Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 31 août 2020
à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présentation

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.04 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2020, à 18 h 30

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 juillet 2020, à 8 h 45

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

- Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée aux élèves montréalais.e.s

10.07 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.08 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.09 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Motion d'un élu

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1201658005

Autoriser la Direction du développement du territoire à maintenir un panneau d'arrêt à l'intersection des rues Foucher et Leman.

District(s) : Villeray

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 2020.

15.02 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2020.

15.03 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation de la Journée mondiale des sourds, le 26 septembre 2020.

15.04 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation du mois de septembre, mois de l'action contre la faim.

15.05 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation de la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, le 4 septembre 2020.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1203356010

Créer un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie, d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ de l'arrondissement et approuver le projet de convention entre les Caisses et l'arrondissement afin d'accepter la somme de 43 500 $ et d'établir les obligations et modalités entre les deux parties.

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire* - 1204820003

Octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 166 685,01 $ et autoriser une dépense de 198 068,41 $, taxes incluses (contingences : 16 668,50 $; incidences : 14 714,90 $) - appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires).

20.03 Appel d'offres public

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1205984001

Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 2 684 206,35 $, taxes incluses (contingences : 57 487,50 $; incidences : 305 373,60 $) - appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires).

District(s) : Saint-Michel

20.04 Appel d'offres public

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1207961002

Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) - appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).

District(s) : Saint-Michel

20.05 Contrat de services professionnels

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1208462001

Octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $ et autoriser une dépense de 184 994,77 $, taxes incluses (contingences : 28 916,21 $; incidences : 11 497,50 $) - appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires).

20.06 Autres affaires contractuelles

CA *Direction du développement du territoire* - 1204992001

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 427 $, taxes incluses, imputée à la Direction des réseaux d'eau de la Ville-centre, à IGF axiom inc. en lien avec la prise en charge par l'arrondissement de la conception d'une conduite d'aqueduc dans les rues Saint-André et Faillon, en vertu de l'article 85 et ce, dans le cadre du contrat octroyé en services professionnels pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement (CA19 14 0145 - appel d'offres public PRR-19-05).

District(s) : Villeray

20.07 Contrat de services professionnels

CE *Direction des services administratifs et du greffe* - 1208462002

Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 $ et autoriser une dépense de 883 697,86 $, taxes incluses (contingences : 130 036,73 $; incidences : 103 477,50 $), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif - appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

District(s) : Saint-Michel

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1201309012

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1204539006

Accepter l'offre de service de la Ville-centre, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et autoriser une dépense de 12 169,57 $, taxes incluses, à cette fin.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1204539005

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 $ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension; 150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 $ à la Fondation des aveugles du Québec; 250 $ à la Maison de la famille de St-Michel; 250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE VILLERAY : 500 $ à l'Association des locataires de Boyer, pour diverses activités sociales.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des travaux publics* - 1204518003

Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, à même l'affectation à autoriser, pour l'achat de sel et d'abrasif selon l'entente-cadre à venir.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire* - 1206996007

Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020.

District(s) : Villeray

40.02 Urbanisme - Usage conditionnel

CA *Direction du développement du territoire* - 1206996001

Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment situé au 3601-3611, rue Jarry Est, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020.

District(s) : Saint-Michel

40.03 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1201010007

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du saut-de-loup sur le site de l'école Marie-Favery située au 7725, rue Boyer.

District(s) : Villeray

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1206495008

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les nouveaux plans visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0105 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

District(s) : Villeray

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1206495007

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8980, boulevard Pie-IX.

District(s) : Saint-Michel

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1208053010

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA20 14 0072 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette.

District(s) : François-Perrault

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1206495004

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété située au 2345, rue Jarry Est.

District(s) : Saint-Michel

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1206495006

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7275, rue Molson.

District(s) : François-Perrault

40.09 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire* - 1201010006

Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur deux lots situés sur la rue D'Iberville (côté ouest près de Crémazie) en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020.

District(s) : François-Perrault

40.10 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire* - 1208053007

Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro civique 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage (01-283) et recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020.

District(s) : Saint-Michel

40.11 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire* - 1201385017

Adopter le second projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage (01-283), recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

District(s) : François-Perrault

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire* - 1206495005

Adopter le premier projet de résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

District(s) : Villeray

40.13 Règlement – Adoption du second projet

CA *Direction du développement du territoire* - 1206996008

Adopter le second projet de Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels », recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de Règlement 01-283-109, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

40.14 Règlement – Autre sujet

CA *Direction du développement du territoire* - 1191010016

Dépôt des certificats de la secrétaire d'arrondissement suite au registre à distance tenu du 25 juin au 13 juillet 2020 relativement aux Règlements 01-283-107-01 à 01-283-107-05 intitulés « Règlements modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes.

40.15 Ordonnance - Autre sujet

CA *Direction des travaux publics* - 1208069003

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1812, rue Tillemont, dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

40.16 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1208469003

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2020.

40.17 Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1201766001

Adopter le Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 44
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 2 juillet 2020 à 18 h 30 en visioconférence

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs et du greffe
Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe (depuis le 20 juin 2020)
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social par intérim
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Marc-André HERNANDEZ, Chef de division à la direction du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 35.

10.02 - Présentation

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, accompagnée par le conseiller Josué Corvil rendent hommage à monsieur Gary Longhi, cycliste résident du quartier Saint-Michel et pionnier du mouvement paralympique québécois et canadien, intronisé au Temple de la renommée du cyclisme canadien en 2017, qui s'est éteint au début de juillet 2020.

CA20 14 0176

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA20 14 0177

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er juin 2020, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er juin 2020, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 14 0178

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 juin 2020, à 13 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 juin 2020, à 13 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, débute en remerciant chaleureusement Brigitte Beaudreault, directrice des services administratifs et du greffe qui prend sa retraire et invite les élus et les directeurs à l'applaudir pour la qualité des services rendus auprès de l'arrondissement. Ensuite, elle traite du début des camps de jour pour les jeunes de l'arrondissement et de l'aide financière d'urgence qui leur sera accordée lors de la présente séance du conseil afin de les soutenir en ce temps de pandémie.

Elle invite les citoyens à participer à la consultation écrite jusqu'au 21 juillet 2020 sur le projet de Règlement 01-283-108 modifiant la Règlement de zonage pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels visant la protection du parc locatif. Elle précise que, suite à la consultation, les commentaires reçus de la part des citoyens seront analysés dans leur ensemble et les élus pourront se pencher sur le besoin d'apporter des modifications au projet de règlement, le cas échéant.

Elle mentionne ensuite que deux projets particuliers visant à permettre la construction de bâtiments avec un total de 26 logements sociaux sont soumis à l'ordre du jour de la présente séance du conseil pour lesquels une consultation écrite aura également lieu.

Elle informe les citoyens que certaines rues notamment St-Denis, De Lorimier, D'Iberville, Papineau verront leur limite de vitesse passer de 50 km/h à 40 km/h au cours de l'été. Elle informe les citoyens que les balises de signalisation de la vitesse de 30 km/h sur la rue Querbes seront réinstallées dès le 6 juillet 2020.

Ensuite elle traite de différents articles de l'ordre du jour de la séance, notamment le contrat pour l'arrosage des arbres, la contribution financière au Regroupement des Éco-quartiers pour le projet de « Patrouille verte », le soutien aux organismes dans le cadre du programme « Jeunesse » ainsi que l'acte de don par lequel la Fondation Bon départ de Canadian Tire donne un terrain de jeu accessible qui sera aménagé dans le parc Julie-Hamelin.

Elle enchaîne avec le dossier sur la réalisation de quatre murales dans le cadre du Programme des ruelles vertes et avec les divers dossiers de « plans d'implantation et d'intégration architecturale » visant notamment une construction hors toit, soumis au conseil où délégués à la Direction du développement du territoire de façon administrative. D'ailleurs, la question des constructions hors toit sera analysée plus en profondeur à l'automne 2020 afin de s'assurer qu'elle ne va pas à l'encontre du Règlement de zonage. De plus, un avis de motion du projet de Règlement 01-283-109 visant à modifier le Règlement de zonage

et concernant la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels est également à l'ordre du jour. En terminant, elle souhaite la bienvenue à madame Eve Hawa Torres qui prend la direction de la Table de quartier de Parc-Extension.

La conseillère, Rosannie Filato, offre ses condoléances à la famille de monsieur Gary Longhi et souligne, avec importance, le modèle inspirant qu'il a été auprès des personnes handicapées. Elle souligne également la retraite de madame Beaudreault et la remercie.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents depuis le 1er juillet à l'arrondissement, à titre de locataires ou de propriétaires. Elle invite les locataires vivant des problématiques de logement à communiquer avec le 311 ou auprès de leur comité de logement. Elle fournit des informations sur la fusion du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse et Le Patro Le Prevost qui ont choisi le nouveau nom de l'organisme soit « Patro Villeray, centre de loisir et d'entraide ».

Elle traite ensuite de l'objectif d'encourager les commerçants locaux par l'agrandissement des espaces dédiés aux terrasses, des normes plus souples pour les terrasses et les voies actives et sécuritaires. Elle invite les commerçants qui ont des préoccupations à entrer en communication avec leur élu. Elle encourage d'ailleurs les citoyens à encourager les commerces locaux. Elle parle aussi d'une soirée d'information en ligne sur le concept du Réseau Express Vélo (REV) qui a eu lieu le 18 juin, mais qui peut toujours être visionnée via un lien Internet qui se trouve dans l'Infolettre du 19 juin 2020.

Ensuite, elle fournit des informations sur la consultation écrite concernant le projet de Règlement 01-283-108 modifiant la Règlement de zonage visant la protection du parc locatif en intervenant notamment sur les AirBnB. D'ailleurs, elle invite les citoyens à y participer. En terminant, elle explique que les informations estivales pour les citoyens se retrouvent cette année à l'intérieur de l'infolettre qui est distribuée deux fois par mois aux abonnés ou qui peut être consultée, en tout temps, sur le site Internet de l'arrondissement.

La conseillère, Mary Deros, encourage les citoyens à acheter leurs produits des commerçants locaux avant de les inviter à bien s'hydrater et à se rafraîchir en profitant des jeux d'eau dans l'arrondissement, de la piscine au parc Jarry et, après les rénovations, des futurs jeux d'eau qui seront installés notamment au parc Birnam.

Suite au déménagement du 1er juillet, elle rappelle l'importance de garder les rues, les ruelles, les trottoirs, les cours propres et de respecter les jours de collectes des déchets. Elle rappelle aussi que le port du masque sera obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus dans les transports en commun et elle invite les citoyens à les porter également dans les autres lieux publics intérieurs. D'ailleurs, elle mentionne qu'il y a une distribution de masques gratuitement au centre William-Hingston. En termine en remerciant les partenaires de la santé, les organismes ainsi que le personnel de l'arrondissement qui travaillent très fort pour adapter leurs interventions en cette période de pandémie.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, offre également ses condoléances à la famille de monsieur Longhi. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents de l'arrondissement et les invitent à consulter la carte ZOOM afin de prendre connaissance des lieux publics au sein de l'arrondissement et la carte interactive sur le zonage et les stationnements SRRR.

Il traite ensuite de l'ouverture des camps de jour et des jeux d'eau et du chantier en cours au parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine (anciennement nommé du Bon-Air) qui le transformera en havre de verdure, notamment en réutilisant un orme centenaire du parc Jarry et en ajoutant des modules de jeux pour enfants et jets d'eau. Il invite les citoyens à respecter les consignes de la santé publique dans la démarche de déconfinement de diverses installations et activités de l'arrondissement.

Il fournit des informations sur l'installation, en août 2020, d'un feu de circulation à l'intersection des rues Jean-Talon et Des Écores. Il traite de l'article de l'ordre du jour de la séance du conseil sur le projet de Règlement 01-283-109 modifiant le Règlement de zonage et concernant la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels en expliquant que les projets ne seront plus acceptés de plein droit, mais seront traités à titre de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Il termine en souhaitant une bonne retraite à madame Beaudreault.

Le conseiller, Josué Corvil, souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de l'arrondissement, notamment du quartier Saint-Michel. Il mentionne que c'est avec tristesse qu'il voit madame Beaudreault quitter l'arrondissement pour prendre sa retraite et la remercie chaleureusement. Il enchaîne ensuite en nommant diverses journées spéciales du mois de juillet, soit notamment celles des ambulanciers, de la justice, de Nelson Mandela, de la jeunesse et de l'amitié.

Il mentionne la tenue, le 4 juillet 2020, d'une clinique juridique gratuite dans les locaux de l'organisme « Ali Les Princes(sses) de la rue » pour répondre à des questions notamment de discrimination, de profilage racial ou de droit du travail. En cette période de pandémie, où les demandes sont nombreuses et complexes, il remercie les directeurs de l'arrondissement pour leur travail ainsi que toute l'équipe du cabinet des élus et souhaite à tous un bon été 2020.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 25, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions par courriel entre le lundi 29 juin à midi et le mardi 30 juin à 17 h.

Guénael Charrier	Ruelles vertes et excavation
Matthieu Dirrenberger	Règlement - Plex
Pierre Fritzner	Racisme
Emmanuela Zama	Racisme
Eddy Charles	Propreté
Estelle Robitaille	Dépôt sauvage de déchets
Sophie Lucchese	Corridor sanitaire
Mireille Fecteau	Signalisation routière et panneau d'arrêt
Alain-Antoine Courchesne	Espaces publics et mobilité

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 19 h 55.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 19 h 55, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA20 14 0179

Octroyer un contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage systématique d'arbres de rues à l'arrondissement pour la période se terminant le 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 121 643,55 $, taxes incluses - appel d'offres public 20-18106 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage systématique d'arbres de rues à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période se terminant le 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 121 643,55 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20-18106 (2 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1205989001

CA20 14 0180

Octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit à l'entreprise 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.) pour le lot 1 au montant maximal de 44 888,54 $, taxes incluses et à l'entreprise 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour le lot 2 au montant maximal de 84 729,22 $, taxes incluses, pour des services d'arrosage d'arbres et d'entretien des cuvettes pour la période se terminant le 31 octobre 2020 - appel d'offres public 20-18136 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit à l'entreprise 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige inc.) pour le lot 1 au montant de 44 888,54 $, taxes incluses et à l'entreprise 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour le lot 2 au montant de 84 729,22 $, taxes incluses, pour des services d'arrosage d'arbres et d'entretien des cuvettes pour la période se terminant le 31 octobre 2020, conformément à l'appel d'offres public 20-18136 (5 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1205989002

CA20 14 0181

Octroyer un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de sécurisation de la piste cyclable de l'avenue Christophe-Colomb au coin du boulevard Crémazie Est dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 100 534,14 $, taxes incluses et autoriser une dépense de 116 336,30 $, taxes incluses (contingences : 10 053,41 $; incidences : 5 748,75 $) - appel d'offres public PRR-20-07 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de sécurisation de la piste cyclable de l'avenue Christophe-Colomb au coin du boulevard Crémazie Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 100 534,14 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-20-07 (4 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 10 053,41 $, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 5 748,75 $, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1204820002

CA20 14 0182

Approuver le bail entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement communautaire Solidarité Villeray, au montant total de 56 700 $, taxes incluses, pour la location du Centre Villeray, situé au 660, rue Villeray à des fins communautaires pour l'arrondissement, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver le bail entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement communautaire Solidarité Villeray, au montant total de 56 700 $, taxes incluses, pour la location du Centre Villeray, situé au 660, rue Villeray pour un terme de cinq (5) ans commençant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024;
2. d'approuver le projet de bail, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de ce bail;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer le bail, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1203356008

CA20 14 0183

Approuver un acte de donation et une convention de don par lesquels la Fondation Bon Départ de Canadian Tire donne à la Ville de Montréal un terrain de jeu accessible qui sera aménagé dans le parc Julie-Hamelin et approuver la signature de l'acte de donation et la convention de don à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver un acte de donation et une convention de don par lesquels la Fondation Bon Départ de Canadian Tire (Œuvre Bon Départ de Canadian Tire) donne à la Ville de Montréal un terrain de jeu accessible qui sera aménagé dans le parc Julie-Hamelin de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, district de Saint-Michel;
2. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de donation et la convention de don, dont copies sont jointes au présent sommaire.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198217002

CA20 14 0184

Accorder une contribution financière de 13 397 $ à la Corporation d'Éducation Jeunesse, pour l'année 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 13 397 $ à la Corporation d'Éducation Jeunesse, pour l'année 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207644014

CA20 14 0185

Accorder une contribution financière totalisant 312 762 $ à cinq organismes de l'arrondissement, pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre du programme « Jeunesse », comme suit : 63 660 $ au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, 63 064 $ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, 15 642 $ à la Corporation d'Éducation jeunesse, 113 596 $ à La Grande Porte et 56 800 $ aux Loisirs communautaires Saint-Michel et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 312 762 $ à cinq organismes de l'arrondissement, pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre du programme « Jeunesse », comme suit :

- 63 660 $ au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension;
- 63 064 $ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.;
- 15 642 $ à Corporation d'éducation jeunesse;
- 113 596 $ à La Grande Porte;
- 56 800 $ aux Loisirs communautaires Saint-Michel;

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207644012

CA20 14 0186

Accorder une contribution financière de 6 400 $ au Regroupement des Éco-quartiers en appui au projet de « Patrouille verte » dans l'arrondissement pour la saison estivale 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 6 400 $ au Regroupement des Éco-quartiers en appui au projet « Patrouilles verte » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la saison estivale 2020;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1204969007

CA20 14 0187

Accorder une contribution financière totalisant 3 350 $ à quatre organismes de l'arrondissement, pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir, comme suit : 216 $ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, 1 081 $ au Patro Le Prevost, 1 513 $ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension et 540 $ aux Loisirs communautaires Saint-Michel.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 3 350 $ à quatre organismes de l'arrondissement, pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre du programme « Accompagnement en loisir », comme suit :

ORGANISME	MONTANT
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.	216 $
Loisirs communautaires Saint-Michel	540 $
Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO)	1 513 $
Patro Le Prévost	1 081 $

2. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1207644013

CA20 14 0188

Accorder une contribution financière non récurrente totalisant un montant maximal de 472 920 $, à même le surplus d'arrondissement, à 15 organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'aide d'urgence octroyée aux organismes pour la tenue des camps de jour à l'été 2020 et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente totalisant un montant maximal de 472 920 $, à même le surplus d'arrondissement, à 15 organismes dans le cadre de l'aide d'urgence octroyée aux organismes pour la tenue des camps de jour de l'été 2020 ci-après désignés, pour le montant maximal indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	CONVENTION OU ADDENDA	MONTANT MAXIMAL
Centre de loisirs communautaires Lajeunesse	Addenda à la convention actuelle	34 300 $
Centre Lasallien Saint-Michel	Addenda à la convention actuelle	56 000 $
CHAIS	Nouvelle convention	34 300 $
Corporation de gestion des loisirs du Parc	Nouvelle convention	10 080 $
Corporation d'éducation jeunesse	Addenda à la convention actuelle	11 760 $
Vue sur la relève (Créations Etc)	Addenda à la convention actuelle	42 000 $
Espace Multisoleil	Addenda à la convention actuelle	6 300 $
La Grande Porte	Addenda à la convention actuelle	7 560 $
Les Monarques de Montréal	Nouvelle convention	28 000 $
Loisirs communautaires Saint-Michel	Addenda à la convention actuelle	44 100 $
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension	Addenda à la convention actuelle	112 000 $
Maison de la famille	Nouvelle convention	5 600 $
Maison d'Haïti	Nouvelle convention	14 280 $
Mon Resto Saint-Michel	Nouvelle convention	5 040 $
Patro Le Prevost	Nouvelle convention	61 600 $

2. d'approuver les 7 projets de convention et les 8 projets d'addendas à la convention actuelle entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions et les addendas, pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1207644016

CA20 14 0189

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 mai 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er au 31 mai 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201309011

CA20 14 0190

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur diverses rues de l'arrondissement, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207908001

CA20 14 0191

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 750 $ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $ à Afrique au féminin; DISTRICT DE VILLERAY : 250 $ à Projet ado communautaire en travail (PACT) de rue, pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 750 $ à 2 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2020 comme suit :

   DISTRICT DE PARC-EXTENSION

   500 $ à Afrique au féminin—pour l'impression d'un dépliant sur la maltraitance des Aînés à Parc-Extension.

   DISTRICT DE VILLERAY

   250 $ à Projet ado commmunautaire en travail (PACT) de rue—pour assurer la logistique du souper communautaire organisé par monsieur Jean-René Bernier.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1204539004

CA20 14 0192

Édicter une ordonnance pour la réalisation de quatre murales qui seront visibles du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation de quatre murales qui seront visibles du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1208069002

CA20 14 0193

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 2547-2549, rue Bélanger.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-002 et A-003, datés du 29 mai 2020, préparés par A-A. architecture pour tous, visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 2547-2549, rue Bélanger et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1201385013

CA20 14 0194

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant le remplacement des portes et des fenêtres en façades du bâtiment situé aux 3605-3625, rue Bélanger.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 1/2 et 2/2, datés du 30 mai 2020, préparés par fenêtres Métric inc., visant le remplacement des portes et des fenêtres en façade du bâtiment situé aux 3605-3625, rue Bélanger et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1201385016

CA20 14 0195

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 401-413, avenue Beaumont.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-204a et A-204b, datés du 29 mai 2020, préparés par Pitsas. architectes, visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 401-413, avenue Beaumont et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1201385015

CA20 14 0196

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages, avec construction hors toit, en remplacement des immeubles situés aux 7225-7229 et 7231-7237 de la rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A011, A106, A201, A202, A203, signés et scellés par M. François Martineau, architecte, en date du 1er juin 2020, joints à la présente résolution et visant la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages, avec construction hors toit, en remplacement des immeubles situés aux 7225-7229 et 7231-7237, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1205898003

CA20 14 0197

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant le remplacement des fenêtres sur le bâtiment situé au 7400, boulevard St-Laurent.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 1/6 à 5/6, visant le remplacement de fenêtres sur le bâtiment situé aux 7400, boulevard St-Laurent et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1201385014

CA20 14 0198

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 7389, avenue Henri-Julien dans le cadre de la conversion du rez-de-chaussée et du sous-sol en dix logements.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 10 et 13, préparés par Campanella & Associés architecture - design, visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 7389, avenue Henri-Julien et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1201385012

CA20 14 0199

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout de deux nouveaux volumes sur le bâtiment situé aux 542-552, avenue Ogilvy afin d'y aménager une maison de chambres.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A600, A610, A620 et A630 datés du 11 avril 2020, préparés par Nathan Schertzer architecte, visant l'ajout de deux nouveaux volumes sur le bâtiment situé aux 542-552, avenue Ogilvy et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 8 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1201385011

CA20 14 0200

Adopter le premier projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage (01-283) et autoriser la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283);
2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet de résolution PP20-14003, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

40.09 1201385017

CA20 14 0201

Adopter le projet de résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur deux lots situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site et autoriser la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site aux conditions suivantes :

   - qu'une aire d'entreposage extérieure fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte;
   - que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet résolution PP20-14004, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1201010006

CA20 14 0202

Adopter le projet de résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage (01-283) et autoriser la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone, au verdissement d'une cour avant et au nombre de cases de stationnement requis, aux conditions suivantes :

   - que le nombre de logements soit limité à 16;
   - que la hauteur du bâtiment soit limité à 3 étages et à 10 mètres maximum;
   - que seule la marge latérale adjacente à la ruelle puisse déroger à la marge latérale minimale prescrite;
   - que, malgré les définitions d'une « marge avant principal » et d'une « marge avant secondaire » à l'article 5 du règlement de zonage 01-283, l'entrée principale du bâtiment puisse être adjacente à la marge avant secondaire sur la rue Champdoré;
   - qu'un minimum de 12 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
   - qu'au moins 50 % de la superficie combinée des cours avant fasse l'objet d'un verdissement;
   - que toute surface en cour avant destinée à des fins autres que la circulation soit revêtue d'un matériau perméable;
   - que tout équipement mécanique extérieur fixe soit installé au toit du bâtiment;
   - que les marges avant adjacentes à l'avenue Vianney soient modulées de façon à favoriser une intégration harmonieuse avec le bâtiment voisin au nord;
   - que l'absence d'une entrée principale sur l'avenue Vianney soit compensée par des stratégies visant à dynamiser cette façade;
   - que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux visés ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.
2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet résolution PP20-14005, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1*).*

Adopté à l'unanimité.

40.11 1208053007

CA20 14 0203

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à la demande de dérogation mineure visant à permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de poursuivre la procédure d'autorisation de la dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006) en remplaçant la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1206996007

CA20 14 0204

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à la demande d'usage conditionnel visant à autoriser l'usage « bureau » au 2e étage du bâtiment situé au 3601-3611, rue Jarry Est, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA18-14001), par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de poursuivre la procédure d'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001) en remplaçant la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1206996001

CA20 14 0205

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3931, rue Bélair de l'obligation de fournir une unité de stationnement sur sa propriété suite à des travaux d'aménagement d'une entrée extérieure à un atelier de couture à domicile entraînant la perte d'une unité de stationnement requise, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3931, rue Bélair de l'obligation de fournir une unité de stationnement sur sa propriété suite à des travaux d'aménagement d'une entrée extérieure à un atelier de couture à domicile entraînant la perte d'une unité de stationnement requise, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1208053009

CA20 14 0206

Abroger, suite à l'abandon du projet par le requérant, la résolution CA20 14 0112 et l'ordonnance 14-20-08 y étant rattachée concernant une exemption de fournir 3 cases de stationnement dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 7397, boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'abroger, suite à l'abandon du projet par le requérant, la résolution CA20 14 0112 et l'ordonnance 14-20-08 y étant rattachée concernant une exemption de fournir 3 cases de stationnement dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 7397, boulevard Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1205898004

CA20 14 0207

Ratifier le mandat du Service des affaires civiles de la Ville de Montréal pour intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction, pour forcer le respect de l'ordre du Directeur du développement du territoire de l'arrondissement visant à assurer la sécurité temporaire des abords du bâtiment situé au 8305, avenue Bloomfield, la suppression de la condition dangereuse relative aux parements de maçonnerie et la récupération des frais associés à la sécurité par la Ville.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de ratifier le mandat du Service des affaires civiles de la Ville de Montréal pour intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris le recours à l'injonction, pour forcer le respect de l'ordre du Directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à assurer la sécurité temporaire des abords du bâtiment situé au 8305, avenue Bloomfield, la suppression de la condition dangereuse relative aux parements de maçonnerie de ce bâtiment et la récupération des frais associés à la sécurité par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1202799001

CA20 14 0208

Donner un avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de règlement en remplaçant la tenue d'une assemblée de consultation publique par une consultation écrite de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension » (01-283) sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-109;
2. de poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels en remplaçant la tenue d'une assemblée de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1206996008

CA20 14 0209

Nommer les conseillères, Mary Deros, pour la période comprise entre le 3 juillet et le 3 août 2020 et Rosannie Filato, pour la période comprise entre le 4 août et le 2 novembre 2020, à titre de mairesse suppléante d'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer les conseillères, Mary Deros, pour la période comprise entre le 3 juillet et le 3 août 2020 et Rosannie Filato, pour la période comprise entre le 4 août et le 2 novembre 2020, à titre de mairesse suppléante d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1201658003

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 10.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Giuliana FUMAGALLI	Lyne DESLAURIERS
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

_____
Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le vendredi 10 juillet 2020 à 8 h 45 Webdiffusion

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim
Madame Annette Dupré, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Andréane Leclerc, Chef de division/bibliothèques
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Marc-André Hernandez, chef de division/urbanisme
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 8 h 45.

CA20 14 02010

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 8 h 55, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ».

Mélanie Meloche	Apaisement de la circulation
Guénael Charrier	Modification à sa question du 2 juillet 2020

À 9 h, le conseiller Sylvain Ouellet et la conseillère Rosannie Filato quittent leur siège.

Isabelle Aubé	Processus d'information de travaux à venir
Dominique Martel	Règlement de zonage 01-283-108
Yvan Bolduc	Règlement de zonage 01-283-108
Julie Bernier	Règlement de zonage 01-283-108

De plus, trois autres citoyens ont adressé une question sur le même sujet, soit Hugo Levasseur, Maude Lévesque-Leduc et Lethyn Hua.

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 9 h 07.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 07, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA20 14 02011

Approuver le projet de convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver la convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation).

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207644018

CA20 14 02012

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

40.01 1201766001

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 10.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Giuliana FUMAGALLI	Lyne DESLAURIERS
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

_____
Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.

Proposition de résolution :

Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée aux élèves montréalais.e.s

Attendu que dans les semaines du 24 et 31 août 2020 près de 200 000 jeunes montréalaises et montréalais inscrit.e.s à la formation générale au primaire et au secondaire entameront une nouvelle année scolaire ;

Attendu que ces derniers représentent la relève pour la collectivité montréalaise et que cette relève est importante pour le dynamisme de Montréal ;

Attendu que les élèves montréalais et montréalaises ont quitté l'école le 13 mars dernier, qu'ils n'ont pu mettre les pieds dans un établissement scolaire depuis plus de 5 mois ;

Attendu que la crise sanitaire a des conséquences directes sur la réussite éducative ;

Attendu que les jeunes montréalaises et montréalais ont démontré beaucoup de courage et de résilience pour affronter la réalité inédite du confinement ;

Attendu que ces derniers inspirent la collectivité par leur courage, un courage qui donne un nouvel élan à la rentrée, un nouveau souffle motivant qui entraîne la société avec eux ;

Attendu que les arrondissements ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais.e.s et que, du même coup, ils permettent à ces derniers de développer leur plein potentiel ;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative ;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

« Que les élu.e.s du conseil d'arrondissement souhaitent une excellente rentrée scolaire à tou.te.s les élèves montréalais.e.s et un bon succès dans leur réussite tout au long de l'année, qu'ils réitèrent l'importance de la persévérance scolaire, particulièrement pour ce retour en classe, et soulignent, par cette résolution, leur soutien ! »

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.01

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1201658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction du développement du territoire à maintenir un panneau d'arrêt à l'intersection des rues Foucher et Leman.

Il est recommandé :
d'autoriser la Direction du développement du territoire à maintenir un panneau d'arrêt à l'intersection des rues Foucher et Leman.

Signé par Sylvain DANSEREAU **Le** 2020-08-19 17:46

Signataire : Sylvain DANSEREAU

Chef de division - Ressources financières et matérielles
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1201658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction du développement du territoire à maintenir un panneau d'arrêt à l'intersection des rues Foucher et Leman.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a reçu plusieurs demandes de la part des résidents des rues Foucher et Leman pour apaiser la circulation sur cet axe routier. Les citoyens demandent que le panneau d'arrêt soit maintenu sur la rue Foucher afin de sécuriser la traversée de cette intersection et réduire la vitesse pratiquée. Les citoyens affirment que la distance relativement longue entre les panneaux d'arrêt incite les conducteurs à circuler à des vitesses élevées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le secteur de la rue Foucher et Leman et De Liège entre les rues St-Hubert et Lajeunesse a fait l'objet d'analyse par l'arrondissement depuis 2016. À la suite d'une étude réalisée par la firme CIMA+, l'arrondissement a décidé d'implanter des sens uniques sur les rues Leman et Liège, l'objectif étant d'améliorer la sécurité et de réduire la circulation de transit en milieu résidentiel aux abords de l'autoroute métropolitaine. Par ailleurs en hiver ce sera plus sécuritaire vu l'étroitesse des rues pour une circulation à double sens. À l'été 2020, ces sens uniques ont été implantés.

JUSTIFICATION

Bien que les critères justifiant l'installation de ce panneau d'arrêt prescrits par les normes du ministère des Transports du Québec ne soient pas rencontrés, il est tout de même souhaité de maintenir le panneau d'arrêt à cette intersection, afin d'accroître la sécurité des lieux.
À la demande des élus et dans le cadre de la mise à sens unique de la rue Leman vers l'est entre les rues Foucher et St-Hubert, le conseil désire maintenir le panneau d'arrêt à l'intersection des rues Foucher et Leman.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun coût relatif au maintien du panneau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de quartiers sécuritaires contribue à l'augmentation de la qualité de vie des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4423
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-17

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3681
Télécop. : 514 868-4066

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de l'alphabétisation est célébrée par le monde entier chaque année le 8 septembre et rassemble les gouvernements, la société civile et l'ensemble des acteurs concernés.

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 750 millions d'adultes sont analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que les femmes représentent les 2/3 de ces adultes et que 26 % des personnes analphabètes ont moins de 15 ans;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation et qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est

Proposé par
Appuyé par

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 septembre 2020, Journée internationale de l'alphabétisation et que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'alphabétisation et l'éducation pour tous.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

CONSIDÉRANT que depuis 2001, le 21 septembre a été désigné Journée internationale de la Paix par les Nations Unies;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré cette Journée au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que cette journée peut être célébrée comme elle nous convient, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation;

Il est

Proposé par
Appuyé par

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 21 septembre 2020, Journée internationale de la Paix, et invitent les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à bâtir ensemble un monde dans lequel nous puissions vivre en harmonie avec autrui et avec notre environnement.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES SOURDS

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que ce congrès a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'on a inconsciemment nié l'existence des personnes sourdes-muettes en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que le mouvement l'Option Sourde souhaite que la Langue des signes Québécoise (LSQ) soit reconnue à la hauteur de la province et que le bilinguisme sourd devienne un objectif réel d'éducation;

CONSIDÉRANT que l'Option Sourde désire aller au-delà de la mentalité du congrès de Milan en faisant reconnaître l'importance de l'apprentissage des langues avant même le mode de communication;

Il est

Proposé par le
Appuyé par

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 26 septembre 2020, Journée mondiale des sourds;

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension appuie toutes les démarches entreprises par le mouvement Option Sourde afin qu'il puisse réussir à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

PROCLAMATION DU MOIS DE SEPTEMBRE, MOIS DE L'ACTION CONTRE LA FAIM

CONSIDÉRANT qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que les banques alimentaires du Québec (BAQ) et les 19 Moissons travaillent sans relâche pour nourrir plus de 400 000 personnes chaque mois au Québec, dont 150 000 enfants qui ne mangent pas à leur faim;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 12 derniers mois, un Québécois sur dix a sauté un repas, à défaut de pouvoir s'acheter quelque chose;

Il est

Proposé par
Appuyé par

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement le mois de septembre, mois de l'action contre la faim;

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SENSIBILISATION À LA MALADIE POLYKYSTIQUE DES REINS

CONSIDÉRANT que Santé Canada a décrété le 4 septembre de chaque année, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR);

CONSIDÉRANT que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins a été créée en 1993 pour mener la lutte contre la maladie et amasser des fonds pour soutenir la recherche;

CONSIDÉRANT que la MPR touche environ 1 personne sur 500 et se transmet de génération en génération;

CONSIDÉRANT que la MPR est l'une des maladies génétiques potentiellement mortelles, et qu'environ 66 000 Canadiens et possiblement 16 000 Québécois sont atteints de cette maladie;

Il est

Proposé par
Appuyé par

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 4 septembre 2020, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, et invitent les citoyennes et citoyens à soutenir les patients souffrant de cette maladie.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1203356010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Créer un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie, d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ de l'arrondissement et approuver le projet de convention entre les Caisses Desjardins et l'arrondissement afin d'accepter la somme de 43 500 $ et d'établir les obligations et modalités entre les deux parties.

de créer un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie, d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

1. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et les Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal, afin d'accepter la somme de 43 500 $ et d'établir les obligations et modalités entre les deux parties;
2. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer la convention avec les Caisses Desjardins, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer ces montants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2020-08-25 11:10

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

_____

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203356010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Créer un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie, d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ de l'arrondissement et approuver le projet de convention entre les Caisses Desjardins et l'arrondissement afin d'accepter la somme de 43 500 $ et d'établir les obligations et modalités entre les deux parties.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifiait un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirmait que la propagation du coronavirus était désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. Depuis le début de la pandémie, les mesures québécoises ont porté sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville a continué d'assurer le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuivi les démarches administratives entourant le soutien financier dédié aux organismes communautaires.

La Ville a travaillé avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale a été créée au niveau montréalais et des cellules de crise locales ont été constituées dans les trois quartiers de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) afin de coordonner et de soutenir les partenaires sur le terrain.

La Direction régionale de santé publique de Montréal a fait ressortir qu'en date du 16 mai, les personnes atteintes de la COVID-19 étaient 2,5 fois plus nombreuses dans les secteurs très défavorisés que dans les secteurs très favorisés de l'île de Montréal et que cet écart s'agrandissait de façon constante depuis le début de la pandémie.

Depuis le 25 mai 2020, la Ville de Montréal a amorcé une étape de déconfinement graduelle. La reprise d'activités en personne a entraîné son lot de défis pour les organismes communautaires œuvrant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Pour les populations les plus vulnérables, la pandémie et le confinement ont exacerbé certaines problématiques avec lesquelles elles devaient déjà composer.

En date du 20 juillet 2020, l'arrondissement de VSP comptait 2 227 cas confirmés de COVID -19, le plaçant au 5ème rang des arrondissements et Villes liées les plus touchés par la pandémie. Dans ce contexte exceptionnel de pandémie de la COVID-19, qui tend à perdurer, l'arrondissement de VSP souhaite intervenir en offrant un soutien financier destiné aux besoins croissants des organismes communautaires reconnus du territoire. Avec les mesures de déconfinement mises en place, les organismes doivent faire face à de nouveaux défis (réaménagement de leurs locaux, adaptation de leur offre de services en respectant les consignes de la santé publique en vigueur) tout en maintenant des services qui ont grandement augmenté dans les derniers mois. En fonction des nombreux défis constatés sur l'ensemble de notre territoire, le Fonds visera à soutenir les organismes travaillant auprès des populations vulnérables, à réduire la fracture numérique, à assurer la réussite éducative ou à permettre la continuité des services de façon sécuritaire autant pour les employé.e.s que pour les résident.e.s de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

La création du Fonds local d'aide COVID-19 de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables. En collaboration avec les Caisses Desjardins situées sur le territoire de l'arrondissement (du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal), le Fonds local d'aide servira à appuyer les organismes communautaires fragilisés par la pandémie. À noter que les députés provinciaux messieurs Fontecilla et Benjamin seront également partenaires des mesures de soutien à hauteur respective de 20 000 $ et 10 000 $, portant à 123 500 $ le montant total de l'aide qui sera accordée aux organismes. Un comité d'analyse réunissant entre autres des représentant.e.s de ces trois instances sera constitué. Les demandes seront analysées conjointement et les décisions prisent de concert. Le présent sommaire concerne uniquement les sommes qui nécessitent l'autorisation du conseil d'arrondissement, soit

celles consenties par l'arrondissement (50 000 $ du budget de fonctionnement) et par les Caisses Desjardins. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la somme de 43 500 $ des trois Caisses Desjardins et d'approuver la convention entre la Ville—Arrondissement et les Caisses Desjardins. Pour sa part, le financement des bureaux des députés sera remis directement aux organismes pour les projets financés. Un tableau permettra de suivre la répartition des fonds.
Le Fonds sera destiné aux organismes communautaires enregistrés au Registraire des entreprises du Québec (REQ), offrant des services sur le territoire de l'arrondissement de VSP et reconnus par l'arrondissement (selon le cadre de référence 2008 ou la politique de reconnaissance 2020) ou membres Entreprises à but non lucratif d'une Caisse Desjardins situées sur le territoire de l'arrondissement ou cadrant dans les critères d'admissibilité du Programme de soutien à l'action bénévole des députés provinciaux.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.
Les personnes plus vulnérables ont été ou sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec les autres Fonds en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la signature de la convention, les Caisses Desjardins verseront un chèque totalisant 43 500 $ à l'arrondissement de VSP. À ce montant s'ajoutera une contribution de 50 000 $ qui proviendra du budget de fonctionnement de l'arrondissement. Voir l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds local d'aide COVID-19 de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) vise l'amélioration des conditions de vie de la population de l'arrondissement, répondant à un principe de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, les projets répondent aux besoins nommés par le milieu selon les critères établis par l'arrondissement de VSP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans les médias sociaux et l'Infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement de VSP.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds local d'aide COVID-19 de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) : septembre 2020.

1. Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joëlle LACROIX
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514 868-3446
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-26

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1203356010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Créer un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie, d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ de l'arrondissement et approuver le projet de convention entre les Caisses Desjardins et l'arrondissement afin d'accepter la somme de 43 500 $ et d'établir les obligations et modalités entre les deux parties.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1203356010_Fonds_Covid.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-20

Sylvain DANSEREAU
Chef de division ressources financieres et materielles
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

SOMMAIRE DÉCISIONNEL : 1203356010

Autoriser le versement d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ de l'arrondissement et approuver le projet de convention entre les Caisses et l'arrondissement pour la création d'un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie.

Informations financières et comptables :

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles dans le budget de fonctionnement pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

Provenance des fonds	Montants
Surplus de gestion affecté - divers : 2440.31020	
Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal	43 500,00 $
VSM Direction - Autres honoraires professionnels : 2440.0010000.306400.01301.54390.000000.0000.000000.000000.00000.00000	50 000,00 $
Total	**93 500,00 $**

Au préalable, virer vers :

VSM Surplus de gestion libre – Développement social – Contribution à d'autres organismes 2440.0012000.306405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	43 500,00 $
VSM – Développement social – Contribution à d'autres organismes 2440.0010000.306442.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	50 000,00 $
	93 500,00 $

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1203356010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Créer un fonds local d'aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement dans le contexte de la pandémie, d'une somme de 93 500 $, constituée de 43 500 $ des Caisses Desjardins du Cœur-de-l'Île, du Centre-Nord de Montréal et du Centre-Est de Montréal et de 50 000 $ de l'arrondissement et approuver le projet de convention entre les Caisses Desjardins et l'arrondissement afin d'accepter la somme de 43 500 $ et d'établir les obligations et modalités entre les deux parties.

CONVENTION DE PARTENARIAT Desjardins.pdf

Fonds d'aide_Orientations_conditions et processus.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joëlle LACROIX
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514 868-3446
Télécop. :

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE : **LES CAISSES DESJARDINS DU CŒUR-DE-L'ÎLE, DU CENTRE-NORD ET DU CENTRE-EST DE MONTRÉAL**, coopératives dûment constituées en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers, ayant leur siège social au 1080, rue Bélanger, Montréal (Québec), H2S 1H2, 7915, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec), H2R 1X2 et 6955, rue Jean-Talon Est, Montréal (Québec), H1S 1N2, ici représentées par Michel Gamelin, directeur général de la Caisse du Centre-est de Montréal, dûment autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

(Ci-après appelée « **Desjardins** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL (arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension)**, personne morale de droit public, dont l'adresse est située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, (Québec), H3N 1M3, agissant et représentée par madame Nathalie Vaillancourt, directrice d'arrondissement, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'arrondissement adoptée le _____ 2020 sous le numéro CA20 _____;

(Ci-après appelée « **arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension** »)

(Ci-après appelées collectivement les « **Parties** »)

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension désire assurer une partie du financement du Fonds local d'aide COVID-19 VSP dans le cadre de la réponse à la situation de la COVID-19 (ci-après appelé « fonds ») par le biais d'un partenariat avec Desjardins et que ce dernier, en échange de diverses contreparties, notamment de visibilité, désire agir à titre de partenaire majeur de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour le financement du fonds d'urgence. Plus de détails concernant la description du fonds local d'aide COVID-19 VSP se retrouvent dans le document « Orientations, conditions et processus » préparé par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (en annexe B) ;

ATTENDU QUE les Parties désirent convenir des termes du présent partenariat et désirent que cette convention s'interprète comme un contrat de gré à gré;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT ET DÉCLARENT DE CE QUI SUIT :

1. Préséance. La convention constitue l'entente intégrale entre les Parties et a préséance sur toute entente antérieure et sur toute modification ultérieure, à moins que cette modification ne soit faite par écrit, dans un avenant.

2. Obligation de Desjardins. En considération des avantages qui lui sont accordés par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Desjardins s'engage à lui verser un montant maximal de 43 500 $ payable selon les modalités suivantes : un versement par chèque à la signature de cette entente.

3. Obligations de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension s'engage à octroyer à Desjardins les contreparties énoncées à l'Annexe A des présentes.

4. Usage du logo et appellation. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension s'engage à respecter les règles d'utilisation précisées sur le site Internet www.desjardins.com/identite et à obtenir l'autorisation de Desjardins avant la production ou l'utilisation de tout matériel comprenant l'identification ou la signature (logo) Desjardins dans un délai permettant toute modification jusqu'à l'entière satisfaction de Desjardins. Sur demande, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension s'engage à retirer toute mention de Desjardins ou sa signature sur tout document ou matériel, incluant les éléments de visibilité.

5. Durée. Sauf si elle est résiliée conformément à la clause « RÉSILIATION », la convention prend effet le 31 août 2020 et expirera le 31 décembre 2020.

6. Bilan. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension rendra publique rapidement, dès l'allocation confirmée, le nom des organismes soutenus ainsi que les sommes versées. Une reddition de comptes sommaire sur l'utilisation de l'allocation spéciale sera demandée aux organismes au terme de la période de crise et sera obligatoire pour être admissible au dépôt d'une nouvelle demande. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension s'engage à partager avec Desjardins les bilans réalisés par les organismes.

7. Confidentialité. Toutes informations ou documents échangés entre les Parties sont confidentiels. Les Parties conviennent également de respecter la confidentialité de la convention et s'engagent à ne pas en divulguer les termes à des tiers sans le consentement explicite de l'autre partie. Les Parties pourront toutefois annoncer le partenariat résultant de la présente convention sans en dévoiler les termes.

8. Absence de responsabilité. Étant entendu que l'apport de Desjardins se limite à l'octroi à une contrepartie financière, Desjardins ne sera aucunement tenue responsable de tout dommage pouvant survenir en lien avec le fonds ou ses activités connexes. Desjardins n'a également aucune responsabilité à l'égard de perte monétaire en relation avec les activités de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension dont le fonds.

9. Résiliation. Sur simple avis écrit, Desjardins sera en droit de résilier la convention si l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a contrevenu à ses obligations et ce, sans préjudice aux autres droits et recours de Desjardins. La résiliation prendra effet 10 jours suivant la réception de l'avis de résiliation si l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension n'a pas remédié à son défaut durant cette période.

10. Sommes restantes à l'échéance de l'entente. Advenant que des sommes soient toujours disponibles au fonds local d'aide COVID-19 VSP à l'échéance de l'entente, celles-ci pourraient, en accord avec les deux parties, être réallouées à des projets visant la phase de relance. Si les deux parties ne peuvent pas s'entendre sur l'utilisation des sommes restantes au fonds d'urgence pour des projets de relance, celles-ci pourraient être réparties en fonction de la contribution de chacune des parties et la portion qui lui revient, être remboursée à Desjardins.

11. Avis. Tout avis en vertu des présentes doit être donné par écrit et expédié par un mode de communication qui permet à l'expéditeur de prouver que l'avis a été livré au destinataire à l'adresse indiquée au début de la convention, à l'attention de Nathalie Charland en ce qui concerne Desjardins et à l'attention de Joëlle Lacroix pour l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

12. Indemnisation. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension s'engage à prendre fait et cause pour Desjardins et à contester, à ses frais, toute poursuite intentée par un tiers contre Desjardins dans la mesure où celle-ci est fondée sur des préjudices en lien avec la conduite de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension ou celle de ses préposés. L'indemnisation devra également couvrir, le cas échéant, tous dommages et intérêts, dépens et frais judiciaires en lien avec le litige. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension devra communiquer toute information pertinente au litige à Desjardins. Les procureurs qui seront impliqués seront choisis conjointement par les Parties. Un règlement hors cours ne pourra intervenir sans l'accord exprès de Desjardins et ne devra contenir aucune reconnaissance de responsabilité.

13. Loi. Cette convention sera interprétée et régie par les lois en vigueur au Québec. Les tribunaux du Québec seront seuls compétents pour trancher tout litige entre les Parties.

EN SIGNANT, VOUS CONSENTEZ À RECEVOIR VOTRE EXEMPLAIRE SIGNÉ DE LA CONVENTION EN VERSION ÉLECTRONIQUE SEULEMENT.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé cette convention à la date et à l'endroit indiqués en marge de leur signature respective.

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION

Signé à _____

Ce ___e jour de _____ 2020 Par : _____

Nathalie Vaillancourt
Directrice d'arrondissement

CAISSES DESJARDINS DU CŒUR-DE-L'ÎLE, DU CENTRE-NORD ET DU CENTRE-EST DE MONTRÉAL

Signé à Montréal

Ce 24e jour de juillet 2020 Par : _____

Michel Gamelin
Directeur général, Caisse du Centre-est de Montréal

ANNEXE A

CONTREPARTIES EN VISIBILITÉ CONSENTIES À DESJARDINS

Mention de la contribution financière de Desjardins au Fonds local d'aide COVID-19 VSP dans les différentes communications liées au fonds.

ANNEXE B

Orientations, conditions et processus

Voir en pièce jointe dans le sommaire décisionnel 1203356010.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

FONDS LOCAL D'AIDE COVID-19
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

ORIENTATIONS, CONDITIONS ET PROCESSUS

CONTEXTE ET OBJECTIF

Ce fonds local d'aide de 123 500 $ a comme objectif d'offrir une aide financière temporaire et exceptionnelle aux organismes qui ont dû augmenter ou adapter leurs services à la population de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) en raison de la COVID-19.

C'est en collaboration avec les Caisses Desjardins de son territoire (Cœur-de-l'Île, Centre-Nord de Montréal et Centre-Est de Montréal) ainsi qu'avec M. Frantz Benjamin, député de Viau, et M. Andrés Fontecilla, député de Laurier-Dorion que l'arrondissement VSP a instigué cette démarche.

Avec les mesures de déconfinement mises en place, les organismes doivent faire face à de nouveaux défis (réaménagement de leurs locaux, adaptation de leur offre de services en respectant les consignes de la santé publique en vigueur, etc.) tout en maintenant des services qui répondent aux besoins qui ont grandement augmenté dans les derniers mois. Le Fonds vise donc à soutenir les organismes du territoire travaillant auprès des populations vulnérables, à réduire la fracture numérique[1], à assurer la réussite éducative ou à permettre la continuité des services de façon sécuritaire autant pour les employé.e.s que pour les résident.e.s de l'arrondissement.

Le présent document énonce les objectifs, les critères d'admissibilité et les procédures mises de l'avant par l'arrondissement afin que l'affection de ce Fonds se fasse de manière claire et transparente.

Avant de compléter le formulaire *Demande de soutien financier – Fonds local d'aide COVID-19 de VSP,* veuillez prendre connaissance du présent document d'orientation.

ORGANISMES ADMISSIBLES

Organismes à but non lucratif, enregistrés au Registraire des entreprises du Québec (REQ), offrant des services sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension:

- reconnus par l'arrondissement (selon le cadre de référence 2008 ou la politique de reconnaissance 2020)
  ou
- membres Entreprises à but non lucratif d'une Caisse Desjardins
  ou
- organismes cadrant dans les critères d'admissibilité du Programme de soutien à l'action bénévole des députés provinciaux. [2]

[1] La **fracture numérique** concerne les inégalités dans l'usage et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléphones portables, l'ordinateur ou le réseau Internet.
[2] Programme de soutien à l'action bénévole:
http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=371

DÉPENSES ADMISSIBLES

Sont admissibles seulement les frais additionnels encourus par une augmentation ou un ajustement des services dû à la COVID-19. Il peut s'agir d'embauche de personnel supplémentaire, d'achat de matériel ou d'équipement, d'achat de denrées, de frais liés au déploiement de services supplémentaires et tout effort pour assurer la continuité ou la reprise des services de l'organisme.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Le fonds d'aide ne peut palier à des pertes de revenus dues à la crise actuelle ou pour des dépenses courantes de l'organisme (frais de loyer, salaires courants, etc.) ni à l'octroi de primes salariales.

LA PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Tous les organismes intéressés à répondre à cet appel devront remplir le formulaire *Demande de soutien financier – Fonds local d'aide COVID-19 de VSP* qui sera publié sur le site Internet de l'arrondissement à compter du 1er septembre 2020. Les formulaires devront être soumis au plus tard le 15 septembre 2020.

DURÉE DES PROJETS

La durée des projets peut varier de quelques semaines (pour palier à une situation immédiate) à plusieurs mois (si le projet vise des actions à moyen terme).

LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération du financement accordé, l'organisme s'engage à respecter toutes et chacune des conditions suivantes :

- La somme accordée ne peut être utilisée que pour réaliser le projet tel que soumis. Si l'organisme souhaite apporter des modifications au projet, elles doivent être approuvées par la représentante autorisée pour la gestion du Fonds.
- Réaliser le projet dans le respect des lois et règlements applicables.
- Remettre un rapport final à la fin du projet, un canevas simple à remplir sera fourni à cet effet.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1204820003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 166 685,01 $ et autoriser une dépense de 198 068,41 $, taxes incluses (contingences : 16 668,50 $; incidences : 14 714,90 $) – appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires).

d'octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 166 685,01$, taxes incluses - appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires);

1. d'autoriser des contingences de 16 668,50 $, taxes incluses;
2. d'autoriser des incidences de 14 714,90 $, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-20 08:47

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204820003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 166 685,01 $ et autoriser une dépense de 198 068,41 $, taxes incluses (contingences : 16 668,50 $; incidences : 14 714,90 $) – appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension souhaite reconstruire des trottoirs et implanter des dos d'âne allongés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de réfection routière de l'Arrondissement (PRR VSP 2020).
Le dos d'âne allongé est l'une des nombreuses mesures d'apaisement de la circulation retenues par l'arrondissement, permettant la réduction de la vitesse de la circulation dans les secteurs sensibles, notamment les rues adjacentes aux écoles et aux parcs.

La réfection mineure des trottoirs nous permet de corriger rapidement certaines anomalies ponctuelles (localisées sur de petites sections de trottoir), affectant la sécurité des piétons sans attendre l'opportunité de les intégrer aux contrats de réfection routière.

Ces anomalies peuvent se manifester sous forme de décalage vertical entre deux dalles, de soulèvement important, de dépression, de fissurations majeures, de trous ou d'affaissements.

D'autres situations peuvent justifier la réfection mineure des trottoirs

· la construction, la reconstruction ou l'abandon d'une entrée pour véhicule (entrée charretière) requise pour les besoins d'un projet de développement ou suite à une demande de citoyen;
· La réfection permanente de trottoir suite aux travaux de remplacement, de réparation ou de raccordement des entrées de services d'eau potable ou branchements d'égout pour une nouvelle construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux de construction de dos d'âne allongés consistent principalement à la pose d'un enrobé bitumineux en forme de bosse. La largeur du dos d'âne est de 4,0 mètres; la hauteur est de 80 millimètres, la longueur est variable et perpendiculaire à l'axe de la rue; une zone de 0,5 mètre de dégagement en bordure doit être respectée pour le ruissellement de l'eau.
Des travaux de marquage de la chaussée doivent être exécutés avec l'implantation des dos d'âne allongés. De plus, les travaux de signalisation routière indiquant la présence des dos d'âne doivent être exécutés par la Ville avant leur implantation.

La géométrie et le profil des dos d'âne allongés sont basés sur le " Guide canadien de modération de la circulation " de l'Association des transports du Canada ATC et leur localisation doit répondre à plusieurs critères pour assurer une meilleure efficacité de ces installations tout en maintenant la sécurité des usagers de la route.

Voici la liste des emplacements où seront implantés des dos d'âne pour ce contrat:

DISTRICT	RUE	DE	A	DOS D'ÂNE
Villeray	Henri-Julien	Faillon	Jules-Verne	1
François-Perrault	Marquette	Jarry Est	Crémazie Est	3
Villeray	Foucher	Leman	De Liege Est	3
Villeray	Mistral	Boyer	Saint-André	1

Les travaux de réfection de trottoir prévus au contrat consistent principalement en la reconstruction des sections de trottoirs asphaltés temporairement par la Direction des travaux publics de l'arrondissement dans le cadre de leurs travaux d'excavation.

La somme des interventions totalise environ 450 mètres carrés de trottoirs.

L'appel d'offres a été publié le 30 juin 2020 et les soumissions ont été ouvertes au bureau d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension le 12 août 2020. La durée de la publication a été de 43 jours calendriers. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

Le tableau suivant résume la liste des addenda qui ont été émis, en indiquant la date d'émission de chacun, sa nature ainsi que l'impact de cette émission sur le dépôt des soumissions.

Addenda no	Date d'émission	Nature de l'addenda et Impact sur le dépôt des soumissions
1	05 Août 2020	Informations complémentaires fournies par la Ville de Montréal sans aucune modification de la date de l'ouverture des soumissions.

JUSTIFICATION

Sur les neuf (9) preneurs de cahier de charge, sept (7) compagnies ont déposé une soumission; soit une proportion respective de 78%
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart

entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

SOUMISSIONS CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
De Sousa	166 685,01 $		166 685,01 $
Les Pavages Céka inc	179 914,28 $		179 914,28 $
Ramcor Construction inc	180 790,14 $		180 790,14 $
Bordures et Trottoirs Aliance inc	254 950,16 $		254 950,16 $
Cojalac inc	268 777,77 $		268 777,77 $
Les Entrepreneurs Bucaro inc	347 265,89 $		347 265,89 $
Construction Viatek inc	349 776,95 $		349 776,95 $
Dernière estimation réalisée ($)	183 925,51 $		183 925,51 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			210 223,47 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			26,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			102 092,76 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			61,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-17 240,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-9,37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			13 229,27 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			7,94 %

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente -9.37 %. Cet écart peut être principalement expliqué par la très forte sollicitation du marché dans le domaine des infrastructures sur le territoire montréalais. Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, Il est recommandé d'accorder le contrat à l'entrepreneur De Sousa pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d’âne allongés sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour un montant total maximal de 166 685,01 $ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale associée au projet est répartie comme suit :
· 166 685,01 $ (taxes incluses) pour les travaux de réfection mineure de trottoirs et de construction des dos d'âne allongés;
· 16 668,50 $ (avec taxes) pour les travaux contingences;
· 4 599,00 $ (taxes incluses) pour la signalisation routière auprès de la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
· 10 115,90 $ (avec taxes) pour les frais de service professionnels (laboratoire) : Contrôle qualitatif des matériaux de construction (approximativement);

La dépense totale sera assumée par l'arrondissement et le tout sera financé par le Programme de Réfection Routière 2020, conformément aux informations financières de la Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à améliorer la qualité de vie des milieux résidentiels et améliore la sécurité des piétons.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de dos d'âne allongés est une méthode d'apaisement de la circulation reconnue qui diminue grandement la vitesse des véhicules, améliore la quiétude des riverains et la sécurité des piétons.
Le maintien de trottoirs en bon état est de nature à encourager le transport actif par la marche tel qu'inscrit au Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Vu la situation sanitaire et les contraintes de mobilité (corridors sanitaires), certaines sections des travaux pourraient être retardées ou reportées en 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés des travaux au moyen de mesures à coordonner avec la Division des relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Septembre 2020
Fin des travaux : Novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad KHEMNOU
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-6394
Télécop. : 514-872-3287

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-13

Genny PAQUETTE
Chef de division - études techniques

Tél : 514 872-1074
Télécop. : 514-872-3287

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1204820003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Objet :	Octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 166 685,01 $ et autoriser une dépense de 198 068,41 $, taxes incluses (contingences : 16 668,50 $; incidences : 14 714,90 $) – appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds_1204820003_De Sousa_PRR 20-08.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-17

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - serv. adm. en arrondissement
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

CERTIFICAT DE FONDS - ARRONDISSEMENT VSMPE - PTI

GDD #	1204820001

Direction	Développement du territoire

Objet GDD

«Octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 166 685,01 $ et autoriser une dépense de 198 068,41 $, taxes incluses (contingences : 16 668,50 $; incidences : 14 714,90 $) – appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires).»

Informations budgétaires

Nous attestons que :

1) le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire #38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits pour la portion de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

2) il y a des crédits disponibles au budget PTI - Projet Investi 55730 - Programme de réfection routière pour donner suite à l'adoption de cette recommandatior

Informations comptables

Provenance

				Répartition annuelle			
Règlement d'emprunt RCA19 - 14005 Réfection routière CA19 140370	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur	Année 2020	Année 2021	Ult.	Total
6440.4020841.801650.01909.57201.000000.0000.102599.000000.98001.00000	198 068,41 $	180 862,86 $	180 864 $	181	0	0	181

Imputations

Sous-projet 2055730007 (184759) Travaux de réfection de troittoirs et construction de dos d'ânes - diverses rues VSP - PRR 20-06		Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur	Année 2020	Année 2021	Ult.	Total
Contrat	6440.4020841.801650.03103.57201.000000.0000.184759.000000.17030.00000	166 685,01 $	152 205,63 $	152 206 $	152	0	0	152
Contingences	6440.4020841.801650.03103.57201.000000.0000.184759.000000.17030.00000	16 668,50 $	15 220,56 $	15 221 $	15	0	0	15
Incidences	6440.4020841.801650.03103.54301.000000.0000.184759.000000.17030.00000	14 714,90 $	13 436,67 $	13 437 $	13	0	0	13

Total - Dépenses à autoriser	**198 068,41 $**	**180 862,86 $**	**180 864 $**	181 $	0 $	0 $	181 $

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1204820003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Objet :	Octroyer un contrat à De Sousa, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, et de construction de dos d'âne allongés en revêtement bitumineux, sur diverses rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 166 685,01 $ et autoriser une dépense de 198 068,41 $, taxes incluses (contingences : 16 668,50 $; incidences : 14 714,90 $) – appel d'offres public PRR-20-08 (7 soumissionnaires).

pv_ouverture-PRR-20-08.pdfSEAO _ Liste des commandes-PRR-20-08.pdf

Annexe A - Sommaire.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad KHEMNOU
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-6394
Télécop. : 514-872-3287

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **12 août 2020, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross, Analyste de dossiers
Claude-Étienne Poisson, Préposé au contrôle des dossiers

SOUMISSION PRR-20-08

Travaux d'aménagement de dos d'ânes allongés et de réfection mineure de trottoirs là où requis

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, (QC) CAN H7E1A1	166 685,01 $
Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, (QC) CAN J6R0H6	179 914,28 $
Ramcor Construction inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, (QC) CAN H1P 1Y1	180 790,14 $
Bordures et Trottoirs Alliance inc 11725, Boul. Rivière-des-Prairies Montréal, (QC) CAN H1C1R2	254 950,16 $
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, (QC) CAN J5Z 1S1	268 777,77 $
Les Entrepreneurs Bucaro inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, (QC) CAN H1H 3L6	347 265,89 $
Construction Viatek inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, (QC) CAN H7P 0E5	349 776,95 $

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction du développement du territoire

Diane Mongeau

Isabell Ross

Claude-Étienne Poisson

Liste des commandes

Numéro : PRR-20-08
Numéro de référence : 1386476
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'aménagement de dos d'ânes allongés et de réfection mineure de trottoirs

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bordures et Trottoirs Alliance Inc 11725, Boul. Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1C1R2	Monsieur Joey Pileggi Téléphone : 514 494-2624 Télécopieur : 514 494-0621	**Commande : (1766615)** 2020-07-14 10 h 26 **Transmission :** 2020-07-14 10 h 26	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1761079)** 2020-06-29 14 h 48 **Transmission :** 2020-06-29 14 h 48	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, QC, H1E 7J7 http://jonathan@larotek.ca	Monsieur Jonathan Vella Téléphone : 514 829-8454 Télécopieur : 514 587-2495	**Commande : (1767771)** 2020-07-16 11 h 47 **Transmission :** 2020-07-16 11 h 47	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 514 370-8371 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1761731)** 2020-06-30 15 h 33 **Transmission :** 2020-06-30 21 h 19	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1 https://www.adesousa.com	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1763877)** 2020-07-07 14 h 01 **Transmission :** 2020-07-07 14 h 01	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1765984)** 2020-07-13 11 h **Transmission :** 2020-07-13 11 h	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 http://www.pavagesceka.com	Madame Julie Tremblay Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	**Commande : (1763027)** 2020-07-06 9 h 29 **Transmission :** 2020-07-06 9 h 29	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1766008)** 2020-07-13 11 h 17 **Transmission :** 2020-07-13 11 h 34	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 37 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, QC, J7N2R4 http://uniroc.ca	Monsieur Jolain Cartier Téléphone : 450 258-4242 Télécopieur : 450 258-4104	**Commande : (1761981)** 2020-07-01 10 h 45 **Transmission :** 2020-07-02 11 h 28	3356983 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : PRR-20-08

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Secrétaire d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, bureau 100 Montréal (Québec), H3N 1M3
30	Juin	2020	12	Août	2020	

Travaux d'aménagement de bosses de ralentissement «dos d'âne allongés» et de réfection mineure de trottoirs là où requis, dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Description et sommaire de soumission	Montant
Travaux d'aménagement de bosses de ralentissement «dos d'âne allongés» et de réfection mineure de trottoirs,	
Montant total avant taxes :	**144 975,00 $**
Taxe sur les produits et services 5 % :	**7 248,75 $**
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	**14 461,26 $**
Montant total :	**166 685,01 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160862596

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): DE SOUSA

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

3872, Boulevard Leman, Laval, (Québec) H7E 1A1

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone : 450-663-3000		
JUDIKAEL BARON - DIRECTEUR	Télécopieur : 450-663-2000		
	Courriel :		
Signature:	Jour	Mois	Année
	12	8	2020

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1205984001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 2 684 206,35 $, taxes incluses (contingences : 57 487,50 $; incidences : 305 373,60 $) – appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires).

d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires);

1. d'autoriser des contingences de 57 485,50 $, taxes incluses;
2. d'autoriser des incidences de 305 373,60 $, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les montants de 2 289 959,42 $ et de 394 246,93 $ seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Signé par Elsa MARSOT **Le** 2020-08-18 14:50

Signataire : Elsa MARSOT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1205984001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 2 684 206,35 $, taxes incluses (contingences : 57 487,50 $; incidences : 305 373,60 $) – appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans le district de Saint-Michel, le parc Julie-Hamelin est un parc d'une superficie de 12 720 m² avec beaucoup de potentiel. Il est bordé par l'avenue du Cirque, entre la rue Deville et la rue Jean-Rivard.
Anciennement appelé parc Jean-Rivard, il est au coeur du quartier de la Cité des arts du cirque où bourdonne la vie familiale. Le parc est aussi très fréquenté par les résidents du Cirque du Soleil. Aménagé pour la dernière fois au milieu des années 90, il consiste aujourd'hui en un terrain de basketball très utilisé, des aires de jeux désuètes et de grandes zones gazonnées. Le parc est dépourvu de mobilier hormis les quelques tables de pique-nique qui furent ajoutées lors de l'inauguration du nouveau nom, soit le parc Julie-Hamelin.

Le don de la Fondation Bon Départ d'une aire de jeu accessible et inclusive, d'une valeur d'au-delà de 1 M$, nous donne l'opportunité de planifier un réaménagement complet et bien mérité de l'ensemble du parc (voir la résolution du Conseil d'arrondissement mentionnée à la rubrique « Décisions antérieures »). De plus, une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) permet le réaménagement du terrain de basketball.

Ainsi, le présent dossier consiste à octroyer un contrat de travaux afin de réaménager l'ensemble du parc en ajoutant, entre autres, une aire de jeux d'eau, une structure d'entraînement extérieur, un sentier permettant le « *BenchFit* », des zones de pique-nique et de réaménager le terrain de basketball.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0183 du 2 juillet 2020 - Approuver un acte de donation et une convention de don par lesquels la Fondation Bon Départ de Canadian Tire donne à la Ville de Montréal un terrain de jeu accessible qui sera aménagé dans le parc Julie-Hamelin et approuver la signature de l'acte de donation et la convention de don à cette fin.
CE20 0117 - 22 janvier 2020 - Prendre acte du dépôt de la liste des 17 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CA19 140286 - 1 octobre 2019 - Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, autoriser le dépôt d'une demande de financement pour la réfection des terrains de basketball et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet.

CE19 1408 - 4 septembre 2019 - Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

DESCRIPTION

L'aire de jeux pour enfants complètement inclusive, d'une superficie d'au-delà de 15 500 pi², sera réaménagée et dotée d'équipements permettant de relever de nouveaux défis, tant sur le plan physique que social. Le revêtement de caoutchouc offrira une surface stable pour tous les utilisateurs, même les plus petits. Il favorisera le développement des capacités psychomotrices, imaginaires et sociales. L'aire de jeux d'eau permettra aux différents utilisateurs d'expérimenter plusieurs types de jets d'eau, tout en se rafraîchissant. Deux murets/bancs permettront aux parents de s'asseoir à proximité. Une aire de pique-nique qui pourra accueillir plusieurs familles à la fois se trouvera à proximité de l'aire de jeu, du jeu d'eau, d'un bloc sanitaire 100 % accessibles et d'un stationnement réservé à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite. D'ailleurs, l'aire de stationnement protégée avec zone de débarcadère permettra à la Société de transport de Montréal d'implanter un arrêt officiel pour les transports adaptés, ce qui n'est pas très courant dans le secteur. Finalement, le terrain de basketball sera complètement rénové, les clôtures seront changées et deux nouveaux poteaux et paniers y seront installés. Du nouveau mobilier, de nouveaux sentiers, des plantations bonifiées (plus de 100 nouveaux arbres), un circuit d'entraînement « *BenchFit* », une structure d'entraînement hors du commun et plus encore permettront à ce parc de faire peau neuve et ainsi offrir une expérience renouvelée aux usagers.

JUSTIFICATION

Pour faire suite à l'appel d'offres public PARCS-20-02, dix-neuf (19) preneurs ont fait l'acquisition du cahier des charges sur le SEAO. Quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission au Bureau du greffe de l'arrondissement conformément aux exigences des documents d'appel d'offres.
Le prix des soumissions varie entre 2 321 345,25 $ et 2 877 249,38 $, soit un écart de 555 904,13 $. Les soumissions ont été analysées par la Division du greffe et l'Architecte paysagiste chargée du projet. La plus basse soumission étant conforme, les professionnels responsables du dossier nous recommandent son acceptation.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)

Salvex inc.	2 321 345,25 $	0 000 000 $	2 321 345,25 $
Bau-Québec Ltée.	2 726 711,94 $	0 000 000 $	2 726 711,94 $
Les Excavations Super inc.	2 749 065,18 $	0 000 000 $	2 749 065,18 $
Les Entreprises Ventec inc.	2 877 249,38 $	0 000 000 $	2 877 249,38 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 017 211,08 $	0 000 000 $	2 017 211,08 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			2 668 592,94 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			14,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			555 904,13 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			23,94 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			304 134,17 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			15,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			405 366,69 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			17,46 %

La situation de la Covid-19 crée actuellement une situation complexe pour l'établissement précis des coûts des travaux. Plusieurs éléments peuvent venir affecter les coûts, par exemple, advenant la situation où les entrepreneurs devraient prendre des mesures préventives additionnelles sur le chantier. De plus, spécifiquement pour ce projet, différents éléments sont uniques, par exemple la coordination des travaux avec la Fondation Bon Départ.

En sommes, l'écart de 14,96 % entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire apparaît acceptable pour la DCSLDS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant du contrat de l'entrepreneur, incluant les taxes : 2 321 345,25 $
Dépenses contingentes, incluant les taxes : 57 487,50 $
Dépenses incidentes, incluant les taxes : 305 373,60 $
Montant de la dépense totale : 2 684 206,35 $
Crédits à voter : 2 451 038,18 $ (avec ristourne)

Détails des dépenses incidences

Affiche de chantier : 500 $
Mobilier de parc : 85 100 $
Structure d'ombre/oeuvre d'art : 100 000 $
Peinture style 'fresque' sur terrain de basketball : 25 000 $
Plantation et végétaux : 0 $ subvention par Soverdi
Laboratoire (contrôle de qualité) : 20 000 $
Firme pour surveillance environnementale : 35 000 $

Provenance des fonds : se référer au document « Certification des fonds » dans l'intervention du présent sommaire.

Le projet est inscrit au PTI 2020.

Cette dépense de 2 451 038,18 $ net de ristournes sera assumée comme suit :
- 2 091 038,18 $ net de ristournes par le PTI de l'Arrondissement.
- 360 000,00 $ net de ristourne sera financé par le Programme des installations sportives extérieures (PISE) par le biais du règlement d'emprunt 20-027.

La dépense est assumée à 14,7 % par la ville centre et à 85,3 % par l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (360 000,00 $) dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	2022
38375-Programme des installations sportives extérieures (PISE)	360	-	-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aspects du développement durable considérés dans ce projet sont les suivants :

- la participation et la concertation à l'avant-projet, l'accessibilité universelle et l'équité entre les générations contribuent à une collectivité au coeur du développement durable;
- contribution à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs pour une meilleure qualité de vie;
- assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en aménageant le parc et en augmentant le verdissement ainsi qu'en valorisant Montréal comme milieu de vie familial en créant des zones de convergence sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet constitue une amélioration de la qualité de l'offre en espace vert pour les résidents du quartier, tout en créant de nouvelles zones de convergences sociales. De plus, les aménagements réalisés permettront aux utilisateurs du parc d'avoir accès à des équipements diversifiés et stimulants tant sur le plan physique que social.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors des travaux et de l'inauguration, un plan de communication sera mis en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux débuteront au mois de septembre 2020 et se termineront au mois de juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 13 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vivianne SAUVAGEAU
Architecte de paysage

Tél : 514 872-6105
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-07

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1205984001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 2 684 206,35 $, taxes incluses (contingences : 57 487,50 $; incidences : 305 373,60 $) – appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Dossier 1205984001_Parc_Julie-Hamelin.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-17

Annette DUPRÉ
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Tél : 514-872-1415
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

SOMMAIRE DÉCISIONNEL 1205984001

« Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 2 684 206,35 $, taxes incluses (contingences : 57 487,50 $; incidences : 305 373,60 $) – appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires).»

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire #38 et nécessite une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits.

Dossier 1205984001 - Salvex					**Financement**	
Parc Julie-Hamelin	**Contrat**	**Contingences**	**Incidences**	**Dépense totale**	**PISE**	**VSMPE**
Montant avant taxes	2 019 000,00	50 000,00	265 600,00	2 334 600,00	342 897,96	1 991 702,04
TPS	100 950,00	2 500,00	13 280,00	116 730,00	17 144,90	99 585,10
TVQ	201 395,25	4 987,50	26 493,60	232 876,35	34 204,07	198 672,28
Total	**2 321 345,25**	**57 487,50**	**305 373,60**	**2 684 206,35**	**394 246,93**	2 289 959,42
Ristoune TPS	-100 950,00	-2 500,00	-13 280,00	-116 730,00	-17 144,90	-99 585,10
Ristourne TVQ	-100 697,63	-2 493,75	-13 246,80	-116 438,18	-17 102,04	-99 336,14
Crédits nets de ristournes	**2 119 697,63**	**52 493,75**	**278 846,80**	**2 451 038,18**	**360 000,00**	**2 091 038,18**

Portion arrondissement :

Informations budgétaires :

Projet	34226	*Programme de réaménagement de parcs anciens*
Sous-projet	1934226 009	*Parc Julie-Hamelin, réaménagement, Serv.Pro & PARCS-20-02*
Projet Simon	181761	
Exécutant	*Arr. VSMPE*	

Provenance :

6440.4020840.801650.07165.57201.000000.0000.102599.000000.98001.00000	2 091 038,18 $

Imputation :

6440.4020840.801650.07165.57201.000000.0000.181761.000000.15015.00000	2 091 038,18 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1205984001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Julie-Hamelin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 321 345,25 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 2 684 206,35 $, taxes incluses (contingences : 57 487,50 $; incidences : 305 373,60 $) – appel d'offres public PARCS-20-02 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1205984001 VSMPE_Trav réaménagement Parc J Hamelin.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-14

François FABIEN
Conseiller budgetaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

NO GDD : 1205984001

Taux 2020: 1.0951303727

No d'engagement 2020: CC05984001

Ce financement implique une dépense nette à la charge de contribuables de: **360 000.00 $**

Provenance

20-027 PISE 2020-2022		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 20-027	6101.7720027.802505.01909.57201.000000.0000.166835.000000.98001.00000	394 246.93 $	360 000.00 $	360 000.00 $

Imputation

Villeray St-Michel Parc-Extension - Travaux de réaménagement au Parc Julie-Hamelin		Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Contrat	6101.7720027.801650.07165.57201.000000.0000.184728.000000.15015.00000	394 246.93 $	360 000.00 $	360 000 $
TOTAL		**394 246.93 $**	**360 000.00 $**	**360 000 $**

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
38375 - Programme des installations sportives extérieures (PISE)	360		-	-	360
	360	-	-	-	360

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **5 août 2020, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Claude-Étienne Poisson, Préposé au contrôle des dossiers
Vivianne Sauvageau, Architecte de paysage

SOUMISSION PARCS-20-02

Réaménagement du parc Julie-Hamelin

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Salvex inc	2 321 345,25 $
Bau-Québec Ltée	2 726 711,94 $
Les excavations Super inc	2 749 065,18 $
Les entreprises Ventec inc	2 877 249,38 $

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction de la culture, des sports et du développement social.

Diane Mongeau

Claude-Étienne Poisson

Vivianne Sauvageau

Liste des commandes

Numéro : PARCS-20-02
Numéro de référence : 1379804
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réaménagement du parc Julie-Hamelin

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagements Sud-Ouest 320 boul Pierre-Boursier Châteauguay, QC, J6J 4Z2	Monsieur Alain Provost Téléphone : 450 699-1368 Télécopieur : 450 699-4847	**Commande : (1763061)** 2020-07-06 9 h 54 **Transmission :** 2020-07-06 10 h 54	3330189 - Addenda no 1 2020-07-06 9 h 54 - Messagerie 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-07-06 9 h 54 - Messagerie 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-07-06 9 h 54 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-07-06 9 h 54 - Messagerie 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 32 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 13 h 04 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 30 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau)

			2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bau-Québec Ltée.. 1370, Labadie, Local 1 Longueuil, QC, J4N1C7	Monsieur Richard Raymond Téléphone : 450 676-8622 Télécopieur : 450 332-4080	**Commande : (1754110)** 2020-06-11 10 h 03 **Transmission :** 2020-06-11 10 h 15	3330189 - Addenda no 1 2020-06-11 10 h 03 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 30 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 57 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 28 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228	**Commande : (1755519)** 2020-06-15 14 h 49	3330189 - Addenda no 1 2020-06-15 14 h 49 - Téléchargement

	Télécopieur : 418 522-9758	**Transmission :** 2020-06-15 14 h 49	3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 29 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 56 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 27 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ENTREPRISES URBEN BLU INC. 17515, rue de la Paix Mirabel, QC, j7j1v7 http://www.urbenblu.com	Monsieur Alain Bolduc Téléphone : 450 437-8094 Télécopieur :	**Commande : (1759408)** 2020-06-24 8 h 52 **Transmission :** 2020-06-24 8 h 52	3330189 - Addenda no 1 2020-06-24 8 h 52 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 13 - Courriel

			3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 13 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 13 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 24 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 51 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 24 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 19 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 19 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 19 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavation DDL 628 Av. Grande-île, Local 105 Local 105 Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 3N7	Monsieur Dany Lecompte Téléphone : 450 371-9908 Télécopieur : 450 747-3908	**Commande : (1768809)** 2020-07-20 15 h 33 **Transmission :** 2020-07-20 15 h 33	3330189 - Addenda no 1 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan)

			2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-20 15 h 33 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion S.Forget inc 104, de la Pointe-Langlois, suite B Laval, QC, H7L3M5	Monsieur Stéphane Forget Téléphone : 450 736-0510 Télécopieur : 579 641-1474	**Commande : (1758978)** 2020-06-23 10 h 18 **Transmission :** 2020-06-23 13 h 13	3330189 - Addenda no 1 2020-06-23 10 h 18 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 29 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 24 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 55 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 24 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 26 - Messagerie

			3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Installume inc. 1087 rue des Forges Terrebonne, QC, J6Y0J9	Monsieur alain Mainville Téléphone : 450 434-3499 Télécopieur : 450 434-4235	**Commande : (1759322)** 2020-06-23 16 h 39 **Transmission :** 2020-06-23 16 h 39	3330189 - Addenda no 1 2020-06-23 16 h 39 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 26 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 13 h 02 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-	**Commande : (1765898)**	3330189 - Addenda no 1 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement

Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	3928 Télécopieur : 450 454-7254	2020-07-13 9 h 50 **Transmission :** 2020-07-13 9 h 50	3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-13 9 h 50 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Jessica Thériault Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1761956)** 2020-07-01 10 h 20 **Transmission :** 2020-07-01 10 h 20	3330189 - Addenda no 1 2020-07-01 10 h 20 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-07-01 10 h 20 - Téléchargement 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-07-01 10 h 20 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-07-01 10 h 20 - Téléchargement 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel

			3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 59 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1756984)** 2020-06-18 8 h 24 **Transmission :** 2020-06-18 8 h 31	3330189 - Addenda no 1 2020-06-18 8 h 24 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Télécopie 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Télécopie 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Télécopie 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 28 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 13 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Télécopie 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan)

			2020-07-10 12 h 54 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 24 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Télécopie 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 25 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 19 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Marc Morin Électrique Inc. 4030, Mont-Royal Est Montréal, QC, H1X 3G3	Monsieur Marc Morin Téléphone : 514 252-0558 Télécopieur : 514 259-5652	**Commande : (1754998)** 2020-06-13 11 h 50 **Transmission :** 2020-06-13 11 h 50	3330189 - Addenda no 1 2020-06-13 11 h 50 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 26 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 13 h 01 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau)

			2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1754083)** 2020-06-11 9 h 49 **Transmission :** 2020-06-11 10 h 04	3330189 - Addenda no 1 2020-06-11 9 h 49 - Messagerie 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 26 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 31 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 13 h 03 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 29 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
P.L.M. Électrique Inc. 125 21e Avenue Montréal, QC, H8S 3T6	Monsieur Pierre Leblanc Téléphone : 514 637-8942	**Commande : (1760365)** 2020-06-26 13 h 39	3330189 - Addenda no 1 2020-06-26 13 h 39 - Téléchargement

	Télécopieur : 514 637-4317	**Transmission :** 2020-06-26 17 h 35	3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-26 13 h 39 - Téléchargement 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-26 13 h 39 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 30 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 57 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 28 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Salvex Inc.. 2450 Montée St-François Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur Joe D. Salvo Téléphone : 450 664-4335 Télécopieur : 450 664-1132	**Commande : (1754188)** 2020-06-11 11 h 13 **Transmission :** 2020-06-11 11 h 14	3330189 - Addenda no 1 2020-06-11 11 h 13 - Messagerie 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 26 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel

			3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 31 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 13 h 02 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 29 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1754571)** 2020-06-12 8 h 20 **Transmission :** 2020-06-12 8 h 24	3330189 - Addenda no 1 2020-06-12 8 h 20 - Messagerie 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Télécopie 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Télécopie 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Télécopie 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 28 - Messagerie 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 13 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Télécopie 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan)

			2020-07-10 12 h 55 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 24 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Télécopie 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 26 - Messagerie 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 19 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1754239)** 2020-06-11 12 h 01 **Transmission :** 2020-06-11 12 h 01	3330189 - Addenda no 1 2020-06-11 12 h 01 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 25 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 58 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau)

			2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	**Commande : (1754380)** 2020-06-11 15 h 13 **Transmission :** 2020-06-11 15 h 13	3330189 - Addenda no 1 2020-06-11 15 h 13 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 24 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 56 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 24 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 20 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tessier Récréo-Parc Inc 825 Théophile-St-Laurent, C.P. 57	Madame Stéphanie Labrecque Téléphone : 819 293-8591	**Commande : (1754474)** 2020-06-11 16 h 55	3330189 - Addenda no 1 2020-06-11 16 h 55 - Téléchargement

Nicolet, QC, J3T 1A1 http://www.tessier-rp.com/	Télécopieur : 819 293-6644	**Transmission :** 2020-06-11 16 h 55	3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 25 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 25 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 13 - Courriel 3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan) 2020-07-08 10 h 13 - Courriel 3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau) 2020-07-08 10 h 13 - Téléchargement 3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis) 2020-07-10 11 h 24 - Courriel 3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan) 2020-07-10 12 h 51 - Messagerie 3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau) 2020-07-10 11 h 24 - Téléchargement 3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis) 2020-07-15 17 h 19 - Courriel 3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan) 2020-07-15 17 h 19 - Courriel 3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau) 2020-07-15 17 h 19 - Téléchargement 3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7 2020-07-27 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1755754)** 2020-06-16 8 h 21 **Transmission :** 2020-06-16 8 h 21	3330189 - Addenda no 1 2020-06-16 8 h 21 - Téléchargement 3338515 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (devis) 2020-06-25 17 h 26 - Courriel 3338516 - Addenda no 2 Parcs-20-02 (bordereau) 2020-06-25 17 h 26 - Téléchargement 3339270 - PARCS-20-02 Addenda no 3 2020-06-26 15 h 20 - Courriel 3344261 - PARCS-20-02 Addenda 04 (devis) 2020-07-08 10 h 14 - Courriel

3344262 - PARCS-20-02 Addenda 04 (plan)
2020-07-08 10 h 14 - Courriel

3344263 - PARCS-20-02 Addenda 04 (bordereau)
2020-07-08 10 h 14 - Téléchargement

3346229 - PARCS-20-02 Addenda 5 (devis)
2020-07-10 11 h 25 - Courriel

3346230 - PARCS-20-02 Addenda 5 (plan)
2020-07-10 13 h 01 - Messagerie

3346231 - PARCS-20-02 Addenda 5 (bordereau)
2020-07-10 11 h 25 - Téléchargement

3348861 - PARCS-20-02 Addenda-6 (devis)
2020-07-15 17 h 20 - Courriel

3348862 - PARCS-20-02 Addenda-6 (plan)
2020-07-15 17 h 20 - Courriel

3348863 - PARCS-20-02 Addenda-6 (bordereau)
2020-07-15 17 h 20 - Téléchargement

3353141 - PARCS-20-02- Addenda 7
2020-07-27 11 h 02 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Montréal

Appel d'offres Exécution de travaux	
No SEAO:	
No Appel d'offres:	PARCS-20-02

FORMULAIRE DE SOUMISSION
CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Section A - Sommaire

Publié le:			Ouverture prévue le :			À :
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	Division du greffe 405, avenue Ogilvy, bureau 100 Montréal (Québec) H3N 1M3, avant 10 h 30
2020	6	9	2020	7	17	

Titre de l'Appel d'offres

PARC JULIE-HAMELIN / RÉAMÉNAGEMENT COMPLET

Nom du projet:
(Si différent du titre de l'appel d'offres)

Adresse de l'Ouvrage:		Montant	
Parc Julie-Hamelin		Montant total avant taxes :	2,019,000.00 $
Numéro de l'Ouvrage:		Taxe sur les produits et services 5 % :	100,950.00 $
Numéro de mandat:		Taxe de vente du Québec 9,975 % :	201,395.25 $
Numéro de Contrat:		**Montant total avec taxes:**	**2,321,345.25 $**

Identification du Soumissionnaire (nom de l'entreprise)

1143368356	Si établissement hors Québec et non inscrit au REQ
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): SALVEX INC.

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

2450, Montée Saint-François, Laval, Qc, H7E 4P2

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des Addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

JOE D. SALVO	VICE-PRÉSIDENT
Nom du signataire (en lettres majuscules) :	Titre ou fonction du signataire(en lettres majuscules)
Joe D. Salvo — 5 août 2020	Téléphone : (450)664-4335
Signature — Date	Courriel : (450)664-1132

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1207961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) – appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).

1. d'octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires);

2. d'autoriser des contingences de 43 205,88 $, taxes incluses;

3. d'autoriser des incidences de 44 000 $, taxes incluses;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Elsa MARSOT **Le** 2020-08-18 17:44

Signataire : Elsa MARSOT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207961002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) – appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc René-Goupil est situé sur la 25e Avenue, au sud de la rue du Parc René-Goupil et au nord du boulevard Robert. Les installations du parc sont hautement sollicitées par les nombreux résidents du secteur. Une révision du secteur du terrain de basketball est requise pour optimiser le plein potentiel de l'espace vert et récréatif.
L'arrondissement saisit l'opportunité de réaménager le terrain de basketball existant et son système d'éclairage sportif, qui sont vétustes, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2020. Le projet permettra d'offrir un site conforme et sécuritaire pour les citoyens de l'arrondissement. De plus, une amélioration de l'aire de pique-nique existante, la transformation du terrain de pétanque en zone de détente et une révision des circulations sont proposées pour faciliter l'entretien des installations et offrir une bonification des plantations dans le parc.

Le présent dossier consiste à octroyer un contrat de travaux afin d'effectuer le réaménagement du secteur du terrain de basketball du parc René-Goupil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 140286 - 1 octobre 2019 - Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, autoriser le dépôt d'une demande de financement pour la réfection des terrains de basketball et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet.

CE19 1408 - 4 septembre 2019 - Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements priorisés et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

DESCRIPTION

L'aménagement initial du terrain de basketball a été fait en 1988, en transformant la surface pavée de deux terrains de tennis existants. La zone pavée est surdimensionnée pour les besoins de la pratique du sport et l'emplacement des structures de paniers de basketball n'est pas réglementaire par rapport au lignage. Les quatre tours d'éclairage actuelles ont été installées il y a plus de cinquante ans. La structure d'acier des fûts est trouée par la rouille et les projecteurs consomment beaucoup d'énergie.
La mise aux normes du terrain de basketball améliorera l'offre de service sportive du secteur tout en profitant de l'intervention pour bonifier les zones de verdure du parc. Le remplacement des tours d'éclairage par deux tours avec projecteurs DEL assurera la sécurité nécessaire du site et permettra aux utilisateurs de prolonger les heures d'utilisation de l'installation sportive. Un revêtement en acrylique de haute performance offrira une expérience optimale pour la pratique du sport. Une réduction des clôtures à mailles de chaîne au pourtour des limites de jeu permettra un décloisonnement de l'espace. Les spectateurs et les joueurs en attente profiteront de mobilier de frêne revalorisé, localisé de façon optimale pour la sécurité et la convivialité des usagers.
La zone de pique-nique actuelle sera partiellement revue avec l'ajout de mobilier facilitant l'accès universel.
Le terrain de pétanque existant sera converti en zone de détente ombragée avec trois chaises longues.
Les sentiers actuels seront partiellement revus pour faciliter l'entretien des équipements du parc et assurer les déplacements fluides des usagers.
Les interventions prévues incluent de nombreuses plantations indigènes, attractives pour la faune et les pollinisateurs, afin de compléter les strates de végétation requises pour favoriser la biodiversité du lieu.

L'échéancier de réalisation des ouvrages prévus est de mi-septembre à décembre 2020. Des travaux de finition et le revêtement sportif du terrain de basketball sont prévus au printemps 2021, lorsque la température permettra leur mise en oeuvre.

JUSTIFICATION

Pour faire suite à l'appel d'offres public PARCS-20-03, quatorze (14) entrepreneurs ou fournisseurs ont fait l'acquisition du cahier des charges sur le SÉAO. Quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission au Bureau du greffe de l'arrondissement conformément aux exigences des documents d'appel d'offres. La période d'appels d'offres public s'est déroulée du 29 juin au 12 août 2020.
Une erreur de calcul dans le bordereau du soumissionnaire Pavage Des Moulins a été décelée. La correction de cette erreur au total des clauses administratives, page B, change le total de la soumission de 493 896,96 $ à 496 771,33 $. Cet ajustement change l'ordre des deuxième et troisième soumissionnaires.

Le prix des soumissions varie entre 432 058,80 $ et 565 580,42 $, soit un écart de 133 521,62 $. Les soumissions ont été analysées par la Division du greffe et l'architecte paysagiste chargée du projet. La plus basse soumission étant conforme, les professionnels responsables du dossier recommandent son acceptation.

Les contingences prévues équivalentes à 10% du montant total du contrat s'élèvent à 43 205,88 $, taxes incluses.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Salvex Inc.	432 058,80 $	0 $	432 058,80 $

E2R Inc.	496 137,82 $	0 $	496 137,82 $
Pavage Des Moulins Inc.	496 771,33 $	0 $	496 771,33 $
Civisol Inc.	565 580,42 $	0 $	565 580,42 $
Dernière estimation réalisée ($)	440 924,30 $	0 $	440 924,30 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			497 637,09 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			15,18 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			133 521,62 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			30,90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-8 865,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-2,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			64 079,02 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			14,83 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant du contrat de l'entrepreneur, incluant les taxes : 432 058,80 $
Contingences, incluant les taxes: 43 205,88 $
Dépenses incidentes : 44 000,00 $ taxes incluses
Montant de la dépense : 519 264,68 $
Crédits à voter : 474 157,87 $ net de ristourne
La dépense de 474 157,87 $ net de ristournes sera assumée comme suit :
- 164 157,87 $ net de ristournes par les revenus reportés - fonds de parc de l'Arrondissement.
- 310 000,00 $ net de ristourne sera financé par le Programme des installations sportives extérieures (PISE) par le biais du règlement d'emprunt 20-027.

La dépense est assumée à 65,4 % par la ville centre et à 34,6 % par l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (310 k $) dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune

des années :

	2020	2021	2022
38375-Programme des installations sportives extérieures (PISE)	310	-	-

Détails des dépenses incidentes
Mobilier : 35 700,00 $
Sérigraphie: 800,00 $
Laboratoire (contrôle qualitatif) :7 500,00 $

Provenance des fonds : se référer au document « Certification des fonds » dans l'intervention du présent sommaire.

Le projet est prévu à la planification des projets en aménagements de parcs 2020-2023.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aspects du développement durable considéré dans ce projet sont les suivants :

- contribution à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs pour une meilleure qualité de vie;
- assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en aménageant le parc, en augmentant le verdissement ainsi qu'en valorisant Montréal comme milieu de vie familial en créant des zones de convergence sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet constitue une amélioration de la qualité de l'offre en espace vert pour les résidents tout en créant de nouvelles zones de convergences sociales. De plus, les aménagements réalisés permettront aux sportifs qui utilisent ce parc d'avoir accès à des équipements répondant aux normes et les aires de pique-nique et de détente favoriseront les échanges au niveau social.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Stratégie de communication à définir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux débuteront au mois de septembre 2020 et se termineront au mois de juin 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 17 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik Nigella BLONDIN
Architecte paysagiste

Tél : 514 949-5429
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-12

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1207961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) – appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Dossier 1207961002_Basket_Parc_René-Goupil.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-18

Sylvain DANSEREAU
Chef de division Ressources financières et matérielles
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

SOMMAIRE DÉCISIONNEL 1207961002

« Octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) – appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).»

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire #38 et nécessite une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits.

Dossier 1207961002 - Salvex	**Financement**					
Basket René-Goupil	**Contrat**	**PISE**	**VSMPE Fonds de parc**	**Contingences**	**Incidences**	**VSMPE Fonds de parc**
Montant avant taxes	375 785,00	295 273,25	80 511,75	37 578,50	38 269,19	156 359,44
TPS	18 789,25	14 763,66	4 025,59	1 878,93	1 913,46	7 817,97
TVQ	37 484,55	29 453,51	8 031,05	3 748,46	3 817,35	15 596,85
Total	**432 058,80**	**339 490,42**	92 568,38	**43 205,88**	**44 000,00**	179 774,27
Ristoune TPS	-18 789,25	-14 763,66	-4 025,59	-1 878,93	-1 913,46	-7 817,97
Ristourne TVQ	-18 742,28	-14 726,75	-4 015,52	-1 874,23	-1 908,68	-7 798,43
Crédits nets de ristournes	**394 527,28**	**310 000,00**	**84 527,27**	**39 452,73**	**40 177,87**	**164 157,87**

Portion arrondissement :

Informations budgétaires :

Projet	34226	*Programme de réaménagement de parcs anciens*
Sous-projet	1934226 007	*Parc René-Goupil – aménagement du terrain de basket – subvention PISE*
Projet Simon	181560	
Exécutant	*Arr. VSMPE*	

Provenance :

Revenus reportés – parcs et terrains de jeux – Parc René-Goupil – aménagement du terrain de basket – subvention PISE	
6440.9500998.801650.07165.45901.013529.0000.181560.000000.15015.00000	164 157,87 $

Imputation :

6440.9500998.801650.07165.57201.000000.0000.181560.000000.15015.00000	84 527,27 $
6440.9500998.801650.07165.57201.000000.0000.181560.000000.15015.00000	39 452,73 $
6440.9500998.801650.07165.57201.000000.0000.181560.029327.15015.00000	40 177,87 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1207961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) – appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1207961002 - Certification de fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zamir Jose HENAO PANESSO
Préposé au budget
Tél : 514-872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-18

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Direction du Conseil et du Soutien Financier

NO GDD : 1207961002

No ENG: CC07961002

Taux : 1.095130373

Taxes : 1.14975

Provenance				
20-027 PISE 2020-2022 CM20 0670	Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
6101.7720027.802505.01909.57201.000000.0000.166835.000000.98001.00000	295 273.25 $	339 490.42 $	310 000.00 $	310 000.00
Total provenance	**295 273.25 $**	**339 490.42 $**	**310 000.00 $**	**310 000.00 $**

Imputation					
38375 - Programme de réfection et d'aménagement des plateaux sportifs extérieurs		Dépenses avant taxes	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Travaux	**6101.7720027.801650.07165.57201.000000.0000.184772.000000.15015.00000**	295 273.25 $	339 490.42 $	310 000.00 $	310 000.00 $
Total imputation		**295 273.25 $**	**339 490.42 $**	**310 000.00 $**	**310 000.00 $**

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti :

Programme	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
38375 - Programme de réfection et d'aménagement des plateaux sportifs extérieurs	310		-	-	310
	310	**-**	**-**	**-**	**310**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1207961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Salvex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement du parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 432 058,80 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 519 264,68 $, taxes incluses (contingences : 43 205,88 $; incidences : 44 000 $) – appel d'offres public PARCS-20-03 (4 soumissionnaires).

Bordereau de soumission_PARCS-20-03_SALVEX.pdfpv_ouverture-PARCS-20-03.pdf

SEAO__Liste des commandes-PARCS-20-03.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik Nigella BLONDIN
Architecte paysagiste

Tél : 514 949-5429
Télécop. : 514 872-4682

Montréal

Appel d'offres Exécution de travaux	
No SEAO:	1385998
No Appel d'offres:	PARCS-20-03

FORMULAIRE DE SOUMISSION

CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Section A - Sommaire

Publié le:			Ouverture prévue le :			À :
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour	Division du greffe, 405 Ogylvy, bureau 100 Montréal (Québec) H3N 1M3, avant 10 h 30
2020	6	29	2020	8	12	

Titre de l'Appel d'offres

PARCS-20-03 - Parc René-Goupil / Réaménagement du terrain de basketball

Nom du projet:

Adresse de l'Ouvrage:			Montant
Parc Rene-Goupil		Montant total avant taxes :	375 785,00 $
Numéro de l'Ouvrage:		Taxe sur les produits et services 5 % :	18 789,25 $
Numéro de mandat:		Taxe de vente du Québec 9,975 % :	37 484,55 $
Numéro de Contrat:		**Montant total avec taxes:**	**432 058,80 $**

Identification du Soumissionnaire (nom de l'entreprise)

1143368356	Si établissement hors Québec et non inscrit au REQ
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :	cocher içi

Je (Nous), soussigné(s): **SALVEX INC.**

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

2450, Montée Saint-François, Laval, Qc, H7E 4P2

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des Addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, l'exécution des travaux, la fourniture et l'installation des biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

JOE D. SALVO	VICE-PRÉSIDENT		
Nom du signataire (en lettres majuscules) :	Titre ou fonction du signataire(en lettres majuscules)		
Signature Joe D. Salvo	12 août 2020 Date	Téléphone : Courriel :	450-664-4335 info@salvex.ca

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **12 août 2020, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste rédactrice
Claude-Étienne Poisson, Préposé au contrôle des dossiers

SOUMISSION PARCS-20-03

Parc René-Goupil réaménagement terrain de BasketBall

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Salvex inc. 2450 Montée St-François Laval, (QC) CAN H7E 4P2	432 058,80 $
Pavage Des Moulins inc. 1036 rue Nationale Terrebonne, (QC) CAN J6W 6B4	493 896,96 $
E2R inc. 11635 6e Avenue Montréal, (QC) CAN H1E 1R8	496 137,82 $
Civisol inc. 3304 Avenue Francis-Hughes, #200 Laval, (QC) CAN H7L5A7	565 580,42 $

L'analyste de dossiers transmet ces soumissions à la Direction de la culture, des sports et du développement social.

Diane Mongeau

Claude-Étienne Poisson

Isabell Ross

Liste des commandes

Numéro : PARCS-20-03
Numéro de référence : 1385998
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Parc René-Goupil / Réaménagement du terrain de basketball

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Civisol Inc. 3304 Avenue Francis-Hughes, #200 Laval, QC, H7L5A7	Monsieur Département Estimation Téléphone : 450 933-8670 Télécopieur : 450 933-3886	**Commande : (1767806)** 2020-07-16 13 h 21 **Transmission :** 2020-07-16 13 h 21	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
E2R inc. 11635 6e Avenue Montréal, QC, H1E 1R8	Madame Julie Anne Moquin Téléphone : 514 419-1452 Télécopieur : 514 648-1455	**Commande : (1762196)** 2020-07-02 8 h 37 **Transmission :** 2020-07-02 15 h 22	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion S.Forget inc 104, de la Pointe-Langlois, suite B Laval, QC, H7L3M5	Monsieur Stéphane Forget Téléphone : 450 736-0510 Télécopieur : 579 641-1474	**Commande : (1762615)** 2020-07-02 18 h 10 **Transmission :** 2020-07-03 8 h 37	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1761784)** 2020-06-30 16 h 40 **Transmission :** 2020-06-30 16 h 40	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Domenico A. Scirocco Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1766469)** 2020-07-14 8 h 38 **Transmission :** 2020-07-14 8 h 48	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 36 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Marc Morin Électrique Inc. 4030, Mont-Royal Est Montréal, QC, H1X 3G3	Monsieur Marc Morin Téléphone : 514 252-0558 Télécopieur : 514 259-5652	**Commande : (1762239)** 2020-07-02 9 h 22 **Transmission :** 2020-07-02 9 h 22	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Musco Sports Lighting 397 Walpole Beaconsfield, QC, H9W 2G6 http://www.musco.com	Monsieur Ted Mulhern Téléphone : 514 505-1505 Télécopieur :	**Commande : (1768151)** 2020-07-17 9 h 54 **Transmission :** 2020-07-17 9 h 54	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1761478)** 2020-06-30 10 h 55 **Transmission :** 2020-06-30 13 h 42	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-06 9 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavage Des Moulins Inc. 1036 rue Nationale Terrebonne, QC, J6W 6B4 http://www.pavagedesmoulins.com	Monsieur André Marchand Téléphone : 450 961-3636 Télécopieur : 450 961-3737	**Commande : (1761907)** 2020-07-01 9 h 10 **Transmission :** 2020-07-02 10 h 06	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9	Monsieur Dan Renauld Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1766981)** 2020-07-14 21 h 12 **Transmission :** 2020-07-15 5 h 50	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 36 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Salvex Inc.. 2450 Montée St-François Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur Joe D. Salvo Téléphone : 450 664-4335 Télécopieur : 450 664-1132	**Commande : (1761026)** 2020-06-29 13 h 58 **Transmission :** 2020-06-29 18 h 48	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1768329)** 2020-07-17 13 h 59 **Transmission :** 2020-07-17 15 h 16	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205	**Commande : (1761390)** 2020-06-30 9 h 34	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel

	Télécopieur : 514 321-5835	**Transmission :** 2020-06-30 9 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1762116)** 2020-07-01 15 h 56 **Transmission :** 2020-07-01 15 h 56	3356975 - Addenda no 1 ouverture publique 2020-08-05 15 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208462001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $ et autoriser une dépense de 184 994,77 $, taxes incluses (contingences : 28 916,21 $; incidences : 11 497,50 $) – appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 28 916,21 $, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 11 497,50 $, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Sylvain DANSEREAU **Le** 2020-08-21 16:00

Signataire : Sylvain DANSEREAU

Chef de division - Ressources financières et matérielles
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1208462001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $ et autoriser une dépense de 184 994,77 $, taxes incluses (contingences : 28 916,21 $; incidences : 11 497,50 $) – appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de mise aux normes des chalets de parc a pour objectif d'offrir un soutien financier aux arrondissements, afin de permettre la réduction du déficit d'investissement immobilier et l'amélioration de la qualité des immeubles municipaux pour la population montréalaise. Les arrondissements sont responsables de plus de 245 chalets de parcs, soit environ 165 de type « chalet » et 80 de type « pavillon des baigneurs ». Les derniers audits sur l'état et la conformité de ces immeubles indiquent des indices de vétusté élevés oscillant entre 30 % et 50 %. Par conséquent, les travaux en maintien d'actifs permettront de réduire ce déficit d'investissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Les travaux doivent contribuer à la réduction du déficit d'investissement des actifs de la Ville. Les arrondissements seront responsables de la réalisation de leurs projets, et de ce fait devront obtenir les autorisations, permis et certificats requis, le cas échéant. Les travaux de maintien d'actif visent à maintenir ou à rétablir l'état physique d'un actif, afin :

- D'assurer la santé et la sécurité des personnes qui l'utilise;
- De poursuivre son utilisation pour lesquelles il est destiné;
- De réduire la probabilité de défaillance;
- De contrer sa vétusté physique.

Ainsi, les travaux suivants sont admissibles pour un soutien financier dans le cadre de ce Programme :

- Travaux de réparation et de réfection des systèmes et des éléments constructifs de l'immeuble pouvant toucher les aspects architecturaux, structuraux ou électromécaniques;
- Travaux visant la conformité de l'immeuble à des codes ou à la mise aux normes lorsqu'ils sont obligatoires en vertu d'une loi, d'un code ou d'une règle exécutoire.

Dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc, les services professionnels sont financés à 100 % par l'arrondissement, mais les travaux seront financés à 50% par le Service de la gestion et de la planification immobilière lors d'un prochain appel d'offres à venir à l'automne 2020 ou en début d'année 2021. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc- Extension a ciblé trois chalets de parc sur son territoire afin de profiter du programme de financement. Cette sélection a été faite en fonction de l'indice de vétusté de chaque installation et du niveau d'importance du bâtiment dans la collectivité. Les chalets de parc sélectionnés sont les suivants :

- Le chalet du parc Howard, dans le district de Parc-Extension;
- Le chalet du parc Saint-Damase, dans le district de François-Perreault;
- Le chalet du parc Sainte-Yvette, dans le district de Saint-Michel.

JUSTIFICATION

Le 15 juin 2020, l'arrondissement a procédé à l'appel d'offres public, IMM-20-03, dans le but de retenir les services professionnels dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette.
Il s'agissait d'un appel d'offres à deux enveloppes, avec un système de pondération et d'évaluation en deux étapes.

Sur huit (8) preneurs du document d'appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé leurs enveloppes. L'arrondissement n'a reçu aucun avis de désistement.

La réception des soumissions a eu lieu le jeudi 6 août à 10h30, l'ouverture des enveloppes contenant la proposition technique a eu lieu le jour même à la mairie d'arrondissement, en présence de trois (3) représentants de la Division du greffe (voir le procès verbal de l'ouverture de l'enveloppe no.1 dans la section « Pièces jointes » du présent dossier). Les soumissions sont valides pour un délai de 120 jours à compter de leur date d'ouverture.

Un comité d'évaluation de trois (3) personnes a été formé par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement afin d'examiner les contenus des premières enveloppes selon une grille d'évaluation des services professionnels. La responsable du projet ne fait pas partie de ce comité d'évaluation.

En présence d'un représentant de la Division du greffe, le 13 août 2020, les trois membres du comité ont, dans un premier temps, délibéré sur les propositions techniques des firmes et se sont entendus sur les pointages intérimaires tel que décrit dans la Grille d'évaluation se trouvant à la section « Pièces jointes » du présent dossier. Sur les trois (3) firmes soumissionnaires ayant remis une soumission, deux (2) ont obtenu un pointage équivalent ou supérieur à 70 %. Ainsi, seules ces deux (2) firmes ont pu accéder à la deuxième étape du processus d'octroi de contrat, soit à l'ouverture de l'enveloppe contenant les prix. La firme Atelier Urban Face inc. n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, son enveloppe de prix lui a été retournée.

Les pointages finaux ont été calculés selon la formule ((Pointage intérimaire + 50) x 10 000) / prix
et apparaissent dans la Grille d'évaluation qui se trouve dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	71,00	8,29	144 581,06 $**	0 000 000 $	144 581,06 $**
GMAD	76,83	7,10	178 584,92 $	0 000 000 $	178 584,92 $
Atelier Urban Face inc	62,50		0 000 000 $	0 000 000 $	0 000 000 $
Dernière estimation réalisée			103 477,50 $***	0 000 000 $	103 477,50 $***
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					41 103,56 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]					39,72 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)					34 003,86 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					23,51 %

(*) T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%
(**) Une erreur de calcul décelée dans le formulaire de soumission a été corrigée, ce qui affecte également la note finale. Toutefois, il est à noter que cette correction d'erreur n'affecte pas le rang des soumissionnaires.
(***) Une erreur de calcul décelée dans l'estimation initiale a été corrigée, ce qui affecte également le pourcentage d'écart avec l'adjudicataire.

Analyse du tableau :

La firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. a présenté une soumission en tous points conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage final après examen par le comité d'évaluation. Le prix soumis par cette firme est de 144 581, 06 $, toutes taxes incluses.

Une erreur de calcul décelée dans le formulaire de soumission de la firme Architectes Labonté Marcil a été corrigée par le soumissionnaire suite à l'ouverture des soumissions. Cette correction n'affecte pas le rang des soumissionnaires. La soumission corrigée apparaît dans la section «Pièces jointes» du présent dossier.

L'écart de coûts entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage, Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et celle ayant obtenu le plus bas pointage, GMAD est de 23,51 %, soit une différence de coût de 34 003,86 $. Il est difficile d'expliquer l'écart des coûts, car il n'y a

que 2 soumissions, ainsi l'échantillonnage des coûts est insuffisant.

La soumission de la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. est supérieur de 39,72 % à l'estimation de coûts de 103 477,50 $ taxes incluses, soit une différence de coût de 41 103,56 $.

L'analyse comparative de l'estimation initiale et de la soumission reçue démontre que nous avons sous-évalué la phase construction, plus précisément la surveillance de chantier.

Cette situation est essentiellement attribuable au fait que l'appel d'offres englobait la surveillance de trois projets distincts réalisés par différents entrepreneurs. La soumission reflétait donc un montant pour l'ensemble des visites pour les trois chantiers. Lors de notre estimation, nous avons calculé les visites pour un seul chantier étant donné que le contrat pour les services professionnels serait donné à une seule firme pour l'ensemble du projet. Les calculs et les explications complètent apparaissent dans la section «Pièces jointes» du présent dossier.

L'écart entre l'estimation révisée et le plus bas soumissionnaire conforme serait donc de 10,30 % qui est conforme avec les normes internes d'attribution de contrat de la Ville.

En fonction des informations ci-dessus, nous recommandons, au conseil d'arrondissement, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c aux prix de sa soumission. De plus, la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c possède une grande expérience de travaux sur des bâtiments de type chalet de parc et a une bonne réputation à la Ville de Montréal.

Prix de base :
La firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, a présenté un prix de base (avant les contingences) de 144 581,06 $ taxes incluses.

Dépenses additionnelles :

- **Contingences :**

Le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision de contingences aux services professionnels de 20 % soit un montant 25 150 $, avant les taxes pour un total de 28 916,21 $ incluant les taxes. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour payer tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant la période de conception et le chantier.

- **Incidences :**

De plus, étant donné l'âge des bâtiments, il pourrait être nécessaire d'avoir recours à des services supplémentaires en cours de mandat afin de préciser les conditions existantes telles que la présence de plomb ou la présence d'amiante. Des expertises diverses pourraient alors s'avérer nécessaires. Ainsi, le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision d'incidences aux services professionnels de 10 000 $, avant les taxes, pour un total de 11 497,50 $ incluant les taxes.

Conclusion et recommandation :
Nous recommandons au conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 144 581,06 $ taxes incluses. Le montant total à autoriser pour le présent projet est de 184 994,77 $, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total à autoriser est de 184 994,77 $, incluant un montant de 28 916,21 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 11 497,50 $, taxes incluses, pour les incidences.
La somme imputable, net de ristourne TPS et TVQ est de 168 924,89 $.

La certification des fonds et les informations relatives au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension du présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement et de rénovation doivent être réalisés selon la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (sans certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada). De par la nature des travaux, les quatre mesures environnementales suivantes sont applicables à ce type de projet;

a) Gestion des déchets de construction;

b) Choix des matériaux de construction et des équipements avec des procédures durables dans le respect de l'environnement.

c) Contrôle de la qualité d'air et des bruits durant le chantier;

d) Réaliser les travaux en minimisant les inconvénients pour les citoyens et les usagers des rues adjacentes qui demeureront ouvertes pour la durée du chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Préparation de plans et devis et période d'appel d'offres pour le contrat de travaux : mi-septembre à janvier 2021;
· Octroi du contrat de travaux : mars 2021;
· Réalisation des travaux : mi-avril 2021 à mi-août 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514-868-5104
Télécop. : 514-868-4066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-13

Karine LAMOUREUX
Chef de division

Tél : 514.872.1186
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1208462001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $ et autoriser une dépense de 184 994,77 $, taxes incluses (contingences : 28 916,21 $; incidences : 11 497,50 $) – appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Dossier 1208462001_SP_3_Chalets.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-20

Sylvain DANSEREAU
Chef de division Ressources financières et matérielles
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

DOSSIER DÉCISIONNEL 1208462001

Octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $ et autoriser une dépense de 184 994,77 $, taxes incluses (contingences : 28 916,21 $; incidences : 11 497,50 $) – appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires).

Nous attestons que le présent dossier répond aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits.

Détail des coûts	Montant av. taxes	TPS	TVQ	Montant (Taxes incl.)	Montant (net ristournes)
Contrat	125 750,00 $	6 287,50 $	12 543,56 $	144 581,06 $	132 021,78 $
Contingences (8%)	25 150,00 $	1 257,50 $	2 508,71 $	28 916,21 $	26 404,36 $
Sous-total	**150 900,00 $**	**7 545,00 $**	**15 052,28 $**	**173 497,28 $**	**158 426,14 $**
Incidences	10 000,00 $	500,00 $	997,50 $	11 497,50 $	10 498,75 $
Total (avec incidences)	**160 900,00 $**	**8 045,00 $**	**16 049,78 $**	**184 994,77 $**	**168 924,89 $**

Informations budgétaires :

Projet	42305	*Programme de protection des bâtiments*
Sous-projet	2042305 013	*Chalet du parc Howard - réfection*
Projet Simon	180407	
Sous-projet	2042305 014	*Chalet du parc Ste-Yvette - réfection*
Projet Simon	180408	
Sous-projet	2042305 015	*Chalet du parc St-Damase - réfection*
Projet Simon	180409	

Informations comptables :

2020 - Provenance :

6440.4020842.801650.01909.57201.000000.0000.102599.000000.98001.00000	168 924,89 $

Imputation :

6440.4020842.801650.07123.54390.000000.0000.180407.000000.22025.00000	56 308, 30 $
6440.4020842.801650.07123.54390.000000.0000.180408.000000.22025.00000	56 308,30 $
6440.4020842.801650.07123.54390.000000.0000.180409.000000.22025.00000	56 308,29 $

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208462001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en architecture dans le cadre du programme de mise aux normes des chalets de parc : Howard, Saint-Damase et Sainte-Yvette, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 144 581,06 $ et autoriser une dépense de 184 994,77 $, taxes incluses (contingences : 28 916,21 $; incidences : 11 497,50 $) – appel d'offres public IMM-20-03 (3 soumissionnaires).

E-Grille-evaluation_avec formules-IMM-20-03.pdf

IMM-20-03_ALM-Formulaire soumission GDD.pdf

Tableau_des_honoraires_et_contingences.pdf

SEAO__Liste des commandes-IMM-20-03.pdf PV-ouverture-IMM-20-03.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514-868-5104
Télécop. : 514-868-4066

Appel d'offres IMM-20-03

Services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre du programme de réfection de chalets de parc

Grille d'évaluation spécifique		Soumissionnaires						
Critères de sélection	**Pointage**	**GMAD**	**Architectes Labonté Marcil**	**Atelier urban face inc**	**0**	**0**	**0**	**0**
A. Présentation de l'offre	5	3,83	3,00	2,67	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
B. Compréhension du mandat et de la problématique	10	7,67	7,00	5,83	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
C.Capacité de production et échéancier	25	19,33	17,33	15,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
D. Expérience et expertise pertinente de la firme	30	22,67	21,33	18,33	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
E. Qualification et expérience du chargé de projet	30	23,33	22,33	20,67	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Pointage intérimaire	**100**	76,83333333	71,00	62,50	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Établissement du pointage final	**GMAD**	**Architectes Labonté Marcil**	**Atelier urban face inc**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)	178 584,92 $	146 026,87 $	S/O				
Établissement du pointage final - Application de la formule : (Pointage intérimaire + 50)x10 000 / Prix soumis	7,10	8,29	#VALEUR!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Rang et adjudicataire	2	1					

Signatures des membres du comité: Nom Nom Nom

Signature de la secrétaire du comité : Isabell Ross

Montréal

ORIGINAL

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Direction des services administratifs 405, avenue Ogilvy, bureau 200 Montréal (Québec) H3N 1M3	**SECTION IV** FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° IMM-20-03 services professionnels SP.PUB.2ENV

BORDEREAU DE SOUMISSION

CHALET DU PARC SAINTE-YVETTE

Description		
Montant de la proposition de services professionnels – Chalet Howard		40 250,00 $
Montant de la proposition de services professionnels – Chalet St-Damase		45 000,00 $
Montant de la proposition de services professionnels – Chalet Ste-Yvette		40 500,00 $
SOUS-TOTAL	125 750,00$	~~127 007,50~~ $
Taxe sur les produits et services (5 %) :	6 287,50$	~~6350,38~~ $
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	12 543,56$	~~12 669,00~~ $
TOTAL :	144 581,06$	~~146 026,87~~ $

Informations complémentaires

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important :

Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission

Identification du soumissionnaire

Nom de la compagnie: Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Adresse: 2100, rue Fleury Est, bur. 202 Montréal, QC, H2B 1J5

Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur
MONTRÉAL	H2B 1J5	514 374 9656	N/A

Nom de la personne responsable (en majuscules): JEAN MARCIL

Signature du responsable	Date Jour	Mois	Année
	06	AOUT	2020

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

TABLEAU DES HONORAIRES, DES CONTINGENCES ET DES INCIDENCES

Projet : IMM-20-03

Chalet Howard, Chalet St-Damasse et Chalet Ste-Yvette

Programme de protection des immeubles - Chalet de parcs

2020-08-13

			Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Honoraires forfaitaires**	**125 750,00** *	6 287,50	*	**12 543,56**	* **144 581,06** *
	Sous-total :	**125 750,00**	**6 287,50**		**12 543,56**	**144 581,06**
	Contingences 20%	25 150,00	1 257,50		2 508,71	28 916,21
	Total - Contrat :	**150 900,00**	**7 545,00**		**15 052,28**	**173 497,28**
Incidences :	Dépenses générales	10 000,00	500,00		997,50	11 497,50
	Total - Incidences :	**10 000,00**	**500,00**		**997,50**	**11 497,50**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	**160 900,00**	**8 045,00**		**16 049,78**	**184 994,78**
Ristournes :	Tps 100,00%					8 045,00
	Tvq 50,0%					8 024,89
	Coût net après ristoune					**168 924,89**

* Montant corrigé sur la sousmission suite à une erreur de calcul

Préparé par Max Caroca

Liste des commandes

Numéro : IMM-20-03
Numéro de référence : 1381009
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Programme de protection des bâtiments - chalets de parc

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2 Architectures Inc 6250 rue Hutchison, local 300A Montréal, QC, H2V 4C5	Madame Émilie Vandal-Piché Téléphone : 514 278-4443 Télécopieur :	**Commande : (1767997)** 2020-07-16 19 h 43 **Transmission :** 2020-07-16 19 h 43	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-07-16 19 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Nelly Garcia Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1755179)** 2020-06-15 9 h 11 **Transmission :** 2020-06-15 9 h 11	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-06-22 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atelier Milieu inc. 201-2000 Notre-Dame E Montréal, QC, H2K2N3 http://www.ateliermilieu.com	Monsieur Jorge Torres Portocarrero Téléphone : 438 771-5479 Télécopieur :	**Commande : (1762540)** 2020-07-02 15 h 34 **Transmission :** 2020-07-03 7 h 29	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-07-02 15 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atelier Urban Face inc. 220 avenue des Pins 6 Montréal, QC, H2W 1R9 https://www.atelierurbanface.ca	Madame Sylvie Perrault Téléphone : 514 931-9168 Télécopieur :	**Commande : (1767612)** 2020-07-16 9 h 27 **Transmission :** 2020-07-16 9 h 27	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-07-16 9 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1761177)** 2020-06-29 16 h 33 **Transmission :** 2020-06-29 16 h 33	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-06-29 16 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Tehora 1020, rue Bouvier, bureau 400 Québec, QC, G2K0K9 https://www.tehora.ca/	Madame Emmanuelle Soudé Téléphone : 418 473-9089 Télécopieur :	**Commande : (1759486)** 2020-06-24 22 h 42 **Transmission :** 2020-06-24 22 h 42	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-06-24 22 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1754811)** 2020-06-12 13 h 05 **Transmission :** 2020-06-12 13 h 05	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-06-22 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MDTP atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/	Madame Christine Pilon Téléphone : 450 289-6387 Télécopieur :	**Commande : (1757312)** 2020-06-18 13 h 05 **Transmission :** 2020-06-18 13 h 05	3336488 - IMM-20-03 Addenda no 1 2020-06-22 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **6 août 2020, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste de dossiers
Claude-Étienne Poisson Préposé au contrôle des dossiers

SOUMISSION IMM-20-03

Services professionnels pour programme de protection des bâtiments – Chalets de parcs

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	**Prix incluant les taxes**
Groupe Marchand Architecture et design GMAD	√
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	√
Atelier urban face inc	√

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction des services administratifs et du greffe.

Diane Mongeau

Claude-Étienne Poisson

Isabell Ross

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1204992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 427 $, taxes incluses, imputée à la Direction des réseaux d'eau de la Ville-centre, à IGF axiom inc. en lien avec la prise en charge par l'arrondissement de la conception d'une conduite d'aqueduc dans les rues Saint-André et Faillon, en vertu de l'article 85 et ce, dans le cadre du contrat octroyé en services professionnels pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement (CA19 14 0145 - appel d'offres public PRR-19-05).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 427,00 $, taxes incluses à IGF axiom inc. en lien avec la prise en charge par l'arrondissement de la conception d'une conduite d'aqueduc dans les rues Saint-André et Faillon, en vertu de l'article 85 et ce, dans le cadre du contrat octroyé en services professionnels pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement (CA19 14 0145 - appel d'offres public PRR-19-05);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre - Direction des réseaux d'eau.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-19 16:57

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1204992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 427 $, taxes incluses, imputée à la Direction des réseaux d'eau de la Ville-centre, à IGF axiom inc. en lien avec la prise en charge par l'arrondissement de la conception d'une conduite d'aqueduc dans les rues Saint-André et Faillon, en vertu de l'article 85 et ce, dans le cadre du contrat octroyé en services professionnels pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement (CA19 14 0145 - appel d'offres public PRR-19-05).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme et des services aux entreprises utilise le contrat de services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement, octroyé à IGF axiom inc. (CA19 14 0145), afin de procéder à la conception de plans et devis pour le réaménagement géométrique des rues Saint-André et Faillon, incluant la reconstruction de la chaussée et de trottoirs ainsi que l'aménagement d'une place publique dans la rue Faillon. Ces interventions s'inscrivent dans le programme de réfection routière (PRR) de l'arrondissement et les coûts des services professionnels requis en conception s'élevant à 79 281,01 $, taxes incluses, préalablement autorisés par le conseil d'arrondissement lors de l'octroi du contrat de services professionnels, sont assumés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM). Compte tenu de l'état de dégradation avancée de la chaussée jumelée à la nécessité de remplacer l'aqueduc existant, l'arrondissement a offert ses services à la Direction des réseaux d'eau (DRE), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc des rues Saint-André et Faillon, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2021. Cette prise en charge permettra d'accélérer le processus d'appel d'offres et de maintenir les investissements que la DRE prévoit effectuer sur ses infrastructures.

Suite à l'acceptation de la DRE de l'offre émanant du Conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension obtenue en juillet 2020 (CA20 14 0190), les coûts associés aux services professionnels en conception et à la réalisation des travaux d'aqueduc, évalués à une somme maximale de 26 427 $, seront assumés par la DRE. Il est à noter que ces coûts de conception des infrastructures souterraines, tel que les conduites d'aqueduc, n'avaient pas été prévus dans le contrat de conception initial de 1 762 377,04 $, taxes incluses, octroyé à IGF axiom inc. en mai 2019.

Le présent sommaire a donc comme objectif l'autorisation de la dépense additionnelle associée aux services professionnels requis en conception pour le remplacement des conduites d'aqueduc dans les rues Saint-André et Faillon. Cette dépense de 26 427,00$ est assumée par la DRE, tel que mentionné dans la section *Aspect financier* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement n° CA20 14 0190, à son assemblée ordinaire du 2 juillet 2020, en vertu de laquelle il a été décidé d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de voirie visant la reconstruction de conduites d'aqueduc sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre de son Programme de réfection routière 2021 (1207908001).
Résolution du conseil d'arrondissement n° CA19 14 0145, à son assemblée extraordinaire du 17 mai 2019, en vertu de laquelle il a été décidé d'octroyer un contrat à IGF axiom inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 1 762 377,04 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-19-05 (1191124005).

DESCRIPTION

Le mandat consiste principalement à offrir les services professionnels en ingénierie suivants requis pour effectuer la conception et l'élaboration des plans et devis en lien avec le remplacement de la conduite d'eau dans la rue Saint-André, entre les rues Everett et Villeray (380 m.lin.) et la rue Faillon, entre les rues Saint-André et Saint-Hubert (40 m.lin.) :

- l'élaboration d'un plan et d'une estimation préliminaires;
- la préparation des plans et profils détaillés;
- la préparation des documents d'appel d'offres selon les normes de la Ville;
- le suivi pendant la période de l'appel d'offres;
- le support durant la réalisation.

Le mandat sera effectué par la firme IGF axiom inc. en respectant les modalités du contrat, prévues dans l'offre de services professionnels présentée par cette firme dans le cadre de l'appel d'offres public PRR-19-05.

JUSTIFICATION

Cette intervention est nécessaire de par l'état de dégradation avancée de la chaussée jumelée à la nécessité de remplacer la conduite d'eau existante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense additionnelle pour les services professionnels en lien avec le remplacement de conduites d'eau est de 26 427,00 $, taxes incluses. Cette dépense, représente un coût net de 24 131,37$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et elle sera entièrement assumée par la DRE par le règlement d'emprunt # 20-002.
Tel que mentionné dans la section *Contexte,* les coûts des services professionnels de 79 281,01 $, taxes incluses, en lien avec le réaménagement géométrique des rues Saint-André et Faillon ne font pas l'objet du présent sommaire car ils ont été préalablement autorisés

par le conseil d'arrondissement lors de l'octroi du contrat de services professionnels à IGF axiom inc. (CA19 14 0145).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: été et automne 2020
Appel d'offres et octroi du contrat: hiver 2021
Réalisation: été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Lahcen ZAGHLOUL, Service de l'eau
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Sylvain DANSEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Lahcen ZAGHLOUL, 19 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

Tél : 514-258-4305
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division de l'urbanisme et des services aux entreprises

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1204992001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 427 $, taxes incluses, imputée à la Direction des réseaux d'eau de la Ville-centre, à IGF axiom inc. en lien avec la prise en charge par l'arrondissement de la conception d'une conduite d'aqueduc dans les rues Saint-André et Faillon, en vertu de l'article 85 et ce, dans le cadre du contrat octroyé en services professionnels pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement (CA19 14 0145 - appel d'offres public PRR-19-05).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE GDD 1204992001.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-20

Francis REID
Chef de section
Tél : 514-280-0165
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Information financière pour dépense PTI - Service de l'eau

GDD #	1204992001

Direction	DRE

Engagement #	EAU4992001	Date	2020-08-19

Informations budgétaires

Le budget au projet *18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout* est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet *18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout*

(En milliers $)

2020	***2021***	***2022***
24 $	*0 $*	*0$*

Informations comptables

Provenance

Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout												Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Règlement 20-002	6130	7720002	802705	01909	57201	000000	0000	169431	000000	98001	00000	26 427,00 $	24 131,37 $	24 132 $

Imputations

Saint-André de Everett à Villeray - Reconst AQ												Dépenses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
Serv.prof.	6130	7720002	802705	04121	54301	000000	0000	184159	000000	13020	00000	26 427,00 $	24 131,37 $	24 132 $

Total Direction :			
	26 427,00 $	24 131,37 $	24 132 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 $ et autoriser une dépense de 883 697,86 $, taxes incluses (contingences : 130 036,73 $; incidences :103 477,50 $), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires) et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 883 697,86 $, taxes incluses par le comité exécutif;

2. d'autoriser, à même la dépense totale, des contingences de 130 036,73 $, taxes incluses;

3. d'autoriser, à même la dépense totale, des incidences de 103 477,50 $, taxes incluses;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 $, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour ce contrat de services professionnels - appel d'offres public IMM-20-01;

2. d'autoriser le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 $.

Signé par	Nathalie VAILLANCOURT	**Le** 2020-08-21 14:27

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

_____

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208462002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 $ et autoriser une dépense de 883 697,86 $, taxes incluses (contingences : 130 036,73 $; incidences :103 477,50 $), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le garage d'entretien Saint-Michel, dont l'adresse principale est le 7959, 16e avenue, est un garage fermé et chauffé d'une superficie bâtie de 2 589 m^{2}. Le bâtiment actuel est composé d'un bâtiment d'origine, construit à la fin des années 50, sur lequel ont été greffé trois agrandissements, dans les années 60. Ce bâtiment sert essentiellement au stationnement des véhicules de voirie. Une partie du garage est aussi utilisé comme atelier d'entretien de la flotte de véhicules des travaux publics par la division du Matériel roulant et ateliers (MRA). Seul des interventions d'urgence ont été effectuées dans ce bâtiment au cours des cinq dernières années. Le rapport de l'audit des immeubles de la Ville de Montréal indique **un indice de vétusté de 189 % pour ce bâtiment.**
Selon l'analyse d'un l'ingénieur en structure, le garage d'entretien est composé de 4 bâtiments construits côte à côte. Leurs systèmes de résistance aux forces latérales combinés au fait qu'ils ne sont pas fixés mécaniquement entre eux et que chacun possède une rigidité structurale différente, les chocs entre eux lors d'un possible séisme pourraient causer de lourds dommages, voir un effondrement. Comme on ne peut prévoir l'arrivé d'un séisme, il est important d'agir rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers du bâtiment. Une inspection effectuée par des experts de l'application du code du bâtiment a révélée que la mezzanine actuelle ne rencontrait pas les exigences d'incombustibilité et que les distances de parcours à l'issue étaient trop longues pour un bâtiment de ce type. De plus, le complexe d'étanchéité de la toiture du garage d'entretien doit être refait. Cette toiture obtient la cote "1" dans le programme d'entretien planifié des toitures (PEP) depuis plusieurs années. Il devient urgent de procéder à la réfection de la toiture, sachant que la majorité du pontage est composé de bois (mill floor), afin de corriger les infiltrations d'eau pouvant désagréger d'avantage la structure du bâtiment. Après une évaluation des différents scénarios pour la sécuriser les lieux, la réduction du déficit d'investissement et la poursuite des activités de la direction des travaux publics sur le site, la direction de

l’arrondissement a opté pour une démolition partielle du garage accompagnée de travaux de consolidation et de mise à niveau des bâtiments restants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Dans le but d’augmenter la sécurité et la fonctionnalité de la cour de voirie Saint-Michel, l’arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension désire octroyer un mandat de services professionnels pluridisciplinaire à une firme d’architecture afin de procéder à la conception du dossier de projet pour la mise à niveau des installations de voirie de la cour Saint-Michel La réalisation du mandat inclut, entre autres, la production des études, des esquisses, des plans préliminaires, des plans et devis pour soumission, l’estimation du coût des travaux de classe A, la production des documents d’appel d’offres nécessaires à la réalisation du projet, la surveillance des travaux, la rédaction des comptes rendus de réunion et la gestion des déficiences. Le présent Devis descriptif exprime les services requis par la Ville pour accomplir les travaux de mise à niveau du garage de la cour de voirie Saint -Michel, soit :

- La démolition d’une partie de l’ensemble actuel (garage 4);
- La réfection de la toiture des parties conservée;
- La consolidation structurale des garages conservés;
- Les interventions sur l’enveloppe extérieure des ouvrages conservés;
- Le remplacement de toutes les fenêtres extérieures;
- La mise à niveau de la mezzanine (composition, aménagement et distances de parcours);
- Les travaux de réaménagement intérieur;
- La récupération et la réinstallation de composantes mécaniques / électriques conservées;
- Le réaménagement des stationnements extérieurs;
- L’installation d’une clôture et d’une guérite électrique pour le stationnement;
- La reconfiguration du système d’alarme incendie, de télésurveillance et de contrôle d’accès.

La liste des travaux ci-dessus est non limitative. Elle inclut tous les travaux connexes à la réalisation de points mentionnés ci-dessus.

L’adjudicataire, à titre de mandataire, agit dans le projet comme coordonnateur des firmes auxquelles elle fait appel et ses sous-traitants (ingénieurs et autres firmes de consultants), afin de répondre aux exigences mentionnées dans ce programme général. Ensuite, après approbation par la Ville du concept proposé, elle produira les plans et devis, l’estimation du coût des travaux et les autres documents nécessaires à la réalisation du projet.

La Ville de Montréal a adopté une politique de développement durable et dans le cadre de ses projets, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

JUSTIFICATION

Le 15 juin 2020, l’arrondissement a procédé à l'appel d'offres public, IMM-20-01, dans le but de retenir les services professionnels pour le projet de mise à niveau du garage d'entretien St-Michel.
Il s'agissait d'un appel d'offres à deux enveloppes, avec un système de pondération et

d'évaluation en deux étapes.

Sur dix (10) preneurs du document d'appel d'offres, trois (3) soumissionnaires ont déposé leurs enveloppes. L'arrondissement a reçu un avis de désistement. Parmi les six preneurs de cahier de charges qui n'ont pas soumissionné, on compte trois firmes d'ingénierie qui se sont procurées les documents pour information seulement, et non dans le but de soumissionner.

La réception des soumissions a eu lieu le mercredi 6 août à 10h30, l'ouverture des enveloppes contenant la proposition technique a eu lieu le jour même à la mairie d'arrondissement, en présence de trois (3) représentants de la Division du greffe (voir le procès verbal de l'ouverture de l'enveloppe no.1 dans la section « Pièces jointes » du présent dossier). Les soumissions sont valides pour un délai de 120 jours à compter de leur date d'ouverture.

Un comité d'évaluation de trois (3) personnes a été formé par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement afin d'examiner les contenus des premières enveloppes selon une grille d'évaluation des services professionnels. Le responsable du projet ne fait pas partie de ce comité d'évaluation.

En présence d'un représentant de la Division du greffe, le 13 août 2020, les trois membres du comité ont, dans un premier temps, délibéré sur les propositions techniques des firmes et se sont entendus sur les pointages intérimaires tel que décrit dans la Grille d'évaluation se trouvant à la section « Pièces jointes » du présent dossier. Sur les trois (3) firmes soumissionnaires ayant remis une soumission, deux (2) ont obtenu un pointage équivalent ou supérieur à 70 %. Ainsi, seules ces deux (2) firmes ont pu accéder à la deuxième étape du processus d'octroi de contrat, soit à l'ouverture de l'enveloppe contenant les prix. Comme la firme GMAD n'a pas obtenu la note de passage de 70 %, son enveloppe de prix lui a été retournée.

Les pointages finaux ont été calculés selon la formule ((Pointage intérimaire + 50) x 10 000) / prix
et apparaissent dans la Grille d'évaluation qui se trouve dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
TLA Architectes Inc	70,83	1,86	650 183,63 $	0 000 000 $	650 183,63 $
Réal Paul architectes Inc.	74,83	1,75	713 419,87 $	0 000 000 $	713 419,87 $
GMAD	66,83		0 000 000 $	0 000 000 $	0 000 000 $
Dernière estimation réalisée				0 000 000 $	517 387,50 $**
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					132 796,13 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation)/estimation) x 100]					25,66 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)	63 236,24 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire) x 100]	9,73 %

(*) T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%
(**) Estimation de l'arrondissement incluant les taxes applicables avant l'inclusion de l'addenda #2. Cet addenda ajoute l'enlèvement du poste à essence et la décontamination du sol au projet .

Analyse du tableau :
La firme LTA Architectes Inc. a présenté une soumission en tous points conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage final après examen par le comité d'évaluation. Le prix soumis par cette firme est de 650 183, 63 $, toutes taxes incluses.

L'écart de coûts entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage, LTA Architectes Inc et celle ayant obtenu le plus bas pointage, Réal Paul Architectes Inc. est de 9,73%, soit une différence de coût de 63 236,24 $. Il est difficile d'expliquer l'écart des coûts, car il n'y a que 2 soumissions, ainsi l'échantillonnage des coûts est insuffisant.

La soumission de la firme TLA Architectes Inc. est supérieur de 25,66 % à l'estimation de coûts de 517 387,50 $ taxes incluses, soit une différence de coût de 132 796,13 $.

Cet écart est essentiellement explicable par les travaux de démantèlement du l'ancien poste à essence et de la décontamination des sols demandés à l'addenda #2, publié le 23 juin 2020, rajoutant ainsi de la coordination pour les documents de constructions et de la coordination supplémentaire avec l'entrepreneur pour les travaux.

Suite à l'adenda #2, l'arrondissement à fait parvenir une nouvelle estimation au Service de la gestion et de la planification immobilière le 16 juillet 2020. Nous obtenons une estimation revisée de 500 000 $, avant les taxes pour un total de 574 875,00 $ incluant les taxes.

L'écart entre l'estimation revisée et le plus bas soumissionnaire conforme serait donc de 13,1% ce qui est conforme avec les normes internes d'attribution de contrat de la Ville.

En fonction des informations ci-dessus, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme TLA Architectes Inc aux prix de sa soumission. De plus, la firme TLA Architectes Inc possède une grande expérience de travaux sur des bâtiments industriel et a une bonne réputation à la Ville de Montréal.

Prix de base :
La firme LTA Architectes Inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, a présenté un prix de base (avant les contingences) de 650 183,63 $ taxes incluses.

Dépenses additionnelles :

- **Contingences :**

Le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision de contingences aux services professionnels de 20 % soit un montant 113 100,00 $, avant les taxes pour un total de 130 036,73 $ incluant les taxes. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour payer tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant la période de conception et le chantier.

- **Incidences :**

De plus, étant donné l’âge du bâtiment et le démantèlement nécessaires des les équipements vétustes concernant l'ancien poste a essence, il pourrait être nécessaire d’avoir recours à des services supplémentaires en cours de mandat afin de préciser les conditions existantes telles que la présence d’amiante, l'enlèvement et la repose des filets à pigeons, l'utilisation de géo-radar pour connaître la structure des murs de bloc de béton qui font office de murs porteur extérieur et la décontamination des sols dû à l'enlèvement de l'ancien poste à essence. Des expertises diverses pourraient alors s’avérer nécessaires. Ainsi, le gestionnaire recommande l'ajout d'une provision d'incidences aux services professionnels de 90 000, 00 $, avant les taxes, pour un total de 103 477,50 $ incluant les taxes.

Conclusion et recommandation :
Nous recommandons au conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels pour le projet de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel à la firme TLA Architectes Inc. au montant de 650 183,63 $ taxes incluses.

Nous recommandons au comité exécutif d'autoriser la dépense et le virement de crédits de 826 210,36 $, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière. De plus, nous recommandons qu'il autorise le virement budgétaire, en provenance du Service de l'environnement, pour les coûts engendrés par la décontamination des sols d'un montant de 57 487,50 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total à autoriser est de 883 697,86 $, incluant un montant de 130 036,73 $ taxes incluses pour les contingences et un montant de 103 477,50 $ taxes incluses pour les incidences.
La somme imputable, net de ristourne TPS et TVQ est de 806 933,93 $.

La dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre. La certification des fonds et les informations relatives au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction du Service de la gestion et de la planification immobilière du présent dossier.

Les dépenses réalisées qui seront fait par le Service de la gestion et de la planification immobilière 2020-2021 en lien avec le service professionnel en environnement pour la réhabilitation du lot du garage d'entretien Saint-Michel dû à l'enlèvement de l'ancien poste à essence sont remboursables dans la réserve du Passif Environnemental de la Ville de Montréal. Le montant remboursable est de 50 000,00 $, avant les taxes pour un total de 57 487,50 $ incluant les taxes. La somme imputable, net de ristourne TPS et TVQ est de 52 493,75 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de réaménagement et de rénovation doivent être réalisés selon la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (sans certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada). De par la nature des travaux, les quatre mesures environnementales suivantes sont applicables à ce type de projet;

a) Gestion des déchets de construction;

b) Choix des matériaux de construction et des équipements avec des procédures durables dans le respect de l'environnement.

c) Contrôle de la qualité d’air et des bruits durant le chantier;

d) Réaliser les travaux en minimisant les inconvénients pour les citoyens et les usagers des rues adjacentes qui demeureront ouvertes pour la durée du chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de ce contrat permettra de réaliser les travaux de décontamination qui sont requis pour le nouvel l'aménagement du garage d'entretien Saint-Michel. Ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des travailleurs et il a comme objectif principal d'offrir un milieu de travail sécuritaire et sain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Préparation de plans et devis et période d'appel d'offres pour le contrat de travaux : mi-septembre à mars 2021;
· Octroi du contrat de travaux : début avril 2021;
· Réalisation des travaux : mi-avril 2021 à fin octobre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles (Véronique BRISSETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement
David MC DUFF, Service de la gestion et de la planification immobilière
Michel SOULIÈRES, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Véronique BRISSETTE, 24 août 2020
Michel SOULIÈRES, 20 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 868-5104
Télécop. : 514 868-4066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-13

Karine LAMOUREUX
Chef de division

Tél : 514.872.1186
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-4062
Approuvé le : 2020-08-21

Système de gestion des décisions des instances
NOTE ADDITIONNELLE au sommaire décisionnel

Dossier # : 1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 $ et autoriser une dépense de 883 697,86 $, taxes incluses (contingences : 130 036,73 $; incidences :103 477,50 $), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

Afin de faciliter la lecture des interventions financières, voici :
1. la confirmation de l'estimation des coûts pour les services professionnels reliés au démantèlement du poste d'essence
2. l'intervention financière pour les services professionnels reliés à ce démantèlement (Service de l'environnement)
3. l'intervention financière du Service de la gestion et de la planification financière

Estimation_couts__serv_professionnels_démantelement_poste_essence_Service_environnement.pdf

Intervention_financière_Service_environnement.pdf

Intervention_financière_Serv_Gestion_planification_immobiliere.pdf.pdf

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 868-5104
Télécop. : 514 868-4066

Informations complémentaires du Service de l'environnement

Terrain no 780 :
«Démantèlement du poste d'essence de la cour de voirie Saint-Michel»

Selon les vérifications du Service de l'environnement, l'estimation des coûts pour les services professionnels spécialisés en environnement reliés au démantèlement du poste d'essence s'appuie sur les dépenses autorisées par la réserve du passif environnemental et le montant de la proposition de WSP Canada inc., une firme spécialisée en environnement, demandée via l'entente cadre 1370784 découlant de l'appel d'offres 19-17508. Un montant estimé de 50 000,00 $ avant taxes (52 493,75 $ incluant les taxes au net) a été validé par le Service de l'environnement et pourra être engagé dans la réserve du passif environnemental.

Il est à noter que l'arrondissement devra faire une reddition de compte annuelle au Service de l'environnement sur les dépenses effectuées au cours de l'année.

Information financière pour dépenses BF - IMPUTATION DE LA DÉPENSE -
Service de l'environnement

GDD #	**1208462002**

DA #	**n/a**	**Date**	**2020-08-18**

Virement budgétaire	**a venir**

Remboursement des coûts engendrés par la décontamination des sols (Programme du passif environnemental)

Imputation de la dépense	***Crédits***	***Crédits arrondis au $ supérieur***	***Dépenses taxes incluses***
2440.0010000.306412.03107.54590.000000.0000.002876.950626.00000.00000	52 493,75 $	52 500,00 $	57 487,50 $
2440.0010000.306412.03107.65400.000000.0000.002876.950626.00000.00000	52 493,75	52 500,00	57 487,50
Recouvrement de dépenses			
TOTAL APRÈS RÉCOUVREMENT DE DÉPENSES	**52 493,75 $**	**52 500,00 $**	**57 487,50 $**

Selon les vérifications du Service de l'environnement, l'estimation des coûts pour les services professionnels spécialisés en environnement reliés au démantèlement du poste d'essence s'appuie sur les dépenses autorisées par la réserve du passif environnemental et le montant de la proposition de WSP Canada inc., une firme spécialisée en environnement, demandée via l'entente cadre 1370784 découlant de l'appel d'offres 19-17508. Un montant estimé de 50 000,00 $ avant taxes (52 493,75 $ incluant les taxes au net) a été validé par le Service de l'environnement et pourra être engagé dans la réserve du passif environnemental.

NO GDD : 1208462002

Taux 2020: 1,0951303727

No d'engagement: CC08462002

		Dépenses taxes incluses	*Crédits*	*Crédits arrondis au $ supérieur*
Provenance - Rénovation/protection cours de services (information pour les finances uniquement				
RCG 15-002	*6101.7715002.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000*	*826 210,36 $*	*754 440,19 $*	*754 441 $*
Imputations à des fins de bon de commande				
contrat	6101.7715002.801650.03107.54301.000000.0000.184789.000000.21025.00000	592 696,13 $	541 210,57 $	541 211 $
contingences	6101.7715002.801650.03107.54301.000000.0000.184789. **070008**.21025.00000	130 036,73 $	118 740,87 $	118 741 $
Incidences	6101.7715002.801650.03107.54301.000000.0000.184789. **070002**.21025.00000	103 477,50 $	94 488,75 $	94 489 $
		826 210,36 $	754 440,19 $	754 441 $

Information budgétaire

Projet : 66190 - Programme des cours de services

Sous-Projet INVESTI: 2066190-008 Cours de services St-Michel - services professionnels

Sous-Projet SIMON: 184789

Requérant: SGPI / Exécutant: SGPI

	2020	**2021**	**2022**	**Ultérieur**	**Total**
Brut - Corpo	200	554	0	0	754

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208462002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Octroyer un contrat à la firme TLA Architectes inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels d'architecture pour la mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 650 183,63 $ et autoriser une dépense de 883 697,86 $, taxes incluses (contingences : 130 036,73 $; incidences :103 477,50 $), imputée à la Ville-centre et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif – appel d'offres public IMM-20-01 (3 soumissionnaires).

SEAO__Liste des commandes-IMM-20-01.pdfPV-ouverture-IMM-20-01.pdf

IMM-20-01 - TLA Architectes inc_soumission GDD.pdf

E-Grille-evaluation_avec formules-IMM-20-01.pdf

Tableau_honoraires_contingences_incidences_IMM-20-01.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 868-5104
Télécop. : 514 868-4066

Liste des commandes

Numéro : IMM-20-01
Numéro de référence : 1380865
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Mise à niveau du garage Saint-Michel

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9 http://www.aedifica.com	Madame Brigitte Bousquet Téléphone : 514 844-6611 Télécopieur : 514 844-7647	**Commande : (1758387)** 2020-06-22 11 h 08 **Transmission :** 2020-06-22 11 h 08	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 52 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 438 844-2395 Télécopieur : 514 866-3780	**Commande : (1755835)** 2020-06-16 9 h 35 **Transmission :** 2020-06-16 9 h 35	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 53 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1755029)** 2020-06-14 8 h **Transmission :** 2020-06-14 8 h	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 52 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Elema Experts-conseils 3500, rue St-Jacques, suite 101 Montréal, QC, H4C 1H2 http://elema-ing.com	Monsieur Dominic Miron Téléphone : 514 787-3355 Télécopieur :	**Commande : (1756739)** 2020-06-17 14 h 18 **Transmission :** 2020-06-17 14 h 18	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 53 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture &	Monsieur Francois	**Commande : (1755396)**	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1

Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca	Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	2020-06-15 13 h 06 **Transmission :** 2020-06-15 13 h 06	2020-06-22 14 h 53 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HUT architecture 400 avenue Atlantic Bureau 607 Montréal, QC, H2V1A5 http://HUTarchitecture.ca	Monsieur Denis Cyr Téléphone : 514 573-0366 Télécopieur :	**Commande : (1757940)** 2020-06-19 13 h 53 **Transmission :** 2020-06-19 13 h 53	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 52 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1754847)** 2020-06-12 13 h 55 **Transmission :** 2020-06-12 13 h 55	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 52 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MDTP atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/	Madame Christine Pilon Téléphone : 450 289-6387 Télécopieur :	**Commande : (1755889)** 2020-06-16 10 h 24 **Transmission :** 2020-06-16 10 h 24	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 53 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1757869)** 2020-06-19 12 h 04 **Transmission :** 2020-06-19 12 h 04	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 52 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com	Monsieur Denis G. Tremblay Téléphone : 450 629-9992 Télécopieur : 450 629-9994	**Commande : (1755132)** 2020-06-15 8 h 27 **Transmission :** 2020-06-15 8 h 27	3336859 - IMM-20-01 Addenda no 1 2020-06-22 14 h 53 - Courriel 3337568 - IMM-20-01 addenda 02 2020-06-23 13 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **6 août 2020, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste de dossiers
Claude-Étienne Poisson Préposé au contrôle des dossiers

SOUMISSION IMM-20-01

Services professionnels pour la mise en forme du garage de Saint-Michel

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Groupe Marchand Architecture et design GMAD	√
TLA Architectes inc	√
Réal Paul architectes inc	√

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction des services administratifs et du greffe.

Diane Mongeau

Claude-Étienne Poisson

Isabell Ross

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension Direction des services administratifs 405, avenue Ogilvy, bureau 200 Montréal (Québec) H3N 1M3	**SECTION IV** FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° IMM-20-01 services professionnels SP.PUB.2ENV

MISE À NIVEAU DU GARAGE D'ENTRETIEN Saint-Michel

Description

Montant de la proposition 565 500,00 $

SOUS-TOTAL	565 500,00 $
Taxe sur les produits et services (5 %) :	28 275,00 $
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	56 408,63 $
TOTAL :	650 183,63 $

Informations complémentaires

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important :

Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission

Identification du soumissionnaire

Nom de la compagnie

TLA architectes Inc.

Adresse

2372 boul. St-Martin Est

Ville	Code postal	Téléphone	Télécopieur
Laval Qc	H7E 5A4	450-629-9992	450-629-9994

Nom de la personne responsable (en majuscules)

BENOÎT LALONDE, architecte associé

Signature du responsable	Date Jour	Mois	Année
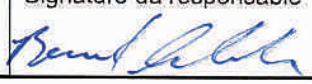	05	08	2020

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Appel d'offres IMM-20-01

Services professionnels pour la mise à niveau du garage Saint-Michel

Grille d'évaluation spécifique		Soumissionnaires						
Critères de sélection	**Pointage**	**GMAD**	**TLA Architectes inc**	**Réal Paul architectes inc**	**0**	**0**	**0**	**0**
A. Présentation de l'offre	5	3,00	3,50	4,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
B. Compréhension du mandat et de la problématique	10	6,50	7,00	8,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
C.Capacité de production et échéancier	25	14,67	15,00	18,50	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
D. Expérience et expertise pertinente de la firme	30	22,00	24,00	23,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
E. Qualification et expérience du chargé de projet	30	20,67	21,33	21,33	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Pointage intérimaire	**100**	66,83333333	70,83	74,83	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Établissement du pointage final	**GMAD**	**TLA Architectes inc**	**Réal Paul architectes inc**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)	Écrire le prix	650 183,63 $	713 419,87 $				
Établissement du pointage final - Application de la formule : (Pointage intérimaire + 50)x10 000 / Prix soumis	#VALEUR!	1,86	1,75	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Rang et adjudicataire							

Signatures des membres du comité: Nom Nom Nom

Signature de la secrétaire du comité : Isabell Ross

TABLEAU DES HONORAIRES, DES CONTINGENCES ET DES INCIDENCES

Projet : **IMM-20-01**

Garage d'entretien St-Michel (ouvrage 0626)

Mise à niveau du garage d'entretien St-Michel

2020-08-14

			Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Honoraires forfaitaires**	**565 500,00**	28 275,00		**56 408,63**	**650 183,63**
	Sous-total :	**565 500,00**	**28 275,00**		**56 408,63**	**650 183,63**
	Contingences 20%	113 100,00	5 655,00		11 281,73	130 036,73
	Total - Contrat :	**678 600,00**	**33 930,00**		**67 690,35**	**780 220,35**
Incidences :	Dépenses générales	90 000,00	4 500,00		8 977,50	103 477,50
	Total - Incidences :	**90 000,00**	**4 500,00**		**8 977,50**	**103 477,50**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	**768 600,00**	**38 430,00**		**76 667,85**	**883 697,85**
Ristournes :	Tps 100,00%					38 430,00
	Tvq 50,0%					38 333,93
	Coût net après ristoune					**806 933,93**

Préparé par Max Caroca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1201309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est recommandé :
de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2020-08-18 20:37

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

_____

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1201309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

CONTENU

CONTEXTE

La directrice d'arrondissement doit déposer, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009), les rapports faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déposer les rapports faisant état des décisions prises en matière des ressources humaines et des ressources financières dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Articles 477.2 et 477.5 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).
Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).
Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BERGERON
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-9173
Télécop. : 514 868-4066

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Annette DUPRÉ
Directrice des services administratifs et du greffe

Tél : 514 872-9173
Télécop. : 514 868-4066

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1201309012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

- Copie papier des rapports mensuels pour les périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020;

- Rapport consolidé_juin - juil 2020.pdf

BC-520 Liste des bons de commande approuvés_juin 2020.pdf

CF-530 Factures non associées à un bon de commande_juin 2020.pdf

BC-520 Liste des bons de commande approuvés_juillet 2020.pdf

CF-530 Factures non associées à un bon de commande_juillet 2020.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BERGERON
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-9173
Télécop. : 514 868-4066

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JUIN ET JUILLET 2020

RAPPORT CONSOLIDÉ

Périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020

ARTICLE	DESCRIPTION	Juillet 2020		Cumulatif au 30 juin 2020		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
	SOMMAIRE **Résultats par grande famille**						
	Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement	0	- $	0	- $	0	- $
	Règlements de réclamations et de jugements	0	- $	0	- $	0	- $
	Autres décisions impliquant une dépense	1	- $	2	- $	3	- $
	Décisions impliquant la gestion des ressources humaines	30	- $	32	- $	62	- $
	Autres décisions n'impliquant pas de crédits	1	- $	3	- $	4	- $
	TOTAL	**32**	**- $**	**37**	**- $**	**69**	**- $**
RESSOURCES MATÉRIELLES							
22.01	Contrat 101 100 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 1)	0	- $	0	- $	0	- $
22.02	Contrat 50 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
22.03	Contrat 25 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 3)	0	- $	0	- $	0	- $
22.04	Contrat 15 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 4)	0	- $	0	- $	0	- $
22.05	Contrat 25 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 5)	0	- $	0	- $	0	- $
23.00	Location par la ville d'un immeuble: 101 100 $ et moins (Niveau 1) et 50 000 $ et moins (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES		**0**	**- $**	**0**	**- $**	**0**	**- $**
ADMINISTRATION FINANCIÈRE							
24.01	Contrat 50 000 $ et moins - Services professionnels (Niveau 1)	0	- $	0	- $	0	- $
24.02	Contrat 25 000 $ et moins - Services professionnels (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
24.03	Contrat 10 000 $ et moins - Services professionnels (Niveau 3)	0	- $	0	- $	0	- $
26.01	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 50 000 $ et moins (Niveau 1)	0	- $	0	- $	0	- $
26.02	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 $ et moins (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
26.03	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 $ et moins (Niveau 3)	1	- $	2	- $	3	- $
26.04	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 $ et moins (Niveau 4)	0	- $	0	- $	0	- $

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JUIN ET JUILLET 2020

RAPPORT CONSOLIDÉ

Périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020

ARTICLE	DESCRIPTION	Juillet 2020		Cumulatif au 30 juin 2020		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
27.01	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 101 100 $ et moins (Niveau 1)	0	- $	0	- $	0	- $
27.02	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 $ et moins (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
27.03	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 $ et moins (Niveau 3)	0	- $	0	- $	0	- $
27.04	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 15 000 $ et moins (Niveau 4)	0	- $	0	- $	0	- $
28.01	Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières (Niveau 1)	0	- $	0	- $	0	- $
28.02	Virement crédits : entre deux fonctions budgétaires d'une même direction, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
28.03	Virement crédits, à l'intérieur d'une même fonction budgétaire, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 6)	0	- $	0	- $	0	- $
TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE		**1**	**- $**	**2**	**- $**	**3**	**- $**

RÉGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

	Permis - Règlement sur les opérations cadastrales Approuver projet de remplacement de lots	0	- $	0	- $	0	- $
29.00	Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement	1	- $	2	- $	3	- $
32.01	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	0	- $	0	- $	0	- $
32.02	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - enseignes (Niveau 2)	0	- $	1	- $	1	- $
TOTAL RÉGLEMENTATION		**1**	**- $**	**3**	**- $**	**4**	**- $**

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JUIN ET JUILLET 2020

RAPPORT CONSOLIDÉ
Périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020

ARTICLE	DESCRIPTION	Juillet 2020		Cumulatif au 30 juin 2020		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
RESSOURCES HUMAINES							
07.00	POSTES - Nomination cadre (L.R.Q., c. C-19)	1	- $	0	- $	1	- $
08.01	POSTES - Nomination emplloyé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres dir. arr.	0	- $	0	- $	0	- $
08.02	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres cas	10	- $	18	- $	28	- $
08.02.1	Mouvements de masse - Employés cols blancs (procédé administratif)	2	- $	0	- $	2	
09.00	POSTES - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi	3	- $	4	- $	7	- $
10.00	POSTES - Nomination emp. manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi	4	- $	1	- $	5	- $
11.00	POSTES - Mouvement de personnel col bleu suite à une réquisition ou baisse de structure	2	- $	0	- $	2	- $
11.00.1	Mouvements de masse - Employés cols bleus (procédé administratif)	1	- $	0	- $	1	
12.00	POSTES - Résiliation cont. de trav. ou mise à pied d'un cadre (L.R.Q., c. C-19)	0	- $	1	- $	1	- $
13.01	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres dir. arr.	0	- $	0	- $	0	- $
13.02	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas	0	- $	0	- $	0	- $
14.01.0	Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- $	0	- $	0	
14.02.0	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas	5	- $	4	- $	9	- $
15.00	Création et transfert de postes	1	- $	0	- $	1	- $
16.00	Abolition et modification de postes	0	- $	0	- $	0	- $
17.00	POSTES - Détermination de l'affectation de travail et des responsabilités des fonctionnaires et employés	0	- $	0	- $	0	- $
18.00	Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses… prévues à l'art. 49.2.	1	- $	2	- $		
19.01	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) (Niveau 1)	0	- $	0	- $	0	- $
19.02	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) / Autres cas (Niveau 2)	0	- $	2	- $	2	- $
TOTAL RESSOURCES HUMAINES		**30**	**0**	**32**	**0**	**59**	**- $**

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JUIN ET JUILLET 2020

RAPPORT CONSOLIDÉ
Périodes du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020

ARTICLE	DESCRIPTION	Juillet 2020		Cumulatif au 30 juin 2020		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
MATIÈRES JURIDIQUES							
20.01	Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la CSST incluant nég. proc. jud.	0	- $	0	- $	0	- $
20.02	Négociation, plaidorie et règl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage	0	- $	0	- $	0	- $
20.03	Paiement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST	0	- $	0	- $	0	- $
20.04	Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
20.05	Paiement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation	0	- $	0	- $	0	- $
20.06	Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
20.07	Consentir des mainlevées ou des quittances	0	- $	0	- $	0	- $
20.08	Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier	0	- $	0	- $	0	- $
20.09	Paiement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts	0	- $	0	- $	0	- $
20.10	Paiement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
20.11	Paiement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
20.12	Opposition à une demande de permis d'alcool prévue à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9-1)	0	- $	0	- $	0	- $
20.13	La négociation, la plaidoirie devant tout tribunal et le règlement de tout litige.	0	- $	0	- $	0	- $
TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES		**0**	**- $**	**0**	**- $**	**0**	**- $**
GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes		**32**	**0,00 $**	**37**	**0,00 $**	**66**	**0,00 $**

VILLE DE MONTRÉAL
SIMON.BC-520 Liste des bons de commande approuvés par Fournisseur

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
9082-8179 QUEBEC INC.	1413439	03-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	PRR - Reconstruction du puisard de ruelle derrière le 7141 Iberville	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Réseaux d'égout	811,55
	1413826	02-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9364, rue Sackville	Travaux publics	Réseaux d'égout	262,47
	1415290	04-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Frais de plan de signalisation pour les travaux effectués au 677 Gounod et au 7486 de la Roche.	Travaux publics	Réseaux d'égout	524,94
	1415739	08-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 690 St-Élie	Travaux publics	Réseaux d'égout	8 189,02
	1416496	11-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 3405 Bressani	Travaux publics	Réseaux d'égout	6 824,19
	1418211	19-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 8508, 13e avenue	Travaux publics	Réseaux d'égout	7 874,06
	1418213	19-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Disjonctions et murage au 7757 Leonardo-da-Vinci	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00
	1418214	19-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Disjonctions et murage au 7730 18e avenue	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00
9256-9466 QUEBEC INC.	1415086	03-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de réparation du pavé uni devant le 8550 Champagneur	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 259,85
	1415100	03-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de réparation du pavé uni et de béton devant le 8544 Wiseman	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72
	1419321	29-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de réparation de bordure devant le 2495, Everett	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	524,94
9405-3527 QUEBEC INC.	1418876	25-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	SUPPORT À DÉSINFECTANT	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	4 199,23
ADDISON ELECTRONIQUE MONTREAL	1416667	11-JUIN -2020	JOBIDON, JOCELYN	DIVERS - ÉQUIPE AUSE	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	136,84
	1417333	16-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE FAUSSE CAMÉRA DE SÉCURITÉ	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26,24
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1397314	10-JUIN -2020	LEHOUX, PATRICK	FORMATION CPO	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	734,91
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	1415159	03-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RÉPARATION TOIT - COMPLEXE MODULAIRE 9100 PIE-IX	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	4 671,94
ATELIER ROSEMONT INC	1388886	18-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Bon de commande ouvert 2020 - COPIE DE CLÉS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	419,95

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
ATOMIC3 INC.	1414786	02-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	SERV. PROF. - FAISCEAUX D'HISTOIRE	Services administratifs et greffe	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	7 010,02
AXIA SERVICES	1414929	23-JUIN -2020	DION, MARCELLE	GARDIENNAGE BIBLIO SM ET PE	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	52 619,67
BRAULT ET MARTINEAU	1418348	22-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT D'UN FRIGO POUR SANDRA THIBAULT	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	688,72
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1415884	08-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE KIT DE RÉPARATION HAWS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 543,32
CAPREA EXPERTS IMMOBILIERS INC.	1414835	02-JUIN -2020	CHARETTE, CLEMENT JR	FRAIS DE PARCS - 7625, 18E AVENUE	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	1 023,63
	1417729	17-JUIN -2020	CHARETTE, CLEMENT JR	FRAIS DE PARCS - 7225, Saint-Hubert	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	1 023,63
	1417730	17-JUIN -2020	CHARETTE, CLEMENT JR	FRAIS DE PARCS - 6980, 15E AVENUE	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	1 023,63
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1418925	25-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PROGRAMMATEUR DIGITAL POUR ROBINET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	237,82
CONFIAN	1418998	25-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	CARTOUCHES	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	366,93
CONSTRUCTION CAPPA INC.	1415302	04-JUIN -2020	LE, LUU LAN	RÉFECTION TROTTOIRS	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	177 779,54
CREUSAGE RL	1417694	17-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur avec opérateur pour des travaux le 15 juin 2020	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 826,78
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1415559	05-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de soudure pour diverses réparations de clôtures et clefs d'aqueduc	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	572,18
DEVELOTECH INC.	1419547	30-JUIN -2020	PAQUETTE, GENNY	BALISES - PIÉTONNISATION DE CASTELNAU	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 278,23

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1418562	23-JUIN -2020	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE BOTTE POUR MARIO CUSANO	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	110,24
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1418604	23-JUIN -2020	LEVESQUE, KATHLEEN	ENVELOPPES BAM - SRRR ET À FENÊTRE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 504,32
GDLC EXCAVATION INC.	1416356	10-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	PRR - Reconstruction complet du puisard sur la RUE DES ÉRABLES ENTRE BÉLANGER ET JEAN-TALON EST	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Réseaux d'égout	6 089,27
GESTION DAOUST & BOUCHARD INC.	1412311	17-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	RUELLE VERTE - Mobiliers de jardins pour la ruelle des tournesols.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 200,54
GESTION WEIBEL INC	1416875	12-JUIN -2020	LECLERC, ANDREANE	Couvre-clavier pour terminal	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	123,81
GFL ENVIRONNEMENTAL INC.	1413949	01-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Location de toilettes chimiques pour la saison estivale selon l'entente 1408744	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 291,42
GILBERT ROUSSEAU CONSULTANT RH	1415350	04-JUIN -2020	VAILLANCOURT, NATHALIE	SERV. PROF. DÉVELOPPEMENT	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	3 746,25
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1389066	16-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	S&L - SERVICE DE COURRIER RAPIDE	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	104,99
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1416363	10-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Réaménagement du bureau d'aqueduc.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	8 433,69
	1419385	29-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	POTEAU BORNE D'ACCUEIL BAM ET PERMIS	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	424,43
GROUPE TRIMETRIX INC.	1416021	09-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	DÉSINFECTANT	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	3 010,10
GROUPE TRIUM INC.	1416563	11-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	VISIÈRES - MESURES D'URGENCE	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 044,63

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
IMPRIME-EMPLOI	1417409	16-JUIN -2020	LEVESQUE, KATHLEEN	SRRR - FORMULAIRES ET ENVELOPPES	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	3 970,02
INDUSTRIES DESORMEAU INC.	1416270	10-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE TIGE FILETÉE POUR LES ÉLAGUEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	170,60
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1413657	26-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Fourniture de 4 tablettes Samsung	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	267,17
		26-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	AQUEDUC - Fourniture de 4 tablettes Samsung	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	33,10
JARDINS ZEILLINGER	1414486	08-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	RUELLE VERTE - Fourniture de végétaux pour la ruelle Tournesol	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 539,48
	1415188	03-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	RUELLE VERTE - Fourniture de végétaux pour la ruelle du chat botté	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 715,89
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1414882	02-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE GANT ET DE HARNAIS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	991,07
LAFARGE CANADA INC	1410126	29-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	PARCS - Bon de commande ouvert 2020 pour la fourniture de pierre selon l'entente 1402405	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 588,21
		15-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	PARCS - Bon de commande ouvert 2020 pour la fourniture de pierre selon l'entente 1402405	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 515,78
	1410156	30-JUIN -2020	LE, LUU LAN	AQUEDUC - Fourniture de pierre concassée 0-3/4" selon l'entente 1402405	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	12 260,57
	1419231	26-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Fourniture de pierre 3/4 NETTE	Travaux publics	Entretien et réfection des tranchées	4 557,51
LALEMA INC.	1415681	05-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	VISIÈRES	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	835,70
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1416009	09-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	ARROND - Travaux de fabrication et installation de la signalisation extérieure et intérieure à l¿aréna Saint-Michel (0196) - Incidences 15352 AO sur invitation	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Arénas et patinoires	7 713,38
LE BARRICADEUR	1418601	23-JUIN -2020	CHARETTE, CLEMENT JR	SÉCURITÉ PUBLIQUE	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	360,86

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
L'EFFACEUR	1417567	17-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	GRAFFITI - Produits pour l'enlèvement des graffitis	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	2 834,66
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	1415531	05-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - RÉPARATION D'UNE CHAINE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	64,68
	1415983	09-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - VÉRIFICATION ET RÉPARATION DE CHAINE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	86,73
	1417905	18-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - INSPECTION ET RÉPARATION DE CHAINE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 741,79
	1419217	26-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT D'UNE ÉLINGUE DE CHAINE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	165,75
LES DRAPERIES DE L'EST MICHEL LESSARD LTEE	1415181	03-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	TOILES SOLAIRES - 3699 CRÉMAZIE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Nettoyage et balayage des voies publiques	1 845,58
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC	1414836	02-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARC - Service technique pour remplacer le panneau de contrôle du jeux d'eau au parc Howard	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 000,54
	1416124	09-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RÉPARATION JEUX D'EAU - PARRC RENÉ-GOUPIL	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 161,98
	1416134	09-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RÉPARATION JEUX D'EAU - PARRC DE NORMANVILLE	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 555,91
LES SAVONS EVY INC	1418524	22-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	Désinfectant pour les biblio	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	418,64
	1418526	22-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	Désinfectant pour les biblio	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	418,64
LOCATION LORDBEC INC.	1415349	04-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 791 de Liège et remplacement du tuyau de plomb.	Travaux publics	Réseaux d'égout	10 341,27
		10-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 791 de Liège et remplacement du tuyau de plomb.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 942,27
	1415422	04-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9158, 9 e Avenue,	Travaux publics	Réseaux d'égout	15 196,94
	1417394	16-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 9135, 9e avenue.	Travaux publics	Réseaux d'égout	10 367,52
L. VILLENEUVE & CIE (1973) LTEE	1395398	11-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARC - BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,62

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1417121	15-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PMNN4424AR BATT IMP LI ION 2300M 2350T - Batterie Radio Mobile- Service des technologies de l'information	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 311,52
MOXO MEDIA INC.	1418881	25-JUIN -2020	DANSEREAU, SYLVAIN	PASTILLES AUTOCOLLANTES	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	2 939,65
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1415265	04-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CHARGEUR DE CASQUE PROTOSS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	545,85
	1416477	11-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'ARTICLES POUR LES ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 157,35
O.J. COMPAGNIE	1415717	09-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	JARRY - ACHAT DE SEMENCE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	16,80
		08-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	JARRY - ACHAT DE SEMENCE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	771,66
	1419537	30-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	JARRY - ACHAT DE SEMENCE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	788,46
PRODUITS SANY	1407276	16-JUIN -2020	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - RÉPARATION DE DEUX POLISSEUSES	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	360,34
	1412987	26-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	PRODUITS D'ENTRETIEN - JEAN ROUGEAU	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	222,99
	1413374	01-JUIN -2020	LABELLE, JEAN-MARC	produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	31,50
	1413381	01-JUIN -2020	LABELLE, JEAN-MARC	Produits entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	23,94
	1414774	02-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE PAPIER HYGIÉNIQUE POUR LES TOILETTES CHIMIQUES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	225,09
	1415304	04-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE- ACHAT D'UN DISQUE POUR POLISSEUSE	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	169,92
	1415373	04-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	PRODUITS D'ENTRETIEN - PATAUGEOIRES	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	538,43
	1416130	09-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	produits entretiens - piscines	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	924,29
	1416513	11-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	106,04
	1417033	22-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PRODUITS D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	106,95
		15-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - PRODUITS D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	109,27
	1418001	18-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	Produits d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	390,26

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
PRODUITS SANY	1419106	26-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE SACS DE VIDANGE 35/50 3 MIL	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 000,01
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1417017	15-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	INCIDENCES -CHALET PARC N-TILLEMONT	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	534,39
RECY-BETON INC	1415730	08-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE 2020 - VALORISATION DE LA PIERRE, ROC, BETON, ASPHALTE - selon l'entente 1358358	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	35 800,00
REGARD SECURITE	1407394	16-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	VOIRIE - Lunette de sécurité de type prescription pour Gianna Daluiso, matricule 658299000 selon l'entente 1255847	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	217,00
	1417723	17-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Lunette de sécurité de type prescription pour Thierry Mollier selon l'entente 1255847	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	200,00
	1417732	17-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Lunette de sécurité de type prescription pour Brian Vaillant selon l'entente 1255847	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	200,00
	1417734	17-JUIN -2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Lunette de sécurité de type prescription pour Gaétan Paquette selon l'entente 1255847	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	200,00
	1417803	18-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Lunette de sécurité de type prescription pour Claude Daniel selon l'entente 1255847	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	200,00
ROGER SIMARD, ARPENTEUR-GEOMETRE INC.	1416985	15-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	ARPENTAGE - 4 PARCS	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	20 624,79
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1391814	17-JUIN -2020	HERNANDEZ, MARC-ANDRE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	16 325,56
SECURITE LANDRY INC	1415611	05-JUIN -2020	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE POMPES POUR LES 4 LITRES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	275,59
		22-JUIN -2020	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE POMPES POUR LES 4 LITRES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	26,25
SERVICES HORTICOLES POUCE VERT	1416137	09-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	RUELLE VERTE - Travaux dans la ruelle des Framboisiers.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 709,73
	1416608	11-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	RUELLE VERTE - Service de remplissage+ isolation des bacs dans la ruelle Hutchison/Jean-Talon	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	4 629,95

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
SERVICES HORTICOLES POUCE	1417985	18-JUIN -2020	ST-PIERRE, MARCO	RUELLE VERTE - Arrosage des plantation de la ruelle Bressani/Champdoré¿ 12e ave/17e ave	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 196,88
	1418808	23-JUIN -2020	BEAUDREAULT, BRIGITTE	RUELLE VERTE - Préparation de plates-bandes dans la ruelle «Pas des sages» - Fournir et installer des bacs.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15 396,42
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1415417	04-JUIN -2020	LE, LUU LAN	OUVERTURE DE DOSSIER - PRR 20-06	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	5 249,37
SOFTCHOICE LP	1415672	05-JUIN -2020	LABELLE, JEAN-MARC	LICENCE AUTOCAD - ALEXANDRE PERRON	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	571,65
STELEM (CANADA) INC.	1403735	10-JUIN -2020	JOBIN, MICHEL	PARC - ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION ALKOTA 5035	Travaux publics	Administration, finances et approvisionnement	299,48
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1414546	01-JUIN -2020	JOBIN, MICHEL	EGOUT - COMMANDE DE GRILLE ANTI VÉLO	Travaux publics	Réseaux d'égout	6 198,99
TENAQUIP LIMITED	1415101	03-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PAPIER ESSUIE-TOUT	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	257,95
	1415376	04-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DIABLES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	851,01
	1415674	05-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	CARTOUCHES	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	456,07
	1415769	08-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	Lunettes	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	107,98
	1416082	09-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE SACS EN POLY	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	97,11
	1416274	10-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	MASQUES RÉUTILISABLES	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	834,86
	1416494	11-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE GILET DE SÉCURITÉ	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	342,10
	1416609	11-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE FOULARD REFROIDISSEUR	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	214,17
	1417245	16-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE VAPORISATEUR, POMPE LEVIER, BALAI, WINDEX	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	306,76
		16-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE VAPORISATEUR, POMPE LEVIER, BALAI, WINDEX	Travaux publics	Transport - Surveillance et ordonnancement - À répartir	104,95
	1417566	17-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	bottes et gant	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	284,96

VILLE DE MONTRÉAL
SIMON.BC-520 Liste des bons de commande approuvés par Fournisseur

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIN -2020', Date d'approbation des eng. fin: '30-JUIN -2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
TENAQUIP LIMITED	1418610	23-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE GILET DE SÉCURITÉ POUR VILLENEUVE	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	115,11
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1414561	01-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - BON DE COMMANDE OUVERT POUR L'ACHAT DE PRODUIT D'HORTICULE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	2 099,75
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1415313	04-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 4171 Des Grandes Prairies	Travaux publics	Réseaux d'égout	14 593,26
	1417043	15-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7954, rue Foucher	Travaux publics	Réseaux d'égout	13 438,40
	1418328	22-JUIN -2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7927 St-Gérard	Travaux publics	Réseaux d'égout	10 288,77
ULINE CANADA CORP	1418384	22-JUIN -2020	STEBEN, FREDERIC	Cintres	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	337,85
VITRINE CULTURELLE DE MONTREAL	1419515	30-JUIN -2020	DION, MARCELLE	Services de billetterie offerts du 1er janvier au 31 décembre 2020 à onze lieux de diffusion du réseau Accès culture	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	7 435,21
WOLSELEY CANADA INC.	1415975	09-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE RACCORD ET D'UNE CLÉ À TUYAU	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 739,13
	1416267	10-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - RACCORD DE CUIVRE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	334,91
							627 294,18

VILLE DE MONTRÉAL
SIMON.CF-530 Factures non associées à un bon de commande regroupées par Chèque

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# foum.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	PTI - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	03-JUIN -2020	519104	VALERIE RICHARD	20352529	0220	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	94,49
		23-JUIN -2020	107043	DANSE CARPE DIEM/EMMANUEL JOUTHE	20357357	1920023b	Artistes	2 717,37
								2 811,86
	VSM - Communications - Projets	01-JUIN -2020	123330	BOO! DESIGN INC.	20356429	2581	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	320,21
			185872	TABASKO COMMUNICATIONS INC.	20355904	32059	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	330,71
		10-JUIN -2020	123330	BOO! DESIGN INC.	20358801	2597	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	267,72
			444719	ADC COMMUNICATION	20357596	2265	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	167,98
		16-JUIN -2020	123330	BOO! DESIGN INC.	20359156	2615	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	178,48
								1 265,10
Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement								**4 076,96**

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# fourn.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
Services administratifs et greffe	Division du greffe	05-JUIN -2020	366558	MEDIAQMI INC.	20353156	er00189028	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	156,98
		16-JUIN -2020	366558	MEDIAQMI INC.	20359089	er00191106	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	155,11
		18-JUIN -2020	366558	MEDIAQMI INC.	20359918	er00191385	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	155,11
					20359918	er00191384	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	156,98
		25-JUIN -2020	291067	PAUL BOURCIER		hp798	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	236,22
		26-JUIN -2020	125351	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	20357692	0000023366226588	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	146,39
								1 006,79
	VSM - Services administratifs	16-JUIN -2020	547357	CAROCA, MAX	20355132	rembempl200612	Rembours.aux employés des frais encourus	25,19
								25,19
Services administratifs et greffe								**1 031,98**

VILLE DE MONTRÉAL
SIMON.CF-530 Factures non associées à un bon de commande regroupées par Chèque

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# fourn.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
Cabinet des élus	VSM - Soutien élus	02-JUIN -2020	574631	MIREAULT, FRED-WILLIAM	20352433	rembempl200528	Rembours.aux employés des frais encourus	107,10
		09-JUIN -2020	575448	FUMAGALLI, GIULIANA	20353672	remempl200601	Rembours.aux employés des frais encourus	52,25
								159,35
Cabinet des élus								**159,35**

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# fourn.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
Travaux publics	VSM - Gestion de l'eau	11-JUIN -2020	115050	IMPRESSION MULTI-SOURCES	11901926	53840	Impression de formulaire "Rapport du depisteur"	261,47
			447457	CDTEC CALIBRATION INC.	11902474	2142	Étalonnage et certification sur place de détecteurs portables	125,98
								387,45
	VSM - Voirie - Propreté et circulation	11-JUIN -2020	156683	DISTRIBUTION BELAIR	11902509	111940	Fourniture et accessoires de peintures pour projet Graffiti	175,33
					11902509	111942	Fouriture de peinture pour projet Graffiti	88,17
		16-JUIN -2020	117077	ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	11900891	255960	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	262,47
		22-JUIN -2020	114825	BETONEL		851902065411	Achat de peintures et d'accessoires pour les projets Graffitis.	466,49
								992,46
Travaux publics								**1 379,91**

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# fourn.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
Culture, sports, loisirs et développement social	VSM - Bibliothèque Le Prévost	11-JUIN -2020	326781	COOPERATIVE DE SOLIDARITE MIEL MONTREAL	20353965	aca020055b	Artistes	283,47
								283,47
	VSM - Culture	11-JUIN -2020	523913	FEDERATION DES MILIEUX DOCUMENTAIRES	11900578	23865	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	47,24
		26-JUIN -2020	103112	COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	11901827	sdip0001125	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	166,28
								213,52
	VSM - Expertise - Événements publics	05-JUIN -2020	132580	VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTE	20353525	ca20140152200605	Subventions ou contributions financières	15 900,00
			377910	CDC SOLIDARITES VILLERAY	20353594	ca20140152200605	Subventions ou contributions financières	15 900,00
			570278	TABLE DE QUARTIER PARC-EXTENSION	11900421	ca20140152200605	Subventions ou contributions financières	15 900,00
		09-JUIN -2020	101103	LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	20353894	ca18140221200609	Subventions ou contributions financières	11 508,24
		18-JUIN -2020	191784	GAGNON, SOPHIE	20355516	rembempl200617	Rembours.aux employés des frais encourus	95,25
		19-JUIN -2020	108074	L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	20356516	ca20140166	Subventions ou contributions financières	20 140,00
			114613	CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES LAJEUNESSE INC.	20356422	ca20140166	Subventions ou contributions financières	15 356,00
			118186	LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	11901317	ca20140166	Subventions ou contributions financières	13 335,00
			118219	CREATIONS ETC.	20360960	ca20140166	Subventions ou contributions financières	5 724,00
			278468	ESPACE MULTISOLEIL	11901230	ca20140166	Subventions ou contributions financières	54 320,00
			401346	CENTRE LASALLIEN SAINT-MICHEL	11901180	ca20140166	Subventions ou contributions financières	6 753,00
			450900	LA GRANDE PORTE	20356388	ca20140166	Subventions ou contributions financières	4 770,00
			527891	CORPORATION D'EDUCATION JEUNESSE	20356420	ca20140166	Subventions ou contributions financières	4 700,00

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# fourn.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
								184 401,49
	VSM - Loisirs	01-JUIN -2020	431944	VEZINA, CEDRIC	20352294	rembempl200601	Rembours.aux employés des frais encourus	17,75
		03-JUIN -2020	123815	CUIERRIER, JEAN	20352559	rembempl200602	Rembours.aux employés des frais encourus	8,98
			573942	MEGROURECHE, NASSIM	20352598	rembempl200603	Rembours.aux employés des frais encourus	10,11
								36,84
	VSM - Mc	03-JUIN -2020	276191	PRODUCTIONS BARATANGA	11899803	aca019226taxes	Artistes	137,09
		26-JUIN -2020	565664	MARIE-RENEE VIAL ST-PIERRE	20357735	03	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	450,00
								587,09
Culture, sports, loisirs et développement social								**185 522,41**

VILLE DE MONTRÉAL
SIMON.CF-530 Factures non associées à un bon de commande regroupées par Chèque

Période début: '202006', Période fin: '202006', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Direction	Centre responsabilité	Date compt.	# fourn.	Nom fournisseur	Numéro chèque	Numéro facture	Description	Montant
Direction du développement du territoire	VSM - Études techniques	18-JUIN -2020	561486	KRIGERTOVA, OLGA	20355340	rembempl200612	Rembours.aux employés des frais encourus	38,54
								38,54
	VSM - Urbanisme et serv. aux entreprises	15-JUIN -2020	406564	ESTHER ST-LOUIS	11903204	20200615	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	250,00
			422735	KATHERINE ROUTHIER	11903256	20200615	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	200,00
			517504	VERONIQUE LAMARRE	11901053	20200615	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	300,00
			517507	SYLVIA JEFREMCZUK	11901037	20200615	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	50,00
			517508	FRANCIS GRIMARD	11901236	20200615	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	200,00
								1 000,00
Direction du développement du territoire								**1 038,54**
								193 209,15

VILLE DE MONTRÉAL
BC-520 Liste des bons de commande approuvés par Fournisseur

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
9082-8179 QUEBEC INC.	1421630	14-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Murage d'égout au parc Everett entre la 6e et la 8e avenue.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44
	1424374	30-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Murage d'égout au 8801, 25e avenue.	Travaux publics	Réseaux d'égout	4 724,44
9168-5941 QUEBEC INC.	1420995	09-JUIL.-2020	LE, LUU LAN	PRR-19-03 - TROTTOIRS ET SAILLIES	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 023 703,89
		09-JUIL.-2020	LE, LUU LAN	PRR-19-03 - TROTTOIRS ET SAILLIES	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	143 054,91
9190-8673 QUEBEC INC	1420255	07-JUIL.-2020	LE, LUU LAN	Services d'arrosage d¿arbres et d¿entretien des cuvettes pour le LOT 1 (Secteur Est) pour la période commençant le 3 juillet au 30 octobre 2020 - AO 20-18136 - GDD 1205989002/CA20 140183	Services administratifs et greffe	Horticulture et arboriculture	40 989,22
9256-9466 QUEBEC INC.	1421571	13-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de réparation de pavé uni devant le 3255 d'Hérelle	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 679,80
	1423984	28-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Réparation de pavé uni sur la 8e avenue.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1422364	16-JUIL.-2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Paiement d'une facture 2017 - #9524369254	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	44,62
	1422914	21-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Certification et réparation de ligne de vie	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	439,37
ACTION R-VAC INC.	1420486	15-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 14 juillet 2020	Travaux publics	Réseaux d'égout	2 519,70
	1422126	28-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 27 juillet 2020	Travaux publics	Réseaux d'égout	2 519,70
	1423991	28-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 29 juillet 2020	Travaux publics	Réseaux d'égout	2 519,70
	1424255	30-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Service location de combiné mini-puisard pour le nettoyage de puisard dans des ruelles le 30 juillet 2020	Travaux publics	Réseaux d'égout	2 519,70
ADC COMMUNICATION	1423936	28-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Impression de coroplaste pour la ruelle Rita.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	78,74

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
ADDISON ELECTRONIQUE MONTREAL	1420319	07-JUIL.-2020	HERNANDEZ, MARC-ANDRE	ADAPTATEUR - AUSE	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	24,13
	1420557	08-JUIL.-2020	HERNANDEZ, MARC-ANDRE	WEBCAM - AUSE	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	84,39
	1422103	15-JUIL.-2020	HERNANDEZ, MARC-ANDRE	ADAPTATEUR - AUSE	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	26,23
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1419930	06-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	DIVERS ARTICLES DE PISCINE	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	35,75
		02-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	DIVERS ARTICLES DE PISCINE	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	657,72
	1420648	08-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	TUYAU	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	163,62
	1421250	10-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	PARASOL	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	664,28
	1422563	17-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	BANDES DE GAZE	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	105,07
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1390411	15-JUIL.-2020	VAILLANCOURT, NATHALIE	PRODUITS CHIMIQUES POUR LES PISCINES- 2020	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	8 923,94
	1421963	15-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	RÉACTIFS - PISCINES	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	1 084,10
CAPREA EXPERTS IMMOBILIERS INC.	1423347	23-JUIL.-2020	CHARETTE, CLEMENT JR	FRAIS DE PARCS - 7389, HENRI-JULIEN	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	1 023,63
CENTAURECOM INC.	1419770	02-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	T-SHIRT - SAUVETEUR	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	824,68
CENTRAL IRRIGATION SUPPLY INC.	1418925	30-JUIL.-2020	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE PROGRAMMATEUR DIGITAL POUR ROBINET	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14,39
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES LAJEUNESSE INC.	1422254	16-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	ENTRETIEN SANITAIRE - 1ER JANV AU 31 MARS 20	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	12 563,75
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTREAL	1421933	15-JUIL.-2020	DION, MARCELLE	REMISE EN ÉTAT DU CENTRE LAJEUNESSE	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	26 509,34

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
CONSTRUCTION DJL INC	1421871	14-JUIL.-2020	VAILLANCOURT, NATHALIE	PRR - Fourniture d'enrobés bitumineux selon l'entente 1338038 pour la saison 2020	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	50 000,00
CYBELE BEAUDOIN PILON	1420038	03-JUIL.-2020	DUPRE, ANNETTE	RUELLE VERTE - Réalisation de murales dans la ruelle Durocher/Querbes.	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 281,93
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1424343	30-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE FILTRE POUR L'AIR CLIMATISER	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	137,37
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1423954	28-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Service de soudure pour la réparation de clôture en fer forgé à diverses adresses dans l'arrondissement.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 023,63
DEMIX BETON	1422134	15-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Fourniture de béton prémélangé selon l'entente 1340657	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	4 346,48
DEVELOTECH INC.	1422855	21-JUIL.-2020	PAQUETTE, GENNY	BALISES - INSTALLATION ET RÉPARATION 2019- DDT	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	3 453,04
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1411873	07-JUIL.-2020	VAILLANCOURT, NATHALIE	PARCS - Location d'une camionnette pour 4 mois pour le projet de saillis de trottoir selon l'entente 1407595	Services administratifs et greffe	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 704,17
DISTRIBUTIONS LG INC.	1421363	13-JUIL.-2020	LEVESQUE, KATHLEEN	DISTRIBUTION - RÉSIDENTS-PIÉTONISATION RUE DE CASTELNAU	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	999,48
ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTEE	1420484	07-JUIL.-2020	LE, LUU LAN	Services d'élagage d¿arbres d¿alignements de rues à l¿arrondissement Villeray St-Michel Parc-Extension pour la période commençant le 3 juillet 2020 au 31 décembre 2020 - AO 20-18106 - GDD 1205989001/CA20 140179	Services administratifs et greffe	Horticulture et arboriculture	127 710,52
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1420385	07-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - BOTTE DE SECURITE: CHARLE GERVAIS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	128,61
	1420872	09-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOTTE DE SÉCURITÉ POUR THIBAULT	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	113,39
	1423885	28-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE SOULIERS DE SÉCURITE POUR JULIE GAGNIER	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	113,39

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
ENTREPRISES FORLINI-DIVISIC	1423935	28-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - BOTTE DE SÉCURITÉ POUR DOMINIC TURGEON	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	167,98
	1424501	31-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE BOTTE POUR MARC BACHAND	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	120,69
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.	1409557	27-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	MTL.NET - Service de location de deux balais-aspirateur avec opérateur pour l'opération du nettoyage du printemps.	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	3 215,24
EQUIPEMENT N.C.N. LTEE	1422119	15-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Caisson	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	7 102,40
ESTAMPES LAVAL ENR	1423426	23-JUIL.-2020	LEVESQUE, KATHLEEN	TAMPONS ENCREURS - SCEAU ASSERMENTATION J BOND	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	52,97
GENEVIEVE L'HEUREUX	1420034	03-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Réalisation de murales dans la ruelle des colibris	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 843,26
GEORADAR DETECTION INC	1424285	30-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Localisation des fils de lampadaire dans la ruelle Jarry/Gounod/St-André/St-Hubert	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	943,84
GESTION WEIBEL INC	1420749	08-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	Couvre-clavier pour terminal	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	104,93
GROUPE ABS INC.	1289660	23-JUIL.-2020	DUPRE, ANNETTE	SERV. PROF - PARC ST-DAMASE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	499,48
GROUPE NICKY	1420479	07-JUIL.-2020	LE, LUU LAN	Services d'arrosage d¿arbres et d¿entretien des cuvettes pour le LOT 2 (Secteur Ouest) pour la période commençant le 3 juillet au 30 octobre 2020 - AO 20-18136 - GDD 1205989002/CA20 140183	Services administratifs et greffe	Horticulture et arboriculture	77 369,07
GROUPE TRIMETRIX INC.	1419774	02-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	DÉSINFECTANT POUR LES MAINS	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	435,17
	1421848	14-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	DÉSINFECTANT POUR LES MAINS	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	817,96
HARIEKA GROUPE CONSEIL INC.	1420258	06-JUIL.-2020	ST-PIERRE, MARCO	Projet VDM-714 / Climat de travail	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 049,87

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
IL ETAIT UNE FOIS	1421676	14-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Création de 9 pochoirs pour la ruelle Jarry/Boyer/Gounod/St-André	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	354,76
	1423697	27-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Pochoir pour la ruelle du chat botté	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	775,70
IMPRIMERIES TRANSCONTINENTAL INC.	1419535	15-JUIL.-2020	LEVESQUE, KATHLEEN	IMPRESSION TOURNESOL ÉTÉ 2020	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	8 205,82
INOLEC	1421123	10-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE MECHES	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 288,83
	1422911	21-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Filtre à air pour scie.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	261,12
	1423888	28-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE BOYAU 2" ET DE PANIER POMPE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	845,36
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1420696	08-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE 3 SOUFFLEURS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	612,48
JESSICA SCHROEYERS	1420357	07-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Réalisation d'une murale dans la ruelle des oiseaux.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	5 695,13
JOURNAL DE ST-MICHEL	1420240	06-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	PUB - FETE NATIONALE	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	1 007,88
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1422070	15-JUIL.-2020	HERNANDEZ, MARC-ANDRE	RENOUVELLEMENT LICENCE - MAPINFO 2020-2021	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	462,26
L'EFFACEUR	1421491	13-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	GRAFFITI - Produits pour l'enlèvement des graffitis	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	5 669,32
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1421404	13-JUIL.-2020	PAQUETTE, GENNY	BLOCS UTILITAIRES - ÉTUDES TECH	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	955,38
LES SAVONS EVY INC	1420714	08-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	DÉSINFECTANT - BAM	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	418,64
LIBRAIRIE MONET INC	1422492	17-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	LIVRES POUR LES PATAU	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 881,75

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
LOCATION LORDBEC INC.	1421734	14-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7371 Lanaudière	Travaux publics	Réseaux d'égout	9 212,65
	1421844	14-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7342 Lanaudière	Travaux publics	Réseaux d'égout	8 897,69
	1424239	30-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 8508, 13e avenue.	Travaux publics	Réseaux d'égout	8 189,02
	1424244	30-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7991 Châteaubriand.	Travaux publics	Réseaux d'égout	7 139,15
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1421875	14-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Location d'un sprinter pour remplacer celui au garage.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 490,30
MARTECH SIGNALISATION INC.	1419971	03-JUIL.-2020	DUPRE, ANNETTE	RUELLE VERTE - Installation de dos d'ânes dans la ruelle Rita	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	758,53
	1423425	23-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Fourniture et installation de dos d'âne dans la ruelle Rita	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 396,34
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1424074	29-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	DÉMINÉRALISATION - Bon de commande ouvert 2020 pour la terre selon l'entente 1416351	Services administratifs et greffe	Horticulture et arboriculture	4 521,81
	1424077	29-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Bon de commande ouvert pour la terre selon l'entente corporative 1416351	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 916,02
	1424082	29-JUIL.-2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Bon de commande ouvert 2020 - Fourniture de terre, sable et compost selon l'entente 1416351	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 078,75
		29-JUIL.-2020	GAGNIER, JULIE	PARCS - Bon de commande ouvert 2020 - Fourniture de terre, sable et compost selon l'entente 1416351	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 916,02
MEDIAQMI INC.	1422893	21-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	LICENCES 2020 -REVUE DE PRESSE	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	1 738,41
METRO MEDIA	1421474	13-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	PUB - PROFITONS DE NOTRE ÉTÉ À MTL	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	1 609,46
M.F.B.B.	1420664	08-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	Lettrage Exposition	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	286,78

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1420089	06-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	PMNN4424AR BATT IMP LI ION 2300M 2350T Batterie Radio Mobile- Service des technologies de l'information	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	287,43
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1419810	02-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANTALONS POUR JOEY MANNA	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	292,79
	1420369	07-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE VISIÈRE POUR LES CASQUES PROTOS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	650,84
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1410148	29-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	DÉMINÉRALISATION - Bon de commande ouvert 2020 pour la terre selon l'entente corporative 1283714	Services administratifs et greffe	Horticulture et arboriculture	5 553,84
	1410152	29-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	VOIRIE - Bon de commande ouvert pour la terre 2020	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1 275,60
PREFAB GOSSELIN LTEE	1420579	08-JUIL.-2020	PAQUETTE, GENNY	BLOCS BETON - ÉTUDES TECHNIQUES	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 503,42
PRODUITS SANY	1419747	02-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - INVENTAIRE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	23,62
		08-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - INVENTAIRE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	256,54
	1420866	10-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	180,28
		09-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22,31
	1421263	10-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	PRODUITS DÉSINFECTANTS	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 139,90
	1421770	14-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	PRODUITS ENTRETIEN	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	297,38
	1422234	16-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	Produits entretien - Biblio SM	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	124,05
REGARD SECURITE	1424189	29-JUIL.-2020	GAGNIER, JULIE	PARC - Lunette de sécurité avec prescription selon l'entente corporative 1255847 pour Yves Brisson	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	170,00
REMILLARD SOUDURE MOBILE INC.	1420279	06-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Réparation d'une clôture et de plaques d'égout	Travaux publics	Réseaux d'égout	944,89
		06-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Réparation d'une clôture et de plaques d'égout	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	367,46

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
R.M. LEDUC & CIE INC.	1420520	07-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	DIVERS ARTICLES POUR BIBLIO	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 246,37
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1390029	08-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	CELLULAIRE - JOSUE CORVIL	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	629,92
	1390374	10-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	CELLULAIRES - COMMANDE OUVERTE 2020 - SPORTS ET LOISIRS	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 414,71
	1390377	10-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	cellulaires 2020 - Culture	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 099,75
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1355187	16-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	BUREAUX CONTREMAÎTRE -TP	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Nettoyage et balayage des voies publiques	1 537,84
	1391814	02-JUIL.-2020	HERNANDEZ, MARC-ANDRE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	2 918,65
S. DESORMIERS EXCAVATION INC.	1423812	27-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Remplacement d'un tuyau au 7649 Casgrain	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	157,48
SERVICES HORTICOLES POUCE VERT	1423409	23-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Fourniture, installation et remplissage de deux bacs pour la ruelle Rita.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 976,40
	1423720	27-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	RUELLE VERTE - Aménagement de la ruelle des oiseaux.	Services administratifs et greffe	Transport - Dir. et admin. - À répartir	13 433,15
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1415417	06-JUIL.-2020	LE, LUU LAN	OUVERTURE DE DOSSIER - PRR 20-06	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	5 066,17
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1421467	13-JUIL.-2020	LEVESQUE, KATHLEEN	SRRR - RENOUVELLEMENT 2020	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	5 165,70
SOLTEK AGREGATS INC.	1423684	27-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT D'ARGILE BALL-SET MIX	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	771,66
STELEM (CANADA) INC.	1422746	20-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Formation sur manipulateur de vanne P2 Wachs	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	482,94
TENAQUIP LIMITED	1420767	08-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	LINGETTES LYSOL - BAM	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	546,21
	1420826	09-JUIL.-2020	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT D'UN CLIMATISEUR ET HUMIFICATEUR INDUSTRIEL	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	393,70

Date d'approbation des eng. début: '01-JUIL.-2020', Date d'approbation des eng. fin: '31-JUIL.-2020', Fournisseur: '%', Centre de responsabilité parent: 'B01040', Organisation d'inventaire: 'I99', Centre de responsabilité: '%', Statut fermeture: '%', Filtre sur montant total BC: '>', $ Référence: '0', Montant total fournisseur supérieur à : '0'

Nom du fournisseur	# Bon de commande	Date d'approbation engagement	Dernier approbateur	Description bon de commande	Direction ou Inventaire	Activité ou Cat actif	Montant Engagement
TENAQUIP LIMITED	1423455	23-JUIL.-2020	STEBEN, FREDERIC	BANDAGES ET ATTACHES	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	31,69
	1423909	28-JUIL.-2020	JOBIDON, JOCELYN	STOCK - TROUSSE MÉDICALE - AUSE	Direction du développement du territoire	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	151,93
	1424475	31-JUIL.-2020	LABELLE, JEAN-MARC	RUBAN ANTIDÉRAPANT ET GANTS - PISCINES	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	121,85
THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY	1420926	09-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	Peinture	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	191,02
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1418328	15-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	ÉGOUT - Branchement au 7927 St-Gérard	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 989,52
ULINE CANADA CORP	1421254	10-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	CHAISES ET TABLES	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 190,79
	1421867	14-JUIL.-2020	LECLERC, ANDREANE	Balance	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	122,34
UNITED RENTALS DU CANADA	1423696	27-JUIL.-2020	GERVAIS, ROBERT	AQUEDUC - Caisson	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	12 472,51
VALERIE RICHARD	1420079	06-JUIL.-2020	DANSEREAU, SYLVAIN	Rencontres - médiation culturelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	944,89
WOLSELEY CANADA INC.	1419749	02-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCES	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	451,74
	1420834	09-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE BOUCHONS	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	139,74
	1421110	10-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT D'OUTILS	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 030,98
	1424311	30-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	JARRY - ACHAT DE PRODUITS DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	283,22
							2 728 221,39

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
9290-0786 QUEBEC INC.	14041	14-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	41,99
AFRIQUE AU FEMININ	ca20140191	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	500,00
AMELIE PROULX	0037	09-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	271,77
ATPA- ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMERIQUE-SECTION QUEBEC	004993	07-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	204,73
BAH, HALIMATOU	rembempl200629	29-JUIN -2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	49,32
BALLET DE RUELLES	aca020149	14-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	800,00
BEAUDREAULT, BRIGITTE	depfonc200708	10-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Dépenses de fonction	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	184,21
BETONEL	851902066055	13-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Peinture pour projet d'enlèvement de graffitis	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	641,18
	851902066341	21-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Achat de peintures pour projet d'enlèvement de graffitis.	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	42,24
	851903016245	17-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Achat de peintures pour projet enlèvement de Graffitis	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	372,47
	851903016308	22-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Achat de peinture pour le projet d'enlèvement de graffitis.	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	73,37
BOO! DESIGN INC.	2645	29-JUIN -2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	425,20
	2723	14-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	178,48
	2725	14-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	183,73

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
BOO! DESIGN INC.	2735	15-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	404,20
	2736	15-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	215,22
CENTRE COMMUNAUTAIRE JEUNESSE UNIE DE PARC EXTENSION	ca20140185	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	31 830,00
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES LAJEUNESSE INC.	1	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	591,18
	2	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	902,08
	3	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	234,94
	4	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	75,48
	5	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	376,21
	6	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	268,72
	ca20140185	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	31 532,00
	ca20140187	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	216,00
	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	17 150,00
CENTRE DES AINES DE VILLERAY	1	03-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	376,21

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
CENTRE DES AINES DE VILL	3	03-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	527,57
CENTRE HAITIEN D'ANIMATION ET D'INTERVENTION SOCIALES (CHAIS)	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	17 150,00
CENTRE LASALLIEN SAINT-MICHEL	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	28 000,00
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	977824	09-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	45,49
	977831	15-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	136,47
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	256058	24-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	18,90
CORPORATION D'EDUCATION JEUNESSE	ca20140184	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Développement social	12 057,00
	ca20140185	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	7 821,00
	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	5 880,00
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	5 040,00
CREATIONS ETC.	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	21 000,00
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	275097	28-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Réparation de marche-pied.	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	440,95

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
DEIT, ELIZABETH	rembempl200720	20-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	16,93
DIYA ANGELI	08	02-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	750,00
EMPREINTE NUMERIQUE	f06808	16-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	236,22
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	265114	30-JUIN -2020	CADOTTE, ANNICK	Traitement effectué sur un nid de guêpe au 9400 Bruchési	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	78,74
ESPACE MULTISOLEIL	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 150,00
FIORE, GIOVANNI	remb20200720	20-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Rembours.aux employés des frais encourus	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	47,58
	remb20200729	30-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Remboursement du support à télé pour le nouveau bureau.	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	84,63
GOTTA LAGO	aca020152	21-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	900,00
HURTUBISE, MARTIN	rembempl200708	09-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Rembours.aux employés des frais encourus	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	126,90
HYDRO-QUEBEC	768897	23-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	3 949,63
	768898	23-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	675,07
	768899	23-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	1 380,59
JOSIANE LANTHIER	13072020	15-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	150,00
	aca020150	14-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	2 600,00

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
JOURNAL DE ST-MICHEL	65833	06-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	629,92
	65865	13-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	314,96
KAREN SHERMAN	2733	28-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	125,98
	2734	28-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	52,49
KEZMANE, SAID	rembempl200703	22-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	106,10
KRIGERTOVA, OLGA	rembempl200716	20-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	89,59
LA GRANDE PORTE	ca20140185	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	56 798,00
	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 780,00
LECLAIR, ROBERT	rembempl200717	20-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	31,71
	rembempl200720	20-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Direction du développement du territoire	Transport - Dir. et admin. - À répartir	90,38
L'EFFACEUR	14072001	15-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Enlèvement de 10 mètres de graffitis au 751 Jean-Talon Ouest	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	209,45
LEMIEUX, CAROLE	rembempl200702	09-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Rembours.aux employés des frais encourus	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	14,02
LE PATRO LE PREVOST	ca20140019010820	29-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	43 961,08

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
LE PATRO LE PREVOST	ca20140019200701	29-JUIN -2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	43 961,08
	ca20140187	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 081,00
	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	30 800,00
LES MONARQUES DE MONTREAL	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	14 000,00
LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL	ca20140185	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	28 400,00
	ca20140187	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	540,00
	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	22 050,00
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	ca20140187	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 513,00
	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	56 000,00
MAISON DE LA FAMILLE DE ST-MICHEL	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 800,00
MAISON D'HAITI	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	7 140,00

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
MARIE-CAROLINE JESSICA VALME	20008	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	100,00
MAYA FLORE DORVILIER	13072020	15-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	150,00
	aca020151	21-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 550,00
MEDIAQMI INC.	er00191976	03-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	156,98
	er00192354	14-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	41,11
	er00192643	20-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	41,11
MEGROURECHE, NASSIM	rembempl200702	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Rembours.aux employés des frais encourus	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6,18
METRO MEDIA	193552	13-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	575,33
MICHELINE PARENT	consarr20200106	03-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	236,22
MIREAULT, FRED-WILLIAM	rembempl200630	10-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	1,28
	rembempl200702	10-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	55,91
	rembempl200706	10-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	7,17
	rembempl200710	13-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Rembours.aux employés des frais encourus	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	51,05
MON RESTO SAINT-MICHEL	ca20140188	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 520,00
NEWSFIRST MULTIMEDIA	67068	30-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	390,55

VILLE DE MONTRÉAL
CF-530 Factures non associées à un bon de commande par Fournisseur

Période début: '202007', Période fin: '202007', Centre de responsabilité parent niveau 1, 3, 4 ou 5: 'B01040', Centre de responsabilité: '%', Montant factures supérieures ou égales à: '0'

Attention : Ce rapport n'inclus pas les factures de la facturation périodique et de la facturation interne sans bon de commande.

Nom fournisseur	Numéro facture	Date compt.	Créé par	Description	Direction	Activité	Montant
NTIMM	2020villemtl003	29-JUIN -2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	419,95
OMAR GAMMAOUI	202006301	13-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	100,00
PHILIPPE ROUTHIER	aca020148	14-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	850,00
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	ca20140191	06-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Subventions ou contributions financières	Services administratifs et greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	250,00
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	10222	07-JUIL.-2020	CADOTTE, ANNICK	Contribution financière 2020 en appui au projet de "Patrouille Verte"	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	6 400,00
RONALD CELESTIN	vsp2020052115	22-JUIL.-2020	CHARRON, JOSEE		Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	234,79
SANDY ESTIME	vsmpe0200514	28-JUIL.-2020	CONTRERAS MELLA, ASTRID PAOLA		Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	975,00
SYLVAIN PREVOST	2020037	07-JUIL.-2020	DAIGLE, NATHALIE	Achat de biens et services en direct (payable aux fournisseurs externes)	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	354,86
TELLIER, MICHEL	rembempl200708	09-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Rembours.aux employés des frais encourus	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	30,28
VEZINA, CEDRIC	rembempl200702	07-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Rembours.aux employés des frais encourus	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	23,69
VINCENT DE GROOT,SERVICE EBENISTERIE	aca020153	17-JUIL.-2020	DE VILLE, JOHANNE	Artistes	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	700,00
							531 114,82

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1204539006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la Ville-centre, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et autoriser une dépense de 12 169,57 $, taxes incluses, à cette fin.

1. d'autoriser l'offre de service de la Ville-centre, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement;

2. d'autoriser autoriser une dépense de 12 169,57 $, taxes incluses, à cette fin;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Elsa MARSOT **Le** 2020-08-18 15:39

Signataire : Elsa MARSOT

_____

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1204539006**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de service de la Ville-centre, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et autoriser une dépense de 12 169,57 $, taxes incluses, à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur les droits d'auteur, chaque arrondissement doit verser à la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et à l'organisme RÉ:SONNE (Société fédérale autorisée à percevoir des redevances pour le compte d'artistes interprètes et de producteurs d'enregistrements sonores publiés), une redevance annuelle afin de diffuser dans leurs lieux et locaux des œuvres musicales du répertoire de SOCAN et des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE.

En 2019, a été créé par la SOCAN et RÉ:SONNE, la coentreprise ENTANDEM. Celle-ci est détenue et exploitée conjointement par la SOCAN et RÉ:SONNE dans le but de simplifier en un seul paiement, l'octroi de leurs licences musicales respectives. ENTANDEM permet ainsi d'unifier l'administration des licences d'utilisation de musique enregistrée communes aux deux sociétés, actuellement gérées séparément par ces organismes, en une seule et même entreprise.

Dans un souci d'efficacité, une entente forfaitaire entre ENTANDEM et le Service de la culture qui regroupe l'ensemble des redevances payables par les arrondissements et la Ville de Montréal à SOCAN et RÉ:SONNE, a été négociée.

En vertu de l'article 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, chaque arrondissement doit être conforme avec la Loi sur les droits d'auteur. Toutefois, selon l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, « le conseil de la Ville peut, aux conditions qu'il détermine,

fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la Ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

Il importe de préciser que la Ville et les arrondissements payaient individuellement déjà des droits à la SOCAN. En ce qui concerne les droits à être versés à RÉ:SONNE, une entente entre la Ville et RÉ:SONNE pour et au nom des 19 arrondissements, avait été conclue le 13 mars 2019 (CM19 0203 GDD 1196868001 et CE19 0380 GDD 1198102001) afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0822 - 1203205004 - 24 août 2020 - Offre du conseil municipal aux arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN et mandater le Service de la culture pour conclure et négocier le renouvellement d'une entente avec l'organisme ENTANDEM, pour la période 2019-2023.
Résolution CE19 0380 : D'approuver, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , un projet d'entente de règlement / d'octroi de licence avec RÉ:Sonne pour et au nom des 19 arrondissements, afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2018 et d'autoriser une dépense de 70 824,60 $ (64 672,30 $ net de ristournes) laquelle somme est payable à part égale par les arrondissements.

DESCRIPTION

Dans un souci d'efficacité et de simplification administrative, l'arrondissement de Villeray—Sain-Michel—Parc-Extension souhaite mandater le Service de la Culture pour conclure une entente unique avec tous les arrondissements et la Ville-centre avec ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et RÉ:SONNE afin de payer les redevances dues en droit d'auteur pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour tout renouvellement de celle-ci.
Plus particulièrement, le mandat consiste :

a) à conclure une entente pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, sous la forme d'un montant fixe à être versé annuellement à ENTANDEM, et ce, à l'égard de la totalité des licences en vigueur utilisées dans les endroits ou installations où la Ville est tenue de les verser en vertu des tarifs applicables à l'exécution en public d'enregistrements sonores publiés pour accompagner des activités de conditionnement physique, des activités de danse, des événements en direct et/ou comme musique de fond;

b) à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie par les arrondissements pour la portion RÉ:SONNE et à part égale par les arrondissements et le Service de la culture pour la portion SOCAN, le paiement de la somme forfaitaire;

c) à payer ces redevances à ENTANDEM pour la SOCAN et RÉ:SONNE en regard des tarifs ci-après décrits : Tarif 3.B de RÉ:SONNE – Musique de fond (2010-2015); Tarifs 5.A à 5.G –

de RE;SONNE pour l'utilisation de musique pour accompagner des événements en direct (2008-2015); Tarif 6.B de RÉ:SONNE – Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditionnement physique (2013-2017); Tarif 5.A de la SOCAN – Expositions et foires (2013-2017); Tarif 7 de la SOCAN – Patinoires (2013-2017); Tarif 8 de la SOCAN – Réceptions, congrès, assemblées et présentations de mode; Tarif 10.A de la SOCAN – Musiciens ambulants et musiciens de rue, musique enregistrée (2013-2017); Tarif 10.B de la SOCAN – Fanfares ou chars allégoriques avec musique (2013-2017); Tarif 11.A de la SOCAN – Cirques, spectacles sur glace, feux d'artifice, spectacles son et lumière et autres événements semblables; Tarif 15.A de la SOCAN – Musique de fond (2008 -2011); Tarif 19 de la SOCAN – Exercices physiques et cours de danse (2013-2017); Tarif 20 de la SOCAN – Bars karaoké et établissements du même genre (2013-2017) et Tarif 21 de la SOCAN – Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (2013-2020), lesquels sont tous des tarifs homologués par la Commission du droit d'auteur du Canada et incluent les renouvellements en vigueur durant la Durée de l'entente;

d) à renouveler l'entente pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville.

JUSTIFICATION

Considérant :

- le besoin de régulariser les redevances payables pour les tarifs ci-haut mentionnés pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- la réduction des frais administratifs reliée à la négociation d'une entente regroupée pour tous les arrondissements de la Ville.

En vertu de la Charte, la Ville-centre ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissements. En conséquence, s'il désire bénéficier de ces tarifs, l'arrondissement doit accepter l'offre de service par résolution de son conseil d'arrondissement et mandater la direction associée, soit le Service de la Culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de licences annuels payables par la Ville à ENTANDEM pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 sont établis à 208 100,70 $ (plus taxes applicables).

Pour chaque arrondissement, l'entente de redevances avec ENTANDEM représente annuellement les montants payables suivants :

Périodes	Frais de licences annuels	Total avec taxes	Montants net de ristourne

An 1. Du 1er janvier au 31 décembre 2019	2 085,00 $	2 397,23 $	2188,99 $
An 2. Du 1er janvier au 31 décembre 2020	2 085,00 $	2 397,23 $	2188,99 $
An 3. Du 1er janvier au 31 décembre 2021	2 111,67 $	2 427,89 $	2 216,99 $
An 4. Du 1er janvier au 31 décembre 2022	2 138,07 $	2 458,25 $	2 244,71 $
An 5. Du 1er janvier au 31 décembre 2023	2 164,79 $	2 488,97 $	2 272,76 $
Total par arrondissement	**10 584,53 $**	**12 169,57 $**	**11 112,44 $**

Pour les années subséquentes, l'entente sera renouvelée automatiquement pour des périodes successives d'un (1) an à moins d'avis contraire des parties de son intention de ne pas la renouveler.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par la présente, l'arrondissement se donne des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur, et ce, en réduisant les frais administratifs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communications n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtentions des résolutions de tous les conseils arrondissements pour accepter l'offre de service de la Ville-centre, finaliser les termes de l'entente avec ENTANDEM et présenter le dossier au Conseil municipal pour autoriser la signature de l'entente et le paiement des sommes dues à l'organisme.

Août 2020 :

1. Finalisation de l'entente avec ENTANDEM;
2. Obtention des résolutions des conseils d'arrondissements.

Septembre 2020 :

1. Présentation du dossier au Comité exécutif;
2. Présentation du dossier au Conseil municipal;

3. Signature de l'entente avec ENTANDEM;
4. Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville-centre et par la suite annuellement le 10 janvier de chaque année.

Octobre 2020 : Paiement des redevances à ENTANDEM par le Service de la culture et par la suite annuellement le 31 janvier de chaque année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Secrétaire de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-14

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1204539006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Accepter l'offre de service de la Ville-centre, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et autoriser une dépense de 12 169,57 $, taxes incluses, à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1204539006_ENTANDEM.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-18

Sylvain DANSEREAU
Chef de division Ressources financières et matérielles
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

SOMMAIRE DÉCISIONNEL : 1204539006

«*Accepter l'offre de service de la Ville-centre, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour négocier tout renouvellement de celle-ci, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et autoriser une dépense de 12 169,57 $, taxes incluses, à cette fin.*»

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

Périodes	Frais de licences annuels	Total avec taxes	Montants net de ristourne
An 1. Du 1er janvier au 31 décembre 2019	2 085,00 $	2 397,23 $	2 188,99 $
An 2. Du 1er janvier au 31 décembre 2020	2 085,00 $	2 397,23 $	2 188,99 $
An 3. Du 1er janvier au 31 décembre 2021	2 111,67 $	2 427,89 $	2 216,99 $
An 4. Du 1er janvier au 31 décembre 2022	2 138,07 $	2 458,25 $	2 244,71 $
An 5. Du 1er janvier au 31 décembre 2023	2 164,79 $	2 488,97 $	2 272,76 $
Total par arrondissement	**10 584,53 $**	**12 169,57 $**	**11 112,44 $**

VSM – Loisirs et culture – Dir., adm. et soutien – À répartir, Serv. tech. – Sport, culture et événements publics – Redevances pour droits d'auteur
2440.0010000.306417.07001.54506.014416.0000.000000.000000.00000.00000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1204539005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 $ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension; 150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 $ à la Fondation des aveugles du Québec; 250 $ à la Maison de la famille de St-Michel; 250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE VILLERAY : 500 $ à l'Association des locataires de Boyer, pour diverses activités sociales.

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 $ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2020 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension—pour le Projet Retard Covid-19
150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières—pour la Fête des citoyens

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux—pour leurs activités et services multilingues

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

250 $ à la Fondation des aveugles du Québec (F. A. Q.)—pour les diverses activités du camp de jour
250 $ à la Maison de la famille de St-Michel—pour Colloque 2020 du Groupe Orpères
250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières—pour la Fête des citoyens

DISTRICT DE VILLERAY

500 $ à l'Association des locataires de Boyer—pour l'épluchette de blé d'Inde 2020

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Nathalie VAILLANCOURT	**Le**	2020-08-25 11:11

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

_____

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204539005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 $ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension; 150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 $ à la Fondation des aveugles du Québec; 250 $ à la Maison de la famille de St-Michel; 250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE VILLERAY : 500 $ à l'Association des locataires de Boyer, pour diverses activités sociales.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a convenu de la mise sur pied d'un fonds discrétionnaire afin de répondre à des demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif, présents dans les différents districts de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a déjà versé des contributions financières ponctuelles afin d'aider différents organismes qui offrent des services à la population locale.

DESCRIPTION

FONDS DE LA MAIRESSE

250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension—pour le Projet Retard Covid-19
150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières—pour la Fête des citoyens

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux—pour leurs activités et services multilingues

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

250 $ à la Fondation des aveugles du Québec (F. A. Q.)—pour les diverses activités du camp de jour
250 $ à la Maison de la famille de St-Michel—pour Colloque 2020 du Groupe Orpères
250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières—pour la Fête des citoyens

DISTRICT DE VILLERAY

500 $ à l'Association des locataires de Boyer—pour l'épluchette de blé d'Inde 2020

JUSTIFICATION

À la demande du conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

FONDS DE LA MAIRESSE
MONTANT : 400 $
IMPUTATION 2020 :
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029335.00000.00000

250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension—580011
150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières—327583

DISTRICT DE PARC-EXTENSION
MONTANT : 500 $
IMPUTATION 2020 :
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000

500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux—109790

DISTRICT DE SAINT-MICHEL
MONTANT : 750 $
IMPUTATION 2020:
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029129.00000.00000

250 $ à la Fondation des aveugles du Québec (F. A. Q.)—133877
250 $ à la Maison de la famille de St-Michel—133437
250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières—327583

DISTRICT DE VILLERAY
MONTANT : 500 $
IMPUTATION 2020 :
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029336.00000.00000

500 $ à l'Association des locataires de Boyer—137236

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Secrétaire de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-10

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1204539005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 $ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension; 150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 $ à la Fondation des aveugles du Québec; 250 $ à la Maison de la famille de St-Michel; 250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE VILLERAY : 500 $ à l'Association des locataires de Boyer, pour diverses activités sociales.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1204539005_Contributions_Août 2020.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-25

Patrick LEHOUX
Chef de division ressources humaines

Tél : 514-872-5751
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Sommaire décisionnel 1204539005

OBJET :

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 $ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 $ à Les Jardins collectifs de Parc-Extension; 150 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $ au Bouclier d'Athéna, Services familiaux ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 $ à la Fondation des aveugles du Québec; 250 $ à la Maison de la famille de St-Michel; 250 $ à Saint-Michel Vie sans Frontières; DISTRICT DE VILLERAY : 500 $ à l'Association des locataires de Boyer, pour diverses activités sociales.

Informations financières et comptables :

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

FONDS DE LA MAIRESSE : 400 $
IMPUTATION : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029335.00000.00000

MONTANT	ORGANISME	ACTIVITÉ	# DE FOURNISSEUR
250 $	*Les Jardins collectifs de Parc-Extension*	pour le Projet Retard Covid-19	*580011*
150 $	*Saint-Michel Vie sans Frontières*	pour la Fête des citoyens	*327583*
400 $	**TOTAL – Fonds de la mairesse**		

DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 $
IMPUTATION : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000

MONTANT	ORGANISME	ACTIVITÉ	# DE FOURNISSEUR
500 $	*Bouclier d'Athéna, Services familiaux*	pour leurs activités et services multilingues	*109790*
500 $	**TOTAL – Parc-Extension**		

DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 750 $
IMPUTATION : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029129.00000.00000

MONTANT	ORGANISME	ACTIVITÉ	# DE FOURNISSEUR
200 $	*Fondation des aveugles du Québec (F. A. Q.)*	*pour les diverses activités du camp de jour*	*133877*
250 $	*Maison de la famille de St-Michel*	*pour Colloque 2020 du Groupe Orpères*	*133437*
250 $	*Saint-Michel Vie sans Frontière*	*pour la Fête des citoyens*	*327583*
750 $	**TOTAL – Saint-Michel**		

DISTRICT DE VILLERAY : 500 $
IMPUTATION : 2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029336.00000.00000

MONTANT	ORGANISME	ACTIVITÉ	# DE FOURNISSEUR
500 $	Association des locataires de Boyer	pour l'épluchette de blé d'Inde 2020	*137236*
500 $	**TOTAL – Villeray**		

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1204518003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, à même l'affectation à autoriser, pour l'achat de sel et d'abrasif selon l'entente-cadre à venir.

d'autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens;

1. d'autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, à même l'affectation à autoriser, pour l'achat de sel et d'abrasif selon l'entente cadre à venir;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marco ST-PIERRE **Le** 2020-08-19 14:00

Signataire : Marco ST-PIERRE

Directeur - travaux publics en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1204518003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, à même l'affectation à autoriser, pour l'achat de sel et d'abrasif selon l'entente-cadre à venir.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2019-2020 a été d'une rigueur exceptionnelle avec plusieurs épisodes de pluie et de refroidissement. Les changements de températures ont occasionné des dépenses supplémentaires en abrasifs et en équipements supplémentaires pour assurer la mobilité de citoyens en toute sécurité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1194518002 Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor Ltee en vertu de l'entente-cadre 1302413.

DESCRIPTION

Achat de sel de déglaçage. Service d'épandage supplémentaire requis par les entrepreneurs et la location d'équipements supplémentaires (autoniveleuse, vide-puisard, tracteur, chargeur).
L'accumulation d'une série d'événements météorologiques nécessite des quantités supplémentaires d'abrasifs et d'équipements pour assurer la mobilité sécuritaire des déplacements des citoyens.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée à même le surplus libre de l'arrondissement pour un montant maximum de 300 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne VAILLANCOURT
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3836
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-18

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles

Tél : 514 868-4062
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1204518003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, à même l'affectation à autoriser, pour l'achat de sel et d'abrasif selon l'entente-cadre à venir.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1204518003_Surplus_Sel et autres abrasifs.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-6504

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-18

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - serv. adm. en arrondissement
Tél : 514-868-4062
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

N° de dossier : 1204518003

OBJET :
«Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif selon l'entente-cadre à venir»

Informations financières

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué l'écriture d'affectation des surplus et le virement de crédit autorisé comme suit :

1. Écriture d'affectation des surplus

Surplus de gestion affecté divers	**DT**
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000	300 000 $

VSM- Affectation – Surplus affecté	**CT**
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	300 000 $

2. Virement de crédit

Provenance

VSM- Affectation – Surplus affecté	300 000 $
2440.0012000.306405.41000.71120. 000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Imputation

VSM- Surplus de gestion libres- Sels et autres abrasifs	300 000 $
2440.0012000.306405.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.01

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206996007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020;
2. d'accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA02 -14006).

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 11:58

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1206996007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite ayant eu lieu du 6 au 27 juillet 2020. Rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en lien avec la COVID-19, cette consultation écrite a remplacé la séance publique du conseil d'arrondissement normalement requise dans le cadre d'une autorisation en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

514 872-7180
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1206996007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Rapport de consultation publique_7205 Henri-Julien.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. : 000-0000

Rapport de consultation publique

Consultation écrite du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30
7201-7205, avenue Henri-Julien

Objet de la demande de dérogation mineure

Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Personne-ressource

Annie Robitaille, agente de recherche, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30 ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande de dérogation mineure pour le 7201-7205, avenue Henri-Julien, était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
    - nom et prénom
    - adresse résidentielle
    - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

ou

- par la poste à l'adresse suivante :

  Service du greffe
  Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
  405, avenue Ogilvy, bureau 200
  Montréal (Québec) H3N 1M3

ou

- rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-872-7180

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Plan de localisation de la propriété
- Normes règlementaires applicables à la propriété
- Sommaire décisionnel relatif à la demande de dérogation mineure
- Plans du projet
- Document de présentation
- Extrait du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 du Comité consultatif d'urbanisme
- Extrait du Règlement sur les dérogations mineures

Commentaires et questions

Aucun commentaire ou question n'a été reçu pendant la période de consultation.

Préparé par Annie Robitaille, le 10 août 2020.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2020	Résolution: CA20 14 0203

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à la demande de dérogation mineure visant à permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de poursuivre la procédure d'autorisation de la dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006) en remplaçant la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1206996007

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206996007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

de poursuivre la procédure d'autorisation de la dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006) en remplaçant la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande par une consultation écrite de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020 -033 du 7 mai 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-06-23 11:49

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1206996007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite ajouter une construction hors toit sur un triplex sis au 7201-7205, avenue Henri-Julien, afin d'agrandir le logement du 3e étage.
Selon l'article 22 du règlement de zonage de l'arrondissement, la construction hors toit doit respecter, par rapport à un mur arrière, un retrait minimal équivalent à une fois la hauteur de la construction. Toutefois, en raison de la configuration existante du bâtiment visé par la présente demande, il n'est pas possible de respecter le retrait demandé par rapport à l'ensemble des murs arrières.

Une dérogation mineure relative aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment peut être étudiée en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ,* ainsi qu'en vertu de l'article 2 du *Règlement sur les dérogations mineures* . Une demande de dérogation mineure est donc déposée pour approbation par le conseil d'arrondissement.

En temps normal, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure. Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis le 7 mai 2020, l'arrêté ministériel 2020-033 prévoit notamment : « Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; ».

L'arrondissement désire donc se prévaloir de cette procédure et prévoit prolonger la durée de la consultation écrite à 21 jours, afin que les citoyens qui ne peuvent présentement assister aux séances du conseil d'arrondissement, aient l'occasion de faire part de leurs commentaires au sujet de la présente demande.

Par ailleurs, le présent projet fait également l'objet d'une révision architecturale en lien avec

l'aménagement d'une construction hors toit, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2206996002 (en cours) - Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri -Julien.

DESCRIPTION

Description de la demande de dérogation mineure
La propriété est située dans une zone permettant une hauteur de 2 à 3 étages et de 12,5 mètres de hauteur maximale, où les usages de la catégorie résidentielle H.2-3 sont permis. Bien que le bâtiment visé soit implanté en jumelé avec son voisin, le mode d'implantation prescrit par la réglementation est contigu. Le taux d'implantation autorisé est de 35% à 70%.

Le requérant souhaite rénover tous les étages du bâtiment et l'agrandir vers l'arrière. Il conserve toutefois une partie du mur arrière qui est en angle de 45 degrés par rapport au mur latéral. Suite aux travaux projetés, le bâtiment occupera 64% du terrain sur lequel il est implanté. Au 3e étage, le requérant souhaite doter le logement d'un espace de séjour supplémentaire en mezzanine.

La construction projetée sur le toit respecterait la hauteur maximale permise par le Règlement de zonage. De 3,20 mètres de hauteur, elle serait construite en retrait de 4,20 mètres par rapport à une grande portion du mur arrière. Toutefois, du côté nord, la construction hors toit ne respecterait pas le retrait exigé par rapport à la section du mur arrière qui est en angle. Pour respecter le retrait demandé, il faudrait que la construction hors toit soit amputée d'une section de 1,06 mètres de largeur, ce qui représenterait un défi au niveau structural et ce qui réduirait l'espace intérieur disponible à ce niveau.

Consultation écrite
L'arrondissement souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et tenir une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation d'une dérogation mineure. Un avis public à cet effet sera diffusé avant le début de la consultation écrite. Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai de 21 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel ou par la poste.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un rapport de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel qui sera déposé au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande de dérogation mineure est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée car l'application du Règlement, tel que prescrit, cause un préjudice sérieux au requérant puisqu'il ne lui permettrait pas d'aménager sa construction hors toit sur la pleine largeur de son bâtiment, malgré le fait que l'esprit de la réglementation, en ce qui à trait au retrait arrière exigé, serait respecté. De plus, la dérogation relative aux dépassements autorisés à la hauteur maximale ne cause pas de préjudices au voisinage. Enfin, la nouvelle construction serait peu visible de la rue, étant donné qu'elle serait conforme au retrait minimal exigé à l'avant.

À sa séance du 8 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande.

L'arrondissement désire tenir une consultation écrite, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, car l'autorisation de cette demande de dérogation mineure, le cas échéant, permettra au requérant d'entamer ses travaux et ainsi, de participer à la relance économique du secteur de la construction au Québec.

Suite à cette consultation, la demande sera transmise au conseil d'arrondissement pour approbation, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude : 1 624 $
Coût du permis : 6 332,36 $
Valeur des travaux : 646 159 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un projet de résolution adopté en vertu d'un règlement sur les dérogations mineures doit faire l'objet d'un avis publié au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil d'arrondissement doit statuer sur la demande, pour que tout intéressé puisse se faire entendre par le conseil lors de cette séance. Or en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, cette procédure peut, si un conseil municipal le juge approprié, être remplacée par une consultation écrite de 15 jours. Ainsi, le conseil d'arrondissement doit statuer sur l'admissibilité de la présente demande à cette procédure exceptionnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site internet de l'arrondissement précisant la nature de la demande et annonçant la tenue d'une consultation écrite de 15 jours.
Affichage sur l'immeuble visé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption d’une résolution par le conseil visant à poursuivre une procédure d’autorisation d’une dérogation mineure conformément aux règles de l’arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - le 2 juillet 2020;
2. Parution de l'avis public précisant la nature de l’autorisation demandée (et affichage imprimé sur l’immeuble visé) - date à déterminer;
3. Consultation écrite d’une durée de 21 jours - dates à déterminer;
4. Adoption d’une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure ou d’usage conditionnel - date à déterminer;
5. Diffusion de la séance virtuelle du conseil statuant sur la demande de dérogation mineure - date à déterminer.
6. Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006) de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206996007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Localisation du site.pdf Normes réglementaires.pdf Plans du projet.pdf

CCU_PV_2020-06-08.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

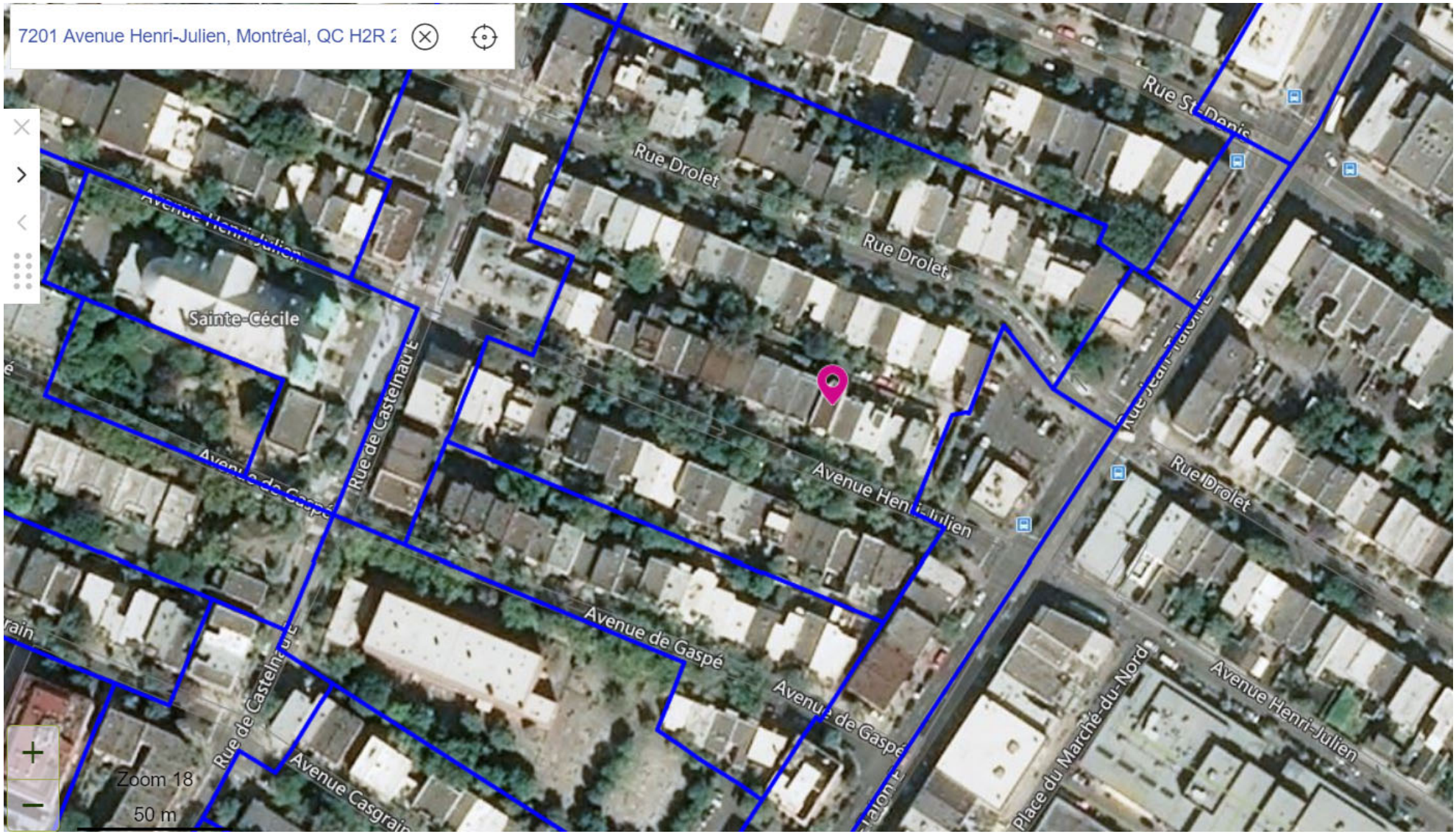
7201 Avenue Henri-Julien, Montréal, QC H2R 2
Rue St-Denis
Rue Drolet
Rue Drolet
Sainte-Cécile
Rue de Castelnau E
Avenue Henri-Julien
Rue Drolet
Avenue de Gaspé
Avenue de Gaspé
Rue de Castelnau E
Avenue Casgrain
Place du Marché-du-Nord
Avenue Henri-Julien
Zoom 18
50 m

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS **ZONE : H02-183**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation		H.2	H.3					
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X					
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/12,5	0/12,5					
En étage	min/max	2/3	2/3					
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-					
Mode d'implantation	(I-J-C)	C	C					
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/70	35/70					
Densité	min/max	-	-					
Marges								
Avant principale	min/max (m)	1/3,5	1/3,5					
Avant secondaire	min/max (m)	-	-					
Latérale	min (m)	1,5	1,5					
Arrière	min (m)	3	3					
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40 (i)	10/40 (i)					
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80 (i)	80 (i)					
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	A						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières (i) Ces normes peuvent être plus restrictives pour les interventions assujetties au Chapitre VIII du Titre II intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial et bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur ».	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	32
PAE	-

CARTE DE LA ZONE

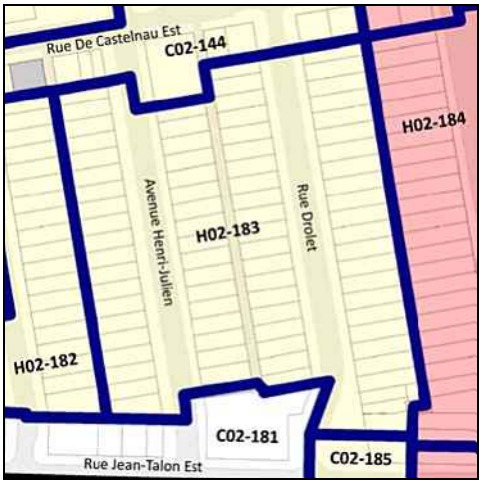

MISES À JOUR

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

Avis de motion
01-283-107

TRIPLEX HENRI-JULIEN

AVENUE HENRI-JULIEN, ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL ET PARC-EXTENSION MONTRÉAL, QC.

DESCRIPTION DU PROJET

UN BÂTIMENT DE TYPE RÉSIDENTIEL DE 3 ÉTAGES REGROUPANT 3 LOGEMENTS AVEC SOUS-SOL.

LA STRUCTURE EST EN BÉTON AU SOUS-SOL ET EN BOIS AUX ÉTAGES.

LE RÉSISTANCE AU FEU EST DE 1 HR ENTRE LES LOGEMENTS.

GÉNÉRALE

BÂTIMENT	CNB 2010
1. USAGE	GROUPE C (RÉSIDENTIEL)
2. TYPE DE CONSTRUCTION	CONSTRUCTION COMBUSTIBLE 1 HR RÉSISTANCE AU FEU ENTRE LES LOGEMENTS
3. HAUTEUR DU BÂTIMENT	3 ÉTAGES
4. NBC CLASSIFICATION	PARTIE 9
5. GICLEURS	NON

LISTE DES DESSINS

No.	TITRE	RÉV. No.	RÉVISION	DATE RÉV.
A-01	IMPLANTATION	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-100	PLANS DE L'EXISTANT	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-101	PLANS DE DÉMOLITION	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-102	PLANS DE TRANSFORMATION	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-103	PLANS DE TRANSFORMATION	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-200	ÉLÉVATIONS EXISTANTES	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-201	ÉLÉVATIONS DÉMOLITION	1	ÉMIS POUR PERMIS REV. 1	29.05.2020
A-202	ÉLÉVATIONS PROPOSÉS	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-300	COUPES	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-400	ESCALIERS	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-500	DÉTAILS	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-501	DÉTAILS	1	ÉMIS POUR PERMIS	20-03-2020
A-900	PERSPECTIVES			

SYMBOLES

Room name 101	NOM ET NUMÉRO DE PIÈCE
-	NUMÉRO DE PORTE
1t	TYPE DE FENÊTRE
	TYPE DE FINI DE FAÇADE
S4b	TYPE DE CLOISON
1i	TYPE DE MUR EXTÉRIEUR
10000	RÉFÉRENCE DE NIVEAU
B-00000	NIVEAU BÉTON
F-00000	NIVEAU DE FINITION DE PLANCHER
1 A-101	RÉFÉRENCE ÉLÉVATION EXTÉRIEURE
1 A-101	RÉFÉRENCE COUPE
1 A-101	RÉFÉRENCE DÉTAIL

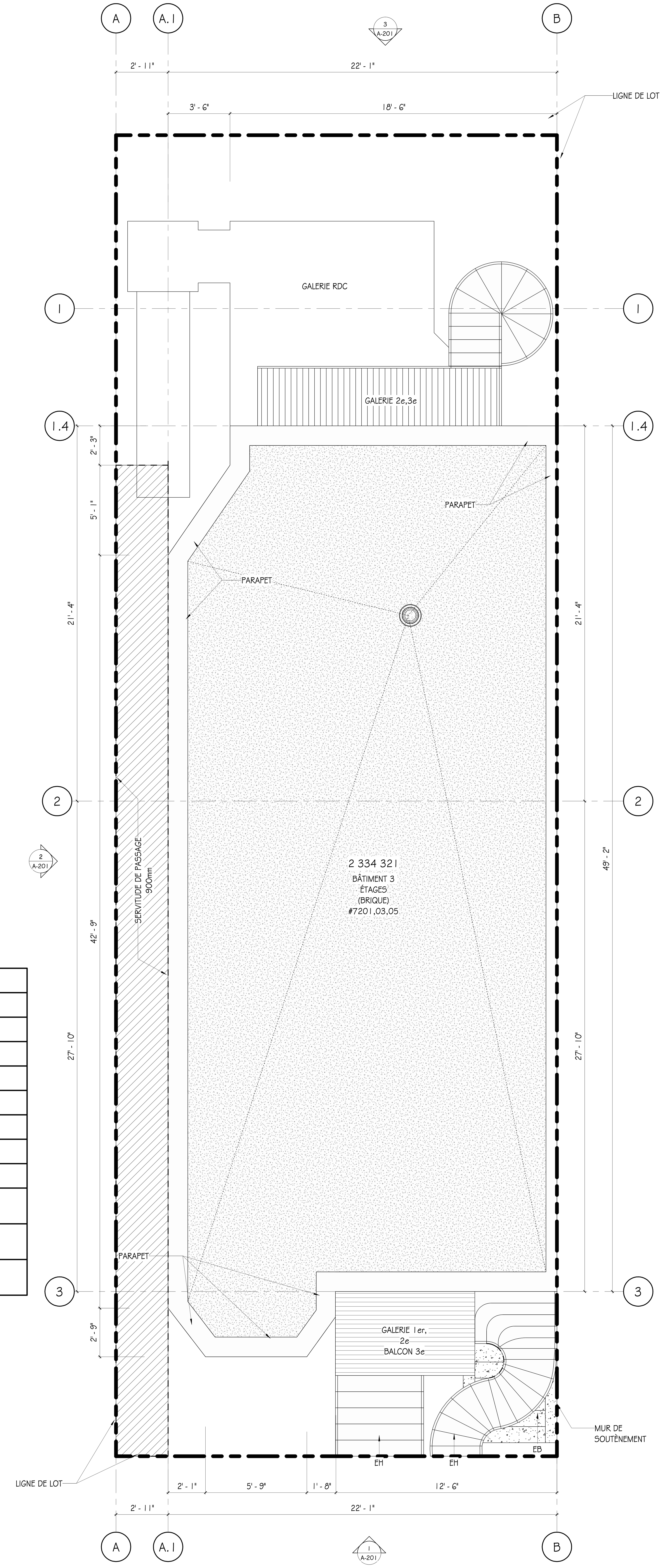

1 A-01 TOIT EXISTANT
3/8" = 1'-0"

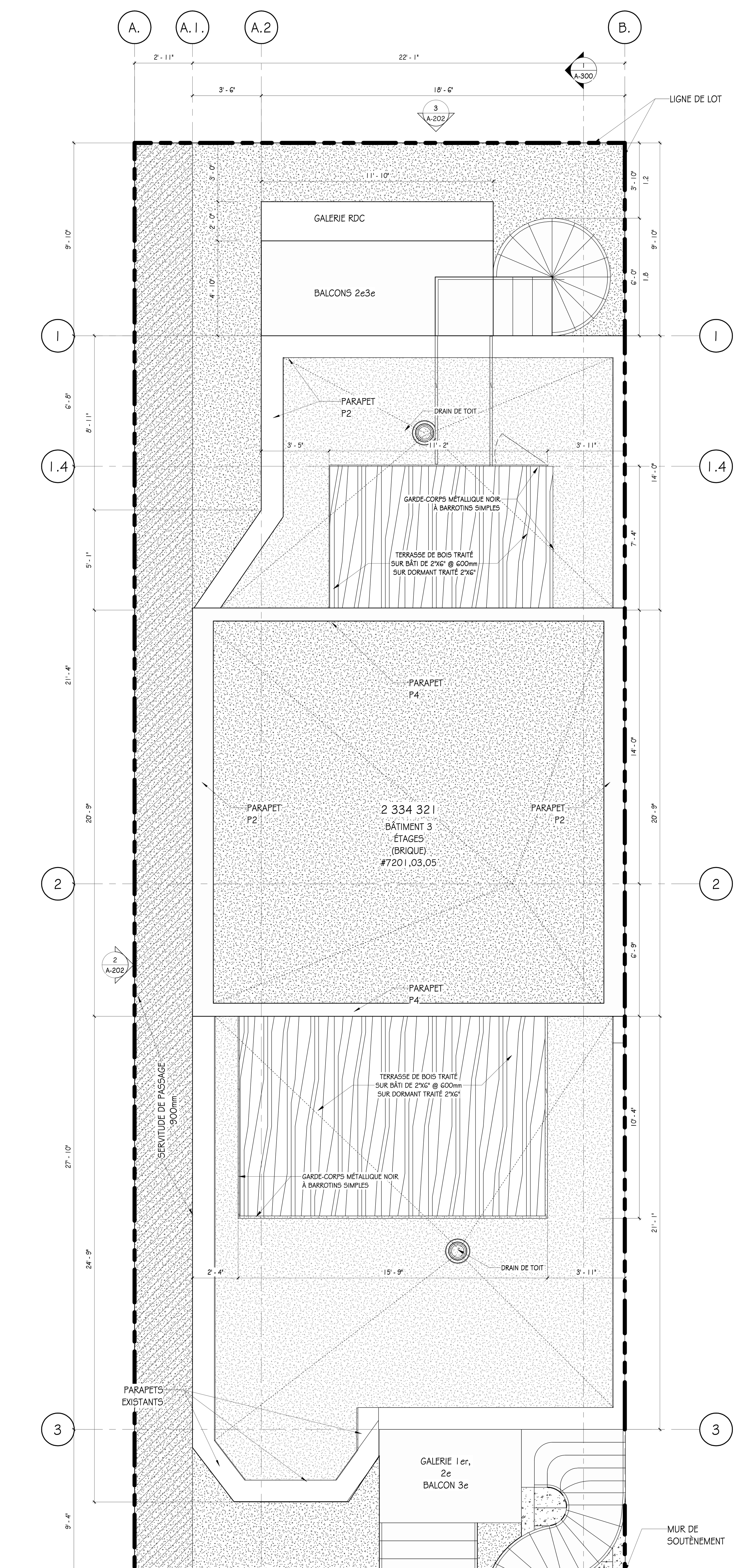

3 A-01 TOIT HAUT (TRANSFORMATION)
3/8" = 1'-0"

TAUX DE VERDISSEMENT	
SUPERFICIE DU SITE :	1897.68 PI.CA.
SUPERFICIE VERDIE PROPOSÉE :	462.13 PI.CA. 462.13 PI.CA. / 1897.68 PI.CA. X 100% = 24 %
TAUX DE VERDISSEMENT :	24%

TAUX D'IMPLANTATION	
SUPERFICIE DU SITE :	1897.68 PI.CA.
SUPERFICIE PROPOSÉE :	1220 PI.CA. 1220 PI.CA. / 1897.68 PI.CA. X 100% = 64 %
TAUX D'IMPLANTATION :	64%

GeigerHuot architectes

424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3151 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO

7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9

(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

IMPLANTATION

échelle : 3/8"=1'-0"	dessiné par : EH	
date : 19/01/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-01

5/29/2020 8:23:33 AM
U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

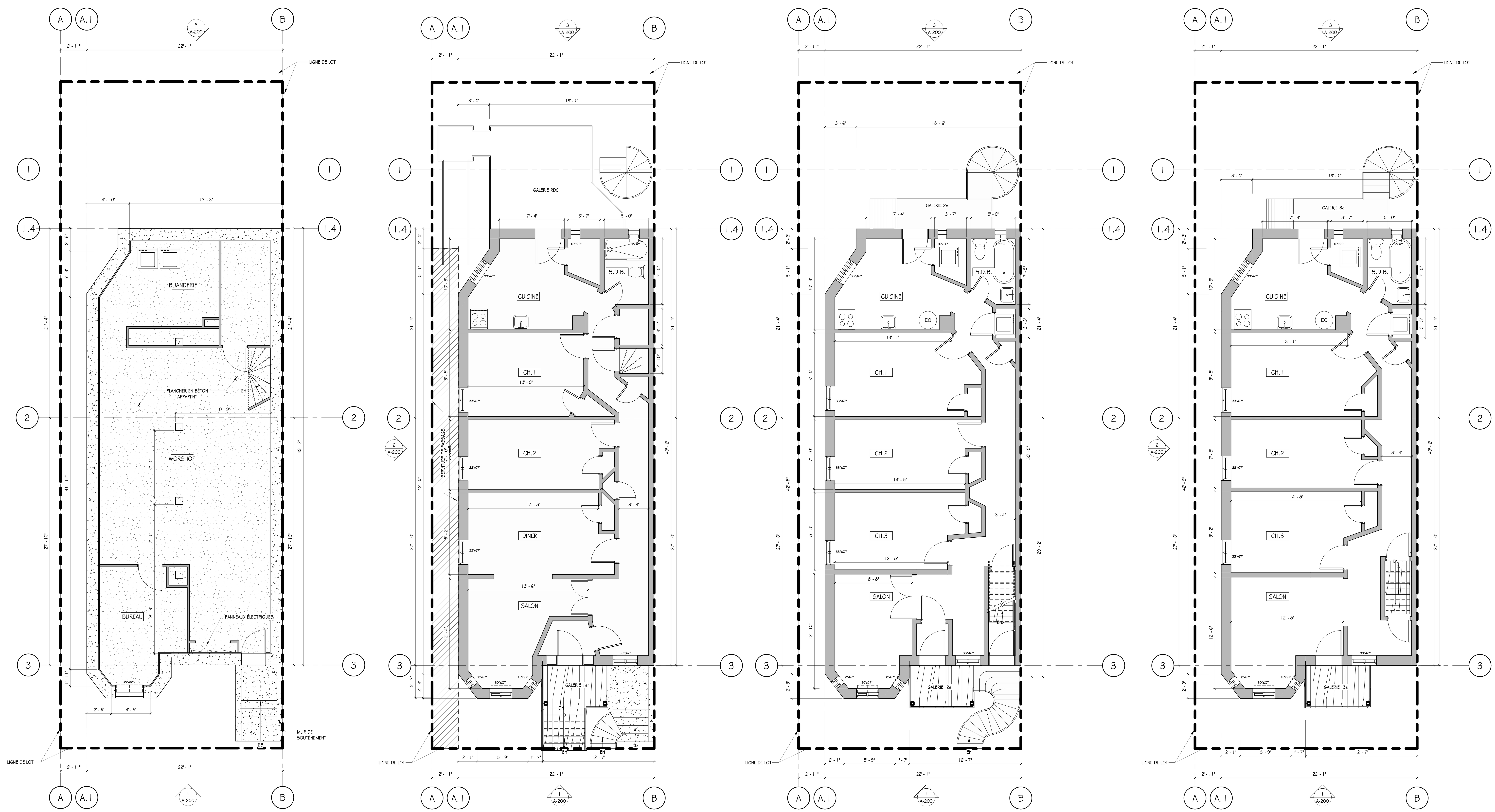

1 A-100 SOUS-SOL 1/4" = 1'-0"

2 A-100 REZ-DE-CHAUSSÉE 1/4" = 1'-0"

3 A-100 2ième ÉTAGE 1/4" = 1'-0"

4 A-100 3ième ÉTAGE 1/4" = 1'-0"

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3151 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

PLANS DE L'EXISTANT

échelle : 1/4"=1'-0"	dessiné par : EH	
date : 01/22/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-100

5/14/2020 12:11:37 PM U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

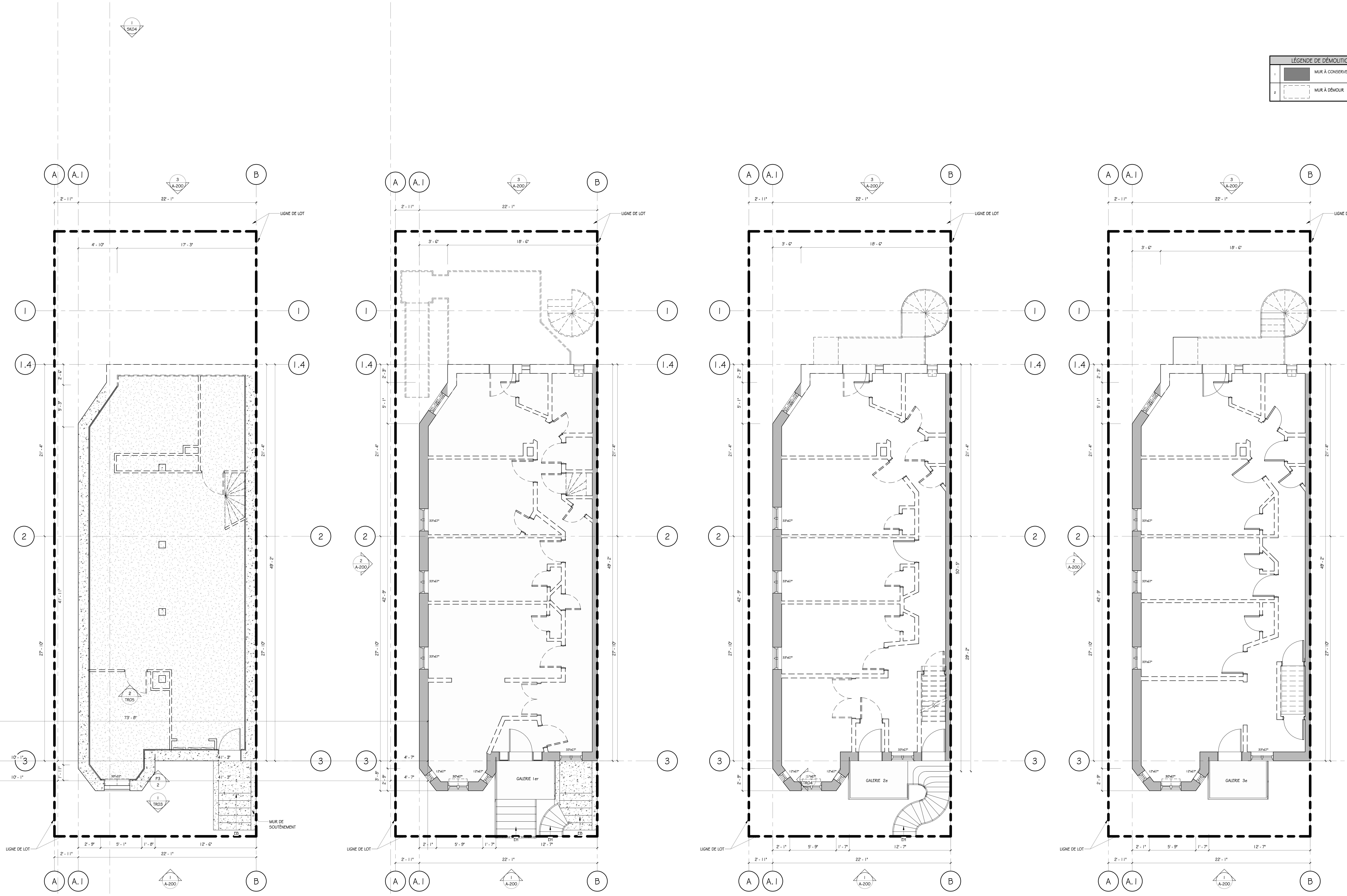

1 A-101 SOUS-SOL DÉMOLITION
1/4" = 1'-0"

2 A-101 REZ-DE-CHAUSSÉE DÉMOLITION
1/4" = 1'-0"

3 A-101 2ième ÉTAGE DÉMOLITION
1/4" = 1'-0"

4 A-101 3ième ÉTAGE DÉMOLITION
1/4" = 1'-0"

LÉGENDE DE DÉMOLITION	
1	MUR À CONSERVER
2	MUR À DÉMOLIR

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION.

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3151 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

PLANS DE DÉMOLITION

échelle :	dessiné par : Author	
date : 03/15/20	approuvé par Approver	
dossier : 20-001	dessin :	A-101

5/14/2020 12:11:40 PM
D:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

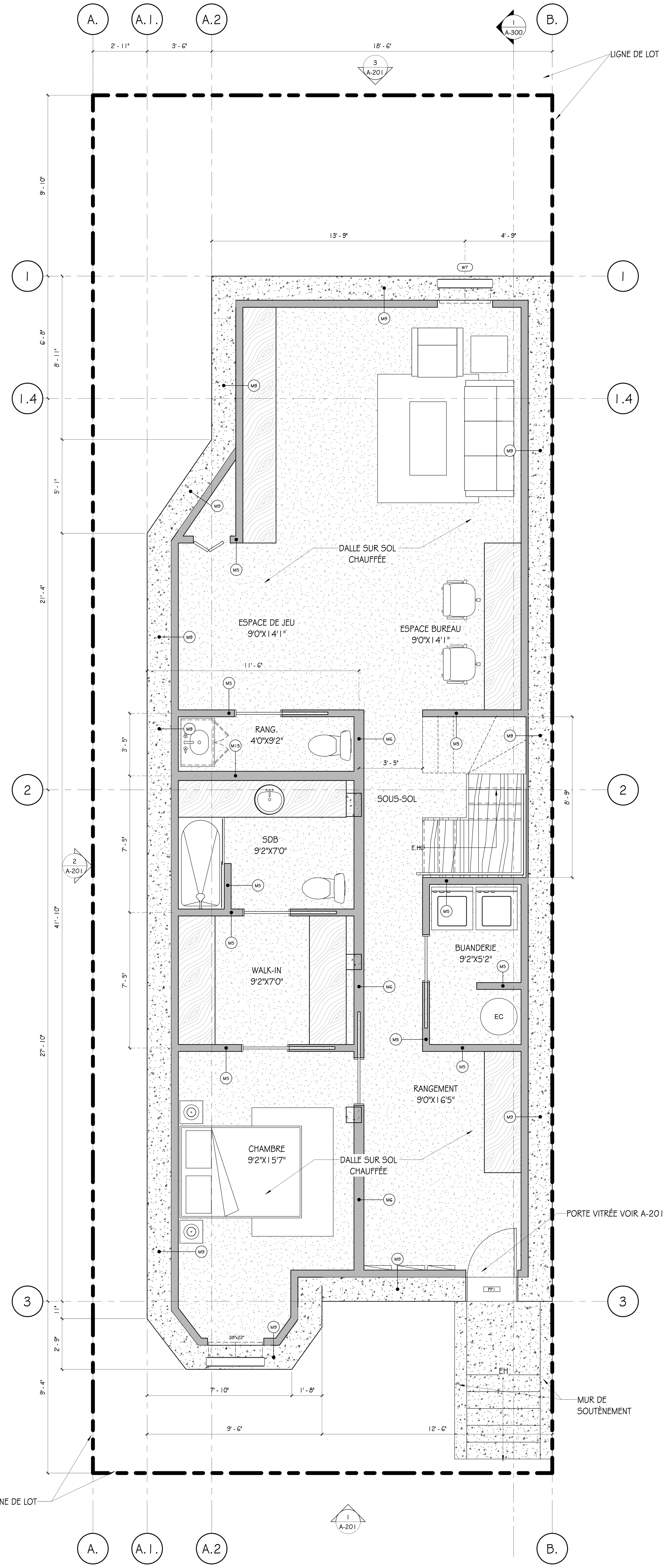

1 A-102 SOUS-SOL (TRANSFORMATION)
3/8" = 1'-0"

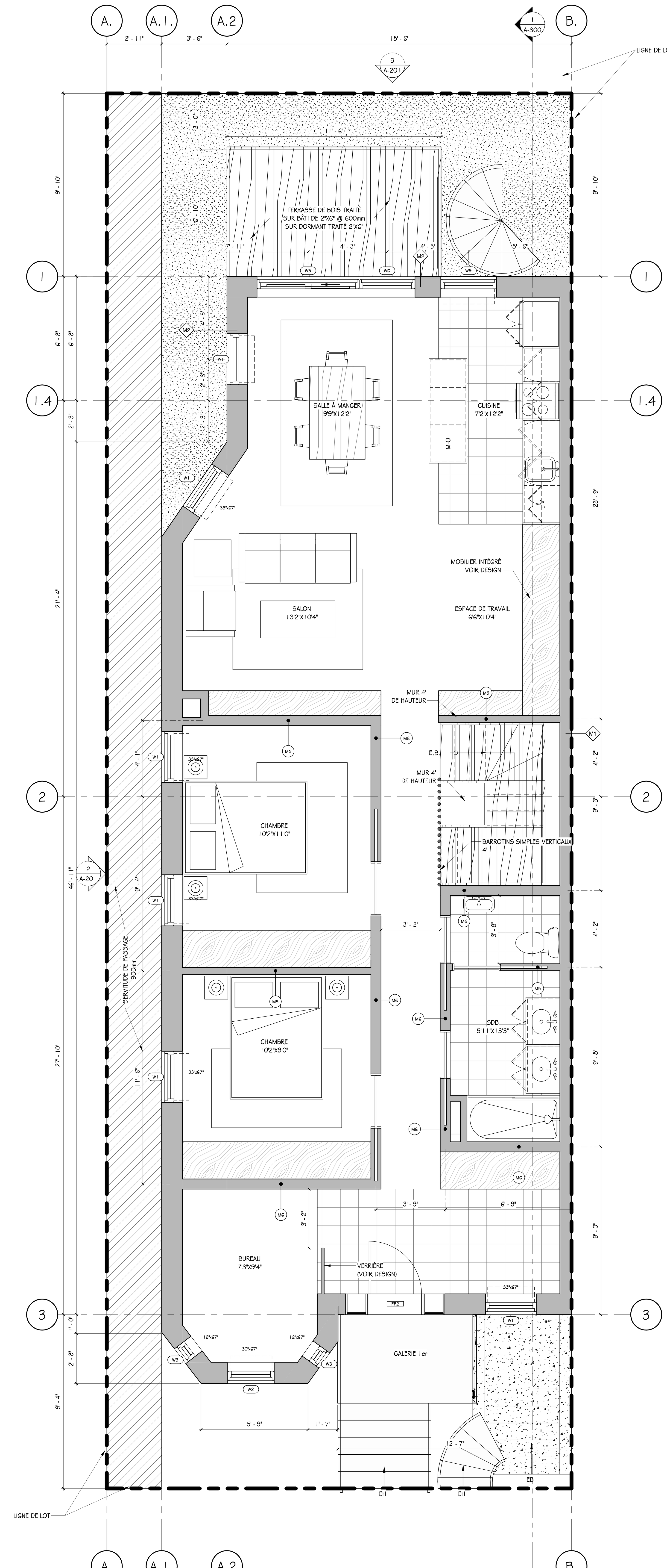

2 A-102 RDC (TRANSFORMATION)
3/8" = 1'-0"

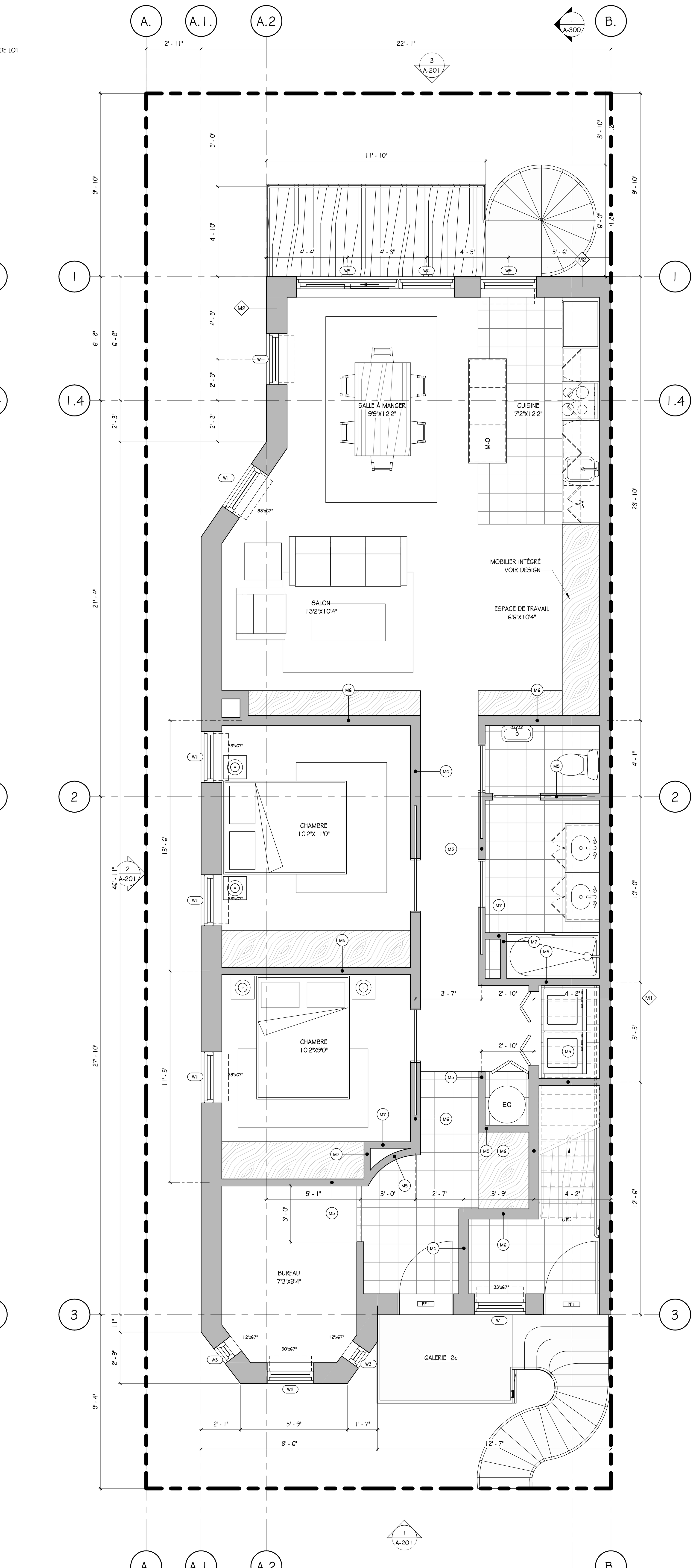

3 A-102 2e NIVEAU (TRANSFORMATION)
3/8" = 1'-0"

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3151 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

PLANS DE TRANSFORMATION

échelle :	dessiné par : Author	
date : 03/15/20	approuvé par Approver	
dossier : 20-001	dessin :	A-102

5/14/2020 12:11:44 PM D:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

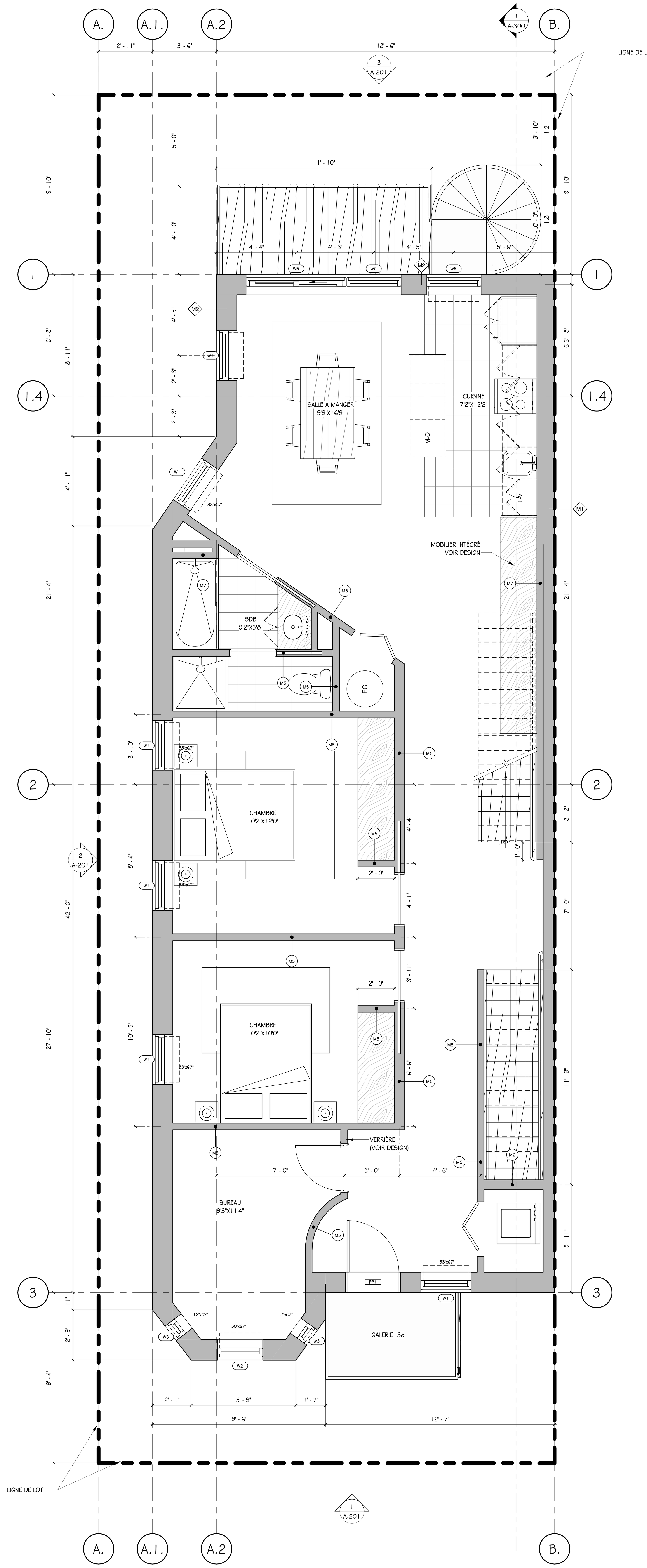

1 A-103 3e NIVEAU (TRANSFORMATION)
3/8" = 1'-0"

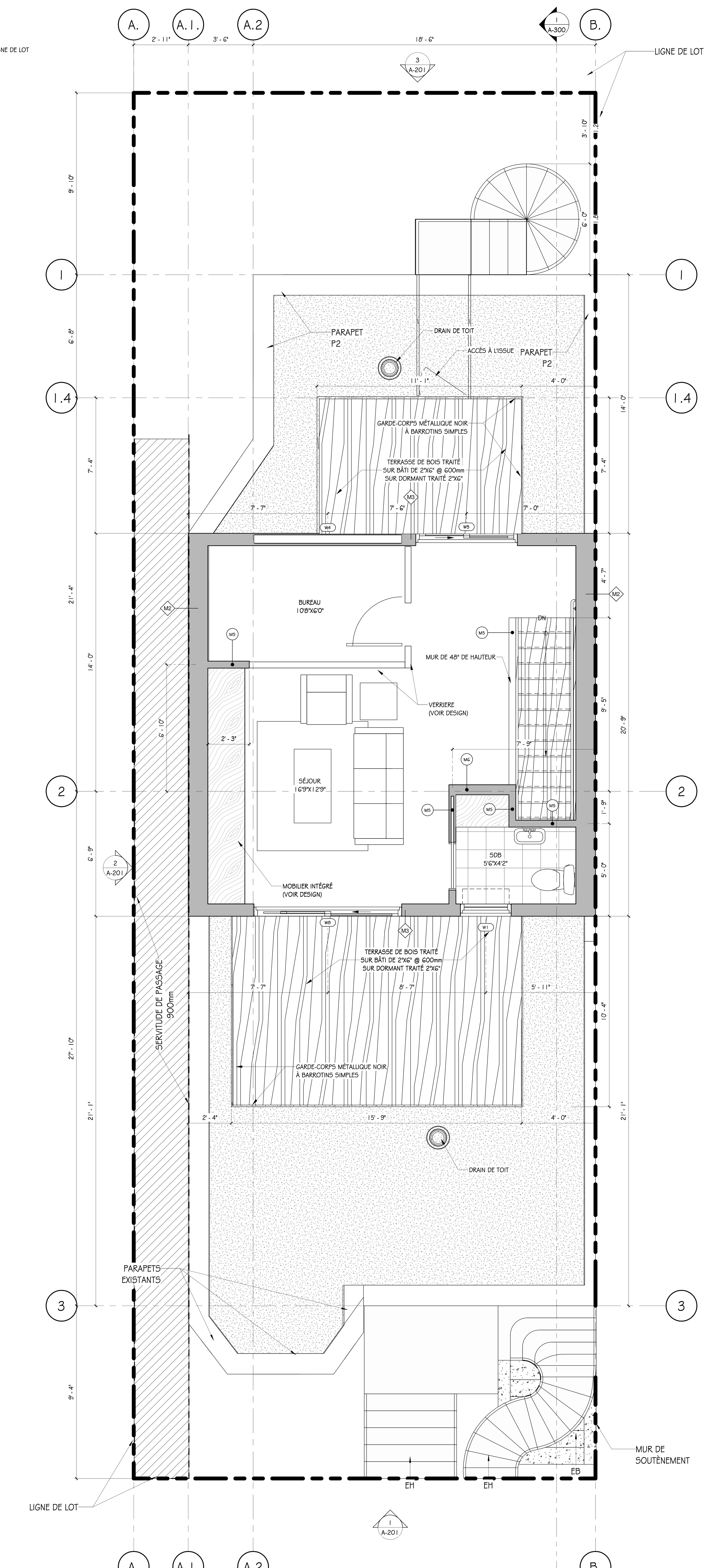

2 A-103 MEZZANINE (TRANSFORMATION)
3/8" = 1'-0"

SUPERFICIE MEZZANINE	
SUPERFICIE DU 3e :	1270 PI.CA.
SUPERFICIE MEZZ PROPOSÉE :	490 PI.CA.
450 PI.CA. / 1270 PI.CA. X 100% = 35 %	
TAUX D'ÉTAGE:	35%

GeigerHuot
architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec
#3151
ERIC HUOT
ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

1 20-03-2020 ÉMIS POUR PERMIS

Révision

Structure

Mécanique - Électricité

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

PLANS DE TRANSFORMATION

échelle :	dessiné par : Author	
date : 03/17/20	approuvé par Approver	
dossier : 20-001	dessin :	A-103

5/14/2020 12:11:44 PM
U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

1
A-200
ÉLÉVATION AVANT
1/4" = 1'-0"

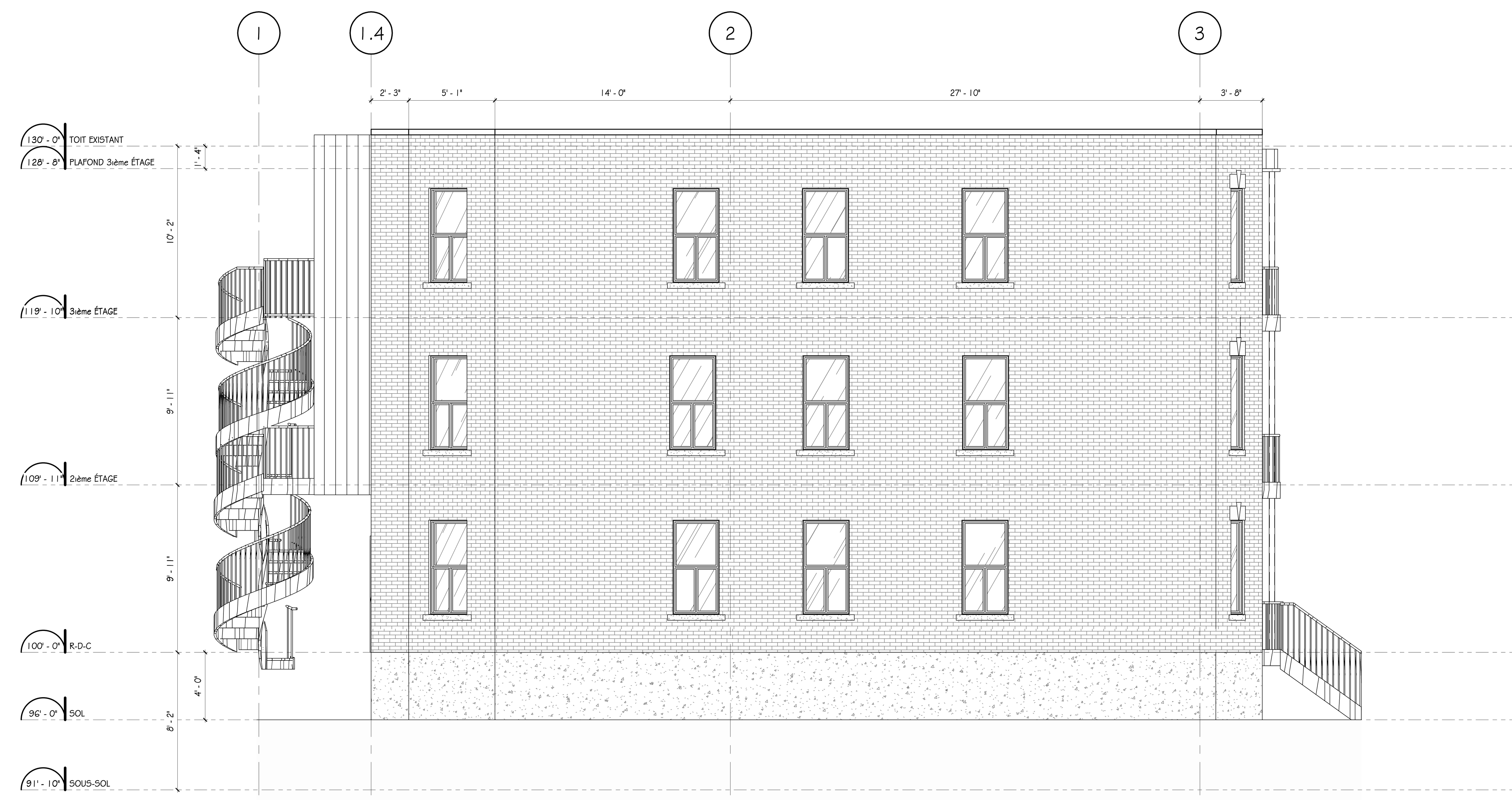

2
A-200
ÉLÉVATON LATÉRALE GAUCHE
1/4" = 1'-0"

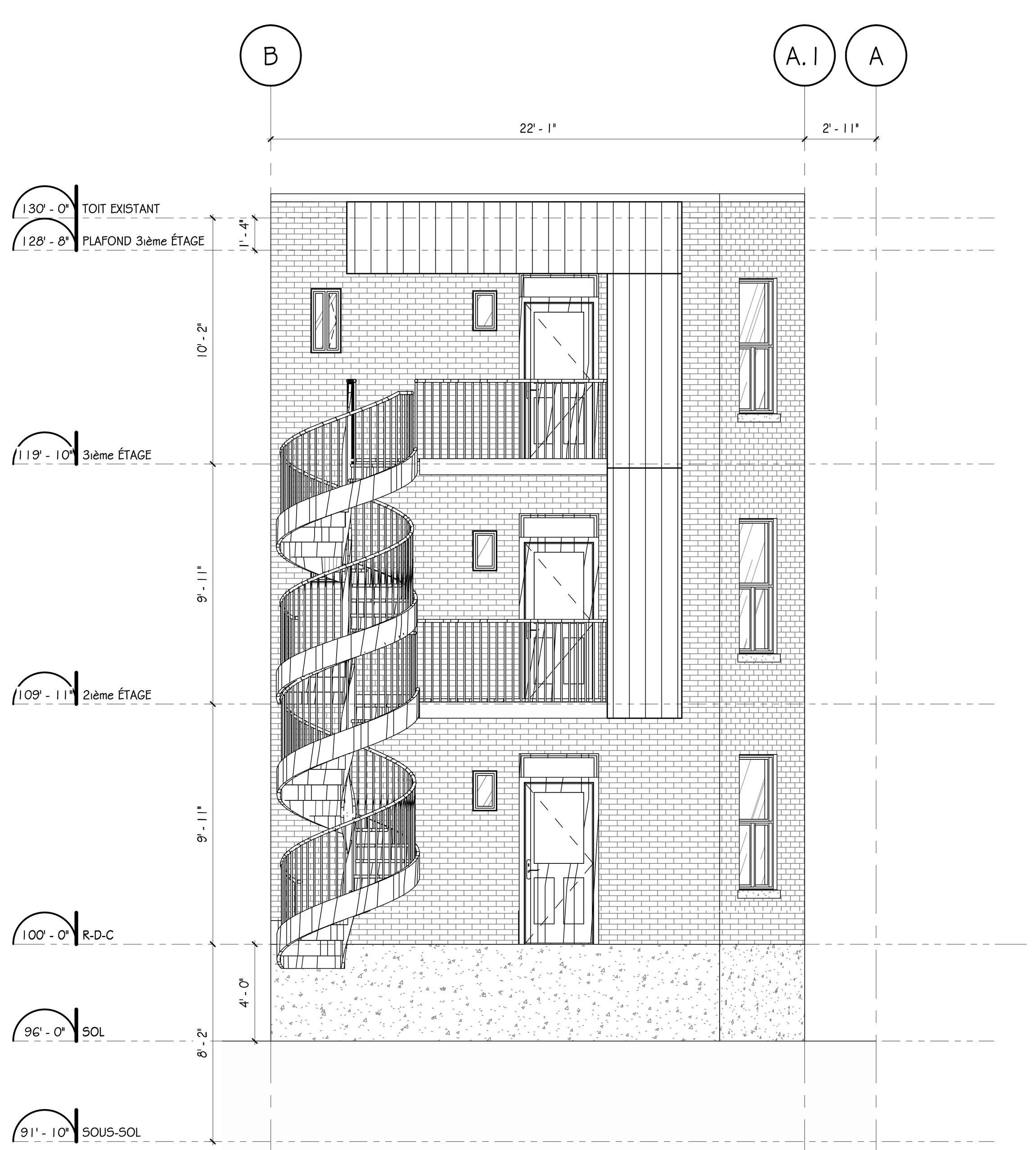

3
A-200
ÉLÉVATION ARRIÈRE
1/4" = 1'-0"

GeigerHuot
architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec
#3151
ERIC HUOT
ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

ÉLÉVATIONS EXISTANTES

échelle : 1/4"=1'-0"	dessiné par : EH	
date : 01/24/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-200

5/29/2020 8:23:39 AM
D:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

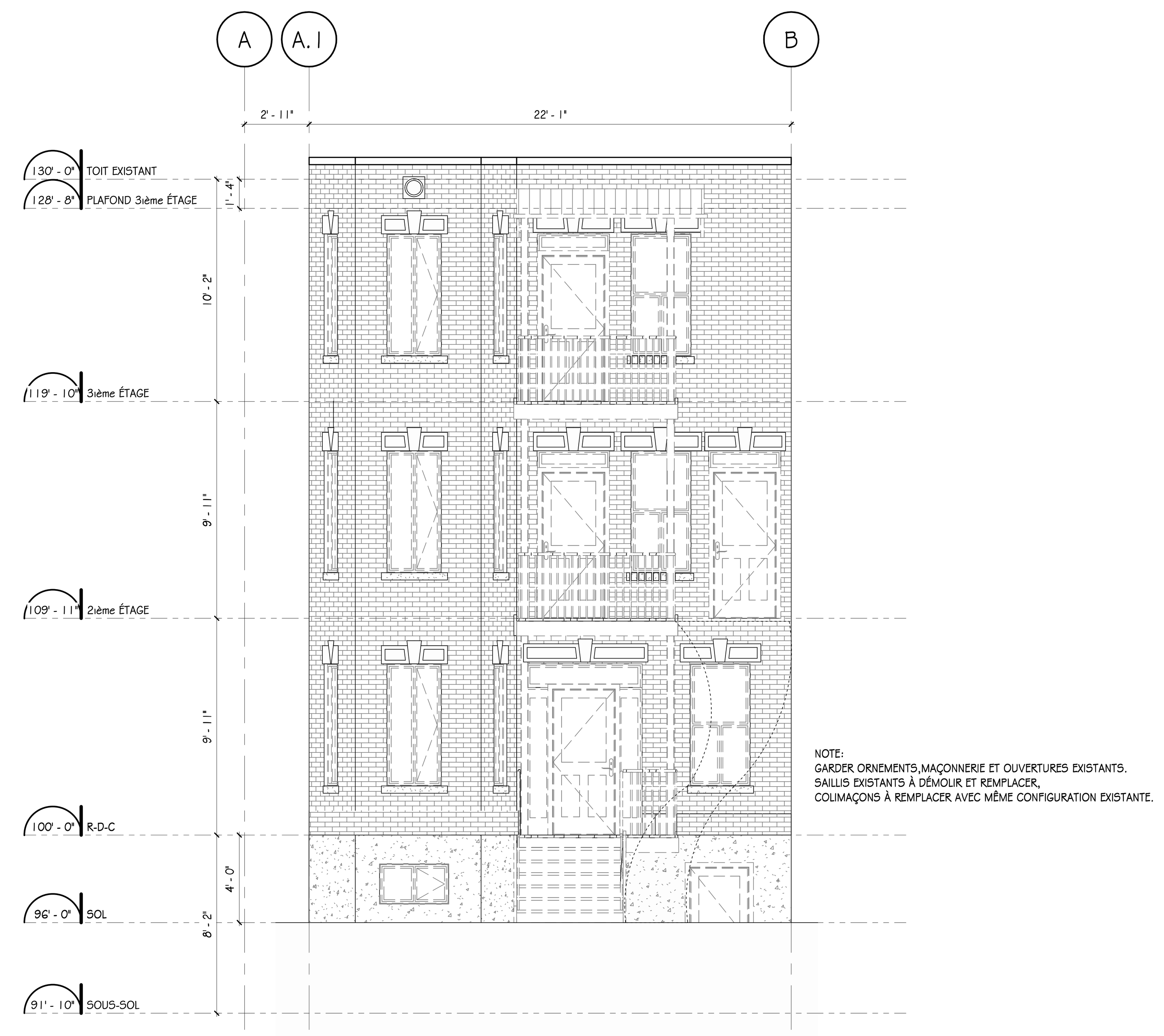

1 A-201 ÉLÉVATION AVANT (DÉMOLITION)
1/4" = 1'-0"

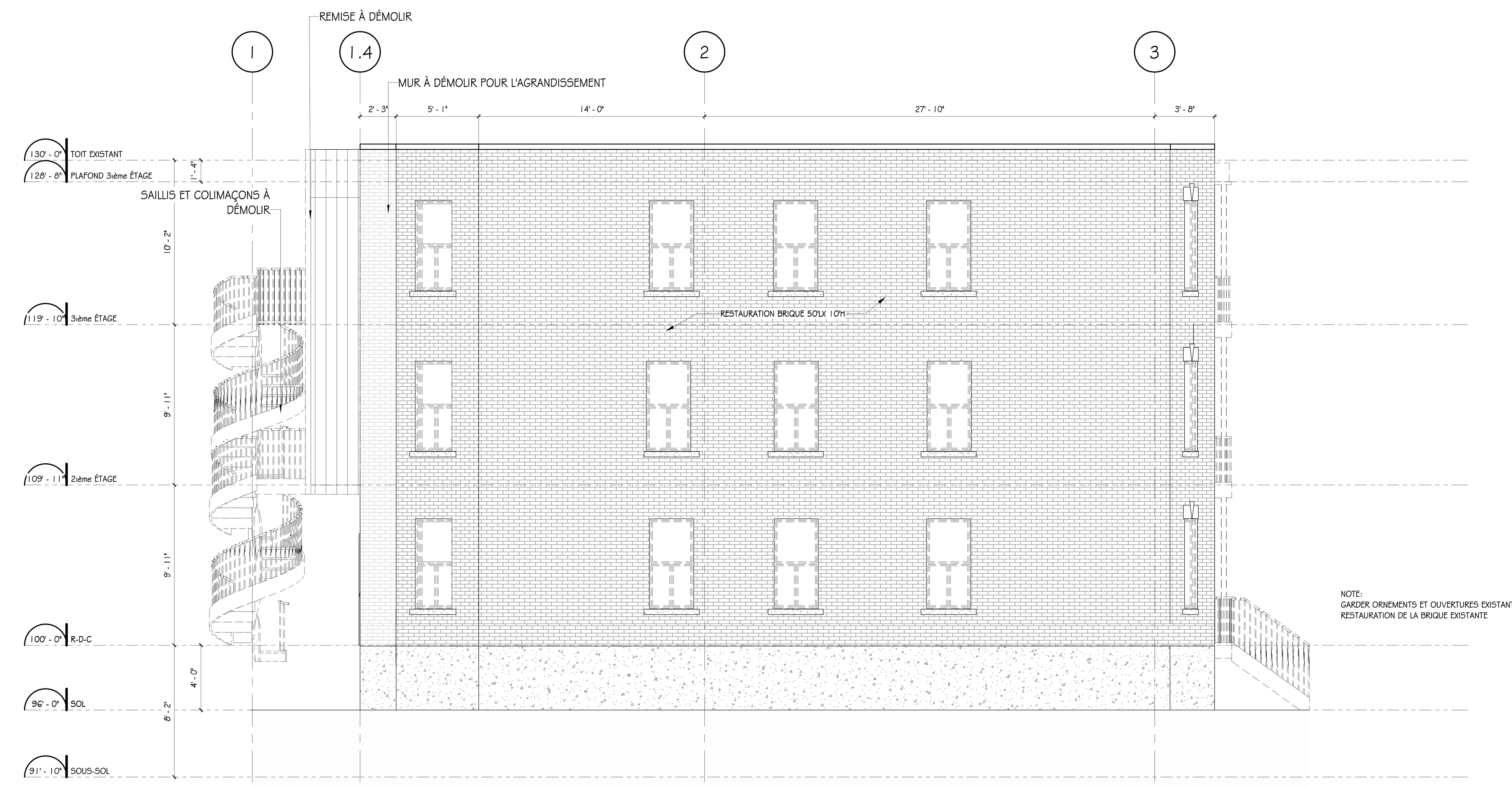

2 A-201 ÉLÉVATON LATÉRALE GAUCHE (DÉMOLITION)
1/4" = 1'-0"

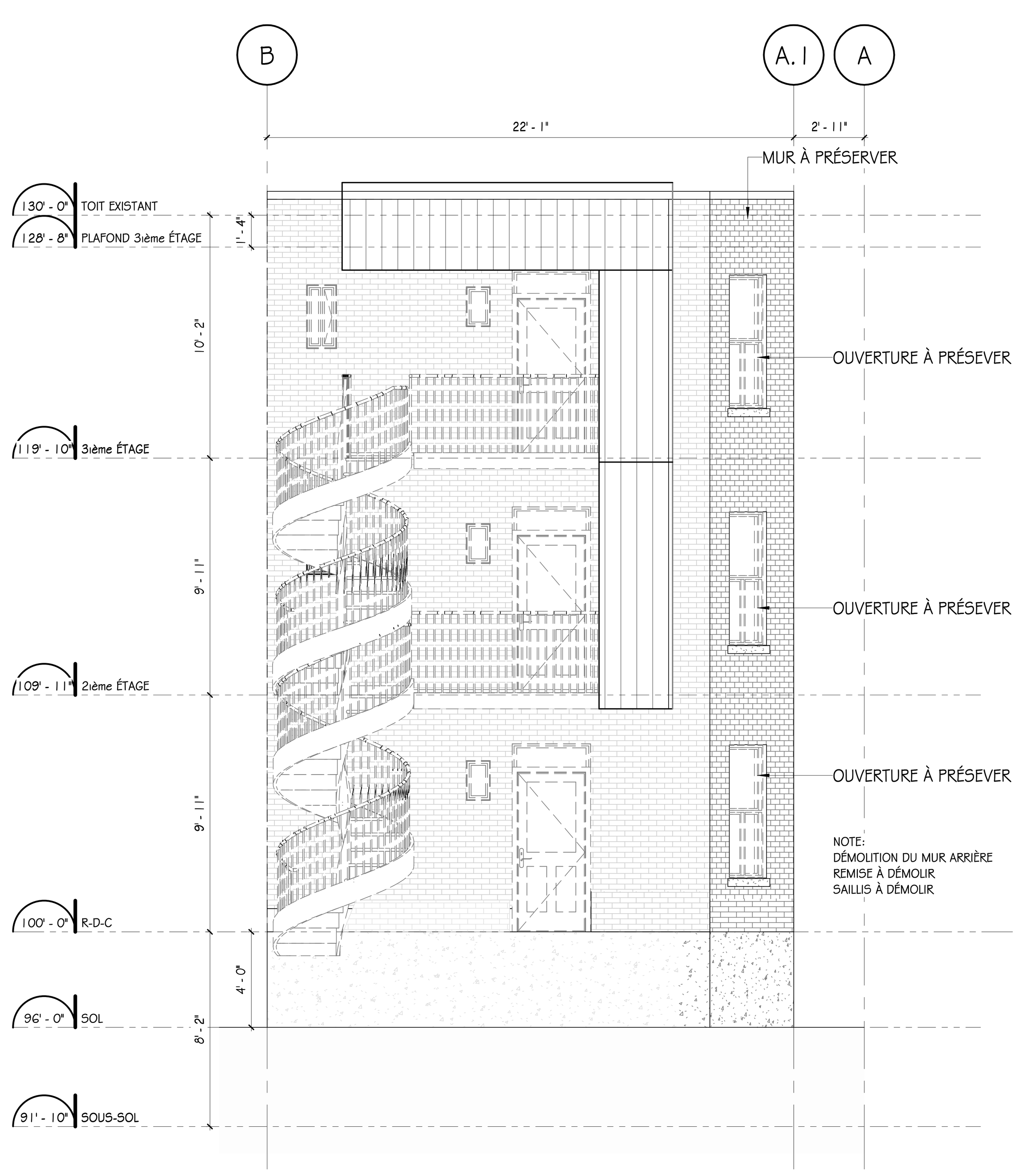

3 A-201 ÉLÉVATION ARRIÈRE (DÉMOLITION)
1/4" = 1'-0"

LÉGENDE DE DÉMOLITION		
1		MUR À CONSERVER
2		MUR À DÉMOLIR

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3751 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	29.05.2020	ÉMIS POUR PERMIS REV.1	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

ÉLÉVATIONS DÉMOLITION

échelle : 1/4"=1'-0"	dessiné par : EH	
date : 05/28/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-201

5/29/2020 8:23:45 AM
D:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

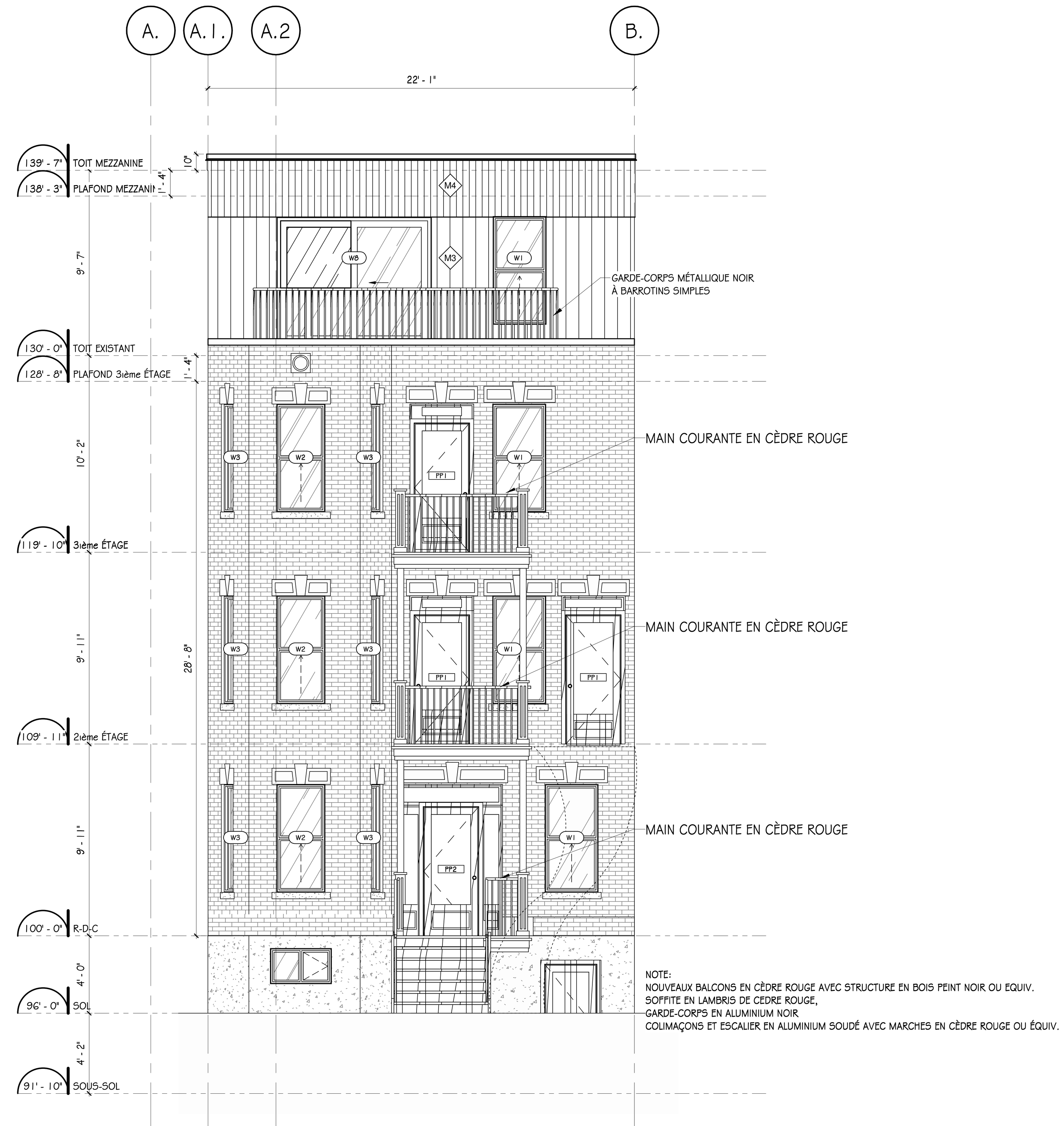

1 ÉLÉVATION AVANT (TRANSFORMATION)
A-202 1/4" = 1'-0"

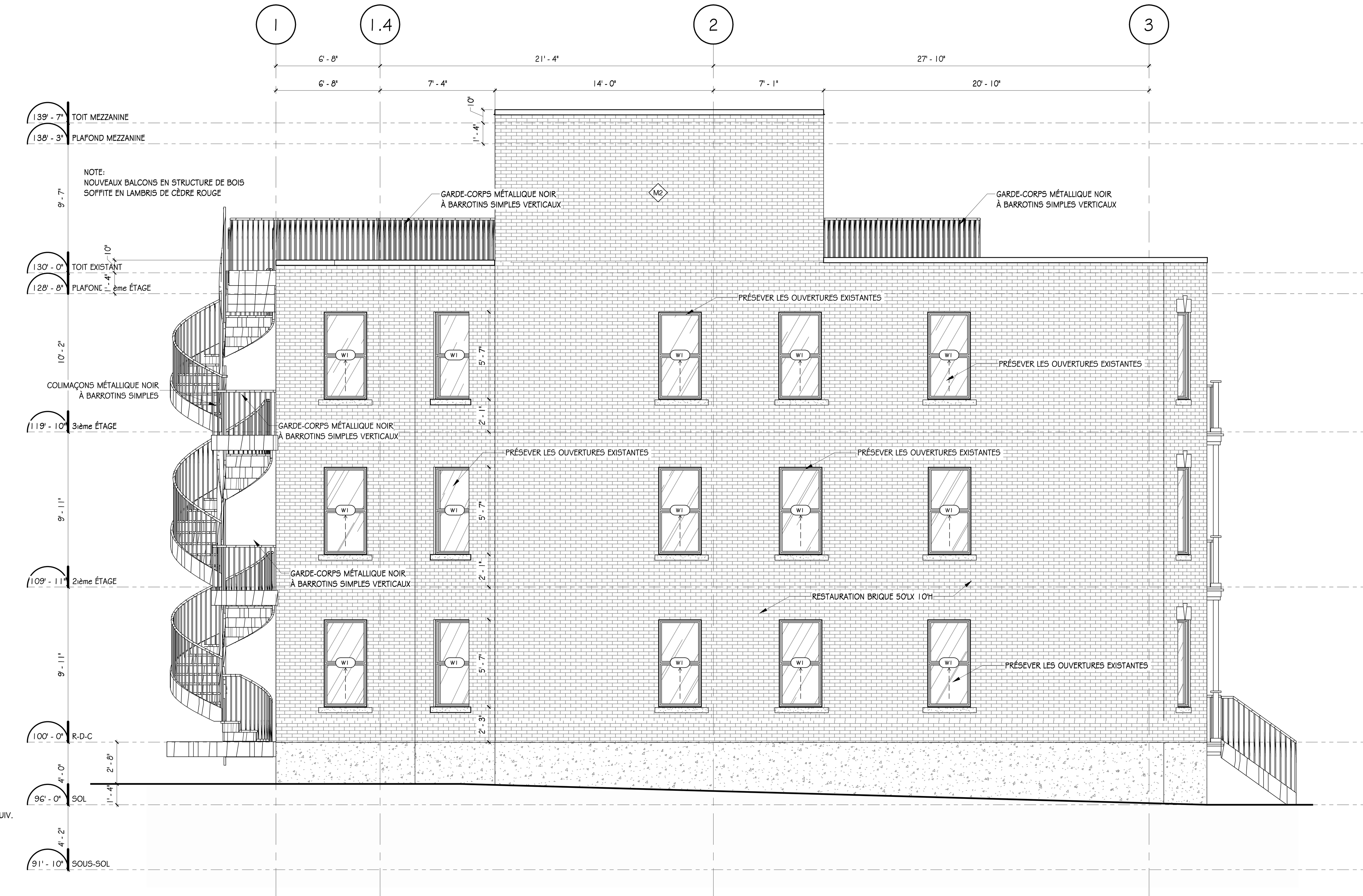

2 ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE (TRANSFORMATION)
A-202 1/4" = 1'-0"

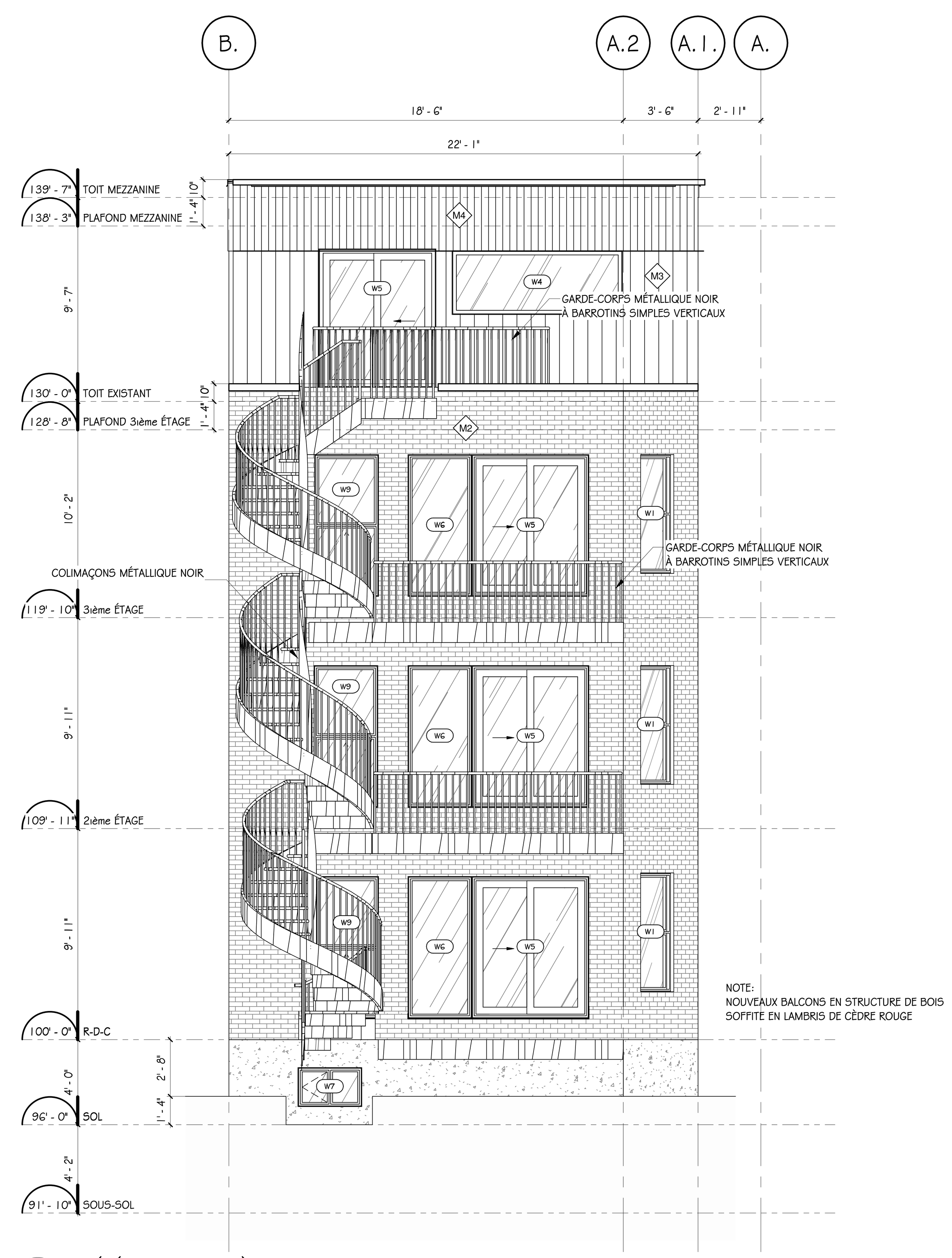

3 ÉLÉVATION ARRIÈRE (TRANSFORMATION)
A-202 1/4" = 1'-0"

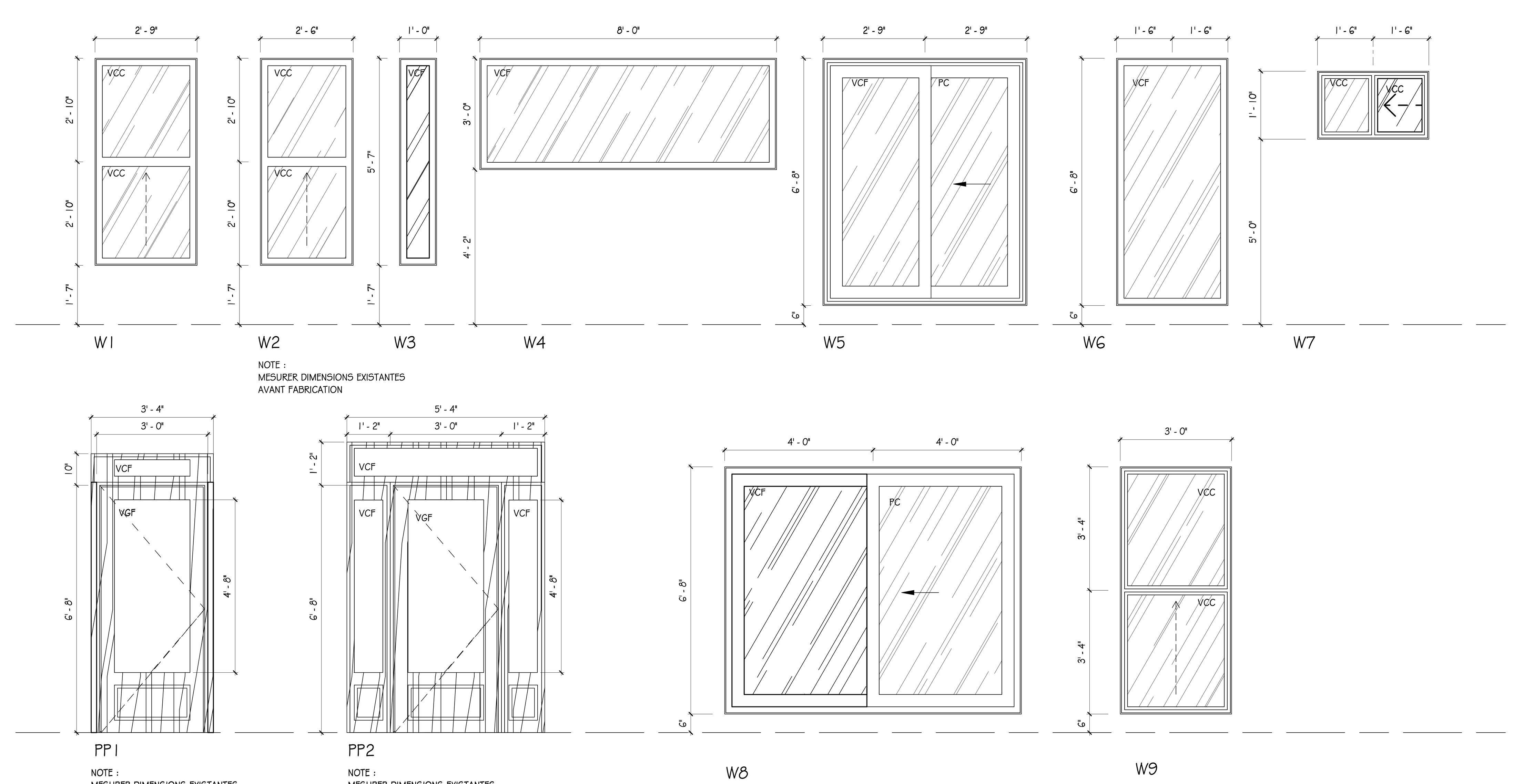

4 ÉLÉVATIONS FENÊTRES
A-202 1/2" = 1'-0"

TABLEAU DES FINIS

M1	BLOC DE BÉTON ARCHITECTURAL RÉS. AU FEU 2 HEURES
M2	BRIQUE MERIDIAN DE COULEUR ROUGE "WILLIAMSBURG MK 11", OU ÉQUIV. AVEC MORTIER ROUGE FORMAT MODULAIRE : 2 1/4" X 7 1/2' 'X 3 1/2"
M3	REVÊTEMENT EN FIBROCIMENT 8"L "JUSTE DU PIN" COLLECTION 3/4, PROFIL COUVRE JOINT, FINI 2 TON CÈDRE ROUGE OU EQUIV.
M4	REVÊTEMENT EN FIBROCIMENT 4"L "JUSTE DU PIN" COLLECTION 3/4, PROFIL COUVRE JOINT, FINI 2 TON CÉDRE ROUGE OU EQUIV.

LÉGENDE DES FENÊTRES

VCF	VERRE CLAIR FIXE
VGF	VERRE GIVRÉ FIXE
VCC	VERRE CLAIR GUILLOTINE
VCO	PORTE À BATTANT OUVRANT VERS L'EXTÉRIEUR
PC	PORTE COULISSANTE
GV	GRILLE DE VENTILATION

NOTES GÉNÉRALES

1. CADRE EN ALUMINIUM
   - COULEUR EXTÉRIEUR ANODISÉ NOIR
   - COULEUR INTÉRIEUR BLANC
2. TOUS LES OUVRANTS SONT MUNIES DE MOUSTIQUAIRES

SUPERFICIE BAIES NON PROTÉGÉES

	FAÇADE	DL	SUPERFICIE TOTALE	SUPERFICIE D'OUVERTURE	AUTORISÉ	PROPOSÉ
		M	M^2	M^2	%	%
AGRANDISSEMENT	LATÉRALE G.	2m	$12m^2$	$1.4m^2$	12%	12 %
	ARRIÈRE	4.5m	$17m^2$	$7.36m^2$	51.25 %	43 %
	LATÉRALE D.	0m	-	$0m^2$	0%	0%
	AVANT	8.5m +	$20m^2$	$4.6m^2$	100%	23%

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec
#3151
ERIC HUOT
ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

ÉLÉVATIONS PROPOSÉS

échelle : 1/4"=1'-0"	dessiné par : EH	
date : 03/15/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-202

5/29/2020 8:23:54 AM
U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

1
A-300

COUPE LONGITUDINALE GÉNÉRALE

3/8" = 1'-0"

GeigerHuot
architectes

424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec
#3151
ERIC HUOT
ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION
IPSO FÆCTO

7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9

(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

COUPES

échelle : 3/8"= 1'-0"	dessiné par : EH	
date : 03/15/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-300

5/29/2020 8:23:56 AM
U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

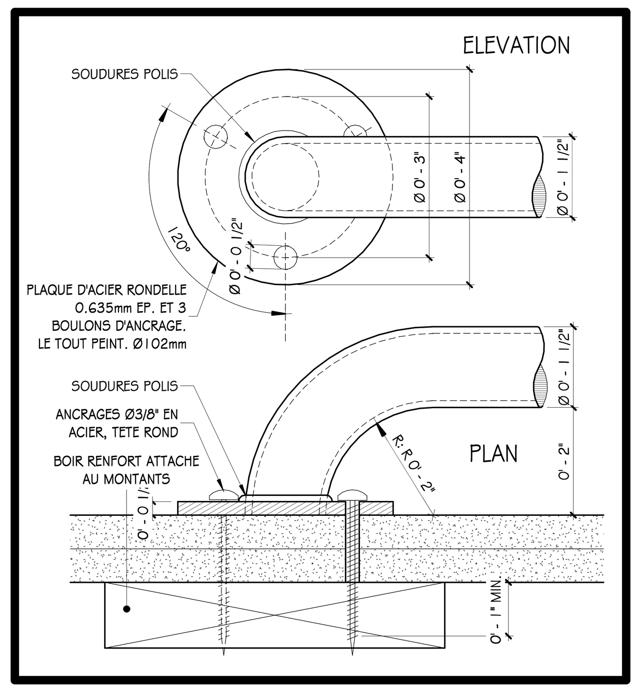

1 A-400 MAIN COURANTE - EXTRÉMITÉ

6" = 1'-0"

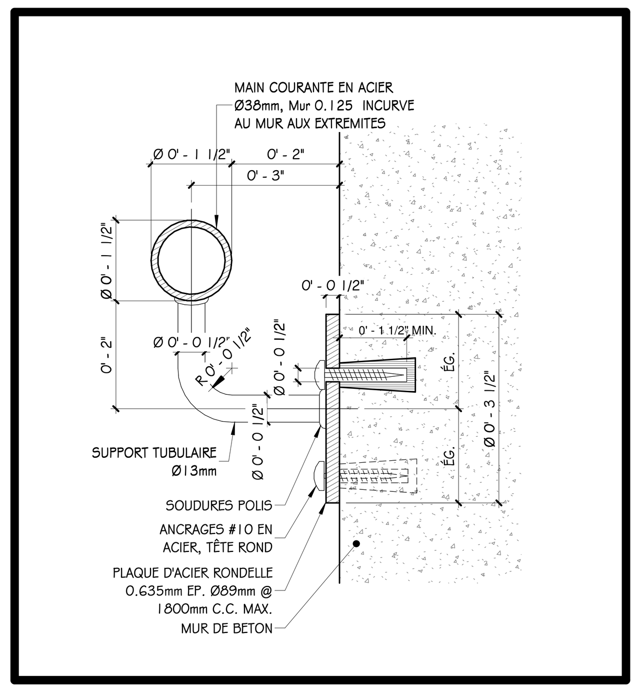

2 A-400 MAIN COURANTE - INST. SUR BÉTON

6" = 1'-0"

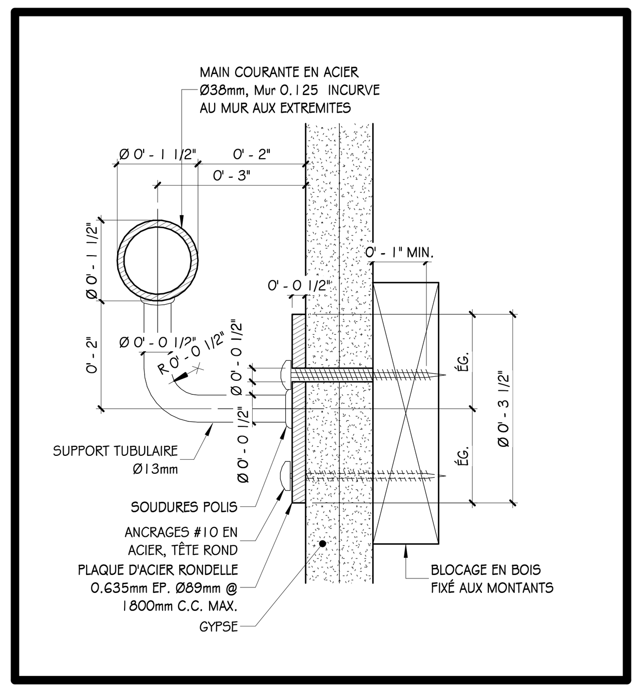

3 A-400 MAIN COURANTE - INST. SUR GYPSE

6" = 1'-0"

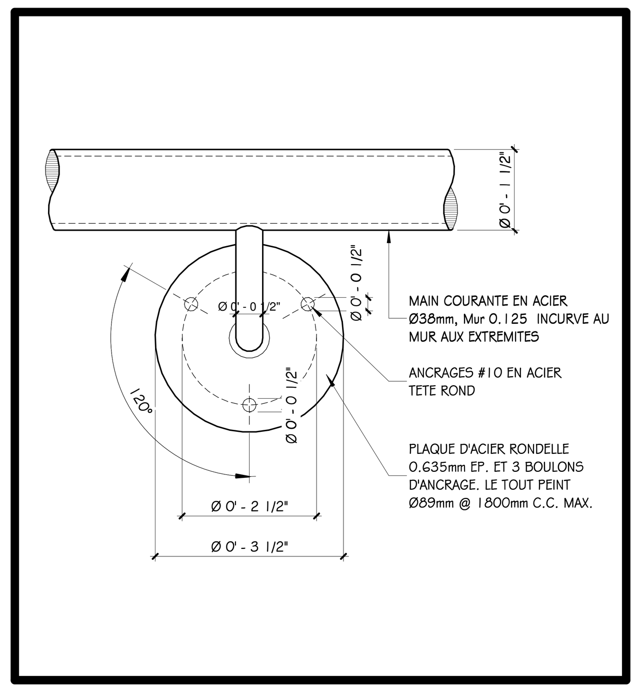

4 A-400 MAIN COURANTE - SUPPORT

6" = 1'-0"

GeigerHuot
architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec
#3151
ERIC HUOT
ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

ESCALIERS

échelle :	dessiné par : EH	
date : 03/15/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-400

5/29/2020 8:23:56 AM
U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

MURS EXTÉRIEURS

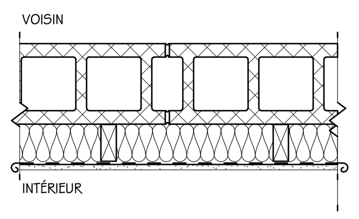

MUR TYPE 'M1'

-mm	BLOC DE BÉTON EXISTANT
2"x4"	MONTANT EN BOIS @ 406 C/C
	ISOLANT EN NATTE 12R
6mil	PARE VAPEUR DANS UN JOINT DE CALFATAGE
1/2"	GYPSE INTÉRIEUR, JOINTS TIRÉS, SABLES, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

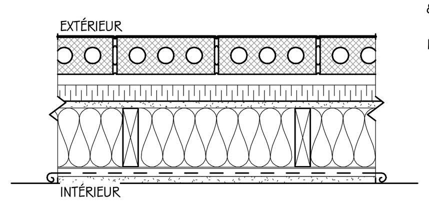

MUR TYPE 'M2'

89mm	BRIQUE MERIDIAN "WILLIAMSBURG MK 11"
1"	ESPACE D'AIR
1 1/2"	ISOLANT URETHANE GICLÉ
5/8"	PANNEAU DENSGLASS, JOINTS SCELLÉ AVEC MEMBRANE 3M 3015
2"x6"	MONTANT EN BOIS @ 406 C/C
	ISOLANT EN NATTE 20R
7/8"	FOURRURE (1" x 3")
6mil	PARE VAPEUR DANS UN JOINT DE CALFATAGE
5/8"	GYPSE INTÉRIEUR, JOINTS TIRÉS, SABLES, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

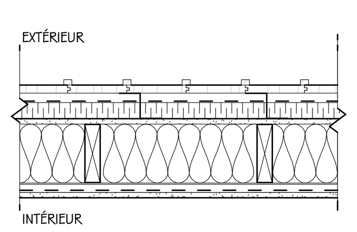

MUR TYPE 'M3 ET M4'

3/4"	PAREMENT FIBROCIMENT, "JUSTE DU PIN" COLLECTION 3/4, AVEC PROFIL COUVRE-JOINT, FINI 2 TONS CÈDRE ROUGE POSÉ VERTICALEMENT AVEC CLOUAGE 1X3 @ 16" C.C.
2 1/2"	BARRE Z 2 1/2"
6mil	PARE-AIR
1 1/2"	ISOLANT SEMI-RIGIDE R12
5/8"	PANNEAU DENSGLASS, JOINTS SCELLÉ AVEC MEMBRANE 3M 3015
2"x6"	MONTANT EN BOIS @ 406 C/C
	ISOLANT EN NATTE 20R
7/8"	FOURRURE EN ACIER GALVANISÉ
6mil	PARE VAPEUR DANS UN JOINT DE CALFATAGE
5/8"	GYPSE INTÉRIEUR, JOINTS TIRÉS, SABLES, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

PARAPETS

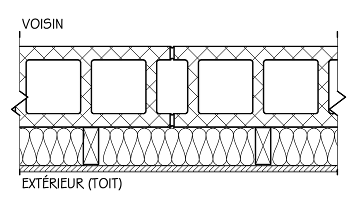

PARAPET 'P1'

-mm	BLOC DE BÉTON EXISTANT
2"x4"	COLOMBAGE EN BOIS @ 406 C/C
3"	ISOLANT EN NATTE 12R
6mil	PARE VAPEUR DANS UN JOINT DE CALFATAGE
5/8"	CONTREPLAQUÉ HYDROFUGE

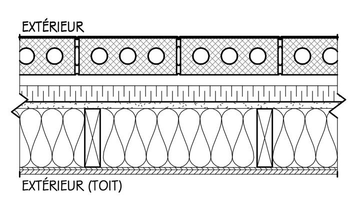

PARAPET 'P2'

89mm	BRIQUE MERIDIAN "WILLIAMSBURG MK 11"
1"	ESPACE D'AIR
1 1/2"	ISOLANT URÉTHANE GICLÉ
5/8"	PANNEAU DENSGLASS, JOINTS SCELLÉ AVEC MEMBRANE 3M 3015
2"x6"	COLOMBAGE EN BOIS @ 406 C/C
5 1/2"	ISOLANT EN NATTE 12R
6mil	PARE VAPEUR DANS UN JOINT DE CALFATAGE
5/8"	CONTREPLAQUÉ HYDROFUGE

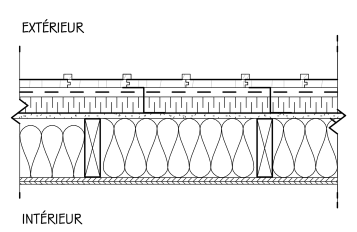

MUR TYPE 'P3 ET P4'

3/4"	PAREMENT FIBROCIMENT, "JUSTE DU PIN" COLLECTION 3/4, AVEC PROFIL COUVRE-JOINT, FINI 2 TONS CÈDRE ROUGE POSÉ VERTICALEMENT AVEC CLOUAGE 1X3 @ 16" C.C.
2 1/2"	BARRE Z 2 1/2"
6mil	PARE-AIR
1 1/2"	ISOLANT SEMI-RIGIDE R12
5/8"	PANNEAU DENSGLASS, JOINTS SCELLÉ AVEC MEMBRANE 3M 3015
2"x6"	MONTANT EN BOIS @ 406 C/C
5 1/2"	ISOLANT EN NATTE 20R
6mil	PARE VAPEUR DANS UN JOINT DE CALFATAGE
5/8"	CONTREPLAQUÉ HYDROFUGE

MURS INTÉRIEURS

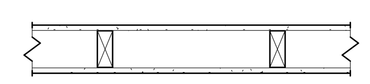

MUR TYPE 'M5'

13mm	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION
89mm	COLOMBAGE EN BOIS @ 406 C/C
13mm	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

NOTE : INSTALLER GYPSE "DENSSHIELD" DANS LES ESPACES HUMIDES
ISOLER SDB

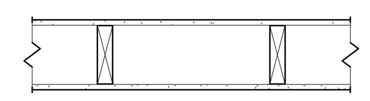

MUR TYPE 'M6'

13mm	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION
140mm	COLOMBAGE EN BOIS @ 406 C/C
13mm	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

NOTE : INSTALLER GYPSE "DENSSHIELD" DANS LES ESPACES HUMIDES
ISOLER LES SDB

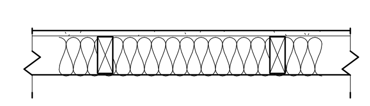

MUR TYPE 'M7'

13mm	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION
140mm	COLOMBAGE EN BOIS @ 406 C/C

NOTE : INSTALLER GYPSE "DENSSHIELD" DANS LES ESPACES HUMIDES

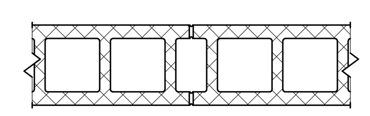

MUR TYPE 'M8'

190mm BLOC DE BÉTON

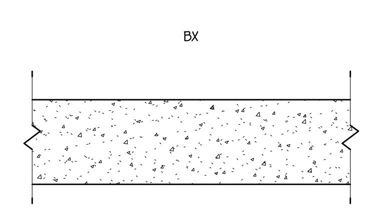

MUR TYPE 'BX'

MUR DE BÉTON (VOIR STRUCTURE)

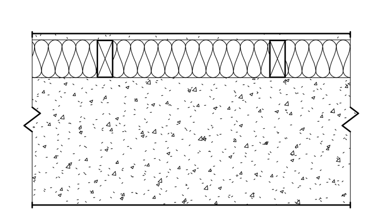

MUR TYPE 'M9'

13mm	GYPSE, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION
89mm	COLOMBAGE EN BOIS @ 406 C/C
76mm	ISOLANT EN NATTE
XXXmm	MUR DE BÉTON (VOIR STRUCTURE)

NOTE : INSTALLER GYPSE "DENSSHIELD" DANS LES ESPACES HUMIDES

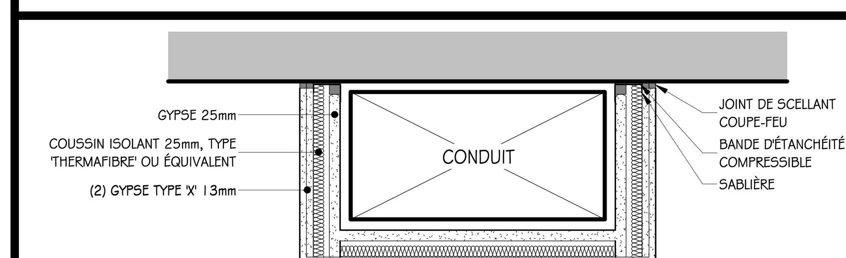

COMPOSITION PLANCHER

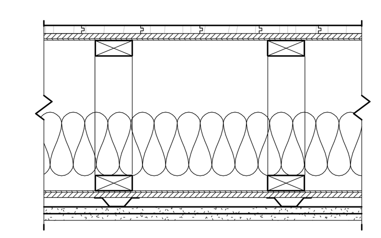

PLANCHER BOIS

1/2"	FINI DE PLANCHER EN BOIS FRANC
1/4"	MEMBRANE INSONORISANTE
5/8"	CONTREPLAQUÉ EMBOUVETÉ
14"	SOLIVES
6"	LAINE INSONORISANTE ACOUSTIQUE
5/8"	CONTREPLAQUÉ EMBOUVETÉ
1"	BARRE RÉSILIENTE
5/8"	PANNEAU SONOPAN
5/8"	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

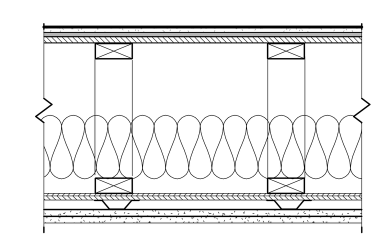

PLANCHER CÉRAMIQUE

1/2"	FINI DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE
1/4"	MEMBRANE DITRA
5/8"	CONTREPLAQUÉ EMBOUVETÉ
14"	SOLIVES
6"	LAINE INSONORISANTE ACOUSTIQUE
5/8"	CONTREPLAQUÉ EMBOUVETÉ
1"	BARRE RÉSILIENTE
5/8"	PANNEAU SONOPAN
5/8"	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

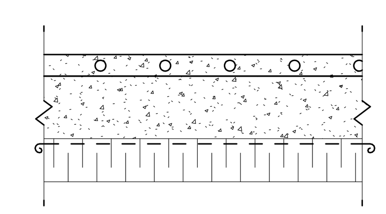

DALLE SUR SOL CHAUFFÉE

2"	CHAPPE DE BÉTON AVEC CÂBLES CHAUFFANTS
6"	DALLE SUR SOL (VOIR STRUCTURE)
4"	ISOLANT RIGIDE
	PIERRE CONCASSÉE 3/4" NET
	SOL NON RAMINÉ

TOITURE NEUVE

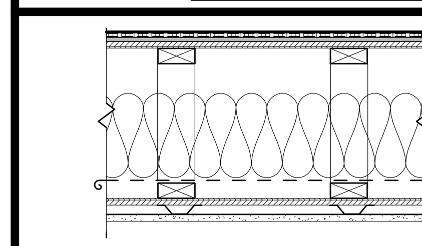

TOITURE MEZZANINE

1/2"	SYSTÈME DE MEMBRANE ÉLASTOMÈRE BLANCHE
5/8"	CONTREPLAQUÉ EMBOUVETÉ
14"	FERMES DE TOIT 12"
8"	ISOLANT EN NATTE R30
6mil	PARE-VAPEUR
5/8"	CONTREPLAQUÉ EMBOUVETÉ
1"	BARRE RÉSILIENTE
5/8"	GYPSE TYPE X, JOINTS TIRÉS, SABLÉS, PEINT 1 COUCHE D'APPRÊT 2 COUCHES DE FINITION

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3151 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

DÉTAILS

échelle :	dessiné par : EH	
date : 03/15/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-500

5/29/2020 8:23:56 AM
U:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

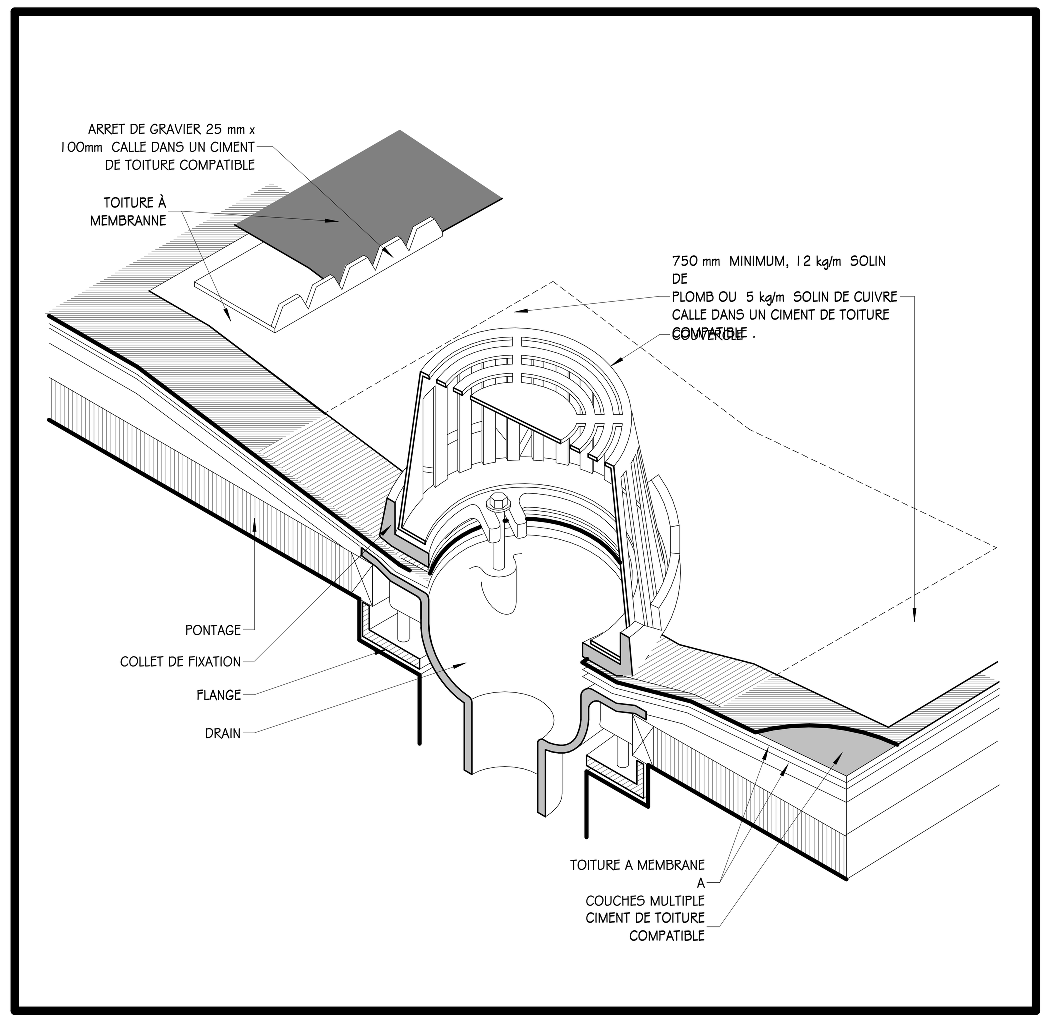

1 / A-501 DRAIN DE TOIT
1 : 5

LARGEUR EQUIPEMENT MECANIQUE	HAUTEUR
JUSQU'A 600 mm	600 mm - 2' - 0"
600 mm TO 1200 mm	900 mm - 3' - 0"
1200 mm AND WIDER	1200 mm - 4' - 0"

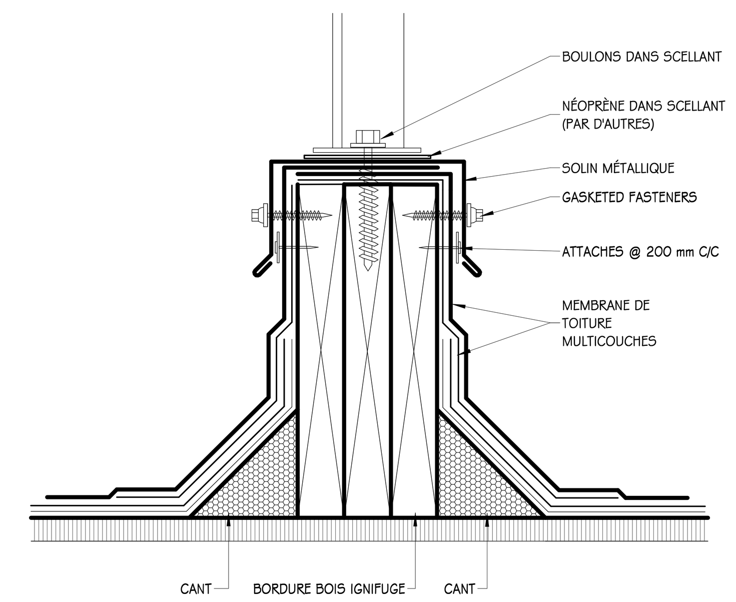

2 / A-501 DÉTAIL BORDURE POUR ÉQP. MÉCANIQUE
1 : 5

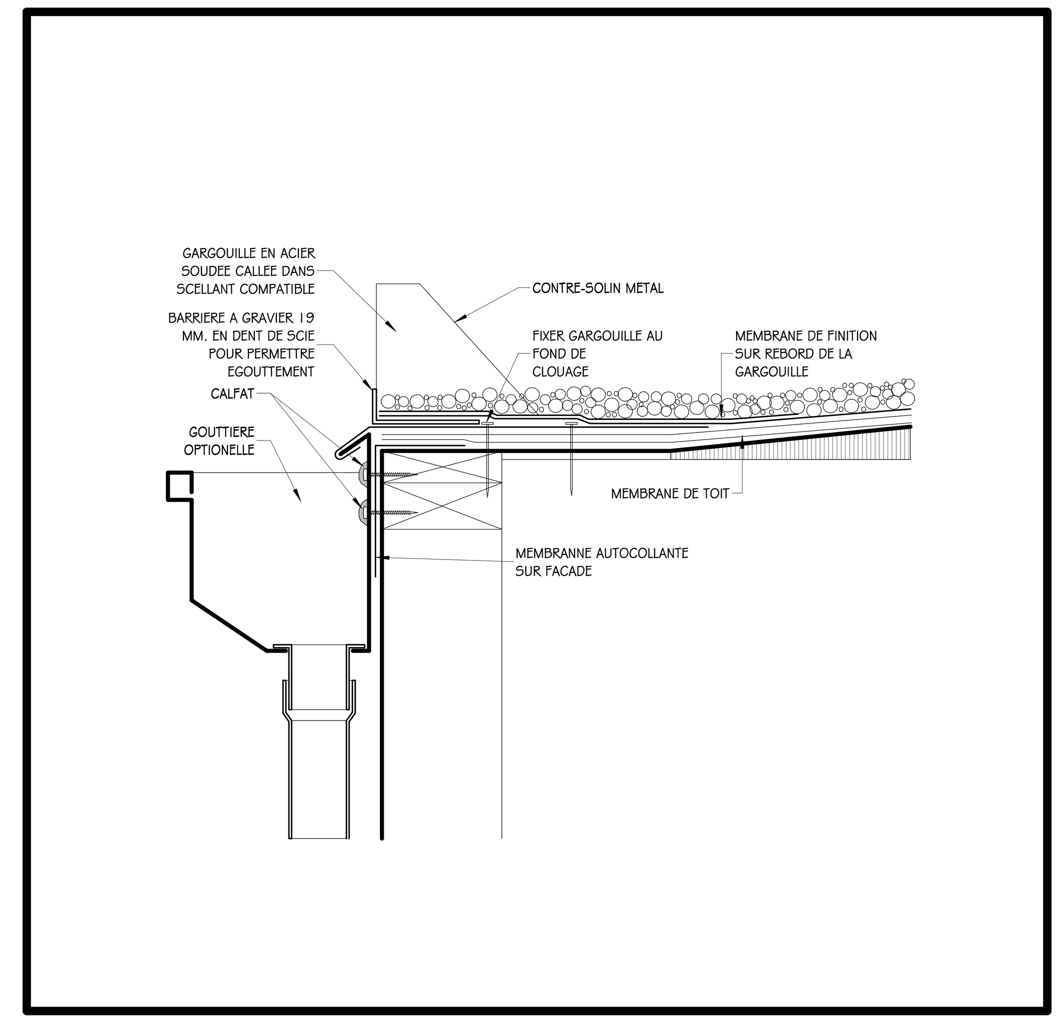

3 / A-501 DÉTAIL GARGOUILLE DE PÉRIMÈTRE
1 : 5

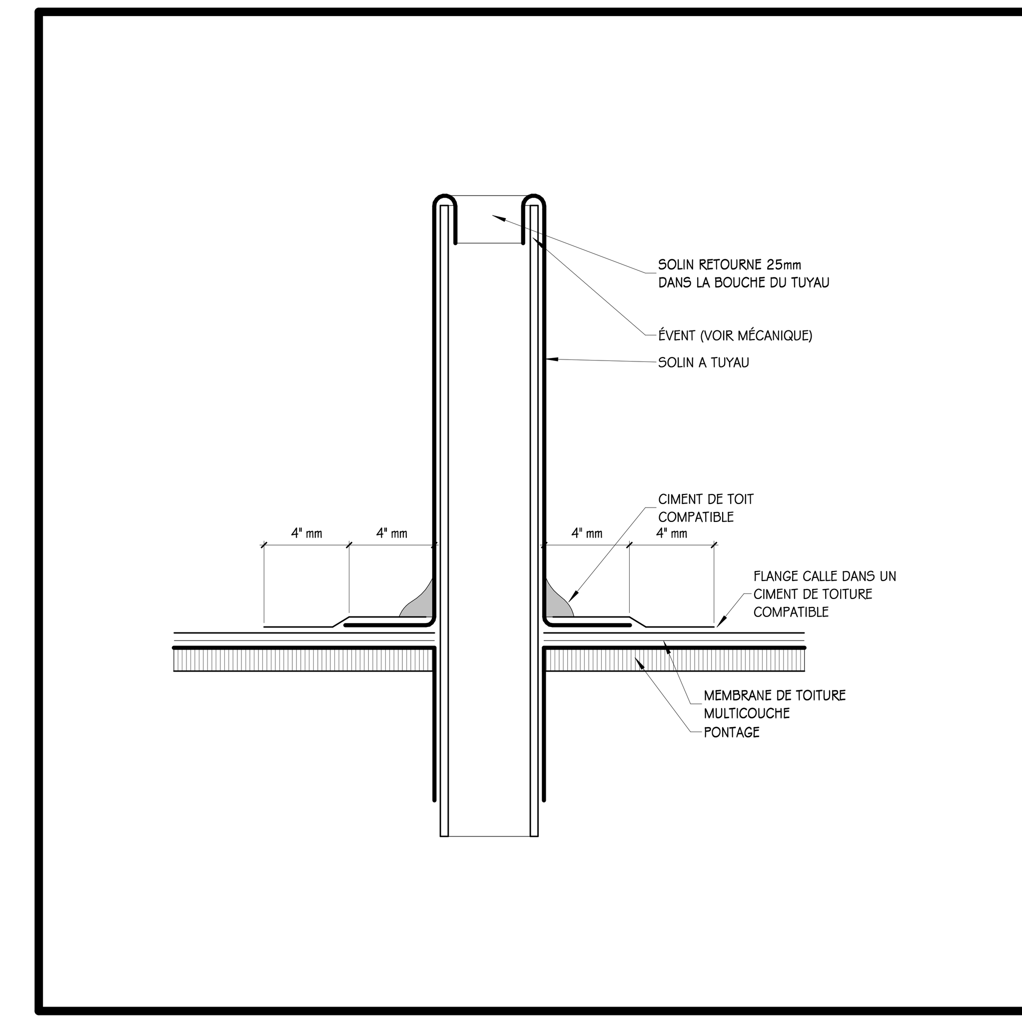

4 / A-501 DÉTAIL ÉVENT DE PLOMBERIE
1 : 5

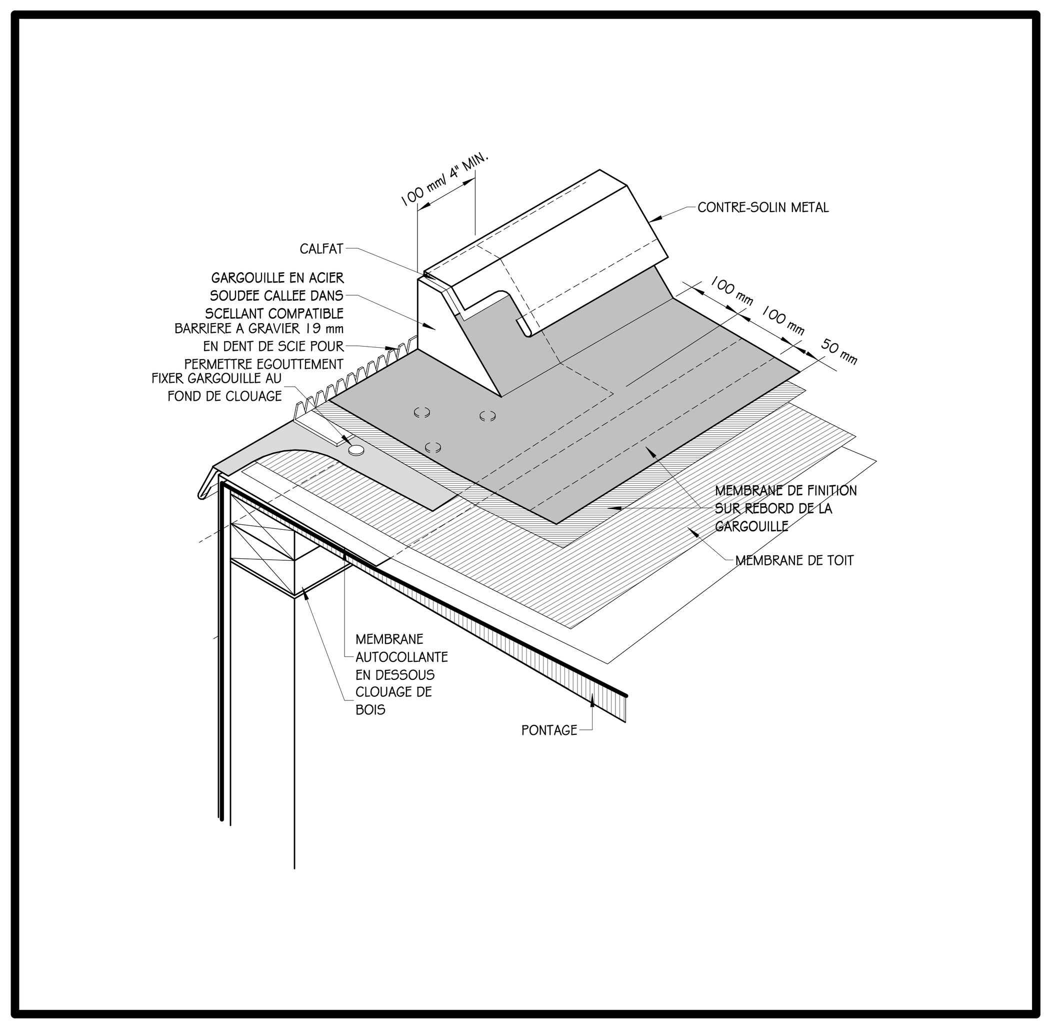

5 / A-501 GARGOUILLE DE PÉRIMÈTRE
1 : 5

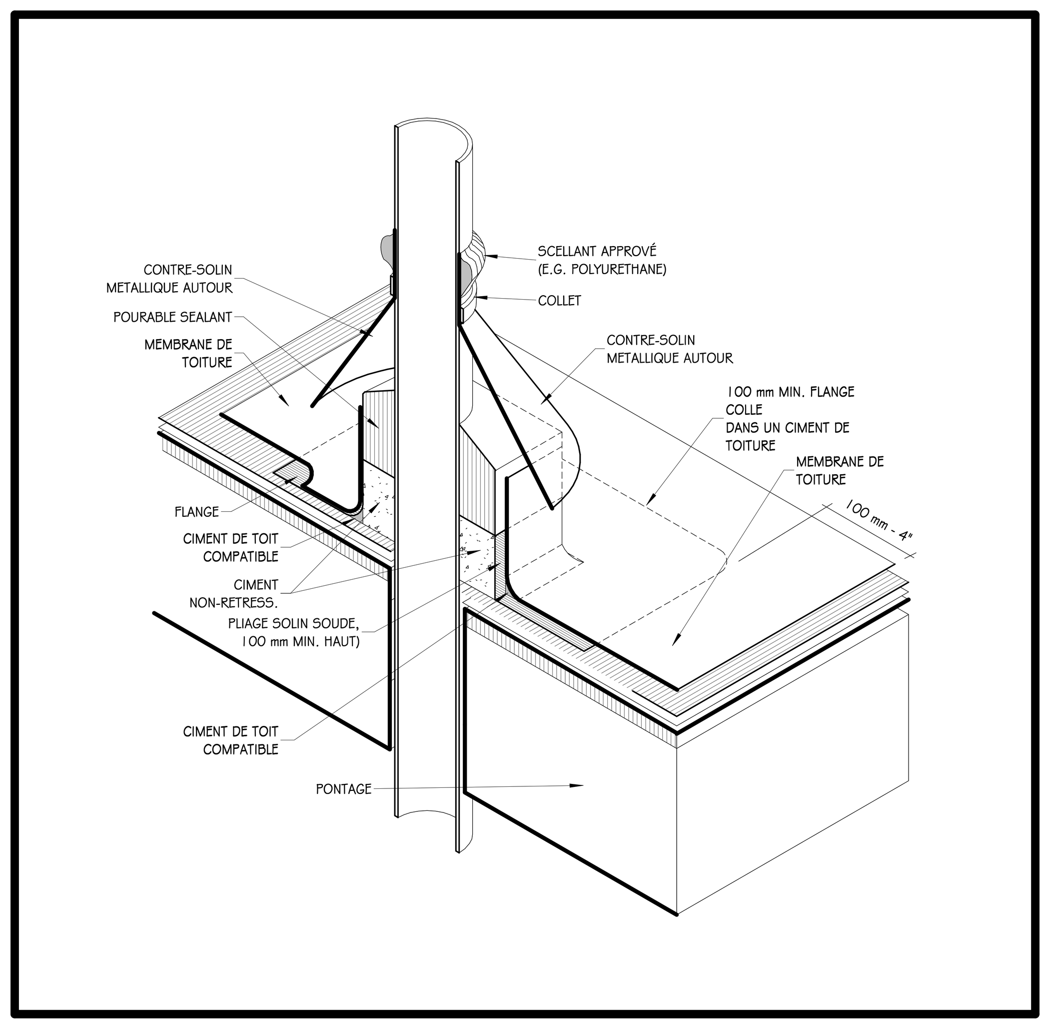

6 / A-501 PÉNÉTRATION MÉCANIQUE
1 : 5

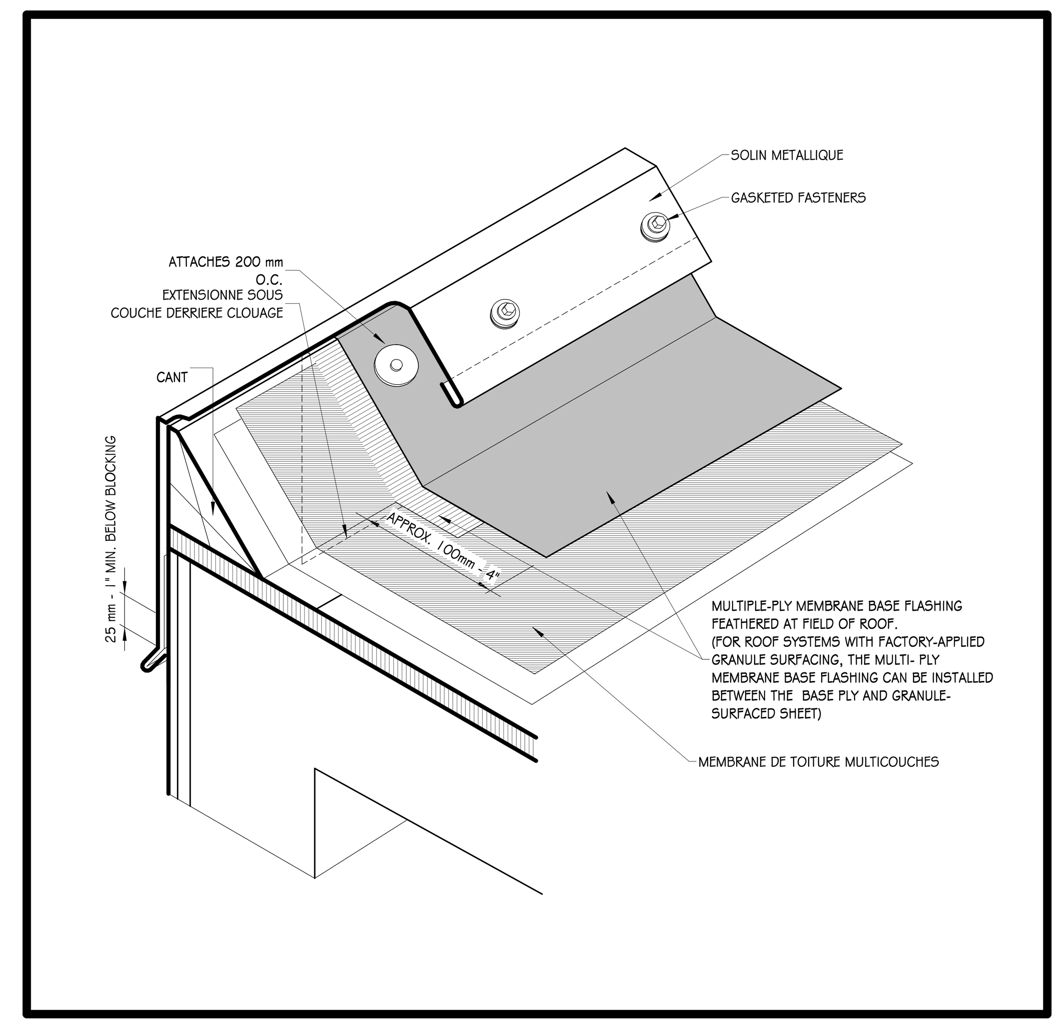

7 / A-501 PÉRIMÊTRE SUR-ÉLEVÉ
1 : 5

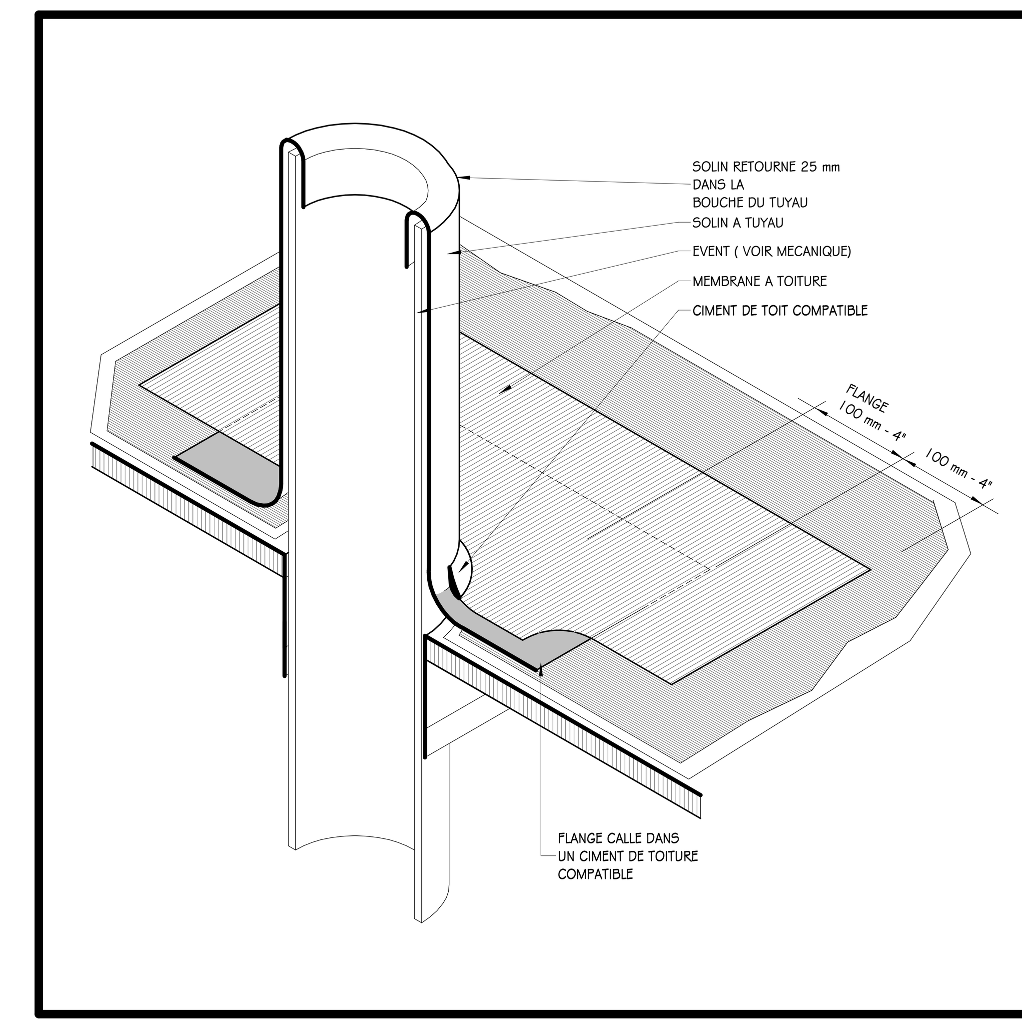

8 / A-501 ÉVENT DE PLOMBERIE
1 : 5

LARGEUR EQUIPEMENT MECANIQUE	HAUTEUR
JUSQU'A 600 mm	600 mm - 2' - 0"
600 mm TO 1200 mm	900 mm - 3' - 0"
1200 mm AND WIDER	1200 mm - 4' - 0"

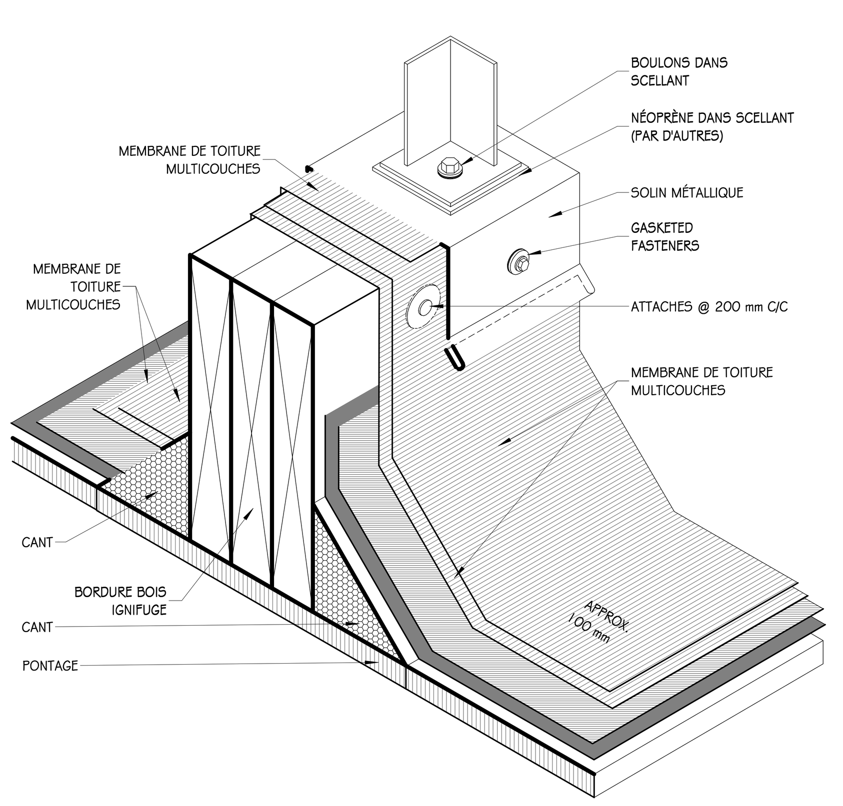

9 / A-501 BORDURE POUR ÉQP. MÉCANIQUE
1 : 5

GeigerHuot architectes
424 rue Guy, bur. #104, Montréal, QC, H3J 1S6
tél. 514-935-3338 téléc. 514-935-3375
info@geigerhuot.com

NOTES GÉNÉRALES :

NE PAS MESURER DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRES VÉRIFIÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

EN AUCUN CAS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.

CE DESSIN DOIT ÊTRE LU CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS ARCHITECTURAL ET LES NOTES GÉNÉRALES.

Notes

Ordre des architectes du Québec #3151 ERIC HUOT ARCHITECTE

Sceau

CONSTRUCTION IPSO FÆCTO
7205, AV Henri Julien
Montréal, H2R2A9
(514) 668-9407

Client

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS A DES FINS DE CONSTRUCTION.

No.	date	révision	par
1	20-03-2020	ÉMIS POUR PERMIS	EH

Revision

Structure

Mecanique - Electricite

Architecte Paysagiste

Projet

TRIPLEX HENRI-JULIEN
7201,03 ET 05 AVE HENRI-JULIEN
MONTRÉAL, QC.
ARRONDISSEMENT VILLERAY, SAINT-MICHEL, PARC-EXTENSION

TRANSFORMATION

titre du dessin :

DÉTAILS

échelle :	dessiné par : EH	
date : 03/19/20	approuvé par : EH	
dossier : 20-001	dessin :	A-501

5/29/2020 8:23:57 AM
D:\Users\Owner\Desktop\7205 HENRI JULIEN\2020.03.19\7205 henri-julien_detached V4(Recovery).rvt

6.3. DM + PIIA : 7201-7205, avenue Henri-Julien	
Présenté par	**Invités**
Annie Robitaille Agente de recherche	Aucun

Objet

Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7201-7205, avenue Henri-Julien.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- le bâtiment qui est imposant par rapport à son milieu d'insertion;
- la visibilité de la construction hors toit;
- la modification règlementaire qui autorise les voisins à construire un 3e étage.

CCU20-06-08-DM01 **CCU20-06-08-PIIA01**	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande en fonction des conditions selon lesquelles une dérogation mineure peut être accordée ;

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Esther St-Louis

appuyé par Katherine Routhier

ADOPTÉ à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.02

2020/08/31 18:30

Dossier # : 1206996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020;
2. d'autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA18-14001), aux conditions suivantes :

- que la superficie maximale de l'occupation de type bureau n'excède pas 200 m² ;
- que cette occupation soit exercée à l'intérieur du bâtiment existant.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 15:25

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1206996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite ayant eu lieu du 6 au 27 juillet 2020. Rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en lien avec la COVID-19, cette consultation écrite a remplacé la séance publique du conseil d'arrondissement normalement requise dans le cadre d'une autorisation en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE

Agente de recherche

514 872-7180
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1206996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Rapport de consultation publique_3607 Jarry Est.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. : 000-0000

Rapport de consultation publique

Consultation écrite du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30
3601-3611, rue Jarry Est

Objet de la demande d'usage conditionnel

Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Personne-ressource

Annie Robitaille, agente de recherche, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30 ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande d'usage conditionnel pour le 3601-3611, rue Jarry Est, était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
    - nom et prénom
    - adresse résidentielle
    - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

ou

- par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

ou

- rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-872-7180

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Plan de localisation de la propriété
- Normes règlementaires applicables à la propriété
- Sommaire décisionnel relatif à la demande d'usage conditionnel
- Plans du projet
- Photo de l'enseigne proposée
- Extrait du procès-verbal de la séance du 24 mars 2020 du Comité consultatif d'urbanisme
- Extrait du Règlement sur les usages conditionnel

Commentaires et questions

Aucun commentaire ou question n'a été reçu pendant la période de consultation.

Préparé par Annie Robitaille, le 10 août 2020.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2020	Résolution: CA20 14 0204

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à la demande d'usage conditionnel visant à autoriser l'usage « bureau » au 2e étage du bâtiment situé au 3601-3611, rue Jarry Est, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA18-14001), par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de poursuivre la procédure d'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001) en remplaçant la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1206996001

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2020

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

de poursuivre la procédure d'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA18-14001) en remplaçant la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande par une consultation écrite de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-06-22 10:05

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1206996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise l'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » dans une suite située au 2e étage du bâtiment portant les adresses civiques 3601 à 3611, rue Jarry est. Ce bâtiment est situé dans une zone où les usages industriels (I.4) et commerciaux lourds (ex : distribution et entreposage) sont autorisés.
En vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), l'usage conditionnel « bureau » peut être autorisé dans toute zone où est autorisée une catégorie d'usages I.1, I.2, I.3 ou I.4. En vertu de l'article 31 de ce règlement, la demande doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour examen en fonction de certains critères et, par la suite, au conseil d'arrondissement pour autorisation.

En temps normal, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande d'usage conditionnel. Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis le 7 mai 2020, l'arrêté ministériel 2020-033 prévoit notamment : « Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; ».

L'arrondissement désire donc se prévaloir de cette procédure et prévoit prolonger la durée de la consultation écrite à 21 jours, afin que les citoyens qui ne peuvent présentement assister aux séances du conseil d'arrondissement, aient l'occasion de faire part de leurs commentaires au sujet de la présente demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA04 140078 (6 avril 2004) - Autoriser le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et déterminer l'alignement de construction sur le côté ouest de la 17e Avenue, au coin nord-ouest de la 17e Avenue et de la rue Jarry

DESCRIPTION

Description de la demande d'usage conditionnel
Le bâtiment visé, construit en 2005 et d'une superficie d'environ 2 500 m², est actuellement occupé par plusieurs entreprises qui font de l'entreposage et de la distribution de produits. Le 2e étage étant en fait une mezzanine de superficie moindre que le rez-de-chaussée, une partie de celui-ci a été aménagé en espaces à bureaux. Le requérant, Berwill Ltée, un entrepreneur industriel, désire occuper la suite 3607, d'une superficie d'environ 170 m², pour ses bureaux administratifs. L'entreprise possède déjà un bâtiment dans le quartier (8651, 9e Avenue) pour réaliser ses activités industrielles. Toutefois, elle désire louer des espaces de bureaux additionnels pour ses activités administratives (gérance, comptes recevables et payables, etc.). Les bureaux seront occupés par moins d'une dizaine d'employés et l'entreprise ne prévoit pas y recevoir de clientèle externe.

La propriété visée possède une trentaine d'unités de stationnement. Il est également possible de stationner un véhicule sur la rue, des deux côtés de la 17e Avenue.

En guise d'enseigne, l'entreprise désire installer une affiche autocollante de 24 cm par 36 cm dans la porte vitrée donnant accès à ses bureaux.

Consultation écrite
L'arrondissement souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et tenir une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de la procédure prévue à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relative à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel. Un avis public à cet effet sera diffusé avant le début de la consultation écrite. Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai de 21 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel ou par la poste.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un rapport de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel qui sera déposé au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 31 du Règlement, le projet doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour examen en fonction des critères suivants :

- l'usage « bureau » ne met pas en péril la vocation industrielle du secteur;
- l'usage doit être compatible avec le milieu environnant, notamment en termes de superficie de plancher, de nombre d'employés, d'heures d'ouverture et d'achalandage;
- l'affichage extérieur doit être compatible avec le milieu d'insertion et s'intégrer au bâtiment;
- le nombre de cases de stationnement sur rue et hors rue dans le milieu environnant permet de répondre adéquatement aux besoins de l'usage afin de minimiser les impacts pour le secteur.

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à ce projet, et ce, pour les raisons suivantes :

- les activités administratives du requérant ne mettront pas en péril la vocation industrielle du secteur, puisqu'elles n'occuperont qu'une petite superficie du bâtiment et n'empêcheront pas la poursuite d'activités industrielles à l'intérieur du bâtiment;

- l'usage demandé est compatible avec le milieu environnant, puisqu'il sera exercé par une dizaine d'employés seulement, sur un horaire de jour régulier et puisqu'il n'engendrera aucun achalandage d'une clientèle externe;
- l'affichage extérieur proposé sera très discret;
- plusieurs unités de stationnement sont disponibles sur la propriété et sur le domaine public bordant la propriété (17e Avenue).

Toutefois, la Direction est d'avis que la condition suivante devrait être respectée dans le cadre de l'exercice de l'usage conditionnel visé :

- la superficie maximale de l'occupation de type bureau ne doit pas excéder 200 m² et cette occupation doit être exercée à l'intérieur du bâtiment existant.

À sa séance du 24 mars, le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande.

L'arrondissement désire tenir une consultation écrite, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, car l'autorisation de cette demande d'usage conditionnel, le cas échéant, permettra au requérant de poursuivre ses activités et ainsi de contribuer à la relance économique des industries du Québec.

Suite à cette consultation, la demande sera transmise au conseil d'arrondissement pour approbation, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude : 1 273 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu de l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un projet de résolution adopté en vertu d'un règlement sur les usages conditionnels doit faire l'objet, notamment, d'un avis publié au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil d'arrondissement doit statuer sur la demande, pour que tout intéressé puisse se faire entendre par le conseil lors de cette séance. Or en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, cette procédure peut, si un conseil municipal le juge approprié, être remplacée par une consultation écrite de 15 jours. Ainsi, le conseil d'arrondissement doit statuer sur l'admissibilité de la présente demande à cette procédure exceptionnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site internet de l'arrondissement précisant la nature de la demande et annonçant la tenue d'une consultation écrite de 21 jours.
Affichage sur l'immeuble visé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption d’une résolution par le conseil visant à poursuivre une procédure d’autorisation d’un usage conditionnel conformément aux règles de l’arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - le 2 juillet 2020;
2. Parution de l'avis public précisant la nature de l’autorisation demandée (et affichage imprimé sur l’immeuble visé) - date à déterminer;
3. Consultation écrite d’une durée de 21 jours - dates à déterminer;
4. Adoption d’une résolution par le conseil d'arrondissement en séance virtuelle accordant ou refusant la demande d'usage conditionnel - date à déterminer;
5. Diffusion de la séance virtuelle du conseil statuant sur la demande d'usage conditionnel - date à déterminer.
6. Émission d'un certificat d'occupation pour l'exercice de l'usage conditionnel « bureau ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-20

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Autoriser l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Normes réglementaires.pdf Normes réglementaires_Nouvelle grille.pdf

Localisation du site.pdf 3607 Jarry est_plans.pdf 3607 Jarry est_enseigne.jpg

PV CCU_2020-03-24_3607 Jarry Est.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

Emplacement

Localisation: 785910-35 (OASIS) - 99999 17e Avenue (MTL)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0416	151833mc	Terrain situé dans plus d'un secteur de zonage - Vérifier plans annexes

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	7 m	16 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	1	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	I,J
Densité :	N/A	3			**Marge latérale minimum :**	2.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	70%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial :
Zone PIIA : 23
Plan de site : Non
Parc : Non
Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Non
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : I.4A, C.7A, E.7(1)
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2020-03-05 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Robitaille, Annie

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS **ZONE : I04-140**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation								
Commerce			C.7A					
Industrie		I.4A						
Équipements collectifs et institutionnels				E.7(1)				
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux								
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	7/16	7/16	7/16				
En étage	min/max	1/3	1/3	1/3				
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-	-				
Mode d'implantation	(I-J-C)	I-J	I-J	I-J				
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	0/65	0/65	0/65				
Densité	min/max	-	-	-				
Marges								
Avant principale	min/max (m)	4,5/	4,5/	4,5/				
Avant secondaire	min/max (m)	5/	5/	5/				
Latérale	min (m)	2,5	2,5	2,5				
Arrière	min (m)	3	3	3				
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40	10/40				
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	-	-	-				
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	23
PAE	-

MISES À JOUR

CARTE DE LA ZONE

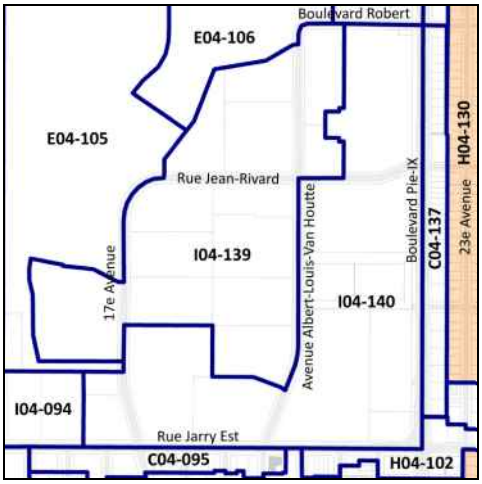

Avis de motion 01-283-107

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

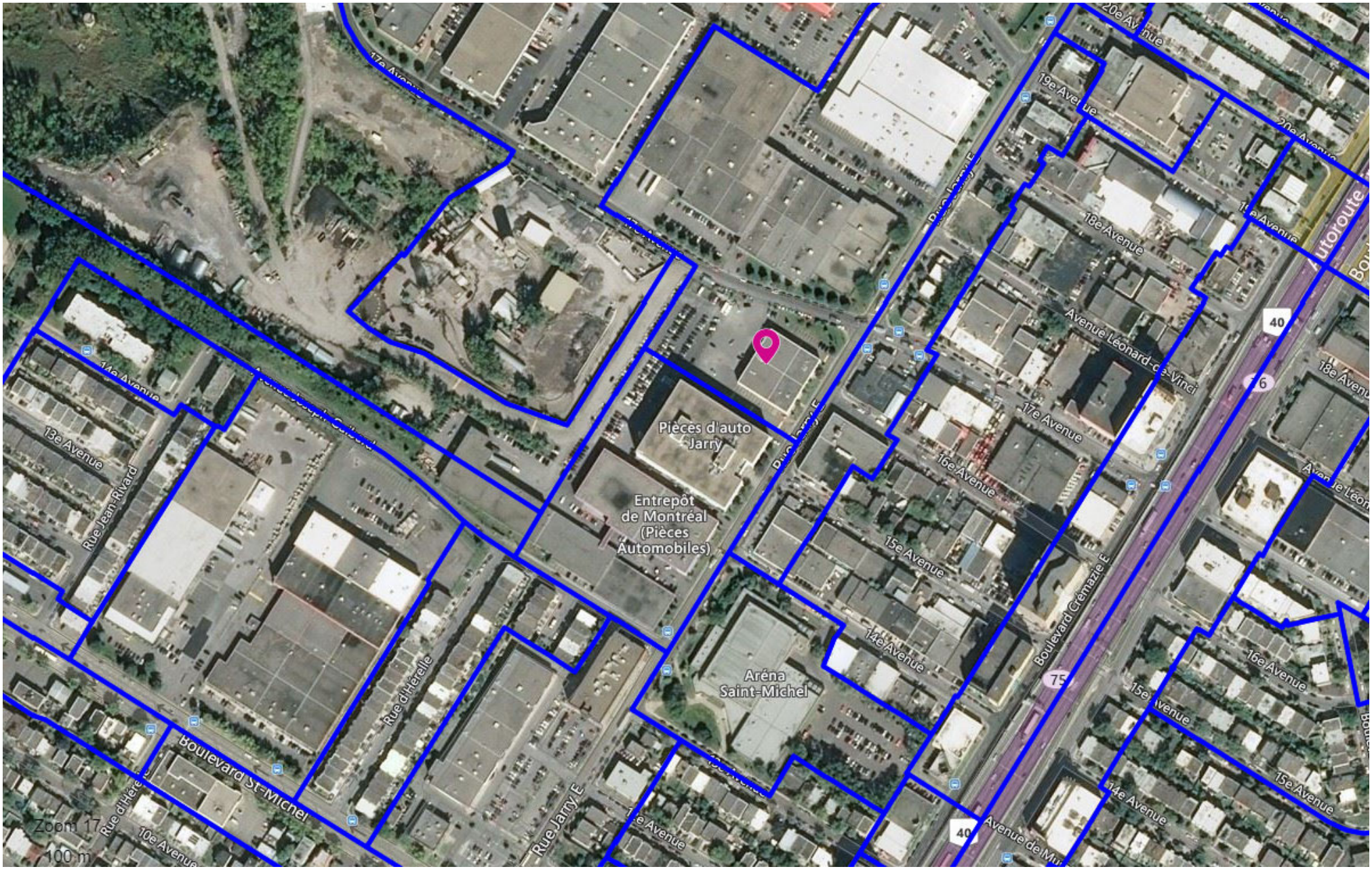
Pièces d'auto Jarry
Entrepôt de Montréal (Pièces Automobiles)
Aréna Saint-Michel
Boulevard St-Michel
Rue Jean-Rivard
Rue d'Hérelle
Rue Jarry E
Boulevard Crémazie E
Avenue Léonard-de-Vinci
13e Avenue
14e Avenue
15e Avenue
16e Avenue
17e Avenue
18e Avenue
19e Avenue
10e Avenue
Zoom 17
100 m

PROJET

BATIMENT INDUSTRIEL

No. Lot: 2 214 629
RUE JARRY EST
MONTREAL, QUÉBEC

CLIENT

9104 8389 QUEBEC INC.

DESSI TECHNIKA
Conseillers techniques en bâtiment
5325 Jean-Talon est, Suite 214, St-Léonard, Qué. H1S 1L4
Tél: 514 374-2020 Fax: 514 374-3909

2 214 600

2 212 107

206.66'
[62,99m]

16.55'
[5,96m]

R: 393.70'
R: [120,00m]
99.87'
[30,44m]

47,37

Élev: [55,02m]

2 214 630

2 214 608

134.52'
[41,00m]

NOUVELLE LIGNE DE PROPRIETE

2 214 629
S: 8 796,3 m² (réno + mes)
S: 8 808,1 m² (Titres)

17e RUE
2 213 577

SORTIE

EPINETTE BLEU

47,85

ZONE DE DECHARGEMENT

ENTREE

ARBUSTE

47,77

259.18'
[79,00m]

LOCAL A

LOCAL B

BÂTIMENT
6 Étages

3565-3567

STATIONNEMENT
CLIENT (15 PL.)

STATIONNEMENT
CLIENT (10 PL.)

PRUNES SHUBERT

48,23

2 217 409
17E RUE

EPINETTE BLEU

PIN NOIR

See Sketch

Faîte du toit
Élev: 232.25'
Élev: [70,79m]

48,40

47,51

47,97

79.10'
[85,07m]

48,13

48,39

13.07'
[3,68m]

47,80

47,86

47,98

48,20

BÂTIMENT
3701

Faîte du
Élev: 18(
Élev: [5(

49,31

48,05

8'-0"
[2,43m]

18'-8"
[5,69m]

3'-4"
[1,02m]

24'-8"
[7,52m]

RUE JARRY EST

48,76

Faîte du toit
Élev: 175.03'
Élev: [53,35m]

MAISON
3594

2 217 41

16E RUE

Faîte du toit
Élev: 171.69'
Élev: [52,33m]

MAISON
3640

Faîte du toit
Élev: 173.46'
Élev: [52,87m]

2 214 668

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Ville de Montréal

Date : 18-03-2004

No Dossier : 1041 386 002

TITRE
PLAN D' IMPLANTATION

ÉCHELLE	1" = 40'-0"
DESSIN	PIZZUCO
DATE	FEVRIER 2004
DOSSIER	

A-1/1

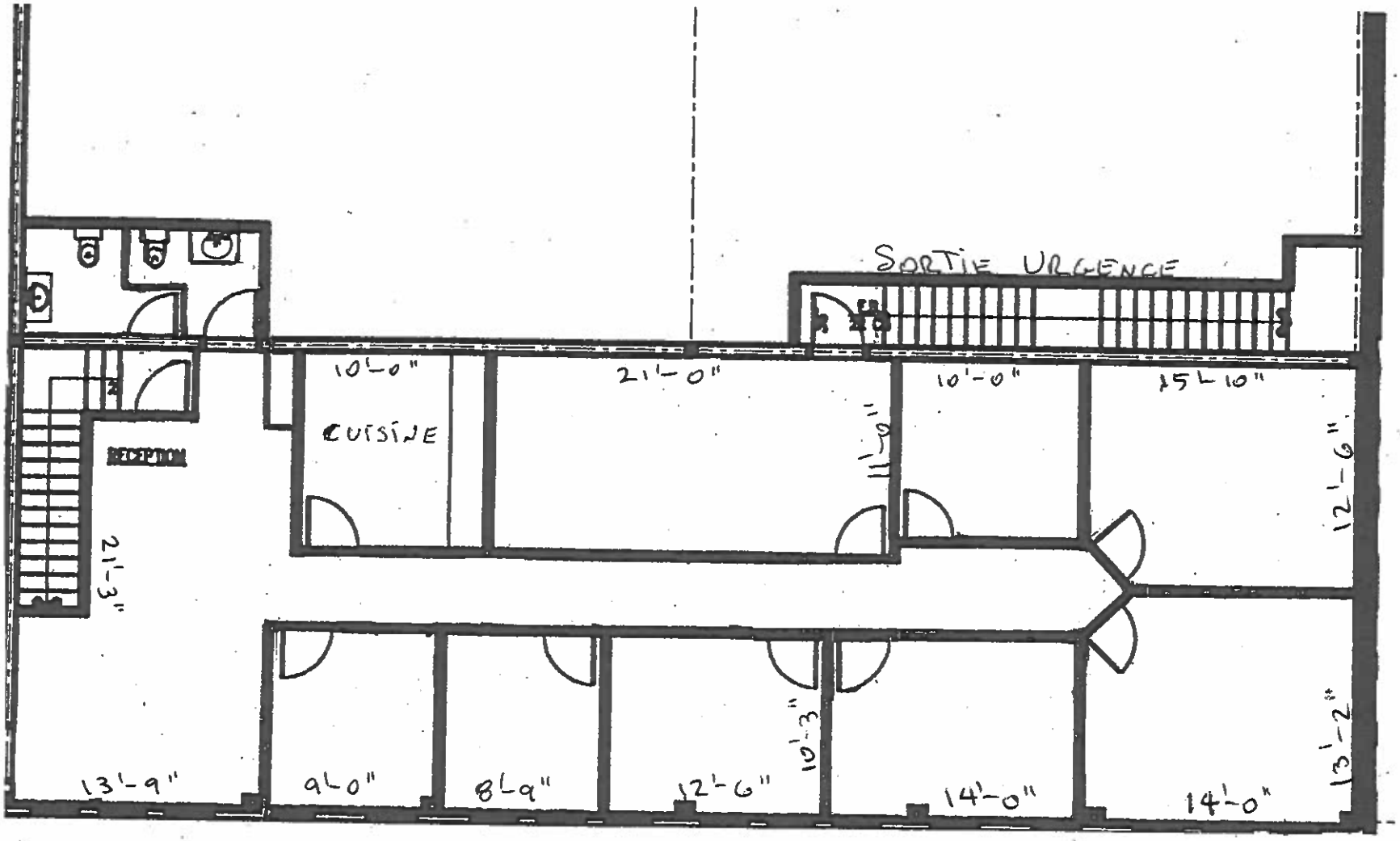

3607 RUE JARRY EST.

PLAN DES LIEUX LOUÉS

BERWIL

6.10. Usage Conditionnel : 3607, rue Jarry Est	
Présenté par	**Invités**
Annie Robitaille Agente de recherche	Aucun
Objet	
Autoriser, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), l'usage conditionnel « bureau » au 2e étage du bâtiment portant le numéro civique 3601-3611, rue Jarry Est.	
Commentaires	
Aucun commentaire n'a été formulé.	
CCU20-03-16-UC01	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le Règlement sur les usages conditionnels (RCA18-14001); Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Francis Grimard appuyé par Véronique Lamarre ADOPTÉ à l'unanimité.	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1201010007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du saut-de-loup sur le site de l'école Marie-Favery située au 7725, rue Boyer.

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés «École Marie-Favery», datés du 12 et du 13 août 2020, préparés par Barin architecture et design, visant l'agrandissement du saut-de-loup sur le site de l'école Marie-Favery situé au 7725, rue Boyer et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 août 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-19 14:51

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201010007**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du saut-de-loup sur le site de l'école Marie-Favery située au 7725, rue Boyer.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande est déposée par la Commission scolaire de Montréal pour agrandir le saut-de-loup de l'école Marie-Favery. Celui-ci est situé face à la rue Boyer et sert d'accès au sous-sol de l'établissement où se trouve la chaufferie.
Ces travaux sont nécessaires pour concevoir un escalier assurant la sécurité des usagers évacuant le sous-sol, tant au niveau des hauteurs de dégagement lors de la montée de l'escalier que de la distance à respecter par rapport aux façades de rayonnement.

La propriété est identifiée à l'annexe B (école) du règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA06-14001) et toute modification à une clôture doit être analysée en vertu des objectifs et critères énoncés aux articles 51 et 52 de ce même règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement 3314 - 27 juin 1966 - Autorisation à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal d'ériger et d'occuper une école (École Marie-Favery) sur le côté ouest de l'avenue Christophe-Colomb, au nord de la rue Villeray.
CA18 14 01405 - 3 avril 2018 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété située au 7750, avenue Christophe-Colomb pour une période n'excédant pas trois ans.

CA19 14 0136 - 7 mai 2019 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant des travaux de transformation pour installer une nouvelle génératrice au 7750, avenue Christophe-Colomb.

CA20 14 0138 - 4 mai 2020 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sur le site de l'école Marie-Favery, situé au 7725, rue Boyer.

DESCRIPTION

L'école primaire Marie-Favery se situe en tête d'îlot par rapport à la rue Villeray, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Boyer. Le bâtiment de deux étages, en forme de trapèze, a été construit dans les années 60.

Zonage

L'immeuble se situe dans la zone E02-119 où sont autorisées uniquement les écoles primaires et secondaires ainsi que les garderies. Les bâtiments doivent avoir une hauteur variant entre 2 à 3 étages et peuvent occuper entre 35% et 50 % de la surface d'un terrain.

Travaux projetés

La mise aux normes de l'escalier exige qu'elle soit à une distance d'au moins 3 mètres de la façade de l'école. En plus, la sécurité des usagers de la cour d'école doit être considérée dans la conception de l'édicule. En effet, quiconque fréquente la cour d'école ne doit pas pouvoir grimper à la structure et au toit de l'édicule.

L'édicule au-dessus de l'escalier sera construit en angle. Il aura 1,42 mètre de largeur par 4,33 mètres de longueur. À son point le plus élevé, il sera de 2,4 mètres de haut et à son point le plus bas, 1,93 mètre. Il sera implanté à un peu plus de 21 mètres de l'emprise de la rue Boyer.

La structure au-dessus de l'escalier sera composée de panneaux d'acier perforés et des panneaux de résine coloré semi-translucide. Les panneaux d'acier auront notamment pour utilité de protéger contre le vandalisme et le bris du bas des panneaux de résine. C'est pourquoi le bas des panneaux d'acier sont davantage opaques afin d'absorber les impacts et les coups qui pourraient être donnés dans les panneaux. Par souci de laisser passer la lumière pour la salle de classe derrière, la perforation dans les panneaux d'acier augmentera en hauteur.

Les panneaux grillagés au sol qui seront installés entre l'édicule et le mur du bâtiment ont comme fonction d'éviter que les enfants jouent sur le caillebotis au-dessus du saut-de-loup et que des jeunes ne s'y cachent le soir venu.

JUSTIFICATION

Les critères et les objectifs en vertu desquels doit être effectuée l'analyse de la demande sont joints au présent document.
En se référant aux objectifs et critères d'analyse, la Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée pour les raisons suivantes:
- la mise aux normes de l'escalier est nécessaire pour assurer l'évacuation des lieux en cas d'urgence;
- les normes de construction actuelles exigent l'agrandissement du saut-de-loup;
- le non-accès au saut-de-loup est nécessaire pour éviter des blessures ou qu'une personne ne s'y cache;
- l'apparence de la structure a été conçue pour créer un objet ludique.

À sa séance du 13 juillet 2020, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé d'accepter la demande telle que soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux: 1 054 069$
Coût du permis: 10 330,86$
Coût de l'étude de la demande: 288$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la réglementation

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1201010007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du saut-de-loup sur le site de l'école Marie-Favery située au 7725, rue Boyer.

Localisation du site.jpgNormes règlementaires.pdfPIIA-Objectifs et critères.pdf

PV_CCU_2020-07-13.pdfPlans estampillés_7725 Boyer.pdfCertificat de localisation.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

E.1(1)
H.6-7
RUE VILLERAT
E.4(1)
H.2-3
H.2-4
AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
RUE ROYER
E.5(1)
RUE ROSAIRE
E.2(1)
C.4B
H

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS **ZONE : E02-119**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation								
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels		E.4(1)						
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X						
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/12,5						
En étage	min/max	2/3						
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-						
Mode d'implantation	(I-J-C)	I						
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/50						
Densité	min/max	-						
Marges								
Avant principale	min/max (m)	8/						
Avant secondaire	min/max (m)	8/						
Latérale	min (m)	1,5						
Arrière	min (m)	3						
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40						
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80						
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

CARTE DE LA ZONE

MISES À JOUR

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

Avis de motion 01-283-107

14. À l'intérieur d'une zone du territoire de l'arrondissement, sur un emplacement situé dans un bois identifié à la carte intitulée « Le patrimoine naturel » de l'Annexe C du présent règlement.

1º tout permis de construction relatif à un nouveau bâtiment selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);

2º tout permis de transformation relatif à l'agrandissement d'un bâtiment, selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018).

_____

RCA06-14001-5, a.2 (2008); RCA06-14001-10, a. 2 (2015)

15. À l'intérieur des zones 5, 11, 13, 15 et pour un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs identifié à l'Annexe B du présent règlement, à l'exception des lieux de culte et des grandes propriétés à caractère institutionnel identifiés à cette annexe :

1º tout permis de construction relatif à un nouveau bâtiment selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);

2º tout permis de transformation relatif à l'agrandissement ou à la modification d'un élément architectural d'un bâtiment sur une partie de bâtiment visible d'une voie publique adjacente au terrain, selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);

3º tout permis relatif à la construction ou à la modification de la superficie d'une aire extérieure de stationnement ou de chargement selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018);

4º tout permis d'enseigne relatif à la construction ou à l'agrandissement en superficie d'une enseigne selon les dispositions du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M c. C-3.2);

5º tout permis relatif à l'installation ou la modification d'une clôture, d'une grille, d'un mur d'intérêt, en cour avant d'un bâtiment ou sur une grande propriété à caractère institutionnel;

6º tout permis relatif à l'abattage d'un arbre faisant partie d'un massif ou d'un alignement d'arbres sur une grande propriété à caractère institutionnel.

_____

RCA06-14001-10, a. 2 (2015); RCA06-14001-10, a. 5 (2015); RCA06-14001-12, a. 3 (2016).

15.1. Pour les lieux de culte et les grandes propriétés à caractère institutionnel identifiés à l'Annexe B du présent règlement :

1° tout permis de construction relatif à un nouveau bâtiment ou à l'agrandissement d'un bâtiment selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments (11-018);

SECTION XI
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES 5, 6, 10, 11, 13, 15, 17 ET POUR UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL HORS SECTEUR

_____
RCA06-14001-10, a. 10 (2015)

51. Une intervention visée à l'article 15 doit répondre aux objectifs suivants :

1° protéger les caractéristiques architecturales et paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;

2° intégrer les nouveaux bâtiments et les modifications aux bâtiments existants à leur contexte.

52. Les critères d'évaluation énoncés ci-après permettent une appréciation uniformisée des P.I.I.A. et une intervention énumérée à l'article 15 est assujettie à un examen selon ces critères :

1° la compatibilité des caractéristiques architecturales d'un bâtiment modifié avec ce bâtiment et avec les bâtiments adjacents de part et d'autres, lorsque ceux-ci ont préservé leurs caractéristiques architecturales d'origine, tout en pouvant être d'expression contemporaine lorsque le contexte le permet;

2° l'intégration d'une modification à une avancée existante située dans une cour avant, au caractère du bâtiment;

3° la compatibilité d'une cour anglaise avec les caractéristiques du côté d'îlot où elle est située;

4° le traitement des enseignes avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs et à leur localisation et leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment.

53. Une intervention prévue pour les interventions visées aux paragraphes 1°, 4, 5° et 6° de l'article 15.1 est assujettie à une évaluation de l'intérêt patrimonial selon les critères suivants :

1° le respect des caractéristiques volumétriques et d'implantation du bâtiment ou de l'ensemble de bâtiments sur le site;

2° le respect des caractéristiques architecturales et de composition des façades d'un bâtiment;

3° la conservation, la mise en valeur et la restauration d'éléments d'enveloppe et de décor;

4° l'intégration, l'affirmation et la réversibilité des interventions contemporaines;

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 13 juillet 2020, à 18h30
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Véronique Lamarre
Esther St-Louis

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Roula Heubri, architecte – planification
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Katherine Routhier

1. Ouverture de la séance
À 18h30, la présidente Mary Deros, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Véronique Lamarre appuyé par Esther St-Louis d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt
Aucun des membres présents ne déclarent d'intérêt dans les dossiers qui sont présentés.

4. Adoption de procès-verbaux
Il est proposé par Esther St-Louis appuyé par Véronique Lamarre d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020. ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

6.3. PIIA : 7725, rue Boyer	
Présenté par	**Invités**
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du saut-de-loup sur le site de l'école Marie-Favery, situé au 7725, rue Boyer.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- la fermeture de l’accès à l’escalier existant (porte dans le caillebotis);
- l’espace entre le nouvel édicule et le mur existant permettant de se cacher derrière;
- la transparence de l’option 2 pour laisser passer la lumière et améliorer la vue;
- la sécurité de la structure en hiver;
- la possibilité de grimper sur la structure;
- le déneigement de l’espace en caillebotis;
- la possibilité de mettre une structure pour empêcher l’accès à l’arrière de l’édicule.

CCU20-07-13-PIIA03	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L’évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.;

Les membres du comité recommandent au conseil d’arrondissement d’accepter la demande soumise telle que présentée. Les membres émettent la suggestion suivante:

- proposer un aménagement limitant l’accès à la section entre le bâtiment et le nouvel édicule pour assurer la sécurité.

Il est proposé par Francis Grimard

appuyé par Véronique Lamarre

ADOPTÉ à l’unanimité.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 1010 007
Date : 13 août 2020

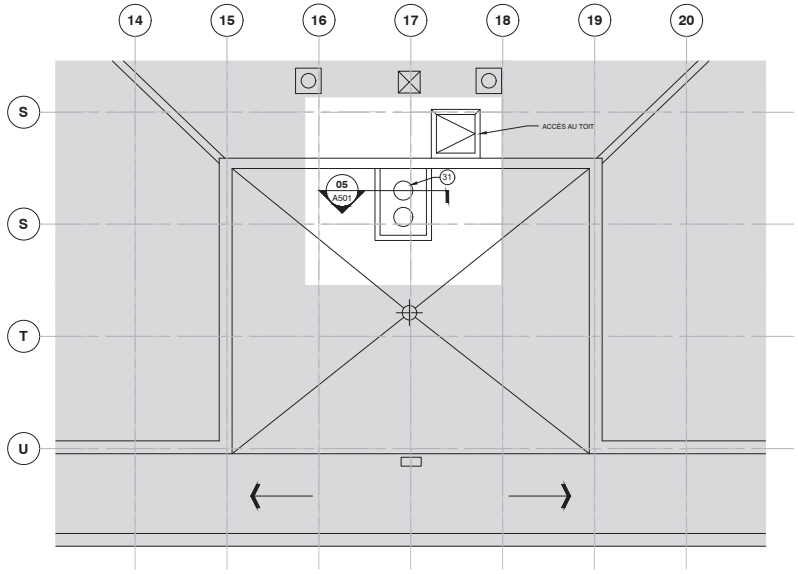

CONSTRUCTION
PLAN DE TOITURE
PLAN 1:50
02
A102

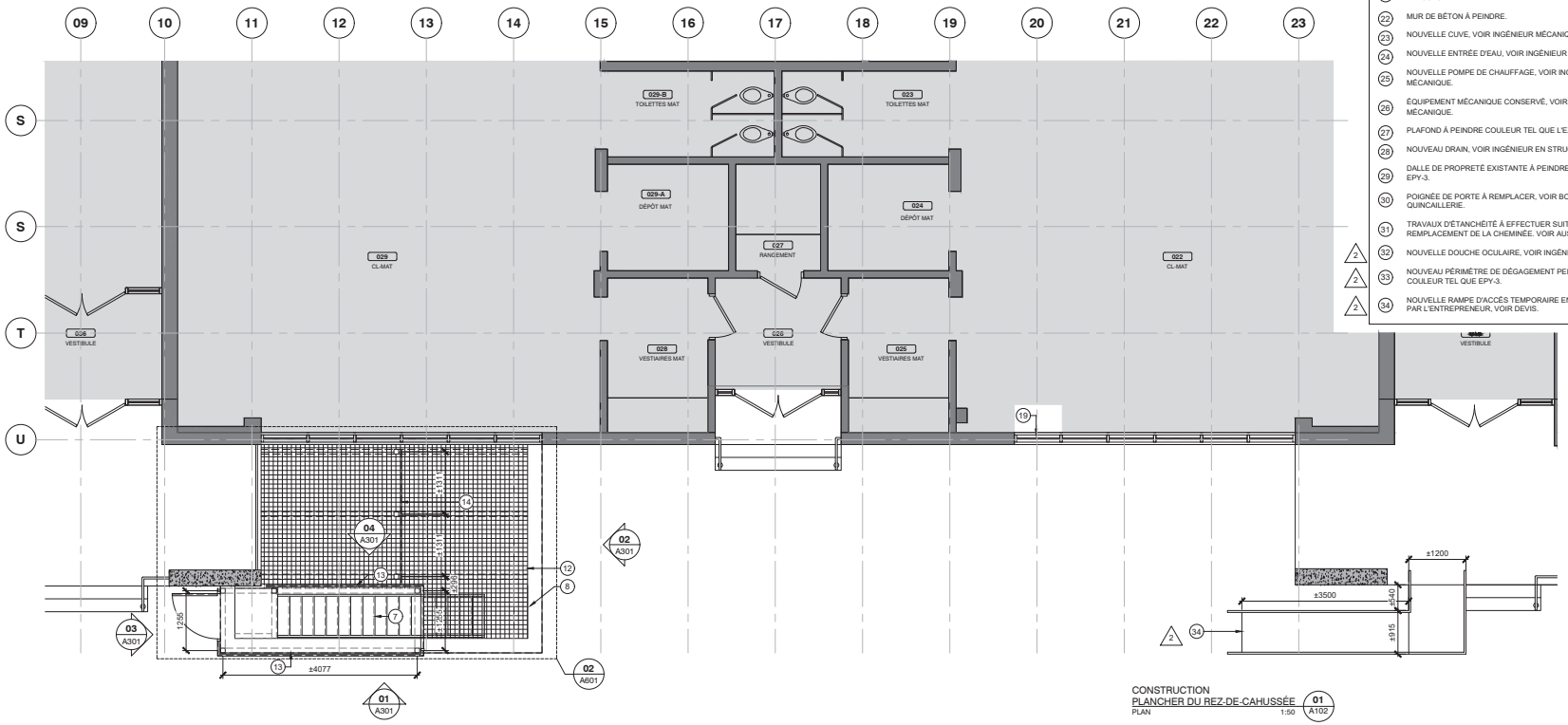

CONSTRUCTION
PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE
PLAN 1:50
01
A102

NOTES DE CONSTRUCTION

1. NOUVELLE PORTE ET NOUVEAU CADRE.
2. PRÉVOIR RAGRÉER LE MUR DE BLOCS DE BÉTON SUITE À L'ENLÈVEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET CONDUITS ÉLECTRIQUES.
3. PERSIENNE DE VENTILATION RÉINSTALLÉE, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
4. NOUVEAU MUR DE BLOC DE BÉTON.
5. NOUVELLE CLOISON DE BLOC DE BÉTON.
6. NOUVELLE CHAUDIÈRE, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
7. NOUVEL ESCALIER EN ACIER.
8. NOUVEAU MUR DE BÉTON ET NOUVELLE SEMELLE DE FONDATION, VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
9. NOUVELLE CLOISON DE GYPSE À PEINDRE.
10. NOUVEAU CHEMIN DE CIRCULATION AU SOL PEINT AU SOL.
11. DALLE DE BÉTON À PEINDRE.
12. NOUVEAU GRILLAGE MÉTALLIQUE SUR STRUCTURE D'ACIER, VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
13. NOUVEL ÉDICULE EN ACIER GALVANISÉ ET PANNEAU MÉTALLIQUE.
14. NOUVEL ÉCRAN EN ACIER GALVANISÉ ET PANNEAU MÉTALLIQUE.
15. NOUVELLE SECTION DE DALLE DE BÉTON, VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
16. CHEMINÉE EN BRIQUES À REMONTER TEL QUE L'EXISTANT SUITE AUX TRAVAUX DE MÉCANIQUE.
17. NOUVEAU LUMINAIRE, VOIR INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE.
18. ÉTAGÈRE MÉTALLIQUE ET SON CONTENU À REMETTRE EN PLACE SUITE AUX TRAVAUX.
19. NOUVELLE BARRE D'ALUMINIUM EXTRUDÉ RECTANGULAIRE DE 50mm DE HAUTEUR X 25mm D'ÉPAISSEUR À INSTALLER DANS LA RAINURE DU CADRE DE LA FENÊTRE EXISTANTE DU CÔTÉ INTÉRIEUR POUR BLOQUER L'OUVERTURE DES VOLETS COULISSANTS EXISTANTS. PRÉVOIR PRÉ-PERCER LE CADRE EXISTANT ET LA NOUVELLE BARRE POUR EN PERMETTRE LA FIXATION. FIXER À L'AIDE DE VIS ANTI-VANDALE. PRÉVOIR 4 BARRES PAR SECTION DE FENÊTRE. PRÉVOIR PEINDRE LES BARRES COULEUR TELLE QUE LES FENÊTRES EXISTANTES.
20. NOUVELLE DALLE DE PROPRETÉ, VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE. À PEINDRE TEL QUE EPY-3.
21. NOUVELLE DALLE DE BÉTON EXTÉRIEURE, VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
22. MUR DE BÉTON À PEINDRE.
23. NOUVELLE CUVE, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
24. NOUVELLE ENTRÉE D'EAU, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
25. NOUVELLE POMPE DE CHAUFFAGE, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
26. ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE CONSERVÉ, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
27. PLAFOND À PEINDRE COULEUR TEL QUE L'EXISTANT.
28. NOUVEAU DRAIN, VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET CIVIL.
29. DALLE DE PROPRETÉ EXISTANTE À PEINDRE COULEUR TEL QUE EPY-3.
30. POIGNÉE DE PORTE À REMPLACER, VOIR BORDEREAU DE QUINCAILLERIE.
31. TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ À EFFECTUER SUITE AU REMPLACEMENT DE LA CHEMINÉE. VOIR AUSSI MÉCANIQUE.
32. NOUVELLE DOUCHE OCULAIRE, VOIR INGÉNIEUR MÉCANIQUE.
33. NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE DÉGAGEMENT PEINT AU SOL, COULEUR TEL QUE EPY-3.
34. NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS TEMPORAIRE EN MÉTAL À FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR, VOIR DEVIS.

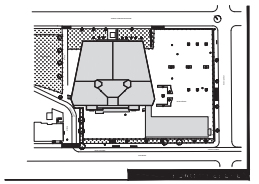

10			
9			
8			
7			
6			
5	APPROBATION CCU	2020-08-13	CP
4	APPROBATION CCU	2020-06-25	CP
3	CONSTRUCTION	2020-05-15	CP
2	POUR PERMIS	2020-03-13	CP
1	APPEL D'OFFRES	2020-02-28	CP

BARIN
architecture + design
222, rue Beaubien Est, Montréal QC H2S 1R4
T 514.277.3334 F 514.277.3310 www.barin.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	19198_CSM
FICHIER PROF.	012-A001
CONCEPTION	CP
DESSIN	CP/ELD
VÉRIFICATION	RMP
APPROBATION	RMP

Ordre des architectes du Québec 2020 CHRISTIANE PELLETIER ARCHITECTE

2020-08-12

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

École Marie-Favery
7750 Ave Christophe-Colomb, Montréal, H2R 2S9
Mise à niveau chaufferie, système électrique et du DAR

012 021 330

ÉCHELLE INDIQUÉE

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE CONSTRUCTION

A102 / 16

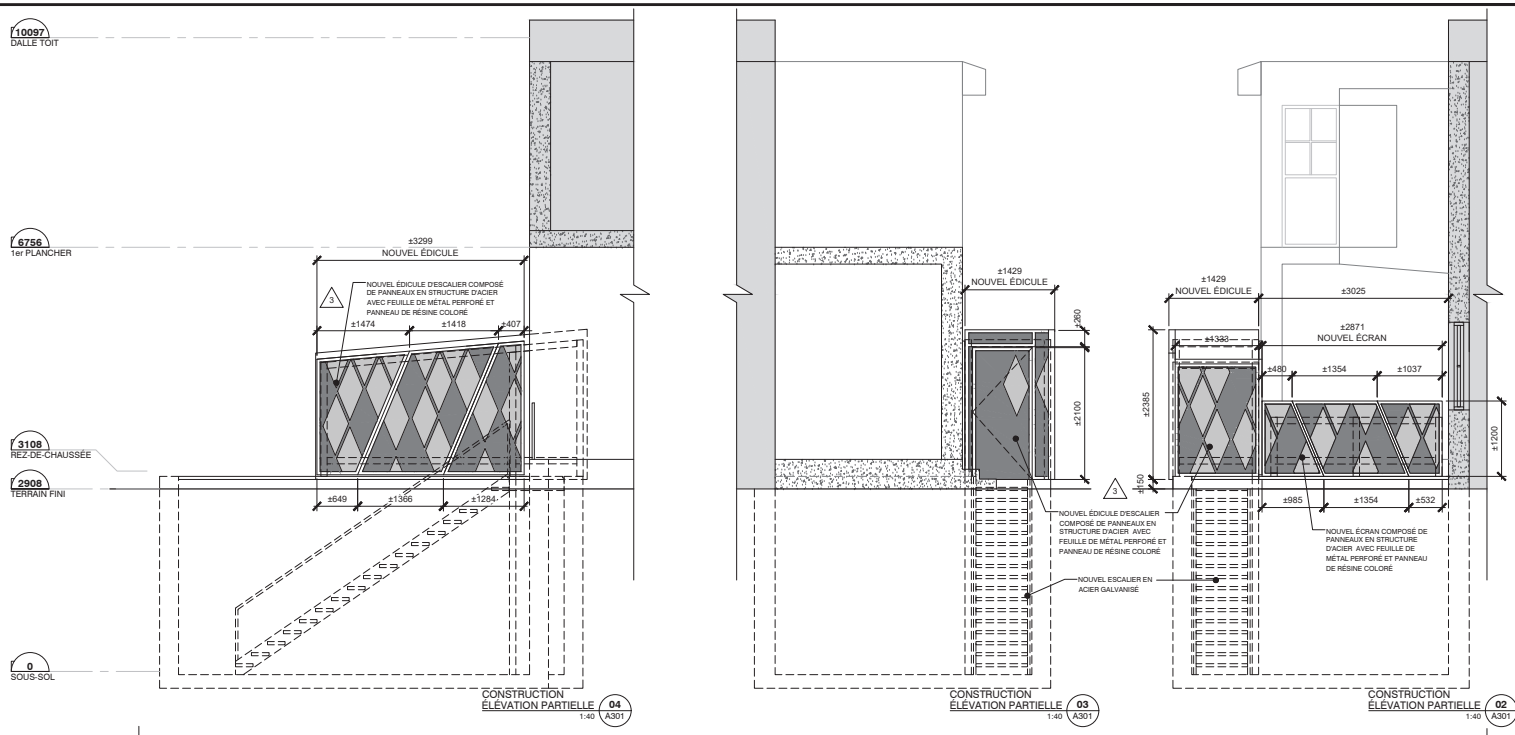

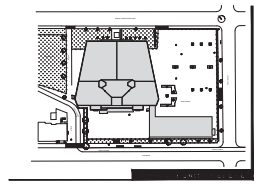

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 1010 007
Date : 13 août 2020

10			
9			
8			
7			
6	APPROBATION CCU	2020-08-13	CP
5	APPROBATION CCU	2020-06-25	CP
4	CONSTRUCTION	2020-05-15	CP
3	ADDENDA 03	2020-04-08	CP
2	POUR PERMIS	2020-03-13	CP
1	APPEL D'OFFRES	2020-02-28	CP

BARIN
architecture + design
222, rue Beaubien Est, Montréal QC H2S 1R4
T 514.277.3334 F 514.277.3310 www.barin.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	1919B_CSM
FICHIER PROF.	012-A600.dwg
CONCEPTION	CP
DESSIN	CP/ELD
VÉRIFICATION	RMP
APPROBATION	RMP

Ordre des architectes du Québec
2020
CHRISTIANE PELLETIER
ARCHITECTE

2020-08-12

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
2700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

École Marie-Favery
7750 Ave Christophe-Colomb, Montréal, H2R 2S9
Mise à niveau chaufferie, système électrique et du DAR

012 021 330

ÉCHELLE INDIQUÉE

ÉLÉVATIONS

A301 / 16

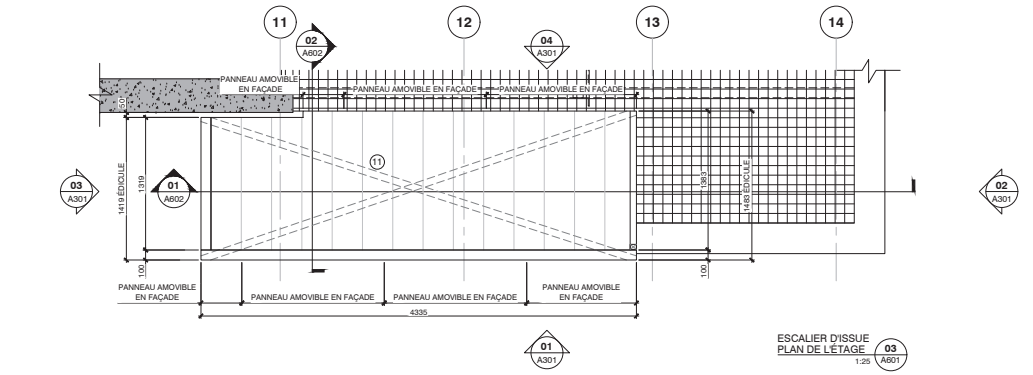

ESCALIER D'ISSUE
PLAN DE L'ÉTAGE
1:25
03 A601

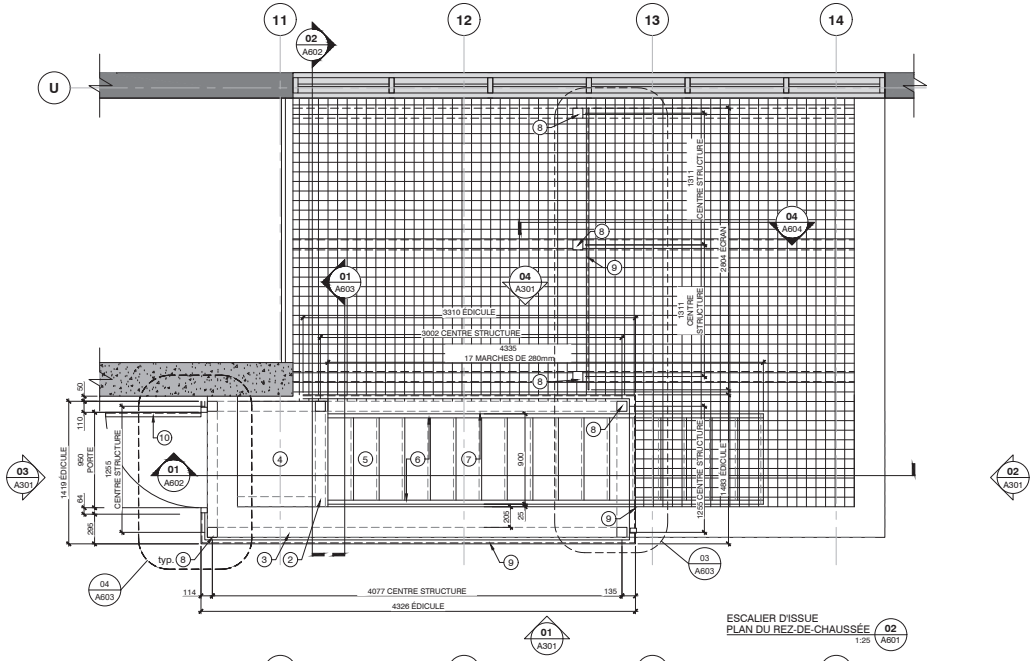

ESCALIER D'ISSUE
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
1:25
02 A601

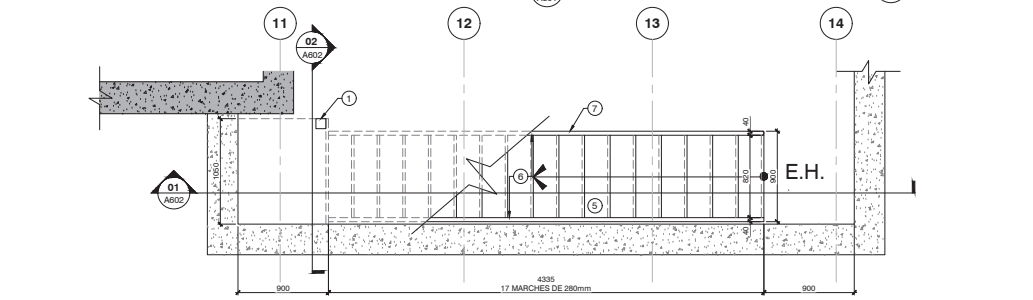

ESCALIER D'ISSUE
PLAN DU SOUS-SOL
1:25
01 A601

NOTE GÉNÉRALE PARTICULIÈRE

1. L'INTENTION GÉNÉRALE DE CONCEPTION DE L'ÉDICULE ET SON ESCALIER EST DE POUVOIR DÉMONTER ULTÉRIEUREMENT LA MAJORITÉ DE LEURS ÉLÉMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENLÈVEMENT OU LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES POUR LA CHAUFFERIE, ET D'ÊTRE RÉ-ASSEMBLÉS PAR LA SUITE.

NOTES PARTICULIÈRES

CONSTRUCTION (X)

ESCALIER

1. COLONNE "HSS" EN ACIER GALVANISÉ POUR SUPPORT DU PALIER DE L'ESCALIER (VOIR STRUCTURE).
2. POUTRE PRINCIPALE DES PALIERS SUPÉRIEUR, "HSS" EN ACIER GALVANISÉ, BOULONNÉE À LA COLONNE DE SUPPORT (VOIR STRUCTURE).
3. POUTRE INTERMÉDIAIRE "I", EN ACIER GALVANISÉ, SOUDÉE À LA POUTRE PRINCIPALE DU PALIER ET BOULONNÉE AU MUR DE BÉTON (VOIR STRUCTURE).
4. PALIER D'ESCALIER PRÉFABRIQUÉ; PLUSIEURS MARCHES PRÉFABRIQUÉES ASSEMBLÉES ENSEMBLE POUR FORMER LA LONGUEUR DU PALIER DÉSIRÉE.
5. MARCHE D'ESCALIER PRÉFABRIQUÉE; PLAQUE PLIÉE PERFORÉE EN ACIER GALVANISÉ .
6. LIMON EN ACIER GALVANISÉ.
7. GARDE-CORPS EN ACIER GALVANISÉ BOULONNÉ AUX MANCHONS DU LIMON AU-DESSOUS.

ÉDICULE / ÉCRAN

8. STRUCTURE EN "HSS" EN ACIER GALVANISÉ, POUR SUPPORT DE L'ENVELOPPE DE L'ÉDICULE, BOULONNÉE À LA FONDATION DE BÉTON (VOIR STRUCTURE).
9. ENVELOPPE DE L'ÉDICULE COMPOSÉ DE PANNEAUX EN STRUCTURE D'ACIER AVEC FEUILLE DE MÉTAL PERFORÉ ET PANNEAU DE RÉSINE COLORÉ.
10. PORTE DE L'ÉDICULE, PRÉVOIR LA PRÉPARATION / PERÇEMENTS POUR L'INSTALLATION DE LA QUINCAILLERIE.
11. TOIT EN PANNEAU DE TÔLE.
12. PANNEAU AVEC PLAQUE D'ACIER PLEINE.

3

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 1010 007
Date : 13 août 2020

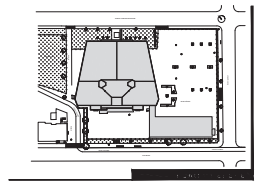

10			
9			
8			
7			
6	APPROBATION CCU	2020-08-13	CP
5	APPROBATION CCU	2020-06-25	CP
4	CONSTRUCTION	2020-05-15	CP
3	ADDENDA 03	2020-04-08	CP
2	POUR PERMIS	2020-03-13	CP
1	APPEL D'OFFRES	2020-02-28	CP

BARIN
architecture + design
222, rue Beaubien Est, Montréal QC H2S 1R4
T 514.277.3334 F 514.277.3310 www.barin.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	1919B_CSM
FICHIER PROF.	012-A600.dwg
CONCEPTION	CP
DESSIN	CP/ELD
VÉRIFICATION	RMP
APPROBATION	RMP

Ordre des architectes du Québec
2020
CHRISTIANE PELLETIER
ARCHITECTE
2020-08-12

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
2700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

École Marie-Favery
7750 Ave Christophe-Colomb, Montréal, H2R 2S9
Mise à niveau chaufferie, système électrique et du DAR

012 021 330

ÉCHELLE INDIQUÉE

ESCALIER / ÉDICULE PLANS

A601 / 16

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 1010 007
Date : 13 août 2020

NOTE GÉNÉRALE PARTICULIÈRE

1. L'INTENTION GÉNÉRALE DE CONCEPTION DE L'ÉDICULE ET SON ESCALIER EST DE POUVOIR DÉMONTER ULTÉRIEUREMENT LA MAJORITÉ DE LEURS ÉLÉMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENLÈVEMENT OU LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES POUR LA CHAUFFERIE, ET D'ÊTRE RÉ-ASSEMBLÉS PAR LA SUITE.

NOTES PARTICULIÈRES

CONSTRUCTION (X)

ESCALIER

1. COLONNE "HSS" EN ACIER GALVANISÉ POUR SUPPORT DU PALIER DE L'ESCALIER (VOIR STRUCTURE).
2. POUTRE PRINCIPALE DES PALIERS SUPÉRIEUR, "HSS" EN ACIER GALVANISÉ, BOULONNÉE À LA COLONNE DE SUPPORT (VOIR STRUCTURE).
3. POUTRE INTERMÉDIAIRE "I", EN ACIER GALVANISÉ, SOUDÉE À LA POUTRE PRINCIPALE DU PALIER ET BOULONNÉE AU MUR DE BÉTON (VOIR STRUCTURE).
4. PALIER D'ESCALIER PRÉFABRIQUÉ; PLUSIEURS MARCHES PRÉFABRIQUÉES ASSEMBLÉES ENSEMBLE POUR FORMER LA LONGUEUR DU PALIER DÉSIRÉE.
5. MARCHE D'ESCALIER PRÉFABRIQUÉE; PLAQUE PLIÉE PERFORÉE EN ACIER GALVANISÉ .
6. LIMON EN ACIER GALVANISÉ.
7. GARDE-CORPS EN ACIER GALVANISÉ BOULONNÉ AUX MANCHONS DU LIMON AU-DESSOUS.

ÉDICULE / ÉCRAN

8. STRUCTURE EN "HSS" EN ACIER GALVANISÉ, POUR SUPPORT DE L'ENVELOPPE DE L'ÉDICULE, BOULONNÉE À LA FONDATION DE BÉTON (VOIR STRUCTURE).
9. ENVELOPPE DE L'ÉDICULE COMPOSÉ DE PANNEAUX EN STRUCTURE D'ACIER AVEC FEUILLE DE MÉTAL PERFORÉ ET PANNEAU DE RÉSINE COLORÉ.
10. PORTE DE L'ÉDICULE, PRÉVOIR LA PRÉPARATION / PERÇEMENTS POUR L'INSTALLATION DE LA QUINCAILLERIE.
11. TOIT EN PANNEAU DE TÔLE.
12. PANNEAU AVEC PLAQUE D'ACIER PLEINE.

3

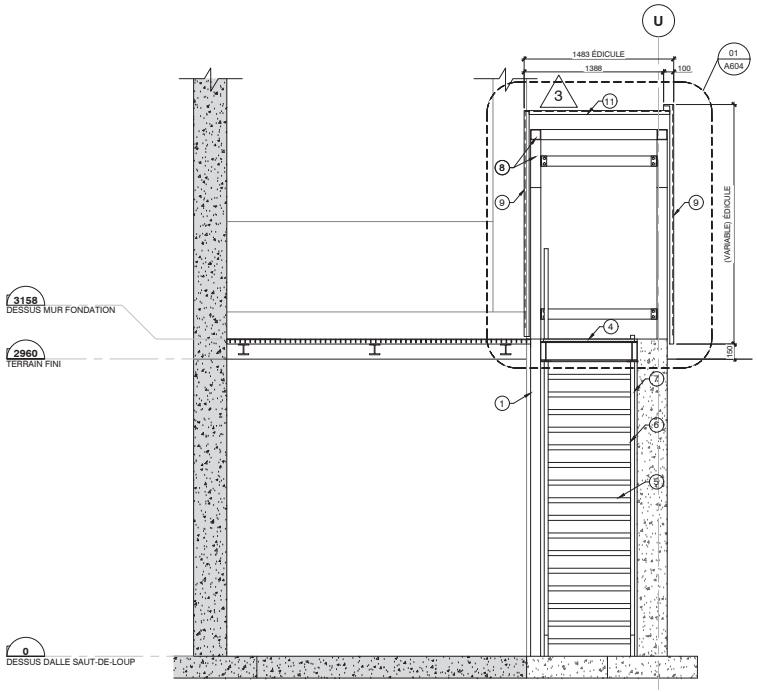

ESCALIER D'ISSUE
COUPE TRANSVERSALE 02 A602
1:25

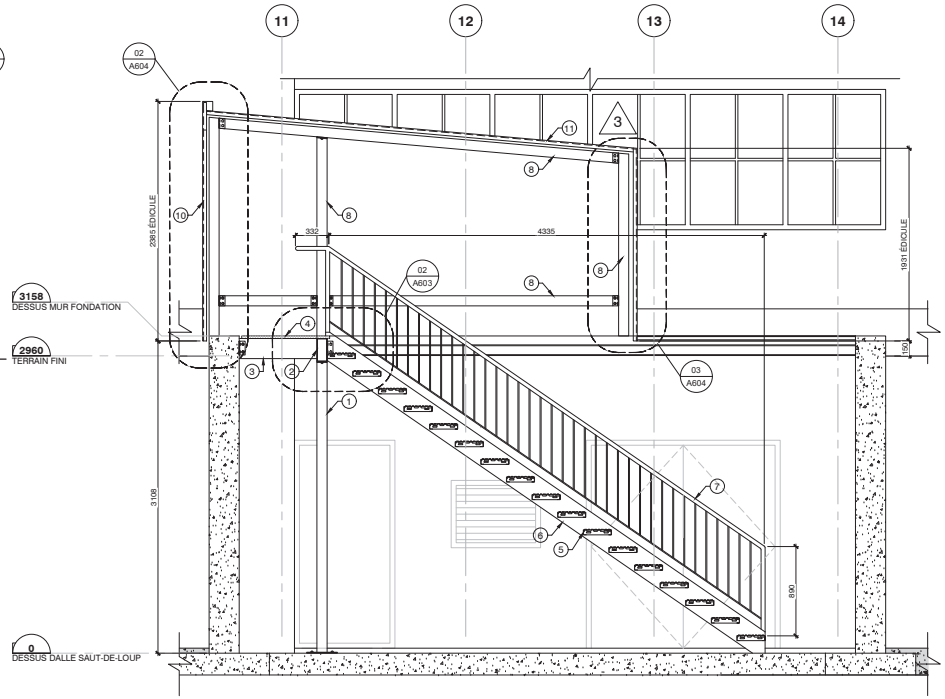

ESCALIER D'ISSUE
COUPE LONGITUDINALE 01 A602
1:25

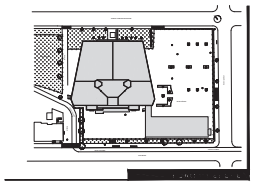

10			
9			
8			
7			
6	APPROBATION CCU	2020-08-13	CP
5	APPROBATION CCU	2020-06-25	CP
4	CONSTRUCTION	2020-05-15	CP
3	ADDENDA 03	2020-04-08	CP
2	POUR PERMIS	2020-03-13	CP
1	APPEL D'OFFRES	2020-02-28	CP

BARIN
architecture + design
222, rue Beaubien Est, Montréal QC H2S 1R4
T 514.277.3334 F 514.277.3310 www.barin.ca

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	19198_CSM
FICHIER PROF.	012-A600.dwg
CONCEPTION	CP
DESSIN	CP/ELD
VÉRIFICATION	RMP
APPROBATION	RMP

Ordre des architectes du Québec
2020
CHRISTIANE PELLETIER
ARCHITECTE

2020-08-12

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

École Marie-Favery
7750 Ave Christophe-Colomb, Montréal, H2R 2S9
Mise à niveau chaufferie, système électrique et du DAR

012 021 330

ÉCHELLE INDIQUÉE

ESCALIER / ÉDICULE COUPES

A602 / 16

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 1010 007
Date : 13 août 2020

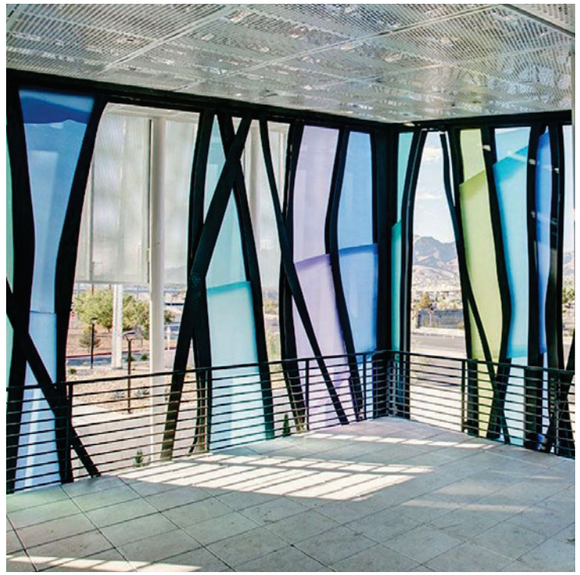

Vue - Paisano Senior Living Center (3form - Chroma)

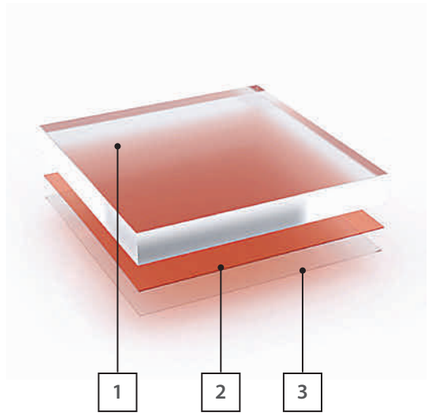

1 Le fini
2 Couleur
3 Diffusion ou effet

Vue - Édicule de face (option 1)

Avenue Christophe-Colomb

3 725 806 — 3 726 091

IMMEUBLE
ÉDUCATIF
ÉCOLE MARIE-FAVERY
2 étages
béton
revêtement métallique
N° 7750
Avenue Christophe-Colomb

Partie de la rue du Rosaire et parties des ruelles formées par règlements municipaux numéro 2865, le 12/09/1963 [réf. plan R-103 St-Denis] et numéro 3488, le 18/07/1967 [réf. plan V-72 St-Denis] et partie du parc Villeray fermée par règlement municipal numéro 2865, le 12/09/1963 [réf. plan V-65 St-Denis] [étant une partie du lot 3 456 930] délimitée par les lettres "A-B-C-D-E-F-G-H-A"

PARC VILLERAY
3 456 946

3 456 930

EMPLACEMENT NO. 2
3 456 952
S.=4 184,2 [mes.]
4 187,2 [cad.]

EMPLACEMENT NO. 1
3 456 947
S.=758,5

Partie de la rue du Rosaire [étant une partie du lot 3 725 805] délimitée par les lettres "K-E-D-J-K" fermée par règlement numéro 2865, le 12/09/1963 [réf. plan R-103 St-Denis]

4 456 949 — 4 456 950 — 4 456 951

2 ét./br. N°s 7789 7791 7793 — 2 ét./br. N°s 7785 7787 — 2 ét./pl. béton N°s 7779 7781 — 2 ét./br. rev. mét. N°s 7775 7777

Garage 1 ét. béton

Rue Villeray
3 725 808

Rue Boyer
3 725 801 — 3 460 199

Rue Du Rosaire
3 725 805

Élévation du dessus de la borne-fontaine =58,48 mètres

REMARQUE:
Les élévations indiquées sur ce plan sont données par rapport au niveau moyen des mers (N.M.M.)

NOTE: Toutes les distances à partir du bâtiment principal par rapport aux limites de propriété ont été prises au revêtement extérieur.

ÉCHELLE: 1:200

Relevé fait le 6 avril 2012
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres. SI (1 pied=0,3048 mètre)

Les arpenteurs-géomètres
Marion - Brosseau
greffe de Jacques Kleffer
8251, rue Saint-Hubert
Montréal, Qc H2P 1Z4
(514) 383-5574 Fax: 387-4849
courriel:marionbrosseau@bellnet.ca

PLAN ACCOMPAGNANT LE
CERTIFICAT DE LOCALISATION

Ce plan fait partie intégrante du certificat de localisation préparé en vue d'une transaction spécifique. Toute autre utilisation ou toute utilisation par un tiers doit être autorisée par écrit par l'arpenteur-géomètre soussigné.

LOT[S]: 3 456 947 et 3 456 952
CADASTRE: DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: Montréal
MUNICIPALITÉ: Ville de Montréal

DOSSIER: 8466-12 MINUTE: 13114 RÉF.: —

Montréal, le 10 avril 2012

CLAUDE MARION A.-G.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Émise le _____

Arpenteur-géomètre

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206495008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les nouveaux plans visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0105 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

d'approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans A02, A03, A04 et A05, datés du 12 août 2020, préparés par Ashraf Mohamed-Ahmed Architecte, visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0105 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 18 août 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-21 10:53

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1206495008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les nouveaux plans visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0105 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du 8251, rue Saint-Hubert désire faire modifier les plans approuvés par PIIA le 2 avril 2019 pour l'ajout d'un troisième étage. Cette modification découle notamment d'une problématique avec la brique existante lors du chantier de construction. Le chantier est actuellement arrêté jusqu'à la l'obtention de la nouvelle décision du conseil d'arrondissement.
La demande doit faire l'objet d'une analyse en vertu de l'article 4.2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray –Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), puisque le permis original y était assujetti.

La demande est déposée au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil d'arrondissement pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 14 0105 - 2 avril 2019 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans datés du 14 mars 2019, pages A05 à A08 , préparés par Ashraf Mohamed-Ahmed architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mars 2019 et visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

DESCRIPTION

Lors de l'approbation du PIIA, le projet approuvé présentait une brique de format métrique de type Belden noir et proposait de conserver le bâtiment existant, incluant la brique d'origine beige au dessus des fenêtres du 2e étage.
Lors du chantier de construction, le mur donnant sur la rue Mistral a dû être totalement démonté puisqu'il y avait un vice à corriger au niveau de la maçonnerie (ventre de boeuf). Lors du démontage, des briques ont été abîmées et brisées, ne pouvant ainsi être réutilisées. Étant donné des délais serrés d'occupation du domaine public sur la rue Mistral en lien avec un chantier de réfection de trottoir qui devait avoir lieu, l'entrepreneur a pris la décision d'arrêter la brique existante au linteau supérieur et d'installer la nouvelle brique

noire en remplacement pour la section au dessus des fenêtres. Cette modification va à l'encontre des plans de PIIA approuvés le 2 avril 2019 et a pour effet d'augmenter visuellement la hauteur du troisième étage.

Afin d'atténuer l'effet d'écrasement du 2e étage causé par cette modification, le propriétaire propose de retirer une partie du fini métallique situé entre le rez-de-chaussée et le 2e étage afin de rendre visible une partie de la brique existante sous les fenêtres du 2e étage. L'entablement ne peut cependant pas être enlevé en totalité puisque la partie inférieure recouvre une mosaïque en céramique.

La seconde modification à apporter par rapport aux plans approuvés précédemment est le format de la brique noire. Sur les plans approuvés, la brique indiquée est de la Belden Black Diamond velour format modulaire métrique (57mm X 190mm X 90mm). Cependant, la brique qui a été installée au chantier est de la Raven de Brampton Brick format premier plus (79mm X 257mm X 90mm). La nouvelle brique proposée, quoique plus grosse, est de la même couleur et conserve les mêmes ratio que celle qui avait été approuvée. Ce format de brique est déjà présent dans ce secteur qui n'est pas identifié comme un secteur d'intérêt, le bâtiment n'est pas construit en continuité et la brique n'est pas directement adjacente à une brique de format plus petite sur les murs de façade. Ces éléments, en plus du fait que la nouvelle brique est située au niveau du troisième étage, font en sorte que l'intégration de cette dernière peut se faire sans trop d'impact au niveau visuel.

JUSTIFICATION

À la lumière des critères d'évaluations et des documents présentés, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- le nouveau format de brique ne crée pas d'impact majeur sur l'apparence finale du projet;
- le retrait du fini métallique permet d'atténuer l'effet d'écrasement du 2e étage.

Le dossier a reçu un avis favorable de la part des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 août 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux: NA
Coût du permis: 1007,77$
Coût de la demande de PIIA: 288$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Proposition conforme au règlement de zonage 01-283

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206495008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les nouveaux plans visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0105 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

Localisation.png1206495008_Plans estampillés.pdf

PV_CCU_2020-08-10_8251 Saint-hubert.pdf3000793773-19_extrait permis émis.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

Système d'information
géographique et spatiale
#8307-13
#8295-97
#8285
#8271-75
#8259-69
#8251-55
#8256-60
#8250-54
rue Saint-Hubert
rue Mistral
rue Saint-André
#8292-96
#8288-90
#8284-86
#8278-82
#8266-70
#8250-54
#791-95
#8227-39
#802-08
#8219-25
#8211-15
#8205-09
#8199-203
#8191
#8244-48
#8238-42
#8234-36
#8226-30
#8220
#8214-16
JMap
0 5 10 15 m

1 Élevation sud- Rue Mistral

1 : 100

LÉGENDE

B **Revêtement de brique**
Couleur : *Raven*
Format : *Premier Plus* (longueur 257mm x hauteur 79mm x profondeur 90mm
de Brampton Brick

MODIFICATION DE LA BRIQUE SUR LA FAÇADE :

A) AGRANDIR LA SURFACE COUVERTE PAR LA BRIQUE NOUVELLE

B) CHANGER LE MODÈLE DE BRIQUE POUR LE MODÈLE PRÉSENTÉ ICI

C) RETIRER UNE PARTIE DU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AU DESSUS DE LA VITRINE DU RDC

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 008
Date : 18 août 2020

514 755 7227

Ordre des architectes du Québec
A 3626
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE

Le 8251 St-Hubert

12.08.2020
Pour PERMIS | A02

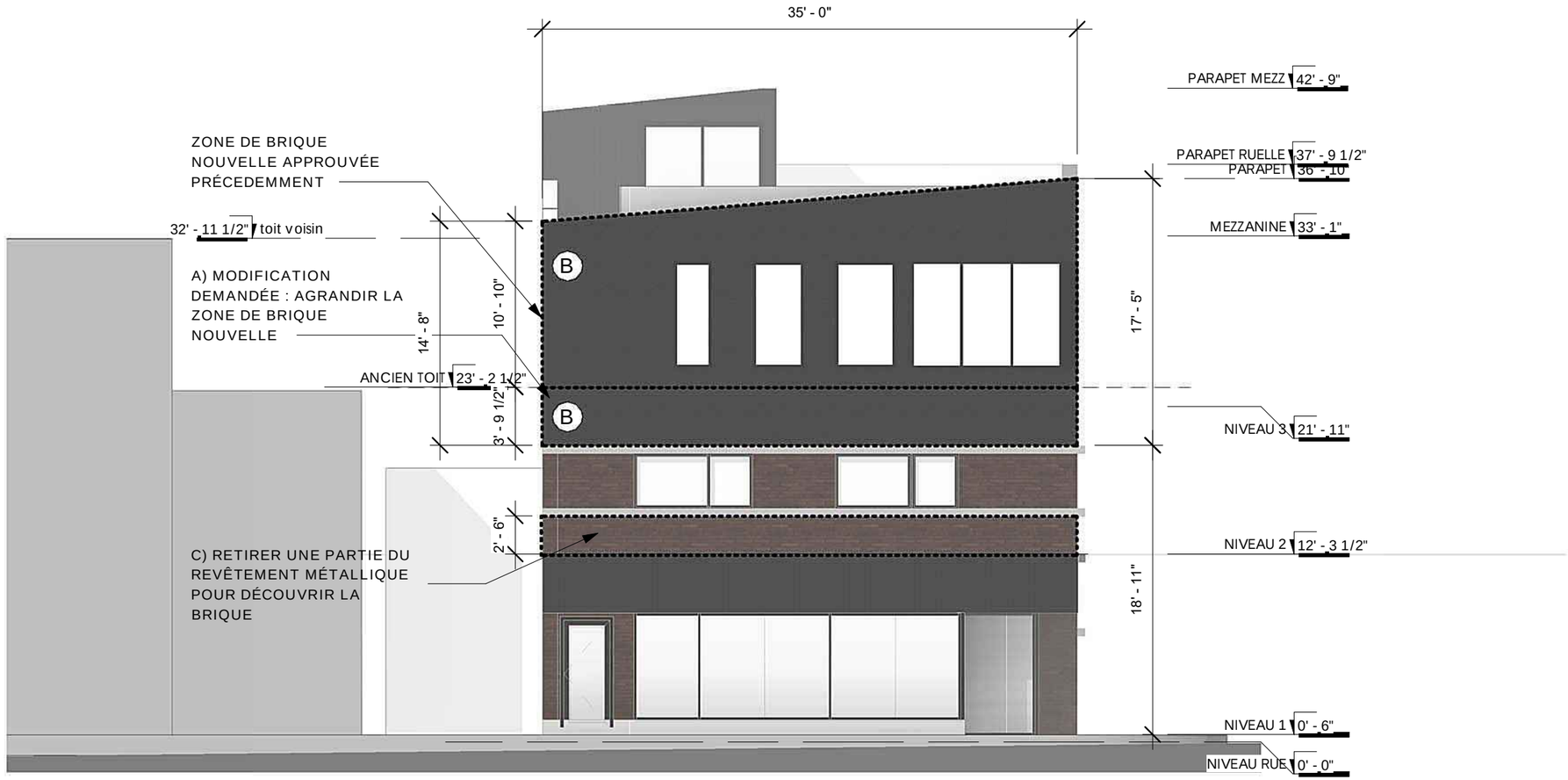

* POUR LE CALCUL DE LA HAUTEUR DU BATIMENT EXISTANT, LE NIVEAU MOYEN À CONSIDÉRER EST A 19.21 SELON PLAN DE L'ARPENTEUR

1 Élevation Ouest_ Rue St Hubert

1 : 100

LÉGENDE

B **Revêtement de brique**
Couleur : *Raven*
Format : *Premier Plus* (longueur 257mm x hauteur 79mm x profondeur 90mm
de Brampton Brick

MODIFICATION DE LA BRIQUE SUR LA FAÇADE :

A) AGRANDIR LA SURFACE COUVERTE PAR LA BRIQUE NOUVELLE

B) CHANGER LE MODÈLE DE BRIQUE POUR LE MODÈLE PRÉSENTÉ ICI

C) RETIRER UNE PARTIE DU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE AU DESSUS DE LA VITRINE DU RDC

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 008
Date : 18 août 2020

ARCHITECTURE
514 755 7227

Ordre des architectes du Québec
A 4626
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE

Le 8251 St-Hubert

12-08-2020
Pour PERMIS | A03

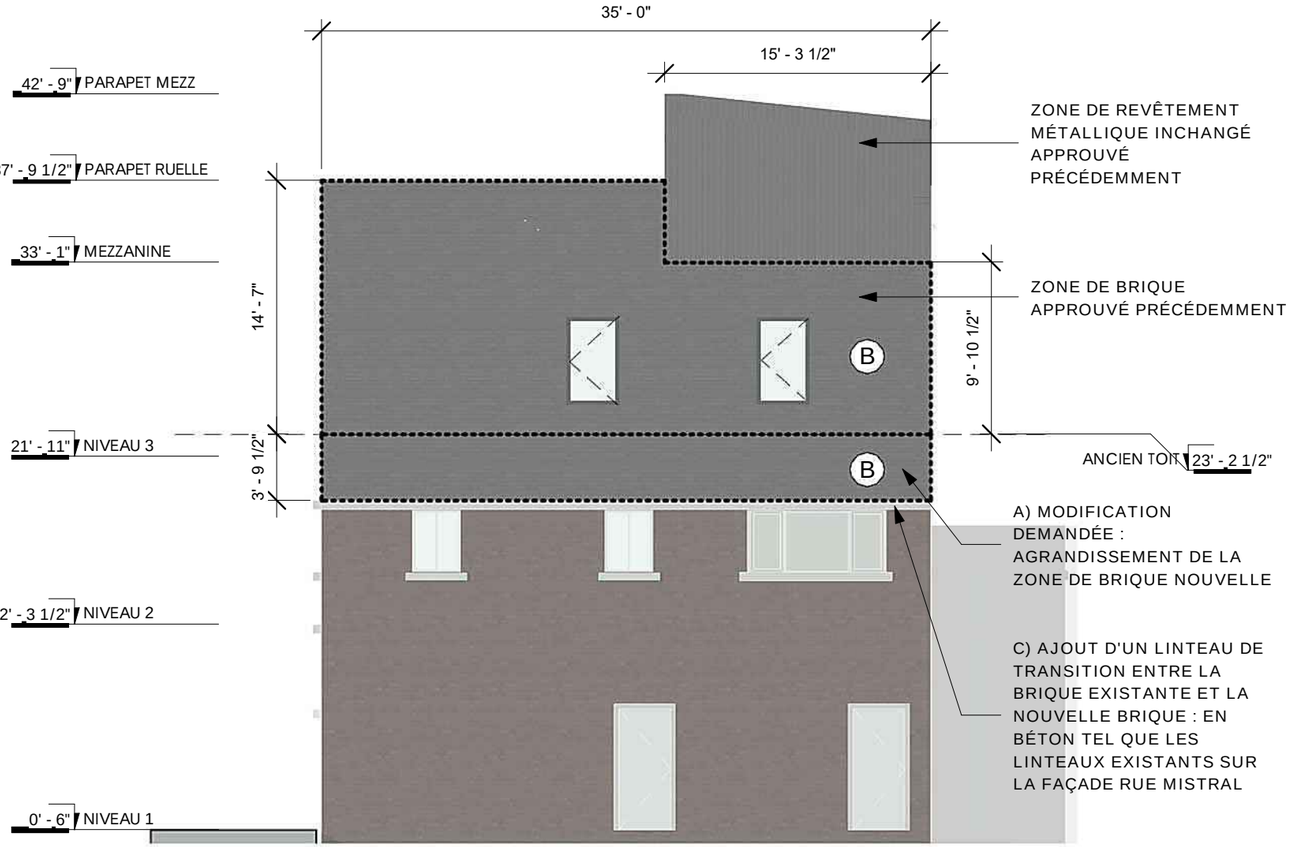

1 Élévation Est_Ruelle

1 : 100

LÉGENDE

B **Revêtement de brique**
Couleur : *Raven*
Format : *Premier Plus* (longueur 257mm x hauteur 79mm x profondeur 90mm
de Brampton Brick

MODIFICATION DE LA BRIQUE SUR LA FAÇADE :

A) AGRANDIR LA SURFACE COUVERTE PAR LA BRIQUE NOUVELLE

B) CHANGER LE MODÈLE DE BRIQUE POUR LE MODÈLE PRÉSENTÉ ICI

C) AJOUTER UN LINTEAU DE BÉTON POUR SÉPARER LA NOUVELLE BRIQUE DE L'ANCIENNE: MÊME MODÈLE ET MÊME FINI QUE LE LINTEAU SUR MISTRAL

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 008
Date : 18 août 2020

ARCHITECTURE
514 755 7227

Ordre des architectes du Québec
A 4626
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE

Le 8251 St-Hubert

12-08-2020
Pour PERMIS | A04

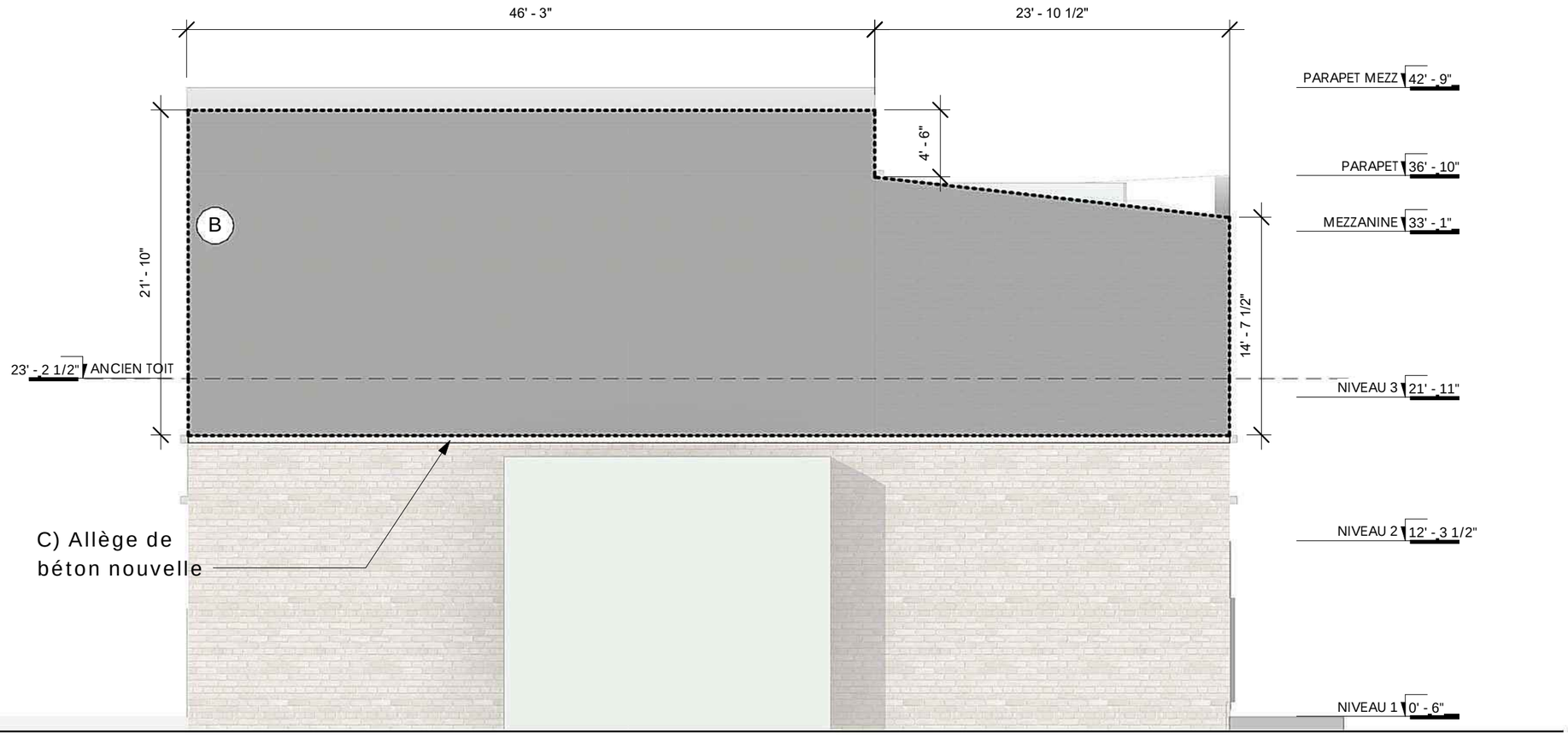

1 Élévation Mitoyenne

1 : 100

LÉGENDE

B **Revêtement de brique**
Couleur : *Raven*
Format : *Premier Plus* (longueur 257mm x hauteur 79mm x profondeur 90mm
de Brampton Brick

MODIFICATION DE LA MAÇONNERIE SUR LA FAÇADE :

A) TOUTE LE SURFACE APPARAISSANT EN COULEUR NOIRE SUR LA DEMANDE DE PERMIS EST OCCUPÉE PAR DE LA BRIQUE NOIRE.

B) CHANGER LE MODÈLE DE BRIQUE POUR LE MODÈLE PRÉSENTÉ ICI

C) AJOUTER UNE ALLÈGE DE BÉTON SÉPARANT LA NOUVELLE BRIQUE DE LA BRIQUE EXISTANTE : ALLÈGE MÊME FINI ET MÊME HAUTEUR QUE SUR LA RUE MISTRAL MAIS ALIGNÉE AVEC LA FACE DE LA BRIQUE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 008
Date : 18 août 2020

514 755 7227

Ordre des architectes du Québec
A 4626
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE

Le 8251 St-Hubert

12/08/2020
Pour PERMIS | A05

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 10 août 2020, à 18h00
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Katherine Routhier
Esther St-Louis

Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Véronique Lamarre

6.3. PIIA : 8251, rue Saint-Hubert	
Présenté par	**Invités**
Geneviève Boucher Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la modification des plans approuvés par PIIA par la résolution CA19 140105 pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - dommage que les plans approuvés n'aient pas été respectés; - la solution proposée permet d'atténuer l'effet d'écrasement; - le format de la brique; - les différences entre les deux plans pour la partie existante (l'ajout d'une ouverture sur Mistral).	
CCU20-08-10-PIIA03	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Esther St-Louis appuyé par Francis Grimard ADOPTÉ à l'unanimité.	

Agrandissement du 8251 St-Hubert :
Ajout d'un 3ième étage et mezzanine

Montréal
Joindre ce document au permis
Date d'émission du permis
16 AVR. 2019
Sous réserve des obligations légales de la Ville, l'émission du permis n'atteste pas de la conformité des travaux visés par la demande au Code de construction.
Numéro de permis
3000793773-19

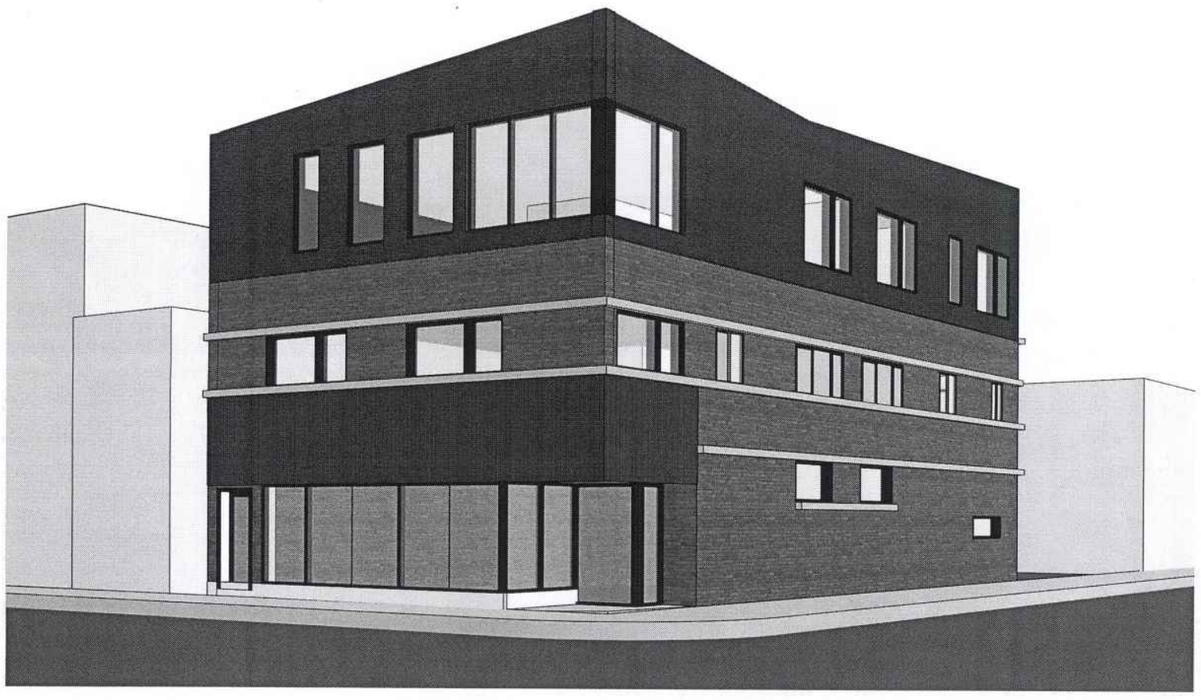

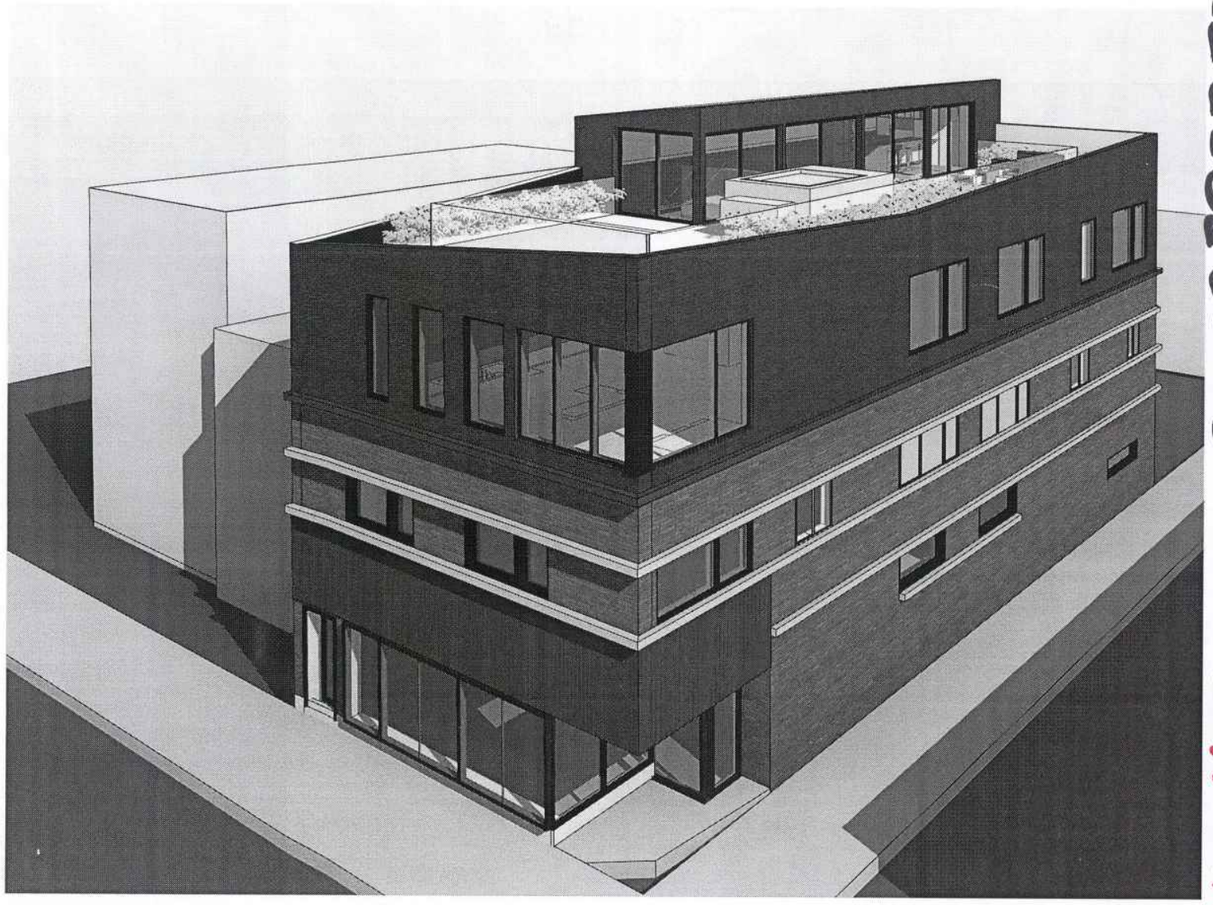

3000793773-19
3001848615

ARCHITECTURE
514 755 7227

NOTE GENERALE: L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT EST ÉMIS POUR PERMIS, IL NE PEUT SERVIR AUX FINS DE CONSTRUCTION S'IL N'EST PAS ÉMIS COMME TEL, SCELLÉ ET SIGNÉ PAR LE PROFESSIONNEL CONCERNÉ.

Le 8251 St-Hubert

Ordre des architectes du Québec
A 5326
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE

1/18

14.03.2019

Pour PERMIS | A01

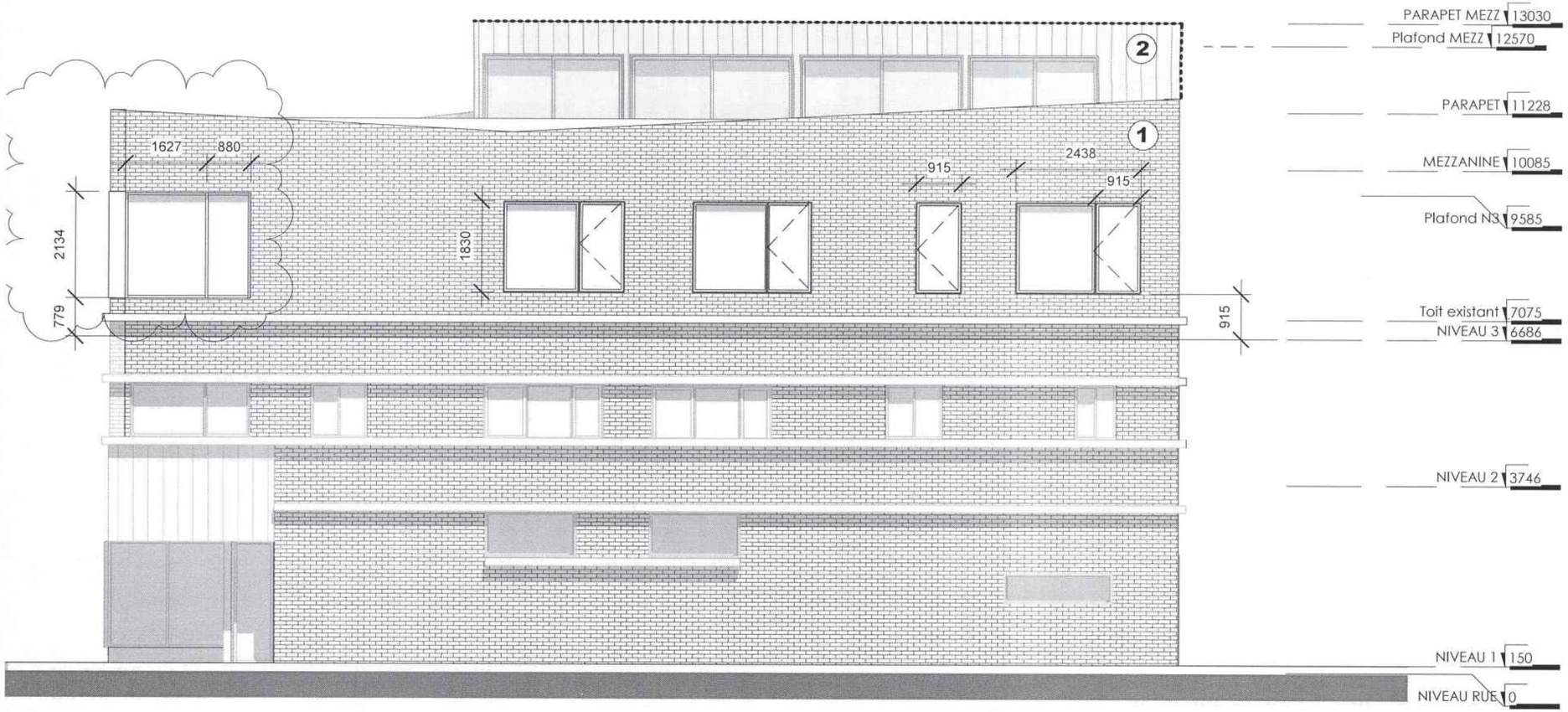

1 Élevation sud- Rue Mistral

1 : 100

LÉGENDE

IDENTIFICATION DES FINIS

1 Revêtement de brique de style Black Diamond velour de Belden dimensions modulaire 57mm X 190mm X 90mm couleur gris

2 Revêtement métallique de style Harrywood couleur Noyer Noir calibre 22, pose verticale

IDENTIFICATION DES FENÊTRES

Fenêtres types aluminium , couleur noir extérieur et et fini blanc intérieur

Tous le solinage, facia et tole sera en acier, calibre 22 peint noir

Pourcentage d'ouvertures:

Superficie facade 3 etages + projection mezz=263 m²

Superficie ouvertures des 3 etages+mezz= 55 m² soit 21%

514 755 7227

Le 8251 St-Hubert

Montréal
Joindre ce document au permis
Date d'émission du permis
16 AVR. 2019
Sous réserve des obligations légales de la Ville, l'émission du permis n'atteste pas de la conformité des travaux visés par la demande au Code de construction.
Numéro de permis
3000793773-19

Ordre des architectes du Québec
A 1629
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE
14.03.2019

6/12 Pour PERMIS | A06

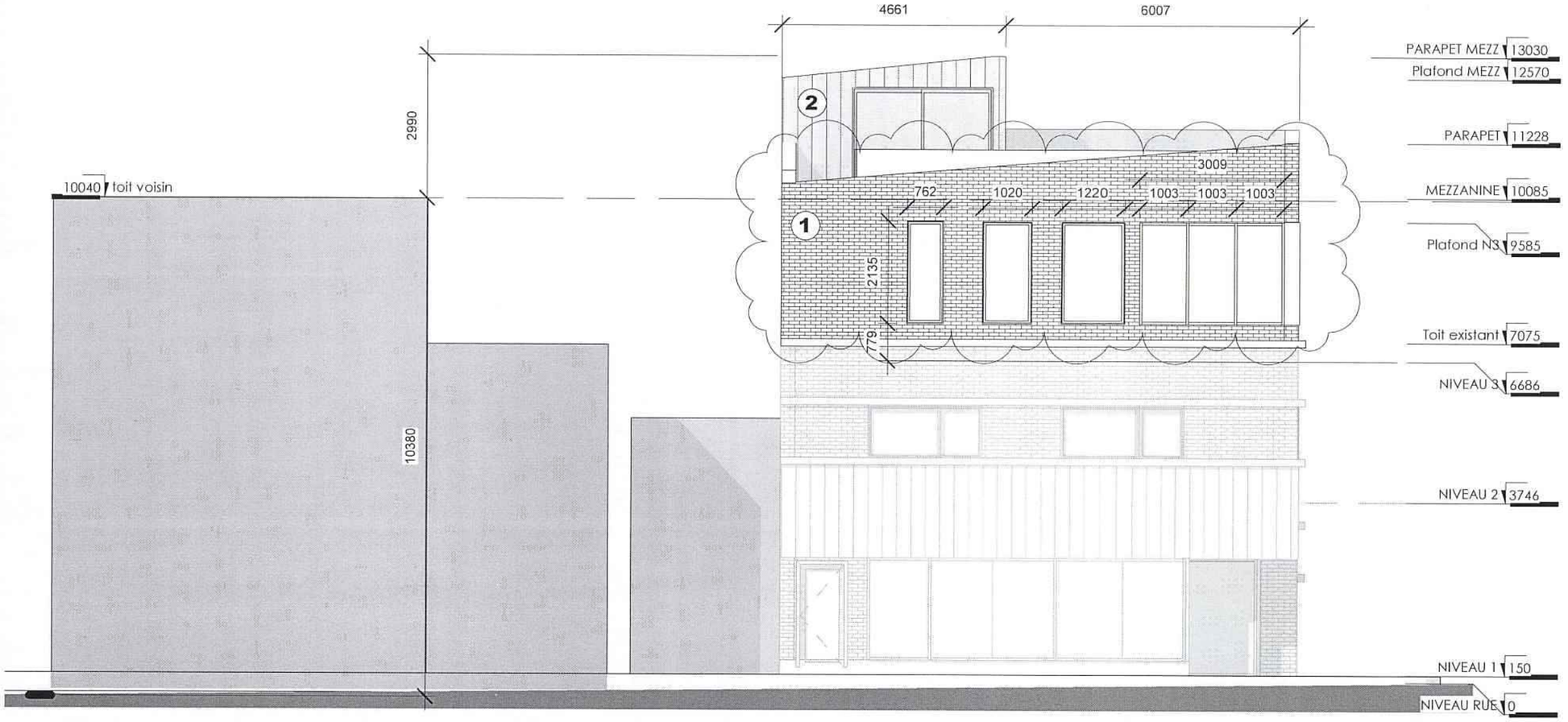

* POUR LE CALCUL DE LA HAUTEUR DU BATIMENT VOISIN, LE NIVEAU À CONSIDÉRER EST A 19.02 SELON PLAN DE L'ARPENTEUR

* POUR LE CALCUL DE LA HAUTEUR DU BATIMENT EXISTANT, LE NIVEAU MOYEN À CONSIDÉRER EST A 19.21 SELON PLAN DE L'ARPENTEUR

1 Élevation Ouest_ Rue St Hubert

1 : 100

Montréal
Joindre ce document au permis
Date d'émission du permis
16 AVR. 2019
Sous réserve des obligations légales de la Ville, l'émission du permis n'atteste pas de la conformité des travaux visés par la demande au Code de construction.
Numéro de permis
3000793773-19

LÉGENDE

IDENTIFICATION DES FINIS

△1△ Revêtement de brique de style Black Diamond velour de Belden dimensions modulaire 57mm X 190mm X 90mm couleur gris

△2△ Revêtement métallique de style Harrywood couleur Noyer Noir calibre 22, pose verticale

IDENTIFICATION DES FENÊTRES

Fenêtres types aluminium, couleur noire à l'extérieur et blanc intérieur

Tous le solinage, facia et tole sera en acier, calibre 22 peint noir

Pourcentage d'ouvertures

Superficie facade 3 etages + projection mezz=128 m²
Superficie ouvertures des 3 etages+mezz= 45 m² soit 35%

La superficie de maconnerie est supérieure à 80% sur toutes les facades.

Ordre des architectes du Québec
A 4629
ASHRAF MOHAMED AHMED
ARCHITECTE

ARCHITECTURE
514 755 7227

Le 8251 St-Hubert

7/18

14.03.2019
Pour PERMIS | A07

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206495007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8980, boulevard Pie-IX.

d'approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les pages 3, 5, 6, 7 et 10 du document préparé par Bergerons Thouin Associés Architectes inc., visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8980, boulevard Pie-IX, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 août 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-21 10:57

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1206495007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8980, boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du 8980, boulevard Pie-IX désirent agrandir leur bâtiment et réaménager les quais de chargement situés à l'arrière du bâtiment. Le bâtiment loge actuellement des entrepôts de la compagnie Renaud-Bray.
Le terrain se situant dans le secteur de PIIA 23, la demande doit faire l'objet d'une analyse en vertu de l'article 21 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

La demande est déposée au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil d'arrondissement pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

La présente demande vise un agrandissement vers l'arrière du bâtiment existant afin d'augmenter la superficie d'entreposage pour la compagnie Renaud-Bray.
Situé dans la zone I04-108, l'ensemble du projet respecte les normes de zonage. Le bâtiment aura un taux d'implantation de 50% sur un maximum de 65%. L'agrandissement qui sera haut de 8,53 mètres (maximum de 16m), sera plus haut de 3 mètres par rapport au bâtiment existant. Cependant, comme il sera situé à plus de 60 mètres de la façade avant principale, la surhauteur sera peu visible et aura peu d'impact sur la perspective de rue.

Le fini proposé est un revêtement métallique corrugé et lisse de couleur grise ainsi qu'un bloc de béton nervuré gris pâle, similaire au bâtiment existant.

Les espaces de stationnement seront partiellement réaménagés et 5 cases de stationnement seront ajoutées en façade afin de se conformer au ratio minimal requis. Ces espaces seront aménagés en pavés alvéolés et situés à près de 12 mètres de la limite du trottoir. Des aménagements paysagers permettront également de les rendre moins visibles

de la voie publique. Il est également prévu de planter de nouveaux arbres sur la propriété afin d'atteindre un total de 45 arbres sur l'ensemble du site. Un minimum de 10 places de stationnement pour vélo seront également aménagées sur la propriété.

JUSTIFICATION

À la lumière des critères d'évaluations et des documents présentés, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- l'agrandissement sera peu visible de la voie publique;
- les finis proposés sont similaires au bâtiment existant;
- les espaces de stationnement situés devant le bâtiment feront l'objet de paysagement pour limiter leur visibilité;
- les aménagements paysagers seront bonifiés sur le site.

Le dossier a reçu un avis favorable de la part des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 août 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux: 1 990 000$
Coût du permis: 19 502$
Coût de la demande de PIIA: 1 705$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Proposition conforme au règlement de zonage 01-283

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206495007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8980, boulevard Pie-IX.

Localisation.pngPV_CCU_2020-08-10_8980 Pie-IX.pdf1206495007__plans estampillés.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

Système d'information
géographique et spatiale
43e rue
42e rue
41e rue
40e rue
39e rue
boulevard Pie-IX
24e avenue
23e avenue
25e avenu
rue Utilités publiques
JMap
0 10 20 30 m

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 10 août 2020, à 18h00
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Katherine Routhier
Esther St-Louis

Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Véronique Lamarre

6.4. PIIA : 8980, boulevard Pie-IX	
Présenté par	**Invités**
Geneviève Boucher Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8980, boulevard Pie-IX.	
Commentaires	
Aucun commentaire n'a été formulé.	
CCU20-08-10-PIIA04	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Esther St-Louis appuyé par Katherine Routhier ADOPTÉ à l'unanimité.	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA20 14 0072 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette.

d'approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), la modification de la résolution CA20 14 0072 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette afin de remplacer les plans des pages 13 à 23 du document intitulé « Demande de permis de démolition et de construction », datés du 17 janvier 2020, réalisés par la firme 2Architectures et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 janvier 2020, par des plans modifiés comportant ces mêmes numéros de pages datés du 6 août 2020 et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 août 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 11:57

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208053010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA20 14 0072 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette.

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 mars 2020, le conseil d'arrondissement a approuvé, par la résolution CA20 14 0072, les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette. Suite à des vérifications de faisabilité technique et pour des considérations économiques, le requérant désire apporter quelques modifications au projet qui dérogent sensiblement aux plans d'implantation et d'intégration architecturale approuvés du projet. En vertu de l'article 27 du Règlement RCA06-14001 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute modification à un P.I.I.A. déjà approuvé par le conseil d'arrondissement nécessite la présentation d'une nouvelle demande qui est soumise à nouveau à l'évaluation du Comité consultatif d'urbanisme et à l'approbation du conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0072 (9 mars 2020) : Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette.

DESCRIPTION

Le projet prévoit toujours la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 8 logements de 3 chambres à coucher chacun ainsi que l'aménagement de 4 unités de stationnement. Toutefois, la profondeur du bâtiment sera réduite d'environ 0,5 mètre afin de dégager plus d'espace de manœuvre pour les unités de stationnement. Cet ajustement fait passer le taux d'implantation du bâtiment de 68 % à 66 %. Pour des questions structurales, il est proposé d'éliminer la margelle proposée initialement au sous-sol en retrait de la façade Everett et d'aligner la fenêtre qu'elle encadrait avec le reste de la façade. Toujours sur cette façade, un alignement vertical de fenêtres sera retiré en raison de leur emplacement peu fonctionnel dans les logements. Pour des questions de fonctionnalité, il est proposé de remplacer les fenêtres dotées de juliettes par des portes et d'implanter l'entrée principale en léger retrait sur la façade Marquette. De plus, l'entrée principale sera entourée de la brique de couleur fusain (Forterra Cobalt Matt), présente

comme accent sur les façades, afin de lui donner préséance. Les margelles encadrant les fenêtres du sous-sol seront également retirées sur cette façade puisqu'elles apporteraient peu de bénéfices. La réduction du taux d'implantation et l'élimination des margelles font passer le taux de verdissement du terrain de 22 % à 28 %. Aucune unité de stationnement pour vélos n'est exigée en vertu du Règlement de zonage 01-283 et aucune n'a été proposée ni dans le projet approuvé ni dans sa version modifiée.
Les plans visant ce projet ont été jugés complets et conformes avant l'adoption du Règlement 01-283-107 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement. Ainsi, le projet bénéficie de droits acquis pour tout élément n'ayant pas subi de modifications en lien avec la présente demande. À cet égard, seule la marge avant principale du bâtiment serait non conforme au Règlement de zonage en vigueur, puisque la marge avant proposée est de 0,82 mètre alors que le règlement exige désormais un minimum de 3 mètres. Toutefois, cet élément n'a pas été modifié depuis l'approbation des plans et bénéficie d'un droit acquis. L'ensemble des autres caractéristiques du projet sont conformes à la nouvelle mouture du règlement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordé à la présente demande pour les raisons suivantes :

- Les modifications proposées augmenteront la fonctionnalité du futur immeuble sans avoir d'impact majeur sur la qualité ou l'intégration architecturale du projet;
- Les ajustements entraîneront une hausse du taux de verdissement du terrain;
- Le nombre de logements ainsi que le nombre de chambres à coucher par logement sont maintenus.

Lors de sa séance du 10 août 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude de la demande de modification des P.I.I.A : 288,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées réduisent sensiblement le taux d'implantation du bâtiment projeté, augmentant ainsi l'apport en verdissement du projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement;
Répond aux objectifs et critères édictés au Règlement RCA14-14001 sur les P.I.I.A. de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-06

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. : 514-868-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA20 14 0072 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette.

Localisation.pdf H02-165.pdf Objectifs-criteres-PIIA-nouv-const.pdf

2020-08-11-Plans-estampilles.pdf PV_CCU_2020-08-10.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

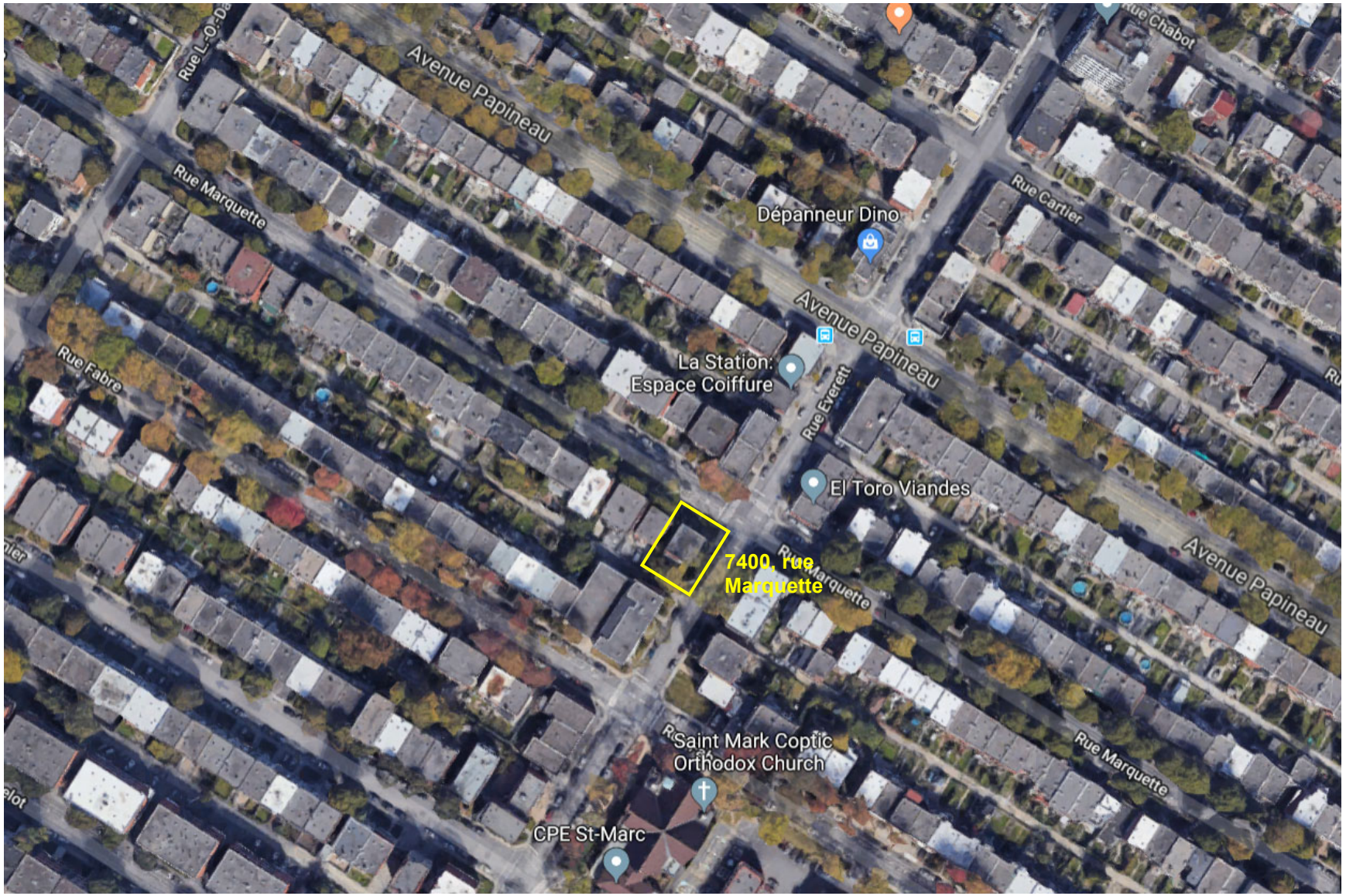
Avenue Papineau
Rue Marquette
Dépanneur Dino
Rue Cartier
Avenue Papineau
Rue Fabre
La Station:
Espace Coiffure
Rue Everett
El Toro Viandes
7400, rue
Marquette
Avenue Papineau
Saint Mark Coptic
Orthodox Church
Rue Marquette
CPE St-Marc

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS **ZONE : H02-165**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation		H.2	H.3	H.4	H.4	H.4		
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X	X	X	X		
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal				4	6	8		
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/11	0/11	0/11	0/11	0/11		
En étage	min/max	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3		
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-	-	9	11		
Mode d'implantation	(I-J-C)	C	C	C	C	C		
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60	35/60	35/60	35/60		
Densité	min/max	-	-	-	-	-		
Marges								
Avant principale	min/max (m)	3/4,5	3/4,5	3/4,5	3/4,5	3/4,5		
Avant secondaire	min/max (m)	0/3	0/3	0/3	0/3	0/3		
Latérale	min (m)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
Arrière	min (m)	3	3	3	3	3		
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40	10/40	10/40	10/40		
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80	80	80	80		
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

CARTE DE LA ZONE

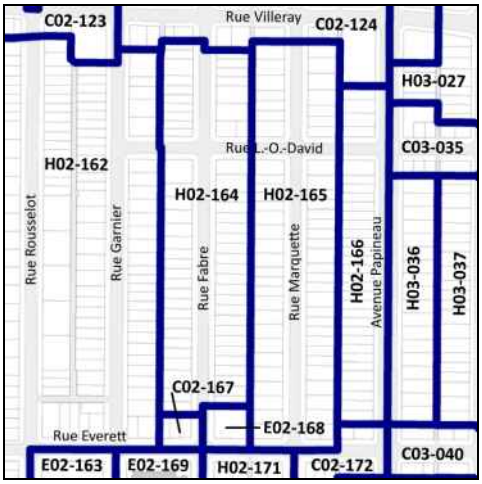

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

SECTION I.I
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS

30.1. Une intervention visée à l'article 4.1 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;
b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;

c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;

d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;

e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;

f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;

g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;

h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;

i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent être compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;

j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;

k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l’atteinte de l’objectif 2, les critères d’évaluation ci-après énoncés s’appliquent :

a) lorsqu’applicable, l’aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s’intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);

b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l’éclairage naturel et l’ensoleillement des propriétés voisines doivent être réduits;

c) lorsqu’applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d’arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;

d) l’ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

e) les accès aux aires de stationnement doivent êtres localisés et aménagés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;

f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.

RUE MARQUETTE

RUE MARQUETTE

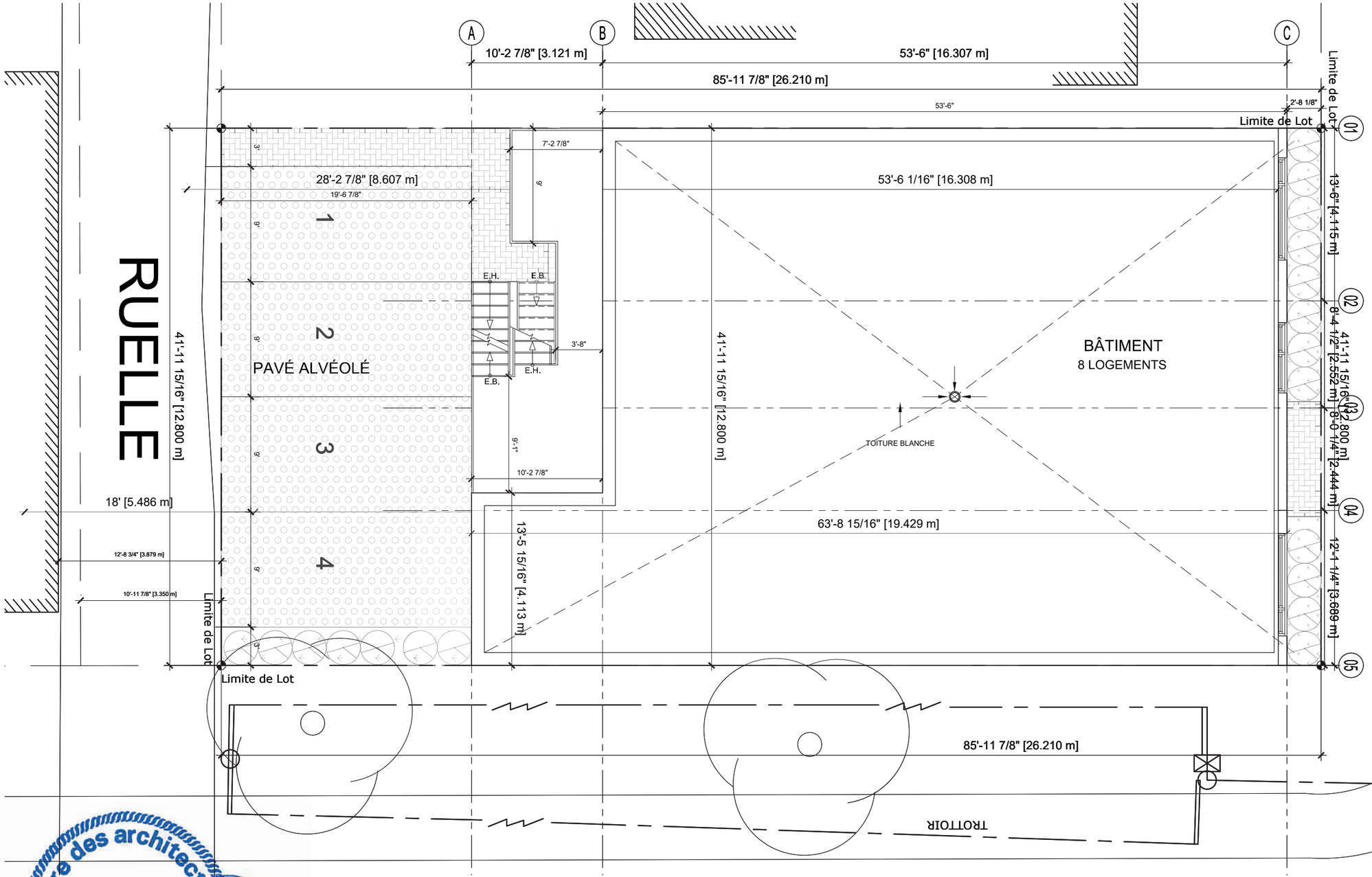

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Échelle: 1/8″ = 1′-0″

7400 RUE MARQUETTE
DEMANDE PERMIS DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

2 architectures

13

10/24

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
A 5022

2 PLANS
PAYSAGE

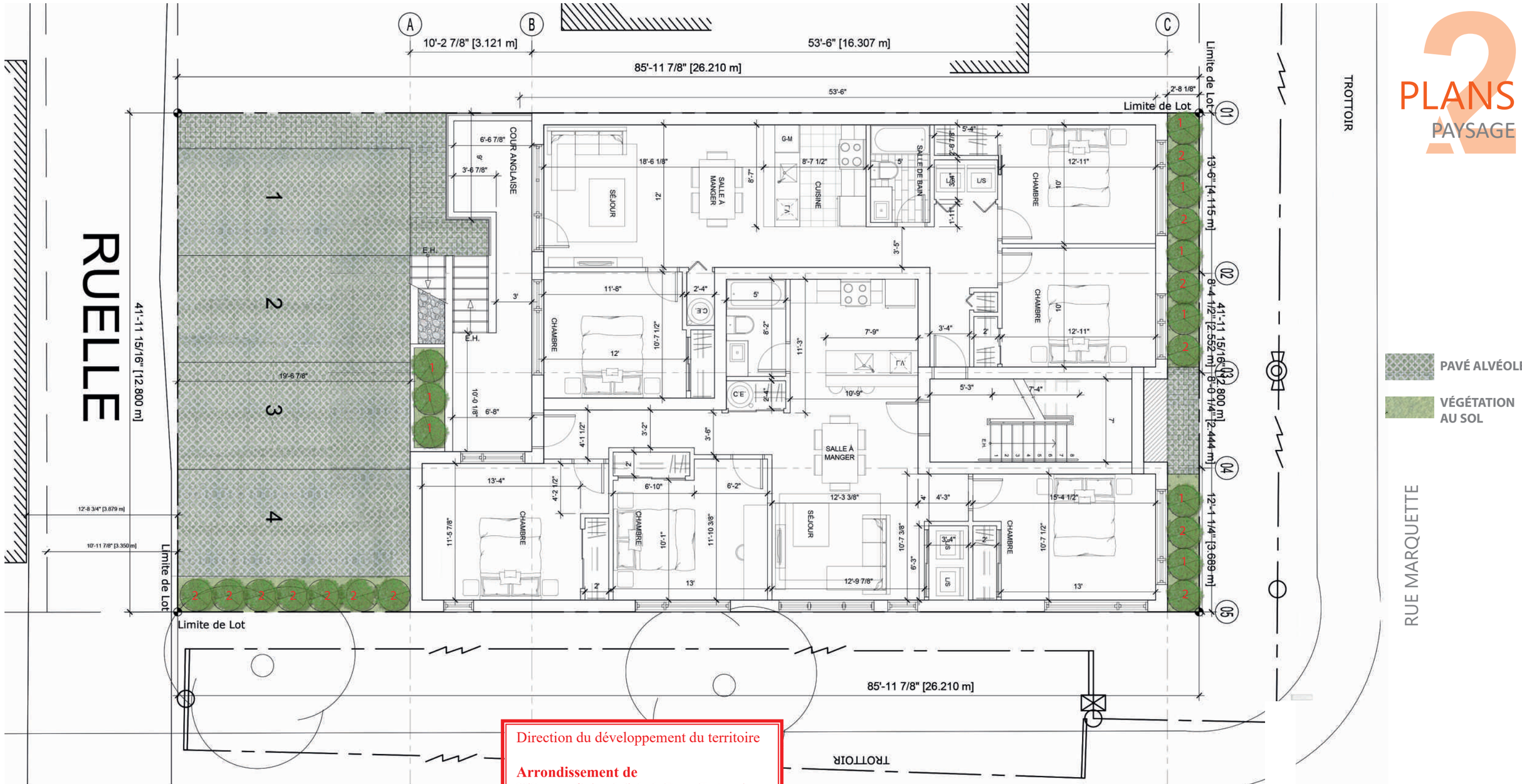

PAVÉ ALVÉOLÉ

VÉGÉTATION AU SOL

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

1

CALAMAGROSTIDE
Calamagrostis brachytricha
Hauteur : 100-150cm
Largeur : 50cm
Exposition : ombre à soleil

2

BERBERIS
Épine-vinette
Hauteur : 140-170cm
Largeur : 120-150cm
Exposition : Soleil à mi-ombre

Échelle: 1/8" = 1'-0"

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
5022

POURCENTAGE FAÇADES		
	% MAÇONNERIE	% OUVERTURES
RUE MARQUETTE	95.8%	34.5%
RUE EVERETT	100%	22%
RUELLE	98.7%	37.8%

SUPERFICIE		
	LOGEMENT 1	LOGEMENT 2
SOUS-SOL	3 CHAMBRES	3 CHAMBRES
SUPERFICIE	1068.61 pi.ca (99.27 m2)	1152.88 pi.ca (107.1 m2)
RDC	3 CHAMBRES	3 CHAMBRES
SUPERFICIE	1068.61 pi.ca (99.27 m2)	1152.88 pi.ca (107.1 m2)
NIVEAU 2	3 CHAMBRES	3 CHAMBRES
SUPERFICIE	1068.61 pi.ca (99.27 m2)	1152.88 pi.ca (107.1 m2)
NIVEAU 3	3 CHAMBRES	3 CHAMBRES
SUPERFICIE	1068.61 pi.ca (99.27 m2)	1152.88 pi.ca (107.1 m2)

DONNÉES DU PROJET

TERRAIN	
NUMÉRO DE LOT	3 791 370
SUPERFICIE DU TERRAIN	3612.3 pi.ca (335.6 m2)
NOMBRE DE RUES	2
HAUTEUR	
NOMBRE D'ÉTAGES	3 + SOUS-SOL
HAUTEUR BÂTIMENT	131'-0" (11.0 m)
HAUTEUR MEMBRANE	130'-0" (10.70 m)
IMPLANTATION	
AIRE DE BÂTIMENT	2385.87 pi.ca (221.65 m2)
TAUX D'IMPLANTATION	66 %
SUPERFICIE D'ESPACE VERT	1016.72 pi.ca (94.46 m2)
POURCENTAGE D'ESPACE VERT	28%
DENSITÉ	
SUPERFICIE SOUS-SOL	2220.47 pi.ca (206.29 m2)
SUPERFICIE RDC	2220.47 pi.ca (206.29 m2)
SUPERFICIE NIVEAU 2	2220.47 pi.ca (206.29 m2)
SUPERFICIE NIVEAU 3	2220.47 pi.ca (206.29 m2)
SUPERFICIE TOTALE	8881.88 pi.ca (825.15 m2)
DENSITÉ	2,46
LOGEMENTS	
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS	8
STATIONNEMENT	
NOMBRE PLACES PROPOSÉES	4
NOMBRE PLACES EXIGÉES	3

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
A 5022

PLANS
SOUS-SOL

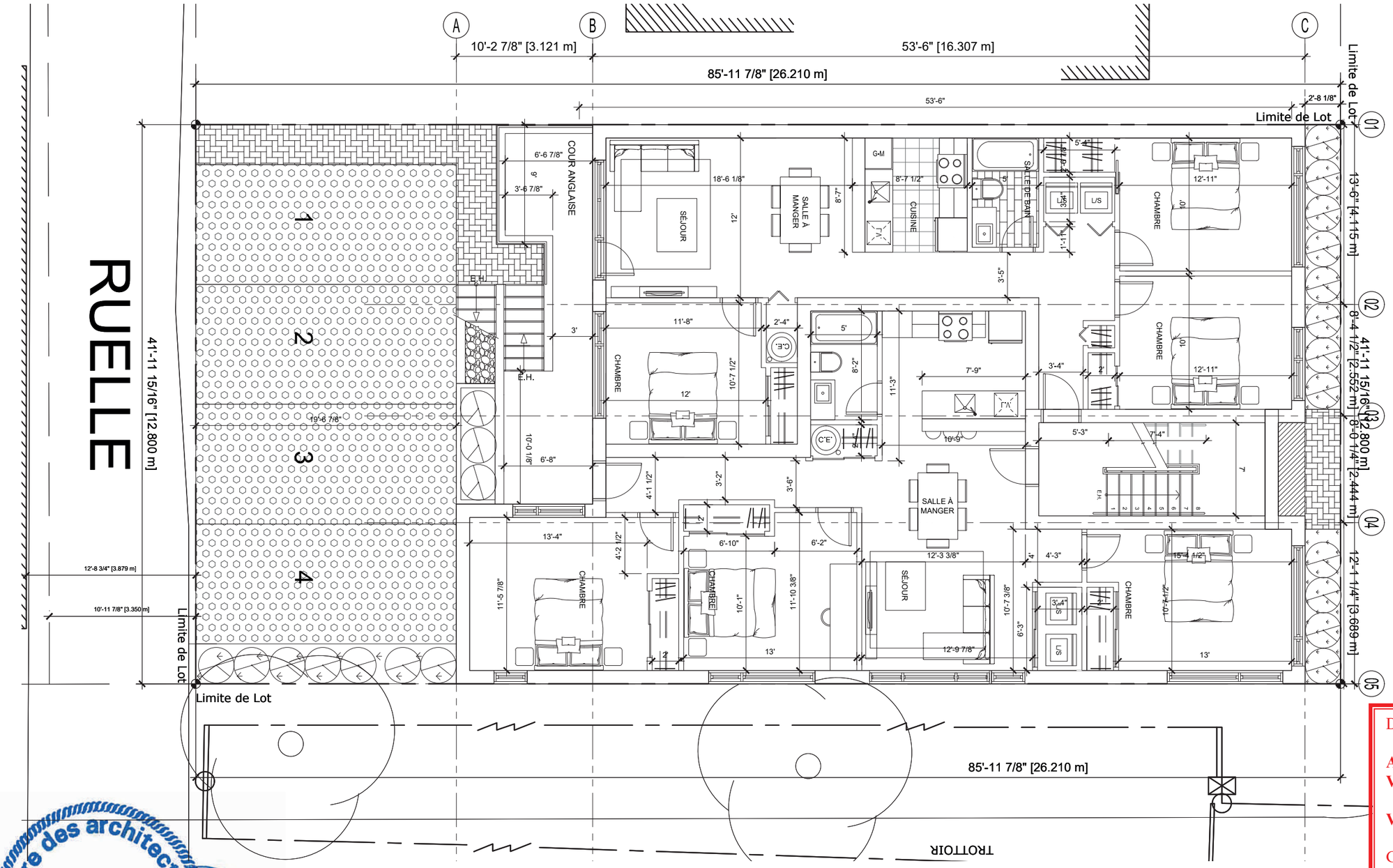

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Ordre des architectes du Québec
A 5022
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE

Échelle: 1/8" = 1'-0"

7400 RUE MARQUETTE
DEMANDE PERMIS DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

2 architectures

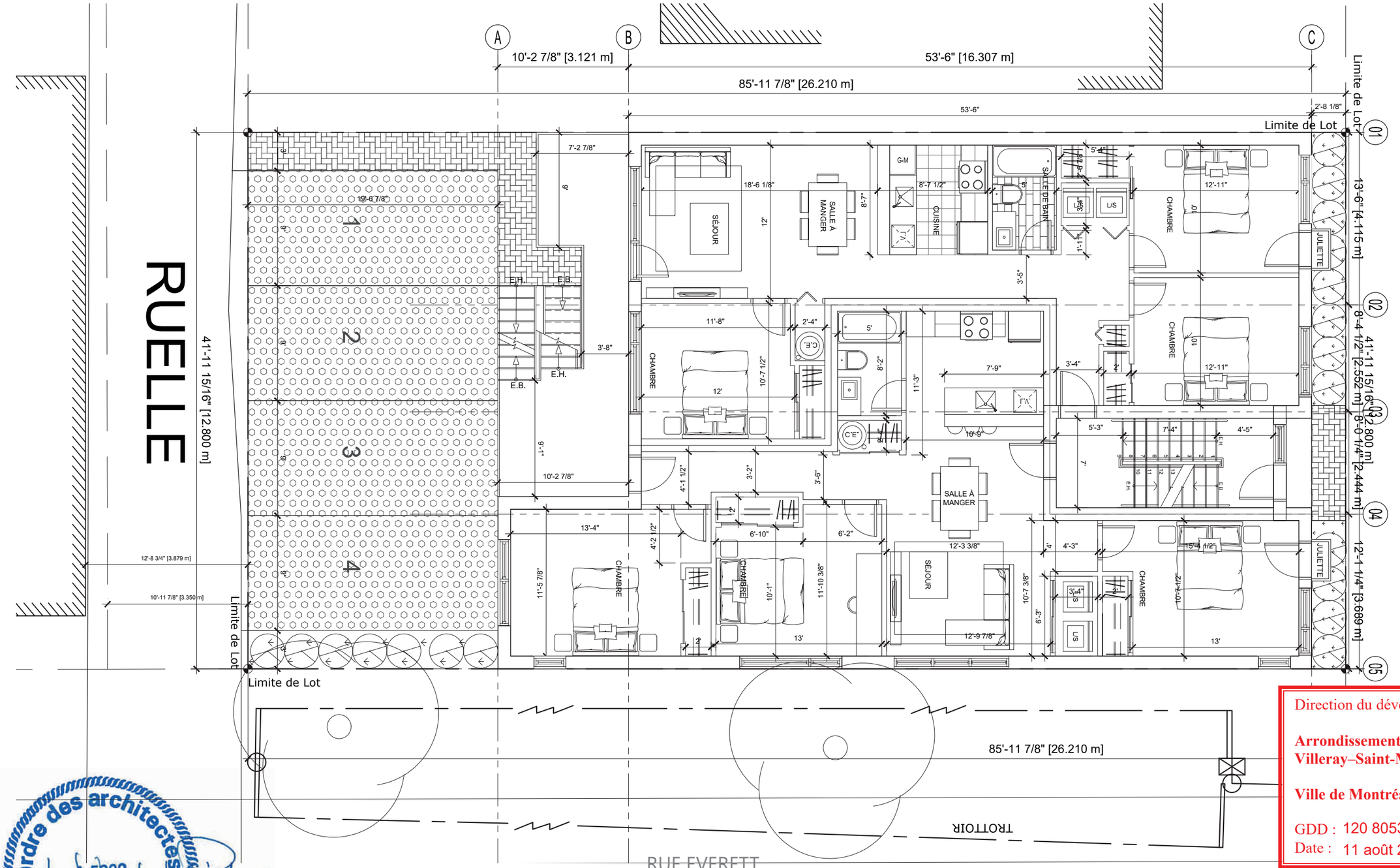

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Échelle: 1/8″ = 1′-0″

7400 RUE MARQUETTE
DEMANDE PERMIS DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

2 architectures

Ordre des architectes du Québec
A 5022
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE

PLANS
NIVEAU 2

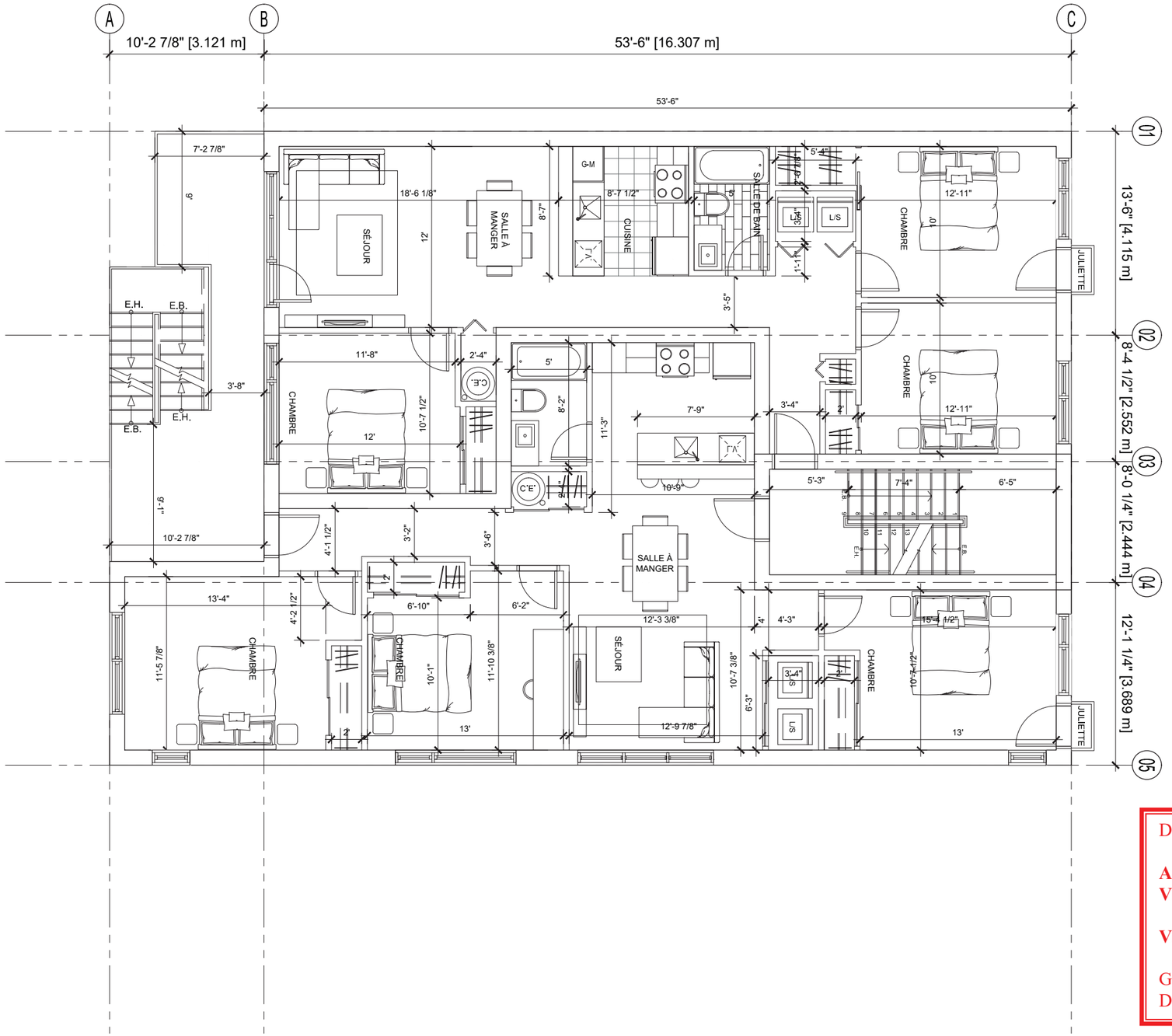

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Ordre des architectes du Québec
A 5022
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE

Échelle: 1/8" = 1'-0"

2 Architectures

7400 RUE MARQUETTE
DEMANDE PERMIS DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

PLANS
NIVEAU 3

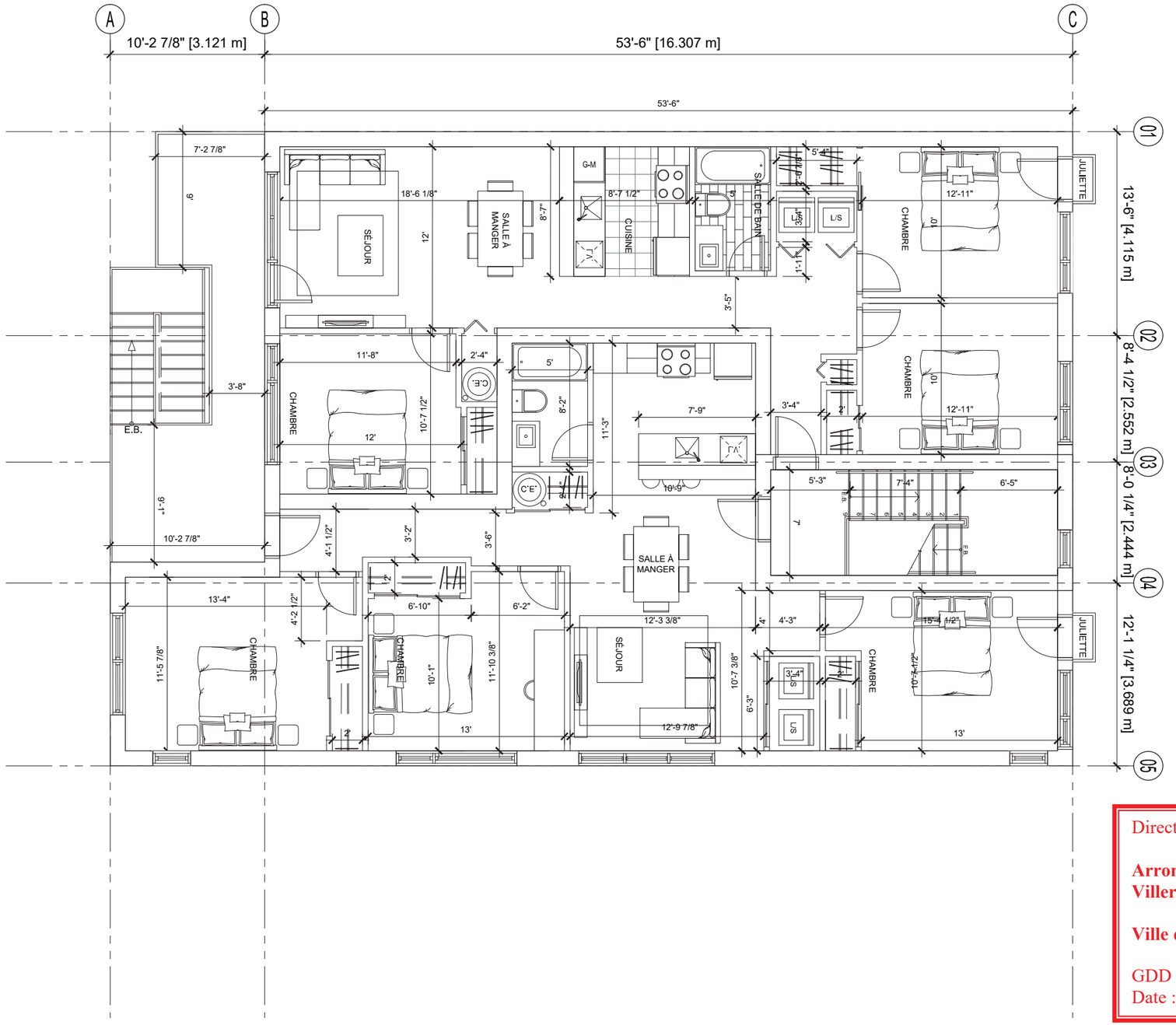

RUE EVERETT

RUE MARQUETTE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Échelle: 1/8" = 1'-0"

ÉLÉVATIONS
RUE MARQUETTE

LÉGENDE - REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

- 01 BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR ROUGE TEL QUE BRAMPTON BRICK VALENCIA
- 02 BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR FUSAIN TEL QUE FORTERRA COBALT MATT
- 03 SOLIN MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE
- 04 INSERTION MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE
- 05 GARDE-CORPS EN VERRE
- 06 JEUX DE BRIQUES
- 07 BRIQUES EN RETRAIT
- 08 REVÊTEMENT MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE DE TYPE "AD 300"

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
2022

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Échelle: 1/8" = 1'-0"

ÉLÉVATIONS

RUE EVERETT

LÉGENDE - REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

- (01) BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR ROUGE TEL QUE BRAMPTON BRICK VALENCIA
- (02) BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR FUSAIN TEL QUE FORTERRA COBALT MATT
- (03) SOLIN MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE
- (04) INSERTION MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE
- (05) GARDE-CORPS EN VERRE
- (06) JEUX DE BRIQUES
- (07) BRIQUES EN RETRAIT
- (08) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE DE TYPE "AD 300"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
A 5022

Échelle: 1/8" = 1'-0"

ÉLÉVATIONS
RUELLE

LÉGENDE - REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

- (01) BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR ROUGE TEL QUE BRAMPTON BRICK VALENCIA
- (02) BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR FUSAIN TEL QUE FORTERRA COBALT MATT
- (03) SOLIN MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE
- (04) INSERTION MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE
- (05) GARDE-CORPS EN VERRE
- (06) JEUX DE BRIQUES
- (07) BRIQUES EN RETRAIT
- (08) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE DE TYPE "AD 300"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
A 5022

ÉLÉVATIONS
LATÉRALE

LÉGENDE - REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

01 BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR ROUGE TEL QUE BRAMPTON BRICK VALENCIA

02 BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE DE COULEUR FUSAIN TEL QUE FORTERRA COBALT MATT

03 SOLIN MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE

04 INSERTION MÉTALLIQUE DE COULEUR ANTHRACITE

05 GARDE-CORPS EN VERRE

06 JEUX DE BRIQUES

07 BRIQUES EN RETRAIT

08 REVÊTEMENT MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE DE TYPE "AD 300"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 8053 010
Date : 11 août 2020

Ordre des architectes du Québec
EMILIE VANDAL-PICHÉ
ARCHITECTE
A 5022

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 10 août 2020, à 18h00
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Katherine Routhier
Esther St-Louis

Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Véronique Lamarre

1. Ouverture de la séance
À 18h00, la présidente Mary Deros, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Esther St-Louis appuyé par Katherine Routhier d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt
Aucun des membres présents ne déclarent d'intérêt dans les dossiers qui sont présentés.

4. Adoption de procès-verbaux
Il est proposé par Francis Grimard appuyé par Esther St-Louis d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020. ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

6.2. PIIA : 7400, rue Marquette	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA20 14 0072 visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 8 logements sur la propriété située au 7400, rue Marquette.	
Commentaires	
Aucun commentaire n'a été formulé.	
CCU20-08-10-PIIA02	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Katherine Routhier appuyé par Francis Grimard ADOPTÉ à l'unanimité.	

7. Varia

8. Levée de la séance
Tous les points ayant été traités à 19h30, Du consentement unanime des membres du comité, la séance est levée. ADOPTÉ.

Signée à Montréal, ce 10e jour du mois d'août 2020.

_____ _____

Mary Deros, Présidente du comité
et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Annie Robitaille, Secrétaire du comité

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206495004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété située au 2345, rue Jarry Est.

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan visant l'installation de bâtiments temporaires pour une durée de 3 ans sur la propriété située au 2345, rue Jarry Est, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 août 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 11:55

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1206495004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété située au 2345, rue Jarry Est.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la fermeture de plusieurs installations du Cirque du Soleil et l'arrêt des spectacles à Montréal en lien avec la COVID-19, la Tohu désire procéder à l'installation de bâtiments temporaires sur sa propriété afin d'offrir des espaces de pratique pour les artistes du milieu circassien et augmenter leur espace d'entreposage pour les équipements de cirque.
Elle dépose donc, pour approbation, une demande de permis d'installation de bâtiments temporaires. Cette dernière doit faire l'objet d'une analyse en vertu de l'article 4 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

La demande est déposée au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil d'arrondissement pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 14 0181 - Usages conditionnels saison 2019-2021

DESCRIPTION

Le site n'étant pas utilisé pour ses activités régulières estivales cette année, la Tohu désire procéder à l'installation de chapiteaux sur sa propriété afin de fournir des espaces de pratiques et d'entraînement aux différents artistes du milieu circassien durant cette période difficile. Il y aura 4 chapiteaux répartis sur le site, dont 3 de taille moyenne et un grand en forme de trèfle. Les chapiteaux seront retirés pour l'hiver et réinstallés au printemps si nécessaire.
De plus, le Cirque du Soleil ayant fermé un de ses entrepôts qui était également utilisé par la Tohu pour entreposer du matériel de cirque, la Tohu désire procéder à l'installation de 9 conteneurs servant de bâtiments temporaires pour y conserver son matériel. Les conteneurs seront disposés de manière à servir également d'enceinte pour sécuriser les installations des chapiteaux. Ils sont de couleur bleue et jaune et feront l'objet d'un pavoisement afin de les animer durant la période estivale. Les conteneurs seront installés pour toute la duré de l'autorisation.

Un permis de bâtiment temporaire est valide pour 3 ans, soit de août 2020 à août 2023 inclusivement. L'autorisation devra être approuvée à nouveau si les installations sont toujours nécessaires après cette date.

JUSTIFICATION

À la lumière des critères d'évaluations et des documents présentés, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- les aménagements prévus sont de nature temporaire et vise à répondre à des besoins exceptionnels et immédiats;
- les installations vises à soutenir les différentes compagnies de cirque dans une période difficile;
- les chapiteaux sont semblables à ceux autorisés lors des programmations estivales régulières.

Le dossier a reçu un avis favorable de la part des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 juillet 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'analyse PIIA: 288 $
Coût des travaux: ND
Coût du permis: 431 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Vise à soutenir les artistes du cirques pendant la fermetures des espaces de pratique et la suspension des spectacles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Proposition conforme au règlement de zonage 01-283 et aux usages conditionnels autorisés sur le site.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-07

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206495004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété située au 2345, rue Jarry Est.

1206495004_Plan_estampillé.pdfIMG_8645.jpgIMG_8644.jpgIMG_3175.jpeg

PV_CCU_2020-07-13_2345 JarryE.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 004
Date : 14 août 2020

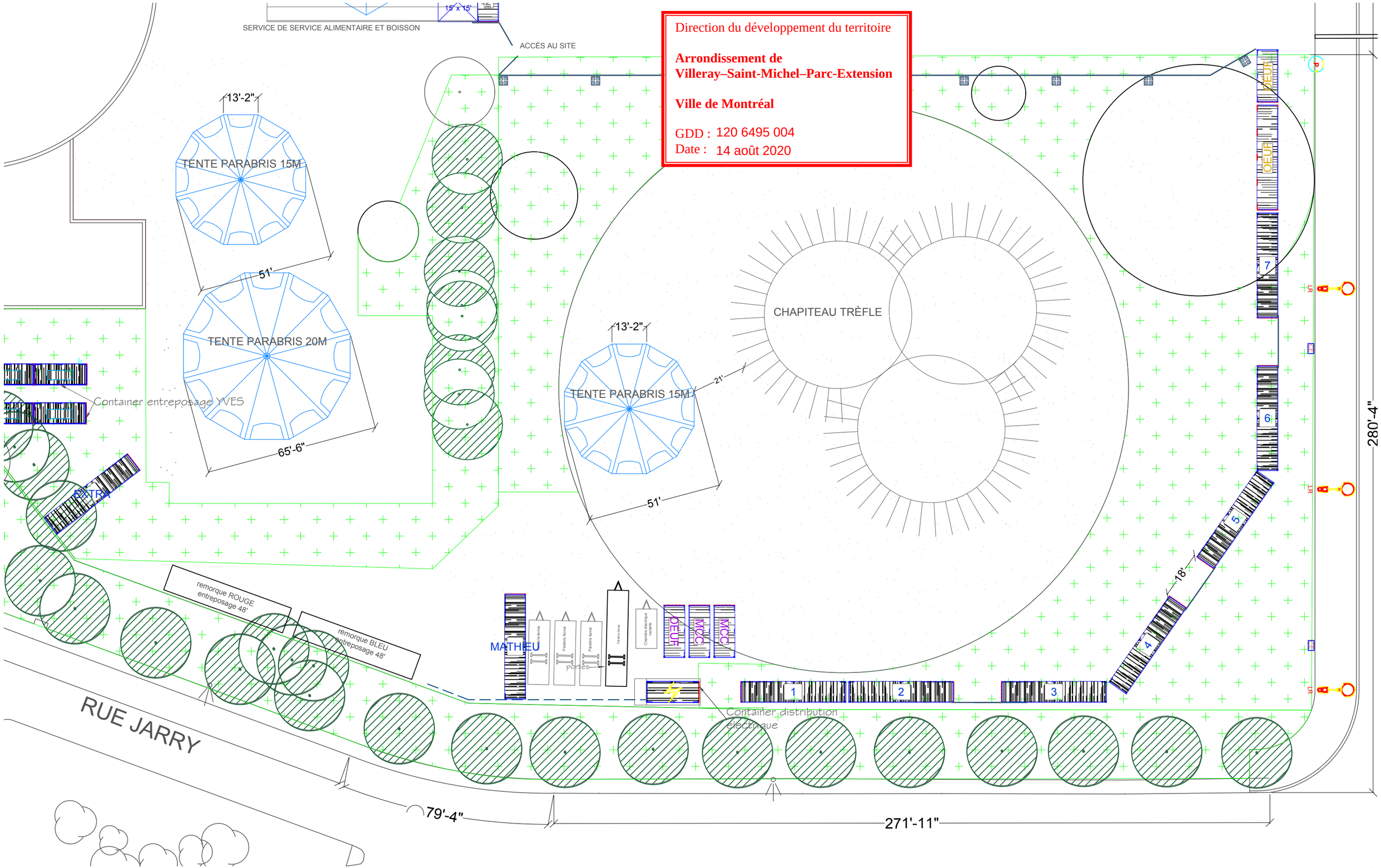

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 13 juillet 2020, à 18h30
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Véronique Lamarre
Esther St-Louis

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Roula Heubri, architecte – planification
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Katherine Routhier

6.5. PIIA : 2345, rue Jarry Est	
Présenté par	**Invités**
Geneviève Boucher Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'installation de bâtiments temporaires sur la propriété située au 2345, rue Jarry Est.	
Commentaires	
Aucun commentaire n'a été formulé.	
CCU20-07-13-PIIA04	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Francis Grimard appuyé par Véronique Lamarre ADOPTÉ à l'unanimité.	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206495006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7275, rue Molson.

d'approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans A101 à A105 et A301 à A304, préparés par Francis Bouchard Architecte, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7275, rue Molson, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 18 août 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-21 10:57

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206495006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7275, rue Molson.

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du 7275, rue Molson désirent agrandir leur bâtiment et convertir leur triplex en duplex afin d'y loger leur famille. La bâtiment est actuellement occupé par les propriétaires et leurs parents.
La demande de permis ayant été déposée avant le 4 mai dernier, le projet n'est pas assujetti au projet de règlement 01-283-108 qui interdit la réduction du nombre de logement dans un bâtiment de 2 logements et plus.

Ils déposent donc, pour approbation, une demande de permis d'agrandissement. La demande doit faire l'objet d'une analyse en vertu de l'article 4.2 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

La demande est déposée au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil d'arrondissement pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Le projet proposé vise l'agrandissement du bâtiment en latéral, à l'emplacement du garage actuel, un prolongement vers l'arrière et l'ajout d'une sortie d'escalier au toit.
La propriété est située dans la zone H03-048, où sont autorisés les usages résidentiels H.1 à H.3, un taux d'implantation maximal de 60% et une hauteur de 2 étages et 9 m maximum.

Le projet aura un taux d'implantation de 47 % et la hauteur est de 7,39 m. La cage d'escalier peut quant à elle dépasser la hauteur maximale si elle respecte un retrait d'au moins deux fois la hauteur par rapport à la façade avant. Le retrait proposé est de plus de 9 m par rapport à la façade pour une hauteur de 2,89 m.

Les finis proposés sont de la maçonnerie de type Brown colonial Ironspot de Sioux et un fini

métallique de type Mac métal horizontal de couleur blanche.

Le garage sera retiré et la case de stationnement sera déplacée dans la cour latérale située au nord de la propriété.

Deux arbres publics doivent faire l'objet de protection lors des travaux. Étant donné la proximité de l'arbre situé au nord, le revêtement de sol utilisé pour l'allée d'accès de la nouvelle case de stationnement devra permettre de minimiser l'excavation.

La cour avant sera également réaménagée afin d'augmenter le verdissement avec l'ajout de végétaux plantés en pleine terre.

JUSTIFICATION

À la lumière des critères d'évaluations et des documents présentés, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- l'agrandissement est respectueux de l'implantation des voisins et n'est pas plus profond que ce qui pourrait être autorisé sur les propriétés voisines;
- la hauteur de l'agrandissement respecte la hauteur du bâtiment actuel;
- le volume de la sortie d'escalier est réduit au minimum requis et propose un léger retrait par rapport à la limite latérale.

Le dossier a reçu un avis favorable de la part des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 août 2020. Les membres ont suggéré d'ajouter des arbustes face à l'agrandissement pour réduire l'impact de la hauteur de la fenestration et de regarder la possibilité de réduire le nombre de panneau par fenêtre à 2 au lieu de 3. Cette modification a été apportée aux plans présentés au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux: 216 000$
Coût du permis: 218,30$
Coût de la demande de PIIA: 546$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Proposition conforme au règlement de zonage 01-283

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-07

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206495006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7275, rue Molson.

Localisation.pngPV_CCU_2020-08-10_7275 Molson.pdf

PV_CCU_2020-08-10_7275 Molson.pdf1206495006_Plans estampillés.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

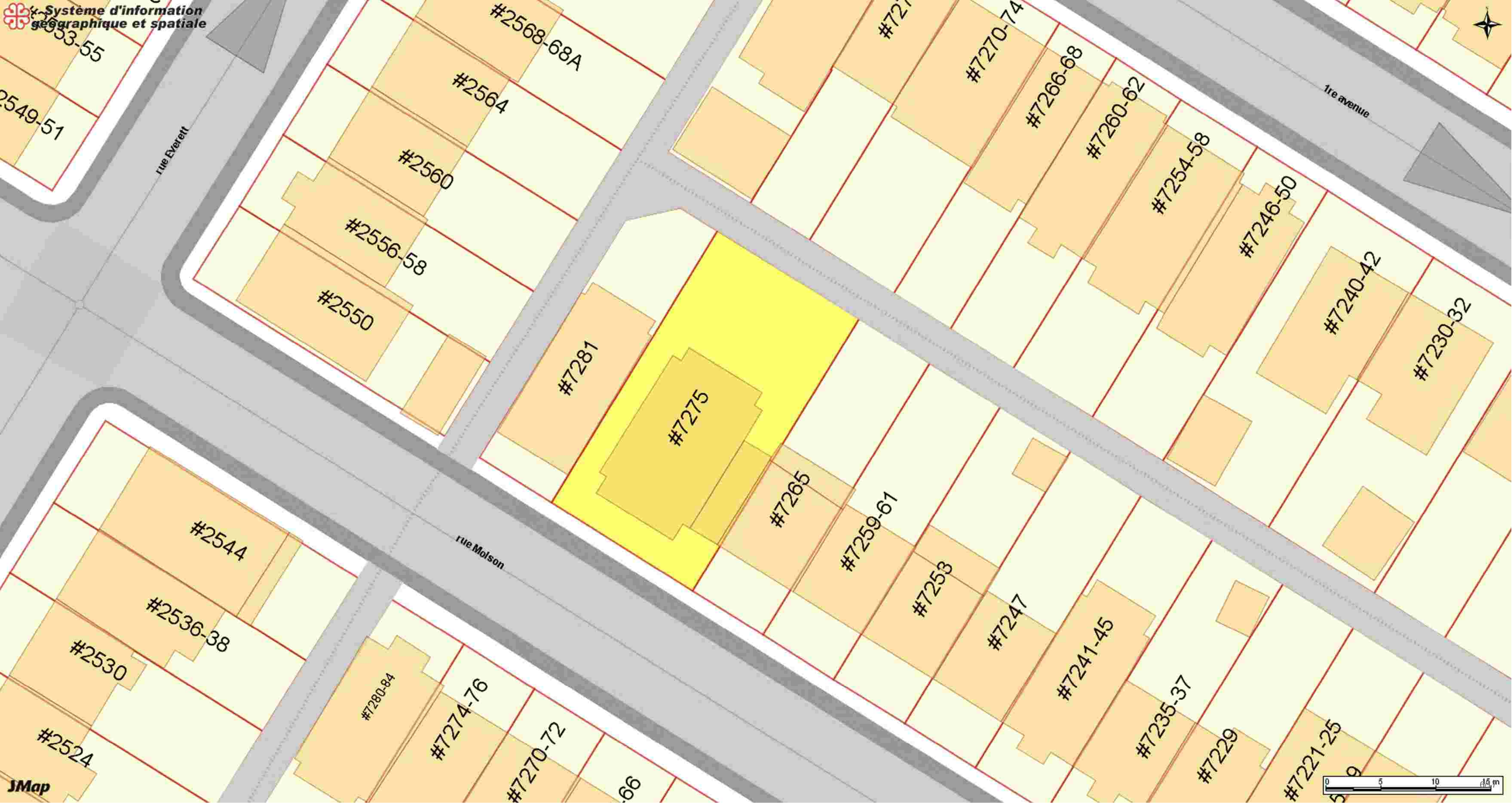
Système d'information géographique et spatiale
#2553-55
#2549-51
rue Everett
#2568-68A
#2564
#2560
#2556-58
#2550
#7281
#7275
#7265
#7259-61
#7253
#7247
#7241-45
#7235-37
#7229
#7221-25
#7270-74
#7266-68
#7260-62
#7254-58
#7246-50
#7240-42
#7230-32
1re avenue
rue Molson
#2544
#2536-38
#2530
#2524
#7280-84
#7274-76
#7270-72
JMap
0
5
10
15 m

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 10 août 2020, à 18h00
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Katherine Routhier
Esther St-Louis

Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Véronique Lamarre

6.5. PIIA : 7275, rue Molson	
Présenté par	**Invités**
Geneviève Boucher Conseillère en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 7275, rue Molson.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- le retrait de l'agrandissement par rapport à la façade;
- la possibilité que les requérants désirent ajouter une construction hors toit dans le futur;
- la réduction de l'implantation du bâtiment;
- la visibilité du garde-corps de la terrasse sur le toit;
- l'absence de plan d'aménagement paysager pour la cour avant;
- l'espace de stationnement relocalisée et son impact sur l'arbre public;
- l'abondance de fenestration en façade : est-ce que ça respecte le pourcentage d'ouvertures prescrit?
- l'ensoleillement grâce à la fenestration;
- quel est l'usage de la pièce au rez-de-chaussée qui sera très fenestrée?
- la possibilité d'ajouter des arbustes pour cacher un peu les fenêtres du rez-de-chaussée et donner de l'intimité;
- l'alignement en hauteur des ouvertures est bien, mais très large par rapport à celle existante; possibilité de réduire les baies à deux sections plutôt que trois.

CCU20-08-10-PIIA05	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le P.I.I.A.;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, avec les suggestions suivantes :

- que des arbustes soient plantés en cour avant vis-à-vis l'agrandissement;
- que les ouvertures en façade soient réduites en largeur.

Il est proposé par Francis Grimard

appuyé par Katherine Routhier

ADOPTÉ à l'unanimité.

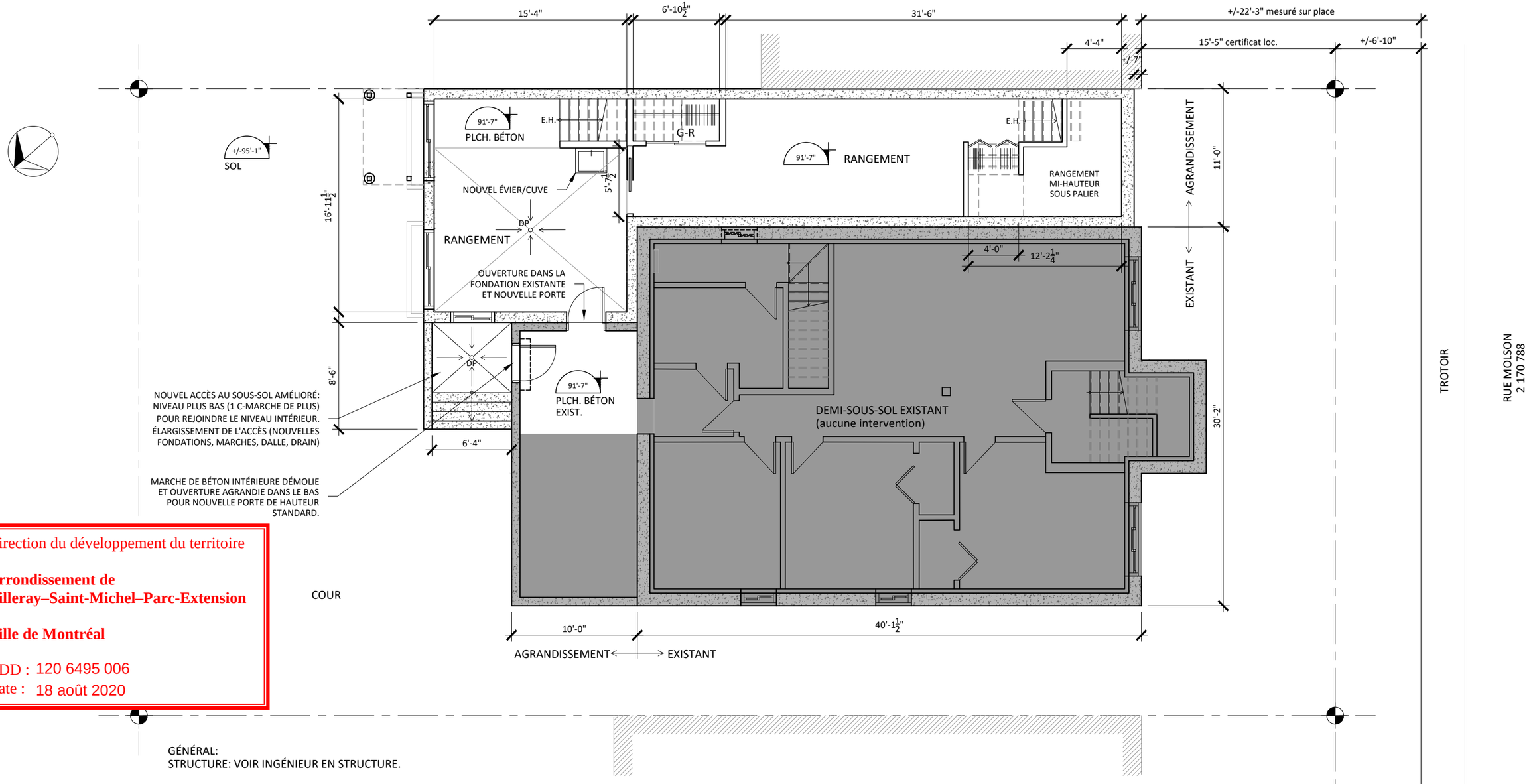

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

GÉNÉRAL:
STRUCTURE: VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

NOUVEAU
PLAN DEMI-SOUS-SOL — 01 / A101

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –
7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex
rue Molson

TITRE DU DESSIN:
NOUVEAU
PLAN DEMI SOUS-SOL

Ordre des architectes du Québec
A4408
FRANCIS BOUCHARD
ARCHITECTE

ÉCHELLE: INDIQUÉE
DESSINÉ: M.A.
VÉRIFIÉ: F.B.
DATE: décembre 2019
PROJET ARCH.: FB19-046
DESSIN: A101
RÉVISION:

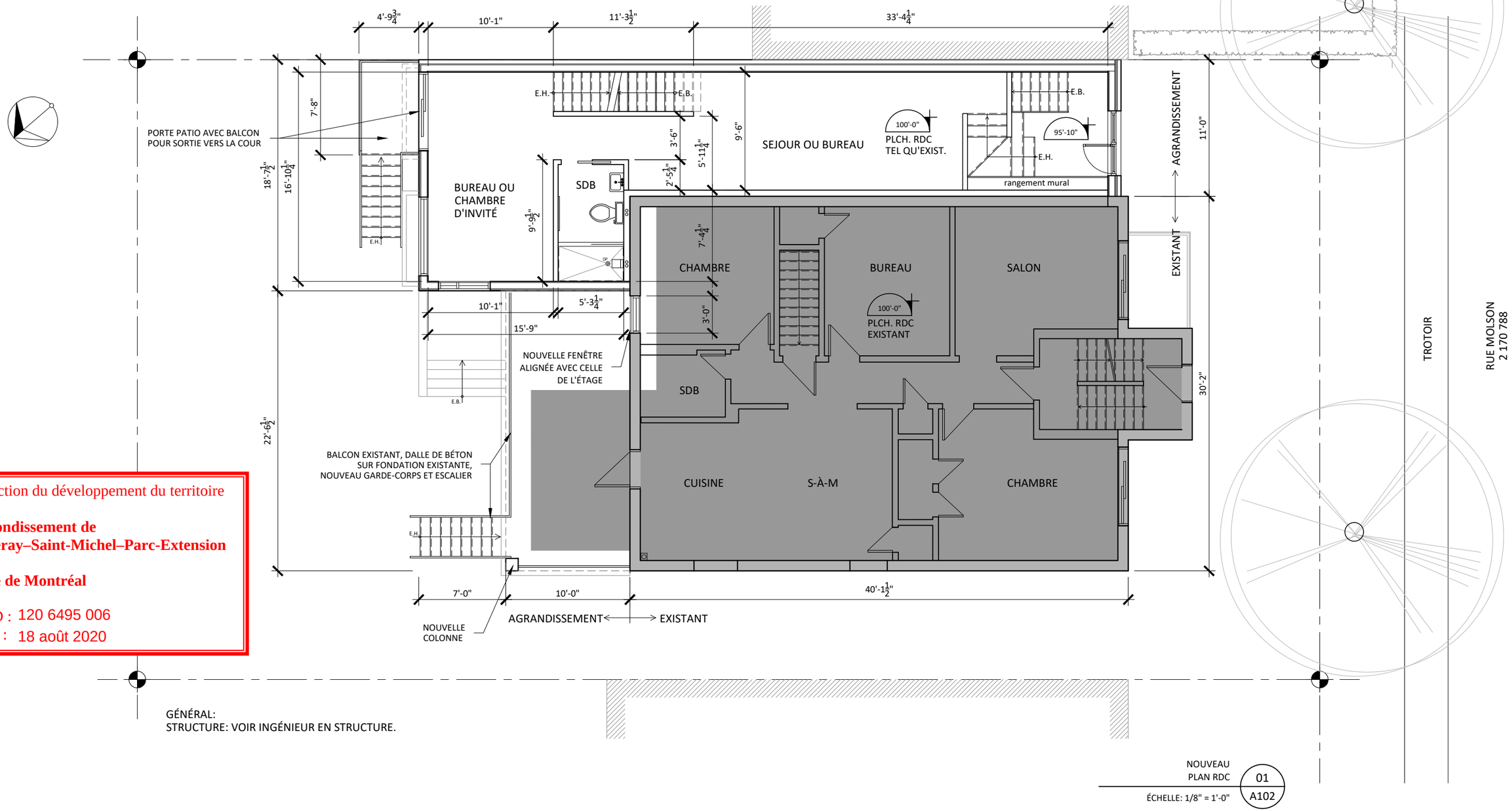

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

GÉNÉRAL:
STRUCTURE: VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

NOUVEAU
PLAN RDC — 01 / A102

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –

7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex
rue Molson

TITRE DU DESSIN:
NOUVEAU
PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE

Ordre des architectes du Québec
A 4408
FRANCIS BOUCHARD
ARCHITECTE

ÉCHELLE:	INDIQUÉE
DESSINÉ:	M.A.
VÉRIFIÉ:	F.B.
DATE:	décembre 2019
PROJET ARCH.:	FB19-046
DESSIN:	A102
RÉVISION:	

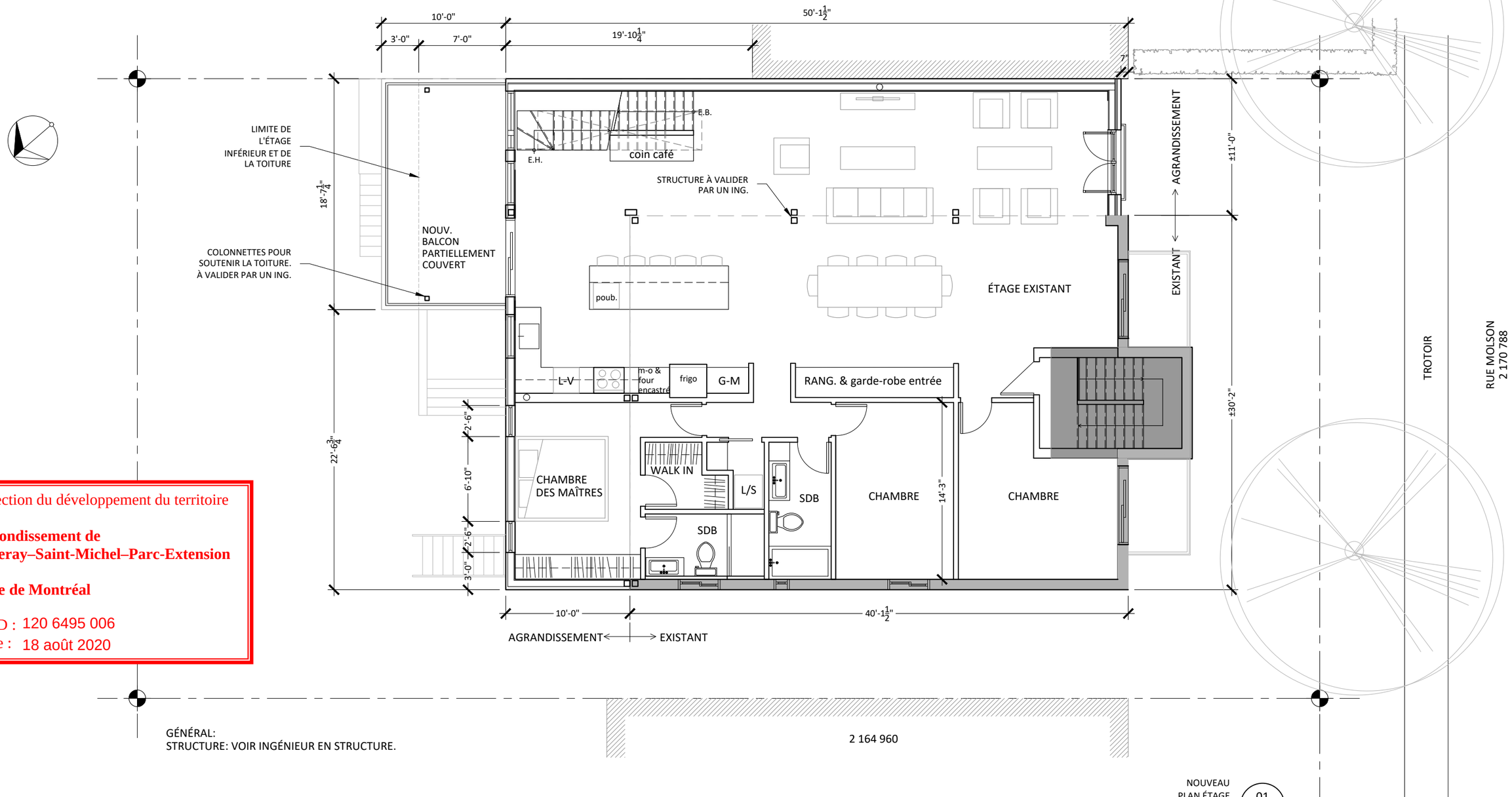

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

GÉNÉRAL:
STRUCTURE: VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

NOUVEAU
PLAN ÉTAGE — 01 / A103

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –
7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex rue Molson

TITRE DU DESSIN:
NOUVEAU PLAN DE L'ÉTAGE

Ordre des architectes du Québec — A 4408 — FRANCIS BOUCHARD — ARCHITECTE

ÉCHELLE:	INDIQUÉE
DESSINÉ:	M.A.
VÉRIFIÉ:	F.B.
DATE:	décembre 2019
PROJET ARCH.:	FB19-046
DESSIN:	A103
RÉVISION:	

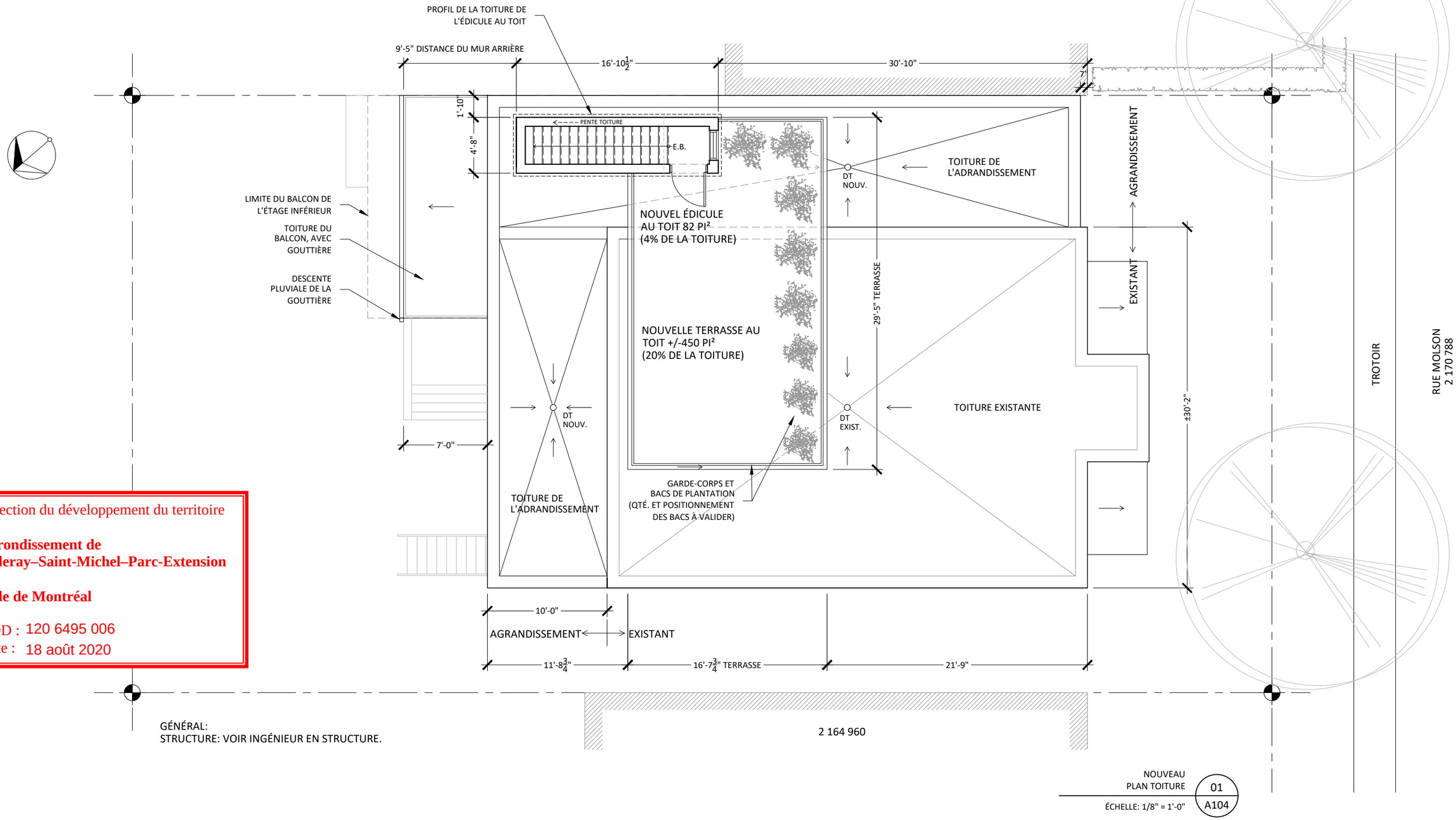

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

GÉNÉRAL:
STRUCTURE: VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

NOUVEAU PLAN TOITURE — 01 / A104

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –
7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex rue Molson

TITRE DU DESSIN:
NOUVEAU PLAN DE TOITURE

Ordre des architectes du Québec — A 4408 — FRANCIS BOUCHARD — ARCHITECTE

ÉCHELLE:	INDIQUÉE
DESSINÉ:	M.A.
VÉRIFIÉ:	F.B.
DATE:	décembre 2019
PROJET ARCH.:	FB19-046
DESSIN:	A104
RÉVISION:	12/17

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

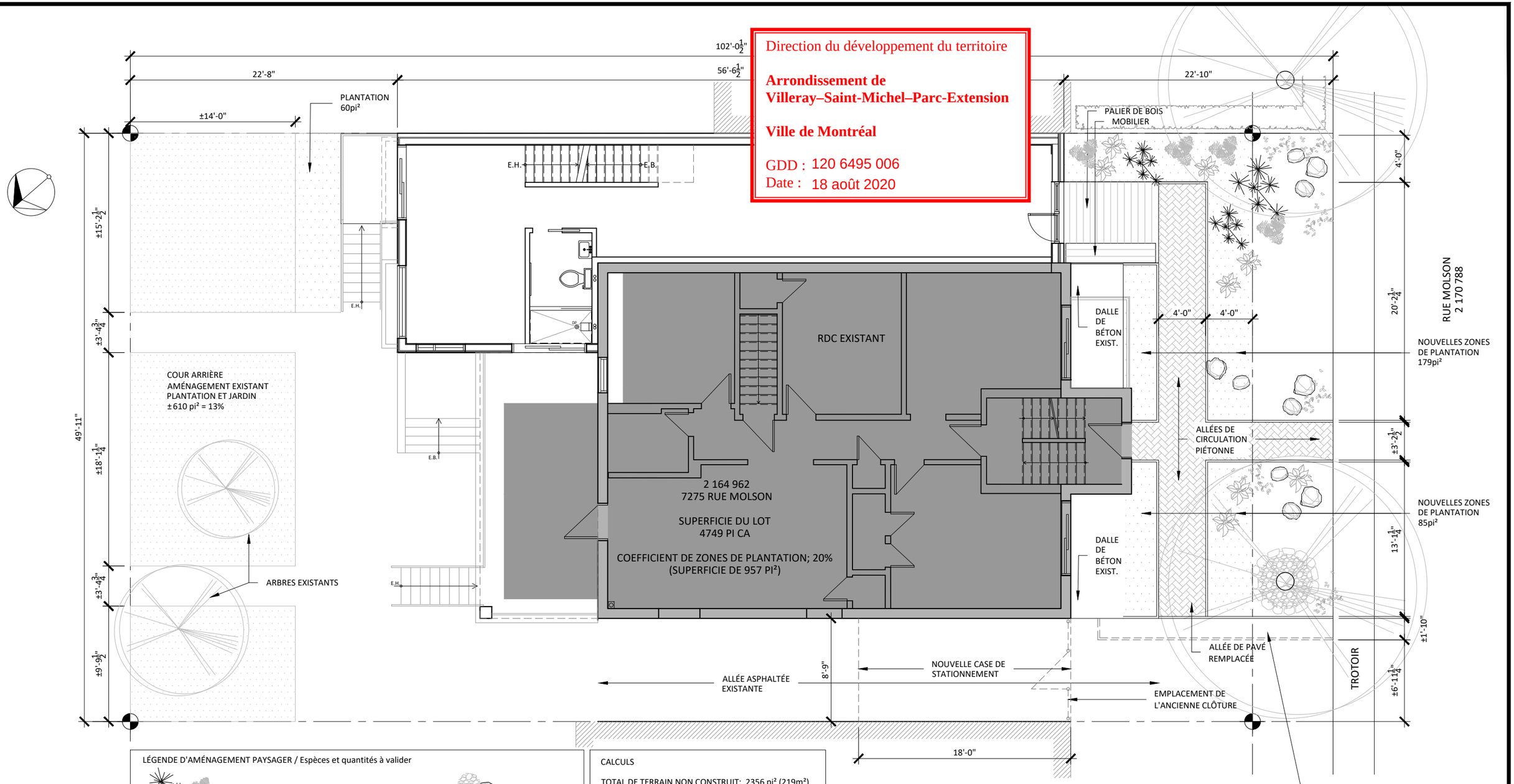

NOUVEAU AMÉNAGEMENT PAYSAGER — 01 / A105

ÉCHELLE: 1/8" = 1'-0"

LÉGENDE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER / Espèces et quantités à valider

- VIVACES &/OU ARBUSTES
- NOUVEL ARBRE
- COUVRE-SOL GÉNÉRAL
- ZONE PLANTÉ EXISTANTE
- AMÉNAGEMENT MINÉRAL
- ZONE PAVÉE MAIS NON ASPHALTÉE

CALCULS

TOTAL DE TERRAIN NON CONSTRUIT: 2356 pi² (219m²)
TOTAL DES ARBRES REQUIS (1X100m²) : 2.2 = 2 ARBRES
ARBRES EXISTANTS: 2
NOUVEAUX ARBRES REQUIS: 0

TOTAL DES ZONES PLANTÉE
610 + 60 + 264= 934 pi² (87 m²)
(20% DE LA SUPERFICIE DU LOT)

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –

7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex rue Molson

TITRE DU DESSIN:
NOUVEAU PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Ordre des architectes du Québec — M 4408 — FRANCIS BOUCHARD — ARCHITECTE

ÉCHELLE:	INDIQUÉE
DESSINÉ:	M.A.
VÉRIFIÉ:	F.B.
DATE:	décembre 2019
PROJET ARCH.:	FB19-046
DESSIN:	A105
RÉVISION:	

LÉGENDE DES FINIS :

- V1 VERRE / GARDE–CORPS
- B1 BRIQUE TELLE QUE "BROWN COLONIAL IRONSPOT" DE SIOUX CITY BRICK, DISTRUBUÉ PAR MONTRÉAL BRIQUE ET PIERRE
- M1 REVÊTEMENT MÉTALLIQUE PRÉPEINT, DE MÊME COULEUR QUE LES CADRAGES DE PORTES/FENÊTRES
- M2 MÉTAUX OUVRÉS COULEUR NOIR
- MH REVÊTEMENT HORIZONTAL MAC METAL ARCHITECTURAL COULEUR BLANC TITANE MHQC 2015
- MH2 REVÊTEMENT HORIZONTAL MAC METAL ARCHITECTURAL COULEUR METALLIQUE À VALIDER
- T1 TOITURE – MEMBRANE
- S1 SOLINAGE NOIR (SICO #XXXXXXXXXXXXXXX)

CADRAGES DE NOUVELLES PORTES ET FENÊTRES GÉNÉRAL: NOIR

CADRAGES DE NOUVELLE PORTE ET FENÊTRE DE L'ÉDICULE AU TOIT: ALUMINIUM CLAIR

ÉLÉVATION SUD-OUEST 01 / A301

ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006

Date : 18 août 2020

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –

7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:

Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:

Agrandissement Triplex rue Molson

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES

Ordre des architectes du Québec — 4408 — FRANCIS BOUCHARD — ARCHITECTE

ÉCHELLE:	INDIQUÉE
DESSINÉ:	M.A.
VÉRIFIÉ:	F.B.
DATE:	décembre 2019
PROJET ARCH.:	FB19-046
DESSIN:	A301
RÉVISION:	

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

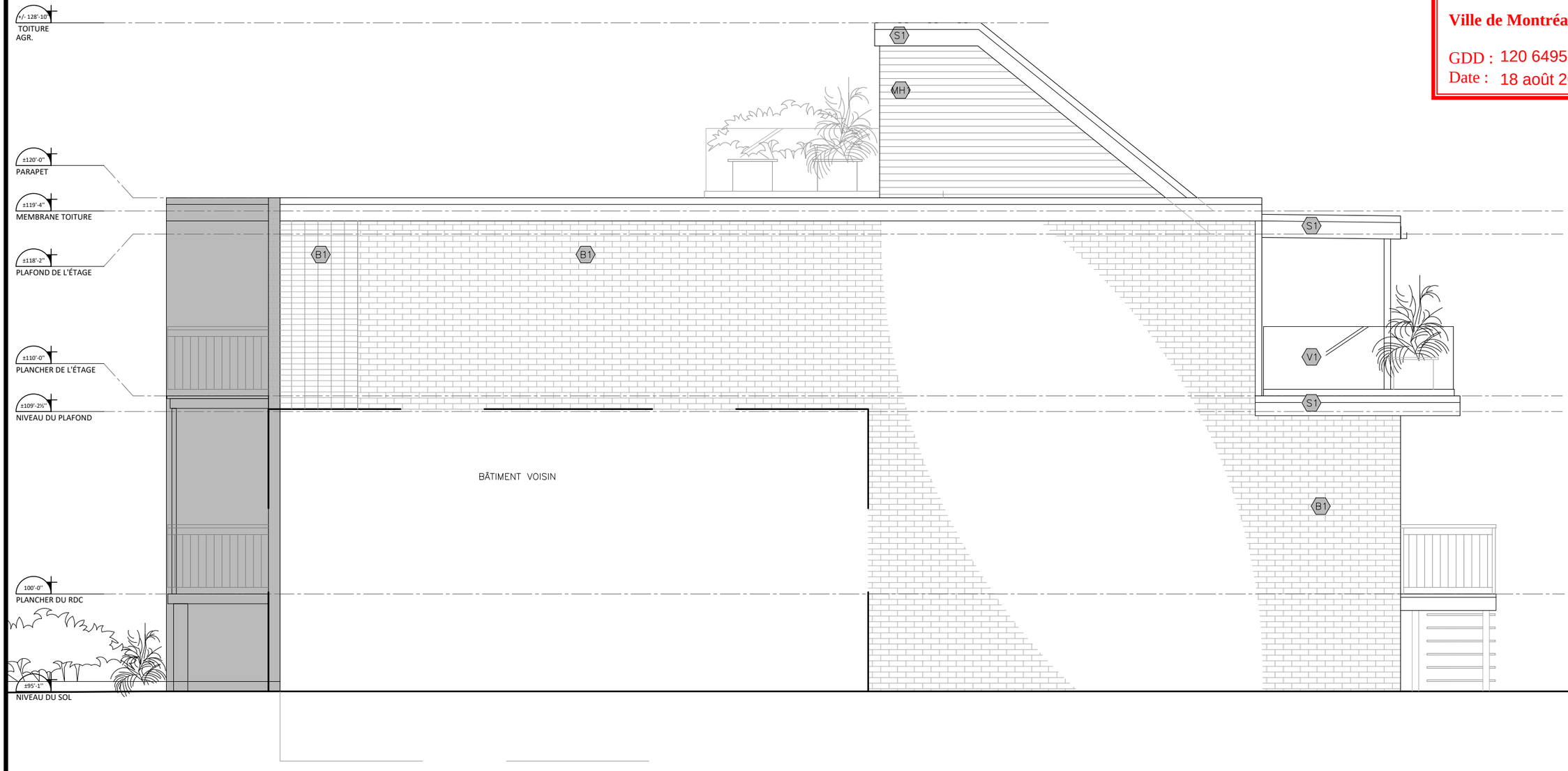

ÉLÉVATION SUD-EST — 01
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0" — A302

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –

7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex rue Molson

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES

Ordre des architectes du Québec — 4408 — FRANCIS BOUCHARD — ARCHITECTE

ÉCHELLE: INDIQUÉE
DESSINÉ: M.A.
VÉRIFIÉ: F.B.
DATE: décembre 2019
PROJET ARCH.: FB19-046
DESSIN: A302
RÉVISION:

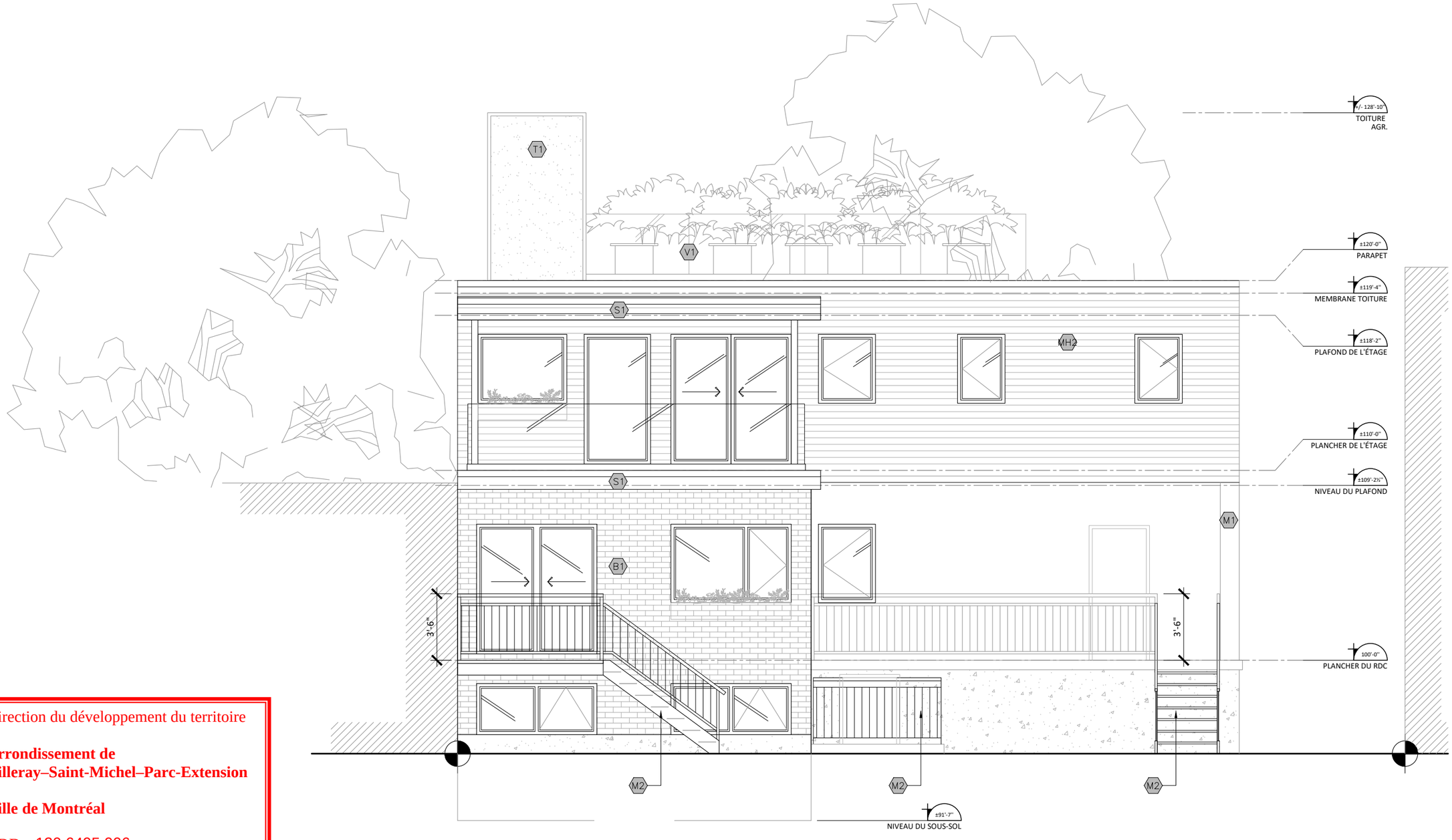

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

ÉLÉVATION NORD-EST — 01 / A303
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –
7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex
rue Molson

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES

Ordre des architectes du Québec — A 4408 — FRANCIS BOUCHARD — ARCHITECTE

ÉCHELLE:	INDIQUÉE
DESSINÉ:	M.A.
VÉRIFIÉ:	F.B.
DATE:	décembre 2019
PROJET ARCH.:	FB19-046
DESSIN:	A303
RÉVISION:	

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 120 6495 006
Date : 18 août 2020

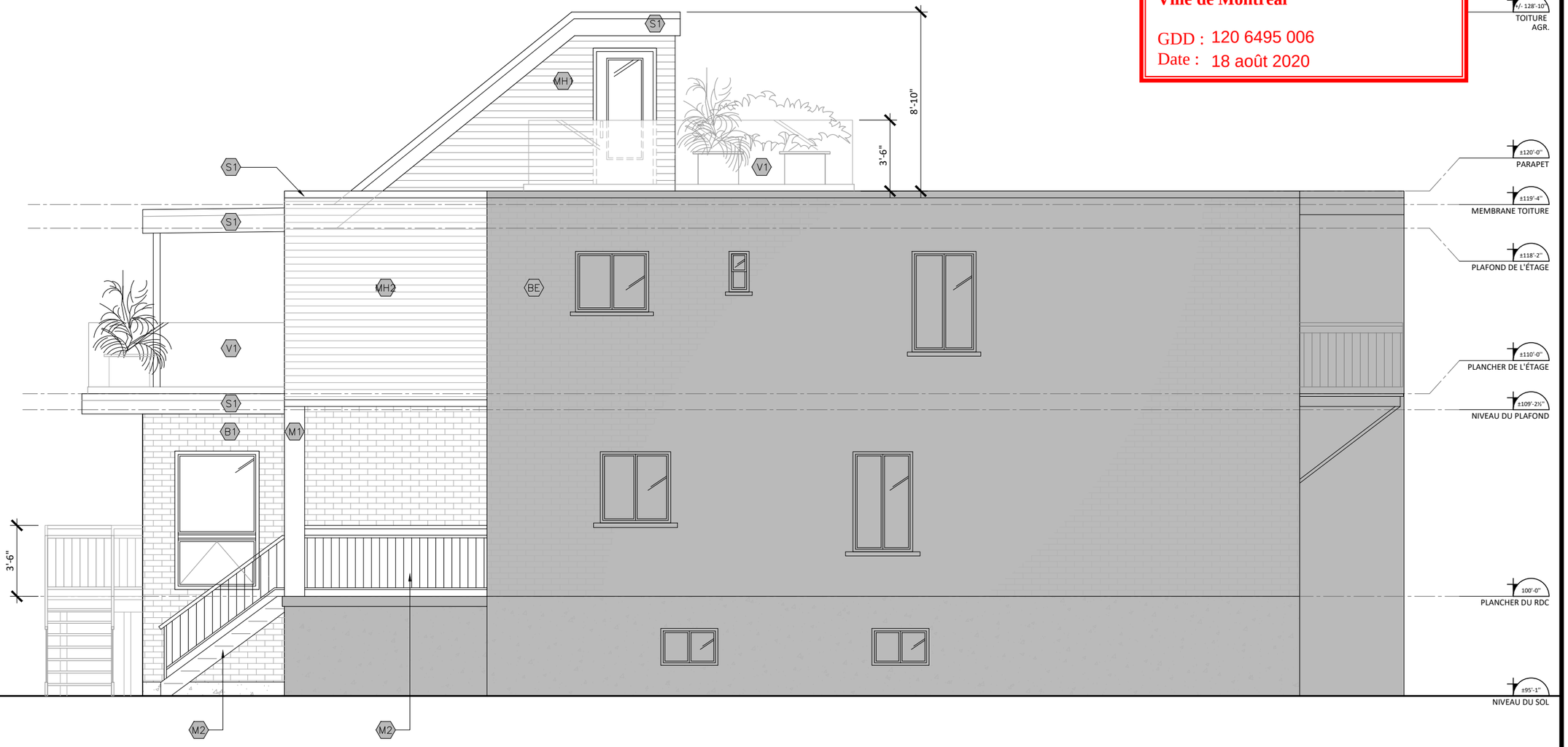

ÉLÉVATION NORD-OUEST — 01 / A304

ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"

fba
Francis Bouchard
– ARCHITECTE –

7988 Rue St-Gérard
Montréal Qc, H2R 2K7
T 1-438-476-3057
fbouchard@fbarchitecte.ca
www.fbarchitecte.ca

Droit d'auteur

Le paiement des honoraires donne le droit d'utiliser, une seule fois et uniquement pour la fin prévue, les plans, croquis, dessins et devis que l'architecte a préparés à titre d'instruments de son travail.

Le droit d'auteur et le droit de propriété concernant à la fois le concept architectural et ces instruments de travail appartiennent à l'architecte et ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets, ni les vendre, ni les inclure dans la vente d'une propriété.

Les conceptions de l'architecte sont protégées par le droit d'auteur.

CLIENTS/PROPRIÉTAIRE:
Mme Nguyen / M. Speranza
7275 Molson, Montréal

INGÉNIEUR:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

NO.	DATE	ÉMISSION
04	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
03	2020-08-10	ÉMISSION POUR PERMIS r2 / CCU
02	2020-07-10	ÉMISSION POUR PERMIS r1
01	2020-03-19	ÉMISSION POUR PERMIS

PROJET:
Agrandissement Triplex rue Molson

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES

Ordre des architectes du Québec — 4408 — FRANCIS BOUCHARD ARCHITECTE

ÉCHELLE: INDIQUÉE
DESSINÉ: M.A.
VÉRIFIÉ: F.B.
DATE: décembre 2019
PROJET ARCH.: FB19-046
DESSIN: A304
RÉVISION:

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.09

2020/08/31 18:30

Dossier # : 1201010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020;
2. d'adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site aux conditions suivantes :

- qu'une aire d'entreposage extérieur fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte
- que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 11:51

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1201010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

CONTENU

CONTEXTE

Le but du présent sommaire Addenda est de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020, ajouté en pièce jointe Addenda pour le projet particulier sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville.
Le projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu du deuxième paragraphe de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* puisqu'il fait partie d'un programme de logement sociaux. En conséquence, le présent sommaire Addenda recommande l'adoption de la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site aux conditions suivantes :

- qu'une aire d'entreposage extérieur fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte
- que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en amenagement

514 868-3495
Tél :
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1201010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

Rapport de consultation publique_d'Iberville_Final.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 000-0000

Rapport de consultation publique

Consultation écrite du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30
Lots 2 167 685 et 2 167 686, rue d'Iberville

Objet du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site

Personne-ressource

Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30 ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande de projet particulier pour les lots 2 167 685 et 2 167 686, rue d'Iberville était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
    - nom et prénom
    - adresse résidentielle
    - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

ou

- par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

ou

- rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de

l'arrondissement au 514-868-3495

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Plan de localisation du site
- Normes règlementaires applicables sur le site
- Sommaire décisionnel relatif au projet
- Présentation du projet
- Plans du projet
- Plan de l'emplacement actuel des arbres
- Avis sur les arbres existants sur le site
- Panneau d'échantillons des parements extérieur

Commentaires et questions

Catherina Barillaro	- Inquiétudes quant à la construction d'un bâtiment contigu au sien et aux dommages qui pourraient être causés à son mur latéral - Perte de sa sortie de sécheuse qu'elle a fait installer sur son mur mitoyen - Impact de la nouvelle construction sur l'ensoleillement de sa cour arrière - Perte de son jardin qu'elle aménage sur les terrains de la Ville de Montréal depuis 40 ans - Questionnement sur la durée des travaux - Crainte quant au bruit et les dangers pour les personnes qu'occasionneront les travaux de construction - Peur que sa propriété diminue de valeur parce qu'un nouveau bâtiment sera construit à côté de chez-elle
Ozi Key	- Crainte pour la sécurité et la quiétude des citoyens suite à l'implantation d'un projet de logements sociaux pour personnes vulnérables dans le quartier
Josée Lamalice	- Crainte pour la sécurité et la quiétude des citoyens suite à l'implantation d'un projet de logements sociaux pour personnes vulnérables dans le quartier - Problème de consommation de drogue actuellement dans le secteur - Questionnement sur les services offerts par l'organisme qui gèrera la nouvelle maison et plus particulière quant à la supervision des résidents - Questionnement sur le choix de l'emplacement choisi pour construire des logements sociaux (à proximité de l'autoroute)
Isabel Massey et Boubakar Traoré	- Insatisfactions quant à la façon d'informer et de consulter les citoyens sur ce

	projet - implantation d'un projet de logements sociaux à proximité d'une zone scolaire et où les familles sont nombreuses - Crainte pour la sécurité et la quiétude des citoyens suite à l'implantation d'un projet de logements sociaux pour personnes vulnérables dans le quartier - Questionnement sur les services offerts par l'organisme qui gèrera la nouvelle maison et plus particulière quant à la supervision des résidents - questionnement sur le choix de l'emplacement choisi pour construire des logements sociaux (à proximité de l'autoroute) - Problèmes d'incivilité dans le secteur, de vol, de flânage durant la nuit ainsi que de consommation de drogue

Clothilde-Béré Pelletier	28 juillet 2020
Préparer par	Date

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2020	Résolution: CA20 14 0201

Adopter le projet de résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur deux lots situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site et autoriser la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site aux conditions suivantes :

   - qu'une aire d'entreposage extérieure fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte;
   - que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet résolution PP20-14004, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1201010006

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2020

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1201010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

d'adopter le projet de résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et au nombre de cases de stationnement requis sur un site à la condition suivante:
- qu'une aire d'entreposage extérieur fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte
- que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ET

d'autoriser, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet résolution PP20-14004, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-06-18 11:30

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1201010006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de février 2020, le Service de l'habitation a confirmé à l'organisme Maison St-Dominique qu'elle assurera le développement des lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville et la gestion des activités sur celui-ci. L'organisme devra travailler en collaboration avec le Groupe CDH pour réaliser le projet de logements sociaux et communautaires et ce, conformément au projet Accès Logis.
Ce qui est proposé est de construire un immeuble résidentiel de 3 étages, d'au plus 11 mètres de hauteur, comprenant 10 logements, de type studio, destinés à des personnes vivant des problématiques en santé mentale.

En vertu du règlement de zonage, le projet dérogera aux articles suivants:
- article 9: la hauteur prescrite des bâtiments qui est de 1 à 2 étages et de 0 à 9 mètres;
- articles 50 et 55: à la marge avant qui est de 3,5 à 5 mètres;
- article 119: aux usages autorisés qui sont les habitations de 1 à 3 logements;
- article 561: au nombre de case de stationnement requis sur le site qui est de 5 à 15 unités.

Procédure de remplacement
Cette demande sera traitée en vertu du règlement sur les projets particuliers (PPCMOI), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 qui prévoit une procédure de consultation par écrit d'une durée minimale de 15 jours. Toutefois, celle-ci sera de 21 jours compte tenu des vacances estivales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1063 - 3 juin 2015: 1 - d'approuver les dix projets de contrats entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal établissant les modalités de versement d'aides financières

totalisant la somme de 470 818, 55 $, à la Ville, dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol, pour des études de caractérisation environnementale et des travaux de réhabilitation environnementale réalisés sur des terrains municipaux; 2 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ces contrats pour et au nom de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les propriétés visées se situent dans la zone H03-020 où l'on autorise les usages résidentiels d'au plus 3 logements. Les bâtiments peuvent être construits sous forme isolée ou jumelée et leur taux d'implantation ne peux dépasser 60% de la surface d'un terrain. Le projet proposé consiste à y construire un immeuble de 3 étages et de 10,95 mètres de hauteur, avec sous-sol. Celui-ci occupera près de 55% de la surface du terrain qui a une superficie de 392,1 mètres carrés et de 15.34 mètres de frontage. Le bâtiment comptera 10 logements d'une chambre à coucher.

Le nouveau volume sera construit sous forme jumelée et ses reculs s'arrimeront avec ceux des bâtiments adjacents. Plus de la moitié de sa façade sera implantée à 4,53 mètres de la limite avant alors que l'autre section sera construite à 1,47 mètre de l'emprise de la voie publique.

La profondeur de l'immeuble sera similaire avec celle du duplex implanté au sud. Le but étant de dégager un espace suffisamment grand pour y aménager un espace de vie extérieure à l'arrière qui soit fonctionnelle.

Au sous-sol seront aménagés, la salle à déchet et matières recyclables, une salle de rangement, une salle pour les vélos, une salle communautaire, les bureaux et la conciergerie et un logement.

Ensuite, sur chacun des étages, seront construits 3 logements. Tous les studios auront la même superficie, soit 60 mètres carrés.

Le bâtiment sera recouvert dans sa quasi-totalité d'un parement de maçonnerie de couleur rouge-brun. Des insertions de revêtement métallique de couleur noire ainsi que la réalisation de jeux de brique sont planifiées. La partie de bâtiment en saillie sera construite en angle pour être parallèle avec la limite avant de terrain.

Il ne sera pas possible de préserver les 4 arbres présents sur le site car soit ils sont situés dans le périmètre de la nouvelle construction soit leur survie ou leur croissance serait menacée par les travaux ou la présence du nouveau volume. La coupe de ces arbres sera compensée par la plantation de 5 nouveaux ainsi que par la plantation de 2 arbustes et de graminées.

Aucun espace de stationnement ne sera aménagé sur le site. De l'avis de l'organisme requérant, ses résidents ne possèdent pas de voiture.

Évidemment, la construction de ce nouvel immeuble aura des impacts sur le niveau d'ensoleillement de la propriété située directement nord. Par contre, étant donné son implantation en retrait par rapport à la marge latérale nord, ceci permettra tout de même aux logements du bâtiment adjacent de bénéficier de la lumière naturelle.

JUSTIFICATION

Les critères en vertu desquels doit être effectuée l’évaluation de la demande d’autorisation d’un projet particulier sont les suivants :
- respect des objectifs du plan d’urbanisme de la Ville de Montréal;

- compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux, des types de matériaux de revêtement proposés pour les constructions ainsi que de l'affichage;
- avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- accessibilité universelle du projet, en regard notamment de la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, de l’aménagement sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et l’aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

Selon les critères en vertu desquels est faite l'évaluation de la demande, la Direction du développement du territoire est d'avis que la présente demande est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée pour les raisons suivantes:
- le bâtiment s'intègre dans le cadre bâti environnant quant à sa hauteur, son implantation et ses dimensions;
- il s'agit de logements sociaux et communautaires;
- les logements sont pour une clientèle qui ne possède pas de voiture;
- les activités dans l'immeuble seront gérées par un organisme déjà implanté dans l'arrondissement, qui gère 4 établissements et qui a pour mission d'aider à la réinsertion sociale de ses résidents et à leur autonomie.

La Direction souhaite que soit prévue la condition suivante:
- qu'une aire d'entreposage extérieur fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte.

À sa séance du 8 juin 2020, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé d'accepter la demande telle que soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude: 11 655$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation de 5 arbres est prévue et la cour arrière sera verdie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du dossier pourrait générer des délais dans la livraison des logements à l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un projet de résolution adopté en vertu d'un règlement sur les PPCMOI doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation. Or, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, les consultations publiques peuvent, si un conseil municipal le juge approprié, être remplacées par une consultation écrite. Ainsi, le conseil d'arrondissement doit statuer sur

l'admissibilité de la présente demande à cette procédure exceptionnelle. Pour prendre en compte les vacances estivales, il est proposé de tenir une consultation écrite de 21 jours plutôt que les 15 jours exigés par l'arrêté ministériel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affiche faisant office d'avis public à installer sur le site
Avis public annonçant la consultation publique écrite, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (publié dans l'Info-lettre et sur le site internet de l'arrondissement)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution
Consultation écrite d'une durée de 21 jours pour permettre aux citoyens de transmettre leurs commentaires par courriel ou par téléphone (du 6 au 27 juillet 2020)
Diffusion du rapport de la consultation écrite
Adoption du deuxième projet de résolution
Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux orientations de la ville de Montréal en matière de logements sociaux et conforme au plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1201010006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue D'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

Emplacement de arbres.pdf
Justificatif coupe arbres.pdf
Normes règlementaires.pdf
Plans du projet.pdf
Recommandation vente terrains.pdf

Localisation du site.png
Extrait CCU_PV_2020-06-08.pdf
Panneau échantillons virtuel_numérisé_1201010006.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

EMPIÉTEMENT DE LA REMISE DE JARDIN
DU VOISIN (2,9m x 3,9m) : À DÉPLACER
DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA LIGNE DE LOT

SURFACE EN GRAVIER

Entrée charretière

BORDURE DE BOIS À
DÉMOLIR

A4

1093

ARBRE (Ø 250mm) À
ABATTRE ET ESSOUCHER

BLOCS DE BÉTON
(JERSEY) À ENLEVER
(TYP.)

LOT: 2 167 685

RUELLE NON OUVERTE

CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE
À DÉMOLIR (ht. 1200mm)
INCLUANT FONDATION DES
POTEAUX, BARRIÈRE ET
VÉGÉTATIONS

PROFIL DU BÂTIMENT
À CONSTRUIRE

SURFACE GAZONNÉE

RUE D'IBERVILLE

ARBRE (Ø 150mm) À
ABATTRE ET ESSOUCHER

ARBRE (Ø 150mm)
À ABATTRE ET
ESSOUCHER

3460

A1

A3

ARBRE (Ø 450mm) À
ABATTRE ET ESSOUCHER

LOT: 2 167 686

Trottoir

A2

ARBRE (Ø 150mm) À
ABATTRE ET ESSOUCHER

ENLEVER LE REVÊTEMENT
MÉTALLIQUE DU MUR
MITOYEN

CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE À
DÉMOLIR (ht. 1200mm) INCLUANT
FONDATION DES POTEAUX

CLÔTURE
TEMPORAIRE
À ENLEVER

SECTION DE DALLE DE BÉTON SUR
SOL À DÉMOLIR
(SCIAGE DE LA DALLE LE LONG DE
LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ)

Douglas ALFORD architecte

Maison St-Dominique – Projet : Maison Iberville

Sujet : Avis sur les arbres existants sur le site.

Document présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension du 8 juin 2020.

Le terrain du bâtiment à construire est présentement vacant et couvert par une végétation qui a poussé aléatoirement aux fils des années. Parmi cette végétation, 4 arbres ont été identifés et relevés par l'arpenteur du projet (identifiés A1 à A4 sur les plans de la page suivante).

Ces plans montrent que les arbres A2 & A3 se trouvent directement dans l'espace qui sera occupé par le bâtiment proposé et devront malheureusement être abattus et que l'arbre A4 devra aussi être abattu car il sera à moins de 3m de la façade latérale du bâtiment à construire et directement dans le passage de circulation reliant la cour arrière à la rue.

L'arbre A1 bien que situé à plus de 3m du bâtiment proposé, n'est seulement qu'à 3,4m, et selon l'espace disponible entre le futur bâtiment et la ligne de lot il ne nous semble pas réaliste de le conserver pour les raisons suivantes :

- Cet arbre de petit diamètre (150mm) a vraiment été taillé de manière inadéquate dans le passé, sa tête a été sévèrement coupée ce qui d'ores et déjà compromet sa pérénité à long terme, ce qui a aussi pour effet de déséquilibrer l'arbre et compromet grandement sa stabilité à terme (comme on peut aisément le voir sur la photo de la page 3);
- L'espace réduit pour la construction et le passage de la machinerie durant le chantier rendent selon nous impossible la protection adéquate de cet arbre et sa survie à moyen terme;
- De plus cet arbre rendrait difficile et inefficace l'aménagement de la cour, les accès et les escaliers.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus qu'il vaut mieux abattre les 4 arbres existants présents sur le site et de les remplacer par les nouveaux arbres que nous proposons dans le plan d'aménagement paysager, qui pourront se développer adéquatement dans le temps et en harmonie avec le nouveau bâtiment et ses accès (voir plan d'aménagement au dossier de présentation au CCU).

Douglas Alford, architecte.

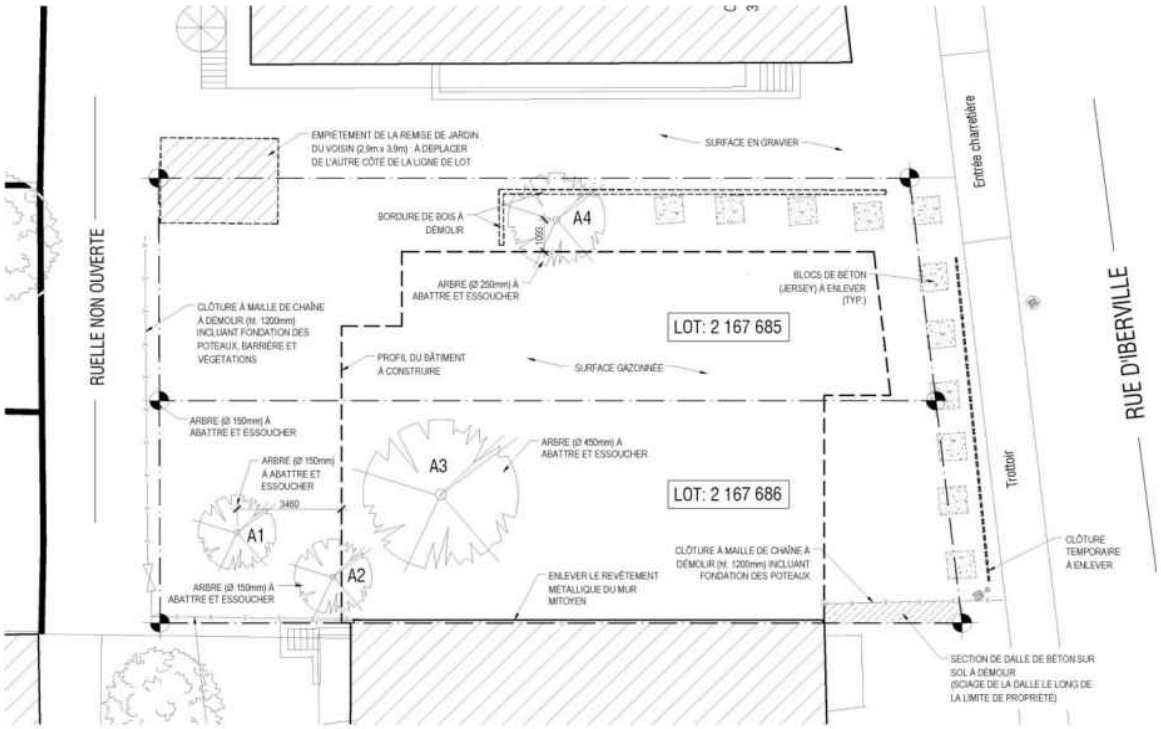

Plan 1 - Arbres existants et profil du bâtiment proposé

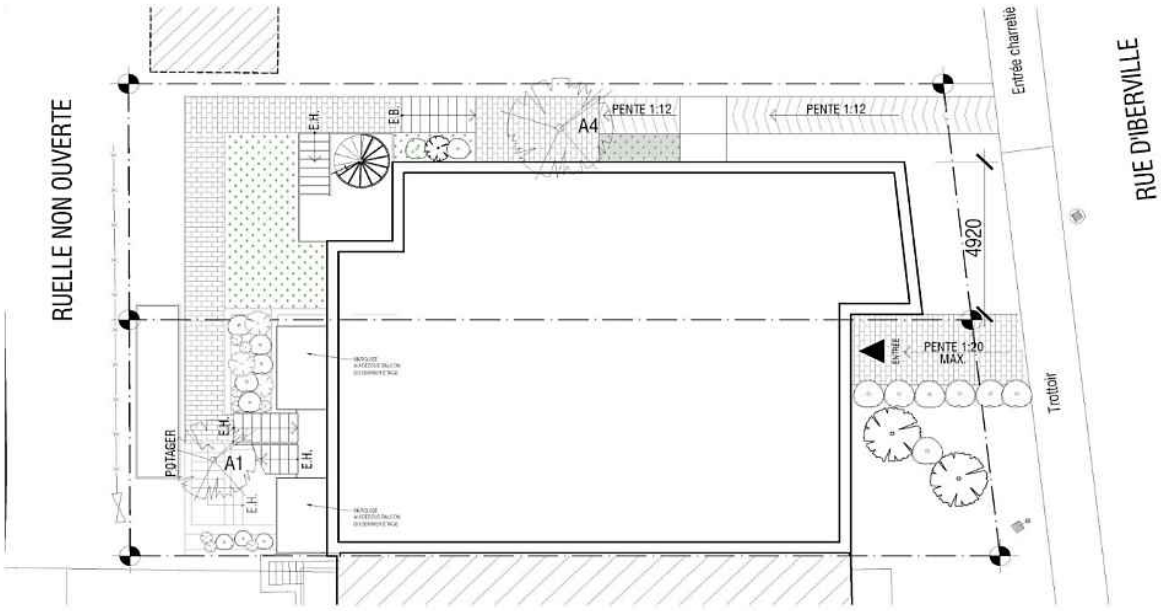

Plan 2 - Arbres existants et profil bâtiment / aménagement du site proposés

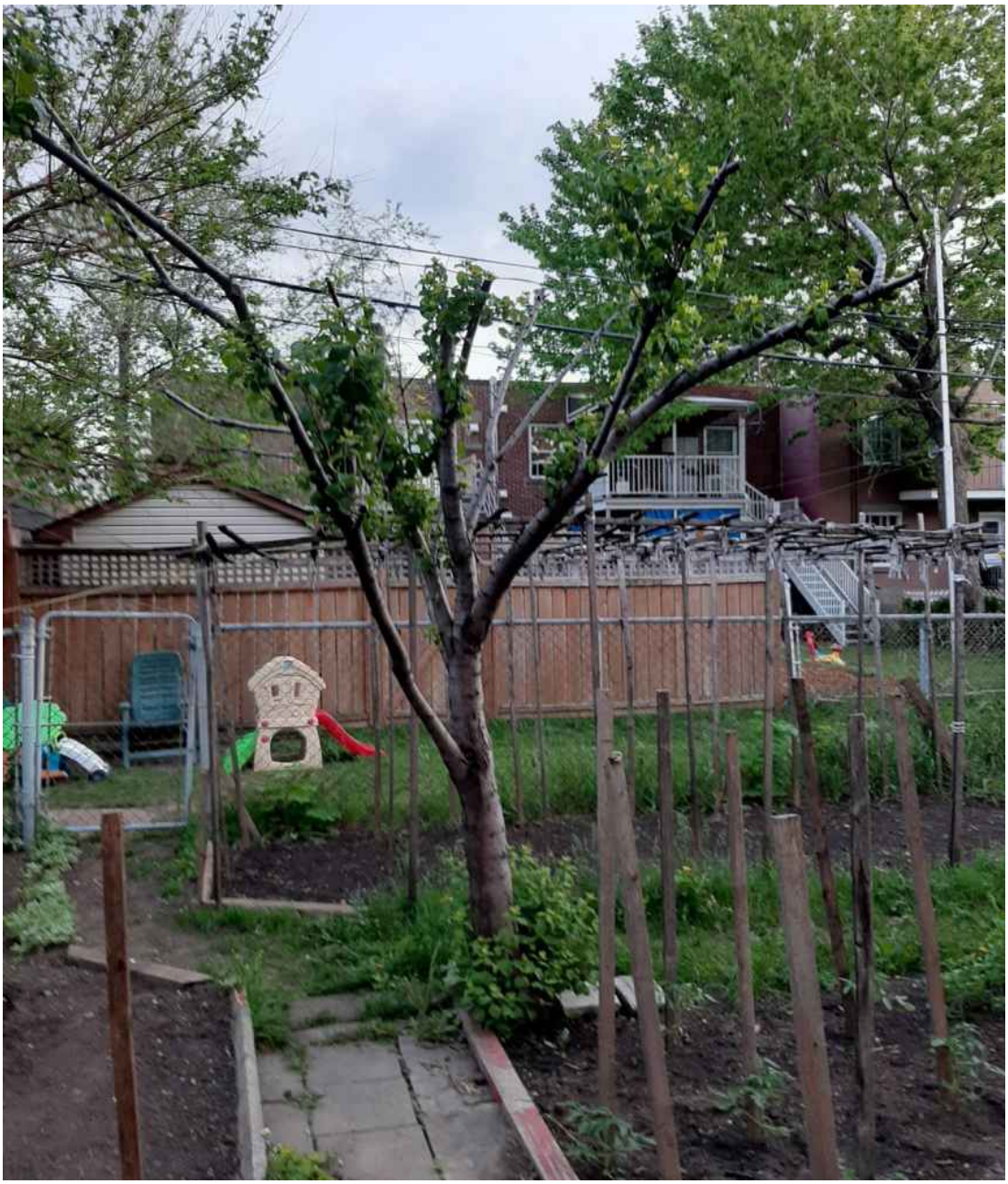

Arbre A1 (photo prise 25-05-2020)

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS — ZONE : H03-020

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation		H.1	H.2	H.3				
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X	X				
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9	0/9				
En étage	min/max	1/2	1/2	1/2				
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-	-				
Mode d'implantation	(I-J-C)	I-J	I-J	I-J				
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	0/60	0/60	0/60				
Densité	min/max	-	-	-				
Marges								
Avant principale	min/max (m)	3,5/5	3,5/5	3,5/5				
Avant secondaire	min/max (m)	0/3	0/3	0/3				
Latérale	min (m)	1,5	1,5	1,5				
Arrière	min (m)	3	3	3				
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40	10/40				
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80	80				
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

CARTE DE LA ZONE

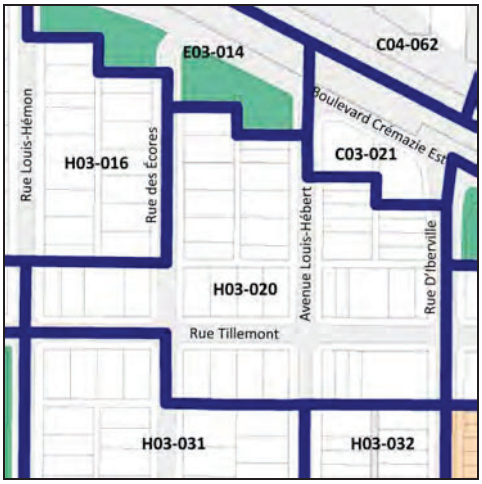

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

Présentation au CCU dans le cadre d'un PPCMOI

Douglas **ALFORD**
architecte

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ville de Montréal
1 juin 2020

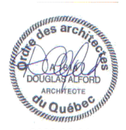

Un projet de construction neuve de **10 logements** de typologies variées sur 3 1/2 étages,
situé sur la rue d'Iberville entre le boulevard Crémazie Est de la rue Tillemont, sur le terrain vague au sud de l'adresse 7932 d'iberville

en collaboration avec
GROUPE CDH

7940 rue d'iberville, Montréal, QC
Lot # 1 167 685 et lot # 2 167 686

Douglas Alford, architecte
Marie-France Peterson, chargée de projet développement

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 03
PLAN D'ARPENTEUR 04

TRAITEMENT ARCHITECTURAL 05
DONNÉES DE PROJET 06

PHOTOS DU SITE 07
PHOTOS DU CONTEXTE 08

PLAN DE PLANTATIONS 09
TABLEAU DE PLANTATIONS 10

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT 11
PERSPECTIVE FRONTALE 12
PERSPECTIVE LATÉRALE 13

TABLEAU D'ÉCHANTILLON VIRTUEL 14

PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT 15
PLAN D'IMPLANTATION PROPOSÉ 16
PLAN DU SOUS-SOL 17
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE / ÉTAGE TYPE 18

ÉLÉVATION PRÉLIMINAIRE AVANT ET ARRIÈRE 19
ÉLÉVATIONS PRÉLIMINAIRES LATÉRALE 20
COUPES TRANSVERSALE 21

PROJET MAISON ST-DOMINIQUE
LOT 2 167 685 / 2 167 686
11 LOGEMENTS PROJETÉS

PROJET MAISON ST-DOMINIQUE
LOT 2 167 685 / 2 167 686
11 LOGEMENTS PROJETÉS

RUE D'IBERVILLE

AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PLAN D'ARPENTEUR

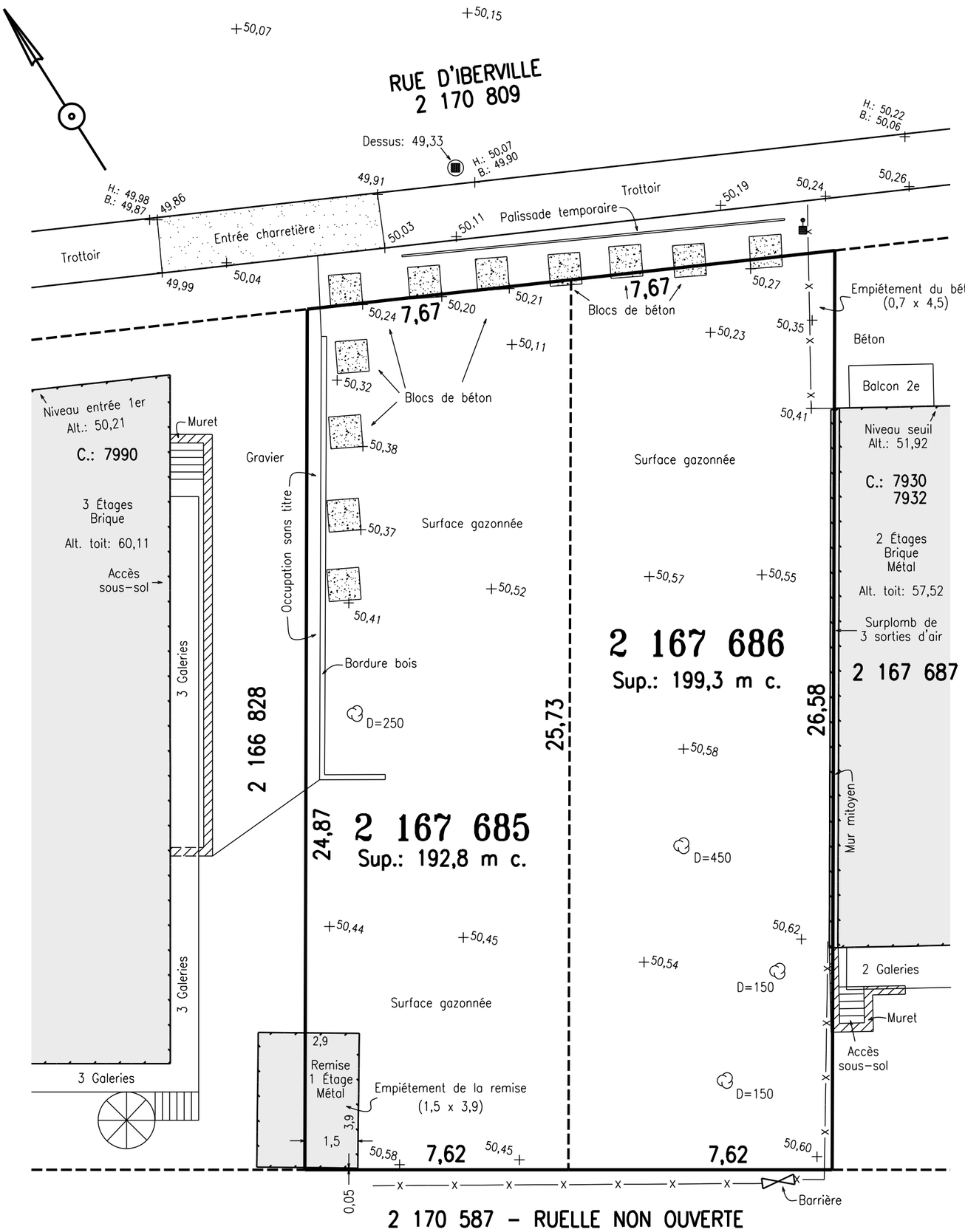

Douglas **ALFORD**
architecte

UN PROJET D'INSERTION

Ce projet pour l'obnl Maison St-Dominique vise l'insertion d'un bâtiment sur un terrain vacant de 392mc situé sur la rue Iberville au sud de boulevard Crémazie. Cet emplacement présente un nombre de défis :

Les bâtiments de chaque côté sont très différents en termes d'alignement, de marge de recul avant, de marge latérale, de type d'implantation, de type de bâtiment, de hauteur et de revêtement extérieur. L'objectif de notre intervention est de recoudre la trame urbaine et de faire une transition harmonieuse entre les deux bâtiments qui ont peu de valeur architecturale.

La façade sur Iberville est animée par l'activité urbaine, mais est assujettie aux bruits et pollution de l'autoroute 40. La cour arrière est à l'abri de ces nuisances et profite d'un ensoleillement généreux. Nous proposons un aménagement qui permettra à chacun des logements d'avoir vu sur la cour arrière à partir des pièces de séjour et d'avoir un accès facile à la cour via leurs balcons et des escaliers extérieurs.

L'immeuble au nord est une conciergerie dont plusieurs logements n'ont qu'une fenêtre qui donne sur la marge latérale adjacente au terrain du projet. Par respect des vues et la lumière de ces logements, nous avons convenu de bonifier la marge latérale minimale requise de 1,5m afin de dégager un espace raisonnable entre les deux bâtiments au bénéfice des logements existants.

LE PROJET PROPOSE DE RÉPONDRE À CES DÉFIS AVEC LE CONCEPT SUIVANT :

Une implantation jumelée est proposée pour le nouveau bâtiment. Il sera attaché au bâtiment au sud qui est contigu avec un mur mitoyen construit sur la ligne de lot, et détaché de la conciergerie au nord qui est implanté de façon isolée avec plusieurs portes, fenêtres et balcons sur la façade latérale. Une marge latérale de 2,5m est proposée pour dégager ces éléments.

L'alignement de construction principale est la projection de la façade du duplex au sud auquel le nouvel immeuble est attaché. Cet alignement n'est pas parallèle à l'emprise de la rue sur ce tronçon qui est légèrement tronqué, mais perpendiculaire aux lignes de lot mitoyennes. Un deuxième volume au nord du terrain est aligné à 1,5m parallèle à l'emprise de la rue, comme la conciergerie au nord. Le dialogue entre les deux volumes du nouveau bâtiment avec ces deux alignements anime la façade tout en faisant le lien avec les bâtiments de chaque côté.

La façade arrière est essentiellement alignée avec le duplex au sud et permet de dégager une cour urbaine accessible par des escaliers extérieurs typiques du quartier.

Le bâtiment proposé est du type « walk-up » avec trois logements par étage avec un logement au sous-sol pour un total de 10 logements. Ce gabarit est mitoyen entre le duplex au sud et la conciergerie de plusieurs logements au nord.

Un bâtiment de trois étages avec sous-sol habitable est proposé, soit un étage de plus que son voisin au sud, mais la même hauteur que le voisin au nord. La volumétrie est réduite par la décomposition de la façade en deux volumes.

AUTRES COMMENTAIRES :

Une facture contemporaine est retenue pour le bâtiment proposé avec un parement en brique d'argile rouge typique du quartier avec des jeux dans la maçonnerie et des insertions de revêtement métallique de couleur foncée. Ce choix permet de se démarquer de la maçonnerie de couleur rose de la conciergerie et de la brique beige du duplex, les deux étant atypiques du quartier.

Il n'y a pas de besoin pour du stationnement pour la clientèle visée, mais à la place le projet propose une salle de rangement pour vélo à raison d'un vélo par logement.

Le taux d'implantation de 53% est inférieur au maximum permis de 70%

Étant donné le faible taux d'implantation et le fait qu'il n'y a ni stationnement extérieur ni allée d'accès vers un garage, le projet a un taux de végétalisation de 28,1%, soit supérieur à l'exigence minimale de 20%.

Trois arbres sont présents sur le terrain, mais leur emplacement rendre impossible toute implantation fonctionnelle. Il est prévu de les remplacer avec un arbre en cour avant et trois arbres dans la cour arrière.

DONNÉES DE PROJET

Projet de construction neuve (3 1/2 étages)
Lot # 2 167 685 - 2 167 686
Zone 0327

OCCUPATION ACTUELLE DU BÂTIMENT
(Vacant)

USAGE PROJETÉ DU BÂTIMENT
Habitation (H.7)

TYPOLOGIES PROJETÉES
10 LOGEMENTS

SOUS-SOL: 1 logement

1 X 1CC
salle comunautaire, rangement, espaces techniques, bureau, buanderie et salle a dechets et recyclage

REZ-DE-CHAUSSÉE: 3 logements

3 X 1CC

ÉTAGES TYPES: 3 logements (x2 : totale de 6 logements)
3 X 1CC

INFORMATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT ET AU PLAN D'URBANISME

	PERMIS	PROPOSÉ
SUPERFICIE DU SITE	-	392.8 m2
AIRE DE BÂTIMENT BRUTE	-	207.8 m2
SUPERFICIE DE PLANCHER BRUTE HORS SOL	-	623.4 m2
COS	N/A	N/A
DÉBARCADÈRE	ART. 342, 7)	CONFORME
ALIGNEMENT PRINCIPAL	MIN. 60%	63%
HAUTEUR	2 ÉTAGES	3 ÉTAGES
TAUX D'IMPLANTATION	70 %	53%
VÉLOS	N/A	10
STATIONNEMENT	1 PAR 2 APPARTEMENTS	0
MARGE AVANT	3m	1,5m ET 4,5 m (ALIGNER SUR LES VOISINS)
MARGE ARRIÈRE	3 m	6 m *
MARGE LATÉRALE	1.5 m	2.5 m*
VERDISSEMENT	20%	28,1%

*Représente la marge la plus contraignante

DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

	ZONAGE ACTUEL	DÉROGATION DEMANDÉE
USAGE	H.1-3	H.
STATIONNEMENT	1 PAR 2 LOGEMENTS	AUCUN
NOMBRE D'ÉTAGES	2	3

1- terrain vacant / projet Maison St-Dominique projeté
2- voisin de l'autre coté de la rue d'Iberville
3- 2e voisin gauche coin Tillemont / d'Iberville

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PHOTOS DU SITE

Douglas **ALFORD**
architecte

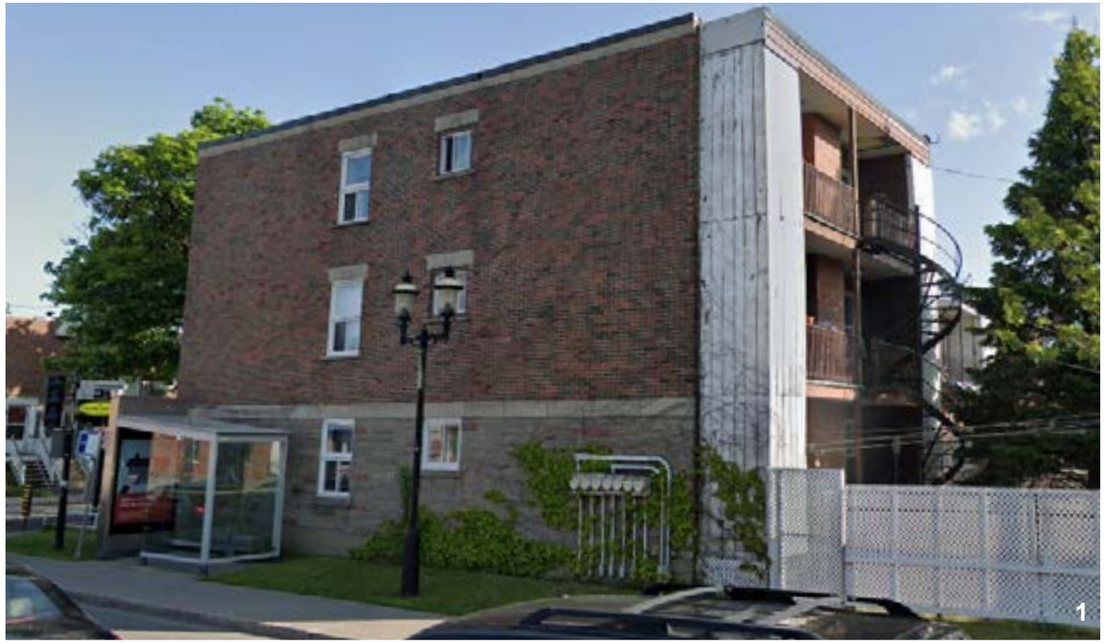
1

2

3

1- Bâtiment coin sud est rue Tillemont / d'Iberville
2- Voisin de gauche
3- Maison typique du quartier / Avenue Louis-Hébert

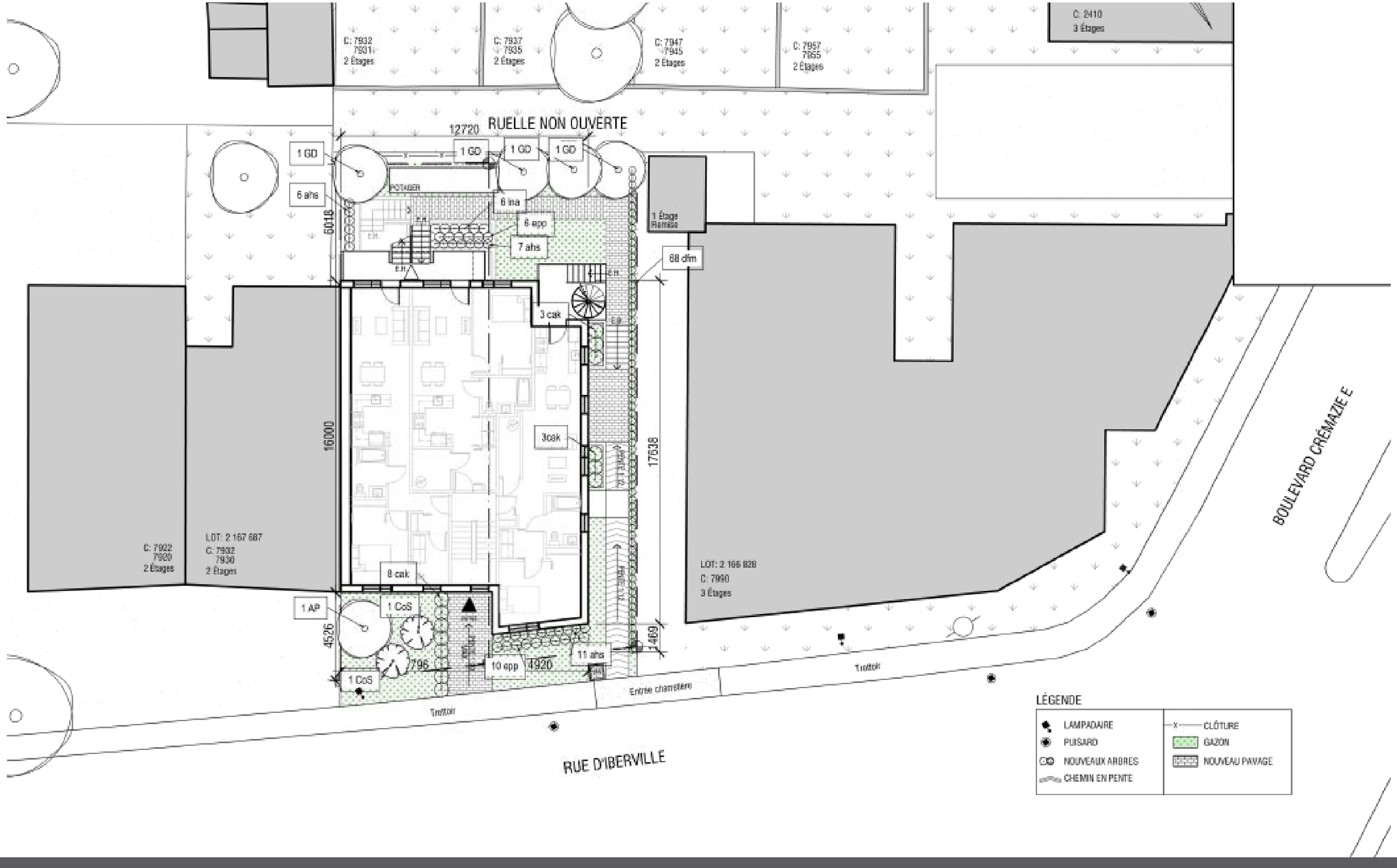

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PLAN DE PLANTATIONS
Échelle 1 : 200

Douglas **ALFORD**
architecte

TABLEAU DE PLANTATIONS

CODE	QTÉ	NOM BOTANIQUE / Nom commun	CALIBRE Haut. ou diam.	DISTANCE DE PLANTATION centre à centre	MODE DE PLANTATION	Hauteur/ Largeur à maturité	Floraison/feuillage	Exposition	Particularités	esp. requis H.Q
ARBRES										
AP	1	ACER PLATANOIDES 'EMERALD QUEEN' / Érable de Norvège Emerald queen	40mm diam.	12m c-c	motte	15m/12m	feuillage jaune à l'automne	s,mi-o	tolérance aux sel de déglacage	6,5m
GD	4	GYMNOCLADUS DIOICUS' / Chicot du Canada	50mm diam.	14m c-c	en motte	20m/14m	feuillage jaune à l'automne	s	résistant à la polution Tolérance aux sels de déglacage aux embruns salins	9m
VIVACES GRAMINÉES										
cak	14	CALAMAGROSTIS x ACUTIFLORA 'KARL FOERSTER' / Calamagrostide x Karl Foerster	_	0,60m c-c	pot 1 litre	1,2m/0,9m	Feuillage vert à doré inflo ressemble a du blé 7-9	s,mi-o	Très populaire et très résistant	
dfm	68	DRYOPTERIS FILIX-MAS / Fougère mâle	-	0,9m c-c	pot 1 litre	1,1m/0,9m	Feuillage vert fonce semi-persistant jaune à l'automne	mi-o,o	tolère la sécheresse	
ahs	24	ANEMONE HUPEHENSIS 'SPLENDENS' / Anémone Splendens	-	0.45m c-c	pot 10 cm diam.	0,8m/0,45m	Fleur rose de 8-10	s,mi-o		
epp	16	ECHINACEA PURPUREA 'POW WOW WHITE' / Échinacée pourpre Pow wow white	-	0.50m c-c	pot 10 cm diam.	0,5m/0,5m	Fleur blanche 7-9	s,mi-o		
lna	6	LYSIMACHIA NUMMULARIA 'AUREA' / Herbe aux écus dorés	-	0,50m c-c	pot 10 cm diam.	0,05m/0,5m	Feuillage jaune doré	s,mi-o,o		
ARBUSTES FEUILLUS										
CoS	2	CORNUS STOLONIFERA / Cornouiller stolonifère	60cm	3m c-c	en pot	2m/3m	fleurs blanches au printemps fruit blanc à l'automne	s,mi-o,o	tolérant aux sels de déglacage rameaux rouges	

21 JUIN

21 MARS

8:00

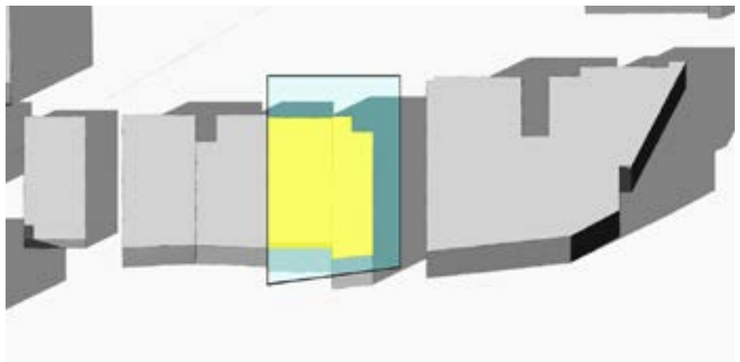

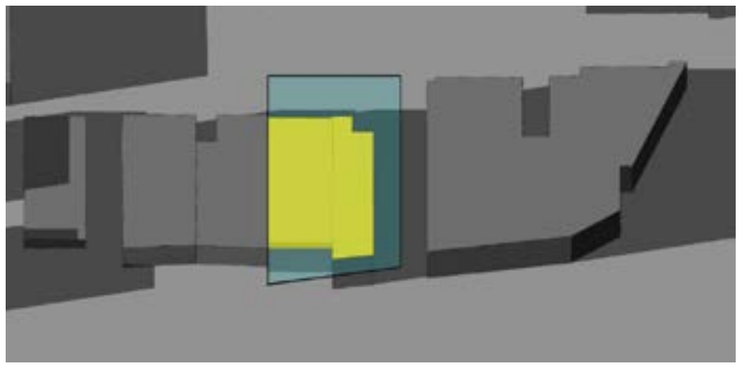

12:00

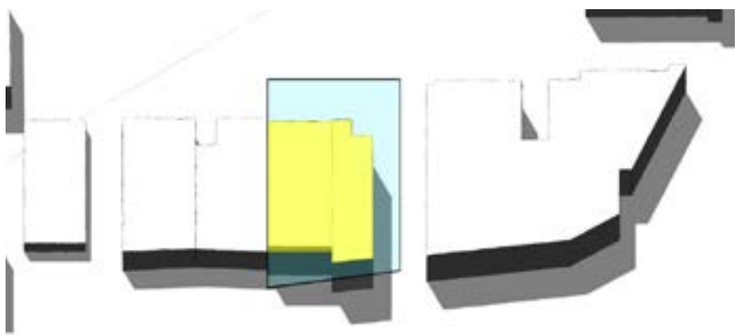

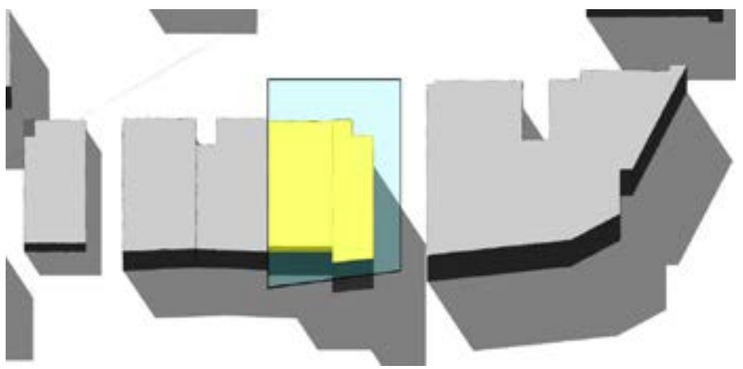

16:00

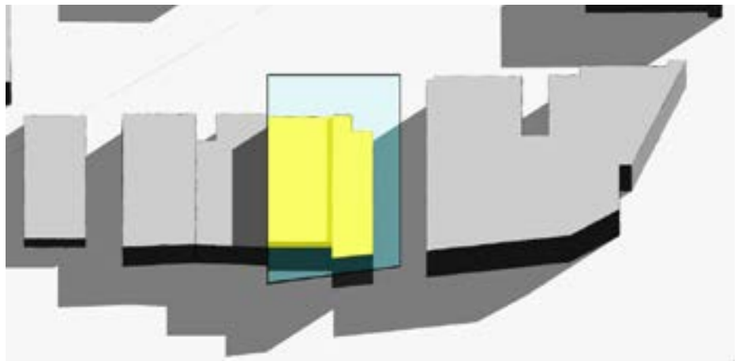

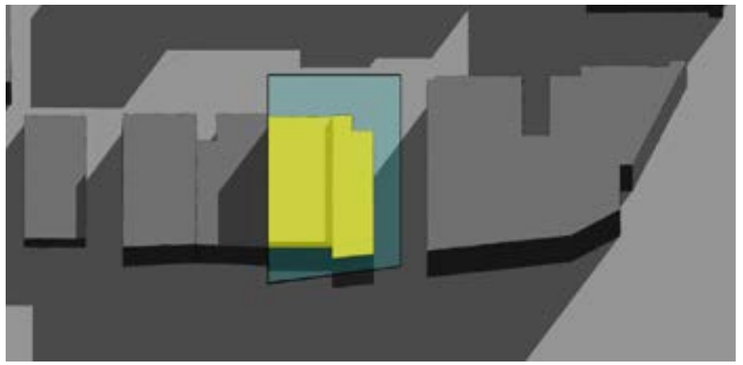

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d’Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PERSPECTIVE FRONTALE

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d’Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PERSPECTIVE LATÉRALE

Douglas **ALFORD**
architecte

PANNEAU D’ÉCHANTILLON VIRTUEL DES FINIS EXTÉRIEURS

Brique d’argile de la compagnie Meridian Brick modèle Williamsburg (B1 & B2)

Revêtement métallique couleur noir (AL1)

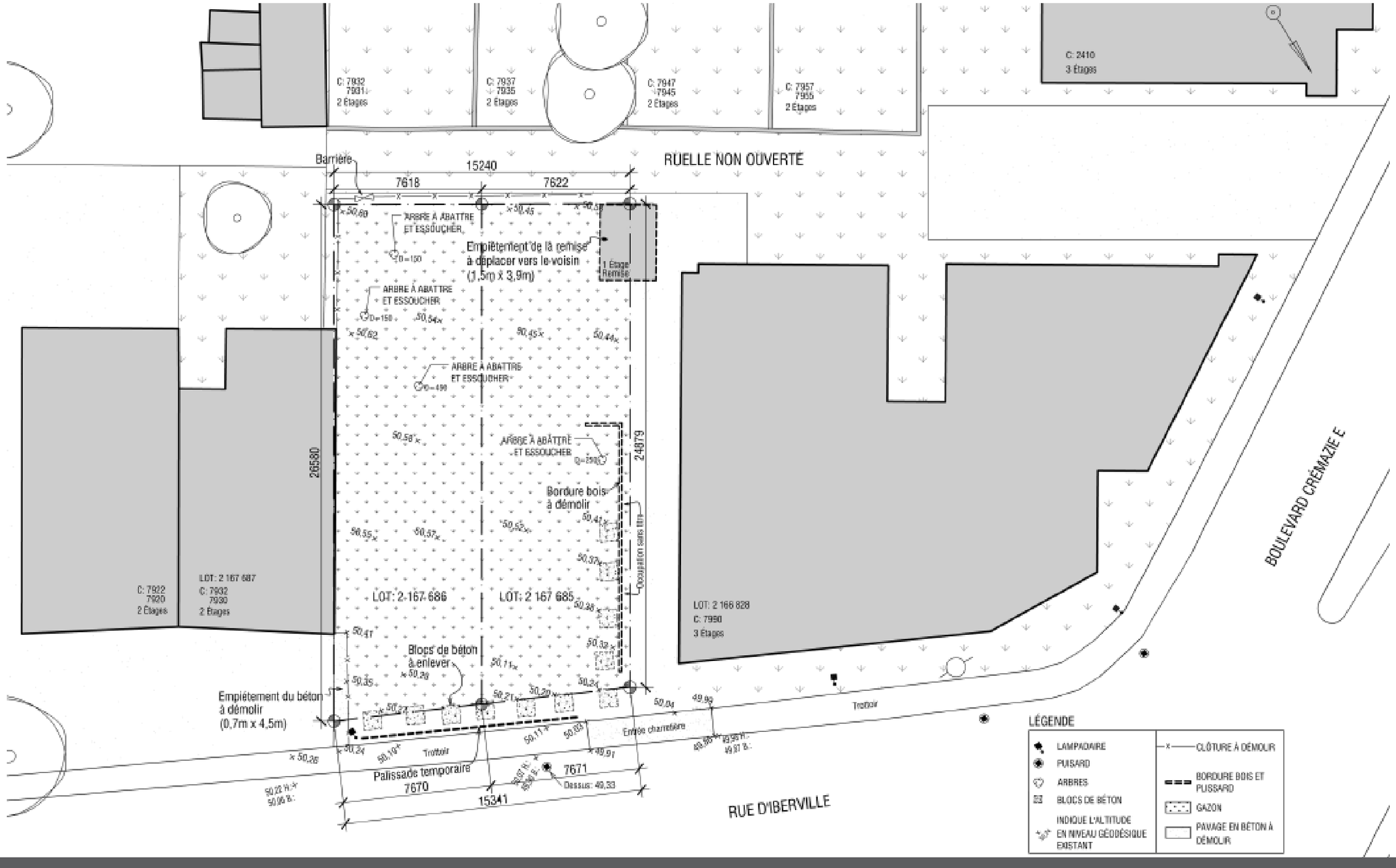

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PLAN D'IMPLATATION EXISTANT
Échelle 1 : 200

Douglas **ALFORD**
architecte

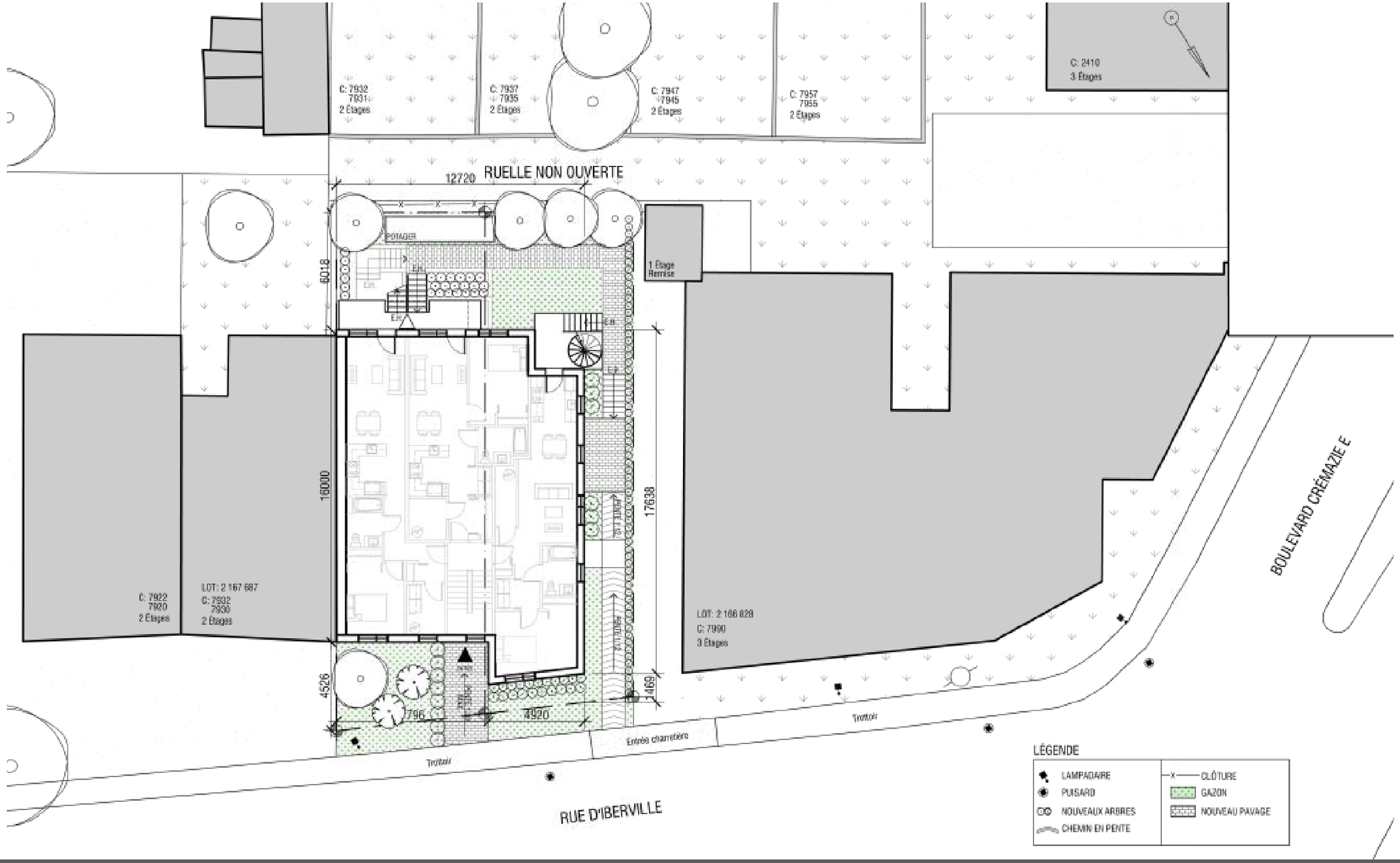

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PLAN D'IMPLANTATION PROPOSÉ
Échelle 1 : 200

Douglas **ALFORD**
architecte

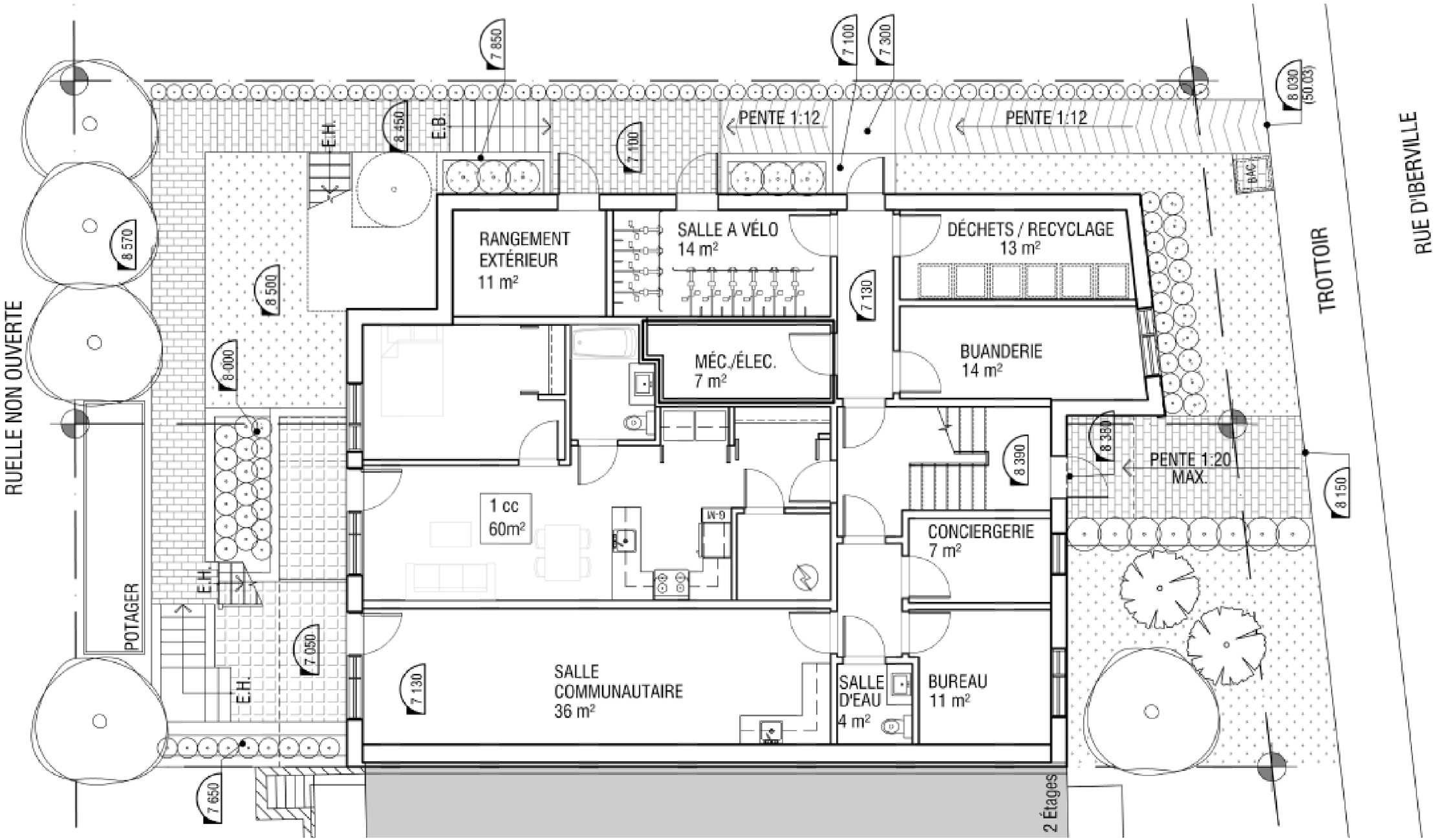

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PLAN DU SOUS-SOL
Échelle 1 : 100

Douglas **ALFORD**
architecte

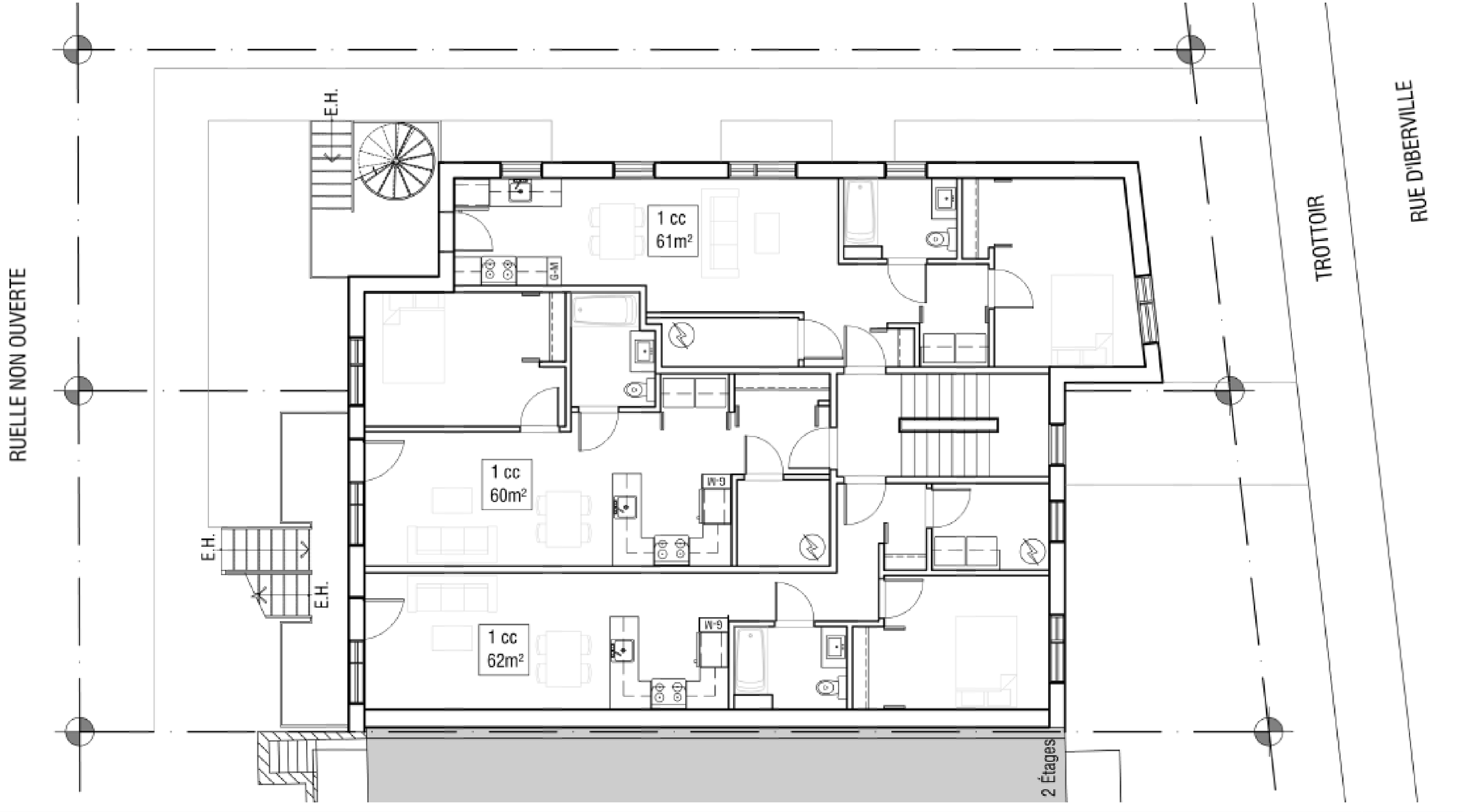

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE / ÉTAGE TYPE
Échelle 1 : 100

Douglas **ALFORD**
architecte

LÉGENDE DES MATÉRIAUX
B1 - Brique rouge
B2 - Brique rouge / droite horizontale avec insertion
AL1 - Revêtement métalique charbon
F1 - Fenêtres couleur charbon
AC - Balcon en acier

ÉLÉVATION PRÉLIMINAIRE - AVANT

ÉLÉVATION PRÉLIMINAIRE - ARRIERE

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

ÉLÉVATIONS PRÉLIMINAIRES
Échelle 1:100

Douglas **ALFORD**
architecte

LÉGENDE DES MATÉRIAUX
B1 - Brique rouge
B2 - Brique rouge / droite horizontale avec insertion
AL1 - Revêtement métalique charbon
F1 - Fenêtres couleur charbon
AC - Acier Galvanisé

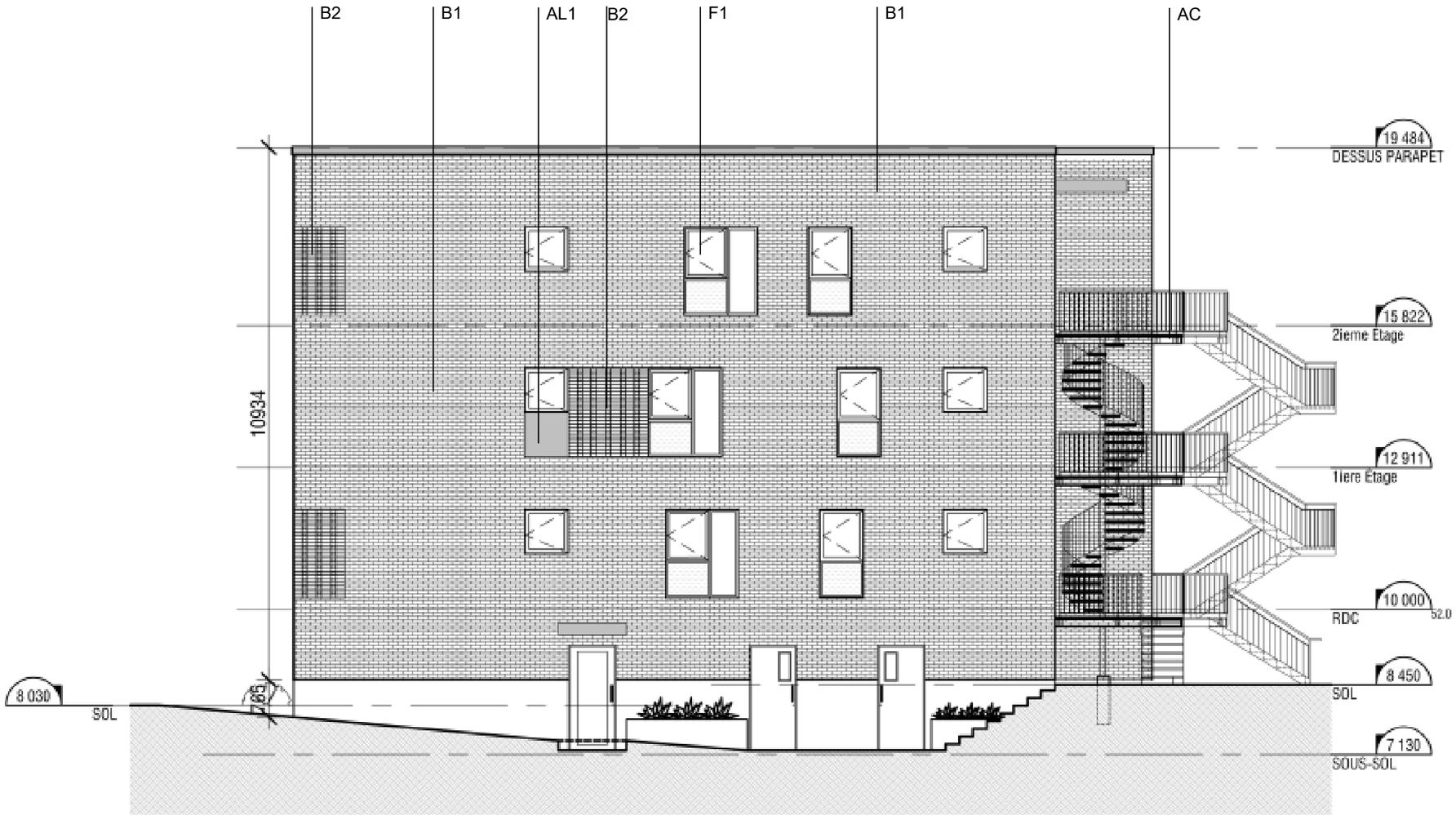

ÉLÉVATION PRÉLIMINAIRE - LATÉRALE

1906-Maison St-Dominique-Iberville

7940 d'Iberville, Montréal, QC | 1 juin 2020

ÉLÉVATION PRÉLIMINAIRE LATÉRALE
Échelle 1:100

Douglas **ALFORD**
architecte

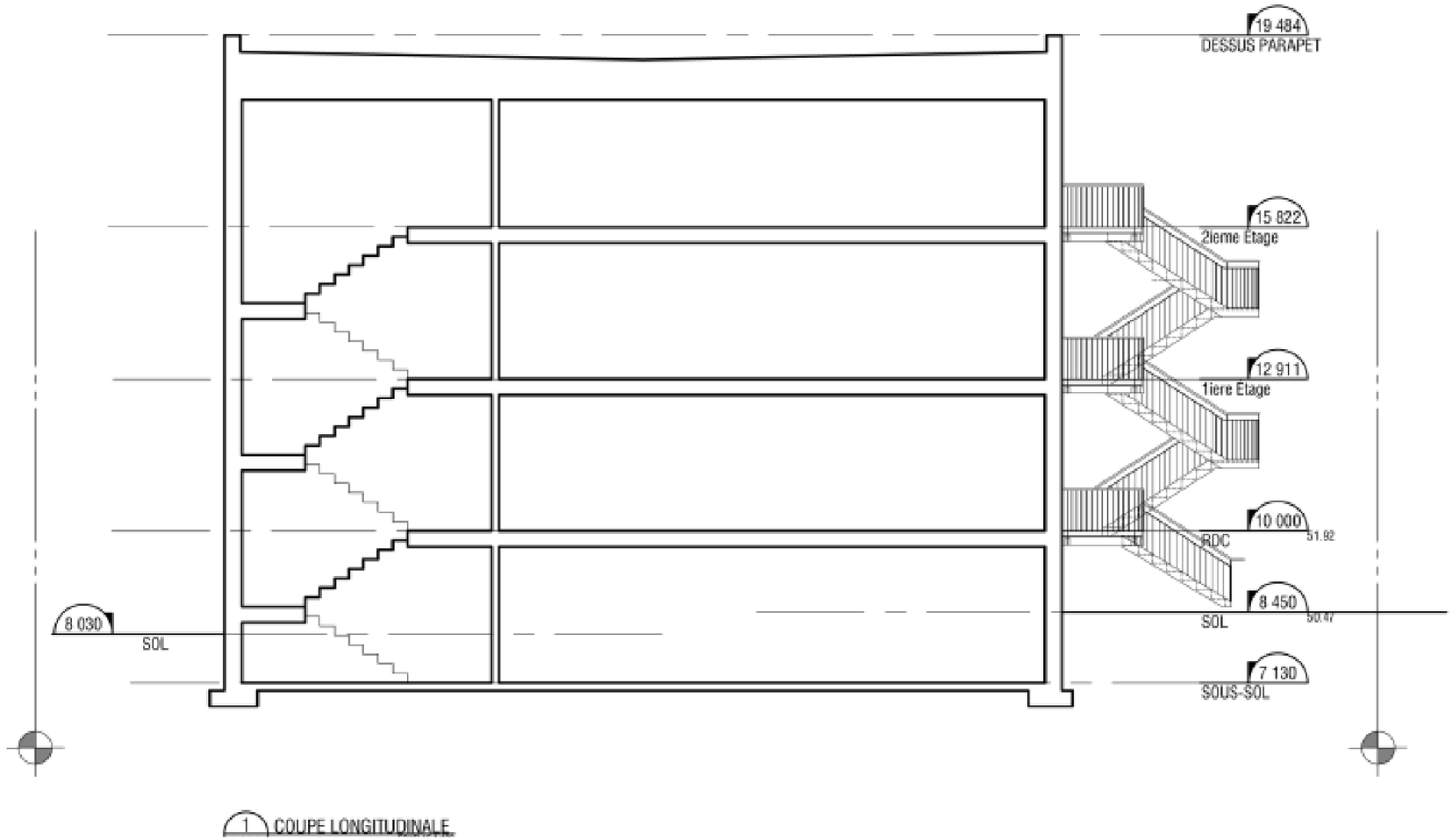

COUPE TRANSVERSALE

Montréal

Service de l'habitation
Division du logement social et de l'inclusion de logement abordable
303, rue Notre-Dame Est, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 17 février 2020

Madame Marie-Maud Sylvestre Audette
Maison St-Dominique
20, rue Guilbault Est
Montréal, Québec H2X 1A1

Objet : Recommandation de vente de terrain municipal au groupe porteur
Maison Iberville - Volet 3
N/D : ACL-5548

Madame Sylvestre Audette,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Maison St-Dominique a été identifié pour assurer le développement du projet situé à Iberville / Tillemont (lots 2 167 686 et 2 167 685) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Ceci fait suite à l'attribution de ce terrain au groupe de ressources techniques Groupe CDH, ainsi qu'à l'émission de l'analyse préliminaire associant ce projet à votre groupe.

Nous nous engageons à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville la vente d'un terrain municipal situé sur le côté ouest de la rue Iberville, entre la rue Tillemont et la boulevard Crémazie est, dans l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, composé des lots 2 167 686 et 2 167 685 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 392,1 m^2, en faveur de l'organisme la Maison St-Dominique pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

marthe boucher

Marthe Boucher
Chef de la Division logement social et inclusion logement abordable

c. c. : Mme Marie-France Peterson, GRT Groupe CDH
c.c. : Mme Claire Abraham, conseillère en développement

Système d'information géographique et spatiale
Crémazie Est
rue D'Iberville
avenue Louis-Hébert
#2470
#7956-57
#7945-47
#7935-37
#7931-33
#7926
#7930-32
#7920A-22
#7900-04
#2497
#2489
#2475-79
#2461-65
#2455-57
#7970-74
#7960-64
#7950
#7940
#7930
#2521-23
#2517-19
#2509-11
#2503-05
JMap
0 5 10 15 m

6.1. PPCMOI : Rue d'Iberville – Lot # 2167685 ET 2167686	
Présenté par	**Invités**
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Aucun

Objet

Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La climatisation du bâtiment;
- L'abattage des arbres, et la possibilité d'en conserver quelque uns;
- L'aménagement paysager;
- L'intégration et l'apparence du bâtiment.

CCU20-06-08-PPCMOI01	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Véronique Lamarre

appuyé par Esther St-Louis

ADOPTÉ à l'unanimité.

Douglas ALFORD architecte

PANNEAU D'ÉCHANTILLON VIRTUEL DES FINIS EXTÉRIEURS

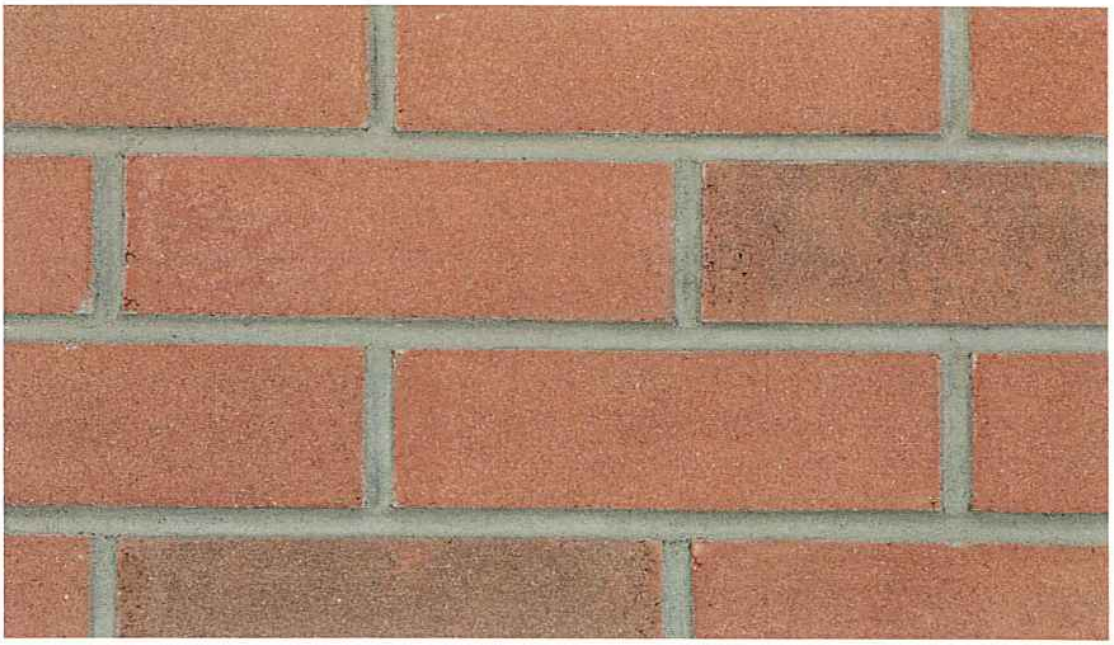

Brique d'argile de la compagnie Meridian Brick modèle Williamsburg (B1 & B2)

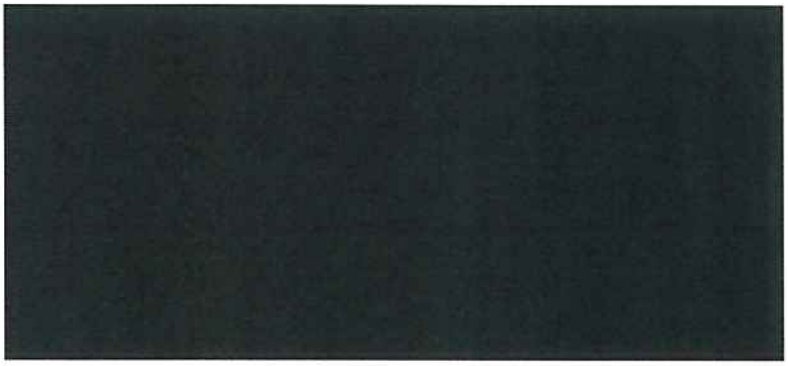

Revêtement métallique couleur noir (AL1)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.10

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208053007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020;
2. d'adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone, au verdissement d'une cour avant et au nombre de cases de stationnement requis, aux conditions suivantes :

- que le nombre de logements soit limité à 16;
- que la hauteur du bâtiment soit limité à 3 étages et à 10 mètres maximum;
- que seule la marge latérale adjacente à la ruelle puisse déroger à la marge latérale minimale prescrite;
- que, malgré les définitions d'une « marge avant principal » et d'une « marge avant secondaire » à l'article 5 du règlement de zonage 01-283, l'entrée principale du bâtiment puisse être adjacente à la marge avant secondaire sur la rue Champdoré;
- qu'un minimum de 12 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
- qu'au moins 50% de la superficie combinée des cours avant fasse l'objet d'un verdissement;
- que toute surface en cour avant destinée à des fins autres que la circulation soit revêtue d'un matériau perméable;
- que tout équipement mécanique extérieur fixe soit installé au toit du bâtiment;
- que les marges avant adjacentes à l'avenue Vianney soient modulées de façon à favoriser une intégration harmonieuse avec le bâtiment voisin au nord;

- que l'absence d'une entrée principale sur l'avenue Vianney soit compensée par des stratégies visant à dynamiser cette façade;
- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux visés ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 09:47

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1208053007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite ayant eu lieu du 6 au 27 juillet 2020. Rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en lien avec la COVID-19, cette consultation écrite a remplacé l'assemblée publique normalement requise dans le cadre d'une autorisation en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I de l'arrondissement (RCA04-14003).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

514-868-8716
Tél :
Télécop. : 514-886-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1208053007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

2020-08-11-Rapport-consultation-9355Vianney.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-886-4706

Rapport de consultation publique

Consultation écrite du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30
9355, avenue Vianney

Objet de la demande d'autorisation en vertu du règlement RCA04-14003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Personne-ressource

Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30 ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande de projet particulier pour la propriété située au 9355, avenue Vianney était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
    - nom et prénom
    - adresse résidentielle
    - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

ou

- par la poste à l'adresse suivante :

    Service du greffe
    Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
    405, avenue Ogilvy, bureau 200
    Montréal (Québec) H3N 1M3

ou

- rejoindre le responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-868-8716.

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Plan de localisation du site
- Normes règlementaires applicables sur le site
- Sommaire décisionnel relatif au projet
- Présentation du projet
- Plans du projet
- Rapport sur l'état du bâtiment existant

Commentaires et questions

Aucun commentaire n'a été reçu à travers les différents moyens de communication disponibles au cours de cette consultation publique.

Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Direction du développement du territoire

Préparé par

2020-08-11

Date

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2020	Résolution: CA20 14 0202

Adopter le projet de résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage (01-283) et autoriser la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adopter le projet de résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone, au verdissement d'une cour avant et au nombre de cases de stationnement requis, aux conditions suivantes :

   - que le nombre de logements soit limité à 16;

   - que la hauteur du bâtiment soit limité à 3 étages et à 10 mètres maximum;

   - que seule la marge latérale adjacente à la ruelle puisse déroger à la marge latérale minimale prescrite;

   - que, malgré les définitions d'une « marge avant principal » et d'une « marge avant secondaire » à l'article 5 du règlement de zonage 01-283, l'entrée principale du bâtiment puisse être adjacente à la marge avant secondaire sur la rue Champdoré;

- qu'un minimum de 12 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;

- qu'au moins 50 % de la superficie combinée des cours avant fasse l'objet d'un verdissement;

- que toute surface en cour avant destinée à des fins autres que la circulation soit revêtue d'un matériau perméable;

- que tout équipement mécanique extérieur fixe soit installé au toit du bâtiment;

- que les marges avant adjacentes à l'avenue Vianney soient modulées de façon à favoriser une intégration harmonieuse avec le bâtiment voisin au nord;

- que l'absence d'une entrée principale sur l'avenue Vianney soit compensée par des stratégies visant à dynamiser cette façade;

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux visés ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet résolution PP20-14005, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1*).*

Adopté à l'unanimité.

40.11 1208053007

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2020

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208053007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

1. d'adopter le projet de résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone, au verdissement d'une cour avant et au nombre de cases de stationnement requis, aux conditions suivantes :

- Que le nombre de logements soit limité à 16;
- Que la hauteur du bâtiment soit limité à 3 étages et à 10 mètres maximum;
- Que seule la marge latérale adjacente à la ruelle puisse déroger à la marge latérale minimale prescrite;
- Que, malgré les définitions d'une « marge avant principal » et d'une « marge avant secondaire » à l'article 5 du règlement de zonage 01-283, l'entrée principale du bâtiment puisse être adjacente à la marge avant secondaire sur la rue Champdoré;
- Qu'un minimum de 12 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
- Qu'au moins 50% de la superficie combinée des cours avant fasse l'objet d'un verdissement;
- Que toute surface en cour avant destinée à des fins autres que la circulation soit revêtue d'un matériau perméable;
- Que tout équipement mécanique extérieur fixe soit installé au toit du bâtiment;
- Que les marges avant adjacentes à l'avenue Vianney soient modulées de façon à favoriser une intégration harmonieuse avec le bâtiment voisin au nord;

- Que l'absence d'une entrée principale sur l'avenue Vianney soit compensée par des stratégies visant à dynamiser cette façade;
- Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux visés ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet résolution PP20-14005, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1*) .*

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-06-18 10:29

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208053007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial portant l'adresse civique 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 16 logements sociaux réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis. Le projet est dérogatoire à la hauteur en mètres et en étages, à l'usage (nombre de logements), aux marges avant et au nombre minimal d'unités de stationnement prescrits au règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement. Ainsi, il doit faire l'objet d'une autorisation en vertu du règlement RCA04-14003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Préalablement à l'adoption d'un projet de résolution de PPCMOI par le conseil d'arrondissement, le projet doit faire l'objet d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Procédure de remplacement

Cette demande sera traitée en vertu du règlement sur les projets particuliers (PPCMOI), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020. Cet arrêté prévoit une procédure de consultation par écrit de 15 jours. Toutefois, la période de consultation écrite sera prolongée à 21 jours compte tenu des vacances estivales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouvel immeuble de 3 étages et de 16 logements sociaux destinés à des jeunes de 18 à 30 ans à risque d'itinérance ou en difficulté socio-économique. Le projet est réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis, volet 3. La demande, telle que présentée, est dérogatoire au règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement en ce qui concerne les normes suivantes :

- Article 9 : Hauteur d'un bâtiment - 3 étages et 10 m maximum plutôt que 2 étages et 9 m maximum;
- Article 50 : Marges
    - Marge avant principale : 5,2 m maximum sur l'avenue Vianney plutôt que 4,5 m maximum;
    - Marge latérale : Implantation à la limite latérale côté ruelle plutôt que 1,5 m minimum;
- Article 119 : Usage - 16 logements (H.6) plutôt que 4 maximum (H.3);
- Article 413.0.1 : Permettre un maximum de 50% d'espace non verdi en cour avant plutôt que d'exiger 100% de verdissement;
- Article 561 : Nombre d'unités de stationnement : Aucune prévue plutôt que 4 minimum.

Il s'agira du deuxième immeuble géré par l'organisme Logis-Rap dont la mission est d'offrir un milieu de vie et un support à une jeune clientèle à risque d'itinérance en vue d'une réinsertion sur le marché du travail. Des logements sont réservés à une personne pour un maximum de 5 ans pour que le plus grand nombre puisse profiter du parcours de réintégration offert par l'organisme. Les logements seront de type studio/1 chambre à coucher et les résidents auront accès à une salle commune d'environ 33 m^2 dotée d'une terrasse extérieure et d'un potager en cour avant. Les 5 logements du rez-de-chaussée ainsi que la salle communautaire seront universellement accessible. Un représentant de l'organisme Logis-Rap sera disponible en tout temps sur appel pour intervenir sur la propriété au besoin. De plus, des ententes ont été convenues avec les organismes communautaires suivants afin d'offrir un soutien régulier et varié à la clientèle :

- ASAP (Alliance socioculturelle et aide pédagogique)
- CLES (Concertation des luttes contre l’exploitation sexuelle)
- Emploi-Jeunesse
- L’Anonyme
- Maison d’Haïti
- Pact de rue

La propriété visée est située sur l'avenue Vianney à l'intersection de la rue Champdoré dans le secteur nord de Saint-Michel. Elle abrite actuellement un bâtiment commercial de 2 étages occupé par un garage de mécanique automobile au rez-de-chaussée et un local d'entreposage à l'étage. Construit en 1960, le bâtiment présente certaines déficiences au niveau de son enveloppe et de ses revêtements intérieurs, mais l'état de sa structure semble stable. Toutefois, il ne présente aucun intérêt architectural et n'a pas de caractéristiques favorisant une conversion vers d'autres usages. Le terrain, d'une superficie de 503 m^2 et recouverte en grande partie d'asphalte, est bordé à l'est par une ruelle publique et au nord par un terrain abritant un bâtiment résidentiel de 2 étages et de 4 logements. Le milieu possède un caractère à prédominance résidentielle, mais un pôle scolaire important est situé du côté opposé de la rue Champdoré. Les constructions dans ce secteur ont généralement 2 étages, mais quelques bâtiments ayant front sur la rue Champdoré ont 3 étages. Toutefois, les bâtiments de deux étages ont typiquement un rez-de-chaussée surélevé, ce qui porte la hauteur en mètres de ces bâtiments à un niveau semblable aux bâtiments de 3 étages.

Le règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement prescrit, pour la zone dans laquelle la propriété est située (H04-007), les usages résidentiels des catégories H.2 et H.3, soit un maximum de 4 logements dont un sous le rez-de-chaussée. Les constructions sont limitées à 2 étages (9 mètres) et doivent respecter un taux d'implantation maximal de 60%. Puisque le terrain visé est situé à l'intersection de deux rues, le taux d'implantation maximal peut être multiplié par 1,2 pour atteindre 72 %. Une construction peut être implantée en mode

isolé, jumelé ou contigu par rapport à ses voisins. Au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la propriété est située dans une aire d'affectation résidentielle et dans un secteur où la hauteur des constructions est limitée à 3 étages.

Le nouvel immeuble, d'une hauteur totale de 9,6 mètres, occupera environ 71 % du terrain et sera implanté en mode isolé. L''implantation sera modulée de façon à favoriser une plus forte présence sur la rue Champdoré et à l'intersection avec l'avenue Vianney. À ce titre, la marge avant sur la rue Champdoré sera de près d'un mètre et variera entre 3,4 mètres et 5,2 mètres sur l'avenue Vianney, ce qui est non conforme à la marge avant principale maximale. Toutefois, la modulation de la façade sur l'avenue Vianney favorisera une meilleure harmonie avec le bâtiment voisin au nord, ce bâtiment étant implanté à environ 5,2 mètres de la limite avant de sa propriété. De plus, dans les définitions incluses à l'article 5 du règlement de zonage 01-283, la marge avant principale est définie par rapport à l'emplacement d'une entrée principale. Considérant la nature du projet et le nombre de logements proposé, la porte principale sera localisée sur la rue Champdoré pour assurer une meilleure cohabitation avec le voisinage, et ce, malgré que la logique du milieu voudrait que cette porte soit localisée sur l'avenue Vianney. Différentes stratégies seront déployées pour assurer la prédominance de la façade Vianney, dont la modulation volumétrique de la façade elle-même, l'intégration de détails architecturaux et l'aménagement d'une terrasse et d'une porte secondaire.

Une brique mouchetée en tons de gris et de rouille est proposée en tant que revêtement prédominant (Mountain Shadow Velour de la compagnie Sioux City Brick - format modulaire impérial ou modèle similaire), alors qu'un parement métallique de couleur orange (Panneau de type PP-450 de la compagnie Panfab, couleur RAL 040 50 50 ou modèle similaire) est proposée en complémentarité à cette dernière. Le parement métallique sera déployé sous forme de bandeau au rez-de-chaussée et sous forme de boîte en légère saillie autour de certaines ouvertures. Également, il sera présent en plus forte proportion sur les murs latéraux et arrières du bâtiment. La couleur des cadres de fenêtres et des portes sera agencée à celle du parement métallique lorsque ce dernier sera présent. Des jeux de briques proposés à certains endroits sur le bâtiment accentueront certains détails architecturaux et volumétriques. La majorité des logements seront dotés d'une porte extérieure avec garde-corps de couleur noire de type « Juliette ».

Un maximum de 16 unités de stationnement pour vélos seront mises à la disposition des résidents. Aucune unité de stationnement pour voitures n'est prévue compte tenu du faible taux de motorisation de la clientèle et de la petite superficie du terrain. Toutefois, 6 lignes d'autobus circulent à proximité de la propriété, dont la ligne 67-Saint-Michel qui est fréquente. Le bâtiment sera doté d'une salle à déchets et d'un espace d'entreposage en bordure de trottoir pour le jour des collectes. La terrasse et la zone de stationnement pour vélos seront revêtues de matériaux poreux, tandis que l'espace résiduel au sol fera l'objet d'un verdissement. Un arbre à grand déploiement est proposé en cour avant sur l'avenue Vianney et des groupements d'arbustes seront plantés en bordure des façades du bâtiment. La possibilité de planter au moins un arbre public en fond de trottoir sur l'avenue Vianney sera évaluée en collaboration avec la division des parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- Les dérogations accordées permettent de viabiliser un projet de logements sociaux destiné à des personnes vulnérables à risque d'itinérance;
- Malgré sa hauteur et ses marges dérogatoires, le bâtiment proposé comportera des plans de façade et une volumétrie modulés de façon à favoriser une meilleure intégration au milieu d'insertion;

- La clientèle visée a un faible taux de possession de véhicules et les dimensions du terrain sont limitatives, justifiant ainsi l'absence d'unités de stationnement pour voitures;
- La proposition architecturale préliminaire est de facture contemporaine et emploie des jeux de parement permettant de dynamiser les façades;
- Les matériaux de revêtement proposés sont complémentaires et de bonne qualité.

Toutefois, la Direction est d'avis que les conditions suivantes devraient s'appliquer dans le cadre d'une autorisation en vertu du règlement sur les PPCMOI :

- Que le nombre de logements soit limité à 16;
- Que la hauteur du bâtiment soit limité à 3 étages et à 10 mètres maximum;
- Que seule la marge latérale adjacente à la ruelle puisse déroger à la marge latérale minimale prescrite;
- Que, malgré les définitions d'une « marge avant principal » et d'une « marge avant secondaire » à l'article 5 du règlement de zonage 01-283, l'entrée principale du bâtiment puisse être adjacente à la marge avant secondaire sur la rue Champdoré;
- Qu'un minimum de 12 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur la propriété;
- Qu'au moins 50% de la superficie combinée des cours avant fasse l'objet d'un verdissement;
- Que toute surface en cour avant destinée à des fins autres que la circulation soit revêtue d'un matériau perméable;
- Que tout équipement mécanique extérieur fixe soit installé au toit du bâtiment;
- Que les marges avant adjacentes à l'avenue Vianney soient modulées de façon à favoriser une intégration harmonieuse avec le bâtiment voisin au nord;
- Que l'absence d'une entrée principale sur l'avenue Vianney soit compensée par des stratégies visant à dynamiser cette façade;
- Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si les travaux visés ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

Lors de sa séance du 8 juin 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande, et ce, aux mêmes conditions édictées ci-dessus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude de la demande de projet particulier : 8 659,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une perspective de développement social durable, le projet vise la création de 16 logements sociaux destinés à une clientèle vulnérable, répondant ainsi à un besoin urgent de logements abordables et rehaussant la mixité sociale du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , un projet de résolution adopté en vertu d'un règlement sur les PPCMOI doit faire l'objet d'une

assemblée publique de consultation. Or, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, les consultations publiques peuvent, si un conseil municipal le juge approprié, être remplacées par une consultation écrite. Ainsi, le conseil d'arrondissement doit statuer sur l'admissibilité de la présente demande à cette procédure exceptionnelle. Pour prendre en compte les vacances estivales, il est proposé de tenir une consultation écrite de 21 jours plutôt que les 15 jours exigés par l'arrêté ministériel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage du projet sur le terrain visé;

- Avis public annonçant la consultation publique écrite, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du projet de résolution;

- Consultation écrite d'une durée de 21 jours pour permettre aux citoyens de transmettre leurs commentaires par courriel ou par téléphone (du 6 au 27 juillet 2020);
- Diffusion du rapport de la consultation écrite;
- Adoption de la résolution.

En vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* n’est pas propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire une disposition qui vise à permettre la réalisation d’un projet qui est relatif à de l’habitation destinée à des personnes ayant besoin d’aide, de protection, de soins ou d’hébergement, notamment dans le cadre d’un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d’habitation du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
Conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. : 514-868-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208053007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Localisation.pdfH04-007 (1).pdfCCU_PV_2020-06-08.pdf

218261_LOGIS-RAP_CCU_2020-06-02.pdf2020-03-10_Rapport état du bâtiment.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

Google Maps 9355 Avenue Vianney

Images ©2020 Google, Images ©2020 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2020 20 m

9355 Avenue Vianney

Montréal, QC H1Z 2Y6

Itinéraires Enregistrer À proximité Envoyer vers votre téléphone Partager

H9F8+76 Montréal, Québec

Photos

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS **ZONE : H04-007**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation		H.2	H.3					
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X					
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9					
En étage	min/max	2/2	2/2					
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-					
Mode d'implantation	(I-J-C)	I-J-C	I-J-C					
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	0/60	0/60					
Densité	min/max	-	-					
Marges								
Avant principale	min/max (m)	2,5/4,5	2,5/4,5					
Avant secondaire	min/max (m)	0/5	0/5					
Latérale	min (m)	1,5	1,5					
Arrière	min (m)	3	3					
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40					
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80					
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

CARTE DE LA ZONE

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

Avis de motion 01-283-107

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 8 juin 2020

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité

Véronique Lamarre
Katherine Routhier
Esther St-Louis

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Olivier Gauthier, conseiller en aménagement
Roula Heubri, architecte – planification
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche
David Fortin, agent du cadre bâti

Absents:
Celso Giancarlo Alcantara
Francis Grimard

1. Ouverture de la séance

À 18H00, la présidente Mary Deros commence la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Esther St-Louis

appuyé par Katherine Routhier

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun des membres présents ne déclarent d'intérêt dans les dossiers qui sont présentés.

4. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2020

Il est proposé par Véronique Lamarre

appuyé par Esther St-Louis

d'adopter le procès-verbal du 11 mai 2020

ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

6.2. PPCMOI : 9355-9357, avenue Vianney	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun

Objet

Adopter la résolution PP20-14005 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney et la construction d'un bâtiment de 3 étages et de 16 logements réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone, au verdissement d'une cour avant et au nombre de cases de stationnement requis.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La ventilation et la climatisation du bâtiment;
- La vocation de l'aire commune extérieure avant;
- La forte implantation du bâtiment qui s'explique par les contraintes de viabilité du programme AccèsLogis, notamment en termes du nombre minimal de logements à intégrer à un projet;
- Le faible taux de verdissement du terrain qui sera compensé par l'utilisation de matériaux poreux pour la terrasse et l'espace de stationnement pour vélos;
- L'insuffisance du nombre d'arbres prévu et la possibilité de planter des arbres publics en fond de trottoir.

CCU20-06-08-PPCMOI02	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Véronique Lamarre

appuyé par Katherine Routhier

ADOPTÉ à l'unanimité.

7. Varia

8. Levée de la séance
Tous les points ayant été traités à 19h00 Du consentement unanime des membres du comité, la séance est levée. ADOPTÉ.

Signée à Montréal, ce 8e jour du mois de juin 2020.

_____
Mary Deros, Présidente du comité
et conseillère de la ville – district Parc-Extension

_____
David Fortin, Secrétaire du comité
et agent du cadre bâti

RAYSIDE
LABOSSIÈRE

LOGIS-RAP

Construction de 16 nouveaux logements communautaires

9355, Avenue Vianney, Montréal

Document présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme,
Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Juin 2020

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme

1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t 514.935.6684 f 514.935.7620 c info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

01 La situation urbaine

Assurer l'intégration du projet à son contexte en portant une attention particulière aux réalités actuelles du site et ainsi établir une base de travail garantissant un projet rassembleur.

4 Localisation
5 Environnement bâti
6 Photos du contexte immédiat
7 Certificat de localisation

02 Le projet

Développer un projet à même de bonifier l'espace urbain, d'intégrer le contexte existant et de répondre aux besoins de l'organisme communautaire mandataire.

9 Sommaire du projet
10 Plans
15 Élévations
17 Matériaux
18 Étude d'ensoleillement
19 Vue aérienne
20 Perspective

03 Annexes

Réunir une expertise et une compréhension du bâtiment pour assurer la bonne réalisation du projet dans le respect du contexte existant.

Rapport sur l'état du bâtiment (hors document)

01 La situation urbaine

LOCALISATION

SECTEUR

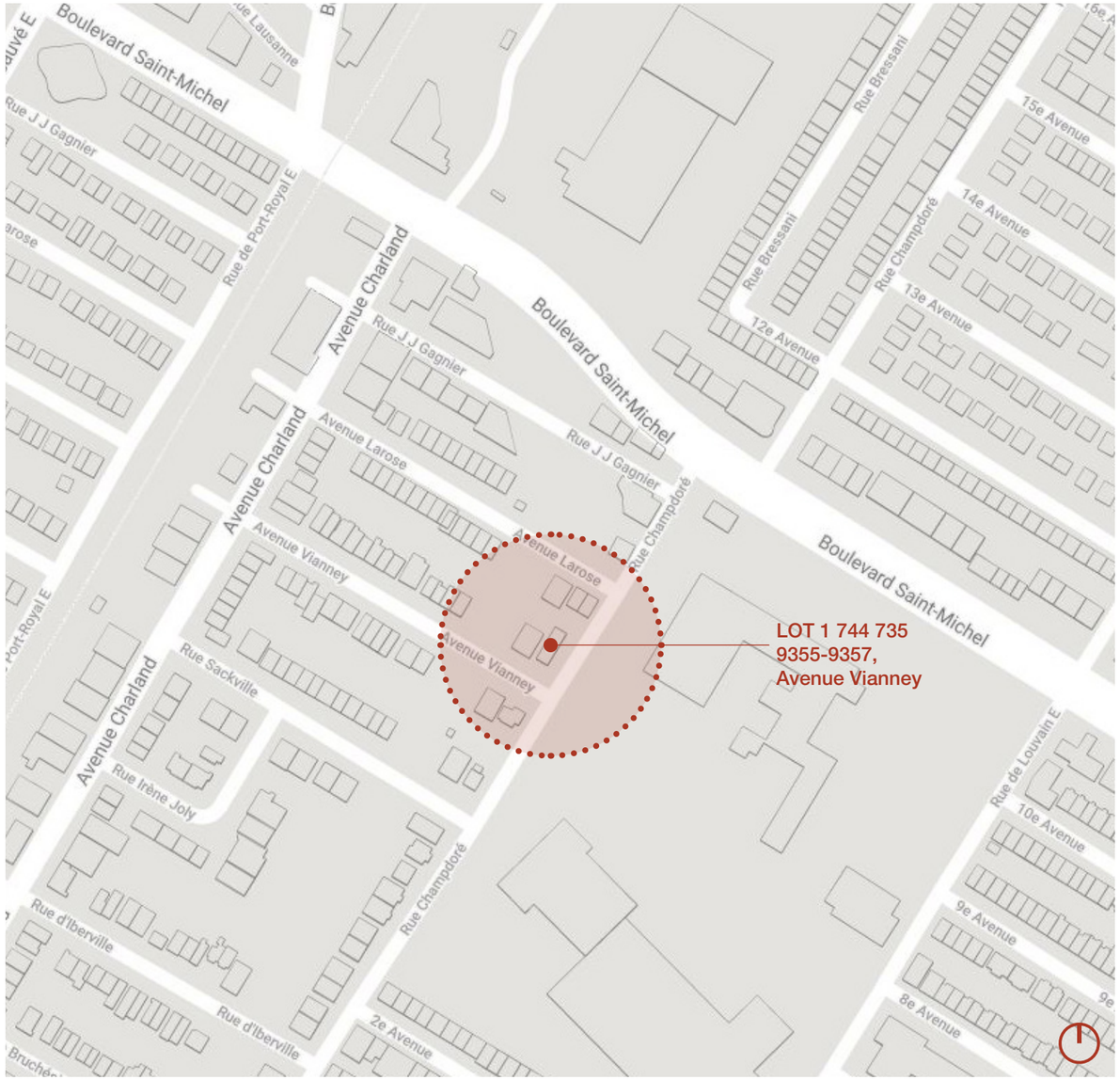

QUARTIER - VUE AÉRIENNE

ENVIRONNEMENT BÂTI

VUE AÉRIENNES DEPUIS LE SUD

VUE AÉRIENNES DEPUIS LE NORD

PHOTOS DU CONTEXTE IMMÉDIAT

AVENUE VIANNEY-BÂTIMENT EXISTANT

RUELLE-BÂTIMENT EXISTANT

RUE CHAMPDORÉ-BÂTIMENT EXISTANT

AVENUE VIANNEY-VOISINS

RUE CHAMPDORÉ-VOISINS

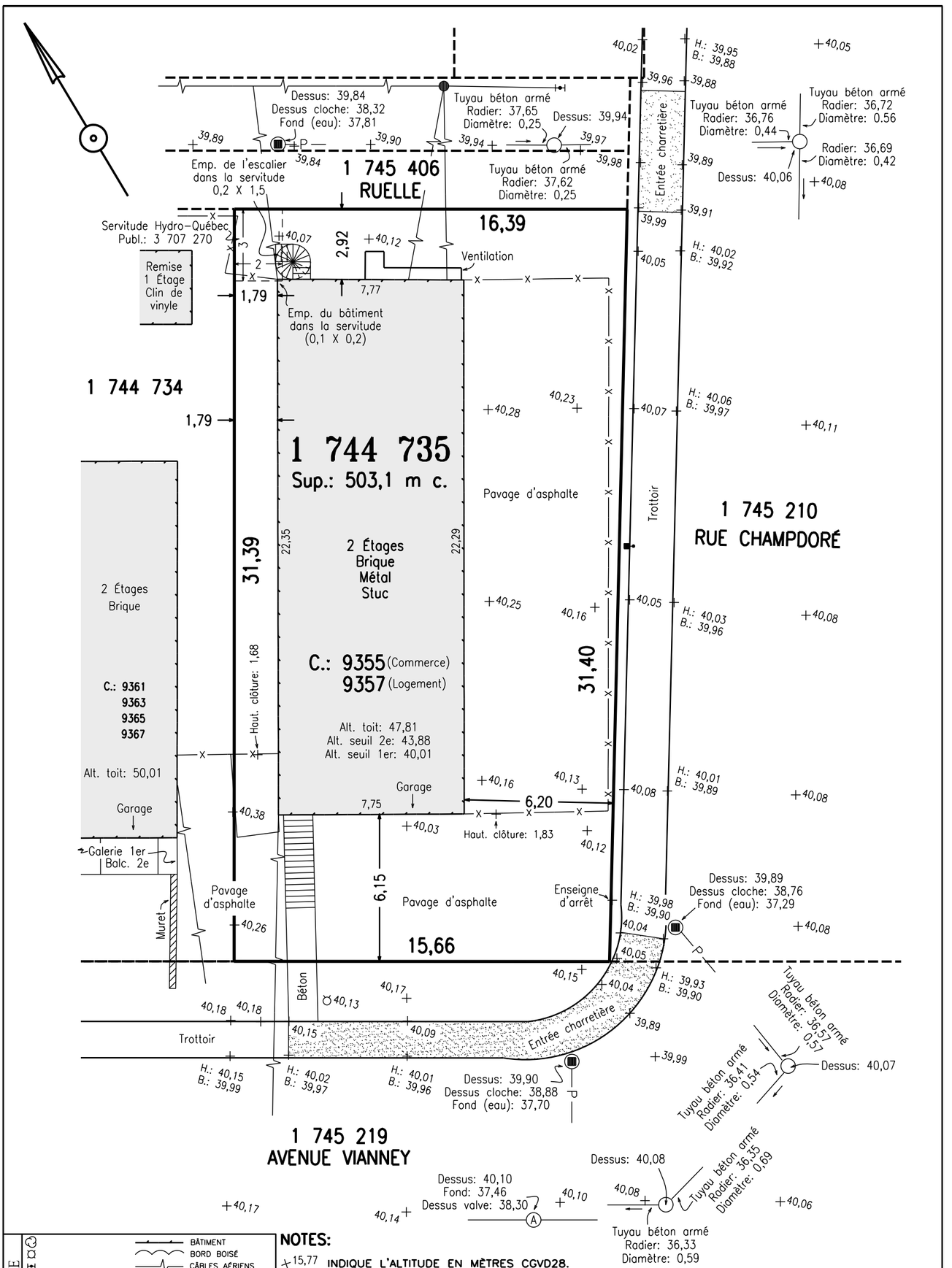

LÉGENDE

- BÂTIMENT
- BORD BOISÉ
- CÂBLES AÉRIENS
- POTEAU
- PUISARD
- REGARD
- REPÈRE D'ARPENTAGE
- VALVE D'EAU
- FOSSÉ
- HAIE
- LIMITE DE TALUS
- LIGNE DE LOT
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES:

+15,77 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES CGVD28.

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE Mme JOHANNE GROULX, CHARGÉE DÉVELOPPEMENT POUR ATELIER HABITATION MONTRÉAL, POUR ILLUSTRER LA TOPOGRAPHIQUE DE LA PROPRIÉTÉ, CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

PLAN TOPOGRAPHIQUE

LOT(S)	1 744 735
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION
ÉCHELLE	1=200 SYSTÈME INTERNATIONAL
RECHERCHES	8 AOÛT 2019
TERRAIN	15 AOÛT 2019
DESSIN	0608-18

COPIE CONFORME LE

SIGNÉ À MONTRÉAL LE 22 AOÛT 2019

Jean-Philippe Giguère, a.-g.

MINUTE : 1353 DOSSIER : 1608-46

Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

02 Le projet

SOMMAIRE DU PROJET

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET DU PROJET

Le projet proposé consiste en la démolition d'un immeuble de 2 étages, actuellement occupé par un garage et situé au 9355-9357 avenue Vianney, pour y ériger un nouvel immeuble de trois étages pour l'organisme Logis-Rap. Le nouveau bâtiment permettra la réalisation de 16 studios et d'une salle communautaire sur le lot situé à l'intersection de l'avenue Vianney et de la rue Champdoré dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

LOGIS-RAP est un organisme d'habitation à but non lucratif qui s'est donné comme mission d'accueillir des jeunes hommes et femmes, âgées de 18 à 30 ans, à risque d'itinérance ou en difficulté socio-économique. Fondé en 2006, l'organisme répond à des besoins en habitation et contribue au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes, en leur donnant accès à un logement décent, accessible financièrement et sécuritaire. La création d'un lieu de vie communautaire pour ces jeunes, en grande situation de précarité, permet de favoriser l'intégration des jeunes au marché du travail et de les aider à assumer la vie de manière autonome.

La ressource actuelle déploie ses services depuis 2010 dans son immeuble sur la rue Marie Anne Lavallée dans Ahuntsic-Cartierville. Elle y offre un logement privé pour chaque usager, combiné à un encadrement et à une vie communautaire. Avec les besoins grandissants de cette clientère, l'organisme souhaite étendre son offre de logement en offrant une deuxième ressource qui sera située dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. L'immeuble de trois étages comprendra seize studios équipés d'une cuisine et d'une salle de bain, dont quatre d'entre-eux seront adaptables pour des personnes à mobilité réduite. Au rez-de-chaussée, les usagers auront accès à une buanderie, de même qu'à une salle communautaire et à un bureau d'intervention. L'organisme poursuivra ses activiés de soutien communautaire en offrant notamment des activités sociales et récréatives, ainsi que des ateliers sur divers sujets.

ÉTUDE DE LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTS	
Arrondissement:	Villeray - St-Michel - Parc-extension
Zone:	0014
Usage:	H.2-3
Hauteur:	2 étages min./max.
	9 m. max
Taux d'implantation au sol:	70%
Implantation:	alignement dominant
Marges:	1.5 m. min. latérale
	3 m. min. arrière
Stationnement voitures:	1 case par 4 logements
Stationnement vélos:	6 cases
Revêtement extérieur:	80 % maçonnerie en façade
Saillies:	1.5m max à 1.2 m. de la ligne de lot et 0.6 m.
	projeté max. au dessus du demaine public
Verdissement du terrain:	20% de couvre-sol, arbustes ou arbres
Toiture:	Blanche

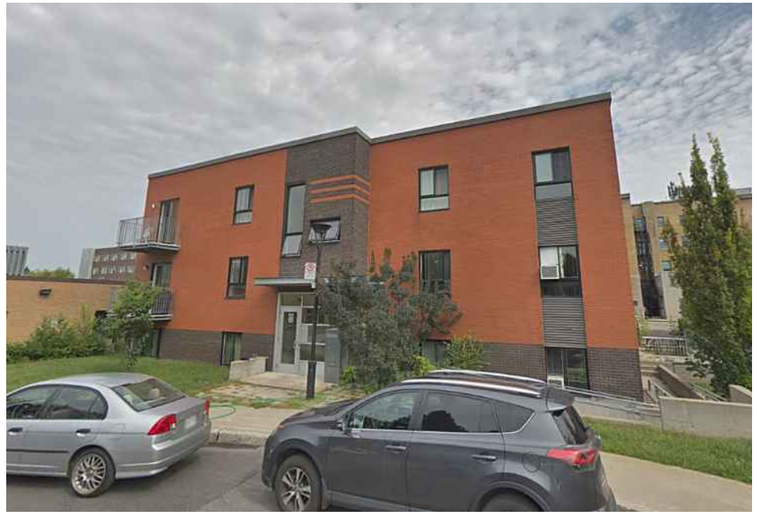

Immeuble actuel de LOGIS-RAP, 11 855 rue Marie Anne Lavallée

DONNÉES DU PROJET

PROJET	
# de lot:	1 744 735
Superficie de terrain:	503.1 m2
Hauteur:	9.7 m
Étages:	3 étages
Superficie de plancher totale:	1039.86 m^2
COS:	3
Aire de bâtiment:	343.72 m^2
Taux d'implantation au sol:	68.3 %
Bâtiment d'angle	oui
Stationnement voiture:	0 case
Stationnement vélos:	6 cases
Revêtement extérieur:	80% maçonnerie en façade
Saillies:	Non
Verdissement du terrain:	29.5 %
Verdissement en cour avant:	74.9 %

ÉLÉMENTS DÉROGATOIRES
Usage H.6
Nombre d'étages
Hauteur de batiment
Nombre de cases de stationnement

PROCESSUS
Alignement à confirmer selon l'alignement dominant à fournir par l'arpenteur.
Demande d'avis préliminaire
Demande de projet particulier incluant le CCU, la révison architecturale et la demande de permis.

TABLEAU DES TYPOLOGIES

REZ-DE-CHAUSSÉE	STUDIO	4
2E ÉTAGE	STUDIO	6
3E ÉTAGE	STUDIO	6

GRAND TOTAL: 16

* LES STUDIOS DU REZ-DE-CHAUSSÉE SONT ADAPTABLES.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

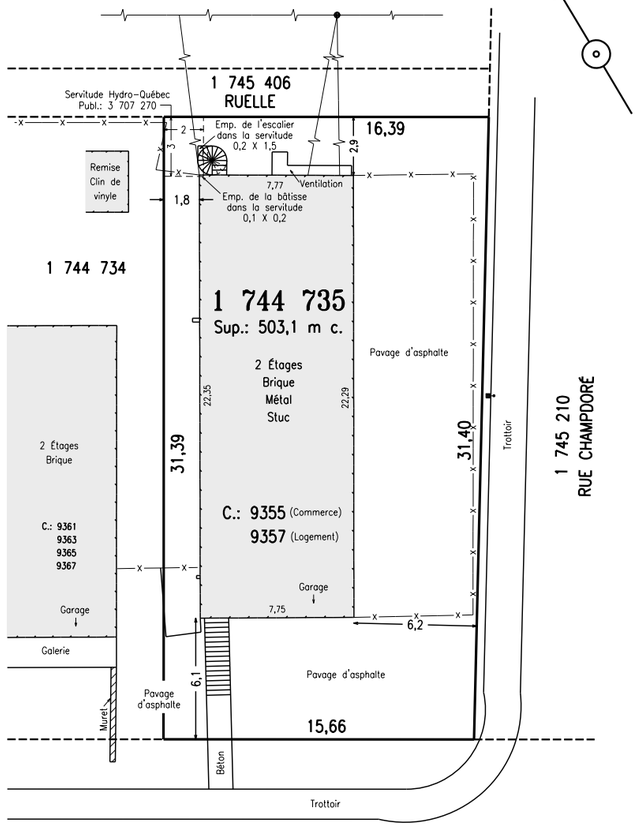

LÉGENDE

ARBRE	BÂTIMENT
BORNE-FONTAINE	BORD BOISÉ
ANCRAGE	CÂBLES AÉRIENS
LAMPADAIRE	CLÔTURE
POTEAU	FOSSÉ
PUISARD	HAIE
REGARD	LIMITE DE TALUS
REPÈRE D'ARPENTAGE	LIGNE DE LOT
VALVE D'EAU	LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES:

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

LOT(S)	1 744 735
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION
ÉCHELLE	1=200 SI
RECHERCHES	6 SEPTEMBRE 2016
TERRAIN	7 SEPTEMBRE 2016
DESSIN	0608-18

COPIE CONFORME LE

MONTRÉAL LE 12 SEPTEMBRE 2016

Signé numériquement par:

Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 13248 DOSSIER : 1608-46

Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

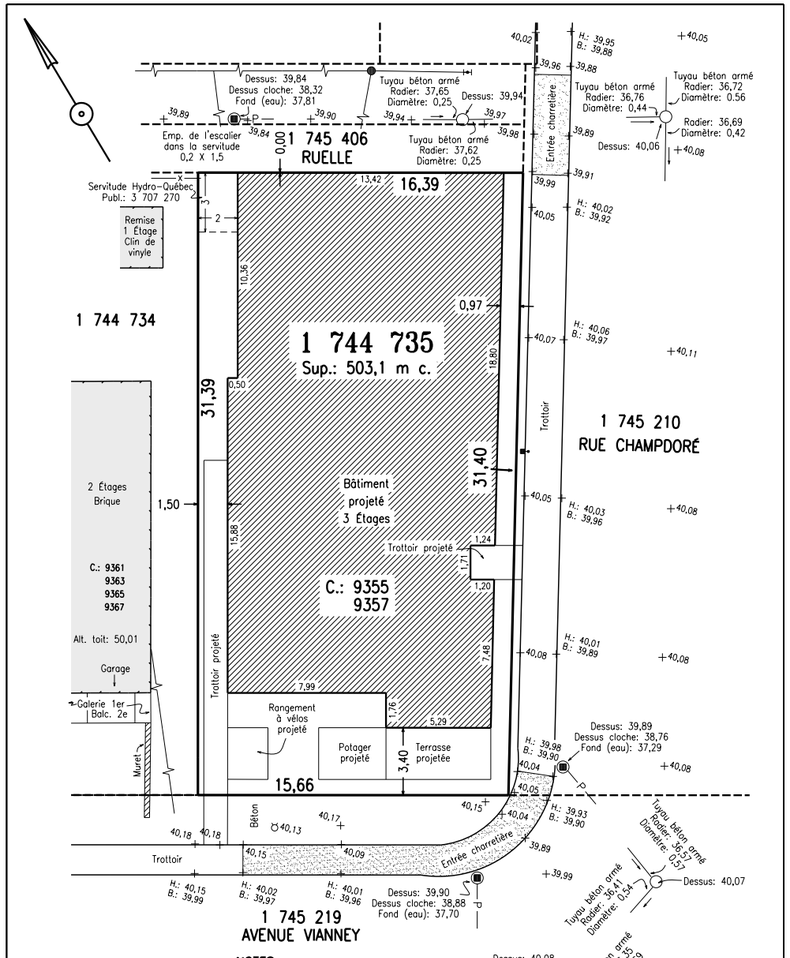

LÉGENDE

BÂTIMENT	BORD BOISÉ
CÂBLES AÉRIENS	POTEAU
FOSSÉ	PUISARD
HAIE	REGARD
LIMITE DE TALUS	LIGNE DE LOT
LIMITE DE PROPRIÉTÉ	

NOTES:

+15,77 INDIQUE L'ALTITUDE EN MÈTRES CGVD28.

ÉLABORÉ SUR LA BASE DES PLANS PHASE 1 / DÉPÔT 2 - PRÉLIMINAIRES DATANT DU 7 NOVEMBRE 2019.

À NOTER QUE LE NOMBRE D'ÉTAGES NE RESPECTE PAS LA RÉGLEMENTATION ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EST ACTUELLEMENT EN COURS.

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE Mme JOHANNE GROULX, CHARGÉE DÉVELOPPEMENT POUR ATELIER HABITATION MONTRÉAL, POUR ILLUSTRER LA TOPOGRAPHIQUE DE LA PROPRIÉTÉ, CE PLAN NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR D'AUTRES FINS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

PLAN D'IMPLANTATION

LOT(S)	1 744 735
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION
ÉCHELLE	1=200 SYSTÈME INTERNATIONAL
RECHERCHES	11 FÉVRIER 2020
TERRAIN	15 AOÛT 2019
DESSIN	0608-18

COPIE CONFORME LE

SIGNÉ À MONT - 2020

Jean-Philippe Giguère, a.-g.

MINUTE : 1821 DOSSIER : 1608-46

Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

DONNÉES DU PROJET

PROJET	
# de lot:	1 744 735
Superficie de terrain:	503.1 m2
Hauteur:	9.7 m
Étages:	3 étages
Superficie de plancher totale:	1039.86 m^2
COS:	3
Aire de bâtiment:	343.72 m^2
Taux d'implantation au sol:	68.3 %
Bâtiment d'angle	oui
Stationnement voiture:	0 case
Stationnement vélos:	6 cases
Revêtement extérieur:	80% maçonnerie en façade
Saillies:	Non
Verdissement du terrain:	29.5 %
Verdissement en cour avant:	74.9 %

PLANS

IMPLANTATION EXISTANTE

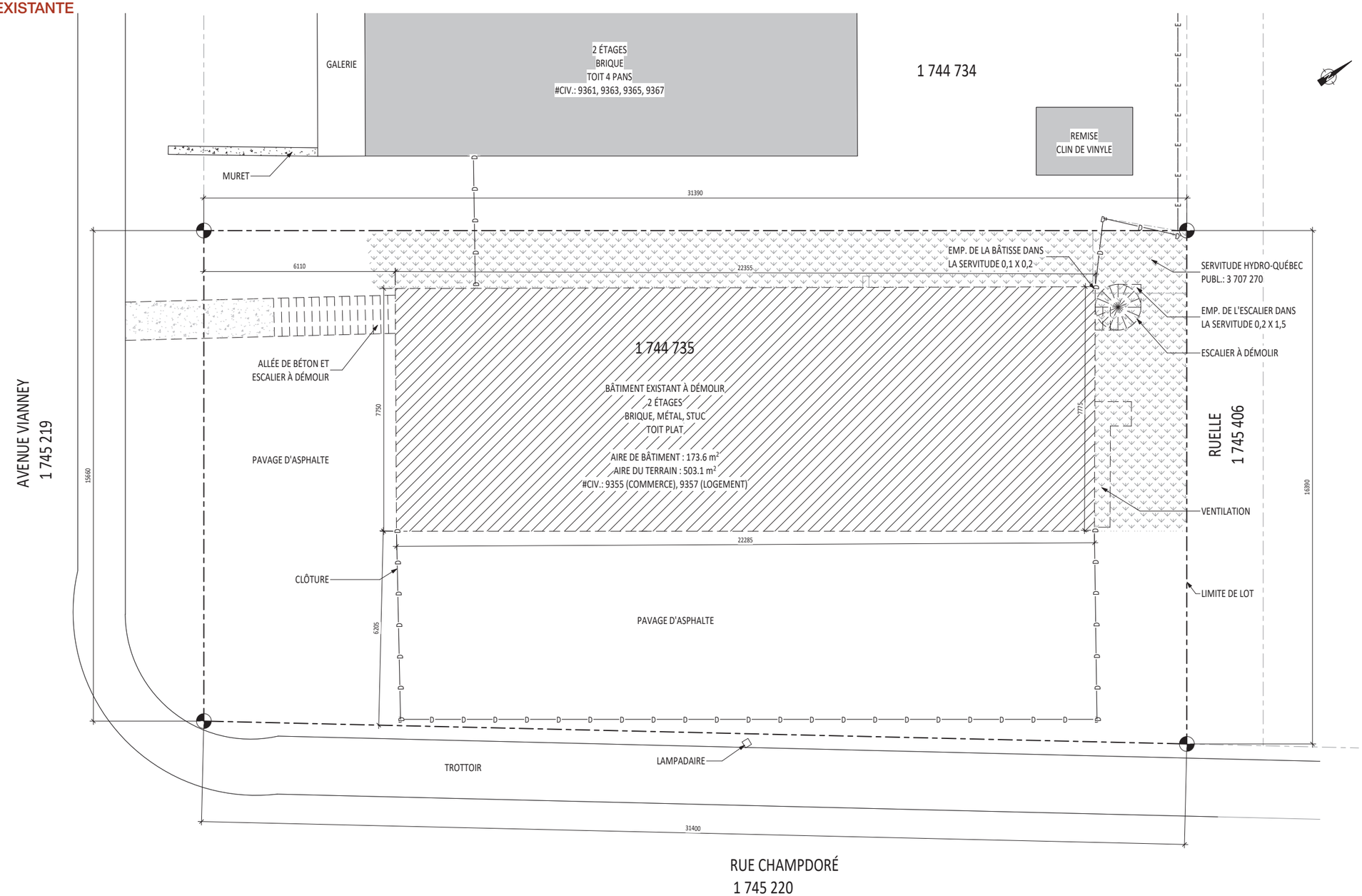

PLANS

IMPLANTATION PROPOSÉE

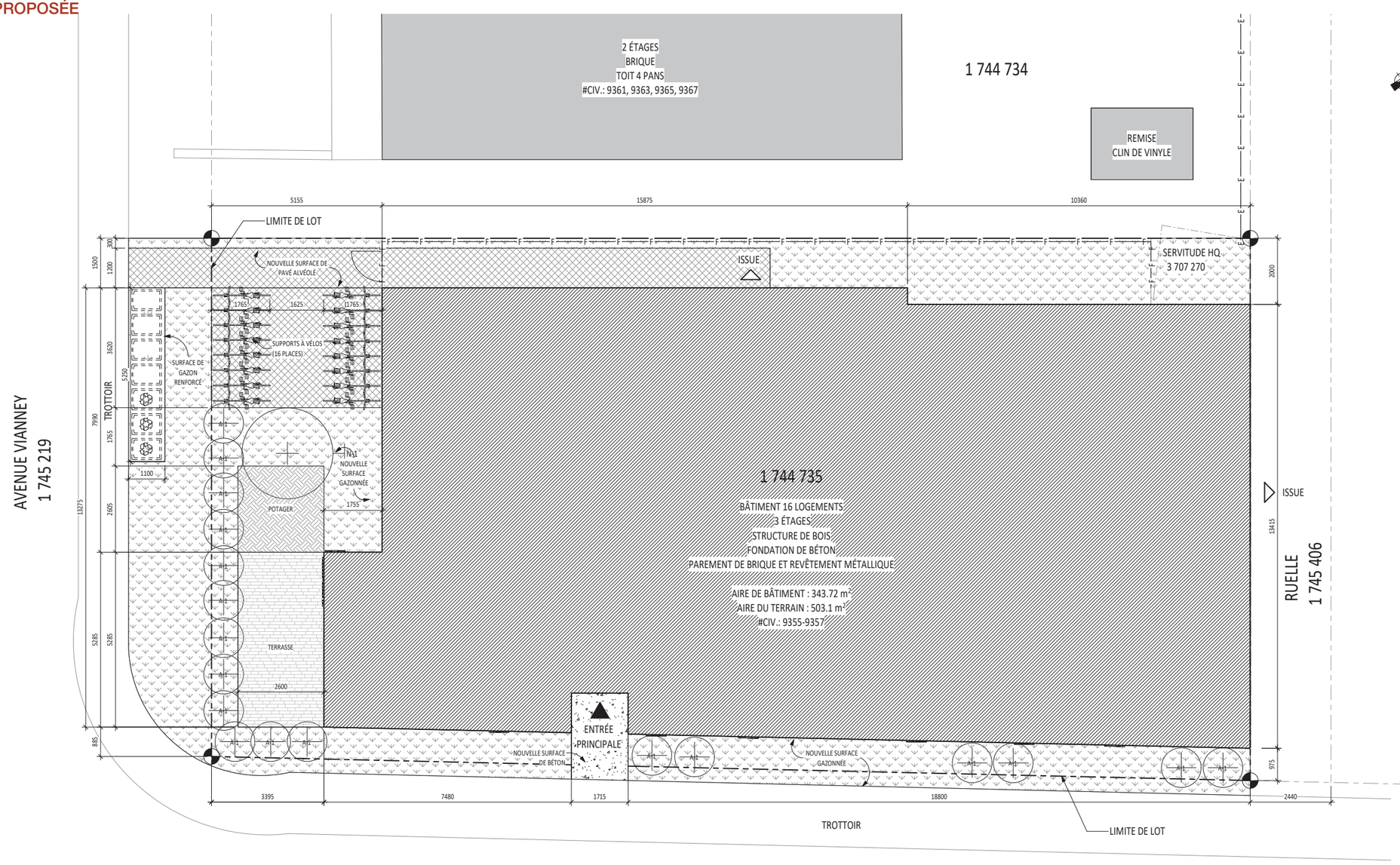

LÉGENDE DE CONSTRUCTION:

- BORNE DE LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- ACCÈS PRINCIPAL AU BÂTIMENT
- ACCÈS SECONDAIRE AU BÂTIMENT
- LIGNE DE LOT
- NOUVELLE CLÔTURE MÉTALLIQUE, VOIR DÉTAIL
- CLÔTURE MÉTALLIQUE EXISTANTE CONSERVÉE
- BÂTIMENT VOISIN EXISTANT
- NOUVELLE SURFACE DE GAZON, VOIR ING. CIVIL.
- NOUVELLE SURFACE DE BÉTON, VOIR ING. CIVIL.
- M.R. MARGE DE RECUL
- ARBRE EXISTANT CONSERVÉ
- PUISARD EXISTANT
- REGARD ÉGOUT EXISTANT
- POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC EXISTANT
- BORNE FONTAINE EXISTANTE
- N-1 NOUVEL ARBRE, ACER NIGRUM
- A-1 NOUVEL ARBUSTE, DEUTZIA GRACILE
- PENTE DE TERRAIN 2% MINIMUM, VOIR ING. CIVIL

NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

- LE NIVEAU DE L'IMPLANTATION 8840 EN ARCHITECTURE ÉQUIVAUT AU NIVEAU 35.74 GÉODÉSIQUE
- LES NIVEAUX TOPOGRAPHIQUES SONT INDIQUÉS SUR LES PLANS D'ING. CIVIL
- POUR LES PENTES DE DRAINAGE ET LES NIVEAUX GÉODÉSIQUES SE RÉFÉRER AUX PLANS DE L'ING. CIVIL
- TYPES DE VÉGÉTATION, VOIR A-001

N-1 : ACER NIGRUM (ÉRABLE NOIR)

A-1 : DEUTZIA GRAZILE

PLANS

REZ-DE-CHAUSSÉE

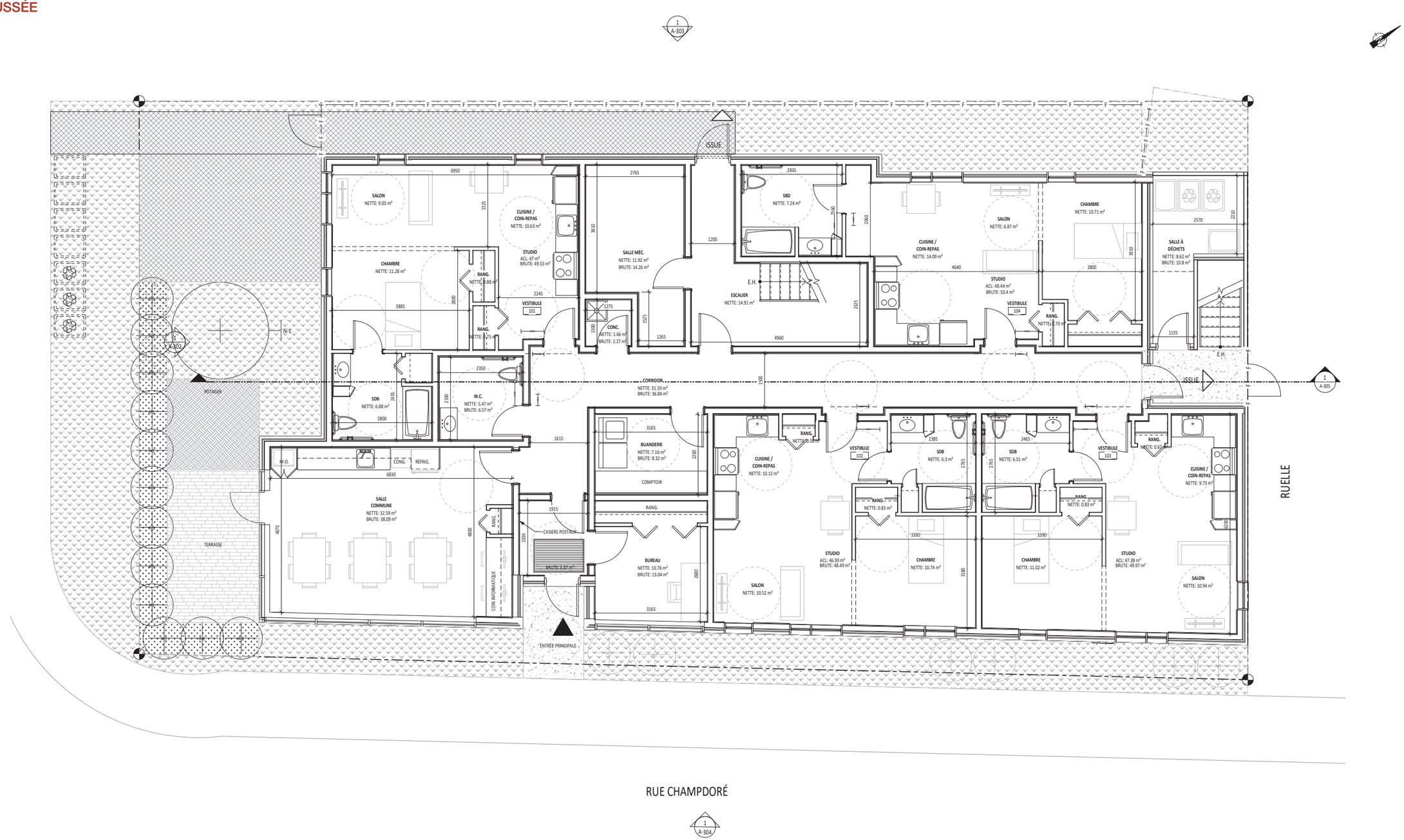

PLANS

NIVEAU 2

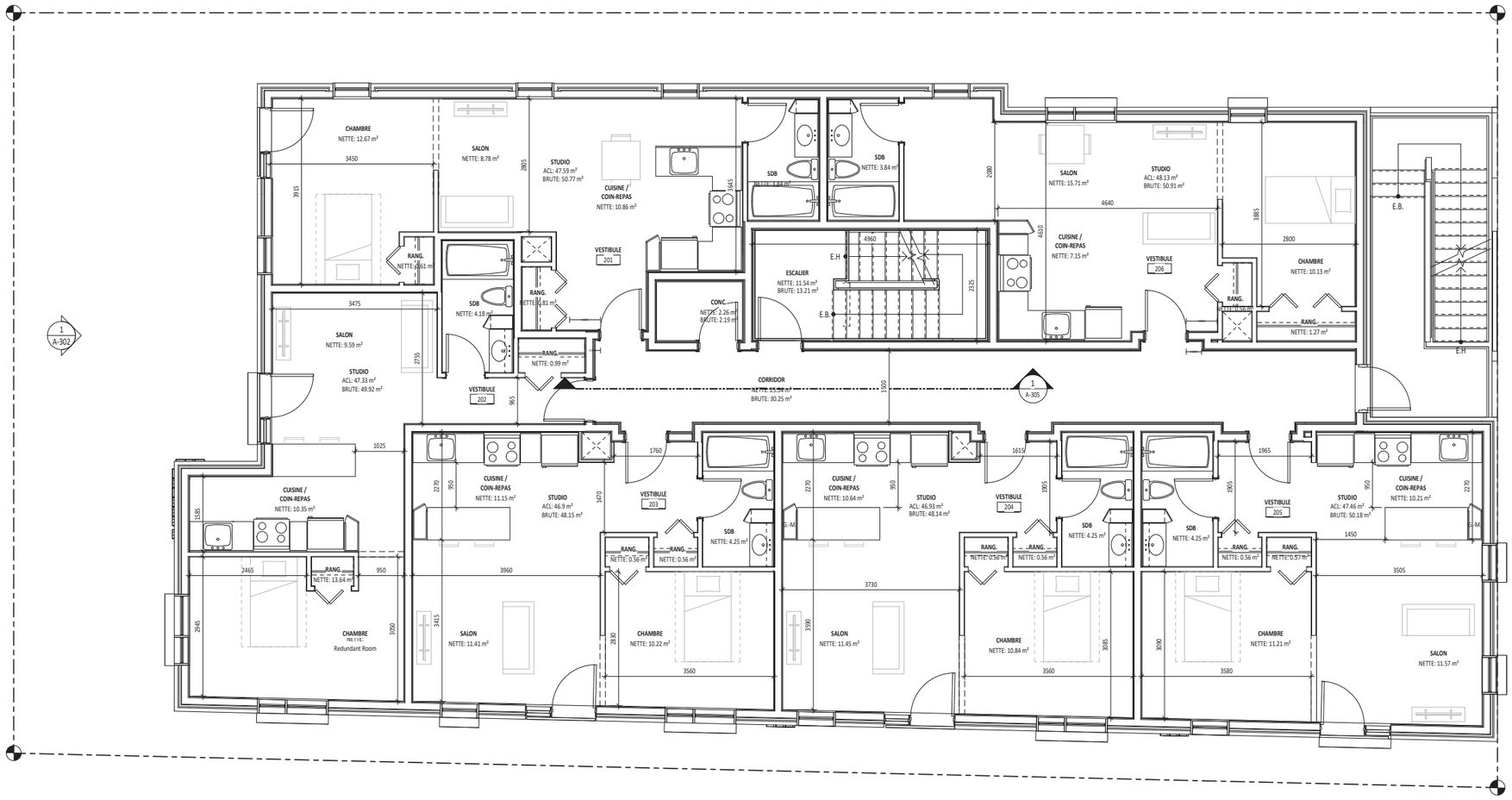

PLANS

NIVEAU 3

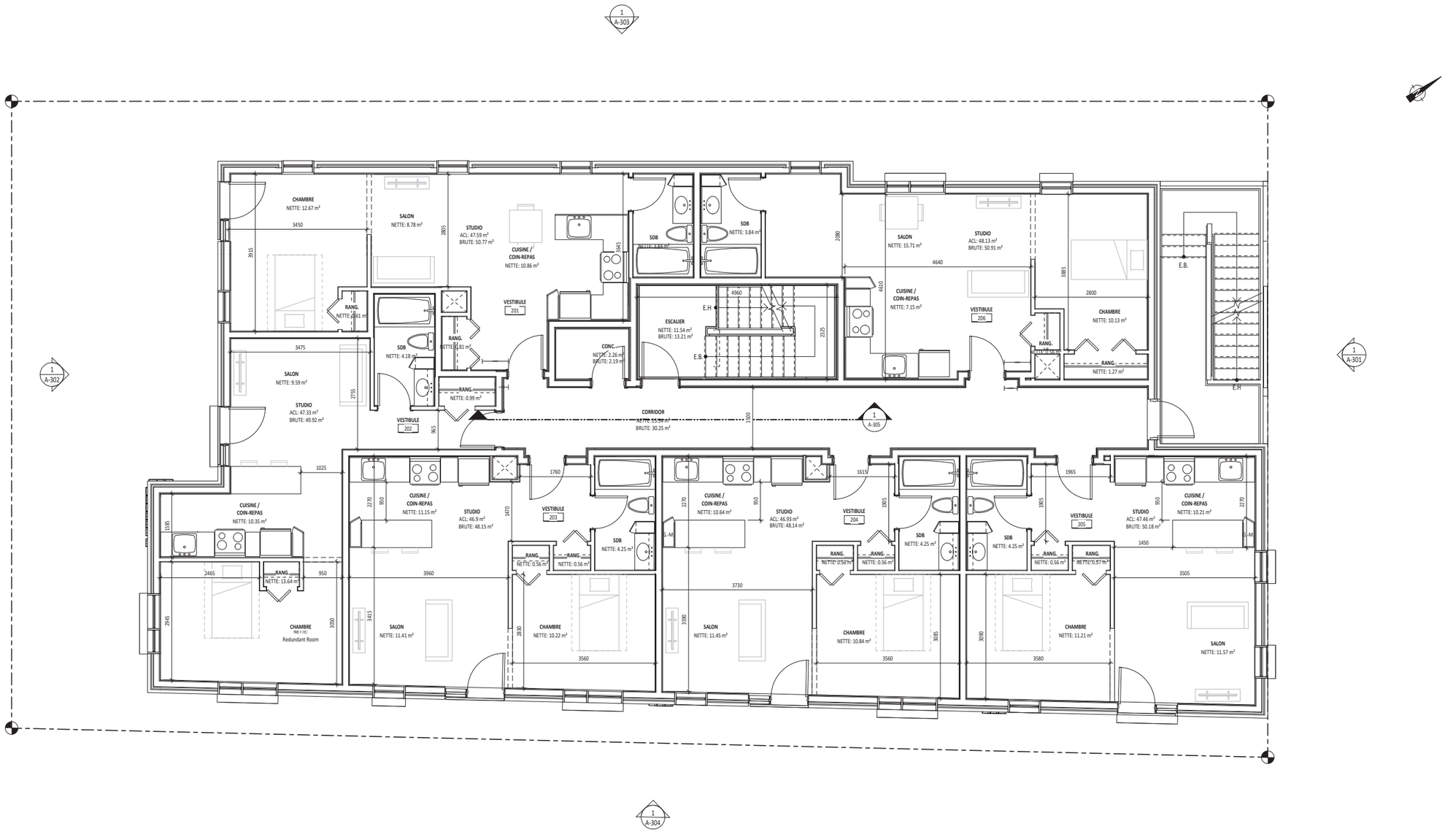

ÉLÉVATIONS

ÉLÉVATION EST - RUE CHAMPDORÉ

ÉLÉVATION SUD - AVENUE VIANNEY

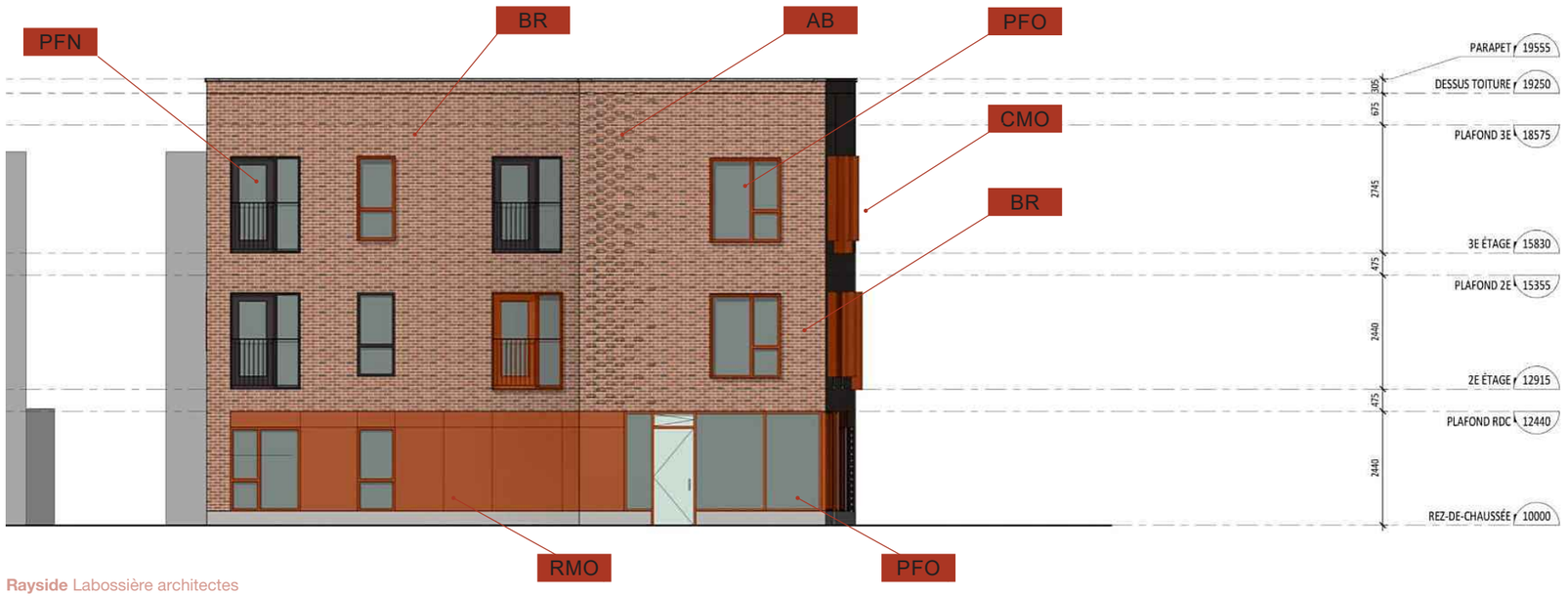

LÉGENDE

BR	Brique
AB	Appareillage de briques
RMO	Revêtement métallique orange
CMO	Cadre fenêtre métallique orange
PFO	Portes et fenêtres oranges
PFN	Portes et fenêtres noires

* Voir page 18 pour plus de détails sur les finis

ÉLÉVATIONS

ÉLÉVATION OUEST

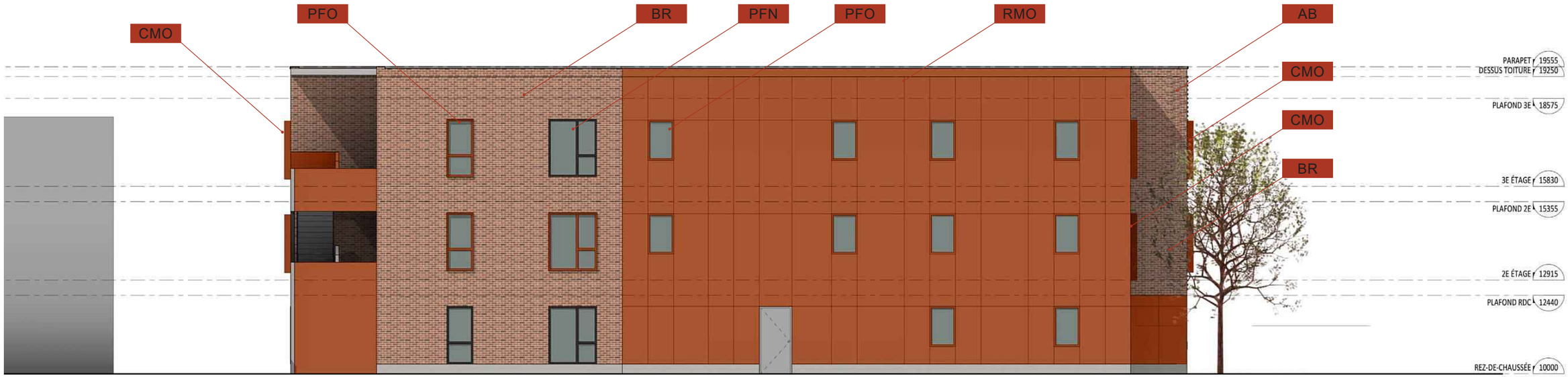

ÉLÉVATION NORD - RUELLE

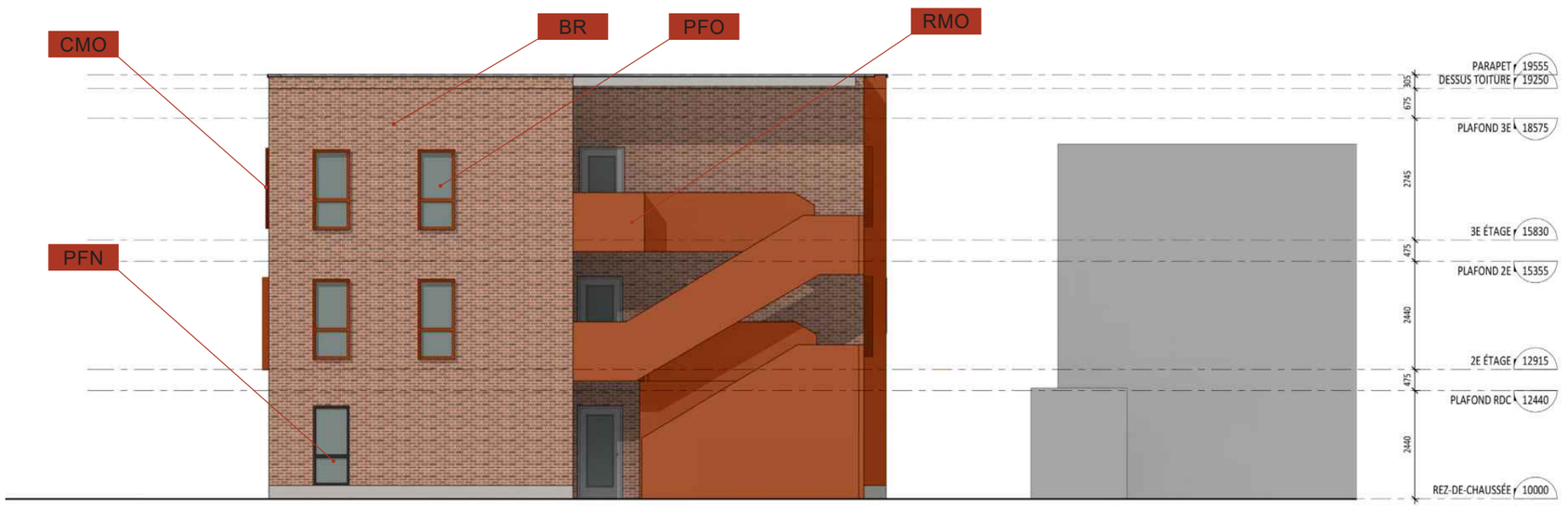

LÉGENDE

BR	Brique
AB	Appareillage de briques
RMO	Revêtement métallique orange
CMO	Cadre fenêtre métallique orange
PFO	Portes et fenêtres oranges
PFN	Portes et fenêtres noires

* Voir page 18 pour plus de détails sur les finis

MATÉRIAUX

(BR) BRIQUE

Brique Sioux City Brick Moutain Shadow Velours
Brique d'argile modulaire impériale,.
Joint de couleur tel que beige clair KEIMS 9312

(RMO) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE ORANGE PP-450 PANFAB PREMIUM

Pré-Peint D-Max Couleur RAL2001

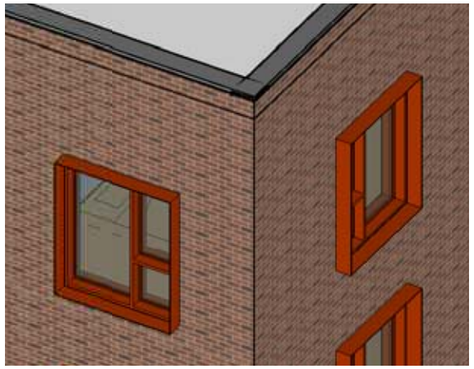

(CFO) CADRE DE FENÊTRES MTALLIQUE PP-
RAL2001

Référence appareillage de briques

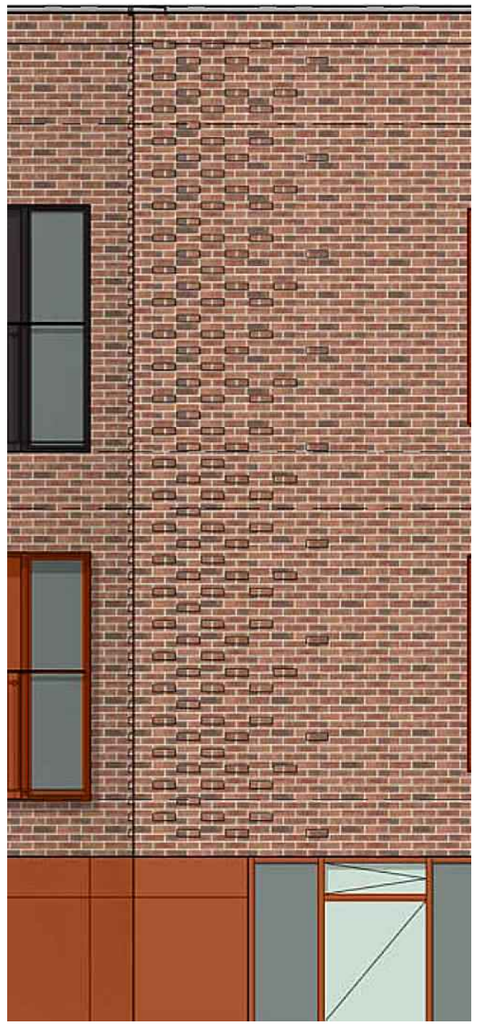

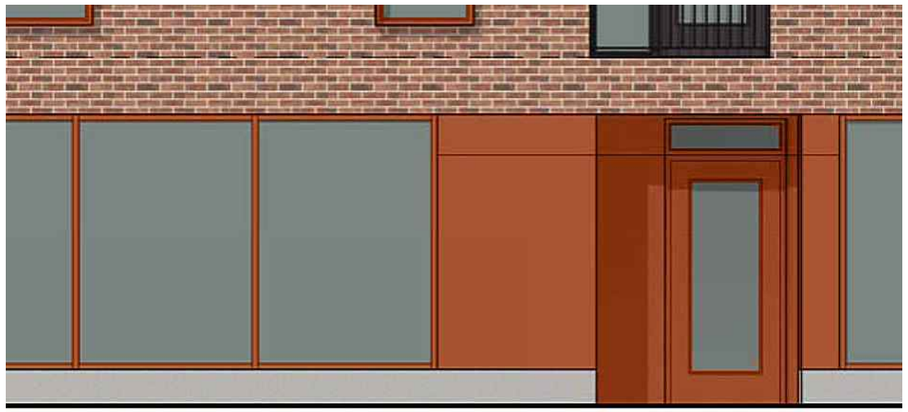

(PFO) PORTES ET FENÊTRES ORANGES

Couleur RAL2001 (*color match* avec le revêtement métallique)

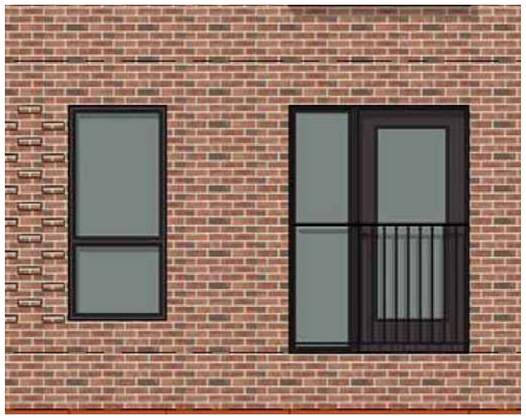

(PFN) PORTES ET FENÊTRES NOIRES

Couleur RAL9017

Référence cadre fenêtre et barrontins de juliette

(AB) APPAREILLAGE DE BRIQUES

Brique telle que BR

PERSPECTIVES

POURCENTAGE DE MAÇONNERIE

MATÉRIALITÉ DES FAÇADES SUR RUE (VIANNEY ET CHAMPDORÉ)						01-283, article 81
	Superficie totale de la façade (m^2)	*Superficie excluant les ouvertures (m^2)*	*Superficie de maçonnerie*		*Superficie de revêtement métallique*	
			(m^2)	*(%)*	*(m^2)*	*(%)*
SUD (AVE. VIANNEY) (Inclus la portion latérale ouest)						
	143.85	109.30	87.38	80.00	17.62	19.13
EST (RUE CHAMPDORÉ) (Inclus les élévations latérales de l'entrée)						
	274.16	196.62	166.94	84.90	20.74	10.55

VUE AÉRIENNE

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

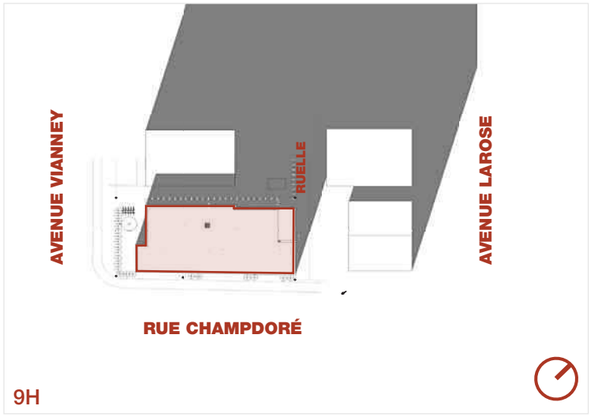

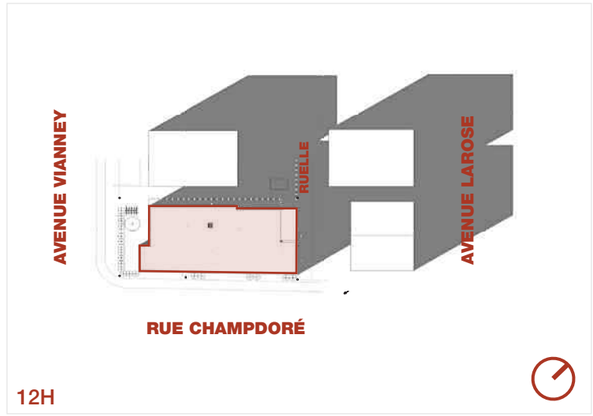

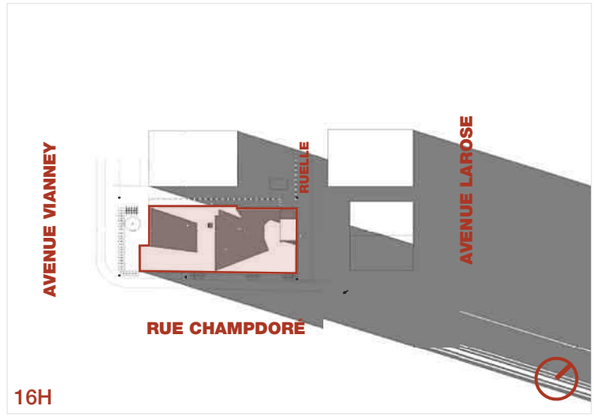

SOLSTICE D'HIVER
21 décembre

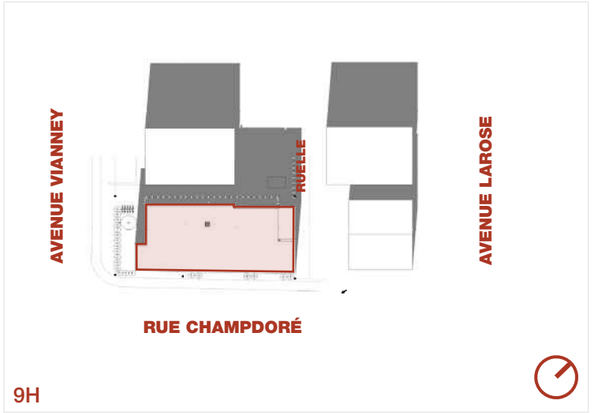

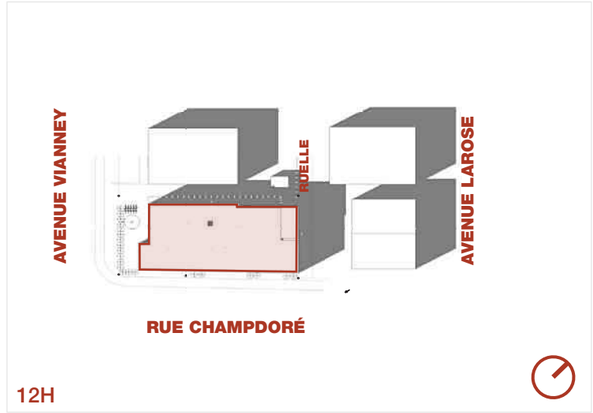

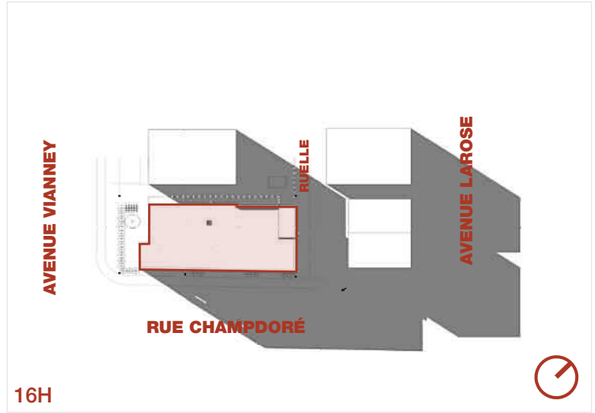

ÉQUINOXES
22 septembre & 19 mars

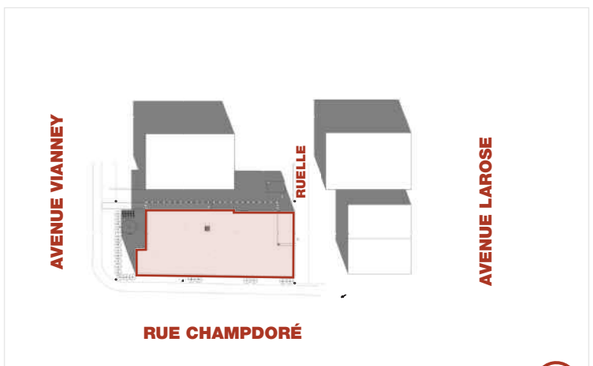

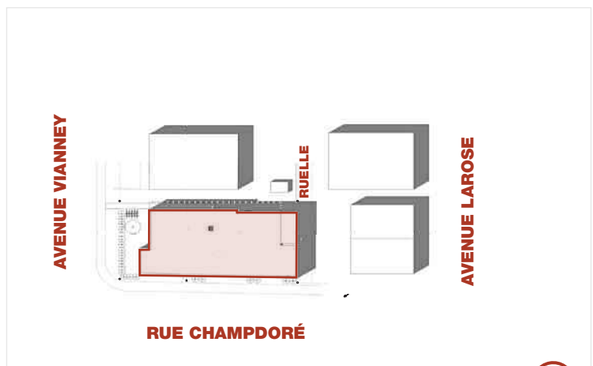

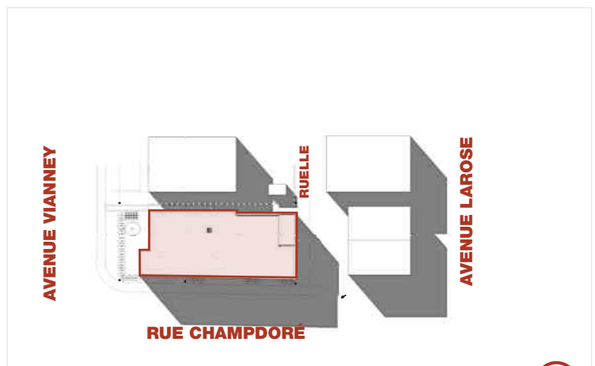

SOLSTICE D'ÉTÉ
21 juin

03 Annexes

(BR) BRIQUE

Brique Sioux City Brick Moutain Shadow Velours
Brique d'argile modulaire impériale,.
Joint de couleur tel que beige clair KEIMS 9312

(RMO) REVÊTEMENT MÉTALLIQUE ORANGE
PP-450 PANFAB PREMIUM

Pré-Peint D-Max Couleur RAL2001

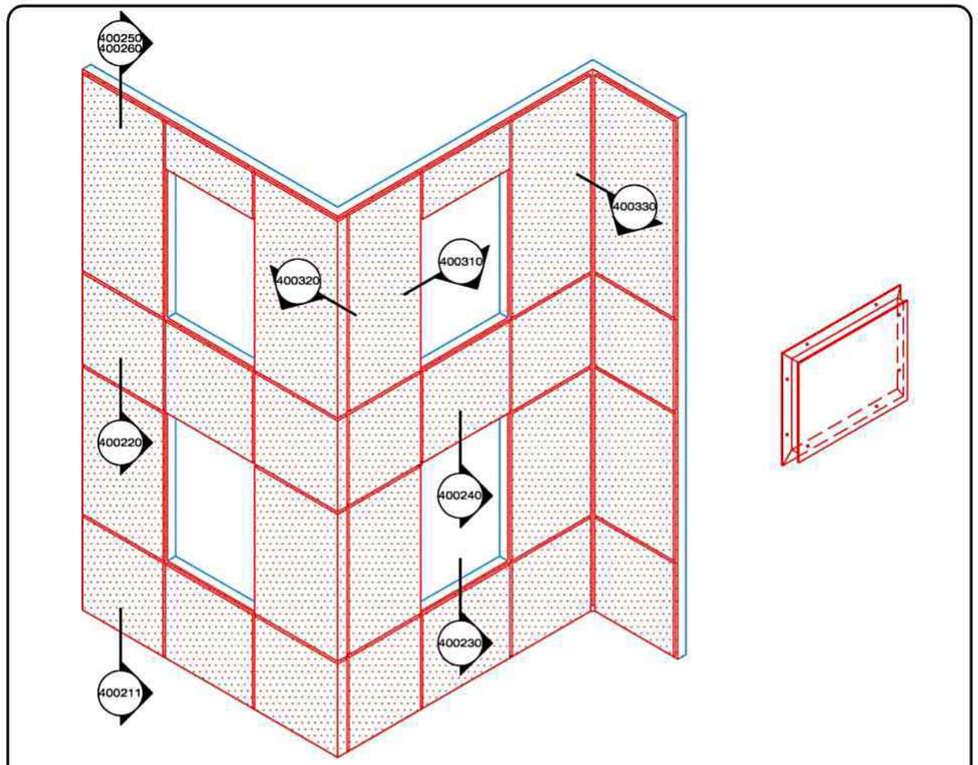

Usage: Quadrillage modulaire de surface (partie courbée possible).

Description: Panneau en fabrication sur mesure, style plaque 1/8" = 3mm arêtes apparentes exposées avec extrusions soudées à l'endos. Vissage apparent au fond du joint. Relief 1 1/4" = 32mm / Joint 3/4" = 19mm. Dimensions maximales usuelles= 48" x 120" c/c joint. Dimensions maximales spéciales avec fini D-MAX= 58" x 120" c/c joint.

Option de fini:
-Fini prépeint D-MAX: Aluminium 3.0mm, alliage 5754H42, fini prépeint type PVDF Kynar 500 70%, tel que Duranar XL, 7 couleurs en inventaire: Noir RAL9005, Blanc RAL9016, Jupiter RAL9006, Rigel-2, Neptune, Fusain et Alpha Centauri.
-Fini peint uréthane acrylique: Aluminium 3.0mm, alliage 3003H14, choix de couleur illimitée à partir de chartes Sico, BM, RAL, Qc.

LES INDUSTRIES PANFAB INC.

49, boul. de la Seigneurie Est
Blainville (Québec) J7C 4G6

Téléphone : (450) 430-3029
Télécopieur : (450) 433-0677

www.panfab.com

Projet: PP-400 PANFAB PLAQUE	
Titre: VUE ISOMÉTRIQUE	
Échelle: 1 : 60	Page: 400200
Date: NOVEMBRE 2018	

RAYSIDE
LABOSSIÈRE

LOGIS-RAP

Rapport sur l'état du bâtiment existant

9355-9357, avenue Vianney, Montréal

Mars 2020

Document préparé par

RAYSIDE | LABOSSIÈRE

Architecture Design Urbanisme

1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t 514.935.6684 f 514.935.7620 c info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DE L'EXPERTISE ET MANDAT **3**

1.1 PORTÉE DU MANDAT 3
1.2 MÉTHODOLOGIE 3
1.3 LIMITATIONS ET EXCLUSIONS 3

2. DESCRIPTION DU BÂTIMENT **4**

2.1 IMPLANTATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE 4

3. OBSERVATIONS IN SITU **5**

3.1 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS 5
3.2 FONDATIONS ET ÉLÉMENTS STRUCTURAUX 5
3.3 COMPOSANTES DE L'ENVELOPPE 6
3.5 FINIS INTÉRIEURS 7
3.6 TOITURE 8

4. RÉSUMÉ **9**

4.1 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 9

ANNEXES **10**

CERTIFICAT DE LOCALISATION 10

1. MANDAT

1.1 PORTÉE DU MANDAT

Le présent rapport sur l'état du bâtiment situé au 9355-9357 avenue Vianney est réalisé dans le cadre de la demande de projet particulier par la firme *Rayside Labossière Architectes*, mandatée par l'organisme à but non lucratif *Logis-Rap*. Le projet vise la démolition d'un immeuble existant de deux étages afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 16 logements sociocommunautaires. L'organisme vient en aide à des jeunes hommes et femmes, âgés de 18 à 30 ans, à risque d'itinérance ou en difficulté socio-économique, en leur offrant un milieu de vie et un support pour leur réinsertion.

Ce rapport permet de dresser le portrait de l'état actuel du bâtiment et de son évolution au courant des dernières années afin de l'évaluer dans son ensemble et d'offrir un argumentaire quant à sa démolition dans le cadre d'un projet particulier. Il s'adresse principalement aux membres du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

1.2 MÉTHODOLOGIE

L'évaluation du bâtiment est basée sur des relevés visuels effectués lors de la visite du 17 juin 2019. Celle-ci a été effectuée par Madame Louise Michaud-Boudreault, chargée de projet de la firme *Rayside Labossière Architectes*, accompagnée de Mme Joanne Groulx, chargée de projet chez *Atelier Habitation Montréal* et de Mme Marie-Luce Ambroise, présidente du conseil d'administration de *Logis-Rap*. La visite s'est déroulée lors d'une matinée ensoleillée.

1.3 LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Ce rapport se limite aux sujets énoncés à la portée du mandat. Par conséquent, nous souhaitons signaler que la présente expertise n'est pas une inspection et ne garantit pas l'absence de vices sur les éléments non inclus au présent mandat. Elle se base sur et se limite aux indices observables à partir des relevés visuels réalisés à hauteur d'homme, à partir du sol et des fenêtres. La toiture n'a pu être observée. Le rapport exclut, sans s'y limiter:

- L'intégrité structurale de la maçonnerie porteuse, des fondations et de l'ossature de bois (toiture);
- L'analyse des systèmes électromécaniques;
- La présence et l'enlèvement de l'amiante et des matières dangereuses;
- L'excavation des sols contaminés en hydrocarbures.

2. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

2.1 IMPLANTATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

Figures 1 et 2 - Localisation du bâtiment à l'étude, 9355-9357, ave. Vianney

Le bâtiment à l'étude est situé au 9355-9357 avenue Vianney dans le quartier Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à Montréal, sur un terrain considéré vacant, mais actuellement utilisé à des fins commerciales par un garage de mécanique (avec droit acquis). Le lot rénové 1 744 735 possède une superficie de 5 415 pieds carrés (530,10 mètres carrés) et se situe à l'angle de la rue Champdoré, au sud, et de l'avenue Vianney, à l'ouest; il est bordé à l'est par une ruelle et par un terrain construit, au nord, où se situe un quadruplex détaché construit vers 1987. Le reste du terrain est principalement recouvert d'asphalte et possède très peu de végétation.

Construit en 1960, l'immeuble de deux étages, sans sous-sol, possède une empreinte au sol de 1862 pieds carrés (173 mètres carrés), pour une superficie brute total d'environ 3 725 pieds carrés (346,06 mètres carrés). Il est actuellement occupé par l'entreprise Garage Vianney inc., spécialisée dans le débosselage et la peinture automobile. L'immeuble a été acquis par Amodio Di Santo et Lanni Clemente, le 30 novembre 1977, puis les droits indivis de Amodio Di Santo ont été légués à Felicia Romano en 2018. Il ne semble pas que le bâtiment eu été l'objet d'une réfection majeure, puisque sa volumétrie et sa hauteur actuelles sont tels que sur les plans datant de 1979-1985 (voir figure 2), mais plutôt à des travaux d'entretien au courant des années. Lors de la visite, le propriétaire actuel nous a notamment fait mention des travaux suivants: la toiture aurait fait l'objet d'un remplacement il y treize ans, les fenêtres il y a sept à dix ans et le parement d'aluminium il y a six à sept ans. Au moment de la visite, le rez-de-chaussée était toujours utilisé à des fins de garage de réparation, tandis que le deuxième étage était occupé par un squatteur comme lieu de résidence et d'entreposage.

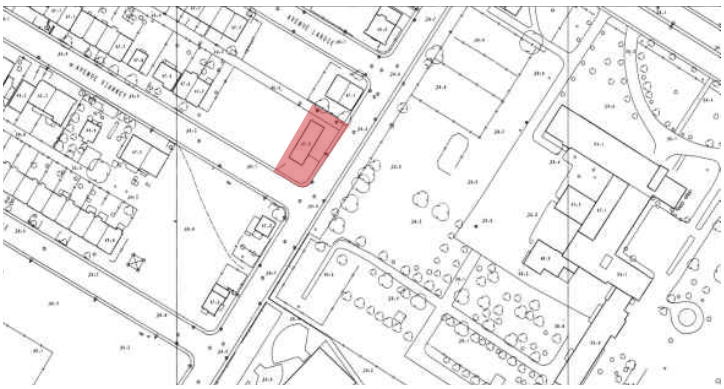

Figure 3 - Plan de 1979-1985

3. OBSERVATIONS IN SITU

3.1 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'ensemble du terrain est presque entièrement recouvert d'asphalte, avec un très faible pourcentage d'espaces végétalisés, au nord et à l'est du terrain. La végétation y pousse librement, sans entretien particulier. La portion sud fait office de stationnement pour le garage et est entourée d'une clôture haute grillagée. Au nord, une clôture ferme la cour du bâtiment adjacent, mais empiète sur le site à l'étude et limite l'accès à la façade nord du bâtiment.

De plus, on retrouve deux escaliers extérieurs en fer forgé qui donnent accès au deuxième étage du bâtiment. Dans les deux cas, ceux-ci présentent d'importantes traces de corrosion témoignant d'un manque d'entretien des dernières années.

On constate ainsi une très faible qualité des aménagements extérieurs entourant le bâtiment existant dont l'espace non construit est voué au stationnement des voitures, en cohérence avec l'usage actuel du garage de réparation.

3.2 FONDATIONS ET ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

Le bâtiment repose sur des fondations en béton coulé, avec dalle de béton sur sol et sa structure est en blocs de béton. De l'extérieur, il était possible de percevoir de nombreuses fissures et dégradation des blocs de béton, dû notamment à la dégradation du crépi cimentaire (photo 6). Des poutres structurales en acier soutiennent le deuxième étage. Les observations se limitent toutefois à des relevés visuels et excluent un constat quant à l'intégrité structurale de l'ensemble qui requiert l'expertise d'un ingénieur en structure.

Photo 1 - Stationnement en asphalte (2019)

Photo 2 - Végétation libre à l'arrière du bâtiment

Photo 3 - Clôture limitant l'accès à la façade nord

Photo 4 - Escalier d'issue arrière

Photo 5 - Escalier extérieur avant

Photo 6 - Blocs de béton

3.3 COMPOSANTES DE L'ENVELOPPE

Les quatre façades présentent des revêtements extérieurs variés et avec peu de cohérence entre eux. La façade principale, sur Vianney, est revêtue d'une brique d'argile brune et rouge au rez-de-chaussée, et d'une tôle d'aluminium blanche au deuxième étage (voir photo 7). Certains joints de maçonnerie sont évidés et en mauvais état, notamment à la jonction avec le haut de l'escalier extérieur en façade. La façade nord est entièrement recouverte d'un crépi présentant un état de dégradation assez important et qui menace de s'affaisser (voir photo 8). Des portions entières de crépi ont disparu, laissant ainsi la structure en bloc de béton à découvert et vulnérable aux dégradations dues aux intempéries.La façade sud donnant sur l'avenue Champdoré revêt une tôle ondulée en aluminium (voir photo 9) qui aurait été remplacée il y six ou sept ans, selon l'ancien propriétaire. Son état semble relativement bon, malgré des éléments de finition peu raffinés. Finalement, la façade arrière (voir photo 10) présente un crépi dans sa portion au rez-de-chaussée, de même qu'un revêtement en aluminium blanc au deuxième étage. Le crépi présente de nombreuses fissures.
Nous pouvons conclure que les différents matériaux de revêtement extérieur ont été ajoutés et modifiés au courant des années, sans nécessairement conserver l'intégrité de l'ensemble.

On retrouve sur la façade principale des fenêtres en PVC, avec volets fixes et coulissants, qui auraient été remplacés il y a environ 7 à 10 ans, selon l'information fournie. Selon nos observations, celles-ci présentent de nombreuses traces d'usure; on remarque notamment une déformation dans le meneau horizontal séparant la partie fixe de la partie coulissante. Sur l'une des fenêtres du deuxième étage, un volet est manquant et a été barricadé avec un panneau de contreplaqué. Sur la façade arrière, l'ensemble des fenêtres ont été barricadées et certaines parties manquantes révèlent un cadre de bois pourri. Le seuil de la porte avant présente des défectuosités et des fissures dans la dalle.

Photo 7 - Façade avant - ouest, avenue Vianney (2019)

Photo 8 - Façade latérale - nord

Photo 9 - Façade latérale - sud, avenue Champdoré

Photo 10 - Façade arrière - est, ruelle

3.4 FINIS INTÉRIEURS

Les constats suivants s'appliquent aux finis intérieurs du rez-de-chaussée, occupé par le Garage Vianney, et du deuxième étage résidentiel, en théorie vacant, mais définitivement occupé par un squatteur lors de notre visite du 17 juin 2019. En raison des activités commerciales du garage et de l'encombrement des espaces intérieurs, il nous a été difficile de faire un relevé visuel exhaustif, mais des constats peuvent tout de même être tirés de nos observations.

3.4.1 FINIS INTÉRIEURS DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Le rez-de-chaussée occupé par le Garage Vianney comprend un espace principal à aire ouverte donnant sur l'avenue Vianney, une salle de réparation avec un accès vers la ruelle, un bureau administratif, une salle de toilette et une salle de peinture. Au-dessus du bureau, on retrouve une mezzanine partielle utilisée pour l'entreposage des pièces automobiles et de divers équipements. Le rez-de-chaussée présente très peu de revêtements de finition. Au sol, la dalle en béton coulée a été laissée apparente sur l'ensemble de l'étage et son état général semble bon outre quelques fissures apparentes. De manière similaire, les blocs de béton des murs extérieurs ont été laissés apparents à l'intérieur du garage. Nous avons pu constater un léger effritement des joints de mortier entre les blocs, qui datent très probablement de la période de construction de l'immeuble. Dans la pièce arrière, les murs ont été recouverts d'éléments de maçonnerie de plus petite dimension et peints en blanc, dont certaines portions sont entièrement dénudées. D'autres sections des cloisons intérieures ont été recouvertes de tôle d'aluminium peint, d'acier dans la salle de peinture et de contreplaqué peint, dans le corridor. L'ensemble des finis intérieurs du rez-de-chaussée se veut de faible qualité et présente de nombreux défauts de réalisation et d'usure, notamment dans leurs jonctions. Dans l'espace principal, les poutres d'acier sont apparentes et révèlent un sous-plancher en lattes de bois. De nombreux luminaires et ventilateurs suspendus de manière aléatoire surplombent la pièce.

Photo 11 - Intérieur du Garage Vianney (2019)

Photo 12 - Salle arrière du rez-de-chaussée

Photo 13 - Corridor du rez-de-chaussée

Photo 14 - Salle de peinture

3.4.2 FINIS INTÉRIEURS DU DEUXIÈME ÉTAGE

Lors de notre visite, le deuxième étage présentait un état d'encombrement assez important et une détérioration de l'ensemble de ses composantes intérieures. En théorie vacant, nous avons constaté qu'un squatteur occupait le deuxième étage et l'utilisait notamment à des fins d'entreposage. De nombreux éléments présentaient un potentiel d'incendie -cigarettes au sol, bonbonnes de gaz-, dont l'ancien propriétaire a été mis au courant et s'est engagé à libérer l'étage très rapidement. Selon l'information reçue, le deuxième étage était précédemment occupé à des fins résidentielles et commerciales, notamment pour accueillir un atelier et des studios de pratique. L'étage aurait été loué à quelques reprises, pour ensuite être vacant durant les 4 dernières années.

L'étage présente une multitude de finis intérieurs, dans l'ensemble en très mauvais état. Le sol est composé d'une dalle de béton apparent sur l'ensemble de l'étage, à l'exception de la pièce avant qui est recouverte d'un plancher en bois flottant et présentant de nombreuses fissures. Tout comme le rez-de-chaussée, les murs de blocs ont été laissés apparents dans l'ensemble, mais certaines sections sont partiellement recouvertes de gypse non fini, de panneaux d'isolant rigides, de laine minérale et de polyéthylène; de nombreux trous et sections de gypse enlevées laissent la laine à découvert. Des traces d'humidité excessive ont été observées dans la pièce donnant sur l'avenue Vianney notamment aux murs et au plafond en tuiles acoustiques qui présente des traces de moisissures.

3.5 TOITURE ET COMPOSANTES MÉCANIQUES

Aucun relevé visuel de la toiture n'a été effectué lors de la visite du 17 juin 2019. Il s'agit toutefois d'une toiture plate qui aurait été remplacée il y a environ 13 ans, selon l'information transmise par l'ancien propriétaire. Le solin semble intact sur l'ensemble du périmètre du parapet.

Sans avoir fait un relevé visuel exhaustif des composantes mécaniques du bâtiment, on a pu observer que les conduits mécaniques présents en façade arrière présentent de nombreuses traces de rouille.

Photo 15 - Deuxième étage (2019)

Photo 16 - Finis intérieurs

Photo 17 - Finis intérieurs

Photo 18 - Pièce avant

Photo 19 - Pièce avant

Photo 20 - Plafond de la pièce avant

4. RÉSUMÉ

4.1 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La visite du 17 juin 2019 nous a permis de faire plusieurs observations quant à l'état général du bâtiment situé au 9355-9357, avenue Vianney à Montréal. Les constats présentés dans ce rapport se limitent aux indices observables à partir des relevés visuels réalisés à hauteur d'homme, à partir du sol et des fenêtres. Ce rapport ne remplace pas une inspection en bonne et due forme et exclu certains éléments décrits en première partie.

Selon les observations, il a été notamment été constaté que le bâtiment ne présente pas d'intérêt architectural particulier, celui-ci ayant été construit en 1960 à des fins commerciales et résidentielles. D'une superficie totale 3 725 pieds carrés distribués sur deux étages, l'immeuble est occupé depuis 1977 par une entreprise spécialisée dans le débosselage et la peinture automobile. L'usage serait resté le même jusqu'à présent et l'immeuble a été vendu le 22 mai 2019 à l'organisme *Logis-Rap*. Depuis la vente, l'ancien propriétaire loue les lieux et y poursuit ses activités commerciales. Le bâtiment a été conçu pour un tel usage et est peu adapté à une transformation qui répondrait aux besoins de l'organisme propriétaire. Bien qu'il présente une bonne intégrité structurale, nous avons remarqué la dégradation de nombreux éléments architecturaux, dont les composantes de l'enveloppe, les revêtements extérieurs et les matériaux de finition intérieurs. C'est notamment le cas du crépi de ciment, présentant un état avancé de dégradation, et la fissuration des blocs de béton, en partie dénudés. Par ailleurs, l'immeuble ne semble pas avoir fait l'objet d'une réfection majeure, mais plutôt de quelques transformations et remplacements au courant des dernières années; remplacement des fenêtres, de la toiture et des revêtements extérieurs. On constate une faible intégrité de l'ensemble, mais plutôt une addition fragmentée de différents matériaux. Par ailleurs, les aménagements extérieurs sont de piètre qualité, le site étant recouvert d'asphalte dans presque son entièreté. Alors que le rez-de-chaussée remplit sa fonction de garage, le deuxième étage est quant à lui peu approprié pour un usage résidentiel en raison du manque de fenêtres, de la dégradation des matériaux de finition et du manque flagrant d'entretien.

De la sorte, nous recommandons la démolition du bâtiment existant, peu adapté aux besoins de l'organisme *Logis-Rap* et présentant une faible valeur architecturale. Cette démolition permettra la construction d'un immeuble de trois étages offrant un logis et de l'assistance à une clientèle vulnérable. Ce projet offre une opportunité de revaloriser le site étudié, avec un usage uniquement résidentiel, et de bonifier ses espaces extérieurs, tout en améliorant son interface avec le contexte environnant.

ANNEXE : CERTIFICAT DE LOCALISATION

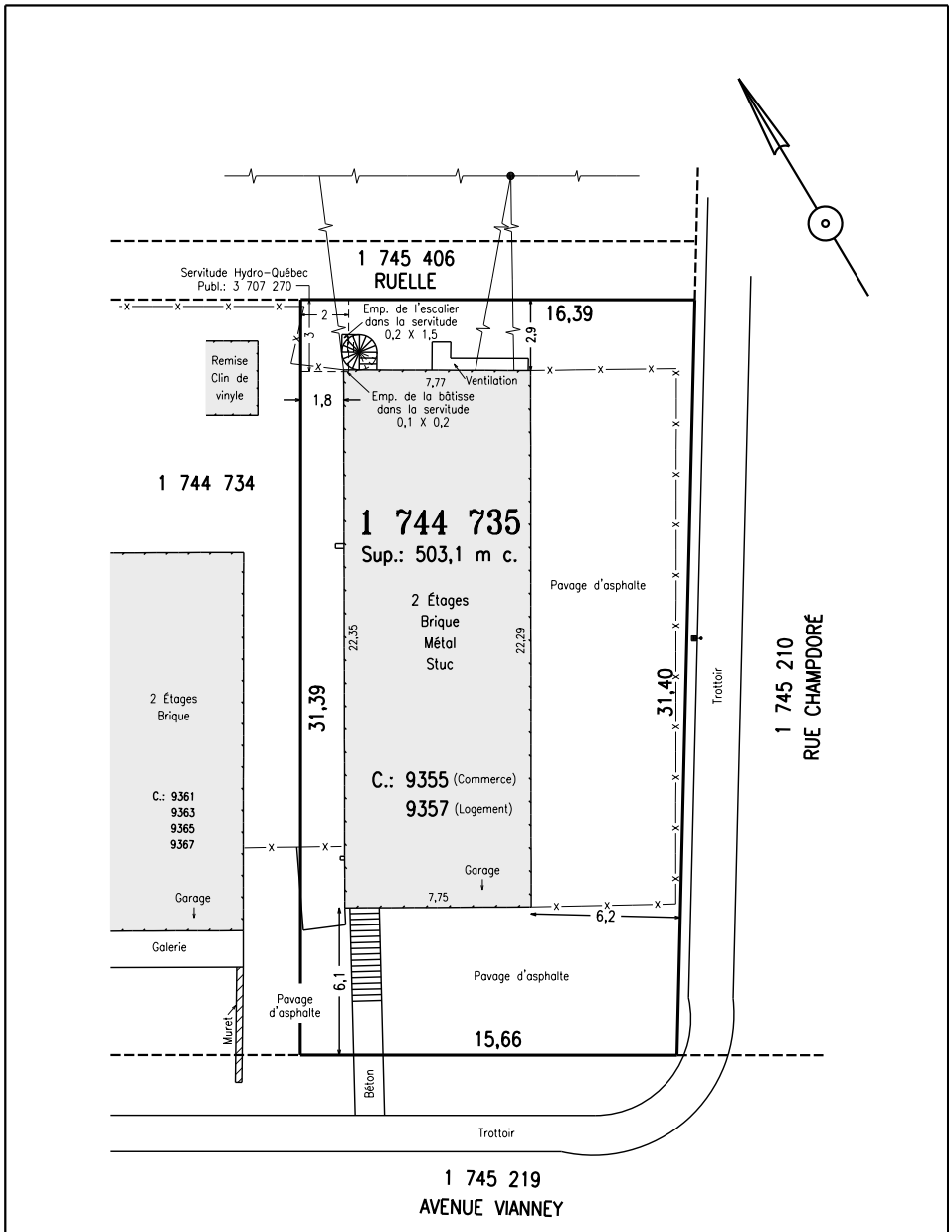

LÉGENDE

ARBRE	BÂTIMENT
BORNE-FONTAINE	BORD BOISÉ
ANCRAGE	CÂBLES AÉRIENS
LAMPADAIRE	CLÔTURE
POTEAU	FOSSÉ
PUISARD	HAIE
REGARD	LIMITE DE TALUS
REPÈRE D'ARPENTAGE	LIGNE DE LOT
VALVE D'EAU	LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES:

LES DIMENSIONS DES STRUCTURES ET LEURS RATTACHEMENTS AUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ SONT DONNÉS À PARTIR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.

CE PLAN ET LE RAPPORT QUI L'ACCOMPAGNE FONT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT DOCUMENT. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ OU INVOQUÉ POUR D'AUTRES FINS QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

LOT(S)	1 744 735
CADASTRE	DU QUÉBEC
CIRC. FONC.	MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION
ÉCHELLE	1=200 SI
RECHERCHES	6 SEPTEMBRE 2016
TERRAIN	7 SEPTEMBRE 2016
DESSIN	0608-18

COPIE CONFORME LE

MONTRÉAL LE 12 SEPTEMBRE 2016

Signé numériquement par:
Martin Gascon a.-g.

MINUTE : 13248 DOSSIER : 1608-46

Gascon a.-g. inc.
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
4244, RUE DE SALABERRY
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4J 1H3
Tél.: 514 337-6141 Fax: 514 337-6142
Courriel: info@gasconag.com

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.11

2020/08/31 18:30

Dossier # : 1201385017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283).

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020;
2. d'adopter le second projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement 901-283);

3. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution PP20-14003, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 10:45

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1201385017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite ayant eu lieu du 6 au 27 juillet 2020, ajouté en pièce jointe.
Rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en lien avec la COVID-19, cette consultation écrite a remplacé l'assemblée publique normalement requise dans le cadre d'une autorisation en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I de l'arrondissement (RCA04-14003).

La pente de la servitude a été modifiée suite à la consultation publique pour la rendre plus douce.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte-Planification

514 868-3494
Tél :
Télécop. : 514 868-3517

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1201385017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283).

Rapport de consultation publique 7625, 18e Avenue.pdf Nouveau plan servitude.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte-Planification

Tél : 514 868-3494
Télécop. : 514 868-3517

Rapport de consultation publique

Consultation écrite du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30
7625, 18e Avenue

Objet du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Permettre la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283)

Personne-ressource

Roula Heubri, Architecte-Planification, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30 ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande de projet particulier pour la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
    - nom et prénom
    - adresse résidentielle
    - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

ou

- par la poste à l'adresse suivante :

    Service du greffe
    Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
    405, avenue Ogilvy, bureau 200
    Montréal (Québec) H3N 1M3

ou

- rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-868-3494

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Plan de localisation du site
- Normes règlementaires applicables sur le site
- Sommaire décisionnel relatif au projet
- Présentation du projet
- Plans du projet
- Plan de la servitude
- Panneau d'échantillons des parements extérieurs

Commentaires et questions		
Tong Yan, Zou Jinping		- Projet inacceptable car il sera sous le niveau du trottoir et aura une pente de 12%. - Il sera très difficile pour les 12 véhicules stationnées à l'arrière de circuler l'hiver surtout s'il y a de neige ou de la glace. - Il ne sera pas possible de déneiger à cause du rayon de virage. - Actuellement Il y un a un accès plat. Lors de l'achat du bâtiment en 2019, le vendeur avait signifié que l'accès demeurerait identique lors de la construction du nouveau bâtiment. - Demande d'annuler la pente de l'accès et de le garder tel qu'actuellement.
Xiaojie WU, Kunrui Liu		- Inquiétudes concernant le projet de construction au 7625, 18e Avenue. Il y a trois propriétés (7627, 7629, 7631) qui partage une servitude de passage. Cette servitude est actuellement au niveau de la rue, mais selon le plan du projet de 7625, il y aura une nouvelle pente afin de pouvoir construire au niveau du rez-de-chaussée. Cette opération va créer deux pentes de 12% sur la servitude collective, les pentes vont certainement créer des problèmes d'entrée et de sortie de véhicules durant l'hiver et des difficultés pour le déneigement. -Selon le plan de construction, la pente va réduire le rayon de braquage du virage à l'entrée du stationnement surtout que le plan n'a pas pris en compte le muret supportant la clôture. Avec la neige l'hiver, le rayon de braquage insuffisant causera des problèmes sécuritaires pour tous les usagers de cette servitude collective. - Si la ville autorise cette nouvelle construction qui est adjacente au bâtiment, le creusage du terrain pourrait avoir des impacts négatifs sur la fondation du bâtiment adjacent. De ce fait, le propriétaire du 7625 devra fournir une évaluation professionnelle et une assurance pour tous les risques concernant le bâtiment 7627-18e Avenue. - Lors de l'achat du bâtiment situé au 7627-18e Avenue, la servitude étai plate. Si la ville autorise le plan de construction actuel, le propriétaire du 7625, doit s'occuper de toutes les charges liées aux installations, réparation et entretien de cette servitude creusée.

		-La ville doit annuler les pentes sur la servitude collective de ce projet en prenant compte de tous les intérêts des usagers de cette servitude.

Roula Heubri-Architecte- Planification — 11 août 2020

Préparer par — Date

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2020	Résolution: CA20 14 0200

Adopter le premier projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage (01-283) et autoriser la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283);
2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet de résolution PP20-14003, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

40.09 1201385017

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1201385017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283).

1. d'adopter le premier projet de résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7627, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement 901-283);

2. d'autoriser, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours visant le projet de résolution PP20-14003, annoncée au préalable par un avis public, en remplacement de l'assemblée publique exigée en vertu des articles 125 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1).

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-06-18 10:51

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1201385017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283).

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2012, le comité de démolition avait autorisé la démolition de deux bâtiments industriels sis aux 7625 et 7633-7637, 18e Avenue. Les membres du comité avaient aussi approuvé le programme de réutilisation du sol dégagé visant la construction de 4 nouveaux bâtiments résidentiels de 3 étages totalisant 27 logements tout en suggérant une demande de fonds de compensation en remplacement d'une unité de stationnement jugée non sécuritaire pour le dernier immeuble. Trois bâtiments de 8 logements chacun avaient été construits suite à l'autorisation. Dû à des circonstances imprévisibles et malgré le fait que le fonds de compensation avait été autorisé par le Conseil d'arrondissement du 2 octobre 2012, le 4e bâtiment de trois logements n'avait pu être réalisé.
Actuellement, le propriétaire souhaite finaliser le projet et construire, tel que prévu, le bâtiment de 3 trois étages et de trois logements. Or récemment, le Règlement de zonage de l'arrondissement a été révisé et plusieures normes, dont certaines concernant le nombre de logements, ont été modifiées. En effet, l'usage dans la zone H03-0920 concernée, qui préconisait un usage résidentiel de 2 à 8 logements (H.2-4) a été remplacé par un usage résidentiel de 4 logements (H.4). Cette modification entraîne la non-conformité du projet qui ne peut donc pas être autorisé sans autorisation réglementaire préalable.

Procédure de remplacement:
Cette demande sera traitée en vertu du règlement sur les projets particuliers (PPCMOI), le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020. Cet arrêté prévoit une procédure de consultation par écrit de 15 jours. Toutefois la période de consultation écrite sera prolongée à 21 jours compte tenu des vacances estivales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD-1203 : 13 septembre 2012 :D'approuver le programme de réutilisation du sol dégagé visant la construction de 4 nouveaux logements résidentiels de 3 étages totalisant 27 logements dont l'architecture et l'aménagement paysager sont illustrés aux plans A-01 et A-

06 intitulés plan d'implantation et élévation de façade, de Marco Manini architecte architecte, joints à la présente et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 septembre 2012.
CA12 140337 : 2 octobre 2012 : Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du lot numéro 2 216 519, situé sur la 18e Avenue, de l'obligation de fournir une unité de stationnement, exigée selon la réglementation en vigueur dans le cadre de la construction d'un bâtiment de trois logements.

DESCRIPTION

Le bâtiment qui fait l'objet de la demande fait partie d'un ensemble de quatre bâtiments. Il abriterait trois logements de deux chambres à coucher. Une unité de stationnement extérieure serait aménagée à l'arrière du bâtiment.
Dû à l'étroitesse du terrain et afin d'avoir des logements viables de deux chambres à coucher, un seul logement pourrait être aménagé par étage. La hauteur maximale exigée et la volonté de s'intégrer aux bâtiments voisins ne permettraient pas au promoteur de construire un quatrième étage, l'amenant ainsi à déroger à l'article 119 qui exige un minimum de quatre logements par terrain.

Une pente débutant sur le domaine public mènerait à une porte cochère en-dessous du bâtiment afin d'accéder au parc de stationnement de 13 unités aménagées pour les quatre bâtiments. Une servitude de droit de passage est d'ailleurs enregistrée en faveur des trois autres bâtiments.

L'expression architecturale du bâtiment s'intégrerait au style des trois autres bâtiments tout en étant de facture plus contemporaine. Le revêtement extérieur serait composé d'un mélange de briques de couleur blanche et grise posé à l'horizontal de façon à le différencier de l'ensemble créer par les trois bâtiments adjacents.

JUSTIFICATION

Les critères en vertu desquels doit être effectuée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- respect des objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux, des types de matériaux de revêtement proposés pour les constructions ainsi que de l'affichage;
- avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- accessibilité universelle du projet, en regard notamment de la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, de l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

La Direction du développement du territoire est d'avis que la présente demande est justifiée et qu'elle devrait recevoir une suite favorable, et ce, considérant les éléments suivants :

- le bâtiment proposé fait partie d'un ensemble;
- la construction du bâtiment permettrait de finaliser le projet approuvé en 2012.

Le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 8 juin 2020, a recommandé au conseil d'arrondissement de donner une suite favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de la demande de PPCMOI : 5 000,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu des articles 125 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un projet de résolution adopté en vertu d'un règlement sur les PPCMOI doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation. Or, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, les consultations publiques peuvent, si un conseil municipal le juge approprié, être remplacées par une consultation écrite. Ainsi, le conseil d'arrondissement doit statuer sur l'admissibilité de la présente demande à cette procédure exceptionnelle. Pour prendre en compte les vacances estivales, il est proposé de tenir une consultation écrite de 21 jours plutôt que les 15 jours exigés par l'arrêté ministériel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affiche faisant office d'avis public à installer sur le site.
Avis public annonçant la consultation publique écrite, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai, en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
Avis public annonçant la période d'approbation référendaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution.
Consultation écrite d'une durée de 21 jours pour permettre aux citoyens de transmettre leurs commentaires par écrits, par courriel ou par téléphone (du 6 au 27 juillet 2020).
Diffusion du rapport de la consultation écrite.
Adoption du deuxième projet de résolution.
Procédure d'approbation référendaire adaptée par le recours à un processus de signature de registre à distance et le cas échéant, par la tenue d'une référendum par correspondance.
Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte- Planification.

Tél : 868-3494
Télécop. : 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-11

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1201385017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283).

Localisation du site.pdf
Normes réglementaires.pdf
PV-CCU 2020-06-08.pdf
Plans proposés - PPCMOI.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte- Planification.

Tél : 868-3494
Télécop. : 868-4706

Google Maps 7635 18e Ave

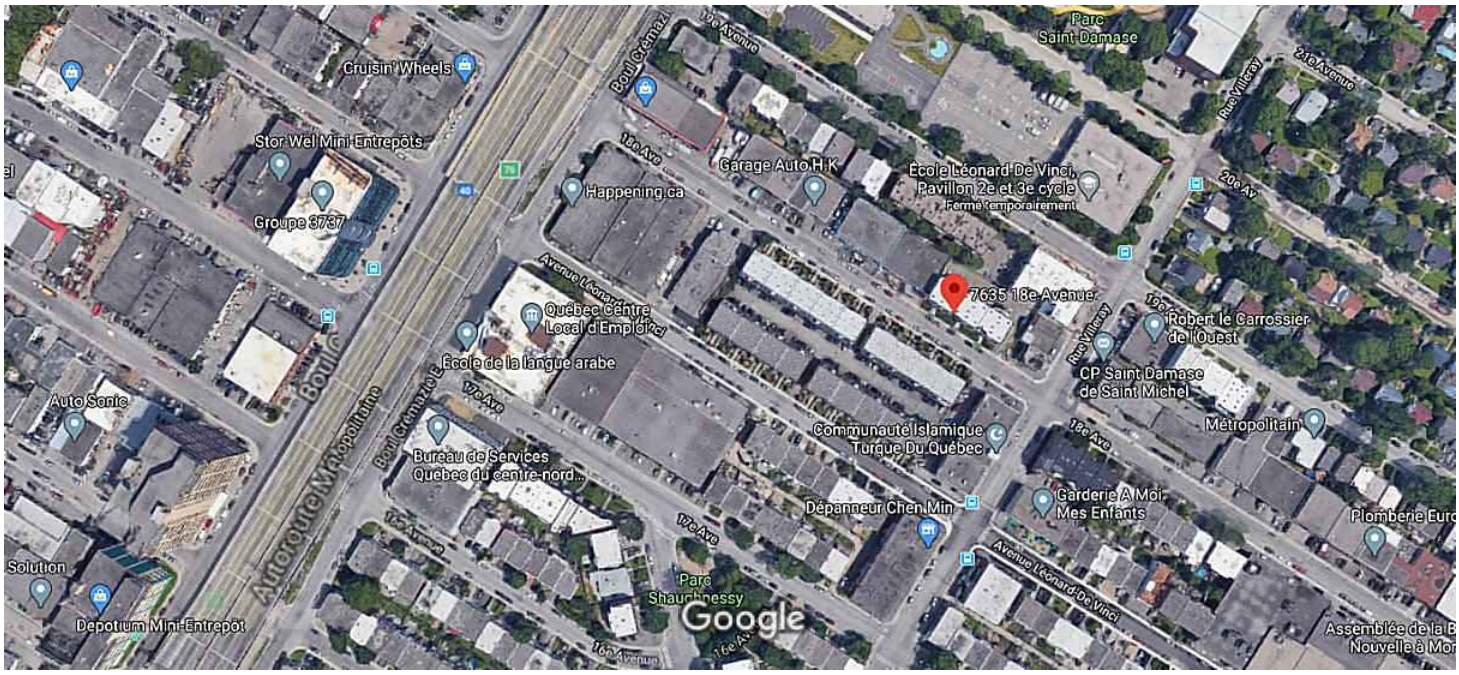

7635 18e Ave

Montréal, QC H2A 2N5

Itinéraires Enregistrer À proximité Envoyer vers votre téléphone Partager

HC82+M3 Montréal, Québec

Photos

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS **ZONE : H03-092**

Catégories d'usages autorisées		Principal						
Habitation		H.4	H.4	H.4	H.5			
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC	(2e étage)							
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X	X	X			
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal		4	6	8	12			
Superficie des usages spécifiques	max (m2)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques	(A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/11	0/11	0/11	0/11			
En étage	min/max	2/3	2/3	2/3	2/3			
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	9	11	16			
Mode d'implantation	(I-J-C)	I-J-C	I-J-C	I-J-C	I-J-C			
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	0/60	0/60	0/60	0/60			
Densité	min/max	0,5/2	0,5/2	0,5/2	0,5/2			
Marges								
Avant principale	min/max (m)	3/5	3/5	3/5	3/5			
Avant secondaire	min/max (m)	0/4	0/4	0/4	0/4			
Latérale	min (m)	1,5	1,5	1,5	1,5			
Arrière	min (m)	3	3	3	3			
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40	10/40	10/40			
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80	80	80			
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)	-						

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

CARTE DE LA ZONE

***Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 8 juin 2020

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité

Véronique Lamarre
Katherine Routhier
Esther St-Louis

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Olivier Gauthier, conseiller en aménagement
Roula Heubri, architecte – planification
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche
David Fortin, agent du cadre bâti

Absents:
Celso Giancarlo Alcantara
Francis Grimard

6.12. PPCMOI : 7625, 18e Avenue	
Présenté par	**Invités**
Roula Heubri architecte – planification	Aucun

Objet

Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La possibilité de planter des arbustes ;
- La nécessité d'améliorer le traitement de l'entrée principale ;
- L'interdiction de mettre des thermopompes en cour arrière (sur les balcons) ;
- La typologie des logements ;
- L'ajout de verdissement sur le toit ;
- L'absence de cour arrière.

CCU20-06-08-PPCMOI03	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Esther St-Louis

ADOPTÉ à l'unanimité.

7. Varia

8. Levée de la séance
Tous les points ayant été traités à 19h00 Du consentement unanime des membres du comité, la séance est levée. ADOPTÉ.

Signée à Montréal, ce 8e jour du mois de juin 2020.

_____

Mary Deros, Présidente du comité
et conseillère de la ville – district Parc-Extension

_____

David Fortin, Secrétaire du comité
et agent du cadre bâti

9379-4550 QUÉBEC INC

NOUVEAU TRIPLEX

LOCALISATION : 7625 18e AVENUE, MONTRÉAL, QUEBEC, H2A 2N5

ÉMISSION POUR CCU LE 2 JUIN 2020

LISTE DES DESSINS

A000 - PAGE TITRE ET PLAN D'IMPLANTATION

A100 - PLAN DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION

A101 - PLAN DU 1er ÉTAGE - CONSTRUCTION

A102 - PLAN TYPIQUE DES 2e ET 3e ÉTAGES - CONSTRUCTION

A150 - PLAN DE TOITURE - CONSTRUCTION

A300 - ÉLÉVATION AVANT - CONSTRUCTION

A301 - ÉLÉVATION LATÉRALE - CONSTRUCTION

A302 - ÉLÉVATION ARRIÈRE - CONSTRUCTION

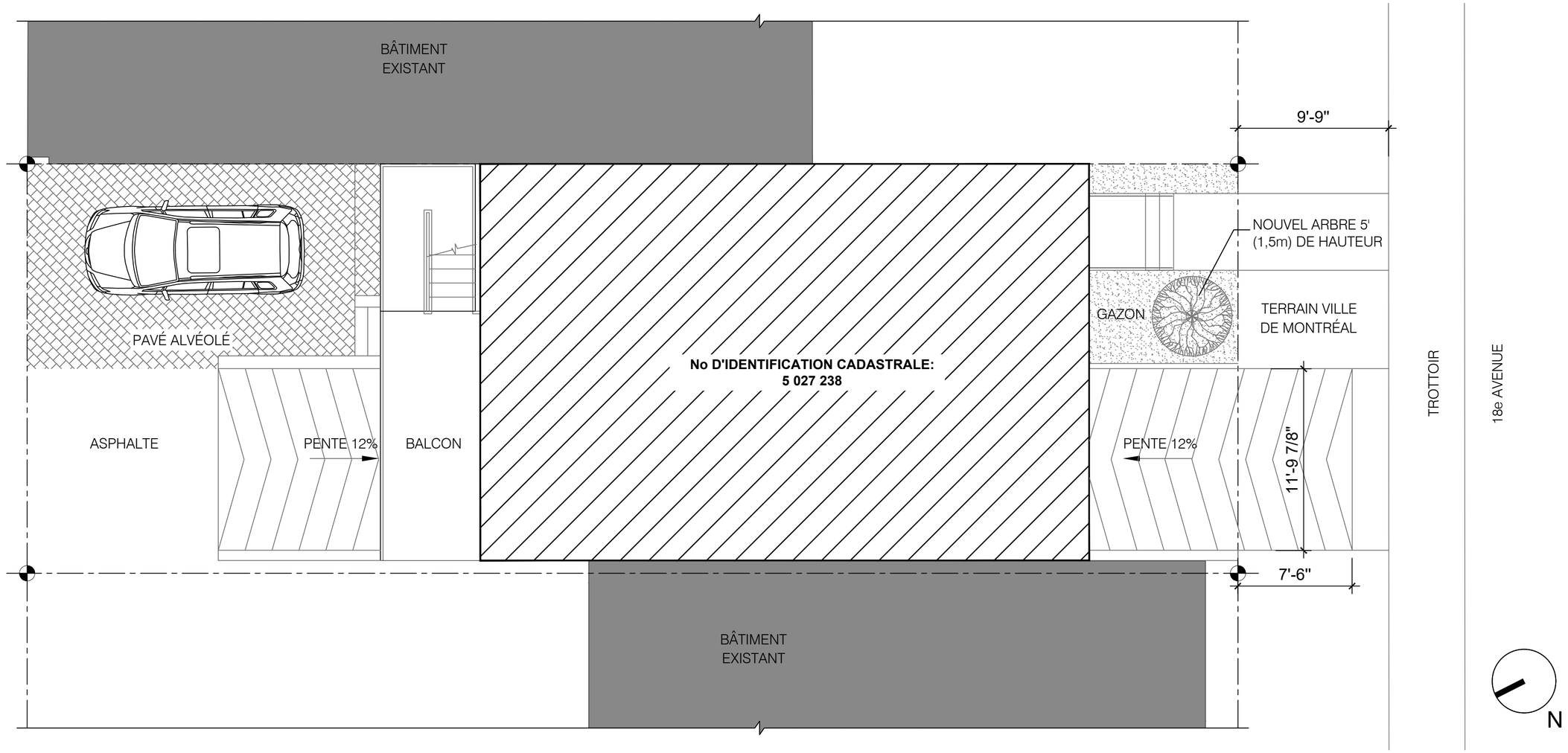

1 / A000 **PLAN D'IMPLANTATION**
ÉCHELLE: 3/16 " = 1' - 0"

NOTES - IMPLANTATION

1- SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN: 2103 pi2 (195,6 m2)
2- IMPLANTATION DU NOUVEAU BÂTIMENT : 1022 pi2 (95,1 m2)
3- TAUX D'OCCUPATION : 48,6 %
4- SUPERFICIE DE PLANCHER TOTALE : 3601 pi2 (335 m2)
5- SUPERFICIE EN PAVÉS ALVÉOLÉS : 350 pi2 (31,1 m2)
6- SUPERFICIE DE GAZON : 78 pi2 (72,2 m2)
7- TOTAL DE VERDISSEMENT EXTÉRIEUR: 428 pi2 (20% DE LA SURFACE TOTALE DU TERRAIN)

LÉGENDE - IMPLANTATION

BÂTIMENTS EXISTANTS — NOUVEAU BÂTIMENT — LIMITE DE PROPRIÉTÉ

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec — A 6364 — DAVID MERLIN ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission: POUR CCU

Projet: NOUVEAU TRIPLEX

Localisation: 7625, 18e AVENUE, MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client: 3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre: PAGE TITRE ET PLAN D'IMPLANTATION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle: INDIQUÉE	Feuille A000 /8

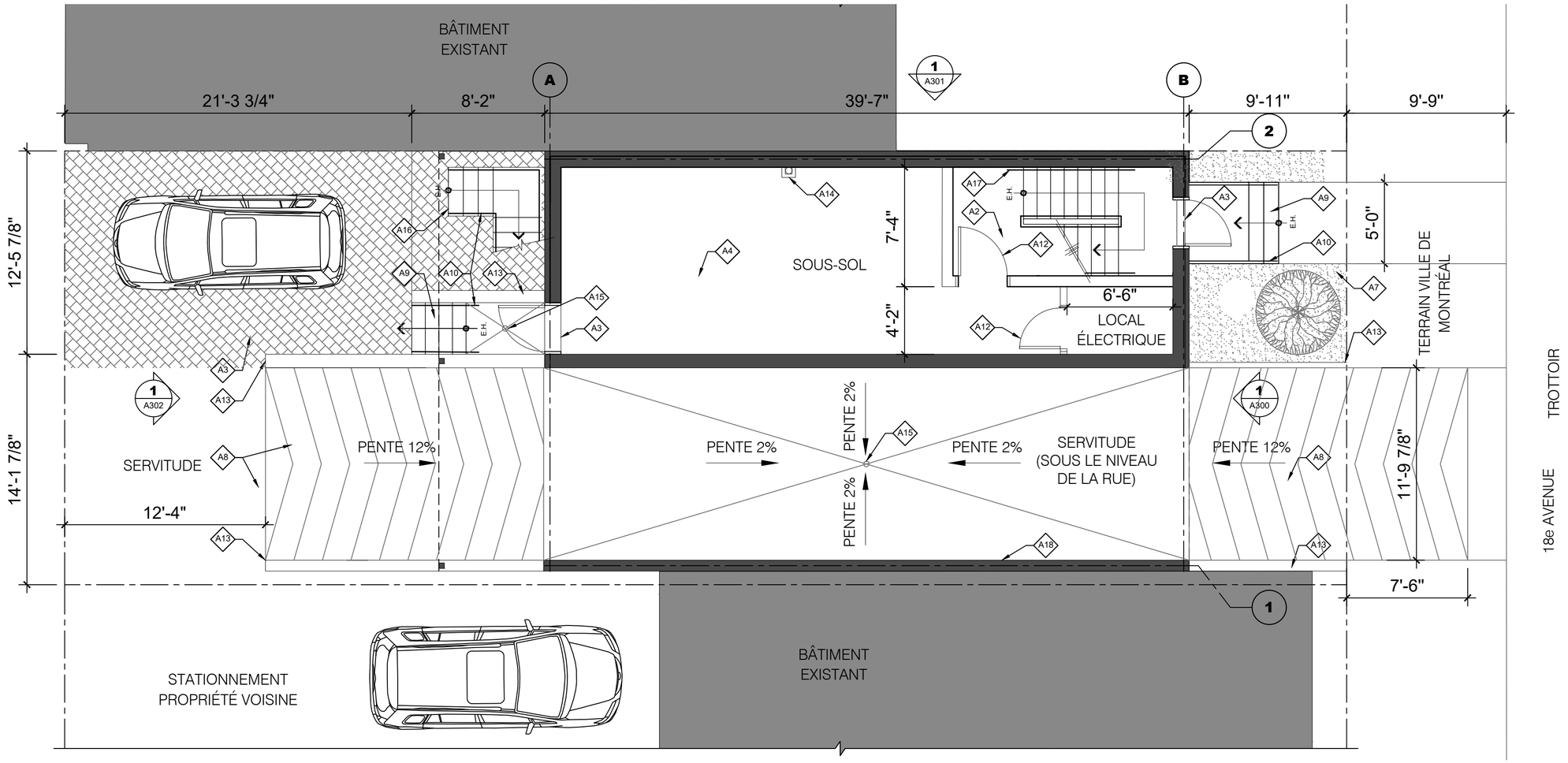

1 A100 PLAN DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION

ÉCHELLE: 3/16" = 1' - 0"

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- BÂTIMENT EXISTANT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE MUR /CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE / ÉLÉVATION
- H.C. HORS-CONTRAT
- L.F.PLC. LIMITE DE FINI DE PLANCHER
- TYP. TYPIQUE
- SIM. SIMILAIRE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- INSTALLER LES FONDS DE CLOUAGE POUR TOUT LE MOBILIER, PANNEAUX DE FINITION, LUMINAIRES ET ACCESSOIRES À ANCRER DANS LES MURS.

4- INSTALLER DES MOULURES DE TRANSITION ENTRE LES DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS DE PLANCHER.

5- APPRÊTER ET PEINDRE TOUTES LES CLOISONS, CADRES ET PORTES DE COULEUR BLANCHE SAUF INDICATION CONTRAIRE.

6- POUR LE TYPES DE CLOISONS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

7- POUR TOUTES LES SALLES DE BAIN, PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE SUR PANNEAUX DE SUPPORT TYPE KERDI-BOARD.

8- TOUTES LES MARCHES D'ESCALIER DOIVENT AVOIR 10" DE PROFONDEUR PAR 7" 1/8 DE HAUTEUR.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN PARQUET
- A2 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE
- A3 NOUVEAU SEUIL DE PORTE EXTÉRIEUR
- A4 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN ÉPOXY
- A5 NOUVEAU MOBILIER INTÉGRÉ
- A6 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN PAVÉS ALVÉOLÉS
- A7 GAZON
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN ASPHALTE
- A9 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON AVEC MARCHES DE 11" DE PROFOND PAR 7 1/8" DE HAUTEUR
- A10 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A11 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE
- A12 NOUVELLE PORTE ET CADRE 45 MINUTES DE RÉSISTANCE AU FEU
- A13 NOUVELLE BORDURE DE BÉTON
- A14 SOUFFLAGE POUR COLONNE PLUVIALE
- A15 PUISARD DANS DALLE DE BÉTON, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET CIVIL
- A16 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN MÉTAL
- A17 NOUVELLE MAIN COURANTE
- A18 NOUVEAU MUR EN BLOCS DE BÉTON, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec
A 6364
DAVID MERLIN
ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
PLAN DU SOUS-SOL CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle:	Feuille
INDIQUÉE	A100 /8

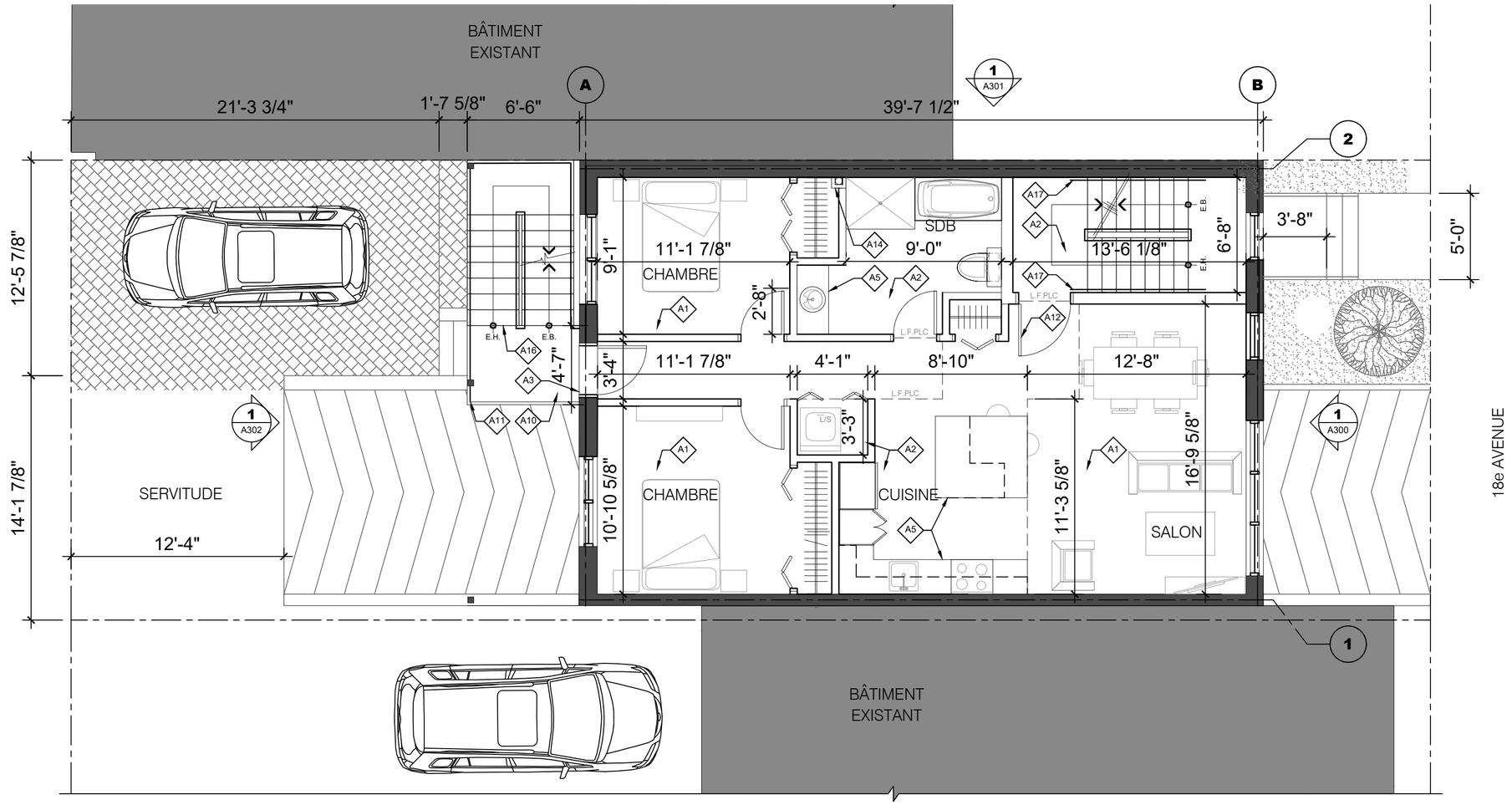

1 PLAN DU 1er ÉTAGE - CONSTRUCTION

1 / A101 ÉCHELLE: 3/16" = 1' - 0"

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- BÂTIMENT EXISTANT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE MUR /CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE / ÉLÉVATION

H.C.	HORS-CONTRAT
L.F.PLC.	LIMITE DE FINI DE PLANCHER
TYP.	TYPIQUE
SIM.	SIMILAIRE

- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- INSTALLER LES FONDS DE CLOUAGE POUR TOUT LE MOBILIER, PANNEAUX DE FINITION, LUMINAIRES ET ACCESSOIRES À ANCRER DANS LES MURS.

4- INSTALLER DES MOULURES DE TRANSITION ENTRE LES DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS DE PLANCHER.

5- APPRÊTER ET PEINDRE TOUTES LES CLOISONS, CADRES ET PORTES DE COULEUR BLANCHE SAUF INDICATION CONTRAIRE.

6- POUR LE TYPES DE CLOISONS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

7- POUR TOUTES LES SALLES DE BAIN, PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE SUR PANNEAUX DE SUPPORT TYPE KERDI-BOARD.

8- TOUTES LES MARCHES D'ESCALIER DOIVENT AVOIR 10" DE PROFONDEUR PAR 7" 1/8 DE HAUTEUR.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN PARQUET
- A2 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE
- A3 NOUVEAU SEUIL DE PORTE EXTÉRIEUR
- A4 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN ÉPOXY
- A5 NOUVEAU MOBILIER INTÉGRÉ
- A6 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN PAVÉS ALVÉOLÉS
- A7 GAZON
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN ASPHALTE
- A9 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON AVEC MARCHES DE 11" DE PROFOND PAR 7"1/8 DE HAUTEUR
- A10 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A11 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE (2e ET 3e ÉTAGES UNIQUEMENT)
- A12 NOUVELLE PORTE ET CADRE 45 MINUTES DE RÉSISTANCE AU FEU
- A13 NOUVELLE BORDURE DE BÉTON
- A14 SOUFFLAGE POUR COLONNE PLUVIALE
- A15 PUISARD DANS DALLE DE BÉTON, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET CIVIL
- A16 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN MÉTAL AVEC MARCHES DE 11" DE PROFOND PAR 7"1/8 DE HAUTEUR
- A17 NOUVELLE MAIN COURANTE

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec
A 6364
DAVID MERLIN
ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
PLAN DU
1er ÉTAGE
CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle:	Feuille
INDIQUÉE	A101 /8

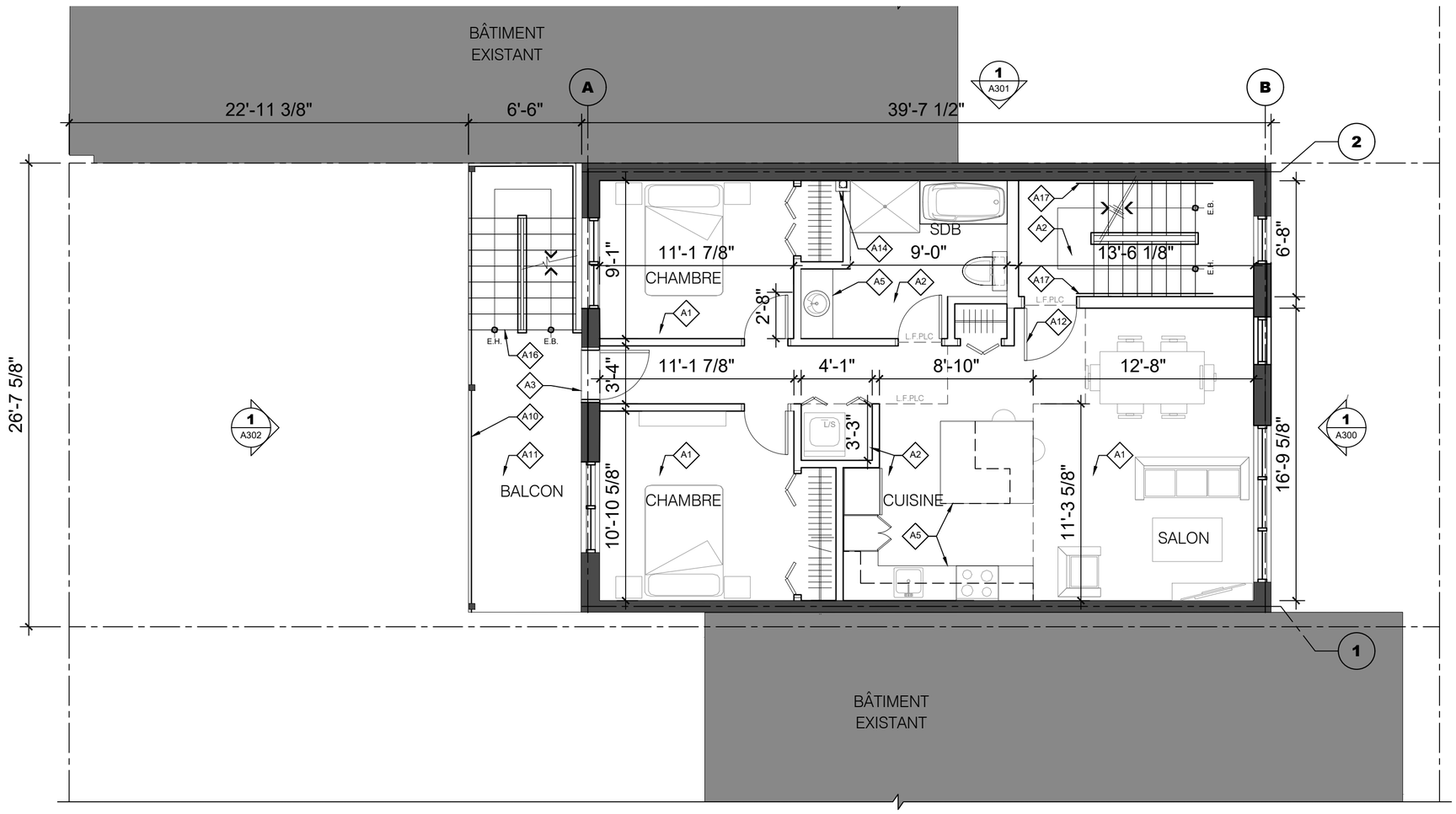

1 PLAN TYPIQUE DES 2e ET 3e ÉTAGES - CONSTRUCTION

A102 — ÉCHELLE: 3/16" = 1' - 0"

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- BÂTIMENT EXISTANT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE MUR /CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE / ÉLÉVATION
- H.C. HORS-CONTRAT
- L.F.PLC. LIMITE DE FINI DE PLANCHER
- TYP. TYPIQUE
- SIM. SIMILAIRE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- INSTALLER LES FONDS DE CLOUAGE POUR TOUT LE MOBILIER, PANNEAUX DE FINITION, LUMINAIRES ET ACCESSOIRES À ANCRER DANS LES MURS.

4- INSTALLER DES MOULURES DE TRANSITION ENTRE LES DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS DE PLANCHER.

5- APPRÊTER ET PEINDRE TOUTES LES CLOISONS, CADRES ET PORTES DE COULEUR BLANCHE SAUF INDICATION CONTRAIRE.

6- POUR LE TYPES DE CLOISONS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

7- POUR TOUTES LES SALLES DE BAIN, PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE SUR PANNEAUX DE SUPPORT TYPE KERDI-BOARD.

8- TOUTES LES MARCHES D'ESCALIER DOIVENT AVOIR 10" DE PROFONDEUR PAR 7" 1/8 DE HAUTEUR.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN PARQUET
- A2 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE
- A3 NOUVEAU SEUIL DE PORTE EXTÉRIEUR
- A4 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN ÉPOXY
- A5 NOUVEAU MOBILIER INTÉGRÉ
- A6 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN PAVÉS ALVÉOLÉS
- A7 GAZON
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN ASPHALTE
- A9 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON AVEC MARCHES DE 11" DE PROFOND PAR 7"$\frac{1}{8}$ DE HAUTEUR
- A10 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A11 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE (2e ET 3e ÉTAGES UNIQUEMENT)
- A12 NOUVELLE PORTE ET CADRE 45 MINUTES DE RÉSISTANCE AU FEU
- A13 NOUVELLE BORDURE DE BÉTON
- A14 SOUFFLAGE POUR COLONNE PLUVIALE
- A15 PUISARD DANS DALLE DE BÉTON, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET CIVIL
- A16 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN MÉTAL AVEC MARCHES DE 11" DE PROFOND PAR 7"$\frac{1}{8}$ DE HAUTEUR
- A17 NOUVELLE MAIN COURANTE

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec — A 6364 — DAVID MERLIN ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
PLAN TYPIQUE DES 2e ET 3e ÉTAGES CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle: INDIQUÉE	Feuille A102 /8

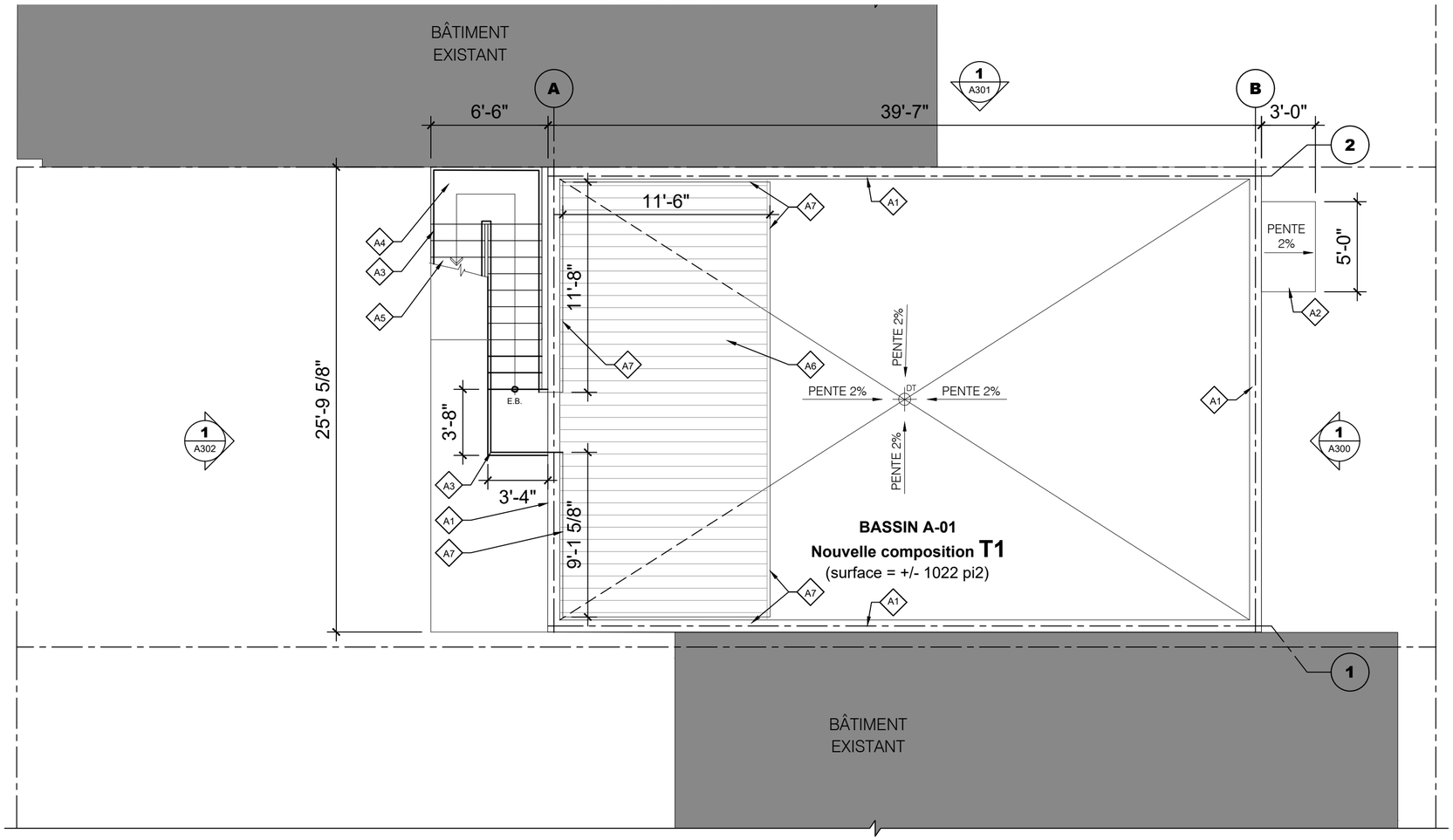

1 A150 PLAN DE TOITURE - CONSTRUCTION

ÉCHELLE: 3/16" = 1' - 0"

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- BÂTIMENT EXISTANT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE / ÉLÉVATION
- H.C. HORS-CONTRAT
- L.F.PLC. LIMITE DE FINI DE PLANCHER
- TYP. TYPIQUE
- SIM. SIMILAIRE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DU NOUVEAU SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ, INCLUANT LES SOLINS.

COMPOSITIONS DE TOITURE TYPIQUES - CONSTRUCTION

TOITURE MULTICOUCHE // NOUVELLE COMPOSITION T1 (RSI 7,62)

- Nouvelle membrane de finition de bitume élastomère (thermosoudée) de couleur blanche
- Nouvelle membrane de sous-couche élastomère (thermosoudée)
- Nouveau panneau de support 1/2" à surface supérieure thermofusible
- Nouvel isolant thermique en polyisocianurate
- Nouvel isolant de contre-pente en polyisocianurate
- Nouveau pare-vapeur
- Nouveau panneau de support
- Nouveau pontage avec pente intégrée dans la structure

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVEAU PARAPET AVEC SOLINS EN ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT COULEUR NOIRE
- A2 NOUVELLE MARQUISE AVEC SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ EN BITUME ÉLASTOMÈRE (MEMBRANE DE FINITION COULEUR BLANCHE)
- A3 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A4 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE
- A5 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN ACIER PEINT NOIR
- A6 NOUVEAU TOIT-TERRASSE EN BOIS 250 pi2 DE SURFACE (23,3 m2)
- A7 NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ CLAIR

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:
Ordre des architectes du Québec
A 6364
DAVID MERLIN
ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
PLAN DE TOITURE
CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle: INDIQUÉE	Feuille A150 /8

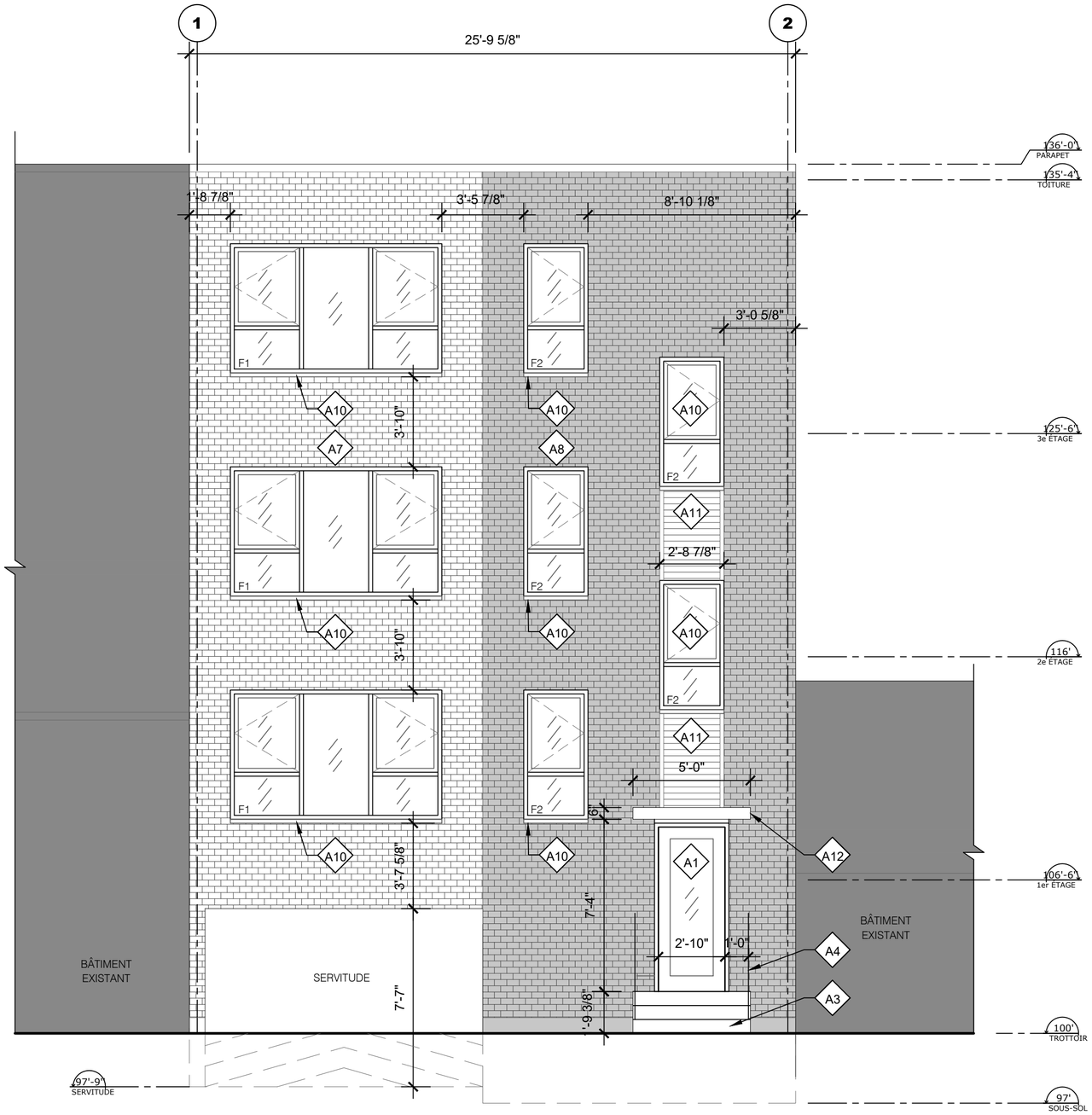

1 / A300 **ÉLÉVATION AVANT - CONSTRUCTION**

ÉCHELLE: 1/4" = 1' - 0"

TYPES DE FENÊTRES

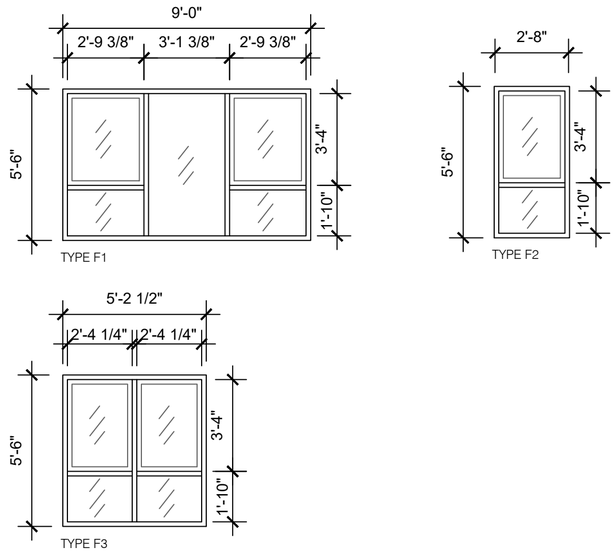

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- ZONE HORS CONTRAT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE
- ÉLÉVATION

H.C.	HORS-CONTRAT
L.F.PLC.	LIMITE DE FINI DE PLANCHER
TYP.	TYPIQUE
SIM.	SIMILAIRE
F1	TYPE DE FENÊTRE

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- POUR LE TYPES DE MURS EXTÉRIEURS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVELLE PORTE EXTÉRIEURE EN ACIER PRÉPEINT NOIR AVEC VITRAGE INTÉGRÉ
- A2 NOUVELLE PORTE ISOLÉE EXTÉRIEURE EN ACIER PRÉPEINT NOIR
- A3 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON
- A4 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A5 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE
- A6 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN ACIER PEINT NOIR
- A7 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE TYPE 1 : SÉRIE TERRE HAUTE (COULEUR "STEEL") DE BRIQUES MERIDIAN, 3 1/2" X 7" 5/8
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE TYPE 2 : SÉRIE ATHENS (COULEUR "V100") DE BRIQUES MERIDIAN, 3 1/2" X 7" 5/8
- A9 NOUVEAU REVÊTEMENT EN PANNEAUX D'AGRÉGATS COULEUR BEIGE
- A10 NOUVELLE FENÊTRE AVEC CADRE EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
- A11 NOUVEAU REVÊTEMENT EN PANNEAU DE MÉTAL AD-300-R DE VICWEST, COULEUR 56072 FUSAIN (GRIS FONCÉ)
- A12 NOUVELLE MARQUISE AVEC SOLINAGE EN ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT NOIR
- A13 NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ CLAIR

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec
A 6364
DAVID MERLIN
ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
ÉLÉVATION AVANT CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle: INDIQUÉE	Feuille A300 /8

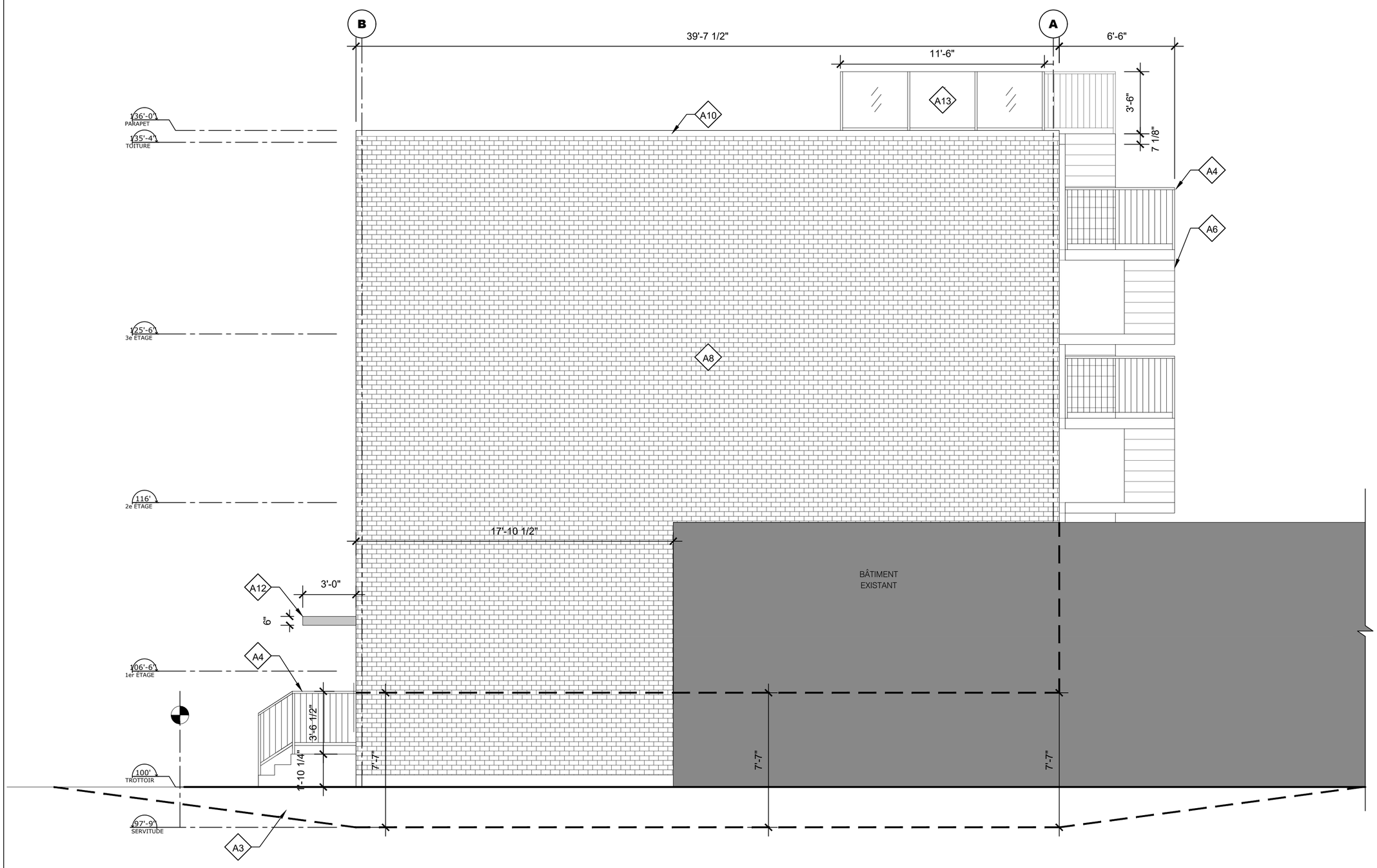

1 / A301 ÉLÉVATION LATÉRALE - CONSTRUCTION

ÉCHELLE: 1/4" = 1' - 0"

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- ZONE HORS CONTRAT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE
- ÉLÉVATION

H.C.	HORS-CONTRAT
L.F.PLC.	LIMITE DE FINI DE PLANCHER
TYP.	TYPIQUE
SIM.	SIMILAIRE
F1	TYPE DE FENÊTRE

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- POUR LE TYPES DE MURS EXTÉRIEURS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVELLE PORTE EXTÉRIEURE EN ACIER PRÉPEINT NOIR AVEC VITRAGE INTÉGRÉ
- A2 NOUVELLE PORTE ISOLÉE EXTÉRIEURE EN ACIER PRÉPEINT NOIR
- A3 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON
- A4 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A5 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE
- A6 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN ACIER PEINT NOIR
- A7 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE TYPE 1 : SÉRIE TERRE HAUTE (COULEUR "STEEL") DE BRIQUES MERIDIAN, 3 1/2" X 7" 5/8
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE TYPE 2 : SÉRIE ATHENS (COULEUR "V100") DE BRIQUES MERIDIAN, 3 1/2" X 7" 5/8
- A9 NOUVEAU REVÊTEMENT EN PANNEAUX D'AGRÉGATS COULEUR BEIGE
- A10 NOUVELLE FENÊTRE AVEC CADRE EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
- A11 NOUVEAU REVÊTEMENT EN PANNEAU DE MÉTAL AD-300-R DE VICWEST, COULEUR 56072 FUSAIN (GRIS FONCÉ)
- A12 NOUVELLE MARQUISE AVEC SOLINAGE EN ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT NOIR
- A13 NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ CLAIR

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec
A 6364
DAVID MERLIN
ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
ÉLÉVATION
LATÉRALE
CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle: INDIQUÉE	Feuille A301 /8

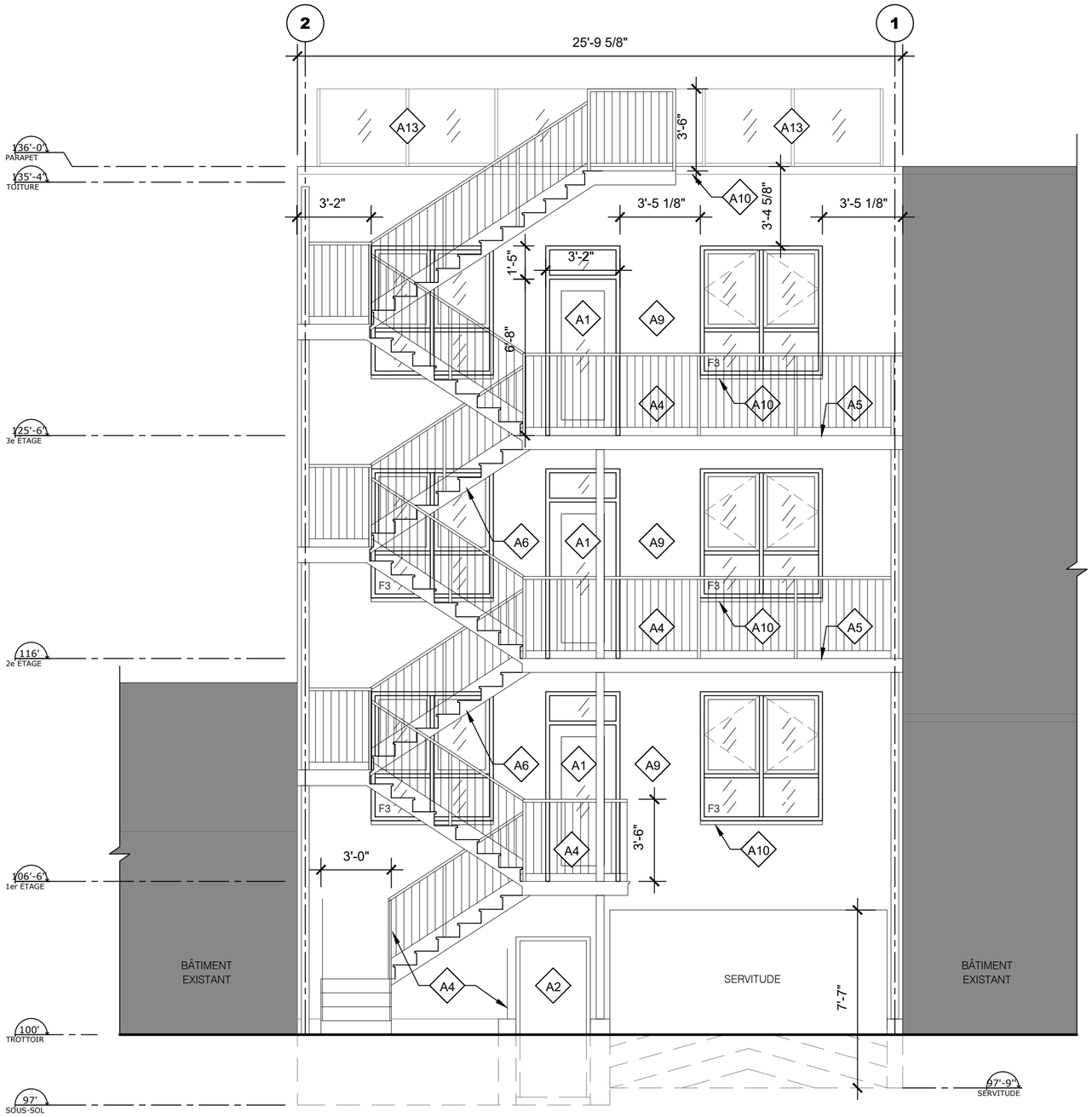

1 A302 ÉLÉVATION ARRIÈRE - CONSTRUCTION

ÉCHELLE: 1/4" = 1' - 0"

TYPES DE FENÊTRES

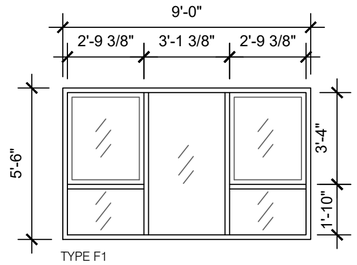

TYPE F1

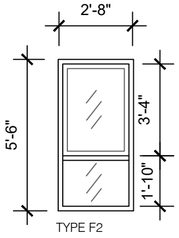

TYPE F2

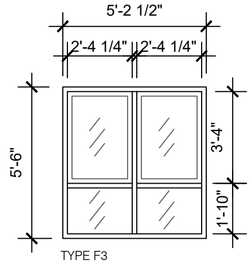

TYPE F3

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- ZONE HORS CONTRAT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE
- ÉLÉVATION

H.C.	HORS-CONTRAT
L.F.PLC.	LIMITE DE FINI DE PLANCHER
TYP.	TYPIQUE
SIM.	SIMILAIRE
F1	TYPE DE FENÊTRE

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- POUR LE TYPES DE MURS EXTÉRIEURS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVELLE PORTE EXTÉRIEURE EN ACIER PRÉPEINT NOIR AVEC VITRAGE INTÉGRÉ
- A2 NOUVELLE PORTE ISOLÉE EXTÉRIEURE EN ACIER PRÉPEINT NOIR
- A3 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON
- A4 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A5 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE
- A6 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN ACIER PEINT NOIR
- A7 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE TYPE 1 : SÉRIE TERRE HAUTE (COULEUR "STEEL") DE BRIQUES MERIDIAN, 3 5/8" X 7" oup
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE TYPE 2 : SÉRIE ATHENS (COULEUR "V100") DE BRIQUES MERIDIAN, 3 5/8" X 7" oup
- A9 NOUVEAU REVÊTEMENT EN PANNEAUX D'AGRÉGATS COULEUR BEIGE
- A10 NOUVELLE FENÊTRE AVEC CADRE EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
- A11 NOUVEAU REVÊTEMENT EN PANNEAU DE MÉTAL AD-300-R DE VICWEST, COULEUR 56072 FUSAIN (GRIS FONCÉ)
- A12 NOUVELLE MARQUISE AVEC SOLINAGE EN ACIER GALVANISÉ PRÉPEINT NOIR
- A13 NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE TREMPÉ CLAIR

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Ordre des architectes du Québec
A 6364
DAVID MERLIN
ARCHITECTE

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR CCU

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
ÉLÉVATION
ARRIÈRE
CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle: INDIQUÉE	Feuille A302 /8

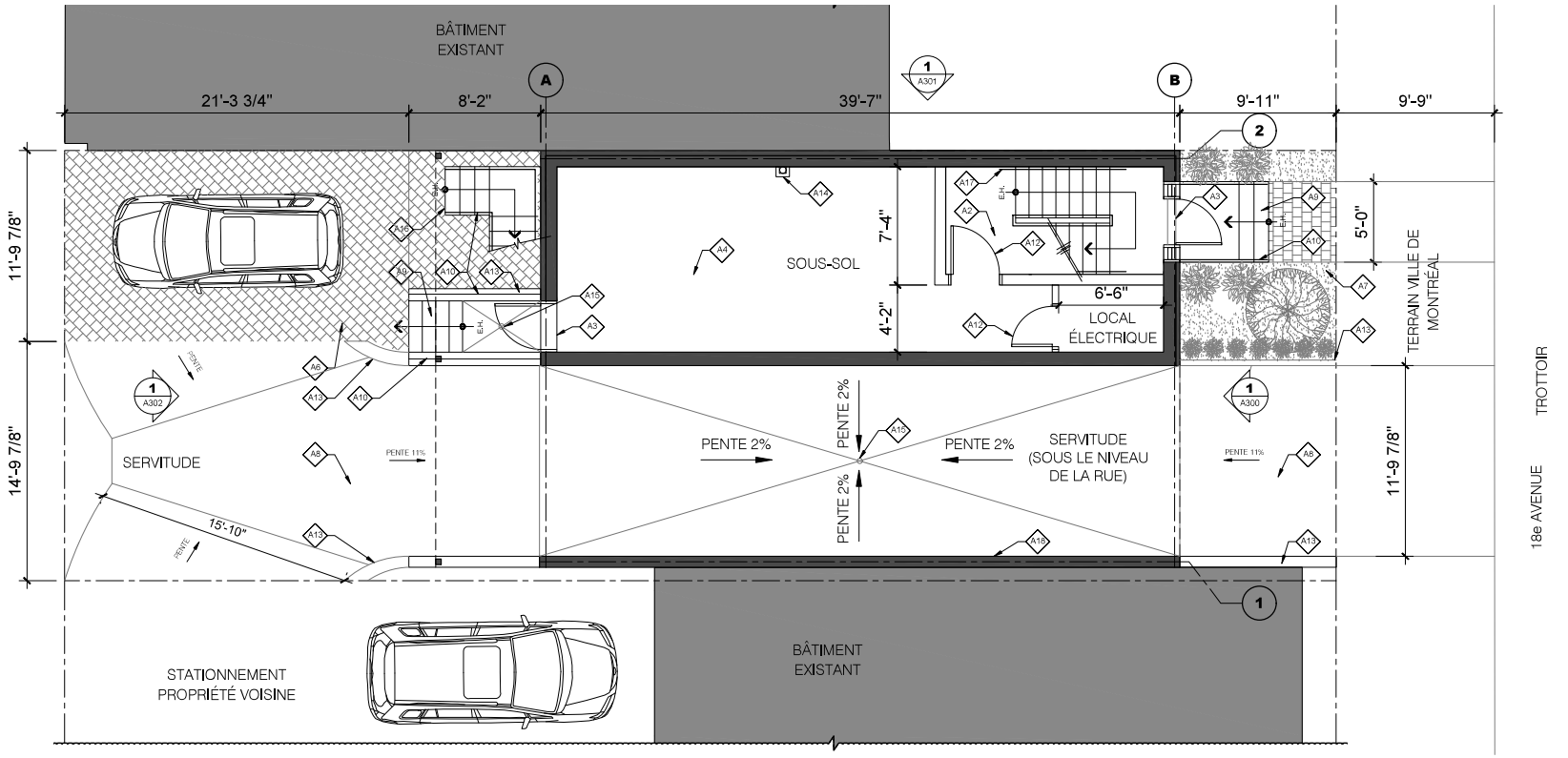

1 A100 PLAN DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION

ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"

LÉGENDE - CONSTRUCTION

- BÂTIMENT EXISTANT
- NOUVEAU MUR EXTÉRIEUR
- NOUVELLE CLOISON
- NOUVELLE PORTE ET CADRE
- COMPOSITION DE MUR /CLOISON TYPE
- NOTE SPÉCIFIQUE
- COUPE / ÉLÉVATION
- H.C. HORS-CONTRAT
- L.F.PLC. LIMITE DE FINI DE PLANCHER
- TYP. TYPIQUE
- SIM. SIMILAIRE
- LIMITE DE PROPRIÉTÉ

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1- COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE LES TRAVAUX DE PLOMBERIE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

2- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE LES DIMENSIONS EXISTANTES, ET AVISER (LE CAS ÉCHÉANT) L'ARCHITECTE DE TOUTE DIFFÉRENCE AVEC LES PLANS.

3- INSTALLER LES FONDS DE CLOUAGE POUR TOUT LE MOBILIER, PANNEAUX DE FINITION, LUMINAIRES ET ACCESSOIRES À ANCRER DANS LES MURS.

4- INSTALLER DES MOULURES DE TRANSITION ENTRE LES DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS DE PLANCHER.

5- APPRÊTER ET PEINDRE TOUTES LES CLOISONS, CADRES ET PORTES DE COULEUR BLANCHE SAUF INDICATION CONTRAIRE.

6- POUR LE TYPES DE CLOISONS, VOIR LES COMPOSITIONS TYPIQUES À LA PAGE A500.

7- POUR TOUTES LES SALLES DE BAIN, PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE SUR PANNEAUX DE SUPPORT TYPE KERDI-BOARD.

8- TOUTES LES MARCHES D'ESCALIER DOIVENT AVOIR 10" DE PROFONDEUR PAR 7" 1/8 DE HAUTEUR.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

- A1 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN PARQUET
- A2 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN CÉRAMIQUE
- A3 NOUVEAU SEUIL DE PORTE EXTÉRIEUR
- A4 NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN ÉPOXY
- A5 NOUVEAU MOBILIER INTÉGRÉ
- A6 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN PAVÉS ALVÉOLÉS
- A7 GAZON
- A8 NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN ASPHALTE
- A9 NOUVELLES MARCHES EXTÉRIEURES EN BÉTON AVEC MARCHES DE 11" DE PROFOND PAR 7 1/8" DE HAUTEUR
- A10 NOUVEAU GARDE-CORPS EN ACIER PEINT NOIR
- A11 NOUVELLE TERRASSE EN FIBRE DE VERRE
- A12 NOUVELLE PORTE ET CADRE 45 MINUTES DE RÉSISTANCE AU FEU
- A13 NOUVELLE BORDURE DE BÉTON
- A14 SOUFFLAGE POUR COLONNE PLUVIALE
- A15 PUISARD DANS DALLE DE BÉTON, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET CIVIL
- A16 NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN MÉTAL
- A17 NOUVELLE MAIN COURANTE
- A18 NOUVEAU MUR EN BLOCS DE BÉTON, VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE

DAVID MERLIN
ARCHITECTE, OAQ

Coordonnées:
Téléphone: 514-885-9583
Courriel: d-merlin@outlook.com

Autre consultant:
N/A

Révisions:

No	Émission	Date	Par
08	POUR PIIA	2020-07-27	D.M.
07	POUR CCU	2020-06-02	D.M.
06	POUR PERMIS	2020-06-01	D.M.
05	POUR PERMIS	2020-05-26	D.M.
04	POUR AVIS PRÉL.	2020-04-22	D.M.
03	POUR PERMIS	2020-03-02	D.M.
02	AVANCEMENT 95%	2020-02-20	D.M.
01	POUR COMMENTAIRES	2020-02-13	D.M.

Sceau:

Note générale:
Les dimensions et autres informations contenues dans les plans sont à titre indicatif uniquement. L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions existantes et aviser (le cas échéant) l'architecte de toute divergence avec les plans avant de procéder aux travaux. Aucune dimension ne doit être prise à l'échelle sur les plans.

Émission:
POUR PIIA

Projet:
NOUVEAU TRIPLEX

Localisation:
7625, 18e AVENUE,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2A 2N5

Client:
3979-4550 QUÉBEC INC.

Titre:
PLAN DU SOUS-SOL CONSTRUCTION

Conçu par:	Dessiné par:
D.M.	J.T.
Échelle:	Feuille
INDIQUÉE	A100 /8

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206495005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

d'adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et ce, aux conditions suivantes:

- un maximum de 11 logements est autorisé sur la propriété;
- la façade des bâtiments existants doit être conservée tel qu'à l'existant ou tel qu'à l'origine à l'exception des modifications nécessaires pour l'ajout et l'intégration du troisième étage;
- une distinction dans l'agrandissement doit être conservée afin de rappeler la trame urbaine existante et la présence des trois bâtiments;
- un recul d'au moins 1,2 m par rapport à la limite de terrain latérale nord doit être respecté pour la construction hors toit;
- les terrasses au toit doivent inclure du verdissement;
- un minimum de 3 unités de stationnement doit être conservé en tout temps;
- un ratio d'au moins 1 unité de stationnement pour vélo par logement doit être conservé en tout temps;
- toutes les allées d'accès et les espaces de stationnement situés en cour arrière doivent être aménagés avec des matériaux permettant un certain verdissement (pavé alvéolé, gazon renforcé, etc.);

- les demandes de permis de lotissement et de construction doivent être déposées dans les 12 mois suivant la présente autorisation auquel cas cette dernière sera nulle.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 15:19

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206495005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire des bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand désire procéder à la fusion et à l'agrandissement des bâtiments afin d'y ajouter des logements locatifs.
Le projet étant dérogatoire au nombre de logements autorisés par terrain dans la zone ainsi qu'au ratio d'unités de stationnement minimum exigé, ce dernier doit faire l'objet d'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Cette demande est présentée au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation, et par la suite au conseil d'arrondissement pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Le propriétaire actuel désire procéder à l'agrandissement et à l'ajout de logements dans ses bâtiments situés sur l'avenue de Châteaubriand. Étant donné que le secteur ne comporte pas de ruelle afin de desservir la seconde issue exigée par le Code du bâtiment, le propriétaire demande de fusionner les trois propriétés (totalisant 7 logements) pour faire bénéficier la porte cochère du bâtiment central (7448-52 avenue De Châteaubriand) à l'ensemble du projet. Cette fusion permettra d'éviter l'ajout de 2 nouvelles portes en façade des bâtiments et d'unifier la cour arrière. Cette fusion fera en sorte de rendre la propriété non conforme au nombre de logements maximal autorisé par terrain qui est de 3 logements hors sol et un en sous-sol. Une dérogation à l'usage prévue à la grille des usages et des normes est donc nécessaire pour autoriser plus de 3 logements hors sol dans le bâtiment.

Le projet vise également un agrandissement vers l'arrière, l'ajout d'un troisième étage et l'ajout d'une construction hors toit tel qu'autorisé actuellement par la réglementation de zonage. Cet agrandissement permettra d'ajouter 4 nouveaux logements pour un total de 11 logements sur l'ensemble du site, dont près de la moitié seront des logement familiaux de 3 chambres à coucher. Le projet proposé ne comportera pas plus de logements que le maximum qui serait autorisé si les terrains n'étaient pas fusionnés (soit 12 logements). Malgré que l'apparence extérieure des bâtiments existants soit conservée, la nature des travaux fait en sorte que le projet sera considéré comme une démolition au sens du règlement sur la démolition d'immeubles. Des conditions seront émises au PPCMOI afin de conserver le maximum des façades tel qu'à l'existant.

Les trois bâtiments visés par la présente demande comportent actuellement:

- 2 logements familiaux de 3 chambres à coucher;
- 2 logements de 2 chambres à coucher;
- 3 logements d'une chambre à coucher (dont un avec une pièce supplémentaire).

Un des logements est actuellement vacant. Les 6 autres sont occupés par des locataires qui ont été avisés du projet en cours. Deux des logements sont visés par des ententes particulières quant aux modalités de reprise des logements, et l'un d'eux sera vacant à compter de septembre 2020. Le propriétaire se soumettra aux conditions de relocalisation des locataires émises par la Régie du logement, soit 3 mois de loyer de dédommagement ainsi que les frais de déménagement pour les 4 autres locataires. Il leurs offre également la possibilité de réintégrer un des logements à la fin des travaux au prix du marché.

Le projet comportera 11 logements dont les typologies sont les suivantes:

- 5 logements familiaux de 3 chambres à coucher (dont un avec une pièce supplémentaire);
- 4 logements de 2 chambres à coucher;
- 2 logements de 1 chambre à coucher.

Comme le projet ne comporte pas de stationnement souterrain et que l'espace sur le terrain est limité (forme irrégulière), il n'est pas possible d'atteindre le ratio de stationnement demandé de 1 unité pour 2 logements, soit 5 cases. Actuellement, une seule unité est fournie pour l'ensemble des 7 logements. Le projet prévoit en fournir 3 pour les 11 logements, ce qui est supérieur au ratio actuel. Une dérogation est nécessaire à ce niveau afin de réduire le ratio de stationnement exigé. Il est a noter que si les bâtiments n'étaient pas fusionnés, seul le bâtiment central devrait fournir un minimum de deux unités de stationnement.

Durant le processus d'analyse du dossier, 2 pétitions d'opposition au projet en date du 14 avril 2020 ont été déposées aux élus de l'arrondissement. Certaines demandes ont été formulées de la part des citoyens et ont été prises en compte dans l'analyse du dossier. Des modifications ont été apportées au projet en ce sens. Une entente a été signée avec le propriétaire du bâtiment situé au nord pour le remplacement des arbres situés près de la limite de propriété qui devront être abattus lors de l'agrandissement du bâtiment.

Afin de limiter les impacts du projet sur le milieu, des conditions sont incluses dans le PPCMOI. Le projet comprend aussi la régularisation d'un empiètement des escaliers d'issue de la propriété situés à l'arrière des bâtiments visés par la présente demande (7421 Saint-Gérard). Cet élément est inclus dans le projet d'opération cadastrale.
Le projet de PPCMOI est également soumis à la politique d'inclusion social de l'arrondissement.

L'architecture du bâtiment sera quant à elle revue en détail ultérieurement lors du processus d'analyse de la demande de permis de construction et devra être conforme à la réglementation en vigueur et répondre aux critères d'évaluation du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001) à l'exception des éléments expressément visés dans les conditions du présent PPCMOI.

JUSTIFICATION

À la lumière des critères d'évaluations et des documents présentés, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- le projet ne sera pas plus dense que ce qui est actuellement autorisé par la réglementation sur l'ensemble des terrains;
- il comportera une variété de typologie de logements locatifs dont une forte proportion de logements familiaux;
- la fusion des terrains permettra de minimiser les interventions sur les façades existantes et d'aménager du stationnement supplémentaire;
- le nombre d'espace de stationnement sera supérieur au ratio actuellement fournis sur le site;
- il y aura une augmentation du nombre d'arbres sur la propriété permettant une meilleure canopée en cour arrière;

La direction est d'avis que la démolition partielle des bâtiments ainsi que les dérogations aux usages et au pourcentage de maçonnerie prévus à la grille des usages et des normes de l'annexe C et à l'article 561 (ratio de stationnement) du règlement de zonage 01-283 devrait être assujettie aux condition suivantes:

- un maximum de 11 logements est autorisé sur la propriété;
- la façades des bâtiments existants doit être conservée tel qu'à l'existant ou tel qu'à l'origine à l'exception des modifications nécessaires pour l'ajout et l'intégration du troisième étage;
- une distinction dans l'agrandissement doit être conservé afin de rappeler la trame urbaine existante et la présence des trois bâtiments;
- un recul d'au moins 1,2 m par rapport à la limite de terrain latérale nord doit être respecté pour la construction hors toit;
- les terrasses au toit doivent inclure du verdissement;
- un minimum de 3 unités de stationnement doit être conservé en tout temps;
- un ratio d'au moins 1 unité de stationnement pour vélo par logement doit être conservé en tout temps;
- toutes les allées d'accès et les espaces de stationnement situés en cour arrière doivent être aménagés avec des matériaux permettant un certain verdissement (pavé alvéolé, gazon renforcé, etc.);
- les demandes de permis de lotissement et de construction doivent être déposées dans les 12 mois suivant la présente autorisation auquel cas cette dernière sera nulle;

Le dossier a reçu un avis favorable de la part des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 juillet 2020. Les membres ont suggéré d'inclure une dérogation au pourcentage de maçonnerie afin de donner de la flexibilité pour l'architecture du troisième étage lors de l'analyse en PIIA qui sera effectuée dans une étape ultérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'analyse PPCMOI: 8 314 $
Frais de logement sociaux: 44 200 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet nécessite la relocalisation des locataires actuels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Consultation publique écrite de 15 jours
Publication sur le site internet de la ville
Affiche sur le bâtiment

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution -31 août 2020
Consultation publique - septembre 2020
Adoption du second projet de résolution - 5 octobre 2020
Processus d'approbation référendaire - octobre 2020
Adoption de la résolution - 2 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'au règlement de zonage 01-283 à l'exception des éléments visés par le PPCMOI.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-07

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206495005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

P72929-PPI-V3_LPF10848cc_7444 De Chateaubriand.pdf

219219_3X Chateaubriand_Pour PPCMOI et CCU_rév2020-07-08.pdf

Lettre engagement politique inclusion Projet agrandissement 7444-56 Châteaubriand.pdf

PV_CCU_2020-07-13_7444 Chateaubriand.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

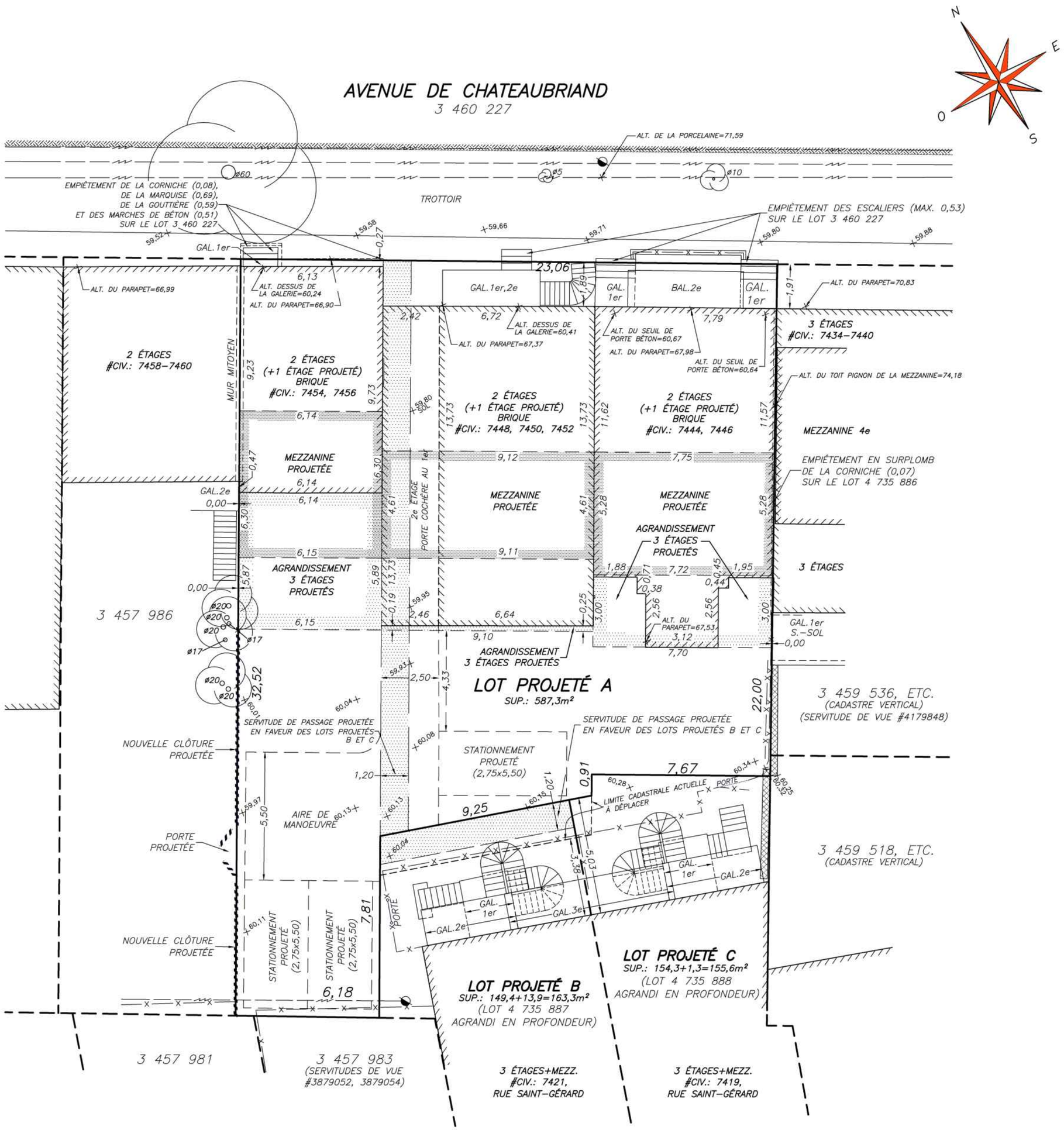

LÉGENDE

- M= DIMENSION ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
- T= DIMENSION AU TITRE
- R= DIMENSION CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION
- C= DIMENSION CADASTRALE AVANT RÉNOVATION
- F: MESURE PRISE À LA FONDATION
- BORNE–FONTAINE
- LAMPADAIRE
- HAUBAN
- POTEAU ÉLECTRIQUE
- HAIE
- CLÔTURE
- LIMITE DE L'ASPHALTE
- LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE
- MUR DE SOUTÈNEMENT
- BORDURE DE BÉTON
- ×00,00 ALTITUDE ORTHOMÉTRIQUE (CGVD28)
- ØXX ARBRE ET SON DIAMÈTRE EN CENTIMÈTRE
- REGARD
- E.S.= ENTRÉE DE SOUS–SOL
- E.C.= ENTRÉE CHARRETIÈRE
- STATIONNEMENT EXISTANT

NOTE(S):

1– SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU.

2– LES MARQUES D'OCCUPATION CONSTATÉES (CLÔTURES, HAIES, MURS DE SOUTÈNEMENT, BORDURES, ETC.) CEINTURANT L'EMPLACEMENT À L'ÉTUDE N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'ENQUÊTE OU DE VÉRIFICATION DÉTERMINANT LEUR APPARTENANCE. LES PROPRIÉTAIRES VOISINS POURRAIENT PRÉTENDRE DÉTENIR DES DROITS SUR CES MARQUES D'OCCUPATION, PEU IMPORTE LEUR POSITION. IL EST ALORS FORTEMENT RECOMMANDÉ D'AVISER LES PROPRIÉTAIRES VOISINS DE VOS INTENTIONS AVANT D'ENLEVER, MODIFIER OU ALTÉRER CES MARQUES D'OCCUPATIONS.

SERVITUDE(S) PUBLIÉE(S) AU REGISTRE FONCIER:

1– SERVITUDES DE VUE #170736, #3879052, #3879054, #4179848, #4181155
2– EXTINCTION DE SERVITUDE DE PASSAGE #170736
3– SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE #18019718 (ÉTEINTE)

PLAN D'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT PROJETÉ:

FIRME: RAYSIDE LABOSSIÈRE ARCHITECTES
ÉMISSION: 06, 2020–06–15, POUR C.C.U.

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT–EUSTACHE •
• REPENTIGNY • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: **(514)642–2000**
www.labre.qc.ca

PLAN–PROJET D'IMPLANTATION

CADASTRE: QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT: VILLERAY/SAINT–MICHEL/PARC–EXTENSION
LOTS EXISTANTS: 3 457 987, 4 735 885 ET 4 735 886
4 735 887 ET 4 735 888
LOTS PROJETÉS: A, B, C

DOCUMENT ÉVOLUTIF

VERSION	MINUTE	DATE	NOTE(S)
1	10481	03/03/2020	SITUATION PROJETÉE
2	10697	29/05/2020	MODIFICATION DE LA SITUATION PROJETÉE
3	10848	02/07/2020	MODIFICATION DE LA SITUATION PROJETÉE

MONTRÉAL, LE 2 JUILLET 2020

PAR: SIGNATURE NUMÉRIQUE
LOUIS–PHILIPPE FOUQUETTE
ARPENTEUR–GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

LOUIS-PHILIPPE FOUQUETTE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
COPIE NUMÉRIQUE CONFORME À L'ORIGINAL
2454
2020-07-06

A.–G.

LEVÉ: 28 MAI 2020 | ÉCHELLE: 1:150 (SI)
DESSIN: P72929–V3 | MINUTE: 10848 | DOSSIER: P72929

Juillet 2020

Document présenté au Comité consultatif en urbanisme - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme

1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t 514.935.6684 f 514.935.7620 c info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

Projet d'agrandissement
7444-46, 7448-50-52 et 7454-56 de Chateaubriand

table des matières

1

mise en contexte et objectifs

2

l'existant

4 localisation
5 contexte et environnement immédiat
7 photos de l'existant et du voisinage
9 plans et élévations de l'existant
14 certificats de localisation

3

présentation du projet

16 objectifs et approche
17 interventions et typologie des logements
18 mesures et stratégie
19 détail des interventions (superficies et zonage)

4

approche architecturale

20 volumétrie
21 étude d'ensoleillement
22 plans proposés
28 élévations proposées
30 perspectives
35 inspirations
37 matériaux choisis

PERSONNES RESSOURCE:

Jean-Christophe Gaudreault-Fortier,
Chargé de projet
Rayside Labossière architectes
jean-christophe.g-fortier@rayside.qc.ca
514-935-6684, #266

Karine Mancuso,
Architecte chargée de projet principale,
Rayside Labossière architectes
karine.mancuso@rayside.qc.ca
514-935-6684, #230

PROPRIÉTAIRE:
Martin Houde
318 Montrose, Toronto,
ON, M6G 3G8
martinm.houde@gmail.com
514-378-7669

ADRESSE:
7444-46, 7448-505-52 et 7454-56 avenue de Chateaubriand

ZONAGE:
Zone 0284
Usage prescrit: H 2-3
Taux d'implantation maximum: 70%
Nombre d'étages, hauteur maximum: 2-3 étages, 12,5m

MISE EN CONTEXTE 1

Ayant acquis trois immeubles voisins et contigus situés aux 7444-46, 7448-50-52 et au 7454-56 avenue de Chateaubriand, le propriétaire désire y réaliser des agrandissements afin d'aménager plusieurs unités locatives supplémentaires.

En nous référant à la règlementation en vigueur, nous projetons les interventions suivantes:

. Fusion de 3 lots contigüs
. Ajout d'un 3e étage sur les 3 immeubles;
. Ajout d'une mezzanine sur les 3 immeubles;
. Construction d'un agrandissement à l'arrière du 7444-46;
. Construction d'un agrandissement à l'arrière du 7454-56;
. Réaménagement intérieur des logements existants des 3 immeubles.

De concert avec ces interventions, la rénovation des éléments architecturaux des façades avant est aussi prévue: les escaliers, balcons et avant-toits seraient remplacés et/ou restaurés et harmonisés avec les nouveaux éléments des étages supérieurs.

OBJECTIFS

Les objectifs visés par ce projet sont motivés par un désir de contribuer à améliorer l'habitat et de supporter le dynamisme dans le quartier. Plus précisément, ils se déclinent comme suit:

densification de l'habitat

L'ajout d'un total de 4 logements in situ permettra d'accueillir de nouveaux résidents dans un environnement urbain densifiable. Aucune démolition ou réaffectation de terrain n'est projetée.

bonification de l'offre locative

Les logements créés posséderont une fenestration abondante ainsi qu'une configuration optimale alors que les unités existantes seront réaménagées et rénovées afin de répondre aux besoins actuels des résidents et de fournir des espaces sains, agréables et de qualité. L'ensemble de ces logements sera offert en location.

inclusion des familles et augmentation de l'offre d'unités de 2 et 3 chambres

5 logements de 3 chambres à coucher et plus, soit près de la moitié du total des unités disponibles, ainsi que 4 logements de 2 chambres à coucher seront créés, portant le total de logements familiaux de 2 chambres et plus à 9 sur l'ensemble des lots, soit plus de 80% du total des unités.

promotion du transport collectif et actif

La proximité du métro, des axes de transport collectif et du réseau cyclable favorisera les déplacements sans voiture, pour un quartier actif et durable. Dans cette perspective, le stationnement de la cour arrière sera remplacé par des espaces pour vélo.

verdissement des cours

Le nouvel aménagement des cours arrières libérera l'espace nécessaire à la plantation d'arbres et de végétaux qui agiront comme écran pour garantir intimité et quiétude aux résidents et aux voisins, tout en combattant l'effet d'îlot de chaleur dans les environs.

2 L’EXISTANT

LOCALISATION

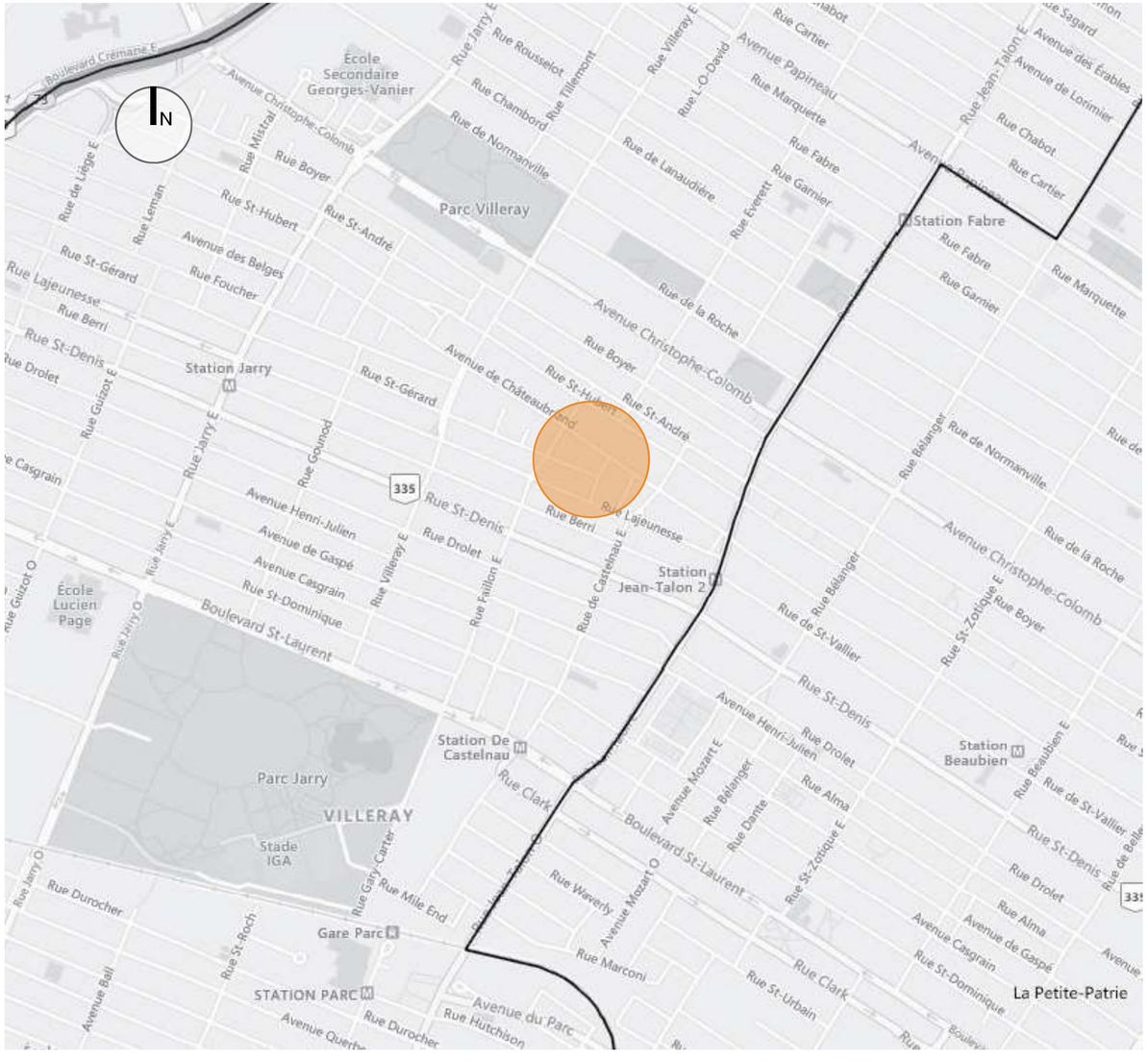

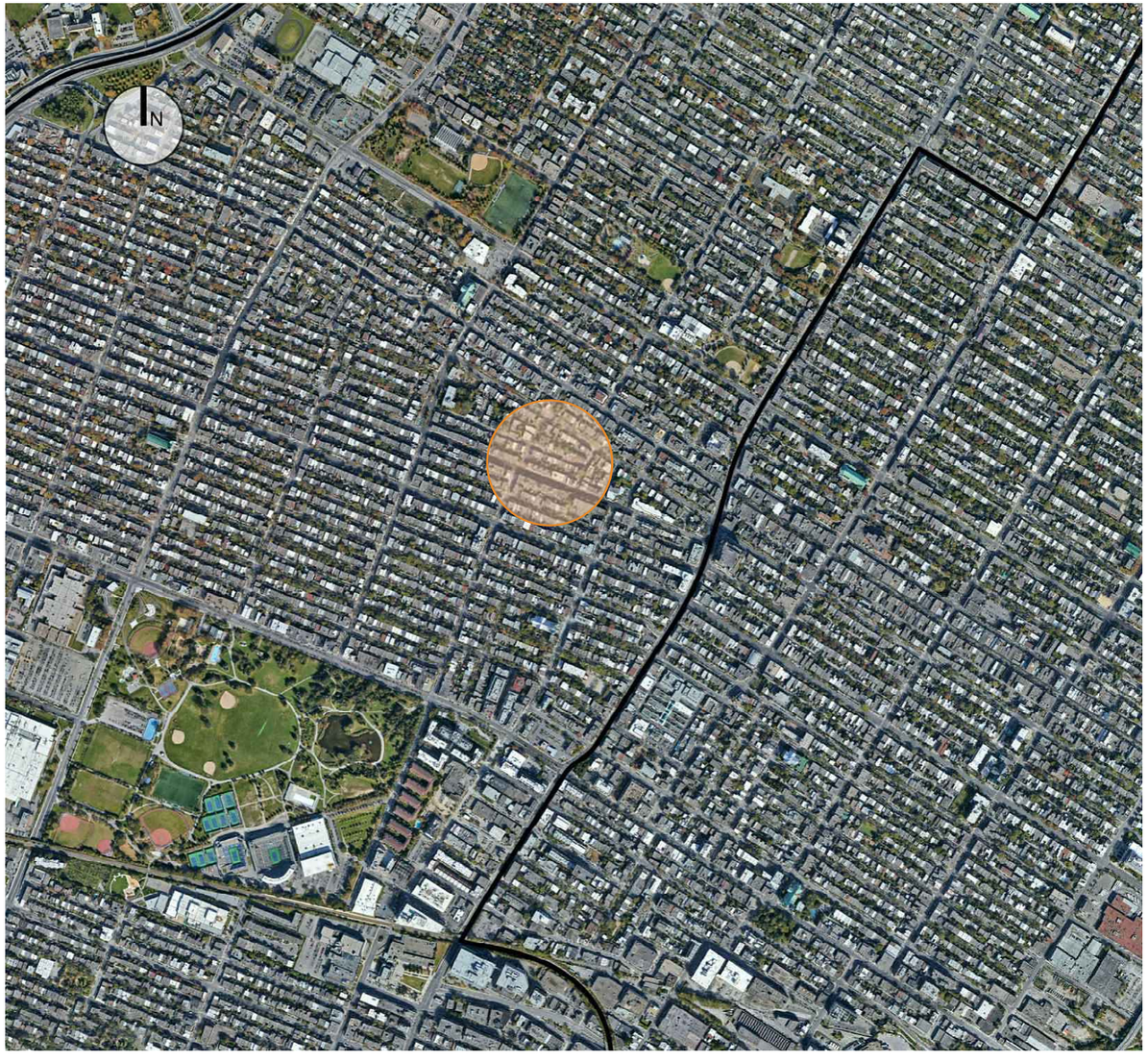

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Plan d'implantation de l'existant
1/16" = 1'-0"

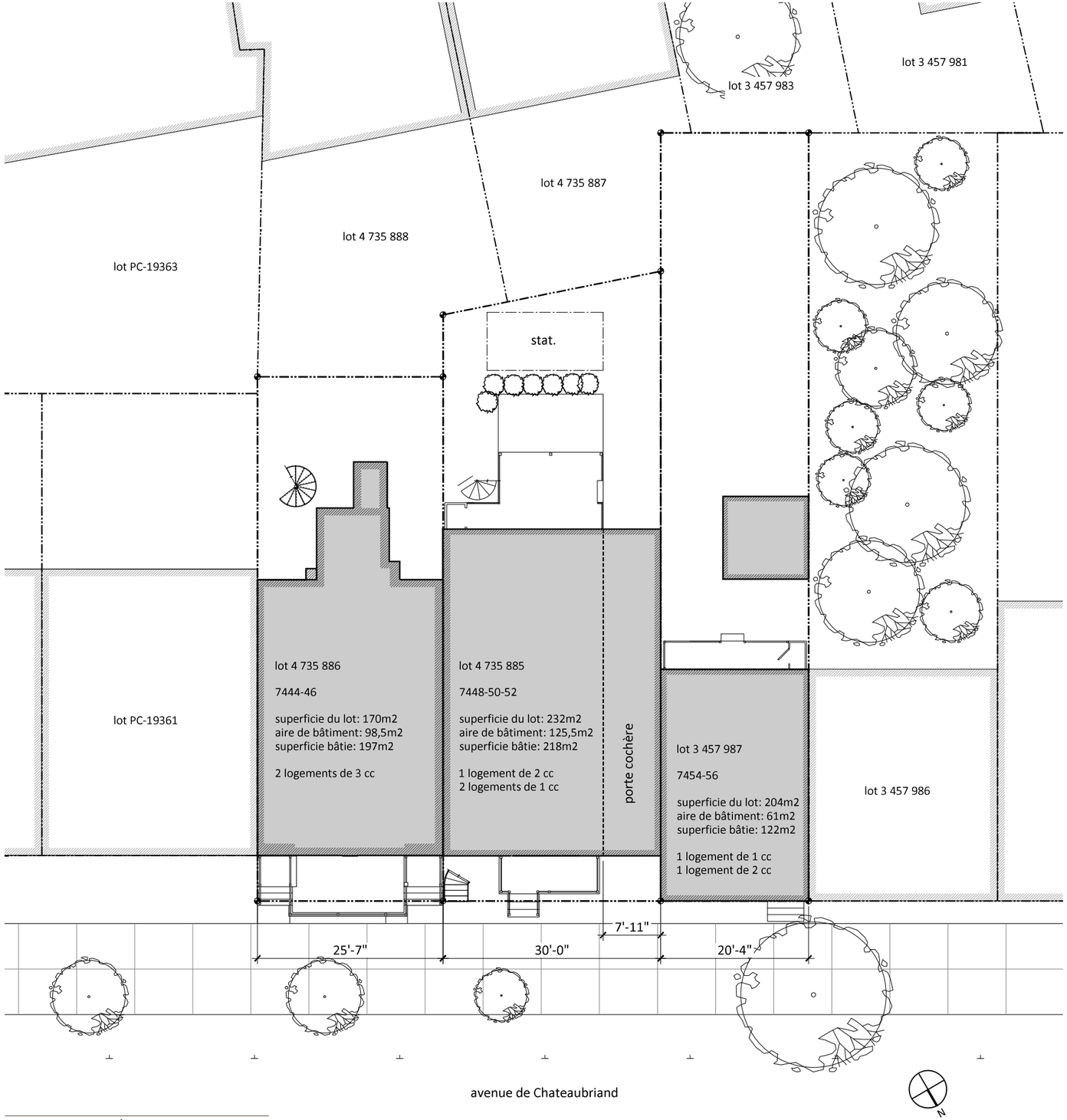

PHOTOS DE L’EXISTANT -
FAÇADE AVANT ET VOISINAGE

Vue depuis l’avenue de Chateaubriand

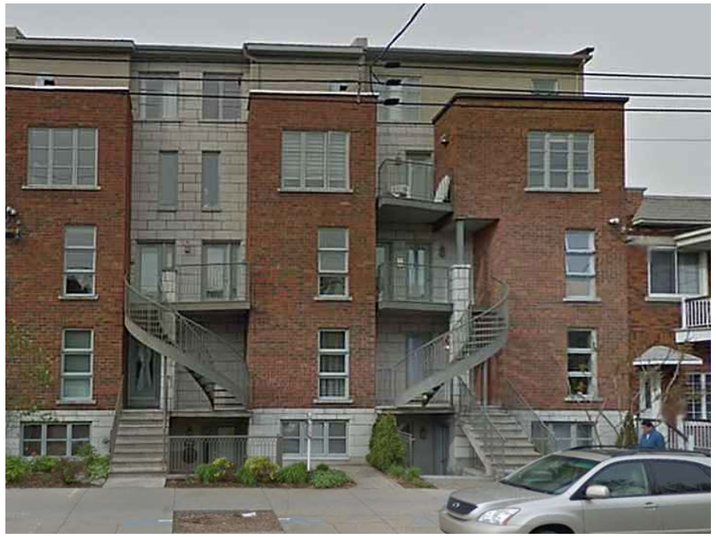

Voisin au sud

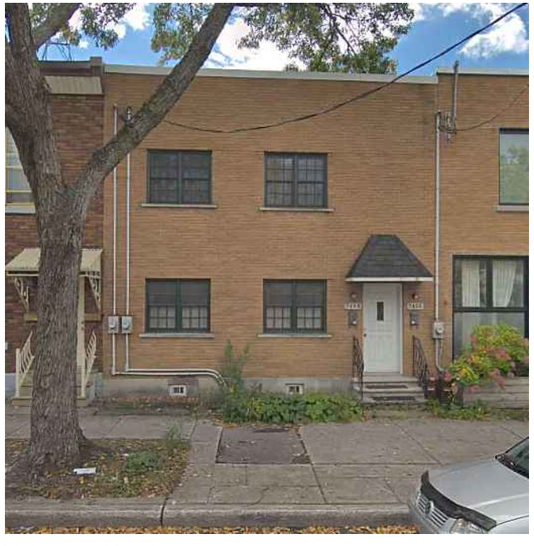

Voisin au Nord

PHOTOS DE L'EXISTANT

Voisin au sud - arrière

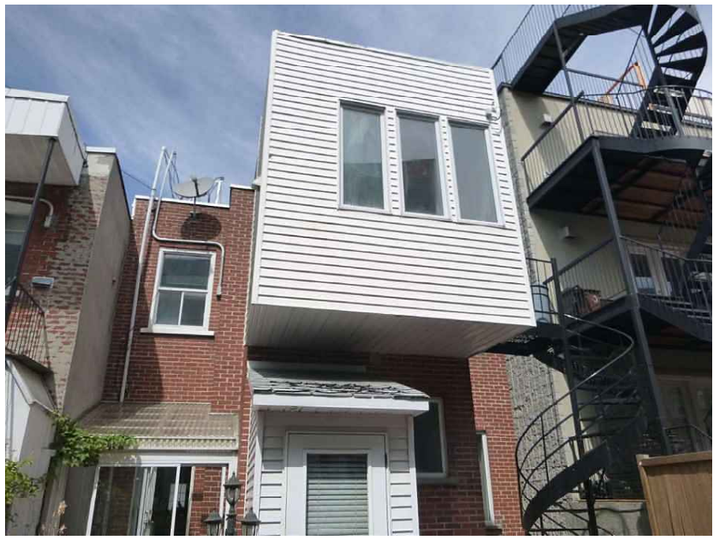

7444-46 vu de l'arrière

7448-50-52 vu de l'arrière

7454-56

7448-50-52

7444-46

PLANS DE L'EXISTANT

Plan du 7444-46
1/8" = 1'-0"

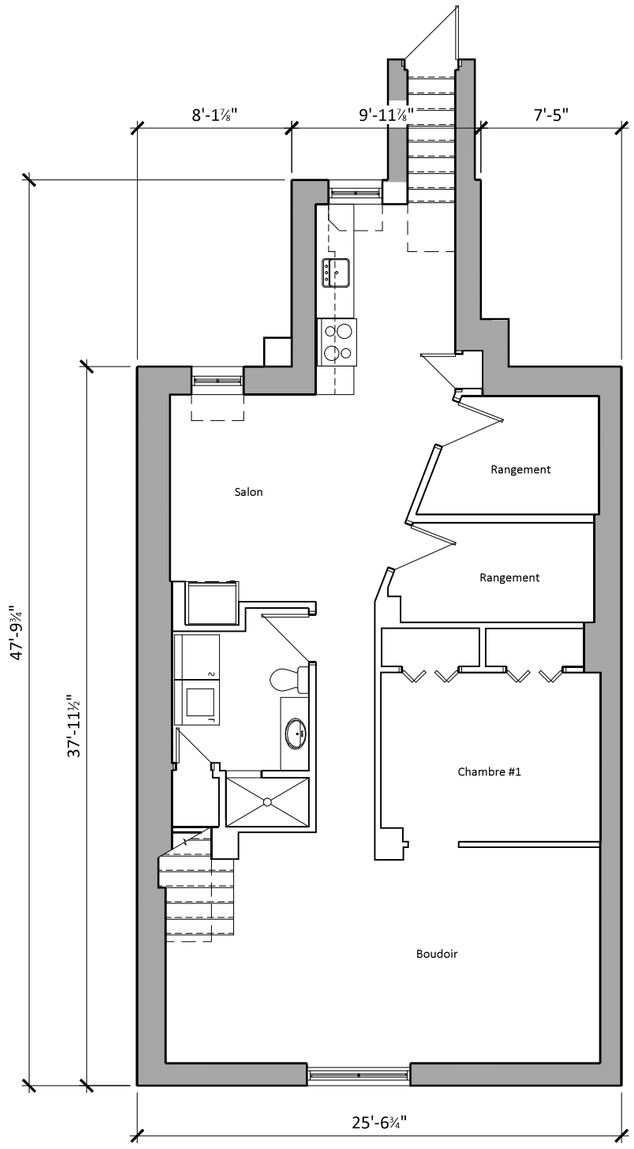

Sous-sol

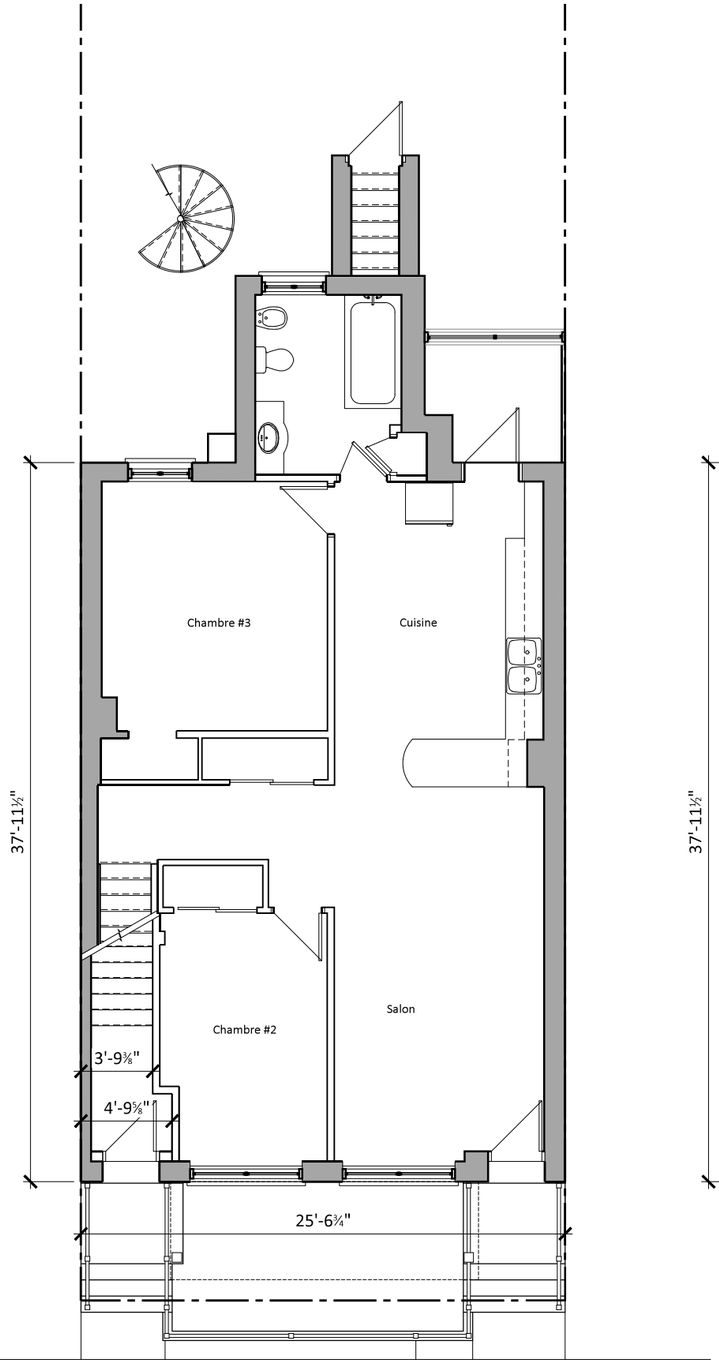

RDC

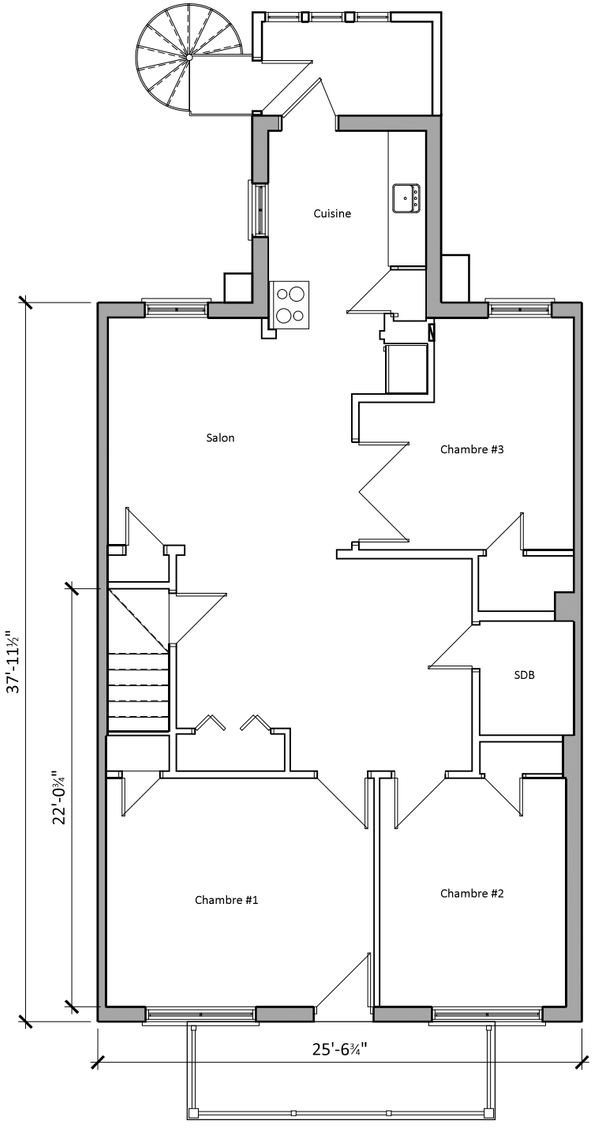

2e étage

Plan du 7448-505-52

1/8” = 1’-0”

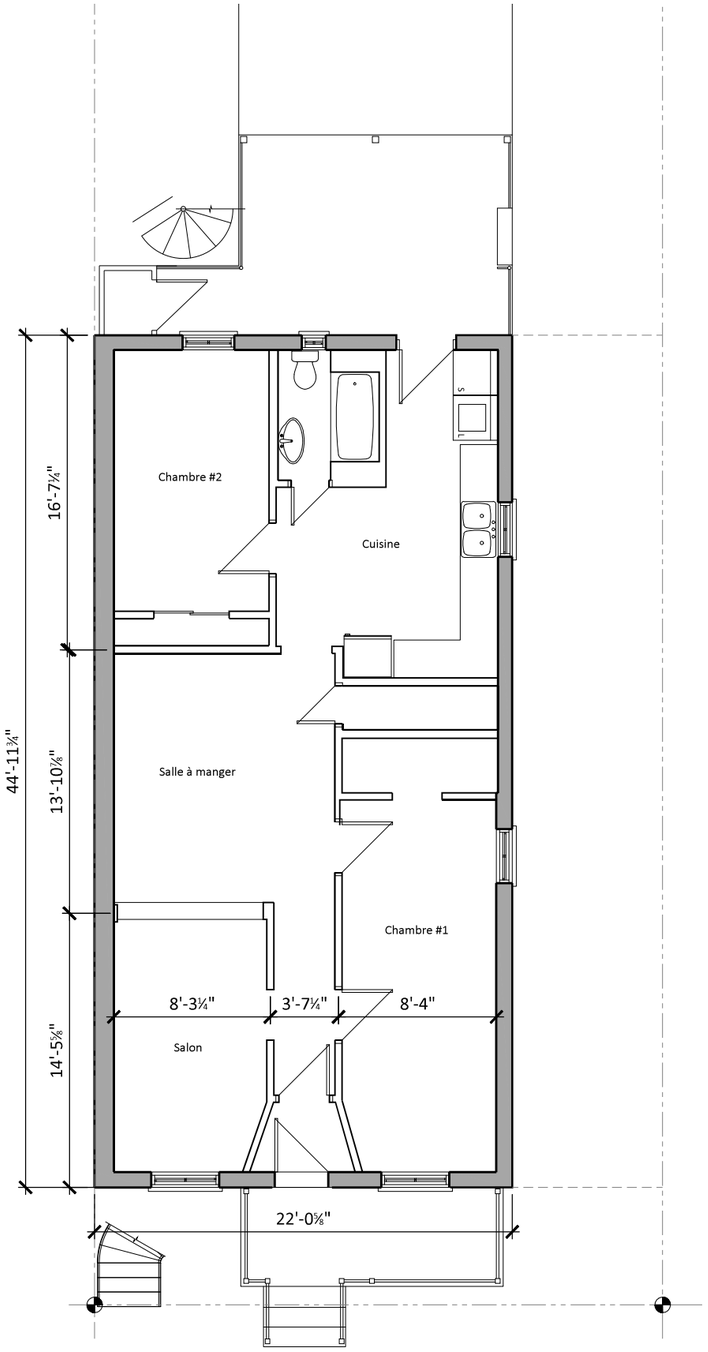

RDC

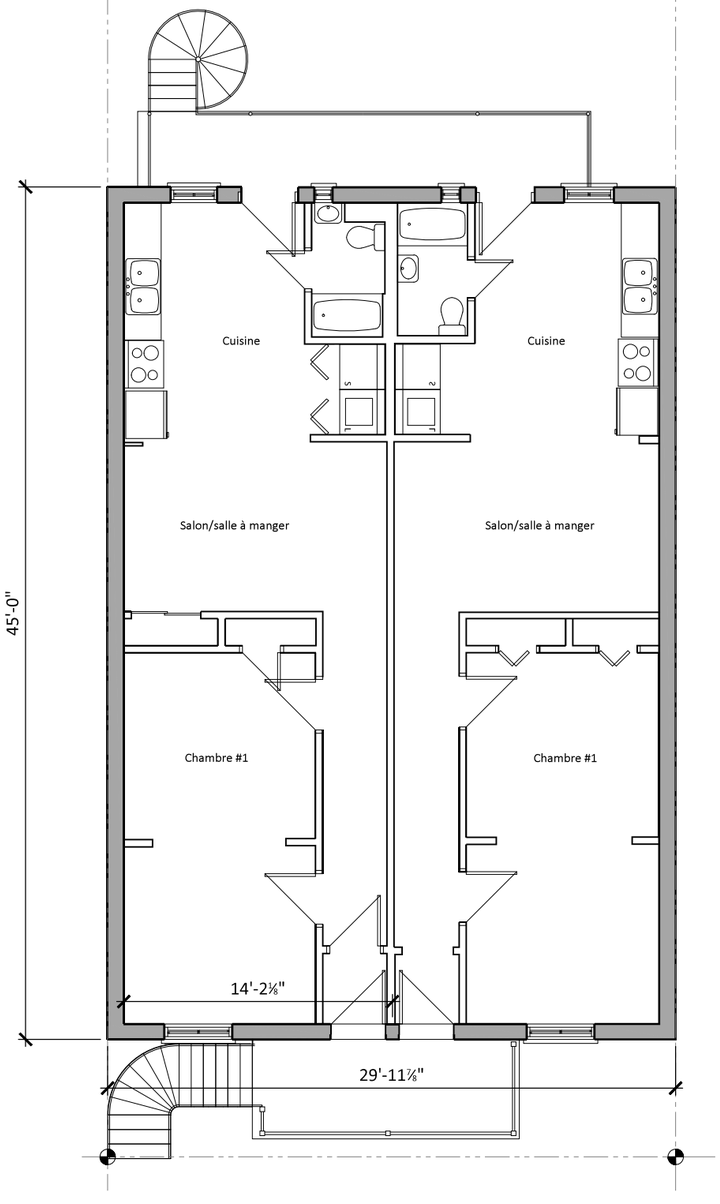

2e étage

Plan du 7454-56

1/8” = 1’-0”

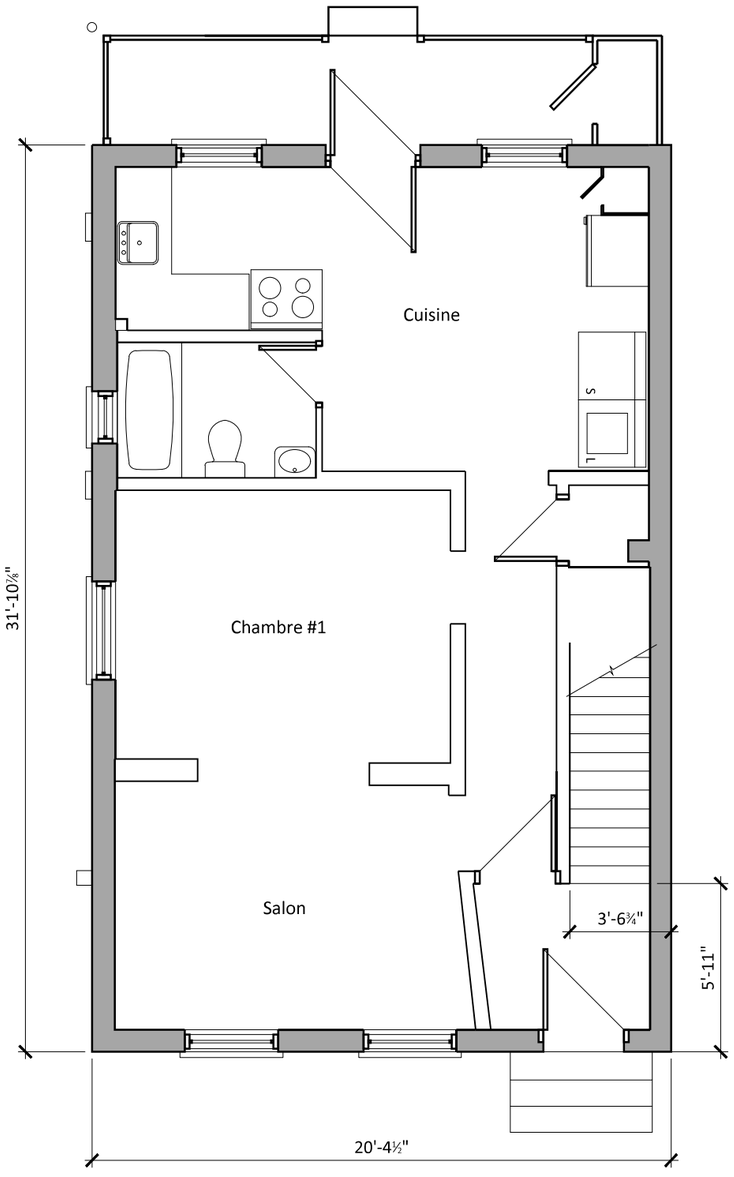

RDC

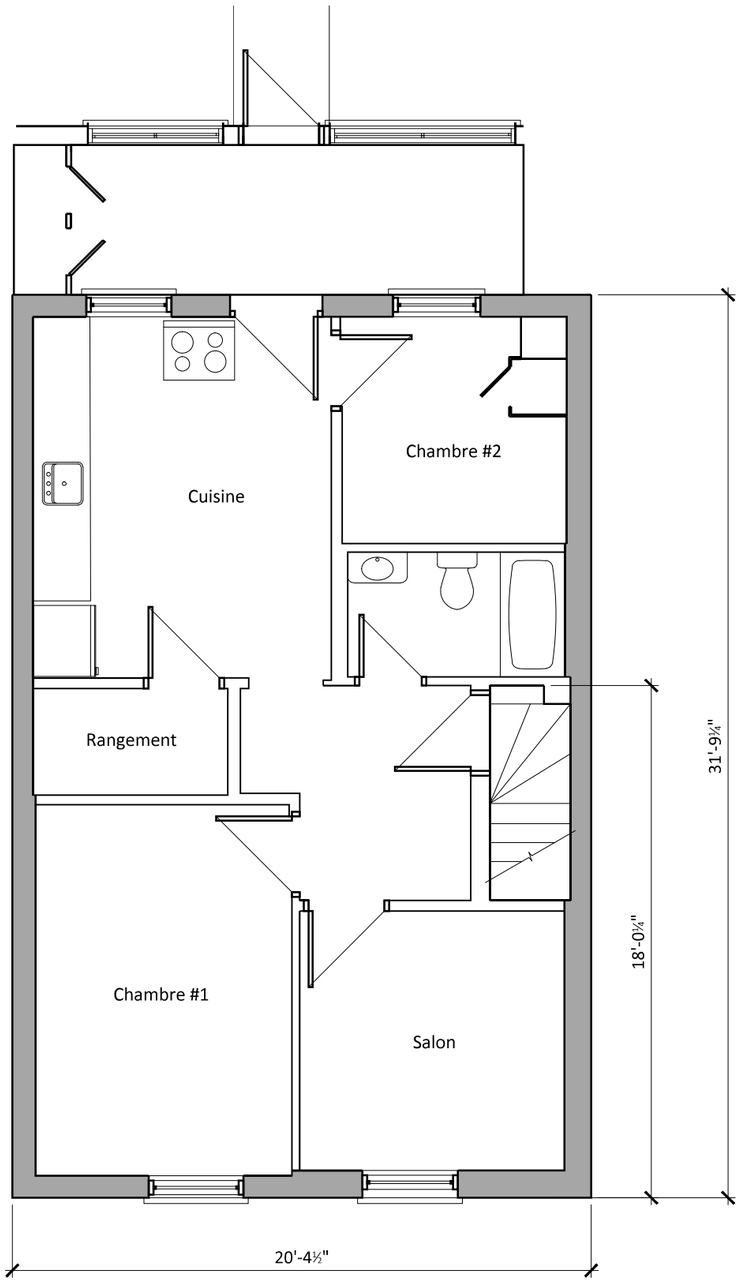

2e étage

ÉLÉVATIONS DE L'EXISTANT

Élévation avant
1/8" = 1'-0"

Élévation arrière
1/8” = 1’-0”

CERTIFICATS DE LOCALISATION

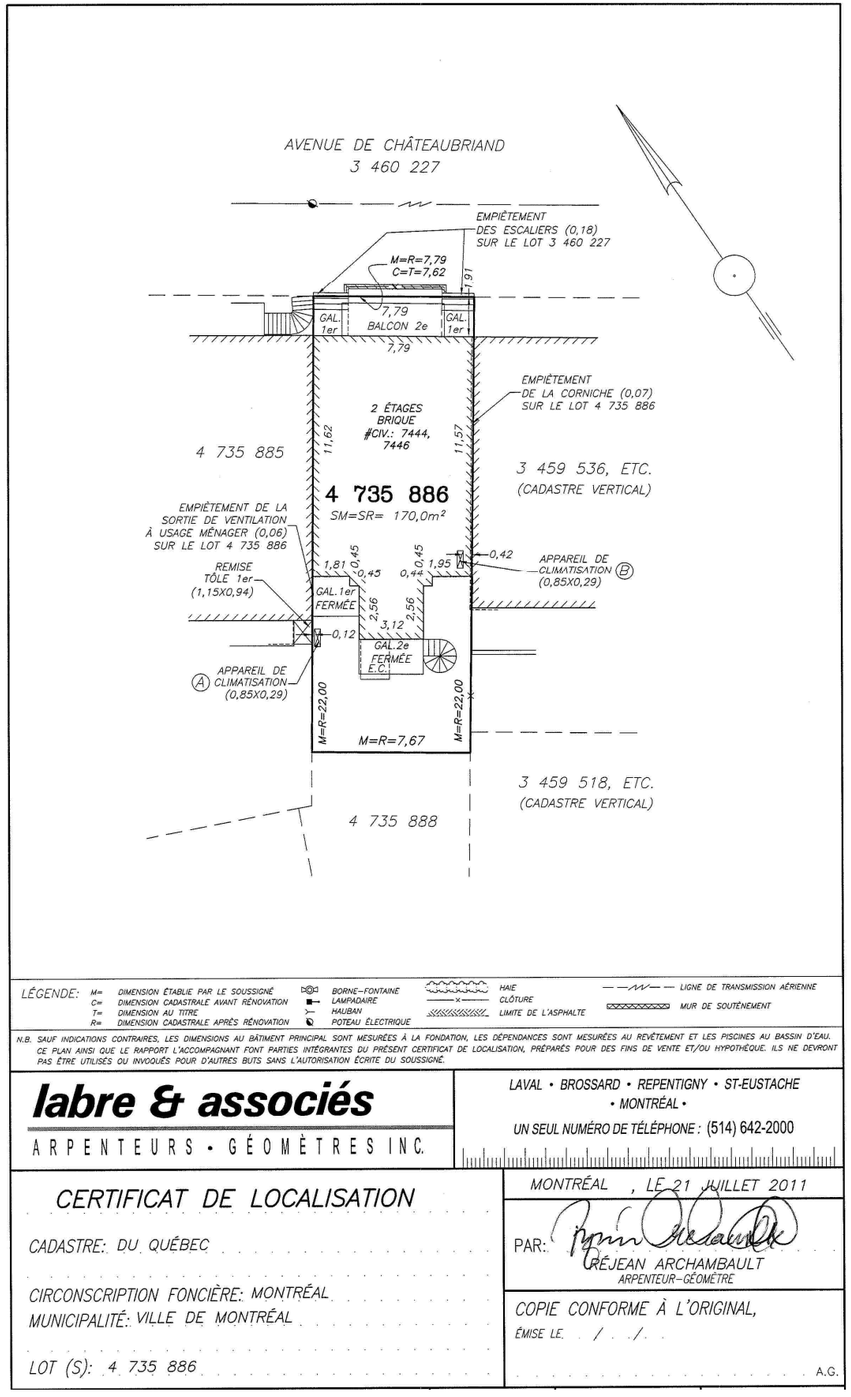

LÉGENDE: M= DIMENSION ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ; C= DIMENSION CADASTRALE AVANT RÉNOVATION; T= DIMENSION AU TITRE; R= DIMENSION CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION; BORNE-FONTAINE; LAMPADAIRE; HAUBAN; POTEAU ÉLECTRIQUE; HAIE; CLÔTURE; LIMITE DE L'ASPHALTE; LIGNE DE TRANSMISSION AÉRIENNE; MUR DE SOUTÈNEMENT

N.B. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU. CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION, PRÉPARÉS POUR DES FINS DE VENTE ET/OU HYPOTHÈQUE. ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS OU INVOQUÉS POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

LAVAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE • MONTRÉAL •
UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE: DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

LOT (S): 4 735 886

MONTRÉAL , LE 21 JUILLET 2011

PAR: RÉJEAN ARCHAMBAULT
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE / /

A.G.

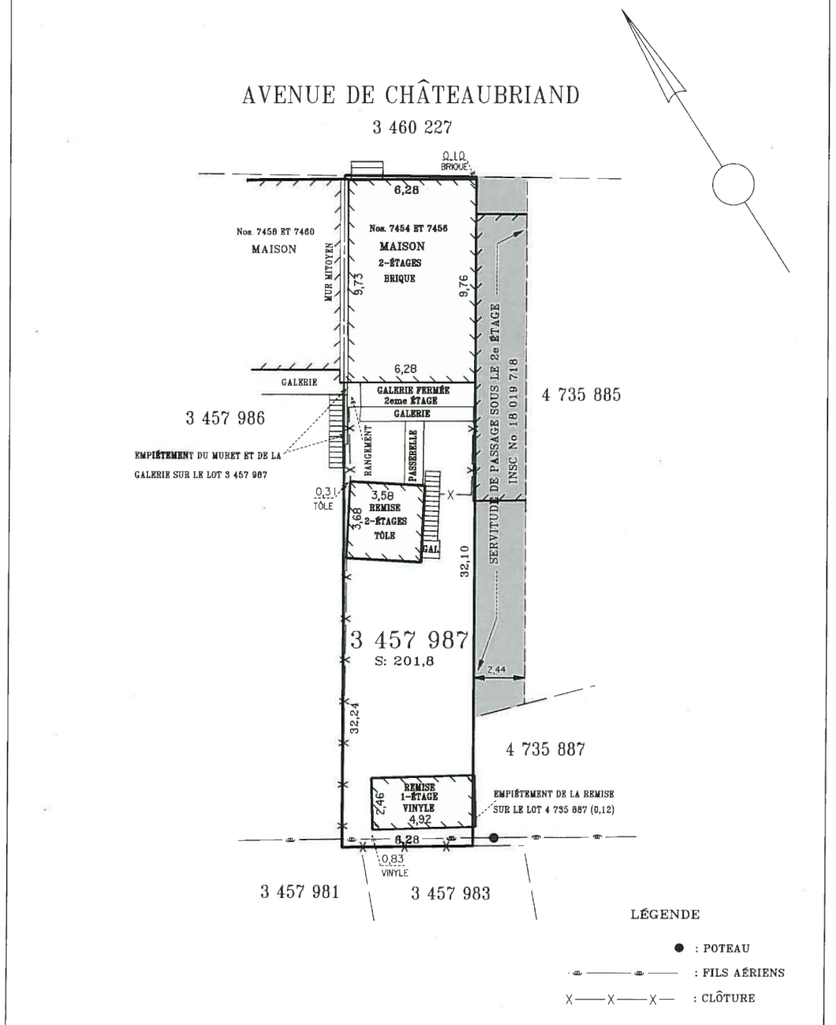

NOTE : LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (SI)

LEVÉ LE 20/07/2016

DESROCHES ET MORIN
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.
91 AVENUE GIROUX
LAVAL, QUÉBEC H7N 3H3
TÉL. (450) 681-4123
FAX. (450) 688-8816

PRÉPARÉ À LAVAL
LE : 23 AOÛT 2016
BENOÎT DESROCHES
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Note : Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font partie intégrante du présent certificat de localisation. Préparés pour fins de vente ou de prêt hypothécaire ils ne devront pas être utilisés ou invoqués pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du sousigné.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
ÉMISE LE :
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CADASTRE DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ÉCHELLE : 1:200 | DESSINÉ PAR : M.E. | ZONE: 0284 | MINUTE : 17538 | DOSSIER : 18850

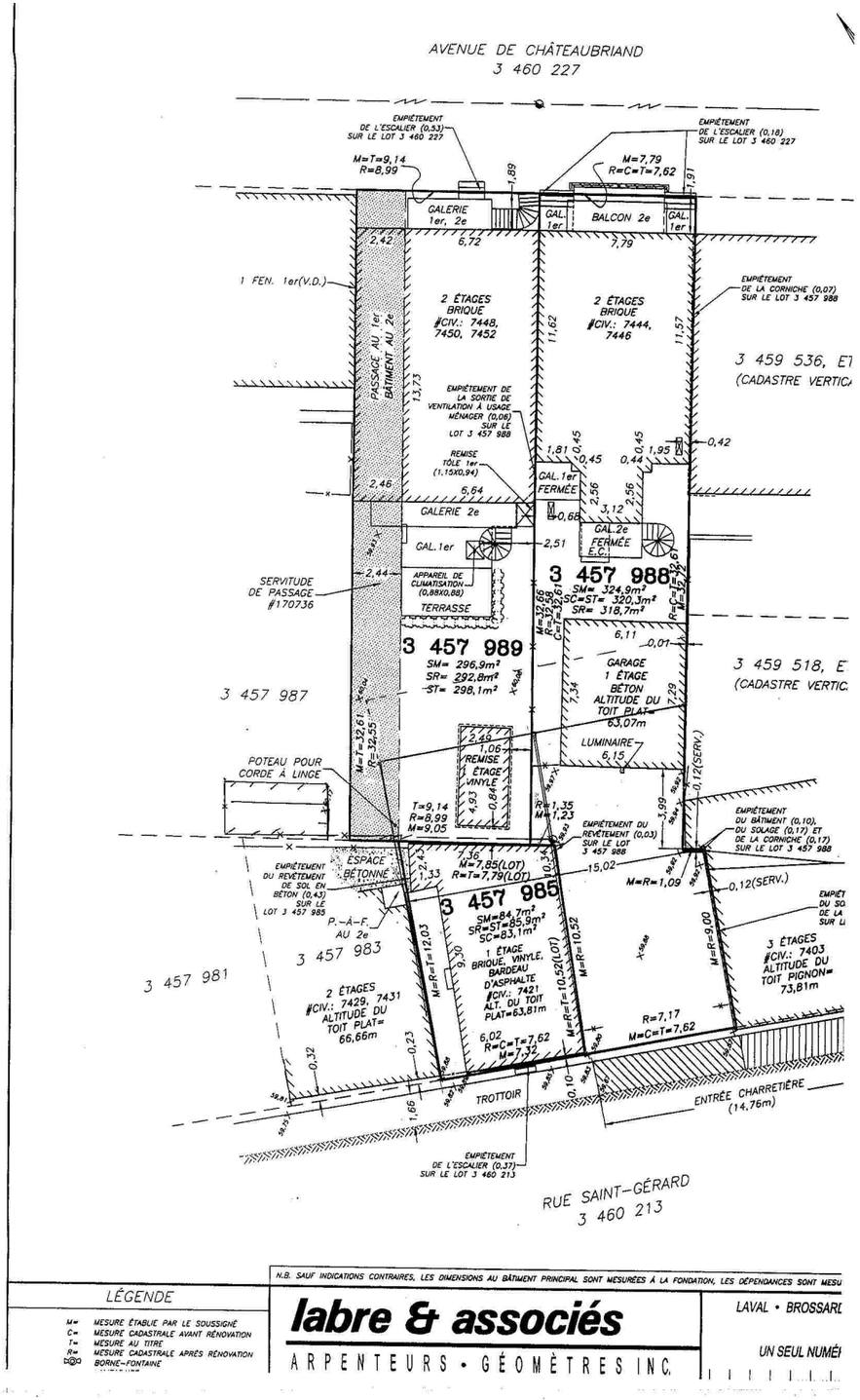
AVENUE DE CHÂTEAUBRIAND
3 460 227
EMPIÉTEMENT DE L'ESCALIER (0,53) SUR LE LOT 3 460 227
EMPIÉTEMENT DE L'ESCALIER (0,18) SUR LE LOT 3 460 227
M=T=9,14 R=8,99
M=7,79 R=C=T=7,62
GALERIE 1er, 2e
GAL. 1er
BALCON 2e
GAL. 1er
1 FEN. 1er(V.D.)
2 ÉTAGES BRIQUE #CIV.: 7448, 7450, 7452
2 ÉTAGES BRIQUE #CIV.: 7444, 7446
EMPIÉTEMENT DE LA CORNICHE (0,07) SUR LE LOT 3 457 988
3 459 536, ET
(CADASTRE VERTICA
PASSAGE AU 1er BÂTIMENT AU 2e
EMPIÉTEMENT DE LA SORTIE DE VENTILATION À USAGE MÉNAGER (0,06) SUR LE LOT 3 457 988
REMISE TÔLE 1er (1.15X0.94)
GAL. 1er FERMÉE
GALERIE 2e
GAL. 1er
GAL. 2e FERMÉE E.C.
SERVITUDE DE PASSAGE #170736
APPAREIL DE CLIMATISATION (0,88X0,88)
TERRASSE
3 457 988
SM= 324,9m²
SC=ST= 320,3m²
SR= 318,7m²
3 457 989
SM= 296,9m²
SR= 292,8m²
ST= 298,1m²
GARAGE 1 ÉTAGE BÉTON ALTITUDE DU TOIT PLAT= 63,07m
3 459 518, E
(CADASTRE VERTIC
3 457 987
LUMINAIRE
REMISE 1 ÉTAGE VINYLE
POTEAU POUR CORDE À LINGE
EMPIÉTEMENT DU REVÊTEMENT (0,03) SUR LE LOT 3 457 988
EMPIÉTEMENT DU BÂTIMENT (0,10), DU SOLAGE (0,17) ET DE LA CORNICHE (0,17) SUR LE LOT 3 457 988
ESPACE BÉTONNÉ
EMPIÉTEMENT DU REVÊTEMENT DE SOL EN BÉTON (0,43) SUR LE LOT 3 457 985
3 457 985
SM=84,7m²
SR=ST=85,9m²
SC=83,1m²
P.-À-F. AU 2e
3 457 983
3 457 981
2 ÉTAGES #CIV.: 7429, 7431 ALTITUDE DU TOIT PLAT= 66,66m
1 ÉTAGE BRIQUE VINYLE BARDEAU D'ASPHALTE #CIV.: 7421 ALT. DU TOIT PLAT=63,81m
3 ÉTAGES #CIV.: 7403 ALTITUDE DU TOIT PIGNON= 73,81m
TROTTOIR
ENTRÉE CHARRETIÈRE (14,76m)
EMPIÉTEMENT DE L'ESCALIER (0,37) SUR LE LOT 3 460 213
RUE SAINT-GÉRARD
3 460 213
LÉGENDE
M= MESURE ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ
C= MESURE CADASTRALE AVANT RÉNOVATION
T= MESURE AU TITRE
R= MESURE CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION
BORNE-FONTAINE
N.B. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESU
labre & associés
ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.
LAVAL • BROSSARD
UN SEUL NUMÉ

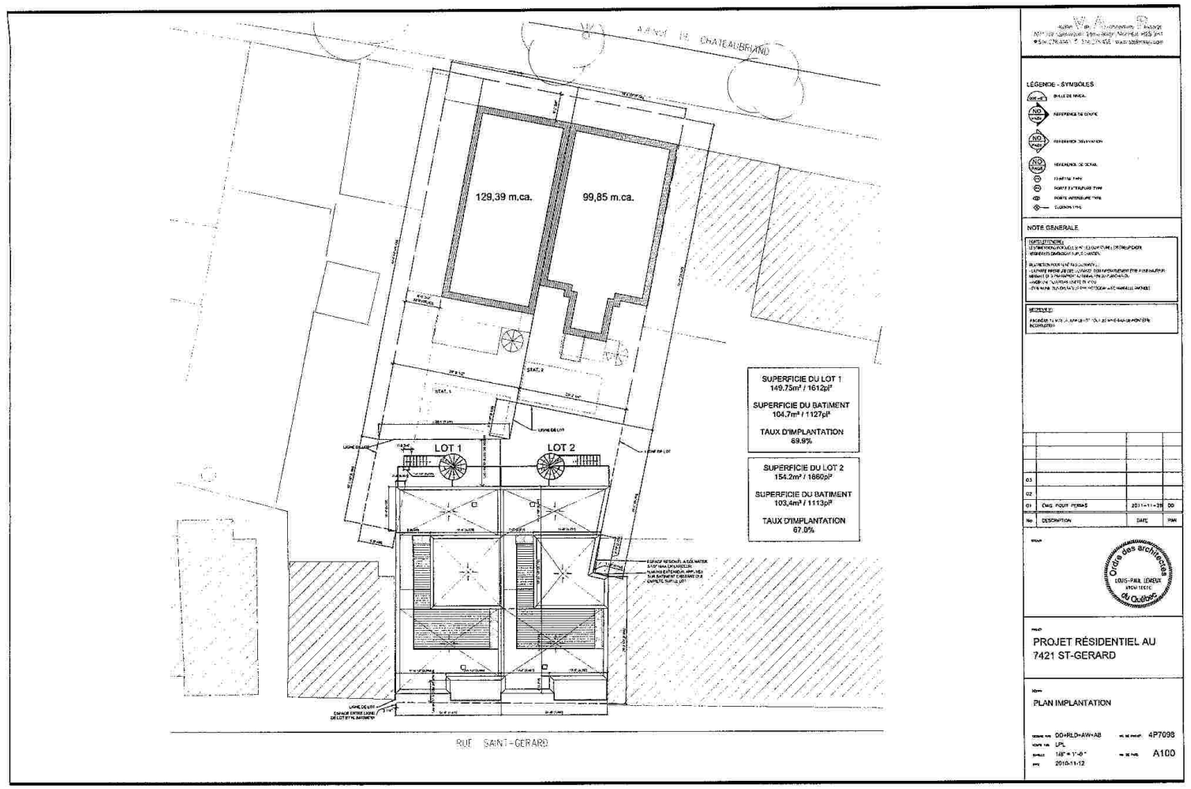
AVENUE DE CHÂTEAUBRIAND
129,39 m.ca.
99,85 m.ca.
LOT 1
LOT 2
SUPERFICIE DU LOT 1
149.7m² / 1612pi²
SUPERFICIE DU BATIMENT
104.7m² / 1127pi²
TAUX D'IMPLANTATION
69.9%
SUPERFICIE DU LOT 2
154.2m² / 1660pi²
SUPERFICIE DU BATIMENT
103.4m² / 1113pi²
TAUX D'IMPLANTATION
67.0%
RUE SAINT-GÉRARD
NOTE GÉNÉRALE
PROJET RÉSIDENTIEL AU
7421 ST-GERARD
PLAN IMPLANTATION
4P7098
A100
2020-11-12

PRÉSENTATION DU PROJET

OBJECTIFS ET APPROCHE

Rappel des objectifs:

. densification de l'habitat
. bonification de l'offre locative de qualité
. inclusion des familles
. promotion du transport collectif et actif
. verdissement des cours

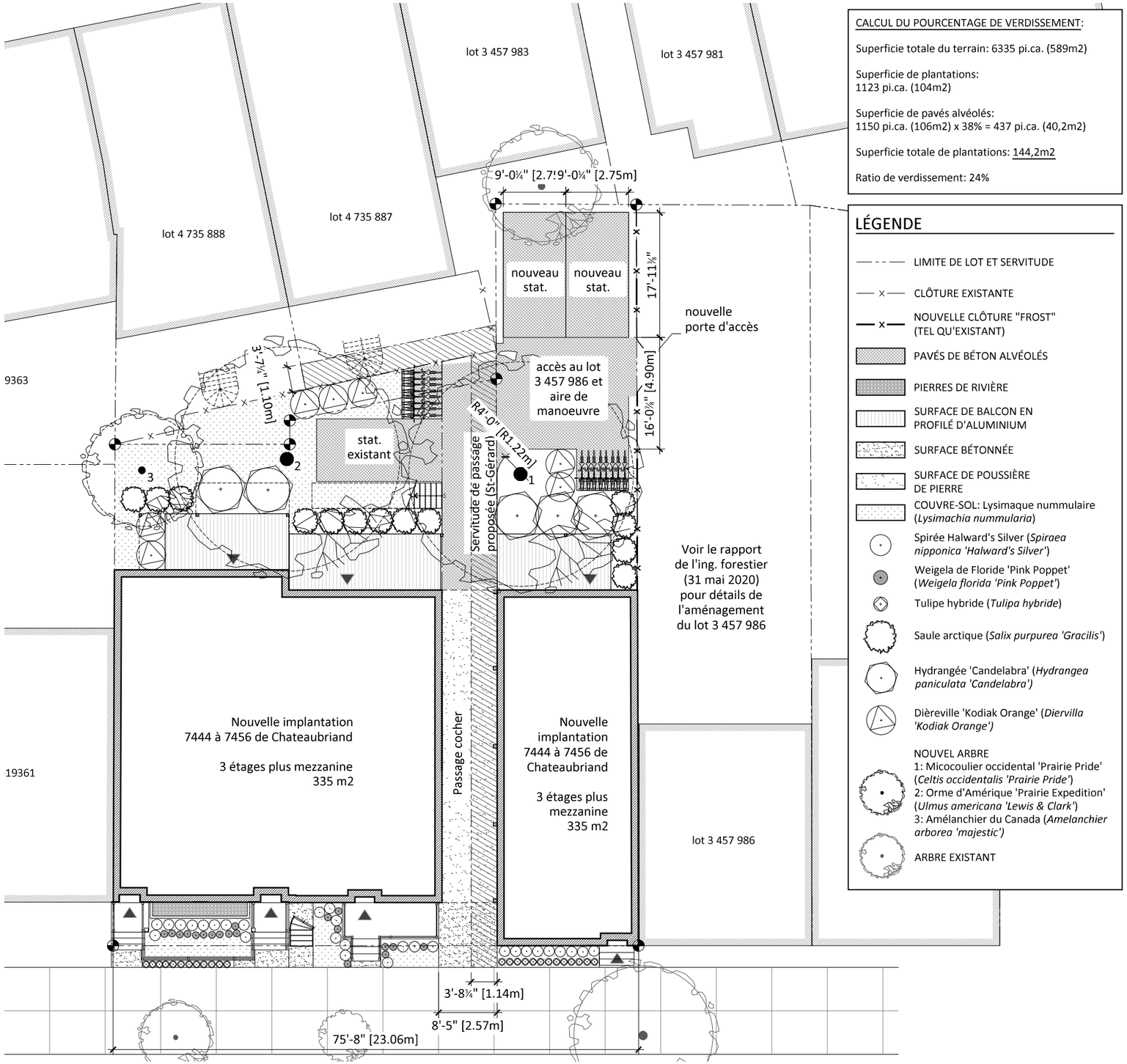

CALCUL DU POURCENTAGE DE VERDISSEMENT:

Superficie totale du terrain: 6335 pi.ca. (589m2)

Superficie de plantations:
1123 pi.ca. (104m2)

Superficie de pavés alvéolés:
1150 pi.ca. (106m2) x 38% = 437 pi.ca. (40,2m2)

Superficie totale de plantations: 144,2m2

Ratio de verdissement: 24%

LÉGENDE

- LIMITE DE LOT ET SERVITUDE
- CLÔTURE EXISTANTE
- NOUVELLE CLÔTURE "FROST" (TEL QU'EXISTANT)
- PAVÉS DE BÉTON ALVÉOLÉS
- PIERRES DE RIVIÈRE
- SURFACE DE BALCON EN PROFILÉ D'ALUMINIUM
- SURFACE BÉTONNÉE
- SURFACE DE POUSSIÈRE DE PIERRE
- COUVRE-SOL: Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*)
- Spirée Halward's Silver (*Spiraea nipponica 'Halward's Silver'*)
- Weigela de Floride 'Pink Poppet' (*Weigela florida 'Pink Poppet'*)
- Tulipe hybride (*Tulipa hybride*)
- Saule arctique (*Salix purpurea 'Gracilis'*)
- Hydrangée 'Candelabra' (*Hydrangea paniculata 'Candelabra'*)
- Dièreville 'Kodiak Orange' (*Diervilla 'Kodiak Orange'*)
- NOUVEL ARBRE
  1: Micocoulier occidental 'Prairie Pride' (*Celtis occidentalis 'Prairie Pride'*)
  2: Orme d'Amérique 'Prairie Expedition' (*Ulmus americana 'Lewis & Clark'*)
  3: Amélanchier du Canada (*Amelanchier arborea 'majestic'*)
- ARBRE EXISTANT

Plan d'implantation projeté
(accès et plantations)
1/16" = 1'-0"

INTERVENTIONS ET TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

Afin de réaliser l'ajout de nouvelles unités de logements et la réorganisation des unités existantes, les interventions suivantes sont projetées:

. Fusion des lots 4 735 886, 4 735 885 et 3 457 987
. Construction d'un 3e étage sur les trois bâtiments existants
. Construction d'une mezzanine sur les trois bâtiments existants
. Construction d'un agrandissement à l'arrière du 7444-46 et du 7454-56 de Chateaubriand

La fusion des lots permettra un accès plus cohérent à la cour via la porte cochère qui sera rénovée et mise aux normes actuelles du Code de construction. Dans le même élan, les issues des unités créées ainsi que celles des logements existants seront réaménagées en conformité du Code de construction du Québec.

La cour sera aussi réaménagée et un espace commun, fortement végétalisé, sera offert aux résidents, créant une zone de verdure et contribuant à limiter l'effet d'îlot de chaleur pour les habitations avoisinantes. La plantation d'arbres à grand déploiement créera à terme une canopée qui fournira ombre et intimité aux logements ainsi qu'aux voisins.

Ces travaux amèneront la création de 4 appartements de 3 chambres à coucher, en plus des 2 existants ainsi que l'ajout de 2 logements de 2 chambres à coucher.

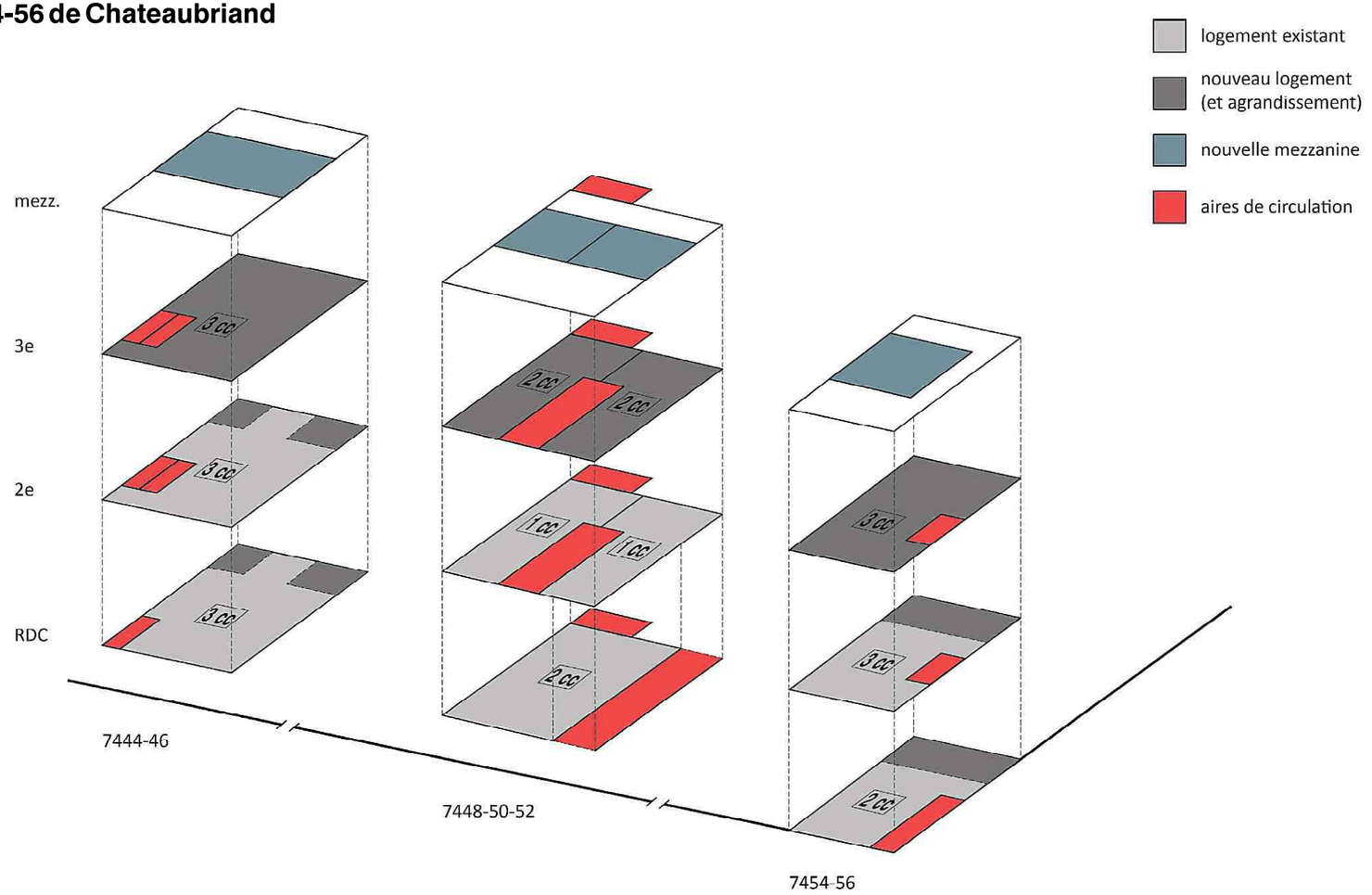

MESURES ET STRATÉGIE

La réalisation des objectifs du projet sera possible par la mise en oeuvre des interventions susmentionnées, parmi lesquelles certaines entrainent des composantes dérogatoires.

La fusion des lots 4 735 886, 4 735 885 et 3 457 987, de pair avec la création de nouvelles unités locatives, amènera le nombre total de logements comptabilisé à 11 alors que la règlementation en vigueur permet un maximum de 3 logements par lot. Si la fusion de ces 3 lots réguliers n'était pas exigée, le nombre d'unités par lot serait de 3.67 (11 / 3).

> Cette fusion des lots est proposée en vertu des discussions que nous avons eues des suites de notre demande d'avis préliminaire soumis en juillet 2019 à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension. Il fût discuté et statué que la fusion des lots permettrait de situer les parcours d'issues de toutes les unités sur le même lot que la propriété qu'il dessert, éliminant ainsi la nécessité de créer des servitudes de passage entre ces lots et respectant les exigences du règlement 11-018 et celles de l'arrondissement.

La création de nouvelles unités et l'aménagement de mezzanines engendre de plus l'exigence de fournir une deuxième issue pour certaines unités, laquelle devra se faire par la porte cochère existante.

Le réaménagement et le verdissement de la cour forcera une réorganisation des espaces de stationnement tout en créant une nouvelle place. Les exigences à l'endroit des nouvelles unités ne pourront pour la même raison être pleinement rencontrées.

> Un total de 3 espaces pour les 11 unités sera fourni, soit un ratio de 0.27 par unité. À noter que ce ratio est supérieur à celui actuel de 1 espace pour 7 unités (0.14). L'offre à l'endroit des nouvelles unités est donc plus généreuse que celle des unités existantes en proportion. L'équilibre entre l'espace attribué au verdissement et celui attribué aux stationnements nous semble en outre raisonnable et favorable au mode de vie actif préconisé. Un minimum de 15 espaces pour vélos seront aménagés dans la cour arrière.

Ces dérogations mineures sont toutefois nécessaires à la réalisation des objectifs du projet. D'une part, dans un contexte de pénurie de logements familiaux, la densification proposée par ce projet est substantielle puisqu'elle permettra à 9 familles, tel que mentionné précédemment, de bénéficier d'un environnement urbain de qualité, et ce, à coût raisonnable. D'autre part, le verdissement et la fourniture de rangements pour vélos encourageront les déplacements actifs, qui à leur tour contribueront à une meilleure qualité de vie dans le quartier.

Le propriétaire est conscient de l'impact sur les locataires existants que peut occasionner la reprise des logements et il comprend l'enjeu à cet effet pour l'arrondissement et les membres du conseil. Nous désirons souligner les facteurs atténuants suivants à ce sujet:

> Parmi les 7 locataires actuels, les deux résidants au 7454 et 7456 sont informés depuis l'acquisition de l'immeuble en octobre 2018 que le propriétaire peut disposer desdits logements comme bon lui semble. Cette clause spéciale faisait partie intégrante de l'acte de vente et en commun accord avec l'ancienne propriétaire, les deux locataires font partie de sa famille et aucun bail de la Régie n'est en place sur cet immeuble;
>
> Les 5 autres locataires ont été informés par le propriétaire, en toute transparence, des projets de rénovation prévus. En outre, les détails et informations complémentaires seront communiqués lorsque disponibles. À noter qu'une entente spéciale a été conclue et acceptée en avance avec le locataire du 7446 afin d'accommoder ce dernier pour le retour à l'école de son enfant en septembre 2020, ce locataire étant le seul ayant une situation familiale avec enfants.
>
> Tous les locataires seront informés dès que les travaux prévus seront officiels au minimum 10-12 mois avant la fin de leurs baux, soit d'ici août 2020 s'ils sont prévus en août 2021.
>
> L'information sera transmise via le formulaire standard de la Régie du logement. Le délai minimum prévu par la Régie pour cet avis est de 6 mois avant la fin du bail, le propriétaire prévoit l'envoyer dans un délai de 10 à 12 mois.
>
> L'indemnité financière prévue par la Régie sera applicable, soit trois mois de loyer gratuit en plus des frais raisonnables occasionnés par le déménagement et d'un privilège pour occuper les unités du futur projet.
>
> Le propriétaire a l'intention d'accompagner les locataires dans leurs démarches, soit dans la recherche de nouveaux logements ou en réservant des unités locatives détenues par le propriétaire qui se libèreraient en juillet 2021.

DÉTAIL DES INTERVENTIONS

Le détail des interventions et superficies liées à chacune des adresses est présenté dans le tableau suivant.

		Lots fusionnés						
RÈGLEMENT ZONAGE 01-283	**règlementation**		**7444-46**		**7448-50-52**		**7454-56**	**total**
ZONE 0284			**4 735 886**		**4 735 885**		**3 457 987**	**projeté**
USAGES PRESCRITS : H.2-3								
		présent	**projeté**	**présent**	**projeté**	**présent**	**projeté**	
Étages minimum	2	2		2		2		
Étages maximum	3		3+mezz		3+mezz		3+mezz	3+mezz
Hauteur maximum (m)	12.5	± 8	12	± 7	12	± 7	12	12
Taux d'implantation maximum	60%	59%	67%	54%	54%	30%	47%	57%
Nombre de logements		2	3	3	5	2	3	**11**
Superficie terrain (m2)		170		232	215	204		**589**
Aire de bâtiment (m2)		100	113	125	125	60	97	**335**
Superficie totale bâtie (m2)		**300**	**494**	**217**	**382**	**121**	**322**	**1199**
SS		100	113					
RDC		100	113	92	92	60	97	
2e		100	113	125	125	60	97	
3e			113		125		97	
Mezz			41		40		32	

4 APPROCHE ARCHITECTURALE

VOLUMÉTRIE

Dans un souci d'alléger la façade et de minimiser l'impact qu'aurait l'ajout d'un troisième étage, nous avons puisé dans les formes traditionnelles du bâti montréalais. L'intégration d'une mansarde qui couvre l'ajout des deux bâtiments au sud, du côté de l'avenue de Chateaubriand, nous est apparue comme une solution appropriée tant du point de vue du respect des typologies architecturales de la ville que de l'intégration contemporaine à un bâtiment existant. Le profil et les teintes claires utilisées pour le revêtement, de concert avec le retrait que confère la mansarde, permettent d'asseoir le nouveau volume en respect des façades existantes.

Cette stratégie permet en outre de souligner nettement la démarcation entre l'ancien et le nouveau tout en proposant des formes épurées, simples et actuelles. Une solution différente a été retenue pour le bâtiment du côté nord, où la brique sera continuée au 3e étage. L'utilisation du parapet comme garde-corps évite l'ajout d'un élément additionnel (garde-corps ajouré) aux terrasses et fournit davantage d'intimité aux occupants et permet de soustraire le mobilier de la terrasse à la vue des passants et voisins.

Les agrandissements à l'arrière sont aménagés afin de ramener l'alignement des façades sur un même plan et ainsi uniformiser la façade arrière et minimiser l'expansion sur le site comme l'impact sur les voisins immédiats.

Les interventions proposées ont pour but de maximiser la densité d'occupation du sol et de fournir des logements locatifs de qualité, agréables et fonctionnels. Une approche intégrée est préconisée pour l'aménagement des cours arrières; la plantation d'arbres et de végétaux est planifiée selon un plan proposé par une firme d'arboriculture urbaine et les espaces seront traités comme un tout afin de permettre un accès partagé aux occupants.

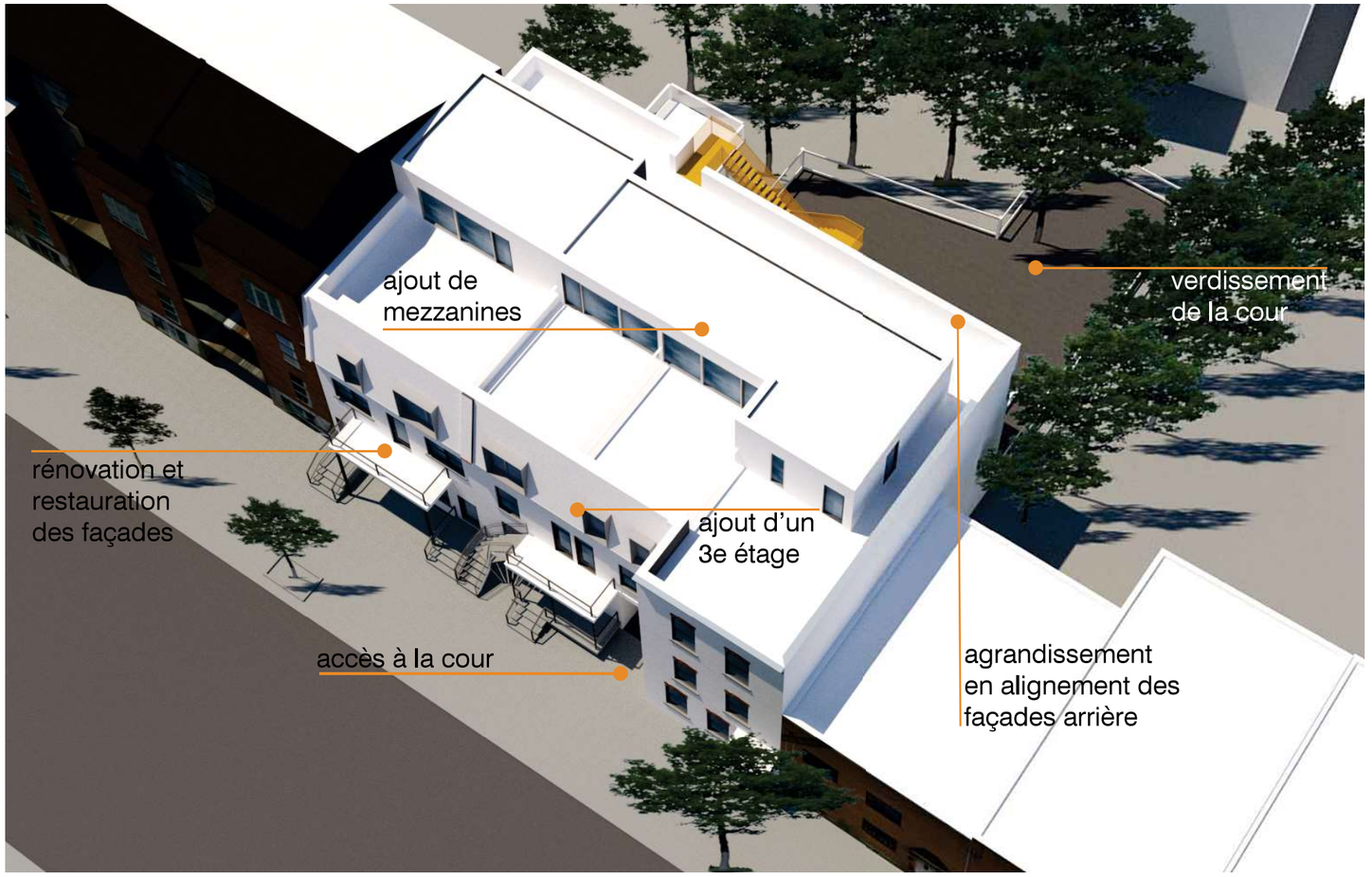

ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

Les clichés suivants représentent l'impact estimé que les ajouts auront sur l'ensoleillement des voisins immédiats, pris à des heures d'occupation typiques aux solstices d'été et d'hiver ainsi qu'à l'équinoxe du printemps.

21 juin - 7h

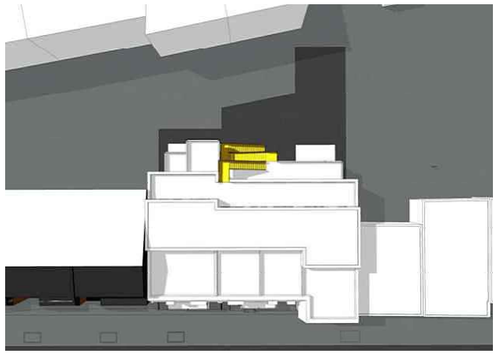

21 juin - midi

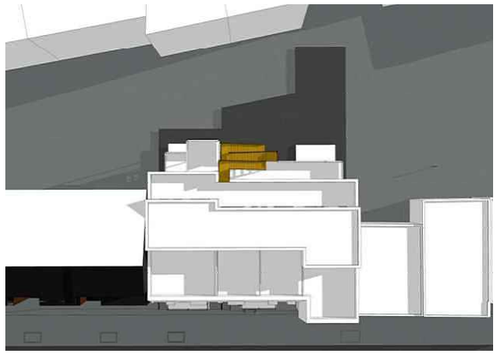

21 juin - 19h

20 mars - 8h

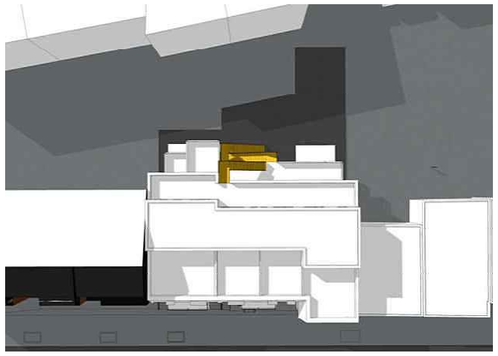

20 mars - midi

20 mars - 17h

21 décembre - 9h

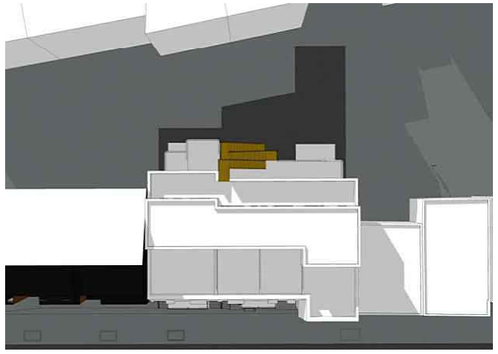

21 décembre - midi

21 décembre - 16h

Comme la modélisation le démontre, étant donné l'orientation et la disposition des bâtiments et voisins ainsi que de la configuration de l'agrandissement projeté, l'impact sur l'ensoleillement des voisins et de la cour arrière est minime.

La cour arrière fait face au sud-ouest, la majorité de l'apport en lumière provient donc de ce côté. Le décalage des bâtiments voisins limite de plus l'impact de l'ombrage qui serait créé en début de journée.

PLANS PROPOSÉS

plan d'implantation
(toiture, mezzanines et balcons)
1/16"=1'-0"

ÉTUDE DE CODE

Usage C (résidentiel); 3 étages en hauteur de bâtiment
Partie 9 du CCQ (< 600m2)

Unification des 3 bâtiments en un lot;
11 logements;
*Bâtiment séparé en 2 parties par une séparation coupe-feu continue de 1h; donc deux parties de 3 et 8 logements;

Bâtiment exempté

Application du règlement 11-018 pour les mezzanines;

Degré de résistance au feu entre les logements et avec les corridors communs = 45 min.

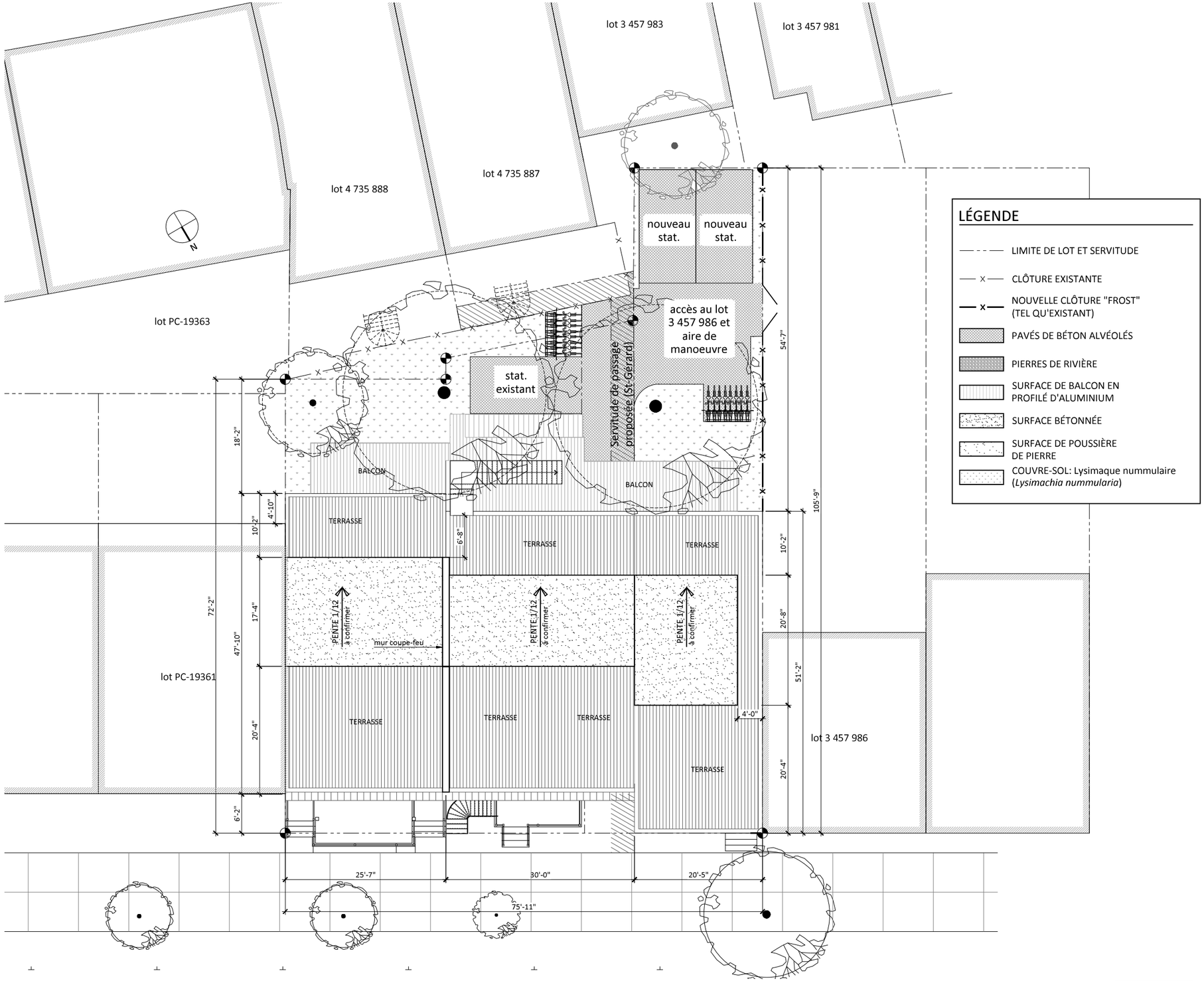

plan du sous-sol
1/8”=1’-0”

LÉGENDE
- Mur / cloison existant
- Nouveau mur / cloison
- Porte existante
- Nouvelle porte

N

A B C D E F G

10'-10" 12'-0" 20'-5"

4'-10" 10'-10" 10'-2" 38'-0" 8'-2"

13'-3" 16'-7" 47'-10" 12'-6" 2'-0" 12'-6"

44'-11"

19'-3" 51'-2" 31'-11"

Bureau

Rangement

CE CE CE

Salle de jeux

Unité 7446
1900 pi²

12 CM

E.H.

Chambre #3

Vide sanitaire
7448-50-52

Nouvelles
fondations
7454-56

Vide sanitaire
7454-56

2'-0" 9'-1" 10'-6"

25'-7" 22'-1" 7'-11"

30'-0"

20'-5"

75'-11"

LÉGENDE

- Mur / cloison existant
- Nouveau mur / cloison
- Porte existante
- Nouvelle porte

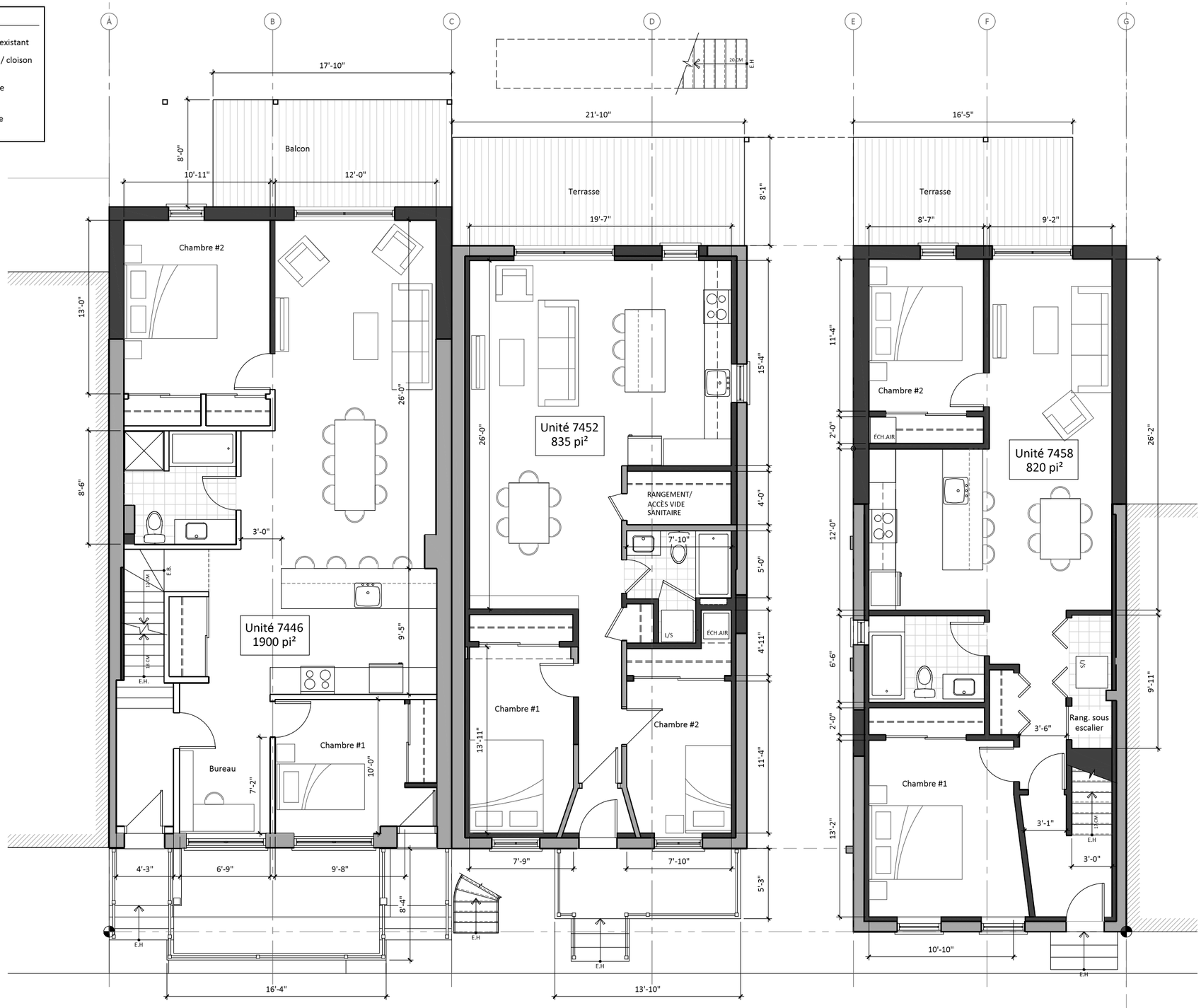

plan du rez-de-chaussée
1/8”=1’-0”

trottoir | avenue de Chateaubriand

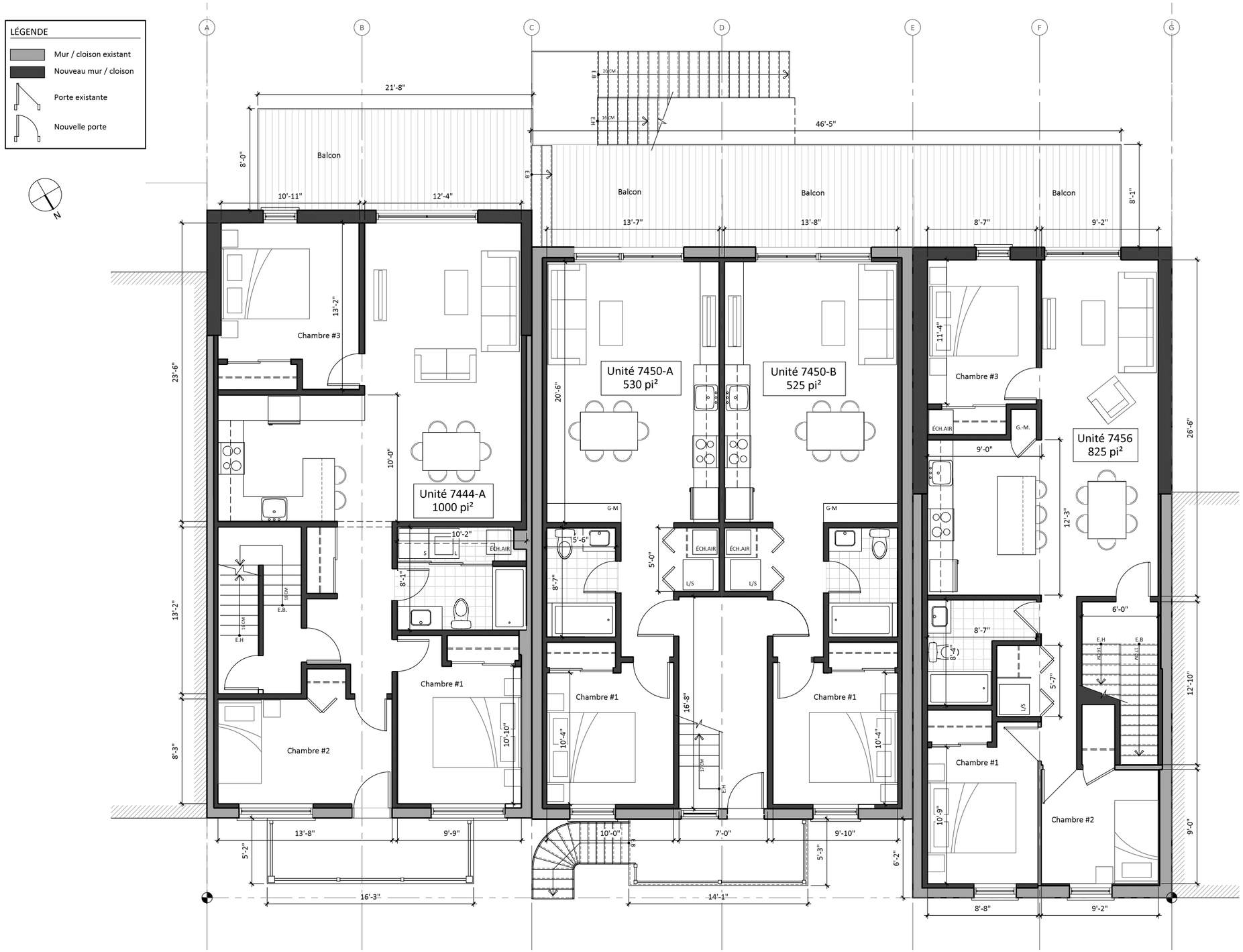

plan du 2e étage
1/8”=1’-0”

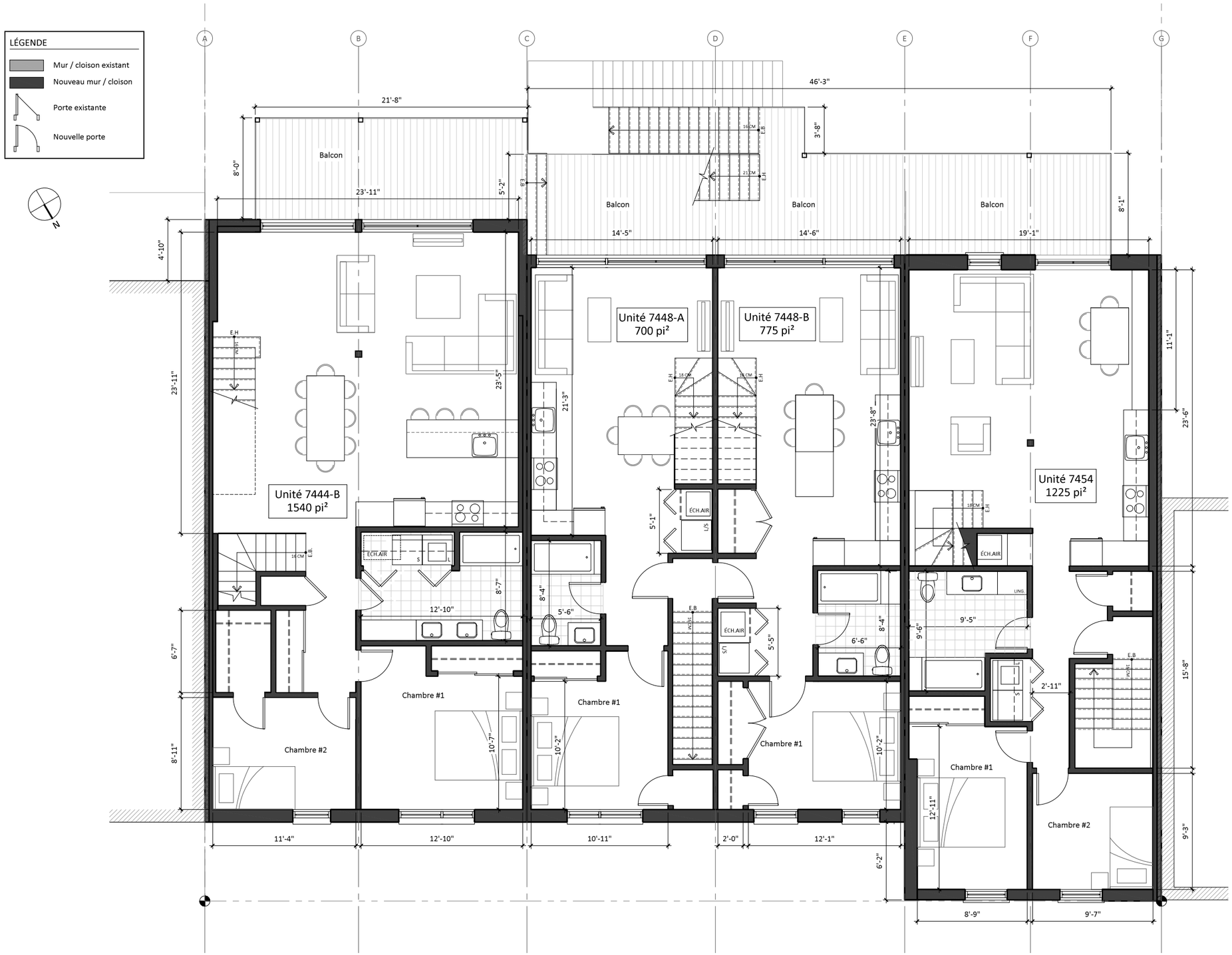

plan du 3e étage
1/8”=1’-0”

plan de la mezzanine

1/8”=1’-0”

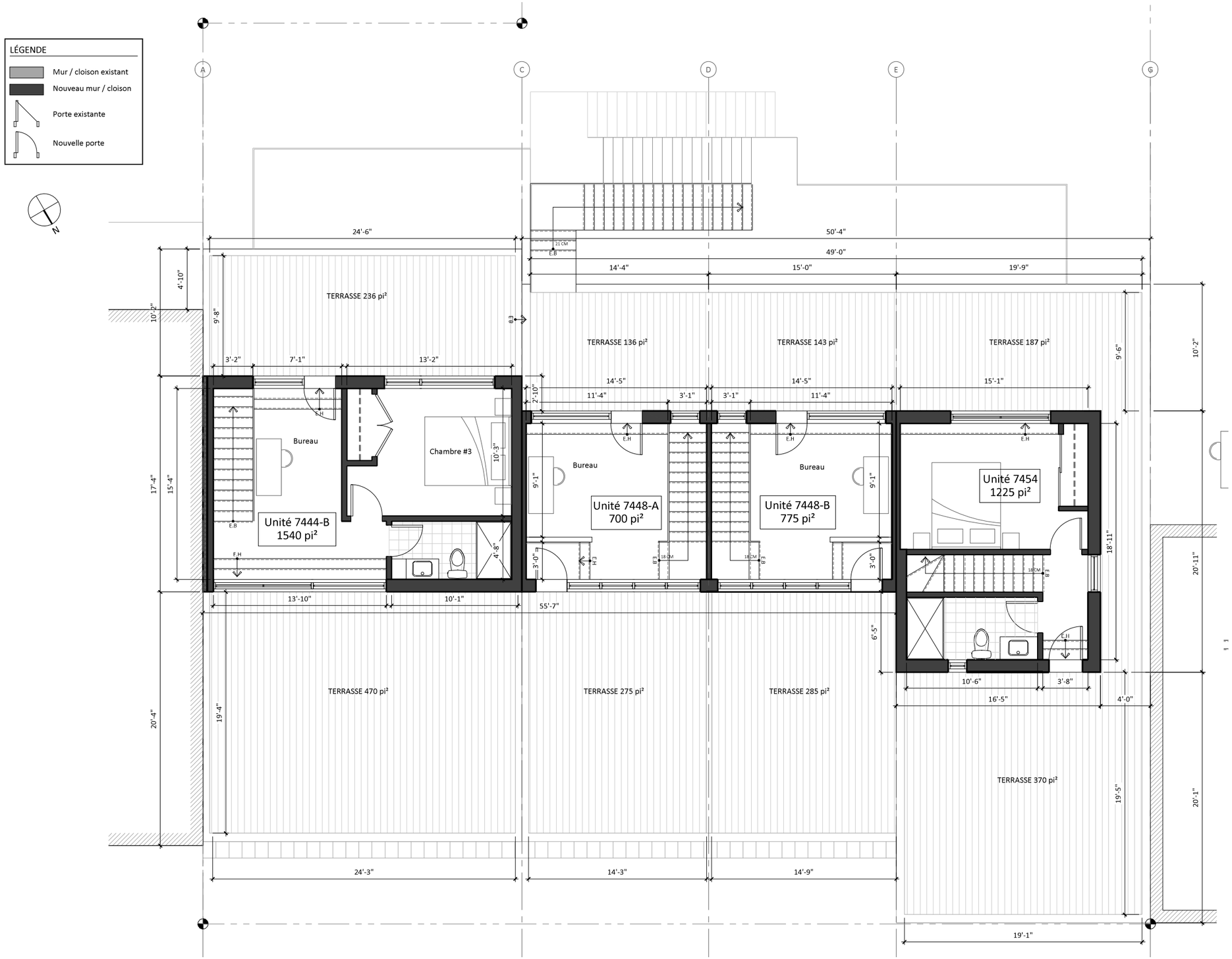

ÉLÉVATIONS PROPOSÉES

Élévation avant
1/8”=1’-0”

MATÉRIAUX ET FINIS EXTÉRIEURS:

- 01 REVÊTEMENT D'ACIER PRÉ-PEINT VERTICAL (TEL QUE MS AUTHENTIQUE DE MAC METAL), COULEUR GRIS MÉTALLIQUE
- 02 REVÊTEMENT D'ACIER PRÉ-PEINT VERTICAL (TEL QUE VERSA DE MAC METAL), COULEUR ZINC BROSSÉ
- 03 REVÊTEMENT D'ACIER PRÉ-PEINT MS-BLOCK DE MAC METAL, COULEUR BLANC TITANE
- 04 PLIAGE D'ALUMINIUM PEINT
- 05 GARDE-CORPS AVANTS: ALUMINIUM ANODIZÉ PEINT
- 06 ESCALIER EXISTANT REPEINT
- 07 NOUVELLE MARQUISE
- 08 GARDE-CORPS ARRIÈRES: STRUCTURE EN ALUMINIUM PEINT BLANC, GRILLAGE D'ALUMINIUM ANODIZÉ
- 09 STRUCTURE DES BALCONS: ALUMINIUM PEINT BLANC
- 10 DESSUS DES BALCONS: PLANCHE DE COMPOSITE ET/OU DALLES DE PORCELAINE DE GRÈS AUTOPORTANTES
- 11 DALLE DE BÉTON EXISTANTE: RECOUVRIR DE PLANCHES COMPOSITES ET/OU DALLES DE PORCELAINE DE GRÈS AUTOPORTANTES
- 12 NOUVELLES FENÊTRES À BATTANT EN ALUMINIUM, COULEUR CHARBON
- 13 NOUVELLES FENÊTRES À GUILLOTINE EN ALUMINIUM, COULEUR CHARBON
- 14 NOUVELLES FENÊTRES À BATTANT EN ALUMINIUM, COULEUR BLANC
- 15 NOUVELLES PORTES EN ACIER ISOLÉ, PEINT COULEUR CHARBON
- 16 NOUVELLES PORTES-PATIO EN ALUMINIUM, COULEUR CHARBON
- 17 NOUVELLES PORTES-PATIO EN ALUMINIUM, COULEUR BLANC
- 18 NOUVEAUX BLOCS DE BÉTON DE TYPE ARCHITECTURAL
- 19 RÉINSTALLATION DU BANDEAU ORNEMENTAL EN BÉTON EN ALIGNEMENT AVEC LES ROSETTES EXISTANTES
- 20 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE SE POURSUIVANT SUR LE 3E ÉTAGE (TEL QUE L'EXISTANT)
- 21 REPRODUCTION DE LA CORNICHE EXISTANTE ET INSTALLATION DE CELLE-CI EN COURONNEMENT DU 3E ÉTAGE

Élévation arrière
1/8”=1’-0”

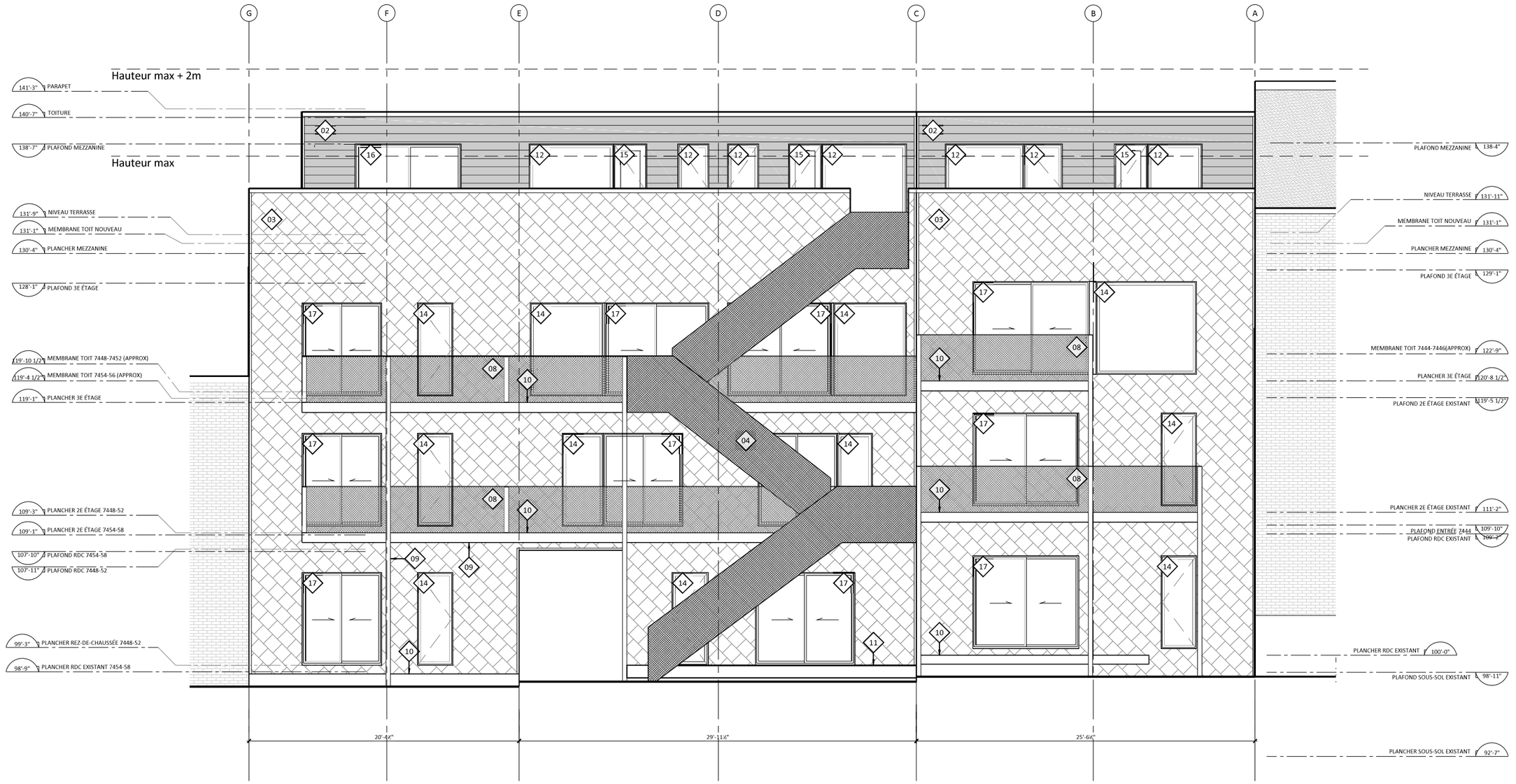

MATÉRIAUX ET FINIS EXTÉRIEURS:

01 REVÊTEMENT D'ACIER PRÉ-PEINT VERTICAL (TEL QUE MS AUTHENTIQUE DE MAC METAL), COULEUR GRIS MÉTALLIQUE

02 REVÊTEMENT D'ACIER PRÉ-PEINT VERTICAL (TEL QUE VERSA DE MAC METAL), COULEUR ZINC BROSSÉ

03 REVÊTEMENT D'ACIER PRÉ-PEINT MS-BLOCK DE MAC METAL, COULEUR BLANC TITANE

04 PLIAGE D'ALUMINIUM PEINT

05 GARDE-CORPS AVANTS: ALUMINIUM ANODIZÉ PEINT

06 ESCALIER EXISTANT REPEINT

07 NOUVELLE MARQUISE

08 GARDE-CORPS ARRIÈRES: STRUCTURE EN ALUMINIUM PEINT BLANC, GRILLAGE D'ALUMINIUM ANODIZÉ

09 STRUCTURE DES BALCONS: ALUMINIUM PEINT BLANC

10 DESSUS DES BALCONS: PLANCHE DE COMPOSITE ET/OU DALLES DE PORCELAINE DE GRÈS AUTOPORTANTES

11 DALLE DE BÉTON EXISTANTE: RECOUVRIR DE PLANCHES COMPOSITES ET/OU DALLES DE PORCELAINE DE GRÈS AUTOPORTANTES

12 NOUVELLES FENÊTRES À BATTANT EN ALUMINIUM, COULEUR CHARBON

13 NOUVELLES FENÊTRES À GUILLOTINE EN ALUMINIUM, COULEUR CHARBON

14 NOUVELLES FENÊTRES À BATTANT EN ALUMINIUM, COULEUR BLANC

15 NOUVELLES PORTES EN ACIER ISOLÉ, PEINT COULEUR CHARBON

16 NOUVELLES PORTES-PATIO EN ALUMINIUM, COULEUR CHARBON

17 NOUVELLES PORTES-PATIO EN ALUMINIUM, COULEUR BLANC

18 NOUVEAUX BLOCS DE BÉTON DE TYPE ARCHITECTURAL

19 RÉINSTALLATION DU BANDEAU ORNEMENTAL EN BÉTON EN ALIGNEMENT AVEC LES ROSETTES EXISTANTES

20 NOUVEAU REVÊTEMENT DE BRIQUE SE POURSUIVANT SUR LE 3E ÉTAGE (TEL QUE L'EXISTANT)

21 REPRODUCTION DE LA CORNICHE EXISTANTE ET INSTALLATION DE CELLE-CI EN COURONNEMENT DU 3E ÉTAGE

PERSPECTIVES

Vue depuis avenue de Chateaubriand

Vue depuis avenue de Chateaubriand

MATÉRIAUX ET ORNEMENTATION

Outre les stratégies volumétriques, les interventions suivantes sont prévues au traitement des matériaux et éléments ornementaux des bâtiments existants et de l'ajout.

- La frise existante du bâtiment au nord (7454-56) sera récupérée et restaurée, selon sont état (elle est présentement recouverte), et installée sur la nouvelle corniche du 3e étage. Un bandeau de pierre servira de démarcation entre l'existant et l'ajout et une brique semblable à l'existante sera utilisée comme parement. Les fenêtres seront du même type et alignées avec celles existantes au 2e étage.

- Le bandeau de pierre qui couronne le bâtiment du centre (7448-50-52) sera repositionné. Cela permettra d'éviter de couvrir un élément architectural dans la transition entre la corniche existante et la mansarde.

- Une légère saillie du revêtement métallique marquera la séparation entre les deux bâtiments au sud, en respect de la séparation coupe-feu qui sera intégrée.

- Une moulure ouvragée permettra une transition douce entre les façades existantes et la mansarde.

Vue des mezzanines côté avant

Vue de l’arrière

Vue de l’arrière

PERSPECTIVE - VERSION AVEC MANSARDE SUR LES TROIS BÂTIMENTS

Vue depuis avenue de Chateaubriand

En guise de référence et de comparatif, voici la version antérieure de la façade qui avait été élaborée.

Le profilé métallique de la mansarde continue ici sur le bâtiment au nord et un revêtement métallique de facture contemporaine recouvre la façade du 3e étage, permettant une démarcation plus nette entre le nouveau et l'existant.

INSPIRATIONS ET PRÉCÉDENTS

Résidence Mentana - Mu architecture

Projet à Bradford, UK - Kraus Schönberg architects

Monument - Blouin Tardif architecture

Résidence Hôtel-de-Ville - ACDF

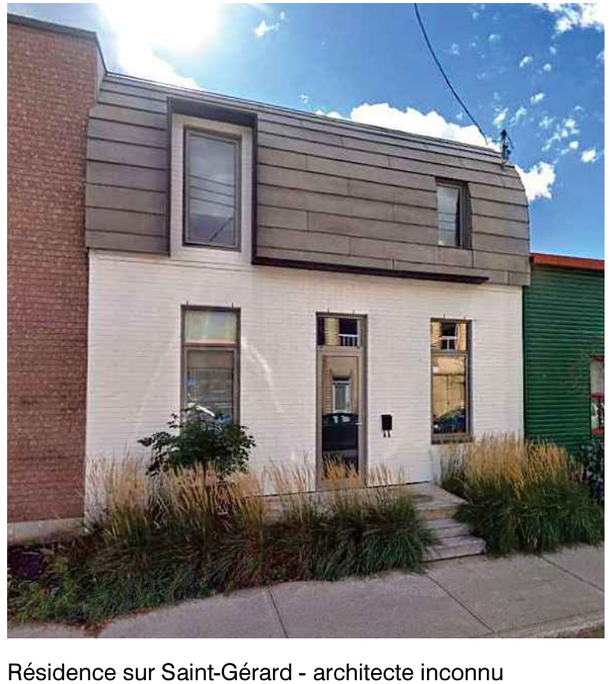

Résidence sur Saint-Gérard - architecte inconnu

Ajout d’étage - Émilie Bongard architecte

L’Avenue -Rayside Labossière architectes

Exemple de façades hétérogènes et ajout

Exemple de fausse mansarde et lucarnes

MATÉRIAUX

Exemples et précédents de garde-corps et traitements de balcons

Appartements et ateliers d'artistes - ADNBA

ZAC du Bac d'Asnières -
Hamonic + Masson & Associés

Immeuble Less - AAVP architecture

Revêtement Mac Métal
Métal Block

Revêtement Ms Classique de MAC Métal, gris métallique
(Maison 42e - Microclimat)

gris métallique

blanc titane

VÉGÉTAUX

Arbres (1):

Micocoulier occidental ‘Prairie Pride
(*Celtis occidentalis ‘prairie Pride’*)
Hauteur: 15m
Largeur: 13m
Exposition: soleil ou mi-ombre
Rusticité: 3

Arbres (2):

Orme d’Amérique ‘Prairie Expedition’
(*Ulmus americana ‘Lewis & Clark’)*
Hauteur: 18m
Largeur: 15m
Exposition: soleil
Rusticité: 2a

Arbres (3):

Amélancher du Canada
(*amelanchier arborea ‘majestic’*)
Hauteur: 7,5m
Largeur: 4m
Exposition: soleil ou mi-ombre
Rusticité: 4a

Arbustes (1):

Saule arctique (*Salix purpurea gracilis*)
Hauteur: 1,5m
Largeur: 1,5m
Exposition: soleil
Rusticité: 2b

Arbustes (2):

Hydrangée ‘Candelabra’
(*Hydrangea paniculata ‘Candelabra’*)
Hauteur: 2m
Largeur: 2m
Exposition: soleil ou mi-ombre
Rusticité: 5

Arbustes (3):

Diereville ‘Kodiak Orange’
(*Diervilla ‘Kodiak Orange’)*
Hauteur: 1m
Largeur: 1m
Exposition: soleil ou mi-ombre
Rusticité: 3a

Vivaces (1):

Spirée Halward's Silver
(*spiraea nipponica 'Halward's Silver'*)
Hauteur: 1,2m
Largeur: 0,8m
Exposition: soleil
Rusticité: 4a

Vivaces (2):

Weigela de Floride 'Pink Poppet'
(*weigela florida 'Pink Poppet'*)
Hauteur: 0,6 à 0,9m
Largeur: 0,6 à 0,9m
Exposition: soleil
Rusticité: 5

Bulbes:

Tulipe hybride (*tulipa hybride*)
Hauteur: 0,4m
Largeur: 0,1m
Exposition: soleil ou mi-ombre
Rusticité: 4 à 6

Couvre-sol:

Lysimaque nummulaire
(*lysimachia nummularia*)
Hauteur: 0,1m
Largeur: 0,4 à 0,6m
Exposition: soleil ou mi-ombre
Rusticité: 2

Montréal le 17 août 2020

Ville de Montréal
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy

À l'attention de la Ville de Montréal

OBJET : Contribution financière au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal - Projet d'agrandissement 7444-46, 7448-50-52 et 7454-56 Ave De Châteaubriand

---

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation du projet immobilier résidentiel « **Projet d'agrandissement 7444-46, 7448-50-52 et 7454-56 Ave De Châteaubriand à Montréal** » Martin Houde s'engage à verser une contribution financière volontaire au montant de **QUARANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT dollars (44,200$)** au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal.

Cette contribution financière est toutefois versée à la Ville de Montréal à la condition que celle-ci serve aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Meilleures salutations.

Martin Houde
318 Montrose Ave, Toronto M6G 3G8

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Le 13 juillet 2020, à 18h30
Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Mary Deros, présidente du comité et conseillère de la ville – district de Parc-Extension

Membres du comité :
Francis Grimard
Véronique Lamarre
Esther St-Louis

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Roula Heubri, architecte – planification
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara
Katherine Routhier

6.4. PPCMOI : 7444-7456, avenue De Chateaubriand	
Présenté par	**Invités**
Geneviève Boucher Conseillère en aménagement	Aucun

Objet

Adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements autorisés à la grille des usages et normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigés à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- les deux scénarios de construction du 3e étage sur le bâtiment le plus au nord, notamment :
  - le fait que le geste proposé pour le scénario en brique constituerait du mimétisme de l'architecture du bâtiment d'origine
  - l'option de privilégier une autre couleur ou un autre fini de brique pour mieux distinguer cet étage et le risque que cela mène à une saturation de différents matériaux
  - la préférence des membres et de l'architecte du requérant pour le concept proposant le prolongement du parement métallique pour englober le 3e étage de tous les bâtiments et la nécessité d'accorder une dérogation au pourcentage de maçonnerie pour ce faire
  - la possibilité de simplifier le couronnement en retirant ou en retravaillant le bandeau de couronnement ou en retirant le couronnement ouvragé
  - l'intérêt d'avoir un geste uni au 3e étage tout en créant un élément séparatif pour distinguer les bâtiments
- la présence d'un nombre important de locataires, le dépôt de pétitions et le fait que le projet ait été présenté en amont aux voisins, notamment en ce qui concerne :
  - les documents et informations demandées légalement au PPCMOI
  - le fait que ce soit le conseil d'arrondissement qui est habilité à se prononcer sur cette question
  - les obligations du promoteur envers la Régie du logement pour établir les modalités de fin de bail avec les locataires
- la gestion des déchets, notamment :
  - la possibilité de déposer les bacs sur une bande de domaine public excédentaire en face du bâtiment le plus au nord, mais le risque que cela pourrait incommoder le locataire au rez-de-chaussée de ce bâtiment
  - la possibilité d'aligner des bacs entre les fosses d'arbres, comme il se fait devant la plupart des plex à Montréal
- la surhauteur du parapet en guise de garde-corps pour les terrasses et les alternatives, notamment :
  - le bien-fondé de l'option du parapet rehaussé pour mieux dissimuler la construction hors toit et les équipements de la terrasse ainsi que pour donner

une meilleure intimité aux futurs résidents
- le fait que l'installation d'un garde-corps entraînerait une perte de superficie au niveau des terrasses et pourrait être moins intéressant visuellement
- la non nécessité d'imposer des conditions à cet égard au PPCMOI puisque cet élément pourra être évalué lors de la révision architecturale du projet (PIIA).

CCU20-07-13-PPCMOI01	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise et d'y ajouter une dérogation quant au pourcentage de maçonnerie afin d'avoir la possibilité de faire le 3e étage totalement en un matériau autre.

Il est proposé par Francis Grimard

appuyé par Véronique Lamarre

ADOPTÉ à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.13

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206996008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 6 au 27 juillet 2020;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels » ;

3. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de Règlement 01-283-108, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-08-18 10:43

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1206996008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le rapport de la consultation écrite ayant eu lieu du 6 au 27 juillet 2020. Rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en lien avec la COVID-19, cette consultation écrite a remplacé l'assemblée publique normalement requise dans le cadre de l'adoption d'un projet de Règlement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

514 872-7180

Tél :

Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1206996008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

Rapport de consultation publique_01-283-109.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. : 000-0000

Rapport de consultation publique

Consultation écrite du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30
Projet de règlement 01-283-109

Objet du projet de règlement

Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

Personne-ressource

Annie Robitaille, agente de recherche, Direction du développement du territoire

Déroulement de la consultation publique

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, le projet de résolution a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du 6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30 ;
- l'ensemble de la documentation relative au projet de règlement 01-283-109, était disponible en ligne à l'adresse internet suivante : https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- les citoyens pouvaient transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :
    - nom et prénom
    - adresse résidentielle
    - numéro de téléphone et/ou adresse courriel

ou

- par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

ou

- rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-872-7180

Documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement

- Avis public
- Sommaire décisionnel relatif au projet de règlement
- Projet de règlement 01-283-109
- Présentation du projet de règlement

Commentaires et questions

Aucun commentaire ou question n'a été reçu pendant la période de consultation.

Préparé par Annie Robitaille, le 10 août 2020.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du jeudi 2 juillet 2020	Résolution: CA20 14 0208

Donner un avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de règlement en remplaçant la tenue d'une assemblée de consultation publique par une consultation écrite de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » (01-283) sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels.

CONSIDÉRANT que conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que conformément à cet arrêté ministériel, l'assemblée publique exigée en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) doit alors être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-109;

2. de poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels en remplaçant la tenue d'une assemblée de

consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1206996008

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 3 juillet 2020

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.13

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1206996008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

de donner un avis de motion du Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels;

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-109;
2. de poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels en remplaçant la tenue d'une assemblée de consultation publique par une consultation écrite de 21 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2020-06-26 11:19

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1206996008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet de règlement vise à éliminer certains allègements qui étaient prescrits au Règlement de zonage lors de la conversion d'un espace commercial ou industriel en logements. Ces allégements avaient pour effet de créer une problématique en termes de densité et d'offre en espaces de stationnement dans ce type de projet.
En temps normal, il devrait ensuite faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, tel que prescrit par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis le 7 mai 2020, l'arrêté ministériel 2020-033 prévoit notamment : « Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... [l]a procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public; ».

L'arrondissement désire donc se prévaloir de cette procédure et prévoit prolonger la durée de la consultation écrite à 21 jours, afin que les citoyens aient amplement le temps de faire part de leurs commentaires sur le projet de règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Projet de règlement
La modification réglementaire proposée est l'abrogation de l'article 132 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283). Cet article était rédigé ainsi : " La transformation à des fins résidentielles d'un niveau d'un bâtiment conçu à d'autres fins et situé dans une zone où un usage de la famille habitation est autorisé peut se faire en dérogeant aux exigences relatives au nombre de logements autorisés par bâtiment et au nombre minimal d'unités de stationnement exigé pour le nouvel usage."
Cet article permettait donc la réalisation de projets résidentiels dépassant le nombre de

logements maximal prescrit dans la zone et\ou sans fournir un nombre adéquat d'unités de stationnement pour les nouveaux résidents.

De plus, pour se prévaloir de cet article, les requérants devaient s'assurer de préserver suffisamment l'enveloppe du bâtiment pour éviter que les travaux ne soient considérés comme une démolition. Or, dans certains dossiers, cela a représenté une contrainte considérable qui a nuit à la réalisation d'un projet plus performant en termes d'implantation ou d'apparence, par exemple.

Enfin, cet article visait en quelque sorte à inciter les propriétaires d'espaces commerciaux ou industriels situés dans des secteurs résidentiels à les convertir en logements. Toutefois, le marché immobilier actuel est suffisamment dynamique pour favoriser la conversion de tels espaces, sans que des allégements au niveau du nombre de logements ou d'espaces de stationnement ne soient requis. Il est à noter qu'il sera toujours possible pour un propriétaire de faire une demande à l'arrondissement afin de déroger au nombre de logements prescrit ou au nombre d'unités de stationnement requis si cela est justifié.

Consultation publique
L'arrondissement désire se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 et tenir une consultation écrite d'une durée de 21 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Un avis public à cet effet sera diffusé avant le début de la consultation écrite. Les citoyens pourront prendre connaissance des documents afférents au projet de règlement via le site web de l'arrondissement (le lien exact de la page web sera communiqué dans l'avis public). Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai de 21 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel ou par la poste. L'arrondissement s'engage à répondre par écrit à tous les citoyens qui lui enverront des questions ou commentaires. Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un rapport écrit de consultation, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement lors de l'adoption du second projet de règlement.

Le projet de règlement 01-283-109 vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi que les zones contigües situées dans les arrondissements suivants :

- Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268;
- Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville : 0471, 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0561, 0563, 0570, 0573, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636;
- Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0323, 0336, 0340, 0666, 0731, 0733, 0751, 0761, 0769, 0805;
- Arrondissement d'Outremont : PB-38;
- Arrondissement de Saint-Léonard :C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la présente modification réglementaire est justifiée, car elle vise à retirer un article qui avait pour effet de créer certaines problématiques d'intégration dans des milieux résidentiels en accordant un peu

trop de latitude aux requérants. En obligeant ceux-ci à faire des demandes d'exemption (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ou Fonds de compensation) pour obtenir des dérogations au nombre de logements et d'unités de stationnement prescrits, l'arrondissement aura un meilleur contrôle sur la qualité des projets qu'il autorise.
Par ailleurs, l'arrondissement désire tenir une consultation écrite, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, car le projet de règlement, s'il est adopté, aura des impacts majeurs sur les projets de transformation d'immeubles en usages résidentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un projet de règlement doit faire l'objet d'une assemblée de consultation publique. Or en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, cette assemblée peut, si un conseil municipal le juge approprié, être remplacée par une consultation écrite de 15 jours. Ainsi, le conseil d'arrondissement doit statuer sur l'admissibilité de la présente demande à cette procédure exceptionnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site internet de l'arrondissement précisant la nature de la demande et annonçant la tenue d'une consultation écrite de 21 jours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Donner un avis de motion, adopter un premier projet de règlement et d’une résolution visant à poursuivre la procédure d’adoption du projet de règlement conformément aux règles de l’arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 notamment en remplaçant l’assemblée publique de consultation par une consultation écrite;

1. Parution de l'avis public sur le site web de l'arrondissement ainsi que dans l'info-lettre hebdomadaire de l'arrondissement (dates à déterminer);
2. Promotion de la consultation;
3. Consultation écrite d’une durée de 21 jours - dates à confirmer dans l'avis public;
4. Dépôt du rapport de la consultation écrite et adoption d'un second projet de règlement - date à déterminer (provisoirement le 31 août 2020);
5. Diffusion de la séance du conseil statuant sur le projet de règlement sur le site web de l'arrondissement - date à déterminer;
6. Procédure d'approbation référendaire - dates à déterminer;
7. Adoption du règlement, le cas échéant - date à déterminer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-25

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1206996008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-109 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » sur la conversion d'espaces commerciaux ou industriels en usages résidentiels ».

PR_01-283-109.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-109

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du , le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. L'article 132 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) est abrogé.

GDD 1206996008
Avis de motion : 2 juillet 2020

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.14

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1191010016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

CONSIDÉRANT que les Règlements 01-283-107-01 à 01-283-107-05 ont été adoptés par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, par sa résolution CA20 14 0122;
CONSIDÉRANT que ce conseil, lors de sa séance extraordinaire tenu le 18 juin 2020 a autorisé la poursuite de la procédure d'adoption des Règlements 01-283-107-01 à 01-283 -107-05 en établissant une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le registre a été convoqué par avis public publié sur le site Internet de l'arrondissement le 25 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le registre à distance a effectivement été tenu du 25 juin au 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a fait lecture des certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 01-283-107-01 à 01-283-107-05;

CONSIDÉRANT que les Règlements 01-283-107-01, 01-283-107-02, 01-283-107-04 et 01 -283-107-05 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de la tenue du registre pour le Règlement 01-283-107-03, soit la signature de 28 citoyens;

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de recevoir les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution CA20 14 0122 relativement aux Règlements 01-283-107-01 à 01-283-107-05 intitulés « Règlements modifiant le Règlement de zonage de

l’arrondissement » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes;
2. de renoncer à la tenue d’un scrutin référendaire relativement au Règlement 01-283-107-03 et de retirer en conséquence ce règlement, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Signé par Sylvain DANSEREAU **Le** 2020-08-21 17:18

Signataire : Sylvain DANSEREAU

Chef de division - Ressources financières et matérielles
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191010016**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements 01-283-107-01 à 01-283-107-05 ayant fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire valide.
Ces règlements visent les objets suivants :

Règlement **01-283-107-01** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » vise, pour la zone H02-047 (ancienne zone 0142) :

- à abroger l'application des règles d'insertion dans la détermination des hauteurs des bâtiments ;
- à modifier les hauteurs en mètres et en étages autorisées à la «Grille des usages et des normes» de l'annexe C ;
- à abroger la norme prévoyant le calcul des marges latérales et arrière à partir du centre des ruelles.

Règlement **01-283-107-02** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » vise, pour la zone H02-073 (ancienne zone 0172) :

- à abroger l'application des règles d'insertion dans la détermination des hauteurs des bâtiments ;
- à abroger la norme prévoyant le calcul des marges latérales et arrière à partir du centre des ruelles.

Règlement **01-283-107-03** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » vise, pour la zone H02-074 (ancienne zone 0178) :

- à abroger l'application des règles d'insertion dans la détermination des hauteurs des bâtiments ;
- à modifier les hauteurs en mètres et en étages autorisées à la «Grille des usages et des normes» de l'annexe C ;

- à abroger la norme prévoyant le calcul des marges latérales et arrière à partir du centre des ruelles.

Règlement **01-283-107-04** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » vise, pour les zones H02-086 et H02-087 (ancienne zone 0192) :

- à abroger l'application des règles d'insertion dans la détermination des hauteurs des bâtiments ;
- à modifier les hauteurs en mètres et en étages autorisées à la «Grille des usages et des normes» de l'annexe C ;
- à abroger la norme prévoyant le calcul des marges latérales et arrière à partir du centre des ruelles.

Règlement **01-283-107-05** intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » vise, pour la zone H02-090 (ancienne zone 0220) :

- à abroger l'application des règles d'insertion dans la détermination des hauteurs des bâtiments ;
- à modifier les hauteurs en mètres et en étages autorisées à la «Grille des usages et des normes» de l'annexe C ;
- à abroger la norme prévoyant le calcul des marges latérales et arrière à partir du centre des ruelles.

Lors de sa séance extraordinaire du 18 juin 2020, le conseil d'arrondissement a autorisé la poursuite de la procédure d'adoption des règlements 01-283-107-01 à 01-283-107-05 en établissant une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020. Le 25 juin 2020, le registre a été convoqué par avis public sur le site Internet de l'arrondissement. La procédure d'enregistrement par courriel ou par la poste se terminait le 13 juillet 2020.

Les Règlements 01-283-107-01, 01-283-107-02, 01-283-107-04 et 01-283-107-05 n'ont pas obtenu le nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire, alors ils sont réputés approuvées par les personnes habiles à voter.

Toutefois, le Règlement 01-283-107-03 ayant obtenu la signature de 28 citoyens n'est pas approuvé par les personnes habiles à voter étant donné que 25 signatures étaient requises.

Le présent sommaire Addenda a pour but de déposer les certificats d'enregistrement des personnes habiles à voter à la suite du registre (en pièces jointes).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

514 872-4423
Tél :
Télécop. : 514 868-4066

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1191010016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

Certificats d'enregistrement des personnes habiles à voter

Certificats de la secrétaire signés.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4423
Télécop. : 514 868-4066

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT 01-283-107-01 INTITULÉ « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » pour la zone **H02-047 (ancienne zone 0142)**

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes :

Le registre des demandes de scrutin référendaire s'est tenu par le biais de demandes écrites tenant lieu de registre et ce, du 25 juin 2020 au 13 juillet 2020 à 16 h 30, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce projet de résolution est de : 599;

b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 71;

c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 3;

d) Le Règlement 01-283-107-01 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) est par conséquent réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 13e jour du mois de juillet 2020.

Lyne Deslauriers
Secrétaire d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT 01-283-107-02 INTITULÉ « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) », pour la zone **H02-073 (ancienne zone 0172)**

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes :

Le registre des demandes de scrutin référendaire s'est tenu par le biais de demande écrite tenant lieu de registre et ce, du 25 juin 2020 au 13 juillet 2020 à 16 h 30, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020,

a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce projet de résolution est de 257;

b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 37;

c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 6;

d) Le Règlement 01-283-107-02 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) est par conséquent réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 13e jour du mois de juillet 2020.

Lyne Deslauriers
Secrétaire d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT 01-283-107-03 INTITULÉ « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) », pour la zone **H02-074 (ancienne zone 0178)**

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes :

Le registre des demandes de scrutin référendaire s'est tenu par le biais de demande écrite tenant lieu de registre et ce, du 25 juin 2020 au 13 juillet 2020 à 16 h 30, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020,

a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce projet de résolution est de 139;

b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 25;

c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 28;

d) Le Règlement 01-283-107-03 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) est par conséquent réputé **non approuvé** par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 13e jour du mois de juillet 2020.

Lyne Deslauriers
Secrétaire d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT 01-283-107-04 INTITULÉ « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) », pour les zones **H02-086 et H02-087 (ancienne zone 0192)**

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes :

Le registre des demandes de scrutin référendaire s'est tenu par le biais de demande écrite tenant lieu de registre et ce, du 25 juin 2020 au 13 juillet 2020 à 16 h 30, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020,

a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce projet de résolution est de 889;

b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 100;

c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 6;

d) Le Règlement 01-283-107-04 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) est par conséquent réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 13e jour du mois de juillet 2020.

Lyne Deslauriers
Secrétaire d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

RÈGLEMENT 01-283-107-05 INTITULÉ « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) », pour la zone **H02-090 (ancienne zone 0220)**

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes :

Le registre des demandes de scrutin référendaire s'est tenu par le biais de demande écrite tenant lieu de registre et ce, du 25 juin 2020 au 13 juillet 2020 à 16 h 30, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020,

a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce projet de résolution est de 390;

b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 50;

c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 12;

d) Le Règlement 01-283-107-05 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) est par conséquent réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 13e jour du mois de juillet 2020.

Lyne Deslauriers
Secrétaire d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 19 décembre 2019	Résolution: CA19 14 0392

Donner un avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli et dépôt pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1191010016

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 décembre 2019

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 3 février 2020	Avis de motion: CA20 14 0036

Donner un nouvel avis de motion, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » qui vise à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

NOUVEL AVIS DE MOTION

Nouvel avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

40.06 1191010016

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 février 2020

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 mars 2020	Résolution: CA20 14 0084

Adopter, avec modifications, le second projet de Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » qui vise à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements et recevoir les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation tenues les 30 janvier, 6, 13 et 17 février 2020.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » a été donné le 19 décembre 2019 et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que des assemblées publiques de consultation se sont tenues les 30 janvier, 6, 13 et 17 février 2020, dûment convoquées par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel avis de motion a été donné le 3 février 2020 afin de continuer les effets juridiques du règlement sur le territoire de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au premier projet de règlement afin de corriger des erreurs administratives et des incohérences dans les cartes et les grilles des usages et des normes, notamment des corrections de numéros de zones pour concorder avec la carte de zonage, l'ajout d'informations manquantes et des modifications de certaines normes qui n'étaient pas cohérentes entre elles dans une même grille de zonage;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-107 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de recevoir les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation tenues les 30 janvier, 6, 13 et 17 février 2020;
2. d'adopter, avec modifications, le second projet de Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin de remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1191010016

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mars 2020

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 avril 2020	Résolution: CA20 14 0122

Adopter le Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » (résiduel) visant à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements et 5 règlements distincts portant les numéros 01-283-107-01 à 01-283-107-05 ayant fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire valide.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » visant à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements a été donné le 19 décembre 2019, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que des assemblées publiques de consultation se sont tenues les 30 janvier, 6, 13 et 17 février 2020, dûment convoquées par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel avis de motion du Règlement 01-283-107, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, a été donné le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au premier projet de règlement afin de corriger des erreurs administratives et des incohérences dans les cartes et les grilles des usages et des normes, notamment des corrections de numéros de zones pour concorder avec la carte de zonage, l'ajout d'informations manquantes et des modifications de certaines normes qui n'étaient pas cohérentes entre elles dans une même grille de zonage;

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des assemblées de consultation ont été reçus et le second projet de règlement numéro 01-283-107 adopté, avec modifications, par le conseil d'arrondissement à sa séance du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 10 mars 2020;

ATTENDU que des demandes valides de participation référendaire provenant des zones 0142, 0172, 0178, 0192 et 0220 ont été reçues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-107 (résiduel) et les Règlements distincts 01-283-107-01 à 01-283-107-05 et ont renoncé à leur lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'adopter le Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » (résiduel) visant à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements et 5 règlements distincts portant les numéros 01-283-107-01 à 01-283-107-05 ayant fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire valide;
2. de décréter la tenue d'un registre, à une date à déterminer ultérieurement, pour les zones ayant reçu une demande d'approbation référendaire valide (0142, 0172, 0178, 0192 et 0220).

Adopté à l'unanimité.

40.20 1191010016

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 7 avril 2020

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du jeudi 18 juin 2020	Résolution: CA20 14 0171

Poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlements 01-283-107-01, 01-283-107-02, 01-283-107-03, 01-283-107-04 et 01-283-107-05 faisant l'objet du présent sommaire addenda conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-107 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement » visant à remplacer les plans de l'annexe A par des grilles des usages et des normes et d'abroger les dispositions relatives aux maisons de chambres, aux hôtels et aux hôtels-appartements a été donné le 19 décembre 2019, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que des assemblées publiques de consultation se sont tenues les 30 janvier, 6, 13 et 17 février 2020, dûment convoquées par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel avis de motion du Règlement 01-283-107, afin de continuer les effets juridiques sur le territoire de l'arrondissement, a été donné le 3 février 2020;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au premier projet de règlement afin de corriger des erreurs administratives et des incohérences dans les cartes et les grilles des usages et des normes, notamment des corrections de numéros de zones pour concorder avec la carte de zonage, l'ajout d'informations manquantes et des modifications de certaines normes qui n'étaient pas cohérentes entre elles dans une même grille de zonage;

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des assemblées de consultation ont été reçus et le second projet de règlement numéro 01-283-107 adopté, avec modifications, par le conseil d'arrondissement à sa séance du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 10 mars 2020;

ATTENDU que des demandes valides de participation référendaire provenant des zones 0142, 0172, 0178, 0192 et 0220 ont été reçues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure référendaire est suspendue, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement;

CONSIDÉRANT que, conformément à cet arrêté ministériel, la procédure doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, dont les suivantes :

1º la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

2º un scrutin référendaire doit se dérouler selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables;

3º le jour du scrutin est fixé aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement du référendum et la période pour l'exercice du vote par correspondance se termine à 16 h 30 le septième jour suivant le jour du scrutin;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de poursuivre la procédure d'adoption des projets de règlements 01-283-107-01, 01-283-107-02, 01-283-107-03, 01-283-107-04 et 01-283-107-05 faisant l'objet du présent sommaire addenda conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1191010016

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 18 juin 2020

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-107-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Les articles 24, 25, 26, 27 et 72 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) sont abrogés à l'égard de la zone H02-047.

2. La « Grille des usages et des normes » de l'annexe C de ce règlement à l'égard de la zone H02-047 est modifiée, à la section intitulée « HAUTEUR » de la rubrique intitulée « CADRE BÂTI », par :

- le remplacement, à ligne intitulée « En mètre », des chiffres « 0/12,5 » par les chiffres « 0/9 »;
- le remplacement, à ligne intitulée « En étage », des chiffres « 2/3 » par les chiffres « 2/2 ».

GDD : 1191010016

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-107-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Les articles 24, 25, 26, 27 et 72 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) sont abrogés à l'égard de la zone « H02-073 ».

GDD : 1191010016

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-107-03

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Les articles 24, 25, 26, 27 et 72 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) sont abrogés à l'égard de la zone H02-074.

2. La « Grille des usages et des normes » de l'annexe C de ce règlement à l'égard de la zone H02-074 est modifiée, à la section intitulée « HAUTEUR » de la rubrique intitulée « CADRE BÂTI », par :

- le remplacement, à ligne intitulée « En mètre », des chiffres « 0/12,5 » par les chiffres « 0/9 »;
- le remplacement, à ligne intitulée « En étage », des chiffres « 2/3 » par les chiffres « 2/2 ».

GDD : 1191010016

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-107-04

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Les articles 24, 25, 26, 27 et 72 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) sont abrogés à l'égard des zones H02-086 et H02-087.

2. La « Grille des usages et des normes » de l'annexe C de ce règlement à l'égard de la zone H02-086 est modifiée par le remplacement, à ligne intitulée « En mètre » de la section intitulée « Hauteur » de la rubrique intitulée « CADRE BÂTI », des chiffres « 0/12,5 » par les chiffres « 0/11 ».

3. La « Grille des usages et des normes » de l'annexe C de ce règlement l'égard de la zone H02-087 est modifiée, à la section intitulée « HAUTEUR » de la rubrique intitulée « CADRE BÂTI », par:

- le remplacement, à ligne intitulée « En mètre », des chiffres « 0/12,5 » par les chiffres « 0/9 »;
- le remplacement, à ligne intitulée « En étage », des chiffres « 2/3 » par les chiffres « 2/2 ».

GDD : 1191010016

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-107-05

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11-4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du 2020, le conseil d'arrondissement décrète ce qui suit :

1. Les articles 24, 25, 26, 27 et 72 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) sont abrogés à l'égard de la zone H02-090.

2. La section intitulée « Hauteur » de la rubrique intitulée « CADRE BÂTI » de la « Grille des usages et des normes » de l'annexe C de ce règlement à l'égard de la zone H02-090 de l'annexe C de ce règlement est modifiée par :

- le remplacement, à ligne intitulée « En mètre » des chiffres « 0/12,5 » par les chiffres « 0/9 »;
- le remplacement, à ligne intitulée « En étage », des chiffres « 2/3 » par les chiffres « 2/2 ».

GDD :1191010016

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.15

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1812, rue Tillemont, dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est recommandé :
d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1812, rue Tillemont dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Signé par Marco ST-PIERRE **Le** 2020-08-18 10:06

Signataire : Marco ST-PIERRE

Directeur - travaux publics en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1208069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1812, rue Tillemont, dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal prévoit dans ses diverses politiques et programmes l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. En effet, par le biais du programme des ruelles vertes, elle offre la possibilité aux comités de citoyens de s'approprier les ruelles en les verdissant et en créant des aménagements. Enfin, la Ville de Montréal encourage l'accès à la culture et aux diverses formes d'art notamment en encourageant la création d'art mural.
Dans ce sens, le conseil d'arrondissement peut autoriser la réalisation de murales sur une portion du mur latéral d'un bâtiment dans le cadre de projets d'aménagement de ruelles vertes. En effet, le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005) a été amendé pour les permettre par ordonnance et prévoir que le conseil peut imposer des conditions à leur réalisation.

Puisque certaines oeuvres sont visibles de la voie publique, il est proposé d'édicter une ordonnance afin de les autoriser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En plus du Règlement sur la propreté et le civisme, l'article 80 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) est modifié par l'ajout de cet alinéa et articles :

- Une murale peut être peinte sur un mur de façade en brique ou en pierre ne comportant pas d'entrée principale.
- Article 88.2. - Une murale est autorisée aux conditions suivantes :
  - Son support n'obstrue pas les ouvertures du bâtiment;
  - Son installation n'entraîne pas l'abattage d'un arbre;
  - Elle ne fait pas la promotion d'un produit, d'un service ou d'un établissement.

Article 99.1. - Malgré l'article 80, une murale ne peut être peinte sur des éléments décoratifs d'origine composant une façade d'un bâtiment.

Ainsi, la situation géographique de la murale identifiée ci-dessous et les détails lui étant associés se retrouvent dans son ordonnance.

Quadrilatère: Rue Tillemont/ Rue Cartier/ Rue Villeray/ Avenue Papineau
Adresses où sera la murale :1812, rue Tillemont

Le travail de concertation entre la ruelle verte et le commerce de boulangerie, a inspiré l'artiste à créer une murale mettant en valeur la nature avec un clin d'oeil aux aventures d'Alice au pays des merveilles. C'est pourquoi, à travers cette oeuvre, on retrouve non seulement des fleurs avec des visages, mais également des pâtisseries! Cette composition harmonieuse et originale lie ainsi les deux univers.

JUSTIFICATION

En se référant aux objectifs de la Ville visant à encourager l'accès aux diverses formes d'art, à l'appropriation des ruelles et en se référant à la réglementation actuelle, la Direction des travaux public est d'avis que ces demandes sont justifiées et qu'une suite favorable devrait leur être accordée puisqu'elles s'intègrent avec leur environnement et la fonction des lieux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si le programme des ruelles vertes s'inscrit dans la volonté du Plan local de développement durable, la création d'art mural est une action directe qui appuie le Plan d'action 2016-2020. En effet, il est possible de constater que celui-ci va de pair avec la priorité 3 qui est d'assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la propreté et le civisme ainsi qu'au Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-08-11
Roxanne LABOSSIÈRE agent(e) technique en architecture de paysage	Marco ST-PIERRE Directeur - travaux publics en arrondissement
Tél : 514 872-6663 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-2352 **Télécop. :**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1812, rue Tillemont, dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Murale_1812 Tillemont_ordonnance.doc[1812 rue Tillemont.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne LABOSSIÈRE
agent(e) technique en architecture de paysage

Tél : 514 872-6663
Télécop. :

ORDONNANCE 14-20-XX RELATIVE À UNE MURALE

RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET LE CIVISME (RCA08-14005)

À la séance du _____ 2020, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

« Édicter, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005), l'ordonnance pour la réalisation d'une murale sur la propriété située au 1812, rue Tillemont. »

RUELLE VERTE
1812 RUE TILLEMONT

proposition
2020

nikki kuentzle

THÈME

Le thème de la murale s'inspire de la nature avec un clin d'oeil aux aventures d'alice au pays des merveilles, fusionné avec certaines pâtisseries vendues par la pâtisserie.

INSPIRATION VISUELLE

CROQUIS

ZONE 1

ZONE 2

ZONE 3

ZONE4

n. kuentzle

ZONE 5

PALETTE

*approximation de la palette - les couleurs varient en fonction des couleurs de peinture disponibles qui sont les plus proches

**tous les pissenlits tournés vers l'avant auront des visages

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.16

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1208469003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2020.

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel;

2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour le mois de septembre 2020, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel;

3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour le mois de septembre 2020, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel;

4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour le mois de septembre 2020, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » du sommaire décisionnel;

5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint- Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un

événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour le mois de septembre 2020, dont le tableau est joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Signé par	Nathalie VAILLANCOURT	**Le**	2020-08-25 11:14

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

_____

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208469003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour le mois de septembre 2020 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (RCA17-14002, art. 6);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8);
- Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Bannières (01-283, art. 516).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0068 du 09 mars 2020 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de janvier à août 2020.
CA19 14 0141 du 07 mai 2019 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois d'avril à décembre 2019.

CA19 14 0058 du 12 mars 2019 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de janvier à septembre 2019.

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour le mois de septembre 2020. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2020.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais, car ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En cette période de pandémie, les promoteurs des événements devront respecter les règles de la Direction de la santé publique pour tenir leurs événements sur le domaine public. Selon le cas, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pourrait demander aux promoteurs d'adapter les modalités de réalisation des événements publics. De plus, considérant l'achalandage important au parc Jarry, aucun permis ne sera délivré pour des événements dans ce parc, jusqu'à nouvel ordre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement et affichées au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement, que ce soit par le biais des journaux locaux ou autres. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France MÉNARD
Secrétaire d'unite administrative

Tél : 514 872-8458
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-08-19

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

EP-Banniere ordonnance.JPG

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
(RCA17-14002)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2020

À la séance du 31 août 2020, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements—Saison 2020 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension », le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur lesdits sites.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Identification du document : STATIONNEMENT

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2020

À la séance du 31 août 2020, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète :

1. La fermeture des rues constituants les sites pour les activités de la Programmation des événements—Saison 2020 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2020

À la séance du 31 août 2020, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète :

1. À l'occasion de la Programmation des événements—Saison 2020 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension, il est permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

515. Un panneau publicitaire autoroutier autorisé, situé à une distance inférieure à 90 m d'un autre panneau publicitaire autoroutier, peut être remplacé par un panneau publicitaire autoroutier :

1° d'une superficie maximale de 25 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 25 m² et d'une superficie maximale de 2,5 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 2,5 m²;

2° d'une hauteur maximale de 9 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 9 m et d'une hauteur maximale de 5,5 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 5,5 m;

3° d'une superficie et d'une hauteur égales ou inférieures à celles du panneau remplacé si sa superficie est supérieure à 25 m² et sa hauteur supérieure à 9 m.

CHAPITRE IV
ORDONNANCES

516. Le conseil d'arrondissement, peut, par ordonnance, régir ou autoriser :

1° des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation;

2° l'inscription du nom et de la marque de commerce du commanditaire d'une oeuvre d'art ou ornementale, d'un espace public, d'un monument ou de la restauration d'un bâtiment ancien;

4° une bannière sur un réverbère ou, aux fins d'identifier un lieu, sur un mur extérieur;

5° des enseignes et des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée.

Ces enseignes et enseignes publicitaires sont autorisées sans permis.

01-283-27, a. 4 (2003).

CHAPITRE V
ENSEIGNES ET ENSEIGNES PUBLICITAIRES AUTORISÉES SANS PERMIS

517. Les enseignes et enseignes publicitaires prévues au présent chapitre sont autorisées sans permis aux conditions énoncées.

SECTION I
PETITE ENSEIGNE

518. Une enseigne ayant une superficie inférieure à 0,2 m² est exclue du calcul de superficie maximale autorisée. Une seule de ces enseignes est autorisée par établissement ou par immeuble pour chaque voie publique.

519. Dans le cas d'un bureau, d'un atelier ou d'un établissement de soins personnels dans un logement, constituant un usage complémentaire et situé à l'un des endroits suivants, seule une enseigne non lumineuse ayant une superficie inférieure à 0,2 m² peut être posée à une fenêtre ou à plat sur le bâtiment :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1208469003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de septembre 2020.

Calendrier événements publics VSP - Septembre 2020.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

France MÉNARD
Secrétaire d'unite administrative

Tél : 514 872-8458
Télécop. :

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Événements publics
2020

2020-08-20

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	S	Info-session	Ville en vert	Parc Julie-Hamelin	SEP	2	13-16h			13-16h													LO	CU	RE	33	50	
2	P	Fête Canada	NBCC	Place de la gare Jean-Talon	SEP	3	11-22h			11-22h		8		8			X	X			**X**		ME	CO	RE	33	200	
3	P	Info-session	Ville en vert	Complexe William-Hingston	SEP	3	9-12h			9-12h													LO	CU	RE	33	50	
4	P	Fête Canada	NBCC	Place de la gare Jean-Talon	SEP	5	12-21h			12-21h		10		10			X				X		ME	CO	PR	31	200	
6	P	Festival Bangla Mela	Bangla Mela Committee	Parc Howard	SEP	6	16-23h	16-23h		16-23h		10		10									ME	CU	N+	33	200	
7	F	Pique-nique citoyen	1PAKT	Parc George-Vernot	SEP	6	17-19h			17-19h													LO	CO	PR	30	200	
8	S	Info-session	Ville en vert	Parc George-Vernot	SEP	8	17-19h			17-19h													LO	CU	RE	30	50	
9	S	Info-session	Ville en vert	Parc Michel-Ange	SEP	9	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
10	S	Info-session	Ville en vert	Parc Shaughnessy	SEP	10	17-19h			17-19h													LO	CU	RE	30	50	
11	S	Info-session	Ville en vert	Parc Sandro-Pertini	SEP	11	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
12	S	Info-session	Ville en vert	Parc Frédéric-Back	SEP	15	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
13	S	Info-session	Ville en vert	Parc Saint-Damase	SEP	18	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	
14	S	Info-session	Ville en vert	Parc Julie-Hamelin	SEP	21	13-16h			13-16h													LO	CU	RE	30	50	
15	P	Festival Souvlaki	Association Roumelitian	Parc Howard	SEP	26	12-23h	12-23h	12-23h	12-23h		8		8	2								ME	CU	N-	33	200	
16	S	Info-session	Ville en vert	Parc Sainte-Yvette	SEP	28	13-16h			13-16h													LO	CU	RE	30	50	

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Événements publics
2020

2020-08-20

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
17	S	Info-session	Ville en vert	Parc Joseph-Robin	SEP	30	16-18h			16-18h													LO	CU	RE	30	50	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.17

2020/08/31
18:30

Dossier # : 1201766001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

d'adopter le Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2020-07-08 22:17

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du vendredi 10 juillet 2020	Avis de motion: CA20 14 02012

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

40.01 1201766001

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 juillet 2020

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1201766001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à diverses situations survenues dans l'arrondissement, la fourniture temporaire d'équipements de sécurité appartenant à l'arrondissement afin de sécuriser les lieux aux abords d'une situation dangereuse sur un immeuble privé a engendré des dépenses.

Afin de permettre à l'arrondissement d'assumer ces dépenses, il y a lieu d'apporter une modification à son Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) en y ajoutant un article 51.1 à sa Section II - travaux relatifs à des biens privés ou exécutés dans d'autres territoires, comme suit :

« 51.1 Pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement afin de sécuriser un lieu dans le cadre de l'application de la réglementation, il sera perçu : 40,00 $ par jour. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0168 - 18 juin 2020 - Adopter le Règlement RCA19-14009-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » afin de modifier certains tarifs et de permettre la modification de tarifs par ordonnance.
CA20 14 0114 - 6 avril 2020 - Adopter le Règlement RCA19-14009-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier 2020).

CA19 14 0375 - 3 décembre 2019 - Adopter le Règlement RCA19-14009 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020).

DESCRIPTION

La modification apportée au Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-14009) vise à permettre la tarification à raison de 40,00 $ par jour pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Cette modification permettra de régulariser certains dossiers ayant des enjeux de sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement
Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-08

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 8-3681
Télécop. : 8-4066

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3681
Télécop. : 514 868-4066

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1201766001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Objet :	Adopter le Règlement RCA19-14009-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2020) » pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement.

RCA19-14009-3_Tarifs 2020_pour installation clôture et autres équpements.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 8-3681
Télécop. : 8-4066

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT
RCA19-14009-3

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (EXERCICE FINANCIER 2020)

Vu les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1);

Vu les articles 47 et 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____2020, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. Le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice 2020) est modifié par l'ajout d'un article 51.1 comme suit :

« 51.1 Pour la fourniture et l'installation de clôtures et autres équipements de l'arrondissement afin de sécuriser un lieu dans le cadre de l'application de la réglementation, il sera perçu : 40,00$ par jour.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____